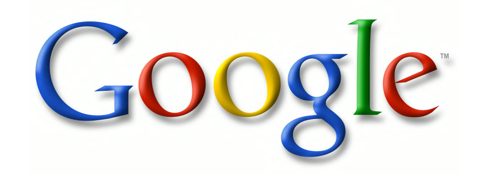
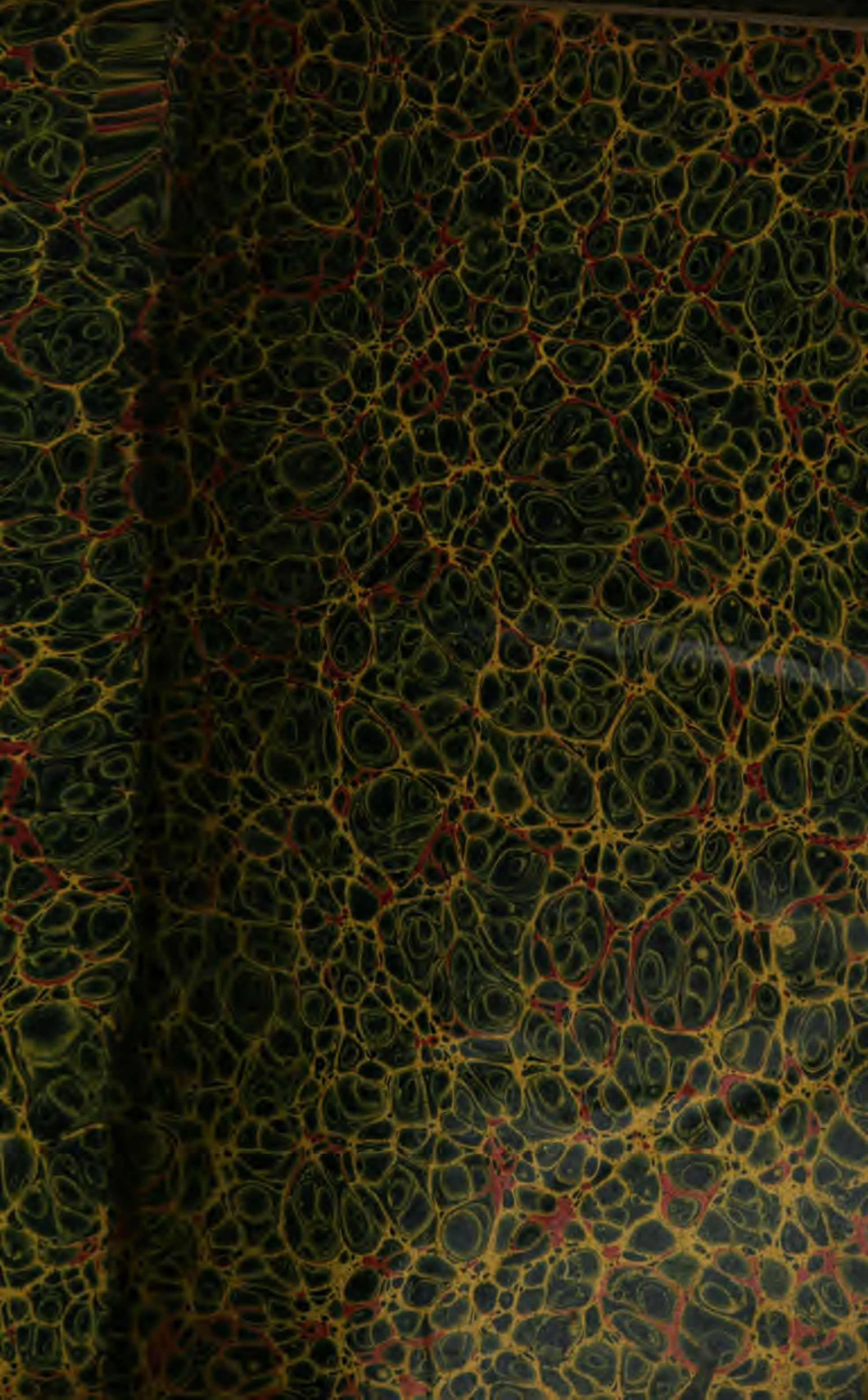
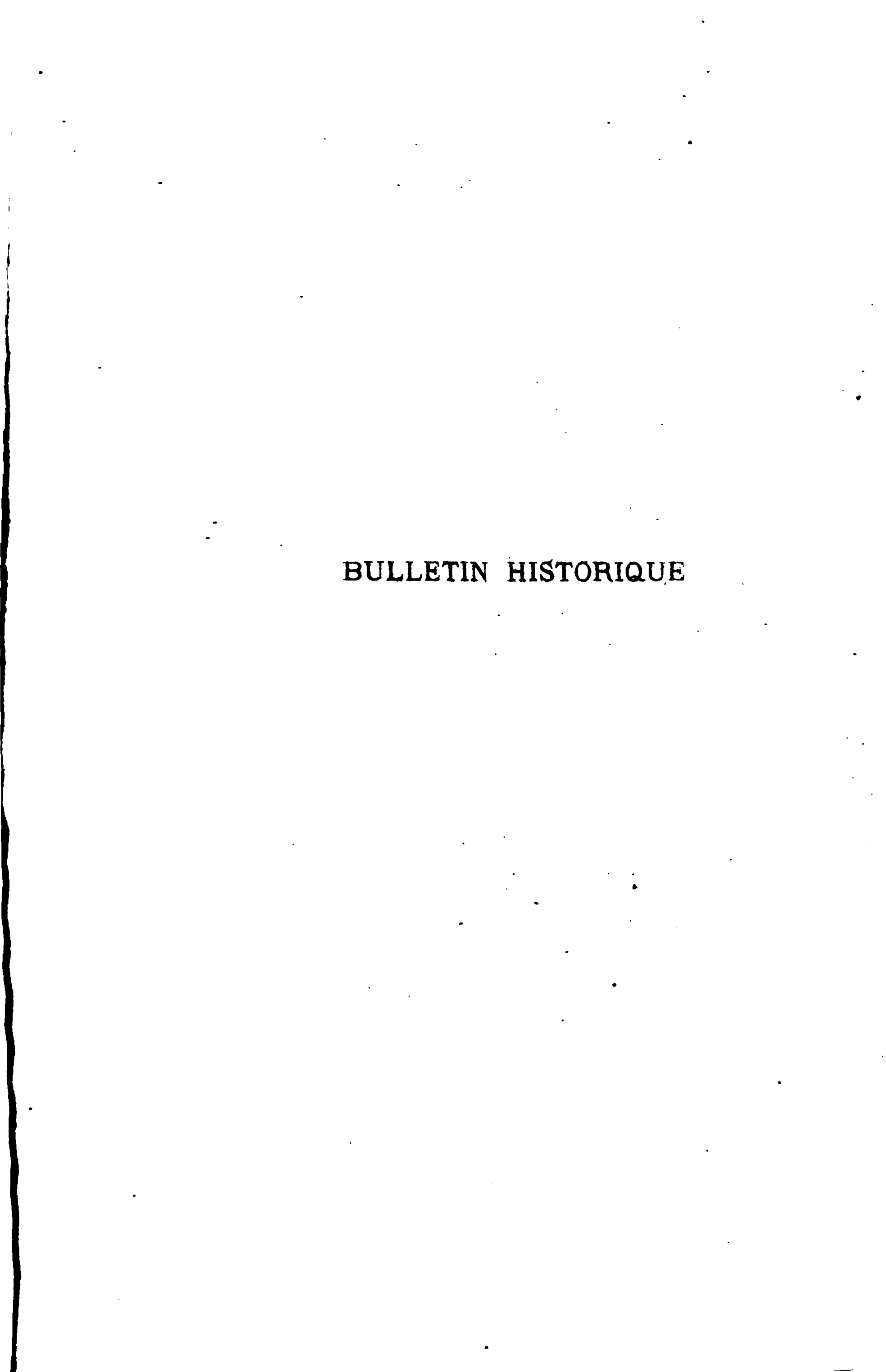



EX-
LIBRIS
Dr.
LANSELLE





BULLETIN HISTORIQUE

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

ANNÉES 1867 A 1871

QUATRIÈME VOLUME



SAINT-OMER

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ

1872

Printed in France

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 11 Juin 1866.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Dépôt sur le bureau des ouvrages suivants :

Journal des Savants, février 1864 à mars 1866.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e série, t. IX.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1863.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 2e série, t. XI.

Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. XVI, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXVIII.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. II, III et IV.

Bulletin de la même société, 3e et 4e trimestres 1865.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e et 4e trimestres 1865.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1866.

Bulletin de la Société Académique de Laon, t. XV.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 2e série, t. XVIII et XIX.

Bulletin administratif de la ville de St-Omer.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1866, n° 1.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, octobre 1865 à mars 1867.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1866, n° 1.

Bulletin du Comité Flamand de France, nos 17 et 18.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme, 1re année, 1re livraison.

Annales de la Société Historique et Archéologique de Châtrau-Thierry (Aisne).

Revue archéologique du Midi de la France, janvier, février et mars 1866.

Revue agricole de Valenciennes, février, mars et avril 1866.

Recueil des Chroniques de Flandre, publié par J.-J. de Smet.

Verhandelingen der Koninklijke Akadémie van Wetenschappen, 3 vol. in-4°.

Handelingen der Jaarlijhsche algemenee Vergadering van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde, 1 v. in-8°.

Verslagen in mededeelinhen der koninklijke Akademie van Wetenschappen, 5 vol. in-8°.

Jaarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen, 3 broch. in-8°.

De lebetis materie ac formâ, eiusque tutela in machinis vaporis VI agentibus.

Senis vota pro patriâ.

Catalogue du cabinet de monnaies et médailles de l'Académie royale des sciences à Amsterdam.

Annuaire de la Société d'Emulation de Liège, pour 1866.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1865.

Petite Galerie morale, par M. Albert d'Otreppe de Bouvette.

Compte-rendu de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde avec table alphabétique et analytique.

Histoire et Archéologie, lettre de M. H. Schuermans.

L'Analyse, compte-rendu mensuel, par M. le C[te] Achmet d'Héricourt, 5 n[os].

Revue des Sociétés savantes, t. III, mars 1866.

Mémoires lus à la Sorbonne (archéologie).

Histoire de la maison de Wavrin et de quelques familles qui en sont issues, par M. Félix-Victor Goethals.

Rien ne naît, rien ne meurt, la forme seule est périssable, par M. Boucher de Perthes.

De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaulois, par M. Léon Fallue.

Entrée solennelle à Die de monseigneur de Cosnac, évêque de cette ville en 1734, par M. Ludovic Vallentin.

Réponse à la 35e question signalée dans le programme du Congrès archéologique tenu à Montauban, par M. le vicomte de Juillac-Vignoles.

Rapport sur divers travaux de M. Advielle (d'Arras), par M. Antoine Macé.

Les Ecossais en Rouergue, par M. Victor Advielle.

L'ancien Hôpital d'Aubrac en Rouergue, par le même.

Discussion historique sur le véritable lieu de naissance de Jacques Coitier, par le même.

Les Travaux historiques sur le Dauphiné de M. V. Advielle, par M. le vicomte F. de Mays.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général donne communication de la correspondance mensuelle qui s'analyse ainsi :

1° M. Quetelet, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de la Belgique, envoie, au nom de l'Académie, les mémoires (Bulletin, 2e série, t. XVIII et XIX).

2° L'Annuaire de 1865 et au nom de la Commission d'histoire, les Chroniques de Flandre, t. IV.

3° L'Académie royale des Sciences à Amsterdam, adresse un exemplaire des Verhandelingen alf Letterkunde et autres ouvrages écrits en hollandais, en même temps cette Société accuse réception des 53e et 54e livraisons du bulletin.

4° La Société Scientifique de Leide, envoie également quelques publications.

5° Le Président de la Société de Statistique des Deux-Sèvres adresse le programme du concours ouvert par elle pour l'année 1867.

6° M. Derache, libraire et correspondant de la Société à Paris, envoie une collection de volumes qu'il a reçus ou retirés pour la Société de divers ministères.

7° Le Président de la Société Archéologique de l'Orléanais envoie un bon pour retirer les volumes des mémoires de la Société.

8° M. Victor Advielle (d'Arras), actuellement à Rhodez, envoie diverses publications. L'honorable membre témoigne le désir de faire partie de la Société en qualité de membre correspondant.

9° M. Dureau, homme de lettres à Paris, éditeur d'un annuaire des Sociétés savantes, demande des renseignements et des bulletins qui lui ont été adressés ; il annonce, pour être envoyé prochainement, le premier volume de son travail.

10° M. Diedgerick, membre correspondant à Ypres, envoie un recueil de lettres inédites sur la famille de Morbecque de la maison de St-Omer. Ces lettres intéressantes sont renvoyées à la commission du bulletin pour être insérées dans la prochaine livraison. — Remercîments à l'honorable M. Diedgerick.

11° M. B. de Fouchère, envoie deux photographies prises sur deux anciens portraits à l'huile représentant les 44e et 57e abbés de Clairmarais. — Remercîments.

La correspondance épuisée, M. de Laplane dépose sur le bureau le livre original manuscrit des poissonniers de St-Omer, qui vient d'être acheté par la commission de la bibliothèque communale de cette ville, pour cet établissement. Ce livre, plein de renseignements historiques, est renvoyé à l'examen de M. Louis Deschamps de Pas, avec prière de faire un rapport sur cet intéressant manuscrit.

En même temps, M. de Laplane annonce que, par une heureuse coïncidence, il vient de retrouver également un calice du XVIe siècle avec sa patène et sa petite cuillère, le tout en vermeil, ayant appartenu à cette même confrérie des poissonniers. Au dessous on y lit ces mots : *A la Confrérie des Poissonniers,* avec cette date, 1590.

L'honorable membre, en soumettant cet objet d'art, curieux par sa forme et son travail, aux yeux de ses collègues, exprime le désir qu'il soit acquis par la commission du musée pour y être conservé et exposé aux yeux des connaisseurs.

Cette proposition est adoptée et il est décidé que, de concert avec la commission du musée, il sera fait des démarches pour l'obtenir.

Puis après diverses autres observations, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 9 Juillet 1866.

Présidence de M. Auguste DESCHAMPS DE PAS.

Secrétaire-Général : M. DE LAPLANE.

En l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président empêchés. M. Auguste Deschamps de Pas occupe le fauteuil de la présidence et donne la parole à M. de Laplane pour la

lecture de son procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président indique les titres des hommages reçus depuis la dernière séance. Ces ouvrages déposés sur le bureau sont :

Mémoires de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. VIIIe, 3e et 4e cahiers.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, t. 1er.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 4e trimestre 1865.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, t. IV. 1re liv.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 27e année.

Le Breviari d'Amor de maître Ermengaud, par M. Gabriël Azaïs, t. II.

Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin, par M. le docteur Danvin.

Etude sur les terrains quaternaires du Boulonnais et sur les débris d'industrie humaine qu'ils renferment, par MM. Sauvage et Hamy.

Heron d'Alexandrie. — La Chirobaliste, par M. A.-J.-H. Vincent.

La Marine Dunkerquoise avant le XVIIe siècle, par M. V. Derode.

Communication relative aux fouilles du château d'Etaples en 1864, par M. G. Souquet.

Documents sur le sel de Pennès.

L'Analyse, revue mensuelle, juin 1866.

Catalogue de livres provenant de diverses bibliothèques.

Cérémonies funèbres célébrées à Bruxelles pour Jeanne de Castille.

1° Sans désemparer, M. le Secrétaire-Général informe la Société de la réception d'un bon envoyé par M. le Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à l'effet de faire retirer le VIe volume in-4° des publications de cette

Compagnie, contenant le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp. — Remercîments.

2° Il est également donné communication d'une lettre adressée par M. Victor Advielle (d'Arras), dans laquelle cet honorable écrivain annonce l'envoi de quelques nouvelles publications.

3° M. Lorenz, libraire à Paris, rue des Beaux-Arts 3 bis, écrit qu'il a reçu de l'Allemagne, pour la Société, un envoi de cartes provenant de la Société Impériale de Géographie de Vienne. — Remercîments. — Prière de les déposer chez M. Derache, dépositaire de la Société.

A la suite de ces communications, M. Victor Advielle, proposé à la dernière séance, est élu membre correspondant.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Secrétaire-Général, rendant compte de l'état des publications, annonce ensuite que le dictionnaire topographique de l'arrondissement de St-Omer par M. Courtois, touche à son terme et il ajoute qu'il importe que la biographie du regrettable auteur de ce bon travail ne se fasse plus attendre afin de pouvoir être placée en tête du volume. M. Delmotte est prié, en conséquence, de s'occuper de ce travail sans désemparer.

On propose également de placer le portrait de M. Courtois dans le XIIIe volume des Mémoires. Cette proposition est unanimement adoptée et des mesures seront prises afin de se procurer une photographie ressemblante sur laquelle on puisse lithographier le portrait en question.

M. le Secrétaire informe encore ses collègues de l'impression prochaine du XIIe volume des Mémoires, lequel doit contenir le 2e volume de l'histoire des Abbés de Clairmarais, impression qui va se poursuivre aussi activement que possible.

A la la suite de ces communications, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures après la distribution des 57e et 58e livraisons du Bulletin historique trimestriel.

Séance du 6 Août 1866.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

Lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans réclamation.

Dépôt sur le bureau de tous les ouvrages suivants, reçus à divers titres par la Société depuis la dernière séance.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, publiée par la Commission royale d'Histoire, par Alphonse Wauters, t. 1er.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. V, 1865, 1re partie, t. VI, 1866.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2e série, 2e vol.

Mémoires de l'Académie Impériale de Savoie, 2e série, t. VIII.

Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, 34e année, 2e série, t. XX. — 35e année, 2e série, t. XXI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trimestre 1865.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, 2e série, t. III, 4e livraison.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. IV, n° 2.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace, 1865.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1866.

Annales du Comité Flamand de France, t. VIII.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mars-avril 1866.

Revue des Sociétés savantes, 4e série, t. III, avril 1866.

Revue Agricole de Valenciennes, mai et juin 1866.

Annuaire de l'Académie Royale de Belgique, 1866.

Le Couvent des PP. Capucins à Bourbourg, par M. de Coussemacker.

Histoire des Morins du P. Malbrancq de St-Omer, traduite par M. G. Sauvage.

Notice sur quelques Tournois en Picardie, par M. A. Janvier.

Les Trinitaires de la Rédemption ; les Maisons de la Trinité en Flandre ; les Rachats de Captifs Flamands, par M. J.-J. Carlier.

L'Analyse, revue mensuelle, juillet 1866.

L'Institut, juin-juillet 1866.

A la suite de ces dépôts, il est donné communication par M. le Secrétaire-Général de la correspondance dont l'analyse suit :

1° M. Sauvage, traducteur de l'histoire de Malbrancq, *de Morinis*, envoie la première partie de sa traduction en hommage à la Société. — Remercîments empressés.

2° Les Secrétaires-Généraux du Congrès scientifique de France, XXXIIIe session, qui devait avoir lieu à Amiens du 1er au 10 août, annoncent qu'à cause de l'état sanitaire de cette ville, cette session est renvoyée en 1867.

3° Le Secrétaire-Général du Congrès archéologique qui devait se tenir à Douai les 9, 10 et 11 août courant, annonce que cette session est également ajournée comme conséquence de l'ajournement du congrès d'Amiens, cette session n'étant que la continuation de la première.

4° Le Secrétaire-Général de la 34e session du Congrès archéologique et des assises de Provence, annonce que cette assemblée doit se réunir à Nice, en janvier prochain, et exprime le désir d'y voir représenter la Société.

5° M. le Sous-Préfet demande un état des travaux annuels de la Compagnie pour en donner connaissance au Conseil d'arrondissement et l'adresser ensuite à M. le Préfet du Pas-de-Calais pour le Conseil général.

Le rapport demandé a été immédiatement envoyé par M. le Secrétaire-Général, lequel expose aux yeux de ses collègues une très belle vue manuscrite de l'ancienne ville et cité d'Arras,

se rapportant au règne de Louis XIV. Cette vue a été offerte par M. B. de Fouchère, ancien magistrat à Etampes.

Immédiatement après, une discussion s'engage sur divers objets d'antiquité récemment rencontrés sur plusieurs points de l'arrondissement, sur une colonne de grès séparée de sa base et gisant près de la route de Setque, sur un vase en verre et une pierre tumulaire du 17e siècle, trouvés à Eperlecques.

Cette discussion étant épuisée, la séance se lève à 10 heures et les réunions de la Société sont renvoyées au mois de novembre à cause des vacances.

Séance du 3 Décembre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans réclamation.

Immédiatement après, M. le Président annonce, ainsi qu'il suit, les titres des ouvrages reçus depuis la dernière assemblée.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, commencé par MM. A. et J. Le Glay, et continué par M. Desplanque.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXVIII.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. VII.

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, 1864-1865.

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1863, août 1864.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1866.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trimestre 1866.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nos 2 et 3.

Bulletin de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, 3e année, 1er fascicule.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1re année, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société d'Archéologie de l'Orléanais, 1er trimestre 1866.

Bulletin de la Société d'Archéologie d'Avesnes, 1865.

Bulletin de la Société pour la Conservation des monuments historiques d'Alsace, t. IV, 1re livraison.

Bulletin du Comité Flamand de France, juillet, août, septembre 1866.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Mayenne.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, nos 2 et 3, 1866.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. VII, 3e et 4e livraisons

Revue Agricole de Valenciennes, mai, juin, juillet, août 1866.

Revue des Sociétés savantes, t. IV, mai, juin, juillet, août, septembre 1866.

Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, le 7 avril 1866.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re et 2e livraisons 1866.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. IX, 3e liv.

Rapport sur la situation de la même société, en 1865, par M. Eug. del Marmol.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mars à août 1866.

Recueil de Poésies calvinistes (1550-1566), publié par M. P. Tarbé.

L'Analyse, revue mensuelle, juillet, août, octobre novembre 1866.

L'Institut, juin-juillet 1866.

Notice sur des antiquités celtiques ou gallo-romaine du nord de la France, par M. L. Cousin.

Maison de Lépreux-lez-Bourbourg, par M. E. de Coussemaker.

Troubles de la châtellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon (1427-1431), par M. A. Desplanque.

Etude sur le terrain quaternaire de Blendecques, par M. Emile Sauvage.

Thèse pour la Licence, par M. L. Cavrois.

Origine de l'Académie d'Arras, par le même.

Le Dr Jos. Bergmann, par M. A. Durand.

Inscriptions de Troesmis expliquées par M. Léon Renier, par M. Charles Robert.

La Croix de St-Ulrich d'Augsbourg, par M. R. Chalon.

Congrès scientifique de France, 33e session, Aix-en-Provence.

Guide de l'étranger au musée Napoléon d'Amiens, par M. J. Corblet.

Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Etude sur les Plombs ou Enseignes de pélerinage et en particulier sur ceux de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer; par M. Lefebvre.

Notice raisonnée sur deux instruments inédits de l'âge de Pierre, par M. Peigné-Delacourt.

Supplément à l'sssai de l'histoire monétaire de la maison de Bourgogne, avec planches, par M. L. Deschamps de Pas.

Rapport sur le projet d'études topographiques du département de la Drôme, par M. Ludovic Vallentin.

Rapport à l'Académie sur les Antiquités nationales, 1866.

Puis, sans désemparer, M. le Secrétaire-Général donne communication de la correspondance mensuelle qui se réduit à ceci :

1° M. le Sénateur Préfet de la Seine-Inférieure, adresse en hommage à la Société un exemplaire du 1er volume des procès-verbaux de la Commission des Antiquités, instituée par l'administration dans le département de la Seine-Inférieure,

et subventionnée par le conseil général. En même temps ce fonctionnaire exprime le désir que les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie soient adressées, à titre d'échange, à la commission archéologique de la Seine-Inférieure. — Remercîments et adoption.

2° M. le baron de Sarens, Président de la Société d'Archéologie de la Mayenne, envoie en cette qualité, sous le couvert de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, le premier Bulletin annuel publié par cette Compagnie. L'échange est également demandé avec les publications de la Société.

3° M. Prosper Tarbé correspondant de l'Institut et membre correspondant à Reims, envoie quelques lignes de gracieux souvenirs accompagnant l'hommage d'une nouvelle publication sortie de la plume de ce spirituel et infatigable écrivain.

4° M. le docteur F. Dienhem Chotompski, colonel polonais, correspondant à Turin, (Via Buniva 13), écrit que le diplôme annoncé de M. le professeur Ariodantte Fabretti, à Turin, n'est pas arrivé à sa destination. L'honorable correspondant profite de cette occasion pour demander également l'admission comme membre correspondans de :

1° M. le comte Cibrario, économiste célèbre, grand chancelier de l'Ordre de St-Maurice et St-Lazare, grand Officier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de l'Institut de France, à Turin.

2° Celle de M. le comte Hyacinthe Cibrario, avocat et archéologue dans la capitale de l'Italie (place de Milan, n° 2, au palais de la Chancellerie de l'Ordre Mauricien).

3° Celle encore de M. le baron de Nyary (Albert), chevalier de plusieurs ordres, à Turin (Plazza Vittorio Emmanuelle, n° 16).

5° Le Président de la Société Archéologique de l'Orléanais envoie un bon pour retirer le IXe volume des mémoires de la Société, avec atlas.

6° MM. les Président et Secrétaire-Perpétuel de l'Académie d'Arras, adressent le programme des sujets mis au concours

pour 1867. Dans ce programme on remarque la proposition de deux médailles d'or de 400 fr. chacune qui seraient accordées aux meilleurs écrits : 1° sur la biographie des mayeurs et maires de la ville d'Arras depuis l'institution de cette magistrature jusqu'en 1821 ; 2° à une histoire du chapitre de la cathédrale d'Arras depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

7° M. Louis Cousin, Président de la Société Dunkerquoise, M. Louis Derode, Secrétaire-Perpétuel de la même Société, adressent également le programme des prix proposés par leur Compagnie pour le Concours de 1867. On y voit reproduire la proposition d'une médaille d'or pour une histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse. Cette histoire très abrégée devrait se renfermer dans 2 ou 300 pages.

Une nouvelle prime de 100 fr., accordée par un anonyme, serait ajoutée à la médaille.

8° M. Alfred Michiels, auteur d'une histoire de la peinture flamande (rue du Cherche-Midi, 36, à Paris), écrit avoir lu dans les Abbés de St-Bertin, p. 8, note 1, t. II, à l'article biographique de Guillaume Fillastre, qu'en 1451 et 1452, il se dépensa 49 livres aux nôces d'André Colin.

L'honorable correspondant demande quel était cet André Colin. Serait-ce le peintre Colin d'Amiens ? Il serait très important pour lui de le savoir au moment où il prépare une nouvelle édition de son histoire sur la peinture.

On regrette de n'avoir aucun renseignement précis à lui fournir à cet égard, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a à St-Omer diverses peintures signées Colins de [illegible]
Est-ce le même ? On ne saurait l'affirmer.

La correspondance terminée, conformément à l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Louis Deschamps de Pas, lequel, dans une note fort détaillée, fournit des renseignements pleins d'intérêt sur un manuscrit original relatif à la corporation des poissonniers de St-Omer, manuscrit récemment acheté par les soins de la commission de la bibliothèque com-

munale de la ville. Ce livre contient la mention suivante en tête du premier feuillet :

« *Ce présent livre a été commenchiet à faire lendemain*
» *du St-Pierre entrant fust en l'an de grasse XV^c LXXIIII et*
» *estoient doien dudit St-Pierre et Carité du Mestier des*
» *poissonniers de mer pour cest an Robert Neveur, le vieulx*
» *fiels de feu Guillaume Neveur, ou sont escript ichy après tous*
» *confrères et consœurs qui sont vivans au jour et an dessus*
» *dits, et l'on écrira ceux qui seront ichi après rechapt en la*
» *D^e Carité. Pareillement seront écris les despens que l'on*
» *fera pour cescun an en ladite confrérie et seront écripts les*
» *privilèges et coustumes dudit mestier et confrérie et les*
» *deptes que l'on devra à ladite Carité.* »

La lecture du travail de M. Deschamps de Pas étant entendue, la Société se livre à quelques réflexions historiques sur les anciens usages du marché au poisson à St-Omer. Elle ordonne l'insertion de la notice de M. Deschamps de Pas dans l'une des premières livraisons de son bulletin et la séance est levée à 10 heures. Mais auparavant il est fait diverses propositions de membres honoraires et correspondants :

1° Celle de M. le comte Cibrario, grand chancelier de l'ordre de St-Lazare, grand officier de la Légion-d'Honneur, à Turin.

2° Celle de M. l'abbé Bock, chanoine de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

Ces élections étant appuyées sont renvoyées à la réunion suivante.

Séance du 7 Janvier 1867.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, à la suite duquel M. le Président

donne communication des titres des ouvrages reçus depuis la dernière assemblée. Cette liste comprend les ouvrages suivants :

L'Abbaye de St-Vaast, par MM. Ad de Cardevacque et Aug. Ternynck.

Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, par M. Georges de Soultrait.

Dictionnaire topographique du département de l'Hérault, par M. E. Thomas.

Répertoire archéologique du département du Tarn, par M. H. Crozes.

Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, t. VII.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6e serie, t. IV.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, t. IX, 2e part.

Mémoires de la Société Académique du département de l'Oise, t. VI, 2e partie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e trimestre 1866.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1866.

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, 1er et 2e trimestres 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, avril à septembre 1866.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. IX.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1er semestre 1866.

Revue des sociétés savantes, octobre 1866.

Revue agricole de Valenciennes, septembre 1866.

Mémoires de la Société académique de St-Quentin, 3e série, t. VI.

Recueil des publications de la Société Havraise, 1864-1865.

La question du Portus-Itius, par M. Jules Lion.

Recherches historiques sur les seigneurs, châtelains et gouverneurs de Cassel des XIe, XIIe et XIIIe siècles, par M. le Dr P.-J.-E. de Smyttère.

Vie du R. P. de Scouville de la compagnie de Jésus, par le P. Alexandre Pruvost.

Les ancêtres des Flamands de France, par M. Victor Derode.

Le dernier feuillet de mes tablettes, par M. ***

Situation de l'instruction primaire dans le département de l'Indre, rapport de M. Fayet.

Notice nécrologique sur l'abbé Ch. Berton, par M. l'abbé J. Corblet.

Les Trois Chapitres, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

La mort du Maréchal d'Hocquincourt, par M. J.-J. Carlier.

Note historique sur l'hôpital de la Charité à Paris, par M. Ch. Leguay.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, tables.

L'Analyse, septembre 1866.

L'Institut, août, septembre, octobre 1866.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général analyse ainsi qu'il suit la correspondance mensuelle.

1° M. Anquetil, Secrétaire-Général de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, adresse, par l'intermédiaire du ministre de l'instruction publique, le 7e volume des mémoires de cette Société, ainsi que le journal de Narbonne, édité par elle, en même temps que le journal de la Santé de Louis XIV qui a été précédemment envoyé. — Remercîments empressés.

2° M. le baron de Sarcus, Président de la Société d'Archéologie, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne, remercie de l'établissement de bonnes relations entre la Société et la Compagnie qu'il préside ainsi que de l'échange des publications respectives.

3° M. Souquet, correspondant à Etaples, envoie un dessin représentant des patères ou autres objets archéologiques trouvés en 1864 dans les ruines du château de cette ville. — Remerciments.

4° M. Vilbert, Président, et M. Durieux, Secrétaire-Général de la Société d'Emulation de Cambrai, envoient le programme des questions pour le concours de 1867. Parmi ces questions on retrouve les suivantes déjà posées et non résolues :

1° Histoire de la domination espagnole dans les Pays-Bas. Son influence sur les usages et la langue. Quels souvenirs a-t-on conservés ?

2° Monographie d'une des grandes abbayes du Cambrésis. Son influence sur la civilisation du pays.

5° M. le marquis de Godefroy Menilglaise demande où en est la copie du manuscrit de son père, relatif au supplément de l'inventaire des chartes d'Artois. Il est répondu que cette copie avance et que sous peu elle pourra être retournée avec l'expression de la reconnaissance de la Société.

6° M. Adolphe de Cardevacque, correspondant à Arras, envoie en hommage deux manuscrits anciens retrouvés par lui et concernant St-Omer : l'un est un accord entre le chapitre de la cathédrale et les religieux de St-Bertin, au sujet du rachat du droit de tonlieu en 1707.

La deuxième pièce est une copie authentique du testament de Monseigneur Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de St-Omer, à la date de 1705 et 1708.

A ce testament sont joints les états de recette des deniers trouvés après la mort dudit seigneur évêque.

La Société remercie son honorable correspondant de son intéressante communication, les manuscrits adressés seront soigneusement gardés dans les archives pour y avoir recours au besoin.

7° M. Jules Lion, correspondant à Paris (rue Lebouteux, n° 11, aux Batignolles), adresse deux communications renfermant des extraits du manuscrit n° 2621 de la bibliothèque

impériale nouveaux fonds français. L'un de ces extraits est relatif à l'origine du comté d'Artois, l'autre se rapporte à la mémorable bataille d'Azincourt.

L'honorable correspondant envoie également un troisième extrait du même manuscrit n° 2621, concernant la bataille de Mons-en-Puelle.

La Société écoute avec intérêt ces communications historiques dont il est donné lecture par M. le Secrétaire-Général. Elle remercie l'honorable M. Lion d'avoir bien voulu lui communiquer le résultat de ses incessantes et intéressantes études. En même temps elle exprime le désir d'obtenir de lui, s'il est possible, quelques renseignements nouveaux sur les matières contenues dans le manuscrit 2621, sur sa rareté, sur son titre, sur son auteur présumé, etc. La description de ce précieux livre pourrait aider à compléter une communication utile et initier plus facilement le lecteur aux sources d'où proviennent ces documents mis au jour.

M. le Secrétaire-Général est prié d'écrire en ce sens à l'honorable et zélé correspondant.

La lecture de la correspondance terminée, M. le Président, conformément à l'ordre du jour, distribue à chacun des membres présents les 59e et 60e livraisons du bulletin historique, lesquelles viennent de paraître. La même distribution sera faite à domicile à MM. les membres absents :

Aussitôt après, il est procédé au renouvellement du bureau de la Société pour l'année 1867.

Un scrutin est ouvert à la suite duquel M. Quenson est proclamé Président ; M. Albert Legrand, Vice-Président, et M. Delmotte, Trésorier. — M. de Laplane, non soumis à la réélection, conserve les fonctions de Secrétaire-Général

De même suite, les diverses commissions qui doivent fonctionner dans le courant de l'année, sont maintenues comme l'année précédente.

Ces nominations terminées, M. de Laplane, Secrétaire-Général, dépose sur le bureau et fait hommage à la Société

d'une petite pièce en plomb portant d'un côté une arbalète et de l'autre un écusson à six bandes. Cette pièce ancienne et assez rare, peut être attribuée à la corporation des vieux arbalètriers d'Abbeville, à en juger par sa comparaison avec d'autres pièces dont l'origine ne paraît pas douteuse.

La Société, en remerciant le donateur, décide qu'elle sera déposée dans la collection numismatique du musée de la ville.

De même suite, M. le Secrétaire-Général soumet à ses collègues un exemplaire du dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, par le très regrettable M. Courtois, cet exemplaire est orné du portrait de l'auteur, mais il y manque encore un article biographique qui doit être placé en tête. La Société unanime invite son honorable trésorier, M. Delmotte, à faire et à remettre dans le plus bref délai cette biographie, afin que ce volume utile et depuis si longtemps désiré, ne se fasse plus attendre.

En même temps, sur la proposition du même membre et attendu que ce volume qui doit former le XIIIe de la collection des mémoires de la Société, ne contient guères plus de 300 pages,ce qui ne paraît pas tout à fait assez, il est décidé qu'on annexera à la fin plusieurs publications épuisées, dues à la même plume et qui sont actuellement presque entièrement oubliées.

Cette proposition admise, un scrutin est ouvert pour l'élection de plusieurs membres proposés à une précédente séance. A la suite de ce scrutin, M. le comte de Cibrario, ancien ministre, grand chancelier des ordres de St-Maurice et de St-Lazare, grand officier de la Légion-d'Honneur et correspondant de l'Institut de France, à Turin, est nommé membre honoraire.

M. le comte Cibrario fils, avocat et archéologue à Turin, est élu membre correspondant, ainsi que M. le baron de Nyary et M. l'abbé Bock, chanoine de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

Avant de clore la séance, la Compagnie entend encore une

communication de M. L^s Deschamps de Pas, relativement aux puits funéraires dont on rencontre de remarquables vestiges sur tous les points de la France et dont un assez grand nombre a été récemment découvert à Bayenghem-lez-Eperlecques.

L'honorable membre cite à cet égard un très intéressant rapport de M. Quicherat, inséré dans la Revue des Sociétés savantes, n° d'octobre 1866, p. 378. Ce travail contient l'énumération des lieux où des fouilles ont été faites avec des indications instructives sur les puits trouvés sur différents points et à diverses profondeurs ; il précise la qualification de puits funéraires de préférence à toute autre à cause de l'usage et de la destination qui paraît incontestable à l'honorable auteur du rapport

Après une longüe et importante discussion sur les puits de Bayenghem, il est décidé que de nouvelles explorations auront lieu dans cette commune pour tenter une nouvelle épreuve et poüvoir décrire, avec la plus grande exactitude, ce qui se rencontre dans ces puits depuis le sommet jusqu'à la plus grande profondeur.

M. de Laplane, Secrétaire-Général, dont la maison de campagne est très rapprochée du lieu des explorations, est désigné pour surveiller et faire le procès-verbal de ces nouvelles fouilles, et il accepte cette mission dont l'époque sera ultérieurement déterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 Février 1867.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. H^ri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente.

Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière assemblée.

Ces ouvrages déposés sur le bureau sont :

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e trimestre 1866.

Bulletin du Comité Flamand de France, octobre, novembre, décembre 1866.

Revue Agricole de Valenciennes, octobre 1866.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re livraison 1867.

Quelques méreaux et plombs de marque relatifs à l'Artois, par M. Louis Deschamps de Pas.

Les travaux historiques de la ville de Paris, étude critique sur les deux premiers volumes de la collection, par M. Urbain Deschartes.

Notice sur une inscription du XIe siècle, par M. l'abbé Corblet.

Annuaire du Pas-de-Calais pour 1866, par M. Aug. Parenty.

Programme des Concours ouverts par la Société Impériale des sciences de Lille. — Prix annuels.

Résumé des observations météorologiques faites à St-Romans-lez-Melles (Deux-Sèvres) *depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1863*, par M. le Dr Chabot.

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, par Pierre Narbonne, recueilli et édité avec introduction et notes par J.-A. Leroy.

De même suite, M. de Laplane, Secrétaire-Général donne communication d'une lettre de M. Jules Lion, membre correspondant à Paris, lequel a répondu avec empressement pour fournir les renseignements qui lui avaient été demandés sur le manuscrit n° 2621 de la bibliothèque impériale, manuscrit dont plusieurs extraits historiques avaient été lus à une précédente séance.

Ce manuscrit, dit M. Lion, ne porte pas de date, mais il est évidemment du XVe siècle. L'auteur, resté inconnu, le déclare lui-même en annonçant « *qu'il assistait lui même aux privées devises de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne.* »

Le titre est ainsi conçu sur le catalogue : « *Ancienne chronique française* (ancien manuscrit n° 8311). »

Une première partie manque, la seconde commence au règne de Philippe-Auguste et se continue jusqu'au règne de Louis XI, dit l'honorable correspondant. Il ajoute : ce manuscrit in-4° est sur parchemin, la Société des Antiquaires de Picardie en a publié un extrait relatif à la bataille de Crécy, et en a reçu un autre concernant la bataille de Mons-en-Vimeux.

La Société remercie M. Lion de son obligeante communication ainsi que du zèle qu'il a mis à la compléter. Elle est renvoyée à la commission du bulletin historique.

De même suite, la Compagnie entend les communications suivantes :

M. Sauvage, l'un des plus anciens membres correspondants, a entrepris la traduction du grand ouvrage du P. Malbrancq, *de Morinis*, 2 vol. in-4° Cette traduction, mise au concours, il y a quelques années, par l'Académie d'Arras, était à peu près entièrement achevée, mais le prix proposé fut ajourné, par diverses circonstances, à la suite desquelles l'auteur a fini par commencer, à ses frais, l'impression de son livre dans un format in-12. La Société, sur la proposition d'un de ses membres, discute le point de savoir s'il ne serait pas opportun d'encourager cette publication si intéressante pour l'histoire du pays, soit en souscrivant à un certain nombre d'exemplaires, soit en reprenant la traduction sous un autre format plus convenable. Diverses opinions sont échangées à cet égard et la solution de la question est renvoyée à une séance suivante.

Un autre membre expose à son tour que le propriétaire actuel du terrain sur lequel repose la Croix Pélerine à St-Martin-au-Laërt, se prêterait peut-être volontiers, si on l'y invitait, à garantir par une grille ce vieux monument lapidaire qui rappelle un grand souvenir. On expose en même temps l'opportunité d'y placer une inscription mémorative.

Ces propositions sont prises en considération, M. Delmotte se charge de se présenter à cet égard chez M. Acrémant, et d'après sa réponse, l'honorable M. Albert Legrand, Vice-Pré-

sident de la Compagnie, dont la spécialité épigraphique est parfaitement connue et appréciée depuis longtemps, recevra la mission de préparer les quelques lignes destinées à garder la mémoire du tournoi de 1440, d'après la fidèle description qu'en a donnée M. le Président Quenson.

Avant de clore la séance, M. le docteur Wintrebert, est proposé comme membre titulaire. Cette proposition est appuyée et renvoyée, conformément au réglement, à une réunion suivante.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 mars 1867.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. H[ri] DE LAPLANE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Présentation de M. Lauwereyns, professeur au lycée, en qualité de membre titulaire. Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est renvoyée à la séance suivante, aux termes du règlement.

Dépôt sur le bureau des ouvrages suivants :

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances des 4, 5 et 6 avril 1866.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, XI[e] volume.

Mémoires de la Société Archéologique de Constantine, X[e] vol.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXIX, 1[er] et 2[e] fascicules.

Messager des sciences historiques de Belgique, 1866, 4[e] livr.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, t. IV[e], 2[e] livraison.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1er et 2e semestres 1866.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n° 52.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1866, n° 4.

Bulletin des Commissions Royales d'art et d'archéologie de Belgique, octobre 1865 à août 1866.

Revue des Sociétés savantes, novembre, décembre 1866.

Revue Agricole de Valenciennes, novembre 1866.

Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, par M. Alexis Dureau.

Monographie de l'église de Notre-Dame à Tongres, par M. Ch.-M.-T. Thys.

Notice historique sur la Léproserie de St-Antoine à Tongres, par le même.

Manuscrit relatif aux batailles de Rocour et de Lafeld, (1745-1750), par le même.

La Voie romaine d'Amiens à Boulogne, par M. Jules Lion.

Dévotion à Ste-Berthe, par M. l'abbé Fromentin.

L'Institut, novembre-Décembre 1866.

A la suite de ces dépôts, il est donné communication de la correspondance mensuelle dont l'analyse suit :

1° M. le Ministre de l'Instruction publique adresse une circulaire annonçant que la distribution des prix à décerner aux sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, le samedi 27 avril 1867, à midi, et que cette distribution sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril. Les membres de la Société qui désireraient y prendre part, sont invités à présenter leurs mémoires et à se faire connaître. Ces mémoires, pour les deux sections d'histoire et d'archéologie ne seront admis qu'autant qu'ils auront été préalablement lus devant une compagnie savante et qu'ils auront paru dignes d'être présentés à la Sorbonne. Ils doivent être transmis au ministre au plus tard le 5 avril, les registres devant se clore le même jour et une commission devant déterminer alors l'ordre des lectures. Chaque lecture

ne devra pas durer plus de vingt minutes. Des billets de chemins de fer, à prix réduits, seront délivrés à tous les délégués.

2° Le même Ministre envoie une autre circulaire relative à l'enseignement spécial qui s'organise sur un plan nouveau dans la plupart des lycées et collèges, concernant l'étude des sciences et leurs applications d'une manière plus étendue. Le concours de la Société est réclamé pour aider à former des collections scientifiques pour la zoologie, la botanique, la géologie, en un mot pour ce qui concerne l'histoire naturelle.

3e Envoi de prospectus pour la 2e session du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, lequel doit s'ouvrir à Paris, le 17 août 1867.

4° M. le docteur Chotompski, correspondant à Turin, accuse réception et remercie de l'envoi de diplômes à lui adressés pour de nouveaux membres qu'il avait proposés, il annonce en même temps l'apparition d'un nouveau travail archéologique dont il s'occupe depuis longtemps et auquel il met la dernière main, et qu'il sera heureux, dit-il, de soumettre à la Société.

5° M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy, nouvellement nommé membre correspondant, et auteur de l'histoire d'Hesdin, remercie de sa nomination et exprime le regret de n'avoir pu s'acquitter plus tôt de ce devoir, ce à quoi il n'eût certainement pas manqué si l'avis de sa nomination, sans doute égaré en route, n'avait pas mis tant de temps à lui parvenir.

L'honorable membre verra avec intérêt, dit-il, la publication promise par le savant archiviste du Nord, M. Desplanques, sur le parc d'Hesdin, travail qui rentre dans le cercle de ses études et fera ses efforts pour donner tout son concours à la Société.

6° M. Albert de Nyary, à Turin (Piazza Emmanuelle n° 16), remercie de sa nomination comme correspondant et annonce qu'il s'empressera d'offrir ses ouvrages en hommage à la Compagnie, dès qu'ils seront terminés.

7° M. Edmond Simonin, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie

de Stanislas, directeur de l'école de médecine de Nancy, adresse un bon pour retirer le dernier volume que cette Société savante, dont il est l'organe, vient de publier.—Remercîments.

La lecture de la correspondance terminée, M. de Laplane, Secrétaire-Général, chargé de reprendre et de diriger les nouvelles explorations qui doivent être faites, cette année, à Bayenghem-lez-Eperlecques, dans l'espoir d'y retrouver quelques nouveaux puits funéraires, expose que s'étant rendu sur les lieux avant la neige du mois de janvier, il avait reconnu à l'extérieur l'un de ces puits de grande dimension et fort commodes à étudier, celui-là même sur lequel devaient porter les explorations projetées. Mais, ajoute l'honorable membre, depuis le dégel, le terrain sur ce point s'est éboulé entièrement et le puits a complètement disparu avec ce qu'il renfermait. Il faudra donc aller à la recherche d'un autre spécimen qui puisse permettre une nouvelle expérience. Toutefois, cet autre, on ne désespère pas de le rencontrer bientôt sur le même point culminant ou aboutissent diverses voies et où l'on retrouve encore tant de vestiges du passé.

La Société remercie M. le Secrétaire-Général de sa communication et l'invite à donner suite à ses recherches pour découvrir et explorer au mieux, pendant la belle saison qui s'avance, un nouveau puits funéraire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire-Général de la Société,
Hri DE LAPLANE.

NOTE

SUR UN MANUSCRIT

PROVENANT

DE LA CORPORATION DES POISSONNIERS

DE SAINT-OMER.

Communication de M. Louis Deschamps de Pas,
membre titulaire.

Le manuscrit que nous allons examiner, qui a été acquis récemment par la bibliothèque de Saint-Omer, n'a pas une très grande valeur historique. Il comprend les comptes de la confrérie de Saint-Pierre (c'était sous ce nom qu'était connue la corporation des poissonniers) à Saint-Omer, de 1574 à 1657. Les livres des réglements et statuts, conservés avant 1789 aux archives municipales [1], contenaient l'histoire politique et sociale de cette corporation. Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet, je m'en occuperai peut-être plus tard. Je me bornerai, dans cette note, à faire quelques extraits du manuscrit dont je viens de parler, qui nous initieront à la vie intérieure

[1] Ces registres ont été brûlés en même temps qu'une partie des registres aux délibérations du Magistrat, dans un de ces *auto-da-fé* que les révolutionnaires de 1792 pratiquaient, sous prétexte d'anéantir les souvenirs de la féodalité.

de la confrérie. Malheureusement, les compteurs, ainsi qu'on les appelait, qui n'étaient autres que les doyens annuels du métier, sont très sobres de détails [1].

Le titre du volume mis en tête du premier feuillet écrit nous en fait connaître le contenu. Je le transcris textuellement.

« Ce présent livre a esté (commenchiet) à faire lendemain » du St-Pierre entrant, fust en l'an de grasse XVc LXXIIII, et » estoient doien dudit St-Pierre et carité du mestier des pois- » sonniers de mer [2] pour cest an Robert Neveur le vieulx » fielx de feu Guillaume Neveur, ou sont escript ichy après » tous confrères et consœurs qui sont vivans au jour et an » dessudits et l'on escripera ceux qui seront ichi après rechupt » en lade carité. Pareillement seront escris les despens que » l'on fera pour cescun an en lade confrérie ; et seront escripts » les prévilèges et coustumes dud. mestier et confrérie et les » desptes que l'on devera à lade carité. »

Après cet intitulé, viennent les coutumes de ladite confrérie, c'est-à-dire l'exposé de ce qui forme les recettes et les dépenses annuelles [3]. Je les transcris également textuellement.

« S'ENSUIT CHY APRÈS LES COUSTUMES DE LADe CARITÉ. »

« *Primes.* »

« L'on doit porter les mériaux le merquedi et vendredi de- » vant le jour de la carité qui se fait le premier dimance » d'aust. Ceux qui présentent le grand mériau seront tenu de » venir au diner ou de paiier autant comme ceux qui y seront, » et de rien envoiier, hors de l'otel et ceux qui ne prennent

[1] Le manuscrit qui nous occupe est un gros volume, format in-4°, écrit sur papier.

[2] Il y avait aussi le métier des poissonniers d'eau douce, ou *frès-poissonniers*, qui avaient des statuts complètement différents de de ceux des poissonniers de mer.

[3] A ces recettes s'en joignirent d'autres ultérieurement. Nous les retrouverons dans l'examen des comptes annuels.

» que le petit mériau, ne seront tenu que paiier XII d. et doi-
» vent avoir un petit pain bis et deux œuf pour denier pour
» Dieu ; et seront tenu les confrères et les consœurs de venir
» à la messe et offrande à sept heures, sur cescun défalant
» d'amende de XII d. et autant au jour dudit saint et à l'obit
» s'il n'a enpensement lésitime. »

« Item de cescun plast de harencq soret et poisson de l'es-
» trangier vendu en ceste ville, se paiiera et a esté paiié par
» ansieneté deux soubz du last à la confrairie de St-Pierre. »

« Item l'on vent les v. d. des .... avec les moulles len-
» demain dud[t] jour St-Pierre, au plus offrant. »

« Item les trois deniers des compaignons et harangires que
» l'on receulle tous les samedi, se vendent parrellement au
» plus offrant. »

« Item de cescune bende [1] qui se vent avec le poisson qui
» va au min [2], led[t] mineur en doit faire compte ou soy racheter
» de cescune III. d. qu'il tire à l'estrangier allant au min. »

« Item il se vent deux camberestes en la halle et la cambre
» en hault aussy au plus offrant. »

« Item il fault paiier tout les ans pour ladite halle à mis-
» sieurs qui se paiie à l'argentier en prendant quitance dont
» messieurs doivent entretenir lad[e] halle et messon de plon et
» couverture. »

« Item se vendent les mescantes bendes. »

« Item se il a aucun qui offence de quelque amende qui sera
» bien et léallement trouvé estre deu par le doien et seuretes [3]
» dud[t] mestier, il doit venir au prouffit de lad[te] confrairie. »

[1] On désigne sous le nom de *bendes*, les paniers destinés à contenir le poisson porté au mynck. Ce sont les manneliers qui les fournissaient chaque année. Ne seraient-ce pas ces grands paniers ronds de 2[m] environ de diamètre, avec un rebord d'une dizaine de centimètres au plus que nous voyons encore aujourd'hui sur le marché de St-Omer ?

[2] Mynck.

[3] Roquefort, dict. de la langue romane, dit : *seure, tuteur*. Ne seraient-ce point ici les gardiens du métier, les assesseurs du doyen ?

« Item s'il y avoit quelque mestre que il prent quelque ap-
» pentis [1], il doit faire le raport aud[t] doien et le faire mestre
» sur le livre, et de donner v. s., et la première fois qu'il vient
» au marchiet, de donner au serviteur XII. d. pour par luy
» saindre l'acourcheu [2]. »

« Item que nuz maistres ne prennent (apprentis ou compai-
» gnons) qu'il ne soiient deux ans pour aprendre et de estre
» asseuret (?) à couchier, et lever, et de mengier le pain dud[t]
» mestre et de paiier au boult des deux ans se il veult passer
» mestre, la franchise comme il sera trouvé par doien et com-
» paignons estre convenable. »

Après le règlement ci-dessus, l'on trouve la liste des confrères et des consœurs qui ne donne lieu à aucune observation. Puis l'enregistrement d'apprentis audit métier, allant jusqu'à l'année 1660. Parmi les confrères sont inscrits le chapelain de la confrérie et le clocqueman (sonneur), ce qui est tout naturel.

Ce qui frappe dans l'examen des comptes que nous avons sous les yeux, c'est la difficulté qu'éprouve la confrérie à équilibrer son budget. Après avoir vu pendant quelques années les recettes dépasser les dépenses, vers 1595, ces dernières commencent à être supérieures aux recettes. Le déficit d'abord minime, va en croissant d'une manière inquiétante. Il se trouvait bien encore, de temps à autre, quelques années meilleures, où l'on se trouvait avoir un boni, mais elles étaient rares. Il n'y a rien à cela d'étonnant, l'on entrait dans la période de guerres incessantes, pendant lesquelles la France s'efforçait sans cesse de rentrer en possession de l'Artois, alors entre les mains de l'Espagne. Le pays désolé par les incursions des divers partis, le commerce en souffrance, tout cela devait influer sur les différentes sources formant le revenu du métier des poissonniers. Cependant il y avait diverses dépenses obliga-

[1] Apprentis.
[2] Ceindre le tablier.

toires qu'on ne pouvait se dispenser de solder chaque année ; telles que le paiement des offices célébrés pour la confrérie, du chapelain, l'entretien de la chapelle, etc. Aussi pour tâcher de diminuer le déficit, la confrérie a recours à diverses mesures dont nous trouvons trace dans les comptes. Telle est celle-ci, qui est inscrite à la suite du compte de l'année 1596-1597.

« Sur ce que avoit esté remontré par les doien et mettier » des poissonniers que la confrairie de St-Pierre estoit ar- » riré [1] et apparant de l'estre davantage à cause de la cierreté » du tans présent tellement que le service divin et messe or- » dinaires ne se poroit entretenir à l'avenir ne fut que aucune » despence soit retrencés, ce que aiant esté bien considérés » par lesdilx doien, mettres et compannion de lad. confrérie, » et mettier des poissonniers, a esté advisé et résoulu d'un » commeun accort par l'avis du gran (maître) dud. mettier » que dorenvant le jour de la sollennité du jour St-Pierre en- » trant en oust ne se fera aucune despence au desgeuner, diner » ou souper à la cerge de lad. confrérie et mettier, ains sera » tenu led. jour, le doyen entran, paier sa bien venue au lieu » du jour de lendemain selon la forme et en la manière ac- » coutumée dont il sera descergier que lors l'on rendra les » contes des messes et despens pour éviter au frès qui se fai- » soit du passé. Fet et ainssy ordonné et résolu par le cors » dudit mettier le ve jour d'oust 1597, soubsinés par les doien » et compainnon. » (Suivent les signatures [2]).

Mais une réforme si radicale ne pouvait tenir devant le be-

[1] Cette année la recette avait été de 80 l. 17 s. et la dépense de 128 l.

[2] Déjà l'on trouve précédemment une mention analogue « Ledit » jour IXe d'aoust XV^c IIII^xx huict a esté dict et ordonné par lesditz » doyen, maitres et compaignons et leur maître ycy soubsigné que » pour l'advenir ne sera alloué au doyen pour joins may et belle » cyre que XLII s. » Cette somme était celle qui était allouée antérieurement, il est probable qu'il y avait eu une tendance à l'augmenter. La décision précédente le laisse supposer.

soin indispensable de se réunir pour veiller aux intérêts de la corporation, car l'on voit peu à peu reparaître dans les comptes les fournitures de liquides et de viandes pour *jour de St-Pierre.* Il est vrai que la dépense qui s'élevait, l'année même où la résolution fut prise, à 27 l. 11 s. 6 d., fut réduite de beaucoup.

Une autre réduction fut encore opérée. Il était d'usage que lors de la mort d'un maître du métier des poissonniers, non seulement les frais des funérailles étaient à la charge de la confrérie, ce qui était de toute justice, mais encore ceux du repas que l'on était accoutumé de faire après le service. Comme ces frais ne se renouvelaient pas tous les ans, et que quelquefois il se passait plusieurs années sans qu'ils dussent figurer aux comptes, il est vraisemblable que cet usage était admis là comme il avait lieu dans les autres corporations. Mais vint un moment, probablement à la suite des maladies contagieuses et épidémiques qui avaient éprouvé si cruellement la population de St-Omer, où l'on trouva que cette dépense chargeait trop la confrérie, surtout à une époque où les recettes se trouvaient toujours au-dessous des dépenses d'une quantité notable. Ainsi dans le compte de l'année 1631-1632, nous trouvons en marge d'une dépense faite pour un repas dans de semblables circonstances, une injonction aux compteurs de faire en sorte que cela ne se renouvelle plus sans avertir le grand maître [1]. Ce qui était un usage devenait, par suite de cette injonction, une exception, et en effet ce n'est que rarement que nous voyons les comptes ultérieurs mentionner la dépense totale faite dans une circonstance semblable. Le plus souvent les parents supportent la majeure partie des frais, qui sont alors complétés par la confrérie.

L'année où l'on remarque le plus grand déficit est celle de

[1] Déjà en 1627-1628, lors de la vérification des comptes, il avait été dit, que désormais on ne ferait plus de semblables dépenses à peine d'être rayées.

l'exercice 1639-1640. Les recettes ne s'élèvent qu'à 105 l. 18 s. tandis que les dépenses montent à 330 l. 9 s. L'on était en effet alors dans des conjonctures difficiles. St-Omer avait été délivrée du siège mis par les Français en 1638. Mais l'armée ennemie, obligée de partir, avait continué a battre le pays. Plusieurs villes d'Artois, et notamment Arras et Aire, étaient tombées entre leurs mains. Le commerce d'exportation de St-Omer souffrait beaucoup de cet état de choses, qui devait se faire sentir aussi sur les denrées alimentaires de toute espèce, et par suite réduire de beaucoup les revenus de la confrérie ou métier des poissonniers. Aussi pour diminuer encore leurs dépenses, on voit ceux-ci supprimer au moins momentanément, une grande partie des repas qu'ils avaient coutume de faire lors de leurs diverses réunions. Le compte de 1641-1642 ne mentionne que la dépense faite le jour des comptes. On n'y retrouve pas celles du jour du St-Sacrement ni du jour de St-Pierre. Le résultat de cette économie et de quelques autres réductions opérées sur divers articles, fut que la dépense de cette année ne monta plus qu'à 118 l. 17 s., tandis que l'année précédente elle s'était élevée à 336 l. 9 s. 6 d. Cet état de choses dura jusqu'à ce que le produit des recettes s'améliorât. Ce n'est qu'en 1649-1650 que l'on commence à voir reparaître les repas habituels.

Après les banquets, une des principales dépenses faites par la confrérie était celle afférente à la chapelle du métier. Cette chapelle existait dans l'église de St-Denis, et appartenait primitivement à la corporation des peintres-vitriers qui, a ce qu'il paraît, ne l'entretenaient nullement, car l'évêque décida, en 1612, qu'elle serait désormais dédiée à St-Pierre, et appartiendrait au métier des poissonniers. C'est ce que nous apprend la mention suivante inscrite dans le registre à la suite du compte de l'année 1610-1611 :

« Mémoire que l'an 1612, Monseigneur le R^me^ Blazeus
» s'auroit transporté dans l'église paroissiale de St-Denis pour
» y faire visite de l'église et chapelles d'icelle, et parvenue

» qu'il estoit à la chapelle St-Lucq, demandant au pasteur et
» clergé étant présens, demandant à qui appartenoit ceste
» dite chapelle, le pasteur respondit que c'estoit aux pintres
» de la ville, alors respondit ledit seigneur R^me^ où sont leurs
» ornemens, le pasteur respondit qu'ils n'avoient nuls orne-
» mens, et que touts les ornemens appartenoient aux corps
» du mestier des poissonniers qui ont pour patron St-Pierre
» apostre, dont le dict seigneur R^me^ addict, je veu et ordonne
» que ceste chapelle ne soit plus dédié à St-Lucq, mais à St-
» Pierre [1]. »

Indépendamment de la décoration de la chapelle, le métier était tenu à son entretien; nous trouvons dans les comptes divers articles de dépense à ce sujet, ainsi que pour le renouvellement de la toiture. Ce dernier fait explique comment dans les nombreuses églises paroissiales qui existaient à St-Omer avant 1789, l'entretien du bâtiment revenait à une somme comparativement minime. La fabrique n'avait à songer qu'aux nefs proprement dites, les chapelles étant entretenues par quelqu'une des nombreuses corporations qui les avaient adoptées en les mettant sous l'invocation de leurs patrons.

Le métier avait un chapelain qui célébrait la messe dans leur chapelle tous les dimanches et fêtes de l'année. On lui donnait un traitement fixe, indépendamment de quelques gratifications. En outre il faisait tous les ans célébrer en grande pompe la fête principale de la confrérie, celle de St-Pierre, et payait à cet effet au curé de St-Denis, aux grands et petits coutres et au cloqueman, une certaine somme. Plus tard on voit même figurer le maître de chant de la cathédrale, parmi les personnes qui ont émargé à cette occasion, ce qui prouve l'accroissement de splendeur que la confrérie était parvenue à donner au service divin [2].

[1] Cette chapelle est la première à droite en entrant dans l'église St-Denis.

[2] Indépendamment des messes ordinaires ou solennelles, et des

Voici du reste le détail de quelques unes des principales dépenses relatives à l'entretien de ladite chapelle, et au renouvellement de ses ornements, extraites des comptes que nous examinons.

« 1587-1588. Pour le drap d'otel rouge avec un St-Pierre » et deux dofien .... XII l. »

« 1589-1590. Pour avoir faict faire ung nouveau calice pour » la chappelle de Mons[r] Sainct-Pierre............ LIIII l. »

« Pour la bénédiction dudit calice.......... VI s. VI d. »

« Pour une louchette de ladicte caliche....... XXII d. »

« Desboursé pour les ornements de ce gallice comme cor- » poraulx et aultres choses [1] .... V l. VIII s. »

L'année suivante on fait encore pour conserver le calice un panier et un petit sac en toile.

Dans cette même année, les confrères font faire une chasuble en damas blanc, pour la somme de 52 livres et une aube en toile blanche pour 5 l. 10 s.

1592-1593. « A Jehan Rogier, tailleur d'image, pour avoir » taillé l'image de St-Pierre...................... IX l. »

« A Jehan Laine, painctre, pour avoir painct ladite image » avec les quattre arbres que l'on soloit porter aux proces- » sions le jour du vénérable Sainct Sacrement. XII l. XV s. »

L'on refait aussi les courtines de l'autel, l'achat de huit aunes de taffetas blanc coûte 15 livres, et les religieuses de l'hôpital St-Jean reçoivent pour la façon desdites courtines et

services que la confrérie faisait célébrer au décès de chaque maître, elle faisait encore dire chaque année un obit pour les chasse-marée.

[1] Ce calice avec « sa louchette » est déposé maintenant dans les vitrines du musée de St-Omer qui en a fait l'acquisition. Il porte sur son pied St-Pierre debout, et du côté opposé un Christ en croix. Au dessous du calice se trouve gravé un dauphin accosté de cette légende : APPARTIENT AULX POISSONNIERS 1590. Le nœud doré se compose de six têtes d'anges ciselées. La patène offre en son centre l'agneau pascal portant le labarum. Indépendamment du nœud, l'intérieur de la coupe, le dessus de la patène et quelques autres parties ont été dorées.

la fourniture des franges, 11 l. 6 s. 6 d.

1602-1603. « Paié pour une paix d'argent faitte por la cha-
» pelle St-Pierre.......................... III l. XVI s. »

1617-1618. « Pour l'achapt d'un bénitoire avecq asper-
ges.................................. IIII l. XVIII s. »

« Pour refaire la voseure de la chapelle St-Pierre. XVI l. »

La peinture de ladite voûte (en bois) a coûté 48 livres non compris l'hourdage pour lequel on a payé 48 s. Le jour où l'on a passé marché avec le menuisier et le peintre, en présence des maîtres du métier, on a dépensé 4 l. 5 s.

« Pour deux voilles de gallisse............. VIII l. X s. »

1618-1619. « Pour l'achapt de deux mays avecq deux potz
» doréz à effect de les poser sur l'autel.......... V l. X s. »

On recouvre, cette année, de tuilles, la chapelle de St-Pierre, dans l'église St-Denis; la dépense s'élève à 3 l. 2 s.

Deux coussins de satin de Bruges sont payés 3 l. 12 s.

Ambroise Legrand, brodeur, reçoit 13 l. 13 s. pour « avoir
» faicte la mitant d'une cazure, et une voille de gallice avecq
» une image de sainct Pierre. »

« A Symphorien Machue, grossier de stil, pour par luy
» avoir livré de l'armoisin cramoisis, frinches et trippe verde
» avecq aultres plusieurs menutes pour la réfection des orne-
» mens de la chapelle St-Pierre............ XXII l. II s. »

1619-1620. « A maître Jehan Denis, painctre, pour avoir
» doré et painct les voyes, les deux angeles et deux pilliers à
» la chapelle sainct Pierre........................ X l. »

Ainsi qu'on le voit, la confrérie continuait à remettre à neuf la chapelle qu'elle pouvait considérer comme lui appartenant, surtout depuis la décision de l'évêque de St-Omer. Nous allons encore en voir d'autres preuves.

« Pour l'achapt d'aulcuns ornemens faictz à l'usaige de lad.
» chapelle sy comme d'un voille à la saincte Vierge, dentelles
» et aultres menutes.......................... XVI l. »

1620-1621. « A Anthoine Darschodt, pour avoir polly une
» image de St-Pierre d'argent et repainct une main au grand

» St-Pierre avecq une nouvelle clef............... v l. »

« A Jehan Rogier, tailleur d'images, pour avoir faict une » image de bois et raccommodé une main et faict une clef au » grand sainct Pierre............................ v l. »

Il s'agit ici de la grande statue de St-Pierre qui est placée au-dessus de l'autel.

« A Jehan Quevillart, pour livraison de cantilles et fillez » pour orner des dophins sur les voyes........... xx s. »

Ce sont vraisemblablement les dauphins qui sont à la clôture à claire voye fermant la chapelle.

1621-1622. « Deux mays de soye à l'usance de la chapelle » sont payés 5 l. J'ignore ce que c'étaient que ces mais.

Jehan Rogier, tailleur d'images, reçoit 5 l. pour avoir sculpté quatre chandeliers de bois. La décoration de ces chandeliers argentés et dorés, coûte 10 livres.

De plus, les religieuses de St-Jean reçoivent 60 livres pour la façon d'un drap d'autel, deux voyes (rideaux) et deux courtines avec six chapeaux.

Une grande acquisition est faite cette année pour la chapelle. Voici la mention qui la relate, ainsi que les moyens prévus pour la solder.

« Se couche icy pour mémoire que les maitres régnans au » mois d'aoust XVI^c XXI et finant à pareil jour de l'an XVI^c » XXII, ont fait achapt d'un ornement de sattin et caffa blancq » brodé d'or et de soye, à usaige de la chappelle monsieur » sainct Pierre. Et pourquoy le mestier des poissonniers doibt » et est redevable à Symphorian Machue, marchant de drap » de soye, de la somme de deux cens quarante six florins, » à paier par chacun demi an cincquante florins, dont le pre- » mier paiement escherra au II de febvrier XVI^c vingt trois. » Bien entendu que la fachon dudit ornement est comprins » dans ce compte cy-dessus et pourquoy at esté thiré ès mises » soixante florins. »

Les divers à-comptes figurent en effet comme il est dit dans les comptes des années suivantes.

1624-1625. Jehan Videlainne « grossier » reçoit 5 l. 12 s. pour livraison de toile d'argent « pour l'image de la Vierge » Marie estant en la chappelle sainct Pierre. » Une chasuble de 9 l. est achetée en 1628-1629.

A partir de ce moment, l'on traverse la période désastreuse pendant laquelle les recettes de la coufrérie allèrent en diminuant et dont j'ai déjà parlé précédemment. Jusqu'à la fin du volume, nous ne trouverons plus de dépenses un peu saillantes à noter pour la chapelle. Tout se borne à de simples entretiens que je n'ai pas besoin de relater ici, de même que je ne l'ai pas fait pour les années antérieures.

Il est encore une autre dépense qui a trait aussi aux cérémonies religieuses et dont je dois dire quelques mots.

Il se faisait tous les ans à St-Omer, à la fête du St-Sacrement, une grande procession qui attirait beaucoup d'étrangers par la pompe qu'on y déployait. Tous les corps de métier y assistaient précédés du doyen portant *la chandelle* du métier. Les autres maîtres et compagnons avaient une simple bannière avec ou sans emblèmes, qui faisaient reconnaitre la corporation à laquelle ils appartenaient. Nous retrouvons dans les comptes que nous avons sous les yeux, les dépenses relatives à ladite procession. La chandelle du métier était décorée d'une image de St-Pierre qui était peinte tous les ans. En l'année 1630-1631, indépendamment du coût de cette image, qui s'élève à 15 s., nous trouvons la dépense suivante :

« Pour la pinture d'un bannière avec les frinces qu'il a » convenu avoir pour mettre à l'entour de l'ad. bannière, III l. » XV s. »

Cette même dépense se reproduit à diverses reprises, mais on ne parle plus de la chandelle du métier, d'où nous devons conclure que celle-ci fut définitivement remplacée par une grande bannière portée également par le doyen. Les maîtres du métier et les compagnons avaient de simples bannières rouges, fournies aussi aux frais de la confrérie. Leur nombre était à la fin de cinquante-huit.

Ce n'était pas seulement un honneur pour le corps de métier d'assister à la procession du St-Sacrement, c'était aussi un obligation. Tous les statuts que j'ai eus sous les yeux le mentionnent. La veille de ce jour, le greffier de la ville délivrait, moyennant rétribution, un billet indiquant la place que chaque corps devait occuper. Le matin dudit jour un échevin était chargé d'aller s'assurer que tout le monde était rendu à son poste, à peine d'amende pour ceux qui ne s'y trouvaient pas. C'est ainsi que nous trouvons dans le compte de l'année 1610-1611, la mention suivante :

« Le compteur auroit esté condamné paier certaine amende
» de soixante solz pour ne s'estre trouvé à l'heure ordinaire le
» jour du St-Sacrement en sa plache, icy comprins despens
» LXIIII S. »

Cette dépense fut admise, mais il est ajouté en marge, de la part des auditeurs du compte, « et se répéteront les soixante
» quatre solz sur les serviteurs pour leurs négligences. »

Tels sont les faits qui m'ont paru les plus intéressants à signaler dans le volume que j'ai sous les yeux. jen'ai pas la prétention d'avoir tout fait connaître. L'on pourrait encore y trouver quelques rares renseignements sur le prix des denrées, comme par exemple le prix du poisson donné en cadeau au grand maître du métier [1], ou à des officiers de la ville pour services rendus. Mais je crois en avoir dit suffisamment pour faire connaître l'intérêt que peut avoir le manuscrit que nous venons d'examiner, et pour attirer sur lui l'attention qu'il mérite.

L. DESCHAMPS DE PAS.

[1] Ainsi, en 1589-1590, on trouve cette mention :

« Payé la moictie d'ung somon envoyet au grand mestre comme
» de coustume à raison de VIII s. la livre pesant X livres.. IIII l. »

Les fonctions de grand maître étaient annuelles. Il était pris parmi les membres du Magistrat, et il représentait la corporation dans ses relations avec celui-ci.

RÉCIT

DE LA BATAILLE D'AZINCOURT[1]

Communication de M. J. LION, membre correspondant.

Lan mil iiij^{c} xv fut la journee de Arsincourt. Monseigneur le duc vostre pere estoit pour lors à Aire en Arthois eage environ de xviij ans feu de tres noble memoire le duc Jehan son pere son pere saichant que le passaige du roy Dengleterre seroit empeschie par les Franchois qui avoient conclud le combatre avant quil pervenist a Callais avoit mis deux anciens notables chevaliers en la compaignie de monseigneur le duc Philippe ton filz et leur avoit deffendu sur leur vie quilz ne le permissent estre en bataille ne aller en larmee car il preveoit par sa clere prudence la ruyne quil advint aux Franchois par leur division et desordonnance. Lui aussi ne si voulut trouver pour le inconvenient evicter qui se eust peu ensievir ad eaux de la division qui lors estoit entre les maisons Dorleans et de Bourgogne attendu que mons^{r} Dorleans estoit chief de ceste armee. Non obstant les gardes et diligences dessus. Ce jone et magnanime prince meu et enclin a magnanimite avoit secretement trouve moiens de souvent oyx nouvelles de larmee franchoise sans le sceu des chevaliers qui le gouvernoient et gardoient. Car il avoit intencion que se bataille y estoit il y seroit

[1] Ce récit est extrait d'un manuscrit n° 2621 de la Bibliothèque impériale nouveau fonds français.

en personne et lui faisoit lardeur de sa magnanimite oublier lardant et fervente amour de son pere et le commandement quil luy avoit fait. Or advint que lectres lui venoient secretement par ung messaigier le jour devant la bataille par lesquelles on lui faisoit scavoir que lendemain la bataille seroit.

Ce messaigier fut interroguie a la porte de lostel dont il venoit et quil queroit. Il ne fut point secret ne discret et dist la charge et baillia ses lectres. Les chevaliers qui avoit la garde de ce jone prince prindrent les lectres et si les ouvrirent et veu le contenu les cellerent a leur s^r et maistre. Le jour ensievant aux vespres vindrent nouvelle de la douloureuse journee et de la mort et prinse de plusieurs des princes de France et de la desconfiture des Franchois. La certainette eue ces chevaliers si dirent à leur s^r et maistre et lui monstrerent les lectres desquelles jay parle en lui disant quil debvoit bien loer Dieu de non y avoir esté. La chose entendue et cogneue par ce jone tres magnanime prince tant fut son coraige embrase dardeur et de magnanimite que encores en ses anciens jours il avoit regret de non avoir este en ladicte bataille. Et que ainsi soit lui meisme par environ quatre ans avant sa mort a certain propos me conta cette histoire en disant a grant regret que sil y eust este il lui samble quil eust rallye les nobles du pays et aultres qui par desroy estoient esgares et les eust remis en tel ordre que les ennemis en eussent point remporte victoire sans leurs pertes.

Pour extrait conforme.

J. LION.

RECIT

DE LA BATAILLE DE MONS-EN-PUELLE

EXTRAIT DU MANUSCRIT N° 2621 DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE NOUVEAU FONDS FRANÇAIS [1].

Communication de M. J. Lion, correspondant à Paris.

Ce noble prince (Charles de Valois) prétendoit a lempire de Constantinople a cause de sa femme. Tient le coraige si haut quil parti de France a noble chevalerie et ala jusques à Rome et de Rome passa oultre jusques en Grece et osa entreprendre la conqueste dicellui empire et de celle cite si puissante quelle est la seconde Rome. Qui peut nyer ou jugier quil ne fust ad ce meu par magnanimite. Certes la longueur du chemin et la difficulte quil y trouva et les haultz fais quil y fist moustrerent clerement qui voit listoire la magnanimite de lui. Mais trop se moustra magnanime quant en poussant la conqueste de lheritaige de sa femme il retourna de si loingtain pays pour assister son frere contre ses ennemis. Car quant il fut adverti de lestat des guerres de Flandres comme dessus est declaire il retourna de Grece a moult grande compaignie de tres noble chevalerie et vint en France a son frere pour tant ne dissimuloient les Flamens leur guerre mais allerent assieger la ville de Lechines appartenant au conte de Haynault pource quil estoit allies

[1] Ce manuscrit a été écrit pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

contre eulx au roy Philippe le Bel. La gaignerent et puis la mirent a ruyne. Puis passerent oultre et allerent assieger Tournay. Le Roy Philippe oiant ce fist grant mandement et vint en personne jusques a Peronne pour vouloir secourir Tournay mais par le moien du conte de Savoie qui la estoit avec le roy furent treves prinses ung an et accordees par les Flamens et le siege leve pourveu que le conte Guy de Flandres lors prisonnier seroit eslargi de prison ung an durant. Pendant lequel temps il se traveilleroit de paix faire entre le roy et les Flamens. Et ce faire ne le pooit il retourneroit prisonnier au roy comme il ne le poeut obtenir pourquoy il demoura prisonnier comme il avoit este. Quant lan fut passe et les treves fallies les Flamens se rassamblerent plus de lx mille hommes en armes et entrerent en Arthois. Othe duc de Bourgogne qui pour lors avoit a espeuse dame Mehault contesse dArthois leur fist resistence par laide de la noble chevalerie que le roy Philippe le Bel avoit laissee pour garder le pais. Entre lui et les Flamens y eut bataille dure et aspre mais fortune lui fut contraire car il fut illec si durement blecie que oncques puis ne porta armes et finablement les Flamens obtindrent la victoire et morut de chelle blechure le duc Othes tantost apres. De la passerent les Flamens a Therevane et ardirent toute la ville et meisme leglise Notre Dame eglise cathedrale dicelle cite. Puis allerent jusques a Bethune et de Bethune a Lentz en Arthois et dillec retournerent et passerent au pont Avvendin et revindrent en Flandres. Charles conte de Vallois veant le desroy considerant que Philippe le Bel son frere acompaignie de cent mille hommes ou plus sen estoit retourne de Flandres sans combattre ses ennemis et quil avoit depuis prins treves sans combatre devant Tournay et puis maintenant il voit la soulle que font les Flamentz aux Franchois argue son frere le roy Philippe et par son hault et magnanime coraige esmeut son frere a courre aux armes. Le roy Philippe fait son amas et mande gens et de rechief il se trouva a Arras accompaigne de cent l^{m} hommes armes et la lui fut livre de par Rogier de

Sallace son admiral de la mer Guy de Namur quil avoit prins sur mer en allant a Zerice cuidant illec assieger Guillame filz du conte de Haynault. Le roy le fist mener prisonnier a Paris puis parti dArras pour aller en Flandres. Mais Le Cler de Jullers et aussi les Flamentz tellement lui resisterent que pour lors il ny entra point. Si sen alla a Vallenciennes et puis a Tournay. Puis parti de Tournay et gaigna Orchies et de la alla logier en une abbeye. Les Flrmens qui tenoient les champs se allerent logier asses pres de lui en ung lieu nomme Mons en Peule qui est pres de ceste abbeye que on le pooit veoir de lost du roy. Entre les Flamentz et Franchois ce commencerent les escarmuches en procedant jusques a la bataille. Les Flamentz se sentirent foibles et oppresses si requirent a parlementer aux gens du roy parquoy cessa la bataille. Les Flamentz offrirentz eulx rendre en la merci du roy pourveu qui leur pardonsist leurs meffais et lui presentoient faire fonder cent chapelles esquelles a perpetuite seroit chacun jour celebree messe pour les ames des Franchois par eulx occis tant a Bruges comme ailleurs par ceste guerre. Durant ce parlement que demenoit le conte de Savoye ceulx de lost du roy se reposoient la plus-part deulx des armes qui audoient avoir treves ou pay. Mesmes le roy sestoit retrait en son pavillon soy rafreschir pour le chault quil faisoit quant il y eut ung petit este bailla sa finable responce en reffusant les offres que lui faisoient les Flamentz. A donc les Flamens qui tous armes et ensamble estoient veirent les Franchois sans ordre en repos si frapperent sur eulx en telle impetuosite quilz mirent une partie en fuitte. Le cry en vint jusques au roy que ses gens senfuyoit. Si monta à cheval et fist desploier laurifflamble qui nest point chose acoustumee fors en moult grande necessite et se fourra en la bataille de de ses ennemis par telle magnanimite qui fut rue par terre et son cheval tue soubz lui et ses deux gardes principales de son corps. Cest assavoir Guillame gentil et Jehan gentil frères qui furent tues devant lui et lauriflamble ruee jus et officieux de Chevreuses qui le portoit mort en la place. Mais Jauille de

Noyers noble et preux releva lauriflamble. Le magnanime prince Charles de Vallois veant ce desroy et la confusion des Franchois pour ce jour par son hault et magnanime coraige ralia et recoeulla gens et joindi avec lui le bayHy de emireux Loys de Bourbon et plusieurs autres princes et barons quil rassambla et vindrent aux secours du roy Philippe-le-Bel qui merveilleusement et comme tres preux chevalier se combatoit. Par le recoeul qu'il fist ce très magnanime prince Charles conte de Vallois furent les Flamens rebouttes et mis en tel desroy que plus de XX^{m} morurent en la place. Et la fut prins Le Clerc de Jullers qui requist estee mene au roy offrant de paier grande ranchon. Mais le conte de Dampmartin ne le voulut souffrir ains le tua lui mesme de ses mains en vengant la mort de son pere qui avoit este tue a la bataille de Courtray. Et fut ceste bataille ainsi victorieusement gaignee par la haulte magnanimite de Charles conte de Vallois qui recoeulla les Franchois et de Philippe le Bel son frere qui non obstant la rompture de ses gens tint pied en combatant jusques quil eut la victoire qui fut le mardi apres la saint Berthemieu lan mil iij^{c} et quatre.

DANS LE MÊME MANUSCRIT NOUS TROUVONS ENCORE L'EXTRAIT SUIVANT :

Ce derrenier conte Bauduin veit Philippe roy de France fort occupe en autres guerres quil avoit plus pesantes que celle de Flandres. Et se allia avec les contes de Guyse et de Boulogne sur la mer et assiega Saint-Omer. Ceulx de Saint-Omer requirent au roy secours qui leur parmist quilz traittassent au conte Bauduin tant pource qu'il veoit la querelle doubteuse comme pource quil vouloit bien appaiser la chose comme il fist assez tost aprez. Et ainsi recouvra le comte Bauduin Saint-

Omer. Et pour ceste paix establie et fermer Marie fille du comte Thiebault de Champaigne frere du roy et femme et espeuse de Bauduin conte de Flandres vint a Paris ou elle fut par le roy son oncle honorablement receue et renvoiee a son mary come asseuree de la paix laquelle fut traittee delle. Cest assavoir que tout le pais de Flandres depuis le Noeffosse en tirant vers orient demouroit au conte Bauduin et a ses hoirs et Arras, Lens, Saint-Omer, Hesdin et tout le pais depuis le Noeffosse en tirant vers occident demouroit à Loys filz du roy Philippe et a ses hoirs et fut de ce dit pays fait une conte nomme Arthois de laquelle Loys filz du roy Philippe fut conte et fut le premier conte dArthois. Et par ce moyen le roy Philippe de France fut la conte dArthois conquise et desionite de la conte de Flandres.

Pour extrait conforme :

J. LION,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES VILLES

D'ARTOIS ET DE PICARDIE

ARDRES — SAINT-OMER.

Communication de M. DE LA FONS MÉLICOCQ, correspondant à Raismes.

LITS FOURNIS PAR LA VILLE DE LILLE AU MARIAGE D'ISABELLE DE FRANCE ET DE RICHDRD II, ROI D'ANGLETERRE.

« Par un de ces engagements politiques dont on ne prévoit » pas toujours les conséquences, dit M. de Laplane[1], la fille » de Charles VI, Isabelle de France, avait été dès l'âge de » neuf ans fiancée à Richard d'Angleterre.... (1394). Cette » princesse devait être remise à son époux le 29 octobre 1396; » pour l'exécution de cette promesse, les deux souverains » allaient se rencontrer non loin des lieux où, un siècle plus » tard, deux de leurs successeurs revinrent dans le *Champ* » *du Drap d'Or* étaler tant de faste et de richesses[2] —Les » plénipotentiaires, les ducs de Bourgogne et de Bretagne » d'une part, les ducs de Lancastre et de Glocester de l'autre, » accompagnés de Thomas Monbraye, maréchal, gouverneur

[2] Histoire des Abbés de St-Bertin, ouvrage couronné par l'Institut en 1856.

[1] L'entrevue eut lieu, selon toute apparence, entre Ardres et Guines, sur le territoire d'Andres (MM. Derheims et de Laplane). On ne peut pas préciser exactement le point où elle se fit.

» de Calais, étaient arrivés à St-Omer au milieu de la joie » publique. Charles VI et sa fille, escortés de 400 cavaliers, » ne tardèrent pas à les suivre [1]. — Le roi de France logea à » St-Bertin dans les appartements réservés au duc et à la » duchesse de Bourgogne; pendant ce séjour, S. M. accorda » à la communauté la confirmation de ses anciens privilèges [2]; » puis, le quatrième jour, après avoir entendu la messe chantée » par l'abbé [3], le roi, ayant à ses côté la jeune fiancée et son » brillant cortège, accompagné du mayeur, des échevins, du » bailly, du clergé, sortit à cheval par la porte *Boulenesienne*; » il alloit comme en triomphe livrer en sacrifice l'infortunée » Isabelle qui fut remise à Richard au jour convenu. — Le » même jour, la cérémonie du mariage et lieu à Calais dans » l'église St-Nicolas. Des fêtes, des tournois s'en suivirent, et » le 15 novembre, la jeune reine prit la route de Londres avec » le roi son époux, qui tenait, disait-il, *à la façonner de* » *bonne heure aux mœurs anglaises* [4] »

Dans ces circonstances solennelles, les villes devaient fournir l'ameublement jugé indispensable, aussi l'argentier de Lille remémore-t-il, comme suit, les dépenses que dut s'imposer la capitale de la Flandre française [5].

XLVIII s. au sergent commis par le prévost à aller, avec le varlet de le ville, par les maisons des boines gens de le ville, pour prenre lis, pour mener à Ardre, ou ailleurs, ou que il seroit nécessités, pour le pourvision de le feste que doibt tenir le roy nostre seigneur, pour le mariage de sa fille et du roy d'Engletière.

Les trois hommes, qui vont de maison en maison, lever yceulx lis et apportés en la halle des draps, et qui veillent pour la seurté d'iceulx et aident à les querquer, reçoivent XXXVI s.

[1] Grand cart, t. V, p. 381.
[2] Idem idem.
[3] A cette occasion, Jacques de Condète donna per courtoisie *dix livres* à l'aumônier de la cour. (Grand cart. ibidem).
[4] Les Abbés de St-Bertin, t. I, p. 351 et suiv.
[5] Voy. l'annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist. de France, année 1864, p. 99 et suiv.; la Revue universelle des arts, t. XXIII, p. 59-60.

A Piere le pointre, pour VI penons qu'il a fais, pains et livrés, mis aux cars et harnas qui ont mené les lis dessusdis, pour la seurté d'iceulx et adfin que eulx peussent estre sauvement menés, pour ce XII s.

Celui qui fut envoyé à Arde avec les lis, afin de savoir ou lesdis lis seroit mis, reçoit IIII l.

Pour VI quiefs de corde de tilles et IIII loyecolx et trois très dont on toursa lesdis lis, XIX s.

La ville de Lille reçut pour le louage des IIII^{xx} XII lis X l. XII s. VIII d.; LXX s. pour le louage de XXX peres des lincheux.

Elle reçut, en outre, du maistre d'ostel du roy, IIII frans et demi, XXXII s. pour pièces, pour ramener lesdis lincheulx et IIII^{xx} XII couvertoirs.

A Jehan le Borgne, varlet de la ville de Lille, envoyé par eschevins d'icelle ville en la ville d'Arde, pour cause des lis, couvertoirs et linchuelx prins en ledite ville de Lille par Perrin de la Chapielle, fourier du roy, nostre sire, lesquelx furent menez audit lieu d'Ardes, adfin de savoir comment on poroit ravoir yceulx lis, couvertoirs et linchuelx, alant, séiournant et retournant par V jours finis le XVIIe d'octobre l'an mil CCC IIII^{xx} XVI, pour ses gages de ce, pour jour XXIIII s. val VI l. [1].

LITS TRANSPORTÉS A SAINT-OMER.

1396. A Perrin de La Capelle et son compaignon, fouriers du roy nostre sire, lesquelx eulx venus en ledite ville de Lille, que on leur délivrast V^{c} lis estoffés, pour mener à Saint-Omer et environ, à cause du mariage de la fille du roy, nostre dit seigneur, et du roy d'Engletière, qui se devoit faire en ycelles parties : auxquelx fu tant traitié, que eulx se contentèrent pour C lis. Et, pourtant que les boines gens de ledite ville de Lille fuissent plus douchement traitiés, et que lesdis fouriers n'eussent cause d'avoir aucuns langages ausdites boines gens, ceulx de le loy de ledite ville de Lille retinrent par pluisenrs journées lesdis fouriers en ycelle ville de Lille, et furent

[1] Arch. de l'hôtel-de-ville de Lille.

Jacqmars de Bruges et Jaques Duchiery, sergens du prévost de Lille, commis par ycellui prévost, et Jean le Borgne, de par eschevins, à aler par les maisons eslever lesdis lis. Pour ce, pour les despens desdis fouriers et de leurs chevaulx, donné en courtoisie VI couronnes d'or, val. X l. XVI s.

On dit ailleurs : pour apaizier et mettre en apointement les boines gens qui, pour lesdites prinzes de leurs biens, se dollièrent ferment, il convint, tous lesdis jours et bien tart en le nuyt (les eschevins) estre et tenir ensamble au seel. ou ilz dépensèrent CII s. [1].

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

ARCHÉOLOGIE.

Communication de M. Hri DE LAPLANE, Secrétaire-Général.

On a rencontré, il y a peu de temps, parmi certains objets ayant appartenu à un ancien moine de St-Bertin, une petite boîte ou cassolette en plomb de la dimension de trois centimètres de long sur un centimètre et demi de large et trois centimètres de circonférence ; cette petite boîte se referme hermétiquement au moyen de trois rainures qui fixent le couvercle ; elle est percée sur tous les points, dessus, dessous et tout autour, par une multitude de petits trous assez semblables à ceux que l'on remarque dans cet ustensile de cuisine désigné sous le nom de *passoire* ; ces trous sont de la grosseur d'une tête d'épingle. A l'intérieur on aperçoit encore, dans toute l'étendue, une légère couche d'un enduit gluant et jaunâtre indiquant qu'une matière quelconque a dû y être déposée jadis et avoir été fondue par la chaleur.

Cette cassolette semble avoir demeuré longtemps enfouie dans la terre dont elle porte les traces. Elle a été retrouvée, il y a quelques années, dans un tombeau de l'abbaye de Saint-Bertin.

[1] Ibid. — Dans un acte de 1310, relatif à Compiègne; on voit que les sergens portaient à cette époque *virgam depictam ad flores lilii.* (Olim du parlement de Paris, éd. du comte Beugnot, t. III, p. 541. — Voy. Furetière, dict. au mot *utenciles*).

Au premier abord, son usage, sa destination, paraissaient assez difficiles à préciser, mais un renseignement émané du moine auquel elle a appartenu nous a appris à quoi elle a pu servir.

On sait que l'on plaçait d'ordinaire dans les sépulcres des ecclésiastiques notables et des prélats, un calice avec sa patène comme emblême des fonctions sacerdotales, de même qu'on déposait le glaive dans la tombe des guerriers, pour rappeler le noble métier des armes.

Cette cassolette, remplie d'essences odoriférantes, était posée d'ordinaire à côté du calice, dans une petite niche pratiquée intérieurement à droite du caveau funèbre. On mettait le feu à ces essences pendant la cérémonie suprême ; elles brûlaient encore au moment où on refermait la tombe, et ne s'éteignait que faute d'aliment.... C'était le dernier honneur accordé au noble défunt.... Cet usage était, peut-être, peu connu ; il nous a semblé utile de le rappeler, comme il n'est pas sans intérêt de conserver soigneusement un modeste *specimen* de ces cassolettes funéraires.

H[ri] DE LAPLANE.

NÉCROLOGIE.

Nous apprenons à l'instant et avec douleur la perte inattendue que la Société vient de faire dans la personne de M. François-Joseph-Alexandre de La Fons baron de Mélicocq, l'un de ses membres correspondants les plus zélés, les plus utiles, et l'un des plus infatigables explorateurs de nos archives communales et provinciales. Ce regrettable confrère est décédé à Raismes (Nord) le 8 juin 1867.

Toutes les nombreuses compagnies savantes dont M. le baron de Mélicocq faisait partie, s'associeront aux regrets que nous exprimons sur cette tombe si prématurément fermée..... Mais en attendant qu'il soit permis de retracer plus longuement les principales phases de cette noble existence si fructueuse pour les études de notre histoire..,. Nous devons nous borner aujour l'hui à déposer, à notre tour, avec l'expression de nos sentiments, une sympathique couronne sur la terre bénie qui abrite maintenant les restes de notre estimable et regretté collaborateur !.....

Il a bien mérité de l'histoire du pays.... — L'histoire gardera son souvenir.....

H[ri] DE LAPLANE.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 1er Avril 1867.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

L'an 1867 et le 1er avril, la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie s'est assemblée au lieu ordinaire de ses réunions, pour y tenir sa séance mensuelle fixée au premier lundi de chaque mois.

A l'ouverture de la séance, sur l'invitation de M. le Président, M. de Laplane donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est unanimement adopté sans observations.

Immédiatement après cette adoption, M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau les ouvrages reçus à divers titres

par la Société depuis sa dernière réunion, ouvrages que M. le Président annonce ainsi qu'il suit :

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. II.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre 1866.

Revue Agricole de Valenciennes, Décembre 1866.

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1866, par M. Ménard.

Cours gratuits élémentaires de l'Association polytechnique de Boulogne, destinés aux ouvriers.

Moneta inedita di Acalissus (Licia), Ariodante Fabretti.

Reale Accademia delle scienze di Torino.

Nota del. cav. prof. Ariodante Fabretti sopra sei Laminette di bronzo litterature della Lucania.

Analogia dell' antica lingua italica con la greca, la latina e co'dialetti viventi a illustrare il libro della volgare eloquenza di Dante Alighieri discorso, di Ariodante Fabretti.

Mittheilungen der Kaiserlich-Koniglichen geographischen Gesellschaft, VIII, IX, Jahrgang, 1864-1865.

Compte administratif et budget de la ville de St-Omer.

L'Institut, janvier 1867.

Jetons de mariage, par M. Renier Chalon.

A la suite de ces dépôts, il est donné communication de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

1° S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception et remercie des 60 exemplaires du Bulletin (dernières livraisons) qui ont été adressés pour les diverses sociétés savantes avec lesquelles la Compagnie est en relations ainsi que des deux exemplaires envoyés pour la bibliothèque des Compagnies savantes et pour le comité historique attaché au ministère.

2° M. le marquis de Godefroi-Ménilglaise, membre correspondant à Paris, demande des renseignements afin de pouvoir représenter utilement la Société qui l'a délégué au Congrès

des Compagnies savantes (34e session), lequel doit s'ouvrir à Paris, le 15 avril, à midi, rue Bonaparte, 44. Il a été immédiatement répondu à cette demande par M. le Secrétaire-Général qui s'est empressé de fournir les indications réclamées.

3° La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne adresse le programme des prix mis par elle au concours avec un prix de 1,000 fr. Le travail demandé est l'*Eloge historique du maréchal de Vauban*, comprenant non un panégyrique, mais la biographie complète de l'illustre maréchal dans la vie privée comme dans la vie publique et une appréciation raisonnée de ses travaux et de ses écrits.

4° M. A. Dureau, homme de lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue la Tour d'Auvergne 10, à Paris, annonce l'envoi du premier volume de l'annuaire bibliographique qu'il vient de publier et qu'il offre en hommage à la Compagnie qui a bien voulu lui prêter son concours en lui fournissant quelques documents réclamés. En même temps, l'honorable correspondant exprime le désir de compléter sa collection du Bulletin historique et donne l'indication des lacunes qu'il lui importe de remplir.—Décidé qu'il sera fait droit à la demande de M. Dureau.

5° M. le baron de La Fons Mélicocq, membre correspondant à Raismes (Nord), envoie en communication un document intitulé : *Document inédit pour servir à l'histoire des villes d'Artois et de Picardie* (Ardres, St-Omer). Cette pièce relative aux fournitures faites par la ville de Lille au mariage d'Isabelle de France avec Richard II, roi d'Angleterre, est renvoyé à la commission du Bulletin historique pour être textuellement inséré dans une prochaine livraison.

6e MM. les Secrétaires-Généraux de la 34e session du Congrès scientifique de France qui doit s'ouvrir à Amiens, le 3 juin 1867, adressent une lettre de convocation pour cette imposante réunion de savants, laquelle n'a pu avoir lieu l'année dernière, comme elle était projetée, à cause de l'épidémie régnante; mais qui, cette année, est très convenablement

placée au lendemain du Concours régional agricole du Nord de la France, qui doit se tenir également dans la capitale de la Picardie, du 25 mai au 2 juin 1867. MM. les membres qui désirent concourir à cette réunion sont invités à envoyer leur adhésion.

7° Programme du concours offert pour 1867 et 1868 par la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt (Vaucluse).

8° M. le docteur Ariodante Fabretti, auteur de plusieurs importants ouvrages, récemment nommé membre correspondant à Turin, envoie quelques uns de ses travaux historiques, et remercie de sa nomination.

9° M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de Normandie accuse réception et remercie des dernières livraisons du Bulletin.

A la suite de la correspondance, M. le Président, conformément à l'ordre du jour, donne la parole à M. Delmotte pour communiquer son projet de travail biographique sur le très regrettable Secrétaire-Archiviste, M. Courtois, dont l'éloge et le portrait doivent figurer en tête du dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer.

Ce projet est ecouté avec tout l'intérêt qui se rattache si naturellement au souvenir de l'excellent collègue si tôt et si brusquement enlevé à ses amis et à la Société dont il faisait l'ornement.

L'honorable M. Delmotte est invité à resserrer son œuvre autant que possible et à la terminer le plus rapidement que faire se pourra, afin que le dictionnaire topographique, vivement désiré, qui doit former le 13e volume des mémoires, ne se fasse plus longtemps attendre.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 1/4.

Séance du 5 Mai 1866.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne la parole la parole à M. de Laplane, Secrétaire-Général, pour la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Immédiatement après il est donné communication des ouvrages adressés à la Société depuis la dernière réunion, ouvrages qui sont déposés sur le bureau et dont voici les titres :

Mémoires de la Société des Sciences de Loir-et-Cher, t. VII.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXIX.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances tenues les 4, 5 et 6 avril 1867.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de Statistique de la Drôme, 2e année, 3e livraison, 1867.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, Octobre, Novembre, Décembre 1866.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 3e et 4e trimestres 1866.

Bulletin du Comité Flamand de France, Janvier, Février et Mars 1867.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re livraison 1867.

Revue des Sociétés savantes, 4e série, janvier 1867.

Recherches historiques sur les armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers, par M. le docteur P.-J.-E. de Smyttère.

Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules-César, *par l'Empereur Napoléon III, et sur la Carte des Gaules*, par Léon Fallue.

Regeste Genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documen t imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e livraison 1867.

O'Connel et le Collège anglais à Saint-Omer, par M. Louis Cavrois, avocat, auditeur au conseil d'Etat, à Paris.

Les Archives départementales, leur avenir, par M. Perrin, avocat à Paris.

Aussitôt après que M. le Président a terminé l'énoncé de cette nomenclature bibliographique, M. le Secrétaire-Général annonce ainsi le résumé de la correspondance mensuelle :

1° M. le marquis de Godefroi-Ménilglaise, correspondant à Paris, et délégué de la Société au Congrès des Compagnies savantes, adresse le compte-rendu de ce qui s'est passé à cette importante réunion scientifique et littéraire.

2° M. le Secrétaire-Général de la Société des Sciences d'Amsterdam accuse réception et remercie de l'envoi des 59e et 60e livraisons du Bulletin historique.

13° M. Garnier, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, et l'un des Secrétaires généraux du congrès qui doit s'ouvrir à Amiens, invite la Compagnie à se faire représenter à cette assemblée scientifique qui doit réunir bientôt toutes les sommités savantes dans la capitale de l'ancienne Picardie.

La Société, en signe de haute sympathie, déclare à l'unanimité s'associer à la proposition qui lui est faite au nom d'une Société voisine, avec laquelle elle est heureuse d'entretenir les meilleures relations de confraternité.

Elle émet le vœu que plusieurs de ses membres puissent se rendre à Amiens, à l'époque fixée, et elle charge son trésorier d'adresser immédiatement à l'honorable M. Garnier la cotisation, en nom collectif de la Société des Antiquaires de la Morinie.

A la suite de cette décision, M. Louis Deschamps de Pas demande et obtient la parole pour déposer sur le bureau plusieurs pièces de monnaies ou médailles grecques en argent,

remontant au temps de la fondation de Marseille par les Phocéens. Ces pièces offrant un type différent de celles qu'on a rencontré jusqu'ici, ont été trouvées à Auriol (Bouches-du-Rhône), elles sont *rarissimes* et manquaient jusqu'ici même au musée de Marseille et au cabinet impérial, si riches par leurs collections de numismatique. Elles sont offertes en hommage au musée de Saint-Omer, par M. Levert, actuellement Préfet des Bouches-du-Rhône et membre correspondant de la Société.

Des remercîments unanimes sont adressés à cet honorable administrateur pour son précieux souvenir. Conformément aux intentions du donateur, les pièces grecques sus indiquées seront déposées au musée de la ville après avoir été mentionnées au procès-verbal.

De même suite, M. de Laplane fait hommage à la Société d'un pot en grès brun non vernissé trouvé récemment dans les fondations du vieux château d'Eperlecques dont la main du cultivateur arrache en ce moment les derniers débris pour en niveler le sol et le mettre en culture. Ce pot, qui ne paraît pas très ancien, était profondément enfoui dans la terre, il reposait sur une couche épaisse de charbon de bois qui semblait annoncer la trace d'un vaste incendie.

Pendant que le nivellement s'opère, on surveille soigneusement si, sur ce point historique, on ne retrouve pas encore quelques vestiges du passé. En attendant, le pot dont il s'agit, sera déposé au musée de St-Omer.

Après ce dépôt, M. Félix de Monnecove demande la permission de faire une proposition relative à une souscription à l'ouvrage publié récemment par M. Dewisme, concernant la description de son riche cabinet de numismatique artésienne. A cette demande il est répondu que la Société est toujours dans l'usage de souscrire, comme encouragement, à tous les ouvrages qui concernent l'histoire locale, même à ceux qui lui sont offerts en hommage, comme cela se pratique presque toujours. Quant au volume en question, on était dans les mêmes intentions et n'attendait que l'occasion pour prendre

une souscription qui est immédiatement décidée malgré le prix proportionnellement élevé de l'ouvrage.

Cette décision prise, M. de Laplane entretient l'assemblée des fouilles que la Société se propose de reprendre à Bayenghem-lez-Eperlecques, avec l'intention d'explorer de nouveau à fond l'un de ces puits funéraires qui attirent actuellement l'attention du monde savant.

Un nouveau chemin doit s'exécuter bientôt sur ce point, dit l'honorable membre,, dès lors l'occasion sera peut être plus facile d'employer utilement la somme votée et d'atteindre le but proposé ; du reste, de nouveaux renseignements vont être pris à cet égard et on commencera les explorations aussitôt que faire se pourra.

Avant de clore la séance, l'assemblée entend diverses observations successivement échangées. Elle invite M. le Secrétaire Général à hâter l'impression du dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, par M. Courtois, livre auquel il ne manque plus que la biographie de l'auteur. Puis rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 3 Juin 1867.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

A 7 heures 1/2, lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

A la suite de cette lecture, M. de Lauwereyns de Rosendaele, membre titulaire nouvellement élu, exprime sa reconnaissance d'avoir été admis dans la Société. Cet honorable membre qui s'estime heureux et fier, dit-il, de l'honneur qui lui est fait, s'efforcera, autant qu'il sera en lui, de seconder les travaux de la Compagnie et de justifier la confiance qu'il a su inspirer.

Des remercîments sont adressés à M. de Lauwereyns pour sa gracieuse allocution.

Puis immédiatement après, il est fait dépôt sur le bureau des ouvrages suivants envoyés à divers titres à la Société depuis la réunion du mois de mai :

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2e série IIIe vol.

Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 2e série, t. VI.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. t. XVI, 2e livraison.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand, t. VIII.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes, t. 1er.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 3e trimestre 1866.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1867.

Revue des Sociétés savantes, février-Mars 1867.

Revue Agricole de Valenciennes, janvier 1867.

Souvenir historique et archéologique de la campagne d'Espagne en 1823, par M. le vicomte de Juillac-Vignoles.

Programme des prix et médailles mis au concours par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale (séance générale du 20 févriee 1867).

Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) *dans le village de l'Arnaud* (Jura), en 1865.

A la suite de cette communication, M. le Président donne lecture d'une lettre de MM. les Secrétaires généraux de la 34e session du Congrès scientifique de France, laquelle doit s'ouvrir à Amiens le 3 juin 1867. Dans cette lettre, il est dit que par un arrangement intervenu entre la commission organique et la compagnie du Chemin de fer du Nord, une réduction de

prix sera accordée à MM. les Membres du Congrès qui sont domiciliés à plus de 100 kilomètres d'Amiens, et qu'à cet effet, des cartes nominatives seront délivrées à ceux qui en feront la demande.

De même suite, M. le Président informe ses collègues que M. l'abbé Robert lui a adressé une demande tendante à obtenir une allocation dans le but de poursuivre des explorations commencées par lui avec l'espoir d'acquérir la preuve que, selon son opinion, l'ancien Quentovic était jadis situé sur l'emplacement de Saint-Josce.

La Société, après diverses observations successivement échangées, décide que cette question concernent plus particulièrement, dans ce moment, la commission de publication de la carte des Gaules, il y a lieu de s'adresser à elle d'abord, afin d'obtenir un encouragement suffisant (encouragement qui est rarement refusé). Plus tard, lorsque la commission aura statué, la Société qui ne peut rester étrangère à ces sortes de travaux comme à tout ce qui tend à éclairer l'histoire, s'empressera également de souscrire à son tour au supplément d'allocation proportionnellement à ses modestes ressources, afin, s'il est possible, d'obtenir un éclaircissement de plus sur cette intéressante question qui, comme bien d'autres, semble n'avoir pas encore dit son dernier mot.

M. le Président est invité à répondre, en ce sens, à M. l'abbé Robert.

Après cette décision. M. Delmotte annonce que le manuscrit historique de M. l'abbé Rozet sur l'ancienne abbaye de Licques, vient de lui être renvoyé avec son complément, et qu'il sera de nouveau communiqué à une prochaine séance.

Plusieurs observations sont échangées au sujet de ce travail qui va être de nouveau examiné avant d'être livré à l'impression.

L'honorable M. Delmotte, trésorier, fournit également quelques indications rapides sur l'état de situation de la caisse de la Société appelée dans ce moment à solder le compte de

l'imprimeur, état de situation qui sera par lui régulièrement présenté à une prochaine réunion.

A la suite de ces indications, M. de Laplane soumet à ses collegues un échantillon de petites pièces d'argent de la République de Marseille avec la tête de Cérès et l'inscription *Massallieton*. Ces pièces, assez communes, manquaient au musée de Saint-Omer. L'honorable membre est heureux de pouvoir en offrir quelques exemplaires afin de combler cette lacune. Des remercîments lui sont adressés pour ce gracieux hommage.

Avant de clore la séance, M. Giry, élève de l'Ecole des Chartes, actuellement chargé du classement des archives de Notre-Dame, invité à rechercher pour la Société quelques documents intéressants parmi les nombreuses pièces qui lui passent sous les yeux, répond qu'il s'estimera heureux de fournir à la compagnie quelques communications utiles, ce qu'il regrette de n'avoir pu faire encore.

Puis rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 1er Juillet 1867.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. DE LAPLANE.

M. Giry, élève de l'Ecole des Chartes, chargé du classement des anciennes archives épiscopales, assiste à la séance qui s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président informe l'assemblée que la Société vient de faire deux pertes sensibles, l'une dans la personne de M. Reynaud, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'un des conservateurs de la biblio-

thèque impériale, professeur d'Arabe au collège de France et correspondant à Paris, lequel a été inopinément surpris par la mort sur la place du Carrousel, au moment où il se rendait à ses utiles fonctions.

L'autre dans la personne de M. François-Joseph-Alexandre de La Fons baron de Mélicocq, correspondant à Raismes (Nord). Ce regrettable confrère est décédé le 8 juin dernier, alors qu'on pouvait attendre encore de lui bien des services rendus à notre histoire provinciale, dont il fut toujours et jusqu'à sa dernière heure, l'un des plus zélés et des plus infatigables explorateurs.

La Société s'associant unanimement à ces pertes inattendues qui chaque jour éclaircissent ses rangs en y laissant des vides presque toujours irréparables, décide qu'il sera adressé aux familles des lettres de condoléance et qu'en outre il sera inséré, dans la première publication du bulletin historique, quelques lignes de sympathie et de regrets, consacrées à la mémoire des estimables collègues qu'elle a récemment perdus.

A la suite de cette communication et de ce vœu, M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau les ouvrages reçus à divers titres depuis la dernière réunion mensuelle. Ces livres sont intitulés ainsi qu'il suit :

Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai, t. VIII.
Mémoires de l'Académie du Gard, 1864-65.
Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, t. IX.
Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXX.
Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, 2e semestre 1866.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 4e trimestre 1866.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, janvier à Avril 1867.
Revue Agricole de Valenciennes, Mars 1867.

Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre Orientale, 45e à 53e livraisons.

Archéologie des familles de Belgique, par M. Félix-Victor Goethals, 2e livraison.

Revue des Sociétés savantes. Avril 1867.

Prix des grains sur le marché d'Abbeville depuis l'année 1596.

Méreaux de Tournai, par M. R. Chalon.

Quart de dinar trouvé près d'Ypres, par le même.

Une Once de Malines, par le même.

La plus grande Médaille qu'on ait jamais frappée, par le même.

Médaille d'un numismate, par M. A. Durand.

Annuaire de la Société d'Emulation de Liège, pour l'année 1867.

Transaction of the historic Society of Lancashire and Cheshire.

Notice sur M. de Folleville, correspondant de la Société à Cherbourg, par M. L. L. de Poulaumont, membre correspondant.

Projet d'un recueil général des actes relatifs aux affaires ecclésiastiques de France, depuis 1789, par M. Victor Advielle, d'Arras, et membre correspondant à Rhodez (Aveyron)

Un rapide examen de ces diverses publications adressées à la Société soit en hommage, soit à titre d'échange, donne lieu à quelques réflexions successivement produites et à la suite desquelles il est donné communication d'une lettre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, par laquelle ce fonctionnaire réclame, pour être soumis au Conseil d'arrondissement et à M. le Préfet du Pas-de-Calais, pour le Conseil général, le compte-rendu des travaux de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler.

Ce compte-rendu immédiatement envoyé par M. le Secrétaire-Général et soumis à l'assemblée était ainsi conçu :

« Saint-Omer, le 25 Juin 1867.

« Monsieur le Sous-Préfet,

» Vous m'avez fait l'honneur de me demander quelques indications sur les travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler, afin de montrer à MM. les membres du Conseil d'arrondissement, puis à M. le Préfet et au Conseil général, que la Compagnie dont je suis l'organe auprès de vous, continue à se rendre digne de la bienveillance que l'autorité supérieure et les élus du pays veulent bien lui accorder.

» Voici en peu de mots, Mousieur le Sous-Préfet, notre situation actuelle :

» Dans l'année qui vient de finir, nous avons fait paraître plusieurs livraisons de notre bulletin historique contenant avec l'analyse de nos procès-verbaux, diverses publications instructives, telles que :

1e Une intéressante série de lettres inédites sur quelques membres de l'ancienne maison de Saint-Omer, lettres communiquées par M. Diegerick, membre correspondant à Ypres, d'après les archives de cette ville ; elles embrassent toute la période de 1488 à 1578.

» 2° La généalogie de la Maison de Saint-Omer depuis le premier châtelain connu en 1050 jusqu'en 1617, par le même.

» 3° Notice sur un manuscrit provenant de l'ancienne corporation des poissonniers de Saint-Omer, par M. Louis Deschamps de Pas.

» 4° Récit de la bataille d'Azincourt et de la bataille de Mons-en-Puelle, d'après le manuscrit n° 2621 de la bibliothèque impériale, par M. Jules Lion.

» 5° Documents inédits pour servir à l'histoire des villes d'Artois et de Picardie, par M. le baron de Mélicocq, dont la Société déplore la perte récente.

6° Une note sur une cassolette funéraire, par M. de Laplanc,

» Mais, Monsieur le Sous-Préfet, indépendamment de ces

travaux historiques dont vous pouvez apprécier le mérite, il en est d'autres plus importants et de plus longue haleine qui, en témoignant de notre zèle, pourront également justifier à vos yeux l'utile emploi de nos bien modestes ressources. Trois grandes publications sont en cours d'exécution, deux d'entre elles touchent à leur fin. Ce sont : 1° Le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, par notre regrettable collègue M. Courtois. A cet important travail, orné du portrait de l'auteur, il ne manque plus que quelques pages contenant sa biographie qui s'achève en ce moment par les soins de M. Delmotte; — 2° une autre œuvre qui n'est pas non plus sans intérêt pour nous, c'est une table détaillée des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer avec un supplément à ce catalogue imprimé dans la collection des documents inédits de l'histoire de France. Ce supplément auquel M. Duchet, Proviseur du lycée de Douai, ajoute de précieuses annotations rectificatives, comprend les n°s 843 à 887.

» La troisième et dernière de ces publications, Monsieur le Sous-Préfet, est le dernier volume de l'histoire des Abbés de Clairmarais, cette grande maison Cistercienne fondée par Saint Bernard et les comtes de Flandre, aux portes de Saint-Omer, au XIIe siècle. Ce volume doit comprendre 59 biographies Abbatiales, il en compte déjà 40 avec les portraits et les armoiries, il formera le XIIe tome de nos mémoires. L'auteur de ces lignes, laissant à d'autres le soin d'apprécier son travail. peut affirmer néanmoins qu'il repose sur la plus consciencieuse exactitude historique !...

» Telles sont nos œuvres, Monsieur le Sous-Préfet, voilà où nous en sommes de nos travaux, vous même vous jugerez de leur utilité, de leur importance, et mieux que personne Monsieur le Préfet, que nous sommes fiers de compter dans nos rangs, pourra décider, en connaissance de cause, par ce simple aperçu, si la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie a dignement répondu à la haute bienveillance dont elle est l'objet

de la part de l'autorité supérieure et de celle des élus du pays.

» Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance réitérée de mon respectueux dévouement.

» *Le Secrétaire-Général,*

» Hri DE LAPLANE. »

Cette lecture entendue, conformément à l'ordre du jour et aux termes du règlement, la parole est donnée à M. le trésorier qui établit la situation financière de la manière suivante :

Recettes....................	3,802 fr.	54 c.
Dépenses....................	1,423	»
Excédant de recettes.......	2379	54

Avant de renoncer à la parole, l'honorable M. Delmotte annonce que l'article biographique de M. Courtois dont il avait été chargé, est complètement achevé et qu'il va être incessamment remis par lui à l'imprimeur, afin de ne pas retarder plus longtemps l'apparition du dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, lequel est impatiemment attendu.

Cette communication entendue avec plaisir est suivie de quelques observations relatives à cette intéressante œuvre posthume du regretté Secrétaire-Archiviste de la Compagnie qui n'a pu mettre la dernière main à son travail et dont il ne reste qu'un manuscrit inachevé auquel parfois il a fallu suppléer forcément pour combler quelques lacunes, indiquées le plus souvent par l'auteur lui-même.

Avant la clôture de la séance, M. le général Tripier est proposé comme membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, l'élection, aux termes du règlement, est renvoyée à la séance suivante.

Puis rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

ABBAYE

DE SAINT-JEAN-AU-MONT

PAR PHILIPPE LUTO[1]

Communication de M. Hri de Laplane, Secrétaire-Général.

L'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, près de Thérouanne, est en général peu connue, son emplacement seul est désigné, mais bientôt peut-être on ne saura plus où il était ; aujourd'hui même on serait en peine de dire ce que fut cette ancienne maison religieuse. Pourtant, ce coin de terre historique, témoin de tant d'événements à cause de son voisinage avec la vieille cité des Morins, qui fut longtemps le dernier boulevard de la France au moyen-âge, ce point pittoresque et élevé, dès longtemps enlevé à sa pieuse destination première, mérite de n'être pas oublié.... S'il ne nous est pas permis d'écrire ses annales, gardons en du moins le souvenir....

Pour cela, faute d'autres renseignements suffisants, bornons-nous, quant à présent, à transcrire

[1] Extrait du manuscrit original déposé à la bibliothèque publique de Boulogne.

quelques pages tracées au siècle dernier par un humble prêtre érudit du diocèse de Boulogne, Philippe Luto, curé d'Hâmes-Boucres [1], dont le simple récit, en général peu connu, peut aider à combler quelques lacunes dans notre intéressante histoire locale.

« Ce fut sous le pontificat de Drogon, est-il dit, que furent jetés les premiers fondements de l'abbaye de St-Jean-au-Mont, près des murs de Térouenne, dont on a ignoré jusqu'à présent la véritable origine, le temps qu'elle a été établie et quel en a été le fondateur ? Les différents auteurs qui en ont écrit l'ont attribuée à Thierry I, roy de France, et prétendent qu'il la fit bâtir l'an 686, pour expier le sacrilège qu'il avoit commis en faisant martyriser St-Leger, évêque d'Autun. Ferri de Locres, Aubert Le Mire, Guillaume Gazet, Malbrancq et les autres qui ont écrit depuis, ne se sont fondés que sur une pure imagination ; et toute la narration qu'a faite Malbrancq surtout de cette fondation, est de son crû. Cet établissement, en effet, est d'environ quatre cents plus récent que ne le rapportent tous ces écrivains. Cette abbaye d'ailleurs n'a jamais été dans l'enceinte des murs de Terouenne, comme l'a cru Malbrancq, qui a prétendu démontrer que cette ville, qui étoit anciennement d'une plus grande étendue et qui occupoit un vaste terrain, ayant été rétrécie du côté du nord, en 1287, pour la rendre

[1] Hâmes (canton de Guines), *Amneis*, de *Amnis*, nom que ce village portait au VII[e] siècle, indique sa situation marécageuse ; il était compris sous cette dénomination dans la donation faite à St-Bertin en 654, et devint une des douze pairies d'Ardres en 1070. Enguerran et Guillaume de Hâmes engagèrent, dit-on, leur terre en 1360, pour la rançon du Roi Jean.

Les Anglais avaient établi à Hâmes, en 1350, une forteresse qui fut plus tard leur prison et leur dernière place. Évacuée en 1558, après la prise de Calais, il en reste peu de vestiges. La commune d'Hâmes est aujourd'hui réunie à celle de Boucres sa voisine.

plus forte, le monastère se trouva, depuis ce temps là hors l'enceinte des murs.

» Cette abbaye de St-Jean ne fut fondée que vers la fin du XIe siècle, dans les dernières années de l'évêque Drogon, qui avoit donné à l'abbaye de Fescamp, en Normandie, une église qui luy appartenoit, laquelle étoit située sur une petite montagne qu'on appeloit le *Mont de Saint-Foy*, peu éloignée des murs de la ville au nord. Cette église étoit ancienne et portoit le nom de St-Jean sous l'invocation duquel elle étoit dédiée, ce qui a fait donner à l'abbaye le nom de *St-Jean-au-Mont*. L'abbé de Fescamp profita de la gratification de l'évêque, et y envoya aussitôt quelques-uns de ses religieux pour desservir cette église et en recevoir le fruit, et ils y jetèrent les fondemens d'une abbaye célèbre sous la dépendance de celle de Fescamp, dont les revenus augmentèrent en peu de tems, tant par les donations qu'y firent plusieurs seigneurs, qui avoient le titre de fondateurs et d'avoués des églises, et qui possédoient les dixmes de leurs seigneuries, que par les gratifications des évêques successeurs de Drogon qui, à l'exemple des prélats de ces tems là, soumettoient à des monastères plusieurs églises de leurs diocèses.

» Imbert, qui succéda à Drogon dans le siège de Terouenne, ratifia cette disposition de son prédécesseur et expédia une charte l'an 1080, qui était le second de son Pontificat, indiction III, épacte XVI, par laquelle il accorde et confirme la donation de cette église de St-Jean, située sur le Mont de Ste-Foy près des remparts de Terouenne, que Drogon avoit cédée au monastère de la Sainte Trinité de Fescamp, ordre de St-Benoit, ajoutant à cette première donation plusieurs droits et revenus et faisant espérer d'y en faire encore d'autres a la suite ; il marque qu'il fait cette concession sous Guillaume, 3e abbé de Fescamp, afin que sa communauté et l'église de Terouenne puissent former ensemble une association, le Roy Philippe Ier régnant en France, et Guillaume étant roy d'Angleterre et duc de Normandie. L'acte est passé à Fescamp en

plein chapitre et souscrit par l'évêque et neuf autres personnes.

Il se forma aussitôt une communauté nombreuse dans cette église de St-Jean, qui fut honorée du titre d'abbaye, laquelle devint fort considérable par les bienfaits des évêques de Térouenne et les libéralités des peuples qui s'empressoient à l'envi de donner des portions de leurs biens et héritages, en sorte qu'elle devint très riche en peu de tems. Je n'ai point encore trouvé jusqu'à quel tems elle a continué d'être sous la dépendance de Fescamp. Le premier abbé de St-Jean-au-Mont que j'ay remarqué s'appeloit *Floritius* qui souscrivit en 1100, avec Herbert, abbé de St-Wulmer-au-Bois, et Warin, doyen de Térouenne, à une charte de Jean, évêque de Térouenne [1].

» Il se forma bientôt dans le terrain ou l'espace qui étoit entre cette abbaye et la ville, lequel étoit de 220 toises ou environ, un petit faubourg qui aboutissoit à une des portes de Térouenne qu'on nomma à la suite la porte du St-Esprit, parce que cette porte avoisinoit le couvent du St-Esprit, des filles du tiers ordre de St-Dominique, qui y fut fondé vers la fin du treizième siècle [2]. Il y avoit dans ce faubourg une rue prin-

[1] Malbrancq, III, 700.

[2] Lors de la destruction de cette ville, il n'existait plus que deux portes : celle du St-Esprit, anciennement porte d'Amiens, s'ouvrait au bas de la *Grande Rue*, sur le grand pont jeté sur la Lys, près du grand moulin ; le faubourg de la porte du St-Esprit s'étendait sur le chemin d'Arras, au delà de la Croix de Fer. Autrefois, c'est-à-dire avant 1513, la rue de St-Jean-au-Mont prenait de la porte du St-Esprit et allait droit à la porte de St-Jean-au-Mont qui a porté différents noms, entre autres ceux de Tournehem et de Boulogne, parce qu'elle s'ouvrait sur le chemin (voie romaine) qui menait à ces deux villes en se bifurquant à deux traits aux environs, au delà de l'abbaye, un peu au-dessus de la croix de bois nommée *Croix Miellet*, près du Fer de Lance, pièce de terre appartenant jadis à Guillaume de Samenette. Ce doit être dans cette ancienne rue que fut élevée la forteresse d'Arnoul, avoué de Thérouanne, forteresse que Thierry d'Alsace fit raser en 1142 ; la nouvelle rue de St-Jean-au-Mont n'était plus la suite de la chaussée romaine comprise dans l'enceinte de la ville, elle partait de la porte du cloître des chanoines, venait à la fontaine Tesson, près de laquelle était la grande école puis se

cipale qui conduisoit de cette porte à l'abbaye, qu'on nommoit la rue de St-Jean-au-Mont. Les abbés de St-Jean et leur communauté jouissoient de plusieurs prérogatives; ils avaient droit d'assister en corps aux processions solennelles de la cathédrale, d'y faire chœur avec l'évêque, les chanoines et le clergé de la ville, de même que l'abbé de St-Augustin et ses religieux, sur lequel néanmoins celuy de St-Jean avoit le pas, marchant entre les chanoines et les chapelains de la cathédrale, du côté droit, celuy de St-Augustin n'ayant que la gauche. L'abbé de

rendait directement à la porte, qui était encore ouverte du temps du capitaine de Thérouanne, le bàtard d'Aveluis; c'est vers cette époque qu'elle fut retoupée, bouchée, un petit nombre de maisons bordaient la route entre la porte et l'abbaye et prenaient le nom de faubourg de St-Jean-au-Mont ou de la porte de St-Jean-au-Mont. Les traces de ce petit faubourg avaient disparu aussi bien que celles des jardins des chanoines qui avaient anciennement fait partie de l'enclos de Thérouanne du côté du château et qui avaient été mis en culture, peu après le tracé des nouvelles fortifications, qui rétrécirent la ville de ce côté, à la suite du malheureux siège de 1513, la vieille porte de St-Omer, au bout de la rue de St-Omérenge, avait aussi son faubourg qui s'étendait jusque près de la Maladrerie où étaient soignés les ladres, sous le gouvernement du doyen et du chapitre, mais suivant toute apparence parce que la disparution progressive de cette maladie laissait d'assez beaux bénéfices aux administrateurs qui ne recevaient que des bourgeois ou enfants de bourgeois de Thérouanne réputés ladres et non ceux attaqués d'autres maladies, qui l'avaient enlevé aux officiers municipaux, sous prétexte de négligence. La porte de St-Omer ne paraissant pas offrir toutes les garanties désirables à la défense, elle fut condamnée et l'on ouvrit la porte neuve de St-Omer, par laquelle on se rendait à travers champs à l'abbaye de St-Jean-au-Mont.

Dans les statuts et règlements de police intérieure rédigés par le bailli et les échevins de Thérouanne et approuvés par divers rois de France, en 1409, 1444 et 1469, on y trouve cet article touchant la garde des portes : « Incontinent que les gardes des portes de ladicte » ville et cité, oiront ou appercevront noise en ladicte ville et cité, » ou qu'ilz veront le son de ladicte cloche (sonnée à volée en cas » d'attaque d'étrangers contre les bourgeois), qu'ilz ferment sans » délai les portes de ladicte ville et cité, à peine d'être démis de » leur brayage et payer vingt parisis d'amende. »

St-Jean marchoit sous le doyen à gauche, l'abbé de St-Augustin sous l'archidiacre du côté gauche [1], au reste les abbés ne portoient dans ces cérémonies publiques, aucune marque de prélature, et ne portoient ni crosse ni mitre.

» Le monastère de St-Jean ne dépendoit que du Pape pour le spirituel, et il n'avoit à répondre qu'au seul tribunal du roy et jouissoit du droit de main-morte, ce qui paroit par les lettres de Jean Varin, prévot et juge de Montreuil, de l'an 1384 ; on voit des lettres-patentes du roy Charles VI, des années 1399 et 1407, que l'abbaye de St-Jean-au-Mont-lez-Terouenne étoit immédiatement sujets au roy de France pour le temporel.

» Cette abbaye eut beaucoup à souffrir des guerres qui ont sans cesse affligé ce pays durant des siècles entiers, surtout pendant les révoltes des Flamands et de la part des Anglois et des Impériaux, qui l'ont pillée et brûlée plusieurs fois. Elle fut consumée par le feu l'an 1136 [2] peu après sa fondation. La proximité de la ville de Térouenne qui a si souvent essuyé le sort des armes, occasionna plusieurs fois la désolation de ce monastère ; en 1302 et 1303, il ne fut pas plus épargné que la ville de Térouenne qui fut prise et saccagée par les Flamands révoltés, qui n'épargnèrent aucune église tant de la ville que de la campagne des environs et qui brûlèrent même la

[1] La préséance se réglant d'ordinaire par le plus ou moins d'ancienneté. St-Jean avait naturellement le pas sur St-Augustin. Ces abbayes placées hors de l'enceinte, n'en faisaient pas moins partie du clergé de Thérouanne, de même que les habitants des faubourgs jouissaient des privilèges des habitants *intrà-muros*. Cependant l'assimilation n'était pas complète. car les portes de St-Jean, par exemple, pouvaient s'ouvrir devant un banni pour un an pour cause d'un feu de cheminée, parce que la pénalité encourue par cette négligence ne comportait que le bannissement hors de l'enclos de la ville, et c'était vraiment déjà bien assez sévère.

[2] His diebus multa cenobia cremantur : scilicet sancti Petri Corbiensis, andocui in Rothomago, sancti Joannis in monte, juxta Morinum et alia in Brabantio, Hanonia et Anglie finibus. *Cartularium Sithiense*, p. 305, collect. des cartul. de France, t. III, 1840.

cathédrale et l'abbaye de St-Jean. L'an 1346, au mois de septembre, les Anglois, pendant le siège qu'ils avoient mis devant Calais, coururent la campagne par détachements, surprirent Térouenne la veille de St-Mathieu et la pillèrent aidés des Flamands, commettant de pareils dégâts dans l'abbaye de St-Jean et enlevèrent un butin considérable. Elle ne fut pas moins maltraitée en 1513, lorsque les Anglois vinrent assiéger Térouenne qui fut razée de fond en comble, comme toutes les églises excepté la cathédrale. Enfin Charles-Quint ayant détruit cette ville sans ressource, de même que l'abbaye, les religieux furent obligés d'abandonner leur monastère qui ne s'est jamais relevé depuis. Ils s'étoient d'abord retirés à St-Omer au commencement du siège, parce qu'on attaqua leur abbaye. C'étoit Tribbart qui s'en étoit mis cy-devant en possession par la faveur du roy d'Espagne. Ils se retirèrent en Flandre, où l'empereur qui en eut pitié pourvut à leurs besoins. S'étant réunis dans le canton de Bailleul, Philippe II, roy d'Espagne, les prit sous sa protection et leur procura la préceptorie de St-Antoine, et le pape, auquel ils s'étaient adressés leur permit d'y trans porter leur monastère ; mais ils s'établirent depuis, en 1590, dans la ville d'Ypres, où on leur céda l'église paroissiale de St-Nicolas qu'ils occupent encore aujourd'hui (1740). Ce monastère de St-Jean de Térouenne a été gouverné par plusieurs abbés recommandables par leur mérite, leurs vertus et leur naissance..... »

en 1568

Ici s'arrête le fragment du manuscrit de Luto que nous avons eu entre les mains ; mais nous pouvons y ajouter encore quelques lignes instructives que nous devons à la gracieuse obligeance de l'un de nos plus estimables correspondants d'Ypres, M. A. Vandempeerboom, que le royaume de Belgique s'honore de voir depuis plusieurs années, au nombre des membres de son gouvernement.

Voici la note autographe que, d'après la traduction de quelques chroniques flamandes, nous adressait à ce sujet, il y a quelque temps, avec la complaisance et le goût éclairé des arts qui le distinguent, M. Vandempeereboom, avant que ses importantes fonctions de ministre de l'intérieur, à Bruxelles, l'aient un instant détourné de ses études historiques.

« Après la destruction de Thérouanne, en 1553, il fut convenu entre les rois de France et d'Espagne que les évêchés et abbayes seraient partagés.

» Le Roi d'Espagne donna aux moines de St-Jean qui quittèrent Térouane, la chapelle de St-Anthennis (St-Antoine), près de Bailleul, ils y résidèrent jusqu'en 1599, mais à cette époque, molestés par les bandes de pillards qui parcouraient les campagnes, ils vinrent s'établir à Ypres le 25 juillet 1600. Pierre Simon, évêque de cette ville, donna à l'abbé et aux moines de St-Jean, par ordre de l'archiduc Albert, l'autorisation d'occuper le chœur de l'église paroissiale de St-Nicolas, ainsi que deux autels de la même église ; il leur accorda en outre la juridiction qu'y avaient les chanoines de St-Martin [1].

» Les moines de St-Jean construisirent une belle abbaye sur les terrains voisins de l'église, et y vécurent paisiblement jusqu'à l'époque de la révolution française (1794).

» Le 14 germinal an VI, les bâtiments et jardins de l'abbaye et l'église paroissiale elle-même de St-Nicolas, furent vendus. L'église et les bâtiments. sauf le réfectoire furent démolis.

» Quand la tourmente révolutionnaire fut calmée, on songea à rétablir l'église paroissiale, l'ancien réfectoire qui était vaste fut racheté et donné par M. Van Provyn à la fabrique, par acte du 5 décembre 1820, approuvé par arrêté royal du 29 août 1821.

[1] Trad. d'une chronique flamande, Ms par le chanoine de Lichtervelde.

» C'est dans ce local assez pauvrement approprié que fut célébré le service divin jusqu'au 12 octobre 1845, époque à laquelle fut consacrée, par Mgr. l'évêque de Bruges, la nouvellle église paroissiale de St-Nicolas, construite sur l'emplacement de l'ancienne église.

» Pour couvrir en partie les frais de construction d'un nouveau temple, la fabrique vendit à la ville l'ancien réfectoire de l'abbaye qui avait servi d'église provisoire ; l'administration communale décida d'y placer l'école communale gratuite en exécutant les travaux nécessaires à cet effet, en 1846 et 1847, on découvrit sur le mur sud de l'ancien réfectoire des moines, deux chronogrammes indiquant la date 1° de la destruction de Thérouanne (DeLetI MorInI — 1553) : 2° de l'établissement de l'abbaye à Ypres (REPARANT hoC teMpore seDes —1600). Ces deux chronogrammes forment un vers de douze pieds.

» Le premier de ces chronogrammes DeLetI, etc., était inscrit sur des consoles supportant des boulets de canon ; ces boulets étaient encastrés dans la maçonnerie, au-dessus de ces boulets se trouvaient des armoiries; le deuxième chronogramme était inscrit sur l'ogive d'une porte large et basse, La première inscription seule a pu être conservée. [1]

» De l'ancienne abbaye St-Jean il ne reste que cette inscription et un missel déposé à la bibliothèque publique d'Ypres *(Missale Morinense)*. Ce manuscrit se compose de de deux volumes in-folio sur vélin, il date de la seconde moitié du xv[e] siècle, il est illustré de vignettes et de lettres ornées, deux inscriptions se trouvent à la fin du premier et du deuxième volume, Ces inscriptions sont imprimées à la page 37 de l'*Historia Episcopatus Iprensis... collecta curâ et studio duorum dioec. Brug. sacerdotum, Brugis 1851*. Collection de la Société d'Emulation de Bruges (Chroniques, etc.)

» On se dispense de copier ces inscriptions curieuses, qui figurent dans l'ouvrage indiqué. »

Aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne abbaye

Bénédictine de Saint-Jean-au-Mont est occupée par une jolie maison d'habitation et par une ferme importante dont quelques vestiges de murs endurcis par le temps, semblent à peine rappeler qu'ils furent élevés jadis pour servir d'asile à la prière, au travail, et à la contemplation....

H[ri] DE LAPLANE.

Secrétaire Général.

[1] M. A. Vandempeereboom a eu le soin d'accompagner son travail d'un calque intéressant, rappelant les vestiges de l'ancien réfectoire d'Ypres; on y voit les restes du portique élevé en 1600, avec les écussons supportés par des boulets. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici ce dessin.

COMMISSION

DU SOUS-BAILLI DE SAINT-OMER

EN 1520.

Communication de M. Hri de Laplane.

A cette époque où les nominations aux fonctions publiques sont d'un laconisme officiel que tout le monde connaît, il nous a paru intéressant, au point de vue de l'histoire, de faire la comparaison entre les ordonnances ou les décrets de nos jours, avec la pièce suivante que nous avons puisée dans nos archives.

« Aujourd'hui derrain jour de juillet 1520, Denis de Bersacques, Escuier, sieur de Monnecove, lieutenant de M. le bailli de St-Omer, a présenté à Mrs maieur et eschevins, certain mandement à lui présenté de la part de Jehan Tartar, dont la teneur suit :

»Charle par la divine clémence, Roy des Romains, Empereur toujours auguste, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme un nommé Loys de Mortemer, qui vouloit tenir et exercer l'office de soubs bailli en nostre ville de S. Omer, pour aulcuns delicts par lui commis, ait par ceux de la loy de S. Omer été banni d'icelle ville sur le hart, au moyen de quoy icelui office soit présentement impetré et eschou vacant à nostre disposition, et nous loisible en ordonner et disposer à nostre plaisir ; scavoir faisons que pour la bonne relation que faicte nous a été de la personne de nostre bien

amé Jehan Tartar, Archier de nos ordonnances de la compagnie de nostre très cher et féal cousin le comte de Gavre, seigneur de Fiennes, lieutenant-Gouverneur et capitaine général de nostre pays et comté de Flandres, icelui Jehan Tartar, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, confians à plain de ses loyautez, preudhommie et bonne diligence, avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes ou dit office de soubs bailli du dit S. Omer, ou lieu du dit Loys de Mortemer, lequel ou cas et pour la cause que dessus, avons d'icelui office déchargié et depporté déchargeons et depportons par ces dittes présentes, par les quelles avons donné et donnons ou dit Jehan Tartar plain pouvoir, auctorité et mandement espécial du dit office de soubs bailli doresenavant tenir, exercer et deservir garder nos drois, hauteur, seigneurie et justice, prendre, appréhender et arretter tous malfaicteurs, délinquans et en faire et faire faire raison, pugnition et justice, selon leurs démérites, et au surplus faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal soubs bailli dessus dit poeult et doit faire, et que ou dit office compètent et appartiennent, aus drois, honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchises, proufis et émolumens accoutumez et y appartenans, tant qu'il nous plaira, sur quoy de soy bien deuement et loyalment acquitter en l'exercice du dit office et de le déservir en sa personne ; le dit Jehan Tartare sera tenu de faire le serment à ce pertinent ès mains de nostre hault bailli du dit S. Omer ou de son lieutenant que commettons à ce, si donnons en mandement à icelui nostre hault bailli de S. Omer, ou son lieutenant, que le dit serment fait par icelui Jehan Tartar comme dit est, et le mette et institue de par nous en possession et jouissance du dit office de soubs bailli, et d'icelui ensemble des drois, honneurs, prérogaives, prééminences, libertez, franchises, proufis et émolumens dessus dis, il et tous nos autres justiciers, officiers et subjects cui se poeult et polra touchier et regarder, leur lieutenant et chacun d'eux en droit soy, et si comme à lui appar-

tient le facent, soeuffrent et laissent plainement et paisiblement joir et user, cessans tous contredicts et empeschemens au contraire, car ainsi nous plaît il ; en témoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes données en nostre ville de Bruges le 24 juillet 1520, etc.

Soubs le ploy desquelles lettres en double queue et scellées d'un sceau en chire vermeille, armorié des armes du dit seigneur roy des Romains, estoit escript : *Par le roy* et signé du secrétaire Hanneton, et au dos pareillement estoit escript ce qui s'ensuit ; « Aujourd'hui dernier jour de juillet 1520, Jehan Tartar a fait serment de soy bien et loyalment conduire ou fait ei exercice de soubs bailli de la ville de S. Omer ainsi que le Roy le veult et mande par ses lettres es mains de Denis de Bersacques, moy greffier présent. Ainsi signé Darthé. En ensievant le quel mandement patent et le bon plaisir du roy, mes dits sieur ont receu le dit Jehan Tartar à soubs bailli, le quel pardevant eux a fait le serment en tel cas pertinant sievant les privilèges et accords d'Artois fail en halle le jour et an que dessus. »

Certifié conforme à l'original conservé aux archives de la ville de S.-Omer.

Hri DE LAPLANE.

LETTRES DE NON-PRÉJUDICE

DE LA VILLE D'ARRAS

Pour une aide à elle accordée pour la fortification d'icelle ville

(1303).

(PIÈCE PEU CONNUE ET INTÉRESSANTE A CONSERVER).

« Jou maires, nous eschevins et toute li communautés de la ville d'Arras, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront, que comme pour le présente guerré du Roy de France encontre les Flamens, pour la seureté de la ville d'Arras, nous eussions ledite ville en forchie, si comme des murs et des crestiaux de ledite ville refaire, et enforcier des portes garnier et warnir, et pour faire voies et alées atour les murs et crestiaux, as tours, et as deffenses de le ville, pour ledite ville warder, et deffendre encore contre les anemis, as quels coses faire et retenir, nous avions eu grans couls et grans frais, et pour ce que la maison et l'église de S. Vaast d'Arrast sont dedans des murs et le forteresse de ledite ville, et grant partie des biens et des rentes de ledite esglise, pour le quel cose nous eussiens requis à l'abbé et au couvent de la dite esglise de S. Vaast, que des couls et des frais que nous avions mis aux ouvrages des dites forteresses, ils en voulsissent payer et faire aide douleur selonc le quantité de ce qu'il ont dedens les murs et le forteresse de le ditte ville, et le dit abbé et couvent ayant payé et aidié à nostre requeste, ou non des dits ouvrages la somme de seize vingts livres de Paris. Sachent tous que nous recognissons et voulons que li payement et li ayde que le dit Abbé et couvent ont fait de la dite somme d'argent à notre requeste, ou non des dits ouvraiges, si comme dit est, ne porte ce, ne puist porter préjudice en temps à venir à ladite église de S. Vaast. As présentes lettres scellées de notre scel, données l'an de grace M CCC et trois ans. »

Certifiée conforme,

Hri DE LAPLANE.

LIMITES DE FLANDRES ET D'ARTOIS.

(1271).

Texte historique utile à consigner ici.

« Nous Margherite contesse de Flandre et de Haynau faisons savoir à tous ke comme nobles homs Jehans cuens de Pontieu et maistre Jehans de Troies Erchediakenes de Baieux soient envoié de le court de France pour enquerre des contents ki ant estei et ki sunt entre nous et nostre tres chier fil Guion conte de Flandres et marchis de Namur d'une part et noble homme Robert conte d'Artois d'autre part, vers les parties de Gravelinghes et ailleurs es marches de Flandres et d'Artois, nous avons et auroas ferme et estables quant ke nostre fils, li cuens de Flandres devant dis a dit et dira et a fait et fera par lui et par autrui de ces contens et de toutes les choses ki ces contens touchent, devant le conte et l'archidyake devant dis et ailleurs en quelconque lieu ke ce soit de tant com il apportient et puet apperienir à nous, par le tesmoignage de ces lettres ki furent donées l'an de l'Incarnation mil deux cent soisseante et onse le demenkres apres les witanes de le S. Denise.

Original en parchemin dont le sceau est perdu.

Chest une information et une aprise faite par Henri de Metkerke, bailli de Berghes en presense des hommes Monseigneur de Flandres, cest assavoir Monseigneur Jehan le Pisson, Gillon Brunel, Willaume le Brun, Clais Paort et Jehan le Noir, pour savoir et connaîttre les bornes et le desseuranche entre Flandres et Artois sour le marine entre les viles de Gravelenghes et d'Oye pour lequel enfourmation on a oi les anchienes gens du paiis suivans.

Thomaes du Burc de leage de LX ans ou plus tesmoing jures et examines, dist ke li seignorie et li droiture monseigneur de de Flandres sestent aussi avant que li fleuve de le mer cueure et descueuro d'une krois kon appelle Heghersló, ou du lieu la dite crois sist jadis sestendant Duskes au Specvriet courant a liuge de le dite crois sour lesglises de Saint Folquin et de Watènes, requis comment il seit che, il dist que dedens la dite marche vint une neif de Hambourgh kerkie de bois ki apartenoit a bourgois de S. Omer et ne voloient mie selongh les coustumes maintenues au havene deskerkier a Gravelenghe, pour quoy debaet furent entre Flandres et Artois, et furent li debaet si avant menei par quoi messires de Flandres vint au lieu la li dite crois de Hegherslo fu, et vint audit liu li castelains de Berghes, messires Philippe de Yppre et pluseurs autres de sen conseil. »

Certifié conforme à l'original,

Le Secrétaire-Général de la Société,

Hri DE LAPLANE.

COMPLAINTE DE LA VILLE D'AIRE

SUR

LA RUINE DE LA TOUR DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

QUI TOMBA DANS LA NUIT DU 20 AU 21 FÉVRIER 1711.

Le lecteur se souvient que le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie contient déjà une série de vieux bouts rimés ou chansons historiques dont il peut être utile de compléter la collection. A ce titre, on nous pardonnera d'ajouter ici la complainte suivante, qui, telle qu'elle est, semble y avoir sa place naturelle.

Hri DE LAPLANE.

Air de Thérouanne.

I.

O vous tous entendez les pleurs
De moi la triste ville d'Aire,
Je ne puis cacher ma douleur,
Non, non, je ne puis plus me taire.
Hélas ! cette cruelle guerre
Qui se lait entre tant de rois,
Qui désole toute la terre,
N'a rien affligé comme moi.

II.

Un siège de deux mois et plus
A fait chez moi de grands ravages ;
Mais ce qui m'afflige le plus
Et qui m'attriste davantage,
C'est de voir (quel grand dommage) !
Ma plus belle église abîmée,
Par maladresse ou bien par rage,
Les canonniers l'ont renversée.

III.

Mon mal n'est-il pas assez grand
De voir une bonne partie
Des maisons de mes habitants
Renversée par l'artillerie
Qu'on tire en grande furie,
Et jour et nuit de toutes parts,
Pour démonter mes batteries
Et pour abattre mes remparts.

IV.

N'était-ce pas encore assez
Que mes soldats remplis de rage,
Voyant qu'il faut m'abandonner,
Me causent partout grand dommage.
De tous côtés ils font pillage
Des biens de mes pauvres bourgeois.
Ce n'est que vol et brigandage,
Tout leur est permis cette fois.

V.

Je suis en désolation :
De me ruiner on s'efforce,
L'on joint, pour ma punition,
L'autorité avec la force ;

L'on prend, on enlève, on emporte
Mes greniers d'avoine et de blé.
Murmure ou non, fort peu importe :
Mon gouverneur l'a commandé.

VI.

Mais tous ces maux quoique très grands,
Me sont encore fort tolérables,
Je m'en console très aisément,
Je les trouve encore supportables ;
Ce qui me rend inconsolable,
Ce qui m'afflige entièrement,
C'est la ruine irréparable
Du plus beau de mes bâtiments.

VII.

Hélas, hélas, l'on ne verra plus
Ma très belle tour de Saint-Pierre,
Ni l'église : il n'en reste plus
Qu'un déplorable amas de pierres.
Trop funeste et cruelle guerre
D'avoir abattu ce vaisseau ;
Peut-être dans toute la terre
N'en voyait-on pas de plus beau.

VIII.

Tous ceux qui voyaient cette tour
En admiraient l'architecture ;
Car toutes ces pierres d'alentour
Etaient travaillées en sculpture :
C'était ma plus belle parure.
Quel sujet de chagrin pour moi
Je vais faire triste figure
Sans cette tour et sans beffroi.

IX.

La piété d'un puissant roi,
Pépin, ce monarque de France,
L'avait fait bâtir autrefois
D'une très royale opulence
Et pleine de magnificence.
Guerriers vous n'avez point d'égards,
Fallait-il mettre en décadence
Un si beau chef-d'œuvre de l'art.

X.

Sainte-Isbergue, fille de Pépin,
Si dans les délices du ciel,
Vous pouviez avoir du chagrin,
Vous auriez un ennui mortel
De la ruine universelle
D'un si riche et d'un si saint lieu
Qui fut par votre pieux zèle
Bâti à l'honneur du grand Dieu.

XI.

Grande sainte, du haut des cieux
Regardez votre ville d'Aire,
Intercédez auprès de Dieu.
Qu'après cette cruelle guerre
Je puisse un jour la voir refaire
Par un puissant restaurateur,
A l'honneur de Dieu et Saint-Pierre,
Procurez-moi ce grand bonheur.

Est-il bien fâcheux que l'auteur de cette singulière pièce soit resté inconnu?..... Les lecteurs ont sans doute déjà répondu.

VARIATION

DU PRIX DES CÉRÉALES

A SAINT-OMER

DE 1750 A 1783.

Communication de M. H[ri] de Laplane, Secrétaire-Général.

De tous temps on a remarqué de notables variations dans les prix des céréales comme dans ceux des denrées alimentaires qui suivent de près, en général, les oscillations du prix du blé, prix que l'on considère avec raison comme le plus sûr régulateur. De tous temps aussi ces variations se sont accentuées davantage en raison de l'abondance ou de la minimité des récoltes, en raison de l'accroissement ou de la modicité des fruits de la terre, en raison encore des révolutions atmosphériques, métalliques ou politiques qui, selon leur degré d'importance, ont incontestablement pour effet d'étendre ou de resserrer toujours la circulation de la valeur monétaire, l'un des principaux éléments de la fortune publique. *Les écus n'aiment pas le désordre....*, disait, il y a peu de temps, l'un de nos plus spirituels économistes modernes !..

Mais à ces causes diverses de l'élévation des prix, élévation croissante qui préoccupe, à si juste titre, les hommes d'état, on peut en ajouter une autre plus tenace, peut-être, celle dont l'action lente, insensible mais incessante et réelle, ne s'arrête jamais dans sa marche; c'est ce qu'on est convenu de nommer la *puissance de l'argent* ou dépréciation monétaire.—L'étude de

cette question en général peu connue et plus instructive qu'on ne le croit d'ordinaire, a été savamment traitée, pour la première fois, peut-être, par le regrettable Benjamin Guérard, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le fondateur, pour ainsi dire, de l'Ecole des Chartes, dans l'un de ses bons ouvrages intitulé : *le Polyptique d'Irminon*. Ce livre est à la bibliothèque de St-Omer.

On connaît *les Tables de* LEBLANC *contenant, année par année, les prix du marc d'or et d'argent depuis 1144, avec le nom des espèces, leur loy, leur poids et leur valeur* [1].

On connaît aussi *l'Essai sur les Monnaies*, ou *Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, d'après DUPRÉ DE SAINT-MAUR [2].

A l'aide de ces ouvrages d'une utilité journalière pour ceux qui s'occupent de ces matières, nous avons quelquefois essayé dans le cours de nos études historiques, d'établir le rapport des valeurs d'or et d'argent à différentes époques ; nous avons cherché à préciser aussi exactement que faire se pouvait, les diverses valeurs monétaires avec le prix des denrées ; mais nos travaux sur ce point, nous devons le dire, ne peuvent apprendre grand chose.... ils sont trop incomplets, d'autres seront bien certainement plus heureux que nous. Espérons qu'ils trouveront la lumière complète ; mais en attendant que cette lumière se fasse, en attendant de nouvelles études, il ne sera, peut-être, pas sans intérêt de connaître le prix des diverses provisions alimentaires pendant la dernière période du siècle dernier. Cette reproduction qui peut servir de comparaison, arrive, ce semble, à propos au moment où l'on se plaint généralement du prix excessif de toutes choses. On y

[1] Traité historique des monnaies de France, par M. Leblanc, 1 v. in-4° imprimé à Paris chez Jean Boudot, 1690. — Ce volume est rare et cher, lorsque, surtout, il contient une dissertation historique sur quelques monnaies de Charlemagne, de Louis-le Débonnaire et de Lothaire, frappées à Rome.

[2] 1 vol. in-4° rel. en maroquin. Paris 1746.

verra, année par année, le prix officiel du blé, celui des avoines et des volailles, d'après les mercuriales anthentiques, depuis 1750 jusqu'en 1783.

On pourrait sans doute continuer facilement ce tableau jusqu'à nos jours, mais cette période suffira, ce semble, pour faire juger que tous les temps ont leurs mêmes variations, et dès lors on s'étonnera, peut-être, moins de celles que nous subissons aujourd'hui dans toutes les denrées comme dans tout ce qui sert à l'usage de l'homme.

Exemples · Au commencement de 1587, disent les historiens, à cette époque de guerres où, d'après les annales, les *bandes de partisans voltigeaient de toutes parts*, le blé valut jusqu'à 32 florins la rasière ; au mois d'octobre de la même année, la recette fut si abondante que la même mesure s'était abaissée au prix de 8 florins, et toutes les denrées suivirent la même proportion.

Alors le marc d'argent fin reçu aux monnaies comme matière, valait de 18 a 19 livres, et comme argent monnayé il valait 20 livres.

Sans remonter aussi haut, en 1815, au milieu de nos guerres civiles, n'avons-nous pas vu le blé dépasser le prix de 60 fr. la rasière qui équivaut à peu près à l'hectolitre d'aujourd'hui? Peu de temps après, le calme étant revenu, le prix redescendait à son niveau normal, niveau que la sagesse des gouvernements est toujours intéressée à maintenir, soit en assurant les approvisionnements, soit en favorisant, selon les circonstances, ou l'introduction ou l'exportation des blés étrangers au profit des populations ou des productions indigènes.

La conclusion naturelle à tirer de ces lignes est que si les variations dans le prix des céréales ne sont pas d'aujourd'hui, il est vrai de dire aussi que dans ce moment elles deviennent plus sensibles par le fait seul du *pouvoir de l'argent*, pouvoir d'autant plus caractéristique que depuis les récentes découvertes, surtout, de tant de trésors aurifères dans une autre partie du monde, l'argent d'aujourd'hui ne vaut plus l'argent

d'autrefois ; l'or n'a plus sa valeur première, par la seule abondance du métal et ceci arrive alors que l'introduction du luxe, que la recherche du confortable dans les masses, rend les besoins plus grands..... De là la conséquence nécessaire forcée que si l'on n'y prend garde, bientôt dans les classes moyennes, les fortunes actuelles ne pourront plus suffire aux besoins de la vie....

Mais nous dépassons le but que nous nous étions proposé pour l'instruction de nos lecteurs, voici le tableau des variations des prix des denrées alimentaires de la dernière période du siècle dernier.

H[ri] DE LAPLANE.

PRISÉ … 1750 JUSQU'EN 17…

ANNÉES	RAZIÈRES.		… PINTES.		1 PINTE.			1…
	l.	s.	s.		l.	s.		l.
1750	9	10	1	9 ob.	0	0	10 ob. p.	0
1751	12	0	1	10 ob.	0	0	11 p.	0
1752	14	10	2	3 p.	0	1	1 ob.	0
1753	7	2	1	1 p.	0	0	6	0
1754	8	8	1	3 ob. p.	0	0	8	0
1755	6	8	1	0	0	0	6	0
1756	12	0	1	10 ob.	0	0	11 p.	0
1757	13	0	2	6 p.	0	1	0 1/2 p.	0
1758	9	0	1	5 ob. 1/2 p.	0	0	9	0
1759	8	10	1	4	0	0	8	0
1760	9	10	1	9 ob. 1/2 p.	0	0	11	0
1761	11	15	1	10	0	0	11	0
1762	10	10	1	7 ob. p.	0	0	9 ob.	0
1763	8	0	1	3	0	0	7 ob.	0
1764	10	10	1	7 ob.	0	0	9 ob. p.	0
1765	14	10	2	3 p.	0	1	1 ob.	0
1766	13	10	2	0 ob.	0	1	0 p.	0
1767	18	0	2	9 ob. p.	0	1	4 ob. p.	0
1768	20	0	3	1 ob.	0	1	7 ob. p.	0
1769	14	0	2	2 p.	0	1	1 1/2 p.	0
1770	16	11	2	7 ob. p.	0	1	3 ob. p.	0
1771	16	0	2	6	0	1	3	0
1772	16	5	2	6 p.	0	1	3 1/2 p.	0
1773	16	0	2	6	0	1	3	0
1774	12	0	1	10 ob.	0	0	11 p.	0
1775	14	0	2	2 p.	0	1	1 1/2 p.	0
1776	12	10	1	11 p. 1/4.	0	0	11 ob.	0
1777	14	0	2	2 p.	0	1	1	0
1778	11	0	1	9	0	0	10 ob.	0
1779	9	15	1	6 p. 1/8.	0	0	9	0
1780	12	10	1	11 p. 1/4.	0	0	11 ob. 3/8.	0
1781	12	10	1	11 p.	0	0	11 ob. 3/8.	0
1782	13	10	2	0 p.	0	1	1/2 p.	0
1783	13	15	2	1 ob. p.	0	1	1/2 ob. p.	0

…*ne au tableau original,*

…Iri de Laplane.

LOT.	2 PINTES.			1 PINTE.			1/2 PINTE.		
	l.	s.		l.	s.		l.	s.	
2 p.	0	0	7 1/2.	0	0	3 ob. 1/4 p.	0	0	1 ob. p. 1/8 p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 ob. p. 1/2 p.
4 p. 1/4	0	0	8 1/2 p.	0	0	4	0	0	2
2 ob. 1/2 p.	0	0	7 p. 1/4.	0	0	3 ob.	0	0	1 ob. p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 ob. p. 1/2 p.
1 1/2 p.	0	0	6 ob.	0	0	3 p.	0	0	1 ob. 1/2 p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 ob. p. 1/2 p.
6 ob. p.	0	0	9 p. 1/2 p.	0	0	4 ob. 3/4 p.	0	0	2 p. 1/2 p.
1 ob.	0	0	6 ob. p.	0	0	3 p. 1/2 p.	0	0	1 ob. 3/4 p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 ob. p. 1/2 p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 ob. p. 1/2 p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 ob. p. 1/2 p
6 ob. p.	0	0	9 p. 1/2 p.	0	0	4 ob. 1/2.	0	0	2 p. 1/4 p.
1 1/2 p.	0	0	6 ob. 1/4 p.	0	0	3 p. 1/8 p.	0	0	1 ob. 1/2 p.
3	0	0	7 ob.	0	0	3 ob. p.	0	0	1 p. 1/2 p.
10 ob.	0	0	11 p.	0	0	5 ob. 1/2.	0	0	2 ob. p. 1/4 p.
7 ob. 1/4 p,	0	0	9 ob. p.	0	0	4 ob. p. 1/2.	0	0	2 p. 1/2 1/4 p.
9 ob. 1/4 p.	0	0	10 ob. p.	0	0	5 p. 1/2 p.	0	0	2 ob. 1/2 1/4 p.
3 ob. 1/2 p.	0	0	10 p. 1/4 p.	0	0	5 ob. 1/2 p.	0	0	2 ob. 1/4 p.
6 ob. p.	0	0	9 p. 1/2 p.	0	0	4 ob. 1/2 p.	0	0	2 p. 1/4 p.
5 p.	0	0	8 ob. 1/2 p.	0	0	4 p. 1/4 p.	0	0	2 1/2 p.
10 ob.	0	0	11 p.	0	0	5 ob. 1/2 p.	0	0	2 ob. p. 1/4 p.
6 p.	0	1	1 1/2 p.	0	0	6 ob. 1/2 p.	0	0	3 p. 1/8.
7 ob. 1/2 1/4	0	0	9 ob. p.	0	0	4 ob. p. 1/2	0	0	2 p. 1/2.
6 ob. p.	0	0	9 p. 1/2.	0	0	4 1/2 p. 1/4	0	0	2 3/4 p.
10 ob.	0	0	11 ob. p	0	0	5 ob. p. 1/2	0	0	3
7 ob. 1/2 p.	0	0	9 ob. p.	0	0	4 ob. p. 1/2	0	0	2 p. 1/2.
8 ob 1/2.	0	0	10 ob. p.	0	0	5 ob. p.	0	0	2 ob. p. 1/2
8 ob. p.	0	0	10 ob. p.	0	0	5 ob. p.	0	0	2 ob. p. 1/2
6 ob. p.	0	0	9 p 1/2.	0	0	3 ob. 3/4 p.	0	0	2 p.
8 ob. 1/2 p.	0	0	10 p.	0	0	5	0	0	2 ob.
8	0	0	10	0	0	5	0	0	2 ob.
10 ob.	0	0	11	0	0	5 ob. p.	0	0	3
10	0	0	11	0	0	5	0	0	1/2

ertifié conforme au tableau original,

Hri DE LAPLANE.

OMER.

ULE.

ANNÉE	QUART.			HUITIÈME.		
1750	l.	s.		l.	s.	
1751	0	2	6	0	1	3
1752	0	2	0	0	1	0
1753	0	2	3	0	1	1 ob.
1754	0	2	0	0	1	0
1755	0	2	3	0	1	1 ob.
1756	0	2	0	0	1	0
1757	0	2	6	0	1	3
1758	0	2	0	0	1	0
1759	0	2	0	0	1	0
1760	0	2	0	0	1	0
1761	0	2	0	0	1	0
1762	0	1	9	0	0	10 ob.
1763	0	1	9	0	0	10 ob.
1764	0	1	10 ob.	0	0	11 p.
1765	0	2	0	0	1	0
1766	0	1	9	0	0	10 ob.
1767	0	2	0	0	1	0
1768	0	2	0	0	1	0
1769	0	2	0	0	1	0
1770	0	2	0	0	1	0
1771	0	2	0	0	1	0
1772	0	2	3	0	1	1 ob.
1773	0	3	0	0	1	6
1774	0	3	0	0	1	6
1775	0	2	6	0	1	3
1776	0	3	0	0	1	0
1777	0	3	0	0	1	6
1778	0	3	0	0	1	6
1779	0	3	0	0	1	6
1780	0	2	9	0	1	4 ob.
1781	0	3	0	0	1	6
	0	3	3	0	1	7 ob.

u tableau original,

LAPLANE.

ɔpre. Nous avons eu l'occasion de rappeler ailleurs
, déchirements intérieurs qui eurent lieu dans le
ɔnastère de Saint-Bertin au sujet d'une réforme re-
.ive à une question de costume, comme sur le point
savoir quelle serait la couleur de l'habit et si les
nobites porteraient ou non le capuchon.... Nous
ons constaté en même temps que ces discussions
ɔlentes qui nous paraissent aujourd'hui ridicules,
aient lieu pendant qu'une cruelle épidémie déci-
ait la cité et qu'elles étaient poussées si loin que les
ligieux crurent devoir s'abstenir de prendre part
ıx prières publiques, pour ne pas y paraître avec
costume réformiste [1], on sait cela.

On sait aussi qu'indépendamment et peut-être
ımme conséquence des éternelles discussions entre
chapitre et le monastère, entre l'église Cathédrale
l'abbaye Royale de Saint-Bertin, les Chanoines de
cathédrale étaient dans l'usage d'accompagner
ıez eux les moines de Saint-Bertin lorsqu'ils assis-
ient en corps aux processions générales ; mais
ɔmme peu à peu ces messieurs du chapitre étaient
arvenus à s'abstenir de cette obligation, l'abbaye
en plaignit et elle fut maintenue dans ses droits
ar le Conseil d'Artois.

Nous venons de retrouver une copie du Concordat
ɔnsenti à cet égard, le 20 février 1586, sous Waast
renet, 70e abbé, en présence du Légat du pape.
ette copie certifiée à la réquisition de l'abbé en

[1] Voir la Biographie des Abbés de Saint-Bertin, t. II.

présence de l'évêque, suivant procès-verbal du 11 décembre 1731, nous a paru digne d'être inscrite textuellement, *in extenso*, dans notre bulletin historique, autant pour en assurer la conservation que comme une peinture de mœurs assez curieuse dont il importe de garder le souvenir.

H^{ri} DE LAPLANE.

« Cum multæ controversiæ exortæ essent tam ratione præcedentiæ, quam aliarum rerum, tam in judicio, quam extra, inter RR^{dos} DD^{nos} Decanum et Capitulum ecclesiæ Cathedralis Audomarensis ex una, et RR^{dos} D^{num} abbatem, et monachos S^{ti}-Bertini ejusdem civitatis, partibus ex altera; tandem ut litibus finis imponeretur, et concordia, quæ inter omnes, (præcipuè vero inter religiosos decet), servaretur, convenerunt omnes, et singulas prædictas controversias, et lites compromittere definiendas in R^{mum} et illustrissimum D^{num} Johannem Franciscum episcopum Vercellen. et comitem, sanctissimi Domini nostri, D^{ni} Sixti papæ Quinti, et sedis apostolicæ in inferioris Germaniæ ac Belgarum provincys, civitatibus, et locis omnibus nuncium, cum facultate legati de latere, quem in dicta civitate Audomaren. ad esse contigit, sicuti de facto compromiserunt amplissimam circa prædicta, de jure et amicabili compositione absque processu terminandi, et definiendi facultatem eidem tribuentes, et omni appellationi, et reclamationi, aut reductioni renuntiantes. ut de facultate compromittendi datâ a R^{do} D^{no} decano, et capitulo, D^{no} Ludouico de Bersacles decano. D. Jacobo Pamelio archidiacono Flandriæ, D^{no} Jacobo Poulain cantori, et D. Guillielmo Campdavenes pænitentiario; qui quatuor deputati præsentes, et ut nobis

notarys præsentibus, et testibus infrascriptis, hac die in præfatum R^{mum} nuncium aplicum præsentem, et acceptantem compromiserunt omnem ipsis a capitulo facultatem tributam in eumdem Ill^{mum} D^{num} nuncium transferentes, cum promissione de rata casum et factum proprium facientes et D^{ni} abbas et monachi S^{ti}-Berlini videlicet R^{dus} D^{nus} Vedastus de Grenet abbas ; D. Joannes de Grenet prior, D. Joannes Silly, D^{nus} Adrianus Drutias, D. Antonius Paschail, D. Nicolas du Flos, D^{nus} Guillielmus Le Rous, D. Antonius de Paien, D. Franciscus Presenville, D. Joannes Bersacle, D. Natalis Thomas, D. Joannes de Argenteau, D^{ns} Anthonius de Bûry, D. Ægidius Doir, D^{ns} Petrus de Wulf, D. Cuillielmus de Fanières, D. Nicolaus de La Motte, D. Carolus Mamez, D. Jacobus de Mire præsentes, hac eâdem die, in nostra notariorum et testium infrascriptorum pntia, habito prius inter ipsos colloquio, et tractatu in eumdem R^{mum} et Ill^{mum} D. nuncium dictas omnes et singulas controversias, et lites inter ipsos et præfatos D^{nos}, D. decanum et capitulum vertentes, compromiserunt, amplissimam eidem circa præmissa facultatem tribuentes, renunciantesq, omni appellationi, reclamationi et rednctioni, qui R^{mus} D^{nus} nuncius cum antea pluribus diebue istam concordiam tractasset, et præcipua controversia esset inter partes prædictas super latere dextro, et sinistro, rogavit et etiam in virtute sanctæ obedientiæ præcepit R^{do} D^{no} abbate et monachis Bertinianis præsentibus, ut cederent latus dextrum semper et ubique R^{mo} D^{no} episcopo Audomaren., nec non R^{dis} D^{nis} decano et capitulo, essentque contenti sinistro, cut præcepto et precibus, idem D. abbas, et monachi præsentes, pro debita reverentia non acquiescere non potuerunt, et reipsa consenserunt. Deinde scedulam quamdam in qua notata erant capita concordiæ, idem R^{mus} D^{ns} nuncius de verbo ad verbum legit, ac nobis notarys ad manus tradidit, quæ est videlicet.

» Primo quod ex conditionibus hic appositis, nullum præjudicium inferri umquam possit, privilegiis immunitatibus, atque

exemptionibus utriusque ecclesiæ. Secundo quod in supplicationibus, exterisque actibus publicis; episcopus, decanus et canonici a latere dextro, abbas, prior et monachi S^{ti}-Bertini a sinistro semper, et ubique procedant. Tertio quod in die sanct^{mi} sacramenti, abbas et monachi Bertiniani conveniant ad ecclesiam cathedralem, unde supplicatio initium sumat, excipientibus eos canonicis, ut moris est, et ad eadem ecclesiam processionem comitentur tunc autem R^{mo} sacramentum gestante, dominus abbas solus claudet processionem ante umbellam. In iis vero supplicationibus, quæ vel summi pontificis jussu, vel regiâ majestante instante indicentur (nam aliis interesse abbatem, et monachos minimè tenèri declaramus), tunc servetur in omnibus antiqua alternativa consuetudo et vicissitudo, præter id quod supra de latere dextro, sinistrove constitutum est, pariter quoque ubi corpora sanctorum Audomari et Bertini in processione deferenda sunt, antiqua consuetudo vicissitudoque observetur. Quarto sanctissimum sacramentum in processionibus publicis semper deferatur a digniori ab episcopo videlicet, si præsens fuerit, in minus ab abbate S^{ti}-Bertini, vel eo absente a decano, tum a priore S. Bertini. Quinto quando abbas celebrabit in ecclesia sua R^{mo} episcopo præsente, tunc antequam benedicat, eidem episcopo cum mitra reverentiam faciat. Sexto abbas absente episcopo in cathedrali ecclesia ipso die sanct^{mi} sacramenti celebrare non gravabitur requisitus. Septimo cum habendæ erunt supplicationes, quibus certus dies præfixus non est, tunc est humanitate, atque etiam, ut aliqua commodi pestinianorum abbatis et monachorum ratio habeatur, D^{ni} decanus et capitulum cum R^{do} abbate et monachis convenient, quo die et qua ratione supplicationes haberi debebant. Indictio autem ipsa supplicationum omnino ad R^{mum} D^{num} episcopum, decanum, et capitulum pertinebit. Quam laudum et sententiam, et arbitrium, quæ in ista causa ferre, et promulgare vult, esse dixit, sicuti de facto est, tulit et promulgavit, fert et promulgat. Mandans utrique parti sub pæna quingentorum sureorum, pro medietate

sedi apostolicæ, pro alia medietate, parti observanti applicandorum, ut omnia et singula in dicta Schedula, ut supra incerta, observent, et inviolabiliter custodiant, sicuti servari, et custodiri mandavit ac præcepit et ita dixit, mandavit, declaravit, laudavit. sententiavit et arbitratus est, omni modo meliori. Actum in monasterio Sancti Bertini in aula principis vulgo vocata hac die jovis vigesimâ mensis februarii anni millesimi quingentesimi octogesimi sexti, pontificatus sanctissimi D^mi^ N^ri^ D^ni^ Sixti divinâ providentiâ papæ Quinti anno primo indictione decimâ quartâ. Præsente R^mo^ D^no^ Joê Sixio episcopo Audomarensi ad hæc a præfato R^mo^ et Illu^mo^ D^no^ nuncio aplico evocato, et prædictis annuente, nec non presentibus R^do^ D^no^ Joanne Baptistâ nobilio archipresbitero vercellensi, mag^o^ D^no^ Julio Tartesio Juris utriusque doctore, et D^no^ Joanne Guillielmo spies, D^no^ Everardo Sindermans Coloniensibus, ipsius R^mi^ D^ni^ nuncii familiaribus, testibus ad prædicta vocatis, et rogatis cum aliis pluribus præsentibus.

» Et quia ego Petrus Wildius, unà cum prædictis connotariis D^no^ Joanne de Buysson et D^ne^ Georgis Werkel, dum hæc agerentur præsens interfui, eaque sic fieri vidi et audivi, ideo hoc præsens instrumentum manu meâ scriptum subscripsi, signoque, et nomine meis solitis, et consuetis in fidem et testimonium omnium et singulorum præmissorum, rogatus, et requisitus, signavi P. W. notarius âplicus.

» Et quia ego Joannes du Buisson publicus sacrâ et apostolicâ authoritate notarius, ac D^norum^ decani et capli Audomaren unâ cum prædictis connotariis Petro Wildio, et Georgio Werkel, dum hæc agerentur præsens interfui, eaque sic fieri vidi, et audivi ideo hoc præsens instrumentum scripsi signoque et nomine meis solutis et consuetis in fidem et testimonium omnium et singulorum præmissorum rogatus et requisitus signavi du Buisson.

» Et quia ego Georgius Werkel Valaudianus evocatus Tre-

virensis authoritate aplica N^ts juratus una cum prædictis connotariis D^no Joanne do Buisson et D^no Petro Wildio dum hæc ut præmittitur, agerentur, præsens interfui, eaque sic fieri vidi et audivi, ideo hoc præsens instrumentum manu a prædicto D^no Petro notario conscriptum subscripsi, signoque et nomine meis solitis et consuetis, in fidem et testimonium præmissorum omnium singulorum rogatus et requisitus signavi.

Et à côté est écrit ce qui suit :

Cor meum in testimonio Domini. G. W. N. A. A. J. P.

Collation faite audit manuscrit par nous commis en cette partie, à la réquisition de M. l'abbé et en présence de M. l'Evèque de St-Omer, suivant notre procès-verbal de cejourd'hui onze décembre mil sept cent trente un.

ENLART.

VENTE D'UNE FORTERESSE A MONTREUIL

AU ROI LOUIS VIII.

(1224),

Ego Guillelmus de Maneriis, dominus Menteneі, assensu et voluntate clementie uxoris mee, vendidimus karissimo domino nostro Ludovico, illustri Francorum regi et heredibus ejus in perpetuum totam fortericiam quam habebamus apud Monsterolium et clausuras et plateas ad fortericiam pertinentes, cum omnibus ad eamdem fortericiam pertinentibus, pro ducentis libris Parisiensis monete, salvis nobis et heredibus nostris feodis nostris, et hospitibus nostris, justicia, dominia et expletis pertinentibus ad predicta, que in villa Monsterolii et extra possidemus. Hanc autem venditionem actis sacro sanctis juravimus bona fide tendem, nec contra eam de cetera aliquatenus veniemus. Quod ut parpetuam obtineat firmitatem, sigilli nostri munimine presentes litteras fecimus roborari.

Actum Parisiis anno domini M° CC° vicesimo quarto, mense junio.

Archives générales du royaume, trésor des chartes, layette de Ponthieu, num. 2.

Certifié conforme à l'original,

H^ri DE LAPLANE.

REQUÊTE AU ROY

ET AU PARLEMENT D'ANGLETERRE

POUR QU'IL NE SOIT ACCORDÉ DE PERMISSION DE PORTER AILLEURS QU'A L'ÉTAPLE DE CALAIS LES MARCHANDISES QUI AVAIENT COUTUME D'Y ÊTRE PORTÉES, AVEC LA RÉPONSE DU ROY.

(1398).

« A tres excellent et nostre tres redouté seigneur le Roy et son honourable conseil en cest présent parlement, supplient moult humblement vos humbles comunes en cest présent parlement que come la ou l'estaple étoit limitée pur demurrer à Caleys et que toutes les leyns, peaux, lanutz, quirs, plumbe, estaigne, furmage, bure, felparie et sen passantz hors de vestre roialure et vos terres d'Irland et Gales auroient recours audit lieu de Caleys et a null part aillours certeins persons per lour suggestions ont purchassez licences d'amesner leynes et autres marchandises suisditz vers queux parties que leur plerra de la la meer la ou ceulx qui nount tielx licences conveignent demurrer en dite lieu de Caleys a grante profit de ceux qui sont licencez et damage de ceux qui nount licences et destruccion de vestre dite estaple qar la ou marchants estrangers soleient repairer au dite estaple pur avoir legues ore pluseurs de eux sont estuffez à lour hostielx per ceux qui ount lesditz licences per oul ils sont restraints de repairer à vestre dite estaple à grande damage de vestre mynt coignage et custumes à Caleys. Purquoy plese à Vestre Majesté Royale de vestre

habundant grace granter est cest présent parlement que touz les marchandises suisditz eient recours à vestre estaple audit lieu de Caleys et null lieu aillours de la la meer sur peine de forfaiture d'icelx, nonnobstantz aucunes letres patentes grauntez à contraire, considerantz, tres redoute sg^{r} que si vestre estaple soit desceverez il est semblable destre destruit en brief temps.

« Soit lestatus eut fait tenuz et gardez quant as grosses marchandises. C'est assavoir leyns, quirs, peaux, lanutz, esteine et plumbe tant soulement sans granter ascun licence a contraire sinoun per especial congie du Roy memo et si ascun tiele licence soit graunte a contraire soit repellez. »

Certifié conforme à l'original,

Le Secrétaire-Général de la Société,

H^{ri} DE LAPLANE.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 Août 1867.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE DESCHAMPS DE PAS.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

En l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président, M. Auguste Deschamps de Pas, le plus ancien des membres présents occupe le fauteuil de la présidence, et accorde la parole à M. de Laplane, Secrétaire-Général, lequel donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente ; procès-verbal qui est unanimement adopté, et qui contient la réponse adressée à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, pour lui rendre compte des travaux annuels de la

Société, afin que ce magistrat puisse les soumettre au conseil d'arrondissement, à M. le Préfet et au conseil général.

Immédiatement après, M. le Président annonce ainsi qu'il suit, les titres des oüvrages adressés à la Société depuis la dernière réunion.

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie du département de l'Oise, t. VI, 2e partie.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne, t. X.

Bulletin de la Société Académique de Brest, t. IV, 2e liv.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 2e année 1867, 6e livraison.

Revue des Sociétés savantes, Mai 1867.

Revue Agricole de Valenciennes, Avril-Mai 1867.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e livr. 1867.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, en 1864.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. III, 3e livraison, 1867.

De même suite, on distribue à chaque membre présent les 61e et 62e livraisons du Bulletin historique, et aussitôt M. le Secrétaire Général dépose sur le bureau une fort belle copie d'un supplément au catalogue des archives de Flandre et d'Artois, retrouvée depuis peu dans les papiers de son père, ancien archiviste général de nos provinces, par l'honorable Marquis de Godefroi-Ménilglaise, correspondant de la Société à Paris, lequel a eu l'obligeance de nous confier l'original autographe en nous permettant de compléter ainsi les deux copies d'inventaires que possède déjà la Société. Cette copie in-folio comprenant les pièees se rapportant à 1302 jusqu'en 1320, a été très soigneusement et très exactement exécutée par le sieur Cléty, auquel, en récompense, il est unanimement alloué une somme de 100 fr.. Cette copie, convenablement reliée conforme aux deux autres volumes que possède déjà la bibliothèque de la Compagnie, formera une utile

addition aux renseignements historiques manuscrits et généralement inédits qui sont d'un si grand secours aux amateurs de notre histoire locale. En se félicitant de cette heureuse acquisition, la Société renouvelle ses remercîments unanimes à M. le marquis de Godefroi.

Immédiatement après, M. le Président accorde la parole à M. Liot de Nortbécourt, lequel expose le résumé de diverses observations historiques que lui a suggérées l'examen attentif des lieux dans une partie de l'arrondissement de Saint-Omer ; l'honorable membre indique plusieurs révolutions que le sol peut avoir subies en quelques endroits pour aider à la défense des habitants ; il cite notamment les monticules que l'on remarque dans les communes de Moulle, au Haut-Mont, et celles de Bayenghem-lez-Eperlecques, de Nordausque, de Nortleulinghem et autres peu éloignées de l'ancienne voie romaine connue sous le nom de Leulène.

Il pense qu'un travail intéressant pourrait être fait sur cette matière qu'il étudie, dit-il, depuis quelque temps, avec les incidents historiques et topographiques qui s'y rattachent. La Compagnie partage cette pensée, elle croit ne pouvoir mieux faire que d'en confier la rédaction à l'honorable membre.

Ce vote émis au scrutin est ouvert pour la nomination de M. le général Tripier, membre du conseil général du Pas-de-Calais, dont la présentation, régulièrement appuyée, avait été faite à la séance précédente. L'honorable membre est élu à l'unanimité membre correspondant.

En même temps, M. l'abbé Robert, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, à Saint-Omer, est proposé comme membre titulaire, et son élection, aux termes du règlement, est renvoyée à la séance suivante.

Puis rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures, avec ajournement jusqu'au 1er novembre à cause des vacances.

Séance du 4 Novembre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. H^{ri} DE LAPLANE.

Le lundi 4 novembre 1867, la Société s'est assemblée pour la première fois depuis les vacances, au lieu ordinaire de ses réunions.

A sept heures, M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. le Secrétaire-Général pour la lecture du procès-verbal, lequel est adopté sans observation.

Après cette adoption, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion, lesquels sont déposés sur le bureau. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société d'Emulation de Liège, t. III.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts du Hainaut, t. X 2e série, t. I, 3e série.

Mémoires et Balletin de la Société Littéraire de Tournai, 3 vol. 9, 10 et 11.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, mai, juin, juillet, août 1867.

Discours prononcé aux funérailles de M. Le Maistre d'Austaing.

L'Institut, Mars, Avril, Mai et Juin 1867.

Don Antonio roi de Portugul, son histoire et ses monnaies, par M. Renier Chalan.

Cassel, son ancien château-fort et sa terrasse, — sa collégiale de Saint-Pierre, — leurs ruines, par M. de Smyttère.

Il est ensuite donné communication de la correspondance qui se résume ainsi :

1° Lettres de faire part de la mort de plusieurs membres correspondants :

MM. le baron de Saint-Génois des Mottes, professeur-bibliothécaire à l'Université de Gand ;

Le chevalier de Le Bidart de Thumaide, à Liège ;

Victor Derode, président de la Société Dunkerquoise, à Dunkerque ;

L'abbé Rosé, curé d'Hardinghem, canton de Guînes.

La Société exprime le profond regret que lui inspire la perte qu'elle vient de faire dans la personne de ces honorables et utiles collaborateurs.

2° M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception et remercie de l'envoi des dernières livraisons du bulletin historique de la Société, envoyées à la bibliothèque des Compagnies savantes.

3° M. Quetelet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie royale de Belgique, annonce l'envoi que cette savante compagnie vient de publier, savoir : 1° Bulletins, 2e série, t. XXII et XXIII, 2 vol. in-8° ; 2° Annuaire pour 1867, 1 vol. in-12.

4° Le Président de l'Académie de la Val d'Isère, à Moutiers, offre en hommage la collection des mémoires et documents que cette Société a publiés et demande l'échange de ces publications avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Remercîments et adhésion unanime.

5° M. le Secrétaire-Perpétuel de l'Académie d'Arras, réclame la rectification d'une erreur involontaire qui s'est glissée dans la rédaction du dernier bulletin de la Société (pag. 23, séance du 4 février 1867). L'honorable Secrétaire-Perpétuel s'exprime en ces termes :

« M. Sauvage, l'un des plus anciens membres correspon-
« dants, a entrepris la traduction du grand ouvrage du P.
« Malbrancq de *Morinis* (2 v. in-8°). Cette traduction mise au
« concours, il y a quelques années, par l'Académie d'Arras,
« était à peu près entièrement achevée ; mais le prix proposé
« fut ajourné par diverses circonstances, à la suite desquelles
« l'auteur a fini par commencer à ses frais, l'impression de
« son livre, dans un format in-12. »

Il y a dans ce passage (ajoute l'organe de l'Académie d'Arras) des erreurs de fait qui ont frappé l'Académie et dont elle m'a chargé de demander la rectification :

« L'Académie a mis, il est vrai, au concours la traduction de « Malbrancq ; mais ce concours n'est pas resté inachevé, les « conditions en ont été remplies par M. Sauvage, qui a livré « son manuscrit et a reçu le prix.... Il ne s'agit donc plus de « ce concours, mais de l'impression de la traduction qui en a « été l'objet et qui est distincte du concours lui-même.

« Or, l'Académie, par des considérations diverses a cru de- « voir conserver le manuscrit qui est devenu sa propriété et ne « pas le livrer elle-même à l'impression ; mais, M. Sauvage a « résolu d'entreprendre *personnellement* cette impression et « pour lui en faciliter les moyens, l'Académie sur sa demande « a consenti à lui adresser en communication, ce même ma- « nuscrit que M. Sauvage a fait recopier et qu'il a livré ensuite « à l'impression, par vol. in-12. »

Tels sont dans leur exacte simplicité, les faits relatifs à la traduction de Malbrancq, que l'Académie d'Arras a provoquée il y a plus de 20 ans.

La Société après avoir entendu cette lecture, exprime le regret d'avoir été mal informée sur l'exactitude des faits énoncés en son nom, elle s'empresse de consentir à la rectification demandée et charge son Secrétaire de faire imprimer *in extenso* dans le plus prochain bulletin, la légitime réclamation de l'Académie d'Arras, en lui offrant ses excuses de cette involontaire erreur.

6° M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, correspondant à Paris, en accusant réception du manuscrit qu'il avait confié à la Société, demande si dans les recherches historiques, quelques membres n'auraient pas trouvé des indications sur diverses familles dont il s'occupe, telles que les Zouche de La Lande, de Verloing, de Saint-Waast, de Bryas, de La Dieunée.

Quelques membres promettent de faire des recherches à cet égard, mais aujourd'hui on ne peut donnèr aucun renseignements sur des noms dont, sauf les Bryas que l'on connaît, il ne reste plus de trace dans le pays.

7° M. Claudio Jannet, avocat docteur en droit, à Aix, en

Provence, adresse en hommage une intéressante brochure sur le droit successoral des Romains *(loi Voconia)*. Remercîments

8° M. A. Teissier, Secrétaire-Général de la Société Académique du Var, adresse le programme des questions mises au concours par cette compagnie savante, pour l'année 1867. — Ces questions dont l'étude devra être adressée au Secrétaire-Général (boulevart Napoléon, 23, avant le 28 février 1868), sont ainsi posées :

I. Philosophie. — *Étude sur la liberté des déterminations de l'homme.*

II. Météorologie. — *Manuel de la prévision du temps dans le Var et sur le littoral.*

III. Histoire. — *Monographie d'un monument historique du département du Var.*

IV. Architecture. — *Projet avec plan et devis d'une habitation de plaisance, appropriée aux besoins du climat du Midi.*

9° M. E. Simonin, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie de Stanislas et directeur de l'École de Médecine à Nancy, envoie un bon pour retirer le volume annuel des mémoires de cette compagnie savante, fondée le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. — Remercîments.

10° M. Aillaud, Président de l'Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie), demande au nom de sa compagnie de se mettre en relations scientifiques avec la Société des Antiquaires de la Morinie, par un échange mutuel des publications respectives. — Accepté à l'unanimité. Le bulletin historique sera envoyée à cette compagnie savante.

11° M. Martin, Secrétaire de la Société Savoisienne, à Chambéry, annonce le 10e volume des mémoires de cette compagnie.

12° M. de Brive, Président de la Société des Sciences et Arts du Puy (Haute-Loire), adresse le 27e volume des annales de la compagnie qu'il préside.

13° M. Aug. Brullé, Bibliothécaire de la Société des Scien-

ces, Arts et Belles-Lettres, de Dijon, envoie un bon pour retirer les deux derniers volumes, tomes XII et XIII, des mémoires de cette académie.

14° M. de Charma, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, remercie de l'envoi des dernières livraisons du bulletin historique.

15° M. Garnier, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, adresse un bon pour retirer le XXIe volume, 1er de la IIIe série, des mémoires de cette compagnie.

16° M. Legrand, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, informe la Société qu'une médaille commémorative du congrès des Sociétés savantes, sera délivrée au Secrétariat général de l'Académie, à toutes les compagnies qui s'y sont fait représenter ; en conséquence, il adresse un bon pour faire retirer celle qui revient à la Société des Antiquaires de la Morinie.

17° M. E. Praron, Président de la Société d'Émulation d'Abbeville, envoie un bon pour retirer les mémoires de cette compagnie, années 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866 (2e partie).

18° Monseigneur l'Archevêque de Rheims, Président de l'Académie Impériale de cette ville, et M. Ch. Loriquet, Secrétaire-Général de cette Société savante, adressent le programme des questions mises aux concours ouverts pour les années 1868-1869.

Pour le prix de 1868, on lit dans le programme :

1re question. — *Histoire des Archers et des Arquebusiers de Rheims.* (Prix, médaille d'or, 200 fr.)

2e question. — *Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Rheims.* (Prix, médaille d'or, 200 fr.)

Quant aux prix à décerner en 1869, on remarque les questions suivantes :

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE. — *Etude sur Clicquot-Blervache, économiste, moraliste et littérateur, né à Rheims, le 7 mai 1723.*

2° *Notice historique et descriptive des Monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Rheims*. (Prix, 200 fr. pour chacune des questions).

19° M. A. Ferrus, Président, et M. A. Fargue, Secrétaire de la Société Académique de Saint-Quentin, adressent le programme de prix mis au concours par cette compagnie savante, pour 1868 et 1869.

Pour l'année 1869, on remarque la question suivante :

Histoire locale. — Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes.

20° Le Secrétaire-Général de la Société d'Émulation de Liége M. Ulysse Capitaine, envoie le programme des vingt questions proposées par cette compagnie savante, au concours de 1867. Parmi ces questions, celles qui sont en rapport avec les études plus spéciales de la Société des Antiquaires de la Morinie, on voit les titres suivants :

1° Une histoire nationale racontée aux enfants. (Prix, 1,200 fr.) — 2° Exposer l'état des établissements d'instruction publique à Liége, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. (Prix, 1,000 fr.)— 3° Histoire administrative de la province de Liége, depuis la première invasion française. (Prix, 1,000 fr.) — 4° De l'état des routes dans le pays de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. (Prix, 800 fr.) — 5° Notice historique sur les eaux potables de la ville de Liége. (Prix, 400 fr.) — 6° Histoire de la musique et Histoire de la peinture au pays de Liége. (Deux prix de 500 fr. chacun).— 7° Inventaire raisonné des objets d'art que renferment les monuments civils et religieux, compris dans l'enceinte de la ville de Liége. — 8° Histoire de l'industrie drapière au pays de Liége, notamment à Verviers. (Prix, 500 fr.), etc., etc.

21° M. Le Verrier, Président de l'Association Scientifique de France, adresse une circulaire envoyée à tous MM. membres des Sociétés savantes dans laquelle il indique que le but de l'Association, dont il est l'organe, est d'encourager en

France les travaux de recherches, en fournissant aux savants et aux Sociétés, les ressources nécessaires qui leur feraient défaut.

A cette fin, cette compagnie vient de fonder une bibliothèque, dite *circulante*, qui permettra de placer entre les mains des travailleurs, les ouvrages dont le prix élevé ne leur aurait pas permis l'achat.

On demande à la Société des Antiquaires de la Morinie et à chacun de ses membres, de souscrire, à cet effet, pour une cotisation de dix francs, applicable à l'encouragement des sciences.

22° Le Secrétaire-Archiviste de la Société Archéologique de Sens, annonce l'envoi du tome 9 du bulletin de cette compagnie et réclame pour compléter sa collection, les pages 696 à 701 du bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1853. — Cette lacune a été immédiatement remplie.

23° M. Garnier, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, accuse réception des dernières livraisons du bulletin, ainsi que de la table et du titre du tome III.

En même temps, l'honorable correspondant fait remarquer qu'il manque les livraisons 45 et 46, à la collection du bulletin de la Morinie, que possède la Société des Antiquaires d'Amiens.

Il est immédiatement répondu que cette lacune involontaire va être comblée.

Après la lecture de la correspondance qui vient d'être analysée ci-dessus, la discussion est ouverte sur divers sujets à l'ordre du jour et sur plusieurs des ouvrages sus mentionnés.

L'honorable M. Delmotte, annonce qu'il a pu réintégrer le manuscrit de M. l'abbé Rose, sur l'abbaye de Licques et qu'il a remis à l'impression la biographie de M. Courtois, laquelle doit être placée en tête du Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Omer.

M. de Laplane, informe également ses collègues, de l'état des publications, dont l'impression avance, ce qui fait espérer l'apparition prochaine de deux volumes.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 2 Décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, Vice-Président.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observation.

Puis après cette adoption, le Président donne communication de plusieurs lettres de faire part, annonçant la mort récente de plusieurs membres correspondants de la Société, savoir :

1° Celle de M. Didron, fondateur et Directeur des Annales Archéologiques, membre correspondant à Paris, décédé le 13 novembre 1867.

2° Celle de M. Alexandre Grigny, architecte correspondant et architecte à Arras, décédé le 14 novembre 1867.

3° Celle de M. le comte de Kerckhove-Varent, membre correspondant, décédé à Malines, le 10 octobre 1867.

4° Celle de M. Le Maistre d'Austaing, membre correspondant à Tournai, décédé à Braffe (Belgique), le 19 novembre 1867.

La Société unanime exprime les regrets que lui inspire la nouvelle perte récente des honorables collaborateurs dont les noms viennent d'être rappelés, perte qui, s'ajoutant à bien d'autres depuis quelques temps, amène dans ses rangs, de grands et d'irréparables vides, bien difficiles à remplir.

Le nom de Didron, ce zélé propagateur de la science archéologique et artistique, est trop connu pour être oublié ; celui d'Alexandre Grigny, cet habile architecte d'Arras, qui a doté sa ville natale et plusieurs autres, de divers chefs-d'œuvre d'architecture religieuse et auquel sa patrie reconnaissante

élève aujourd'hui, à son tour, un monument mémoratif ; celui encore de Le Maistre d'Austaing, qui nous était plus particulièrement connu, ce savant auteur des Annales de l'Église cathédrale de Tournai, cet amateur éclairé des arts, était un de nos collaborateurs les plus dévoués à la ville de Saint-Omer et à notre société pour laquelle il se proposait de consacrer quelques-unes de ses belles pages, lorsque une mort inattendue l'a brusquement enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, au moment où on devait espérer de le conserver longtemps encore.

La Société, s'associant au deuil des familles de ces regrettables collaborateurs, conservera leur nom dans ses annales et gardera leur souvenir....

Aussitôt après l'expression de ces sentiments, dont il sera fait mention au procès-verbal, M. de Laplane, Secrétaire-Général, en sa qualité de membre honoraire de la commission chargée sous la présidence de Monseigneur l'Évêque, d'élever un monument à Alexandre Grigny, propose à la Société, au nom de M. le chanoine Vandrival, membre correspondant à Arras et au nom de M. le Président Quenson, de s'inscrire sur la liste de souscription, destinée à l'érection de ce monument.

Cette proposition est unanimement adoptée et une souscription de 20 fr. est prise par la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie, adressée à Arras à M. Deusy, secrétaire et membre de la commission instituée à cet effet.

Immédiatement après, il est donné connaissance par M. le Président, des titres des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont :

Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts du département de Seine-et-Marne, 3e année, 1er fascicule, 4e année.

Bulletin du Comité Flamand de France, tom. IV, juillet, août et septembre 1867.

Annales de la Société Archéologique de Namur, tom. IX, 4e livraison.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 28e année, 6e série, tom. III, 4e livraison.
Revue Agricole de Valenciennes, septembre 1867.
L'Institut, juillet, août, septembre, octobre 1867.
La Question du Portus Itius, par Jules Lion.

Cette communication est suivie de la lecture d'une lettre de M. Desambres, de Fiennes, qui demande quelques renseignements sur les publications relatives au château de ce nom. On passe successivement en revue les quelques pages inscrites sur ce sujet, dans les travaux de la Société, ainsi que le mémoire qui fut honorablement mentionné il y a quelques années, concernant le connétable Moreau de Fiennes. A la suite de diverses explications, sur ce point, l'honorable M. Delmotte est prié de donner à M. Desambres, les indications dont il est permis de disposer.

Au souvenir du connétable de Fiennes, un membre demande également si l'on peut avoir des indications précises sur le lieu de naissance de Thomas Becquet, le célèbre Saint-Archevêque de Cantorbéry, qui vint se réfugier à Saint-Omer, à Saint-Bertin et à Clairmarais, en fuyant la persécution du Roi d'Angleterre. Quelques personnes disent qu'il est né France, on désigne même la ville de Bapaume, comme le lieu du berceau du bienheureux martyr.

Une discussion s'ouvre à ce sujet, tous les membres présents apportent le concours de leur mémoire, pour la solution de cette intéressante question d'honneur national. Il résulte des explications entendues, que ce qui paraît le plus certain, c'est que Saint-Thomas est né à Londres, ainsi que l'assurent la plupart des meilleurs auteurs.

Il est également constaté par une pièce authentique, extraite du vieux cartulaire de Thérouanne, par l'honorable M. Albert Legrand, que la paroisse d'Éperlecques était décimataire du chapitre des Morins. Cette pièce en date de 1420, ne laisse aucun doute pour établir d'une manière certaine, que la belle tour de cette église, dont la base surtout, portant le cachet du

XIVe siècle, est assez intéressante, a été comme plusieurs autres, construite par les chanoines de Thérouanne, plus d'un siècle avant la destruction de ce dernier boulevart de la France.

— Ces observations entendues, M. Louis Deschamps de Pas demande et obtient la parole pour communiquer une notice sur quelques chartes concernant l'hôpital d'Aire-sur-la-Lys.

Cette communication est écoutée avec intérêt et renvoyée à la commission du bulletin, pour être insérée dans une des prochaines livraisons.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président distribue ensuite à chaque membre présent, les 63e et 64e livraisons du bulletin historique.

Puis, conformément au règlement, il est procédé aux élections annuelles pour la reconstitution du bureau de la Société, pendant l'année 1868.

Par suite de cette opération,

M. le Président Quenson est réélu Président ;

M. Albert Legrand est maintenu dans la Vice-Présidence ;

M. Delmotte conserve les fonctions de Trésorier ;

M. de Laplane, Secrétaire-Général, élu pour 5 ans, n'était pas soumis à la réélection.

Les diverses commissions ont été également renouvelées.

La Commission permanente chargée d'apprécier le mérite des ouvrages, se compose de : MM. Quenson, de Laplane, Legrand, Louis Deschamps de Pas, Liot de Nortbécourt, Delmotte, de Lauwereyns de Roosendael.

La Commission du bulletin historique compte dans son sein : MM. Quenson, Président, de Laplane, Secrétaire, Albert Legrand, Louis Deschamps de Pas, Auguste Deschamps de Pas.

La Commission du budget : MM. Albert Legrand, Liot de Nortbécourt et de Cardevacque.

Ces élections terminées, M. le Président donne la parole à M. de Lauwereyns, lequel lit un très intéressant travail sur les Baillis de Saint-Omer. Cette lecture attachante par les faits quelle rappelle, est entendue avec le plus grand plaisir. Des

remercîments et des félicitations sont adressées à son auteur et la communication qu'il vient de faire est renvoyée à la commission du bulletin, pour figurer dans la première livraison.

Avant de clore la séance, un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre titulaire, précédemment proposé conformément au règlement. M. l'abbé Robert ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire. Avis de cette nomination sera donné par M. le Secrétaire-Général.

La séance est levée à 10 heures du soir.

H^ri^ DE LAPLANE.

Secrétaire-Général.

UN MOT

SUR LES LIEUTENANTS PREMIERS & GÉNÉRAUX

DU BAILLIAGE DE SAINT-OMER.

Communication de M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire.

L'histoire locale a sauvé de l'oubli les noms des Baillis et des Mayeurs de Saint-Omer [1], et je crois qu'il faut lui en savoir gré. Ce n'étaient pas en effet de si petits seigneurs, dans l'ancienne organisation de nos villes, que les Mayeurs et les Baillis, ceux-ci représentant la Royauté, ceux-là, la Commune : deux principes qui se sont disputé le terrain politique avec une grande animosité pendant une longue série de siècles. Mais de même que, dans l'histoire des peuples, il n'est pas hors de propos de placer à côté des noms des princes celui de leurs ministres, de même, dans l'histoire des villes, il est juste, je pense, de ne point passer sous silence ces personnages secondaires qui, à titre de lieutenants, ont pris une part plus ou moins considérable à l'administration de nos cités. Les lieutenants de baillis, du moins, ont mérité, ce me semble, une place dans nos annales. Je vais essayer de le prouver.

[1] Voir le double travail publié par M. H. de Laplane, sur les Baillis et sur les Mayeurs de la ville de Saint-Omer, dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, années 1858 et 1861.

En effet, qu'étaient-ce d'abord que nos lieutenants de Baillis? Je trouve l'importance, aussi bien que la nature de leurs pouvoirs, indiquée très nettement dans les lettres de mandement qui leur étaient délivrées par les baillis. « Le vicomte de « Boindinghem, dit Gilles de Lières, dans les lettres patentes « de Messire Antoine de La Houssaye, qui fut investi de son « office de lieutenant général en 1636[1], a plein pouvoir et « autorité d'exercer iceluy estat seoir en jugement, *représen-* « *ter notre personne*, conjurer les hommes de fief, être présent « à toutes expéditions et délibérations, sentences tant interlo- « cutoires que définitives ; et au surplus faire tous et singu- « liers actes que audit estat de lieutenant premier et général « compète et appartient, aux droits, honneurs, proufits et émo- « luments accoutumés jusques à notre rappel. » Et que le lieutenant ainsi autorisé eût réellement « plein droit », on n'en peut douter, puisque le bailli, dans cette délégation de ses pouvoirs et, comme on disait alors, de ses « prééminences, » agissait en vertu d'une clausé formelle des lettres patentes que lui-même tenait du Souverain : « Nous donnons au Bailli, dit « Philippe IV en instituant Messire Gilles de Lières grand « bailli et capitaine de Saint-Omer, plein pouvoir, autorité et « mandement espécial pour tenir, exercer et desservir, ou par « *son lieutenant idoine exercer* et desservir à ses périls et « fortune, garder, soutenir et défendre nos droits, hauteur, « seigneurie et justice, faire et administrer droit, loy, rang et « justice, etc. »

Les lieutenants de baillis, en l'absence de leurs maîtres, étaient donc eux-mêmes baillis.

[1] Le vicomte de Boisdinghem, Antoine de La Houssaye, avait épousé dame Jacqueline de Lauwereyns de Roosendaele, parente de l'auteur de cette notice. La conformité du manuscrit de M. H. de Le Planque, dont il est parlé plus loin, avec le document de famille auquel est emprunté le texte des lettres patentes d'Antoine de La Houssaye, a été une première preuve de l'authenticité du susdit manuscrit, authenticité sur laquelle il ne saurait plus, du reste, y avoir de doute, comme on le démontrera ailleurs.

Mais si le rôle de ces petits vizirs acquérait par moments l'importance de celui de leurs maîtres, ne devait-il pas en avoir aussi l'intérêt? C'était en effet ce qui avait lieu. Ainsi, pour ne parler que des rapports du bailli avec la ville relativement au renouvellement de la loi échevinale, rapports qui, en mettant aux prises les deux principes opposés de l'autorité Souveraine et de l'autonomie Communale, produisirent tant d'incidents curieux, la position délicate où le bailli se trouvait vis-à-vis de l'Échevinage à chaque élection de la veille des Rois, devenait fort souvent celle de son lieutenant, à qui revenaient, en l'absence de son maître, les droits toujours revendiqués par le représentant du Souverain, toujours contestés par la Ville, de surveiller l'élection du Mayeur, de nommer les quatre premiers échevins, d'être présent à l'élection des huit autres et d'exercer la capitainerie urbaine [1]. Le conflit non moins amusant que plein d'animosité qui ne manque jamais d'éclater à cette occasion, devient même dans cette dernière circonstance plus curieux et plus piquant. On voit que les susceptibilités de l'échevinage sont devenues encore plus ombrageuses, parce que le lieutenant du bailli est d'ordinaire un ancien échevin. Céder le pas au bailli sur le terrain des « prééminences » de la Chambre, était un sacrifice

[1] Je cite les premières lettres patentes venues :
« Il est donné à Messire de Bonnières (intallé le 24 janvier 1600)
« plein pouvoir, autorité et mandement spécial de l'État de Bailli et
« Capitaine de la ville de Saint-Omer, pour doresnavant tenir, ex-
« ercer et desservir, ou, par son lieutenant idoine, faire exercer et
« desservir à ses péril et fortune, garder, soutenir et défendre mes
« droits, hauteur, seigneurie et justice.... ; pour nommer par lui ou
« son lieutenant audit Bailliage en son absence, quatre Échevins
« chacun an à la création et renouvellement de la loy, en nous con-
« sultant préalablement comme s'est fait depuis quelques années. Il
« est donné en outre pouvoir à Messire de Bonnières pour donner sa
« voix avec autres électeurs à l'élection du Maïeur, ainsi qu'ont fait,
« pu ou dû faire le comte du Rœux, notre cousin, et autres ses pré-
« décesseurs Baillis et Capitaines de Saint-Omer.

douloureux ; le céder à son lieutenant, c'est une « servitude[1] » intolérable, et, pour me servir de l'expression énergique de nos échevins, une « plaie[2] » dont on ne guérit pas. Aussi aucune démarche ne coûte, aucune extrémité n'effraie pour échapper à une telle ignominie, pour parer un coup si funeste. Prières, menaces, recours au Souverain, rébellion même[3], tout est mis en œuvre :

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Pour donner une idée des susceptibilités ombrageuses de notre échevinage vis-à-vis des lieutenants de Baillis[4], je n'aurai besoin ici que de citer deux épisodes, qui n'offrent pas le même degré d'intérêt sans doute, mais qui, choisis à des dates très éloignées, montreront, l'un combien étaient vieilles ces susceptibilités de notre échevinage, l'autre combien nos échevins étaient jaloux de leurs « prééminences » et ingénieux à les défendre.

Le premier date du XIVe siècle :

« Le trois octobre de l'an 1385, dit la chronique officielle[5], « lorsque Messire Guilbert du Fraisne, Grand-Bailli de Saint-« Omer, passa de vie à trépas en le ville de Saint-Omer, nos « seigneurs Maïeurs et Esquevins, vieux et nouveaux, et le « Conseil de le ville se assemblèrent, et eurent advis et Con-« seil ensemble, pour sçavoir se à le prochaine veille des Rois,

[1] Voir l'*Histoire d'une guerre Échevinale de cent soixante-dix-sept ans*, par l'auteur de cette notice (chap. V, § IV, pag. 46).

[2] *Histoire d'une guerre Échevinale de cent soixante-dix-sept ans*, chap. VII, § II, pag. 73.

[3] Hist. d'une guerre Échevinale, chap. IV, § III, pag. 29, et chap. VI, § IV, pag. 58.

[4] J'ai raconté dans l'*Histoire d'un guerre Échevinale*, les luttes de l'échevinage avec les Baillis au sujet de la délégation de leurs pouvoirs à leurs lieutenants.

[5] Voir *les Baillis et les Échevins à Saint-Omer*, de 1103 à 1500, par l'auteur de cette notice. (Chap. III, pag. 13).

« au renouvellement de l'Échevinage, Franchois Cuvelier, qui « avoit esté lieutenant dudit Bailly polroit exercer l'office de « ce bailly au renouvellement dudit eschevinage, parce que « le bailly estoit trespassé. »

Il fut conclu que « considéré que ledist lieutenant étoit faist « par le bailly et non institué par Monseigneur, il ne povoit « nene faire comme lieutenant : *Quia mortuus mandator « expirat mandatum.* »

On envoya aussitôt un messager à Monseigneur le duc de Bourgogne qui « estoit alors à Audenarde pour faire part à Son Altesse de l'advis du Conseil. »

Et « la veille des Rois, environ le soleil esconssé, vint en « halle Monsieur le Gouverneur capitaine d'Ardres, délégué « par le duc de Bourgogne, et nos Seigneurs Maïeurs et Es- « quevins se rendirent en leur cambre dù Conseil et firent « leur élection de l'eschevinage en le manière accoutumée. »

On avait mieux aimé subir « la loi » d'un étranger.

Le second épisode est beaucoup plus récent :

C'était en 1551, alors que la ville de Saint-Omer était sujette de Charles-Quint. La veille des Rois, époque du renouvellement de la loi, était arrivée, et le Bailli était hors de la ville. Le sieur de Bourgheil, François de Longueville, son lieutenant général, vient donc en halle pour représenter la personne de son maître et en exercer l'autorité.

On crèe d'abord les quatre premiers Échevins.

Si, dans cette première élection, le sieur de Bourgheil avait exigé l'exécution rigoureuse de ses lettres patentes, il se serait attribué la nomination d'une manière absolue, mais il aurait rencontré en même temps dans « Messieurs de la ville » une opposition insurmontable, et le renouvellement de la loi eût été une fois de plus ajourné, en attendant que l'Empereur prononçât entre le mandataire de son lieutenant et l'échevinage rebelle [1]. Heureusement François de Longueville, qui

[1] Hist. d'une guerre Échevinale, chap. IV.

sait la résolution de Messieurs sur cette prééminence et qui d'ailleurs n'ignore pas que si ses lettres patentes et même celles de son maître [1] lui confèrent le droit d'exercer l'autorité du Bailli sans restriction, l'Échevinage, de son côté, peut invoquer à l'appui de ses prétentions les ordonnances impériales de 1540 [2], s'en tient à présenter un écrit du bailli absent, où celui-ci fait connaître les quatre Échevins de son choix.

Mais l'Échevinage ne se contente pas de cette condescendance : il veut en outre que le sieur de Bourgheil sorte de la Chambre et reste dans l'argenterie pendant que se fera l'élection du Mayeur : c'était la guerre ouverte.

— « Je ne suis pas tenu moy retirer de la Chambre, dit le « lieutenant du Bailli, vu que, comme lieutenant du seigneur « Bailli, je représente la personne de l'Empereur, et partant « dois être présent à l'élection pour l'absence dudit seigneur « Bailli, afin de donner voix de Maïeur à celui des *douze* « qui me semblera estre le plus convenable audit estat ; et « ainsi en a été ordonné. »

L'Échevinage de se récrier aussitôt, et de « faire lire » au sieur de Bourgheil « certaines ordonnances touchant le faist « de ladite élection, par lesquelles estoit faist mention que le « lieutenant ne devoit estre présent à l'élection. »

— « De ces ordonnances ne peux me contenter, dit le sieur « de Bourgheil, et je persiste en mon propos, pour la conser- « vation duquel je maintiens que les ordonnances et appointe- « ments desquels m'a esté faist lecture, ne peuvent aucune- « ment préjudicier au cas présent. »

Et il fait observer au surplus à « Messieurs » que par « iceux « appointements n'estoit aussi expressément dit et déclaré « qu'il devoit sortir et se retirer de la Chambre durant cette « élection, remontrant aussi que sa personne estoit bien re- « quise et nécessaire pour toucher, mouvoir et induire les

[1] Hist. d'une g. Éch., chap. VII, pag. 63.
[2] Hist. d'une g. Éch., chap. VI, § V, pag. 59.

« électeurs à eslire gens de bien notables et propres à tel estat « et promotion que d'eschevin. »

Le sieur de Bourgheil prétend donc assister non seulement à l'élection du mayeur, mais encore à celle des huit échevins.

Mais l'Échevinage, qui ne voit pas aussi clairement la nécessité pour la ville que le lieutenant du Bailli « touche, émeuve et induise « les électeurs, » et qui, sans doute, a ses « gens de bien » à lui, comme le Bailli a les siens, tient bon et fait au lieutenant général cette réponse :

— « Messieurs ont fait serment d'eslire et choisir gens de « bien, en quoi ils espèrent pertinement faire leur acquit et « décharge. »

Et ils « ordonnent audit lieutenant de soy retirer dans l'ar- « genterie pour, en son absence, conclure et délibérer par en- « semble ce qu'ils trouveroient par raison en devoir estre fait. »

Ils « ordonnent! » comme Messieurs de la ville parlent en maîtres !

Le sieur de Bourgheil obéit toutefois à l'injonction de l'Échevinage et sort de la Chambre.

Et Messieurs délibèrent....

Et lorsque le lieutenant « rappelé de l'argenterie, » est rentré dans la Chambre, on lui déclare que « en considération de « ce que les lieutenants des Seigneurs Grands-Baillis précé- « dents n'avoient jamais esté présents à l'élection en l'absence « de leurs maîtres et de ce qu'après avoir présenté par escript « signé du seing desdits Seigneurs Baillis précédents les qua- « tre personnes qu'ils dénommoient pour Eschevins de l'an « ensiévant avec la voix de maïeur aussi par escript, se se- « roient retirés de la Chambre, lui-même partant ne pouvoit « avoir ni prétendre plus d'autorité et prééminence sur le « faist d'icelle élection que ses prédécesseurs en office. »

Mais multipliant, lui aussi, ses exigences, l'Échevinage ne conteste plus seulement au lieutenant du Bailli le droit d'être présent à l'élection des huit Échevins et même à celle du Mayeur ; il veut en outre que « la voix de maïeur » soit

donnée également par un écrit du Bailli signé de sa main, et que cette voix ne puisse tomber que sur l'un des quatre premiers échevins. Cette collation de l'État de Mayeur à l'un des quatre premiers échevins était cependant une mesure très préjudiciable à l'autonomie communale [1] ; mais, pour le moment, l'Échevinage ne voit dans sa prétention qu'un stratagème habile, dont l'effet certain est de contrarier le sieur de Bourgheil, qui a déclaré son intention de choisir le Mayeur parmi les *douze* Échevins, et à qui l'on donnera ainsi le change ; car tout ce que veulent « Messieurs, » c'est que le lieutenant du Bailli ne soit pas présent à l'élection. Le reste leur importe peu. Je me trompe : il leur importe beaucoup que leur adversaire leur suppose une autre volonté : celle, par exemple, de faire donner « la voix de Maïeur » avant l'élection des huit Échevins. Aussi mettent-ils leur étude à faire naître et à exciter cette appréhension dans l'esprit du sieur de Bourgheil, qui proteste en vain que « la délibération de Messieurs ne peut militer au « préjudice du Seigneur Bailly, ni de son office de lieutenant. » Par cette tactique ils détournent l'attention du lieutenant ; puis, lorsque la diversion a réussi et que le sieur de Bourgheil n'a plus à cœur que de faire précéder l'élection du Mayeur de celle des huit Échevins :

— « Qu'à cela ne tienne ! disent-ils, ne voldrions pour si peu le retardement de l'élection. »

Et le lieutenant du Bailli, qui croit avait obtenu tout ce qu'il voulait, sort de la Chambre pour laisser les électeurs nommer les huit derniers Echevins.

L'Échevinage n'en exige pas moins encore après cela que « le lieutenant baille par escript » signé de la main du Bailli « la voix de maïeur » et que cette voix soit donnée à l'un des quatre premiers Échevins.

Tous les lieutenants de Bailli, je le sais, ne sont pas aussi

[1] Hist. d'une guerre Échevinale, chap. VII, § III, pag 75.

arrogants, ou aussi ambitieux, que le sieur de Bourgheil. Il s'en rencontre dans le nombre qui, en revêtant la livrée du Comte d'Artois, sont restés cordialement attachés à la bonne ville Artésienne dont ils ont longtemps défendu les intérêts : témoin le sieur de Sainte-Marieskerke, Vallerand du Tilly, qui succéda à François de Longueville, en 1559, et qui, la veille des Rois de l'année 1563, se trouvant vis-à-vis de l'Echevinage dans les mêmes termes que son prédécesseur en 1552, ne sut répondre aux exigences de « Messieurs de la ville » que par cette déclaration :

— « Je ne voldrois pour ce faict faire aucun trouble à l'élection. »

Tout naturellement le rôle de ces lieutenants amis de la ville n'a pas l'intérêt piquant qui s'attache à toutes ces vives querelles sur les « prééminences » échevinales. Mais pour être plus modeste et moins bruyant, ce rôle n'en a qu'un plus touchant intérêt. On aime à voir réunis dans un même personnage deux caractères si opposés. L'ancien échevin, officier du bailliage, présente un contraste qui nous intrigue. Nous nous demandons ce que fera le lieutenant de bailli qui a reçu les ordres du Souverain, en face d'une Chambre rebelle, où hier il siégeait et qu'il aime toujours. Nous sommes curieux de savoir, d'un autre côté, comment il satisfera le roi d'Espagne à qui il est dévoué et qui lui a commandé de passer « outre toutes les difficultés. » C'est là, en effet, un problème dont la solution est bien difficile et les calculs fort curieux. Un jour ce dilemme se dressa devant un bailli qui était, selon l'expression de l'époque, un « native » de Saint-Omer : ce fut tout un drame [1]. Après bien des perplexités cruelles, Messire Philippe de Sainte-Aldegonde, qui ne voulait ni trahir son Souverain, ni démériter de sa ville natale, finit par déclarer qu'il « remetteroit ses estats de bailly et de capitaine de Saint-Omer ès mains de l'Empereur. » L'honnête

[1] Hist. d'une guerre Échevinale, chap. V.

lieutenant, qui n'est ni moins féal sujet du prince, ni moins bon citoyen de sa ville, fait mieux que de se démettre de son office. Il reste à son poste d'honneur, et, ne désertant ni les uns ni les autres de ses devoirs, il sert à la fois son prince et sa ville. Au bailli peu accommodant qui, par pusillanimité ou par humeur, prend ses patentes à la lettre et en exige l'exécution trop rigoureusement, il fait comprendre que la paix vit de concessions et que l'on peut sans péril tolérer certains abus. Aux échevinages trop fiers et trop exaltés, il conseille la prudence qui calme les passions téméraires et suggère les sages résolutions ; et la concorde entre le Souverain et les sujets, qui est une des meilleures garanties de la prospérité d'une ville, est souvent l'heureux fruit de son utile intervention.

Avant de m'engager dans un travail plus étendu sur nos lieutenants de bailli, je tenais à présenter ce premier aperçu général et succinct à l'appréciation de mes savants collègues de la Société des Antiquaires de la Morinie. Si, comme moi, ils jugent la matière assez importante, ou assez curieuse, pour être développée, je m'appliquerai à tirer tout le parti possible des nombreux documents que je dois à la gracieuse obligeance de M. H^or^ de Le Planque [1]. Si, mieux encore, ils daignaient m'éclairer de leurs lumières (quelle question de notre histoire ne leur est pas devenue depuis longtemps familière ?) je ne doute pas que leurs tablettes ne tiennent injustement cachée

[1] Ces documents se composent :

1° De la liste chronologique des Baillis de Saint-Omer, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution française ;

2° Des lettres patentes ou de mandement de pouvoir octroyées à ces Baillis, par les Souverains de l'Artois ;

3° Du compte-rendu de leur installation ;

4° Du compte-rendu de tous les différends qui ont éclaté entre les Baillis et l'Échevinage au sujet des prérogatives respectives des deux pouvoirs, depuis l'an 1500 jusqu'à la prise de Saint-Omer par Louis XIV, et des diverses ordonnances rendues par les Souverains relativement à ces différends.

plus d'une belle page sur mon sujet, et je m'estimerais heureux de pouvoir m'enrichir d'une si précieuse ressource pour l'histoire locale, qui ne leur devra jamais assez, et pour moi-même, qui, grâce à ces emprunts, oserais me flatter d'avoir composé un ouvrage agréable.

L. DE LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE.

Membre titulaire.

NOTE

SUR QUELQUES CHARTES

CONCERNANT

L'HOPITAL D'AIRE-SUR-LA-LYS.

Communication de M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.

Il n'est pas rare de trouver d'anciens livres recouverts par le relieur de feuillets de parchemin provenant de manuscrits ou de vieilles chartes. Cet usage suivi dans les siècles derniers, alors que l'on n'appréciait pas autant la valeur de ces documents précieux, est encore adopté à notre époque. Seulement, il est bien plus difficile aujourd'hui de reconnaître si l'on s'est servi de documents ayant quelque valeur, ou bien de parchemins insignifiants. Car l'on ne recouvre plus les livres avec du vieux parchemin brut, en laissant apparaître l'écriture ; on a soin de dissimuler celle-ci sous une couche de couleur, ou bien on l'emploie dans les travaux préparatoires de la reliure, sous la couverture réelle. C'est ainsi, on peut le dire, que sont disparus une foule de documents curieux à plus d'un titre, enlevés des dépôts d'archi-

ves pendant les époques de troubles, ou même quelquefois par un gardien infidèle. Nous avons eu la bonne fortune d'acquérir, à la mort d'un relieur de Saint-Omer, quelques chartes anciennes, provenant vraisemblablement des hospices d'Aire-sur-la-Lys, et dont nous donnons ci-après l'analyse.

Ces chartes, au nombre de 34, concernent presque toutes, l'hôpital aux bourgeois, ou de Saint-Jean-Baptiste. Quelques-unes sont relatives à l'ancienne Maladrerie, réunie vraisemblablement à l'hôpital précédent. Enfin, une ou deux ne paraissent avoir aucun rapport à ces établissements.

L'hôpital des bourgeois ou de Saint-Jean-Baptiste, était situé dans la *Haise-rue*, aujourd'hui rue de Saint-Omer, et contigu à un autre de moindre importance *(hospitallet)*, désigné sous le nom de Sainte-Brigite, ainsi qu'il résulte d'un des titres analysés. Nous ignorons la date de sa fondation, mais dès 1221, on trouve des preuves de l'administration dudit hôpital, par le magistrat conjointement avec le chapitre de Saint-Pierre d'Aire [1]. La charte n° 2, que nous avons cru devoir reproduire textuellement, est relative aussi à cette administration en commun ; et elle établit, après enquête, que le magistrat et le chapitre étaient réellement, suivant l'ancienne coutume, administrateurs dudit hôpital. On peut juger, par les termes de cette charte, que l'enquête, dont il est question, fut ordonnée par suite des prétentions

[1] V. M. J. Rouyer, Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys.

émises par les officiers du comte d'Artois, de s'immiscer dans ladite administration, qui ne les regardait nullement.

Parmi les autres chartes qui sont relatives à des dons testamentaires, des transferts de rentes ou des acquisitions, nous devons en signaler une du 9 novembre 1356 (n° 8 de l'inventaire), qui nous fait connaître qu'un incendie ayant dévoré l'hôpital en même temps qu'une partie de la ville, le magistrat, pour parvenir à la reconstruction dudit hôpital, assigne à chacun des membres qui l'habitaient, tant pensionnaires que religieux chargés du service, une portion déterminée du revenu, se réservant d'employer le restant à ladite réédification.

Les chartes dont nous donnons l'analyse fournissent aussi quelques renseignements sur la topographie d'Aire au moyen-âge. Bien que d'un intérêt restreint, nous croyons qu'elles peuvent être utiles à celui qui entreprendra une histoire des établissements hospitaliers de cette ville, histoire qui est encore à faire. Aussi est-ce à ce titre que nous donnons le résultat de notre travail. Nous aurions désiré pouvoir donner en même temps quelques renseignements sur un autre manuscrit que nous croyons de la même provenance, et qui, si nos souvenirs sont exacts, était un terrier dudit hôpital, manuscrit oblong sur parchemin. Mais toutes nos recherches n'ont pu nous faire découvrir ce qu'il était devenu.

DESCHAMPS DE PAS.

Membre titulaire.

INVENTAIRE ANALYTIQUE DE QUELQUES CHARTES CONCERNANT L'HOPITAL D'AIRE.

I

Janvier 1309. — Adam Galais et Willaume Kukiaus gouverneur de l'hôpital des pauvres bourgeois d'Aire, donnent pour en jouir perpétuellement et héritablement à Gilles Fammaris, li fèvre, et Coline sa femme, une maison héritage et édifices située entre la maison Jehanne Carete et l'hôpital Saint-Jean d'Aire. Cette maison est tenue du Sgr de Jumèle pour onze deniers, un chapon et un quart de rente annuelle. Ledit Gilles doit payer ces rentes et de plus, à l'hôpital, 30 sous parisis de rente en trois termes, à Noël, Pâques et Saint-Jean-Baptiste, et 3 s. de loi à chaque terme. Il doit aussi au chapitre Saint-Pierre d'Aire 42 d. de rente, assurés sur ladite maison.

Ledit acte est passé devant Martin Pourchelet, châtelain pour la comtesse d'Artois, le représentant du Sgr de Jumèle, seigneur du fonds, Jakèmes dit Bariziaus, li capeliers, maire, Pierre Haincars, Pierres Tirans, Jehan Jolis, Robers Hanerons et Jakèmes Markize, échevins de ladite ville.

II

1315. — Charte qui maintient les maire et échevins, dans la garde et gouvernement de l'hôpital aux bourgeois.

Cette charte étant d'une importance assez grande, il nous a paru convenable de la reproduire textuellement.

A tous chiaus qui ches présentes lettres verront et orront. Enlars de Waudringhehem chevaliers sires de Le Motte, baillieus d'Aire, salut : Commes li maires et li eschevin de le vile d'Aire euisseut fait supplication et requestes à honnouraule homme et sage maistre Henrri de Taperel bailliu d'Arras et adont commandeur sour tous les baillieus et officiaus de la Conté d'Artois par le vertu du pooir que très haute dames et poissans ma dame la contesse d'Artois len a donné, sour cheu que li dit maires et eskevin disoient et maintenoient en leur supplication et requeste que du temps anchien il et leur devanchier avoec le doien et le capitle de Saint-Pierre d'Aire, avoient eu le mainanche le gouvernanche le correption et le warde del hospital de Saint-Jehan d'Aire ; et y metoient frères pour gouverner les biens dudit hospital ; et en coutoient as dessus nommés qui les y metoient ; et se aucune défaute y avoit par aus estoit adréchiet [1], et non par autrui ; et encore sour chou que se aucunes personnes dudit lieu estoient défalant de paier aucunes de leurs rentes au terme que elles sont deues, et chil qu'il rechoit lesdites rentes voloit faire justichier chiaus qui devoient lesdites rentes et qui estoient arieré d'avoir paiet, il ne pooit ne ne devoit autrement justichier que par faire saizir les terres et les lieus qui devoient lesdites rentes, ou les warisons [2] et les exfruis qui sus lesdites terres seroient trouvé, lesquels aroient creu sus, ou par oster les wis [3] des maisons lesqueles deveroient rentes ; et encore sour chou que il disoient en leur requeste et maintenoient que toutes fois que termes eskaoit, que on devoit à madite dame ou avoit deu à ses devanchiers rentes de grains de capons et de poules, que ledit terme eskau, li fueurs [4] et li pris des dessus dis grains capons et poules estoient prins u markiet d'Aire par boines gens dignes de foi marchans de y teles marcheandises liquel sour

[1] Arrêté.
[2] Grains murs non encore coupés.
[3] Huis, portes.
[4] Taux, valeur, estimation.

chou estoient conjuré des devant dis maieur et eskevins, et que par celui pris et fueur paier au jour qu'il estoit crié de paier tout chil ki lesdites rentes devoient se pooient aquiter et s'acqui.oient. Lesqueles requestes et supplications, li devant dis maistres Henrris nous euist envoié enclos sour le scel de la baillie d'Arras, et voec chou en le dite requeste enclos nous euist commandé que sour chou nous feisson une informations, et ycelle faite nous li euissons envoié pour ordener ent [1] et il le dite information veue de lui, le nous euist renvoié par devers nous, et avoec chou nous commandé par ses lettres que nous selonc ledite information feissons délivrance desdites chozes et requestes, as devant dis maieur et eskevins. Sachent tout que nous par le commandement que nous aviesmes eu du dit maistre Henrri desdites chozes faire et ordener en la manière que il nous sambloit estre deuement fait, fumes présent en le hale des devant dis maieur et eskevins le venredi prochain après le Purification Notre-Dame l'an mil trois cens et quinze, et apelames avoec nous des frans hommes ma dite dame, chest à savoir : Robert Darde, Jehan Blondiel, Jehan Tamel, Jehan de Moriane et Jakemon Espieket, lesquelz hommes dessus nommés nous de par ma dite dame conjurasmes que il entendissent diligaument à tout chou entirement que nous et li devant dit maires et eskevins diiremes, et avoec chou que il nous conseillassent sour le dite information quel choze il en estoit boin à faire parmi [2] les commandemens que nous en aviesmes en si que dit est : et le dite information veue et sour chou eu le conseil et l'avis des devant dis hommes, nous en le présence de ychiaus deismes as devant dis maieur et eskevins, et leur enjoinsimes par leur seremens que il nous deissent, se es chozes dessus dites il avoient [3] et cause, et s'il

[1] *Ent*, auparavant, avant.
[2] *Parmi* veut dire ici *selon*. Cette acception du mot n'est pas dans Roquefort.
[3] Le mot *droit* me paraît oublié ; voir plus bas, une phrase identique.

en avoient usé, ou leur devanchier u temps anchien : desquelz eschevins il en y eut bien quatre ou chieunc des plus anchiens qui bien tesmoignoient par leur seremens que eschozes dessus dites il avoient droit et cause, et que il en avoient paisiulement usé aus et leur devanchier. Et tout li autre maires et eskevin tout de commun acort disent et par leur seremens qu'il avoient tous jours oy tesmoignier et ratraire à leur devanchicrs que en le manière que il avoient faite leur requeste il devoient estre tenu et maintenu et que cestoit leur drois, et que en si il avoit esté acoustumé à faire. Pour lesqueles chozes mettre a estat deu, nous, tant par ladite information, que par la relation et tesmoingnage des dis maieur et esehevins, deismes en le présence des devant dis hommes as dessus dis maieur et eskevins que il alaissent, usaissent et feissent des dites chozes du tout en le manière que il appartenoit estre fait, et usé si avant que leur drois estoit, et que a chou nous nous aggreiemes acordiemes et consentiemes bien, mais bien leur deffendiemes que il se wardaissent bien de entreprendre sour le droit de ma dame ne sour l'autrui si par quoi il ne il ne se peuissent meffaire. A che respondirent li dessus dit maires et eskevins que bien en feroient leur devoir. Et disent outre que chou estoit bien leur ententions que se aucunes personnes devoient rentes de grains de capons et de poules, et li fueras en fuist prins si que dit est et jour mis certain de paier, et li déteur qui deveroient les dites rentes ne paioient à plain au jour que mis y seroit, que se li dit grain capon et poulet enquiérissoient en aucun temps après le jour, que li di enquiérissement seroit sour le deteur qui n'aroit mie paiet. Et se li dit grain, capon et poulet abaissoient de pris après le jour, pour chou ne demourroit mie que li dis deteres ne paiast le fueur et le pris qui prius seroit. Et si est encore bien leur ententions que s'il fuist ensi que aucune personne mansist[1] en le siene propre maison li quele deveroit rente à madame, que on porroit bien prendre

[1] Demeurât, du verbe latin *manere*.

dedans le maison boins wages sil y estoient pour ledite rente et pour le loy, et s'il ni euist tant de wages que pour faire à plain paiement, si porroit on bien oster les wis, mais de aucunes personnes qui aroient loué le dite maison sour lequelle ma dite aroit le rente si que dit est, chest li ententions des dis maieur et eskevins que on se deveroit passer par oster les wis. En tesmoignage desdites chozes nous à le requeste des devant dis maieur et eskevins avons mis le scel de le baillie d'Aire à ches présentes lettres sauve les drois ma dite dame et les autrui en toutes chozes, qui furent faites en l'an de grace mil trois cens et quinze le venrredi dessus dit.

III

Décembre 1316. — Sire Jehan Becke vend à Jehan de Hallines, mayeur, pour l'hopital des pauvres bourgeois d'Aire, dix sols de rente assignés sur la maison Pierron Maginet, séant en la rue d'Arras, près de la porte de ladite rue, à payer à chaque Noël, à trois sols de loi, savoir : six sols à l'hôpital de derrière, et 4 s. à celui de devant.

Passé par devant Ghillebert Lecke, châtelain de la comtesse d'Artois, Jehan de Hallines, mayeur, Jehan Blondiaus, Jakèmes Denkin, Jehan Kerse, Jehan Li Petis, échevins.

IV

Août 1322. — Robert Pommars vend à Jakèmes Despesquers 2 s. 6 d. parisis et deux chapons de rente assignés sur la maison Gervais Legrant séant en la rue d'Arras.

Passé devant Jehan de Hallines, maire, Malin Dugarding, Renaus Brade, Jakèmes Lecras, et Jekan Kerse, échevins.

(Cette charte ne paraît pas concerner l'hôpital aux bourgeois).

V

Novembre 1326. — Echange de terres fait entre l'hôpital et

divers particuliers. Ces terres sont spécifiées dans l'acte auquel apparaissent le maire d'Aire comme représentant l'hôpital, le gouverneur *pour le temps*, et plusieurs personnes demeurant dans ladite maison. Il est passé devant Ghillebert Lartisien, châtelain pour la comtesse d'Artois, Jehan Kerse, maire, Jehan Blondiaus, Jehan Taillefer, Jehan li Escaudés, Robert de Biauvoir, Jehan Climens, et Pierre Bardouls, échevins. Quelques-unes des terres sont situées sur le mont St-Martin, *deseure les fourkies voies*.

VI

Décembre 1321. — Jehan li Rous et Jehanne sa femme, vendent à l'hôpital des Bourgeois deux mesures et sept verges de terre, situées sur le mont de Biennes. Le prix n'est pas indiqué.

L'acte est passé devant Jehan Kerse, maire, Mahieu Dugardin, Jehan Blondiau, Jakèmes Licras, Gervais Ligrans et Guiart Donchart échevins, et Jehan Leblanc châtelain.

VII

1341. — Maître Guillaume Keissec, curé de St-Martin à Aire, donne à l'hôpital *de derrière*, des bourgeois d'Aire, une mesure et demie de terre séant dans la seigneurie de Jumeile au carrefour *(as croisiées voies)*, qu'on tient du fief Coussin, aux conditions suivantes : Il sera célébré trois fois l'an, le premier jeudi après la mi-carême, le premier jeudi après l'Ascension, et le premier jeudi après l'Assomption, un obit pour le repos de l'âme du donateur. Deux habitans dudit hôpital assisteront à chaque obit et offriront deux mittes, ou la valeur de deux mittes, et deux chandelles de deux deniers. Il sera payé au jour dudit obit, 12 d. au prêtre curé qui dira la messe, pourvu qu'il le fasse à heure convenable. S'il y a faute de la part dudit curé, les 12 deniers resteront au profit de l'hôpital.

Il sera donné aussi à chaque obit, au coutre de St-Martin, 6 d. pour sonner les cloches la nuit qui précède le service et le jour à la messe. Ledit coutre devra faire savoir la veille au soir audit hôpital qu'on célèbrera le service le lendemain. En cas de négligence dudit coutre, les 6 d. ne lui seront pas payés. Par contre, si ledit hôpital ne faisait pas assister à l'obit, dit à heure convenable, ainsi qu'il est spécifié, outre les 12 d. au curé, il paiera 12 d. d'amende. Si le jour de l'obit tombait un jour de fête gardée, ou s'il y avait noces ou enterrement, on le remettrait au lendemain ou au plus prochain jour libre.

VIII

9 novembre 1356. — Lettres du Magistrat d'Aire qui pourvoient à la nourriture et à l'entretien des pensionnaires de l'hôpital aux bourgeois, à la suite de l'incendie qui avait dévoré l'hôpital en même temps qu'une partie de la ville.

Voici la copie de ces lettres.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront : nous mayre et eschevins de le ville d'Ayre salut et dilection : comme à nous seul et pour le tout apartiegne le garde gouvernement et administracion de l'hospital Dieu nommé l'ospital des bourgeois d'Ayre, et pour le désolacion de icellui qui par le orrible fu de meschief nagaires avenu en le dicte ville a esté destruis et ars, le rendu [1] mis et ordené à avoir leurs vivres et maisnies en icellui, selonc les facultés et revenues n'ont pu estre gouverné et administré en le manière que il estoient avant ledicte désolacion, mais tant par noz devanchiers comme par nous leur eust esté ordené du consentement et l'accord de Denis............ [2] et Mehault tandecauce se femme, Jehan le

[1] *Rendu* moine, frère convers (Gloss. de Roquefort), c'étaient probablement les religieux qui soignaient les pauvres pensionnaires de l'hôpital.

[2] Il y a dans la charte plusieurs tâches d'humidité qui ont maculé l'encre et rendu plusieurs mots illisibles.

tannelier, Jehan Herenc, Robert Leblanc, Jaquemine vesve de feu Thomas................ vesve de Regnault Dele.......... Agnes Pigne, provendiers [1] et rendus oudit hospital, et cascun d'eulx prendre et avoir les frais profis et assurés ? tant comme ils viveront et non plus de cuincq mesures et demie de terre des terres dudit hospital, cascune en plusieurs pièces sur le mont Saint-Martin et sur le mont de Biennes délivrées et despéchiées de toutes rentes le temps dessus dit durant, et aussi XX s. à cascun par an paiiés à aux par les ministres dud. hospital à deux termes, l'un moitié au Noël, et l'autre au jour de la Nativité de Saint-Jehan-Baptiste ; avoec ce leurs mansions oudit hospital, et sans pour leurs vivres et gouvernemens plus prendre que dit est, se n'estoit de grace espéciale à eux faite par nous ou noz successeurs ; mais le sourplus des revenues dudit hospital, mettre et convertir en y cellui rédifier ; néantmoins estre encore demouré par devers nous des terres dudit hospital, gisant sur le mont Saint-Martin, V mesures de terre ou environs qui sont enclavées entre les terres ordenées auxdis rendus, comme dit est. Et pour ce, se sont lesdis rendus et provendier comparut par devant nous, requerrant à grande instance, et suppliant que pour Dieu et de grace espécial pour leurs vivres et gouvernemens acroistre qui sont moult petis si qu'il dient, et aussi que leurs portions des terres peussent partir et ordener justement à cascun se portion, adfin que cascun d'eulx puise se part desdites terres amender pour mieulx valoir leur temps durant et après leur déchès au profit dudit hospital, leur vausissons encores donner aveuc les terres par avant dites, et les XX s. cascun an à cascun d'aux comme dit est les cuincq mesures de terre dessusdites gisans sur le mont Saint-Martin demourées par devers nous comme dit est, et che parmie et sur telle condition que ledis hospitauls nous ne li gouverneurs d'icellui ne seront tenus dores en avant d'auls

[1] *Provendiers*, gens à qui l'on fournit le boire et le manger ; c'est évidemment la désignation des pensionnaires.

livrer aultre cose que dessus est dit pour leurs vivres et gouvernemens : savoir faisons à tous que aient regart ains et délibéracion aux coses dessus dictes, weillans et désirans le profit et avancement dudit hospital, lesdites terre estre amendées qui bonnement ne se poroient faire en aultres mains, et aussi que lesdis rendus aient leurs gouvernemens rasonnaulement, a y ceulx avons ordené et ordenons les cuincq mesures de terre ou environ gisans sour le mont de Saint-Martin à tenir le cours de leurs vies, et non plus aveuc les aultres terres qui paravant leur estoient ordenées, et pour ce voulons et ordenons que lesdis rendus tiégnent leurs vies durans comme dit est toutes les terres que lesdis hospitauls a es terroirs du mont Saint-Martin et du mont de Biennes desquelles lidis hospitaulx et li ministre d'icellui paiieront les rentes, lesquelles terres seront parties justement à cascun se portion par quoy amender le puissent comme leurs l'espasse dicte durant, et aveuc aront les XX s. par cascun de rente par an et leurs mansions en la manière dessusdicte, sans que lidis hospitaulx soit tenus à aux ne à aulcun d'aulx livrer pour leurs vivres aultre cose que dit est : Et après leur trespas li portions de cascun revenra en tel point comme elle sera au profit dudit hospital en quitté et en délivré ; et à tout ce que dit est parfaitement tenir et remplir auxdis provendiers et rendus et à cascun d'aulx le temps dessusdit durant, nous, comme souverain maistre et gouverneur dudit hospital, y avons obligié et submis en tant que nous poons envers tous seigneurs et toutes justices, tous les biens revenus et profis dudit hospital pour iceulx prendre et lever justice et exploitier aux coulx desdis biens par le............ donnant de tout le defauct a le traite et complainte du porteur d'icestes jusques à l'accomplissement de toutes les coses dessusdictes et de cascune d'icelles ; toutes voies demeurent et demourront dores en avant lidit provendier et rendu par leur consentement en l'ordenance, obéissance, pugnicion et correction se le cas s'offre de nous et noz successeurs maire et eschevins nonobstant quelconques aultres let-

tres qu'ils aient en commun ou en singulier de nous et noz prédécesseurs, saulf en aultres coses, les lettres de leurs provendes et vivres qu'il ont de nous ou noz prédécesseurs demouront en leurz vertus sans pour ce estre corrumpues ne violées. En tesmoing de vérité, nous avons fait mettre à ces présentes lettres no scel ad causes, données et faites le IX jour de novembre l'an de grace mil troiz cens cuincquante et six.

IX

1er septembre 1363. — Jehan Kerse, avait donné à l'hôpital 20 sous parisis de rente annuelle, assignés sur la maison Baudoin Danel, située derrière les maisiaux d'Aire, à condition que l'on fera célébrer à son intention deux messes par an, à Saint-Martin, l'une, la première semaine de carême, et l'autre, la première semaine de l'Avent ; à ces messes assisteront deux frères de l'hôpital, qui doivent offrir chacun deux chandelles et une maille ; et l'on donnera en outre six deniers au coutre pour faire prévenir, la nuit avant la messe. Jacques de Bléty et Catherine sa femme, Thiébault Blondiaus et Jehanne sa femme, héritiers dudit Kerse, ratifient cette donation devant les maires et échevins d'Aire, et Jehan de Favière châtelain.

X

15 mai 1368. — Arrentement fait de maisons sises dans la rue d'Arras par Colars Warnis, Jakèmes Despeskeurs, Dumouton et Jehanne sa femme, à Jehan Hamket et Jehanne sa femme, moyennant diverses conditions, entre autres XVIII s. VIII d. aux pauvres de la ville d'Aire. Échevins régnants : Jehan de Cauffours, Willaume de Bécoud, Pillars de Favières, Colars Breckepot, Jakèmes de Bléti, Jehan li Carons et Jehan Barbaus. Châtelain, Jehan Platel.

XI

11 juillet 1371. — Pierre Platebourse boucher et Maroie sa

femme ayant vendu à Willaume de le Bevrene dit Triboul, dix sous parisis de rente pour complèter les 24 sous parisis que ce dernier devait à l'hôpital des bourgeois, en compensation de 21 s. assignés sur son pré devant sa maison de Mekete, lesdits 10 s. assignés sur des maisons situées à Aire, garantissent la possession de cette rente à Jehan Paielle gouverneur dudit hôpital, devant Guillaume de Moriane maire, Jaques des Peskeurs, Willaume de Bécoud, Pillars de Favières, Jacques de Bléti, et Willaume de Colombi, échevins. Pierron le Caron étant châtelain.

XII

25 septembre 1371. — Willaume de le Bevrene dit Triboul, devait à l'hôpital des bourgeois 24 sous parisis de rente assignés sur son pré devant sa maison de Makete : Il donne en échange 24 s. assignés savoir : dix sous sur diverses maisons à Aire, et 14 s. sur un étal des maisaux [1] qui était tenu de Jehan de Beaulieu. Le bailli de ce dernier et quatre individus dudit Beaulieu comme *chierquemanants* [2], comparaissent en halle devant le magistrat d'Aire pour reconnaître que les propriétaires primitifs de ladite rente, savoir, Pierre Platebourse, boucher et Maroie sa femme, Colard Platebourse et Maroie sa femme, avaient suffisamment bien garanti à Jehan Payelle, confrère et gouverneur dudit hôpital, la possession de ladite rente. Ces lettres de reconnaissance sont accordées à la demande de Jehan Payelle.

XIII

26 décembre 1373. — Pierre Mangniers et Anssiaux Hanicot, administrateurs des pauvres de la ville d'Aire, arrentent à

[1] *Maisaux, de maisel*, boucherie (Roquefort).
[2] *Chierquemanant*, *cher-kemanant*, agent préposé pour fixer les limites et les bornes des héritages (Roquefort).

Adam Bole, la moitié d'une masure et héritage, séant sur le bourg [1] d'Aire, moyennant 20 s. de rente annuelle, ce qui avec les six sols six deniers que devait déjà cette maison font 26 s. 6 d. parisis de rente annuelle sur ladite moitié, payable à deux termes, etc., etc.

Cet acte est passé devant Arnould de Sains, maire, Jaques des Peskeurs, Pillars de Favières, Jehan de Comines, Jehan de le Lacque, Jehan Barbau, eschevins : Pierron le Caron, châtelain.

Il ne paraît pas concerner l'hôpital aux bourgeois mais la bourse des pauvres.

XIV

26 mai 1375. — Jehan de le Lacque et demoiselle Jehanne sa femme, transportent sur leur maison appelée « l'hôtel aux mailles » [2], sise sur le bourg d'Aire, et sur l'issue qui est sur le marché, 48 sous parisis de rente que devait annuellement Jehanne Daubigny, savoir 38 s. à l'hôpital des bourgeois, et 10 s. aux pauvres chartriers de la ville d'Aire, assignés sur une maison située en la rue d'Arras. Pour engager à accepter le transfert, Jehan de le Lacque offre d'augmenter la rente de quatre sous parisis. Sur le consentement des mayeur et échevins vieux et nouveaux, le magistrat accepte ledit transfert : 41 s. seront payés en deux termes à l'hôpital aux bourgeois, et 11 s. aux pauvres chartriers. En garantie de ce payement, ledit Jehan de le Lacque hypothèque son hôtel des Mailles et l'issue y attenant. Pierre du Chokel étant maire, Brizegaux de Sains, Pierre Brontins, Pierre Catoulz, Jehan Fissauz, Picars

[1] Probablement la place du château.

[2] Cet hôtel des mailles n'était-il point la maison où se trouvait l'atelier monétaire d'Aire aux XIIe et XIIIe siècles, atelier qui n'émit que des artésiens apppelés vulgairement *mailles*. Au reste cette dénomination pouvait aussi venir à cette maison, de son enseigne, une petite pièce de monnaie.

Roumens, Piercamps Passevillain, Leurens li loys, Ansiaux Hanicos, échevins ; Jehan Boullicq, bailli, et Jehan de la Jumelle, seigneur foncier.

XV

29 juin 1390. — Vente faite par Guillaume de Moriane d'une rente de 2 s. 6 d. parisis de rente assise sur une maison située dans la rue du Jardin. Reconnaissance est passée de cette vente, devant Jehan de Liestres dit de Frances, maire, Jehan Fissau, Piercamps Passevillain, Leurens li leis, Jehan de le Lacque, Jehan Mucheri et Jehan Herenghel, échevins. Guillaume de Moriane, fils de feu Mathieu étant alors châtelain.

XVI

21 décembre 1397. — Reconnaissance par Jehan de Brousselle d'une rente de 12 sous parisis, par an à payer à trois termes à l'hôpital des bourgeois d'Aire, ladite rente assise sur une maison qu'il a achetée dans la rue du Château, touchant la rue Broude. Cette reconnaissance est délivrée à la demande de Willaume Pollins gouverneur dudit hôpital.

XVII

18 avril 1398. — D[elle] Denise, veuve de feu Anieux de Fontaines, et Julien de Fontaines son fils, reconnaissent qu'une maison qui leur appartieut dans la rue du Jardin est chargée de 3 d. parisis de rente annuelle au profit des pauvres chartriers de la ville d'Aire, au terme de Noël. Cette reconnaissance est délivrée à Jacques Li Banis, ministre des pauvres.

XVIII

3 mars 1399 (v. st.) — Jehan le Taintelier reconnait que deux maisons qui lui appartiennent dans la rue d'Arras, ayant

36 pieds de front à rue, doivent annuellement 10 s. 4 d. de rente à l'hôpital des pauvres bourgeois d'Aire.

Délivré à la requête de Willaume Polin alors gouverneur dudit hôpital.

XIX

10 février 1401 (v. st.) — Philippe Grain reconnait qu'une maison qui lui appartient dans la Neuve-Rue, listant d'un côté à la voie qui mène à Saint-André, doit annuellement 3 sous parisis de rente aux pauvres chartriers d'Aire, ladite rente due de toute ancienneté.

Délivré à Jacques Li Banis, ministre des pauvres.

XX

10 février 1426 (v. st) — Arrentement fait par les maire et échevins d'Aire, comme *ayant le garde, gouvernement et administration de l'hôpital des bourgeois*, à Jehan Meaux, *perpétuellement et héritablement*, de deux mesures et demie et dix-sept verges de terre, gisant au Widebroucq, le long du chemin qui mène à Bozeghem, tenus des religieux d'Anchin, moyennant 9 sous parisis de rente annuelle, plus les autres rentes foncières de toute nature dues par ladite terre. Comme garantie de paiement, le preneur engage ses biens, et de son côté, le magistrat, comme gouverneur de l'hôpital, engage les biens de celui-ci pour faire jouir librement le preneur desdites terres.

XXI

18 novembre 1429. — Reconnaissance d'un emprunt fait à l'hôpital des bourgeois, par la ville d'Aire, pour la construction du beffroi.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, maieur et eschevins de la ville d'Aire, salut : Comme pour

pluisieurs affaires de lad. ville, et pour aidier à supporter et paier les ouvrages qui présentement se font au beffroy d'icelle ville ville *(sic)*, ayons emprunté la somme de quarante-noef frans et onze solx monnoie courante de l'argent appartenans à l'ospital des bourgois d'icelle ville, et laquelle somme avoit esté receue de Jehanne de Maisurez pour le premier pain et prébende quy esquerra audit hospital quy luy avoit esté acordé pour les affaires de lad. maison, savoir faisons que icelle somme de quarante-noef frans et onze solx monnois dicte, nous sommes et serons tenu de rendre et paier au menistre dud. hospital toutes fois que il luy plaira pour icelle convertir es affaires et réparacions de ladiete maison. Et ad ce avons obligiés et submis nous nos successeurs et tous les biens et revenues appartenant à led. ville. Et sy avons renonchiet et renonchons léalment à toutes les coses sans rien excepter quy à nous et à nos successeurs pouroient aidier ou valloir pour aller contre le teneur de ces présentes, et quy aud. maistre ou porteur de ces lettres pouroient grever ou nuire. En tesmoing de ce nous avons fait mettre le scel aux causes de lad. ville d'Aire ad ces présentes lettres quy furent faittes et données le XVIII[e] jour de novembre l'an mil IIII c. et vingt-noef.

XXII

21 septembre 1430. — Robert Muchery, receveur et administrateur de l'hôpital aux bourgeois de la ville d'Aire, donne du consentement des maire et échevins, en arrentement à Mahieu de le Haye, demeurant en la paroisse de Thiennes, (ledit arrentement lui était resté par suite d'adjudication publique *à cri, rencherre, et la chandelle*), une masure et héritage sis dans la rue du Château, listant la ruelle Broude, appartenant à l'hôpital, moyennant six sous parisis de rente annuelle et perpétuelle, dont quatre deniers à Jehan Micart, seigneur foncier ; et le reste à l'hôpital. Suivent les conditions et engagements pour assurer le paiement de ladite rente par le

preneur, et assurer à celui-ci la jouissance de la part de l'hôpital. La tradition de la chose arrentée se fait par l'administrateur au preneur, par *ram et bâton*, suivant la coûtume d'Artois.

L'acte est passé en présence de Jehan le Jolli, maire ; Boullec de Fontaines, Pierre Herenghel, Pierre Lemaieur, Pierre Blanquerave, Jehan Bulletel, échevins ; Desxe [1] de Hezecque, châtelain.

XXIII

5 mars 1430 (v. st.) — L'arrentement d'une maison et héritage sise dans la rue du Château, appartenant à l'hôpital des bourgeois, ayant été fait à feu Huart du Maisnil par feu Estienne Gazet alors gouverneur dudit hôpital, comme il n'en avait pas été passé de lettres, afin que les preneurs puissent à l'avenir en jouir tranquillement, et en toute sûreté, Ysabelle le Hordie, veuve de Huart du Maisnil, femme maintenant de Jehan le Daim, et son fils Jehan du Maisnil, comparaissent devant le Magistrat d'Aire, qui leur fait la tradition desdites masure et héritage par *ram et bâton*. L'arrentement est de 13 s. 9 d. parisis de rente annuelle et perpétuelle. Suivent toutes les conditions d'hypothèque, de sûreté, etc., etc.

Jehan le Jolli, maire ; Jehan Micard, Pierre Herenguel, Pierre Blanquerawe, Jehan Brouttin, Jehan Bulletel et Willaume Le Douch, échevins.

XXIV

20 novembre 1441. — Robert Muchery, gouverneur et administrateur de l'hôpital d'Aire, donne en arrentement à Pierre Porée demeurant dans la rue St-Martin, au faubourg d'Aire, 6 quartiers et 17 verges de terre au Widebroucq, tenus des religieux d'Anchin, le long du chemin qui conduità Boisinghem,

[1] J'ignore la signification de ce prénom.

moyennant neuf sous parisis de rente annuelle pour ledit hôpital, et deux boisseaux d'avoine aux religieux d'Anchin. Il ne pourra quitter la terre sans avoir payé tous les arrérages, et 60 sous parisis à l'hôpital.

XXV

21 février 1441 (v. st.) — Reconnaissance d'une rente annuelle de trente sous due à l'hôpital des bourgeois, assise sur une maison sise sur le bourg, joignant d'un côté la maison des trois rois ; ladite maison vendue à Giles Gaset dit Morelet par Pierre Roy seillier, et Denise Convenanche sa femme.

XXVI

6 juillet 1443. — Vidimus d'une lettre en date du 19 juin 1430, portant vente entre particuliers d'une maison située à Aire dans le Haizerue, ladite maison chargée entre autres de dix-huit sous parisis de rente à l'hôpital des bourgeois d'Aire, que le preneur s'engage à payer audit hôpital.

XXVII

4 mars 1445 (v. st.) — Reconnaissance d'une rente annuelle de 4 sous parisis, due aux pauvres chartriers d'Aire, sur la moitié d'une maison et héritage séant en la rue d'Arras : ladite reconnaissance accordée à Ernoul du Fronnier administrateur desdits pauvres, par suite d'une vente faite de ladite maison.

XXVIII

5 juillet 1448. — Reconnaissance d'une rente de 25 deniers parisis due à l'hôpital des bourgeois d'Aire, assise sur une maison située en la rue Neuve, au faubourg de la ville, tenue du duc de Bourgogne : ladite reconnaissance accordée à Ro-

bert Muchery administrateur et receveur dudit hôpital, par suite d'une vente de ladite maison.

XXIX

20 juillet 1450. — Reconnaissance accordée à Robert Muchery, administrateur de l'hôpital aux bourgeois d'Aire, d'une rente de 15 deniers parisis, due sur une maison séant sur le Marché-aux-Pourceaux, tenue d'Antoine, bâtard de Bourgogne, à cause de sa femme. Ladite reconnaissance étant donnée par suite de la vente de la maison sur laquelle la rente est assise, ladite maison étant d'ailleurs donnée en hypothèque du paiement.

XXX

1er juin 1486. — Jugement des mayeur et échevins d'Aire, qui met en la main du receveur de la Maladrerie de cette ville, diverses terres et héritages dont ledit receveur avait réclamé le retrait pour défaut de paiement des rentes qui étaient assignées sur elles, comme devant être payées à ladite Maladrerie, et des arrérages de trois années.

Robert Despres, mayeur ; Willaume Bracquepot, Jehan Boudenet, Guy de Rocquestor (Roquétoire), Jaques Gazet, Pierre Nyerdesure, Estienne Obin, Alexandre Robillard, échevins.

Cette charte est assez curieuse pour les formalités observées dans les demandes de ce genre, qui y sont tout au long relatées.

XXXI

8 février 1491 (v. st.) — Arrentement d'une verge de terre en faveur de Jehan Desgardins, par Jacques de Blandecques, receveur de l'hôpital aux bourgeois, moyennant 21 s. de rente.

Cette verge de terre qui tenait au bout de la cuisine du preneur était située entre le jardin de l'hôpital et l'héritage de l'*hospitallet Sainte-Brigide*.

Robert Deprez, mayeur ; Guy de Rocquestor, Jehan Boudenocq, Bauduin le Caudronnier, Jacques de le Westoc, échevins ; Antoine Gazet, châtelain.

XXXII

13 septembre 1503. — Jehan Broude, maître ès-arts et bourgeois d'Aire, donne à l'hôpital des bourgeois, diverses parties de terre pour l'entretien d'Agnès Deremez sa servante. Celle-ci ne devait jouir de ce bienfait qu'après la mort du donateur. Après le décès de ladite Agnès, le magistrat d'Aire pourra donner ces terres pour l'entretien de tels bourgeois et bourgeoises que bon lui semblera, et ainsi de suite comme on fait des autres fondations dudit hôpital. Seulement les pauvres parents, et amis du donateur, bourgeois et bourgeoises seront préférés. Cette donation est faite du consentement de Martin Broude, Martin Cocquel, et D^elle^ Peronne Broude sa femme, et D^elle^ Geneviève Broude, béguine, héritiers du donateurs.

Pierre Hubert, mayeur ; Flourens Cambiez, Louis le Caudronnier, Éloy de Lambres, et Jehan du Castel, échevins. Denis le Merchier, châtelain.

XXXIII

11 juin 1579. — Vente faite par Marie Lehele, veuve de Marc Dormoy, Robert Pruvost et Marie Duquesne sa femme, d'une pièce de terre de 21 verges au profit de la Maladrerie d'Aire, moyennant une somme de 27 florins. L'on avait extrait dans cette terre beaucoup de graviers et de sable pour l'amélioration des chemins, et la pièce était devenue totalement inculte. Les vendeurs avaient demandé en échange une pièce de terre appartenant à la Maladrerie ; ils finissent par accepter la

somme d'argent que le magistrat leur fait payer par le receveur de la Maladrerie. Les formalités de la vente suivant la coûtume, sont accomplies ès mains de Pierre Descamps châtelain pour le roi.

XXXIV

26 janvier 1604. — Don testamentaire d'Antoine du Val, capucin à Béthune, en faveur de l'hôpital de St-Jean-Baptiste d'Aire, consistant en cinq mesures, trois quartiers, cinq à six verges de terre, à charge seulement des rentes foncières, et anciennes.

COPIE

DU TITRE ORIGINAL DE LA FONDATION DU CHAPITRE DE LILLERS [1].

Communication de M. l'abbé Robert, membre correspondant, à Fouquières-lez-Lens.

« Au non don Père et don Fils et don Saint-Esprit. Amen. Comme l'aumosne tienne la première plache et occupe la principalle dignité entre les œuvres de caritée, chest pourquoy on faict des nouvelles fondations aux églises et on amplifié les anchiennes, partant jou Wenemad sires de Lillers aveucq mon frère Luglion et ma mère Ransin de aveucq consentement de Baudoin conte de Flandre, comme aussy de Henri Roi de Franche, et de M. Druon, Évesque de Terrouenne, aveucq commandement du Pape Grégoire, louant et confirmant men veux, en l'honneur Dieu et de glorieuse mère, et de St-Omer le Benoist confesser et amy N^tre^-Sig^r^ den men propre fond, je bati, et estaulit une nouvelle église donnant mes biens héréditaires à ichelle, pour la sustentation et gouvernement de huit cansines libres de toute puissanche laicq, comme il paraistra plus bas, pour chou que Dieu par sa bontée, soit propiche à mes instenches, et comme j'ai perdu le

[1] Les documents relatifs à l'ancienne église de Lillers sont rares, à ce titre nous enregistrons ici, avec empressement, le titre suivant que nous devons à l'un de nos plus zélés et de nos plus infatigables collaborateurs M. l'abbé Robert, auteur de plusieurs travaux historiques. Cette pièce provient, nous dit-on, de la riche collection de notre excellent et docte collègue M. Dancoisne, dont la modestie égale l'obligeance. H^ri^ DE LAPLANE.

lumière de véritée parmy le vilenie du monde, je puiche par une componction de cuer et la liberalité de mes possessions regarder le soleil de justiche, souhaitant d'exhalter l'église que j'ai bati et conserver aveucq mon bien les canoines qui sont pour le serviche divin, jou le veux maintenir et conserver aveucq mon bien en toute libertée sans jamais souffrir aucune servitude aveucq, dont le consentement de Baudoin, conte de Flandre, d'Henri, roi de Franche, et de Druon, Évesque de Terouenne, confirmons que nostre église proche le cateau de Lillers en l'honneur de St-Omer, de Dieu depuis peu bati par nous, soit exempte et libre de toute puissanche laicq, et que les canoines serve aveucq toute libertée le bon Diu et St-Omer, à la présentation de nous ou de nos successeurs sires de Lillers et à la collation de Druon, Évesque de Terrouenne et de ses successeurs, lesquels canoines auront droit de mettre en leur plache des vicaires et de vivre où ils auront besoing sans diminution de leurs cannesies (chanoinies) à eux données par nous ou nos successeurs en toute libertée et franchise, deffendons auchy à le justiche séculière ne point touchier cause qui soit appartenant à l'église proche le catiau de Lillers où à la commodité des canonnes, ny même aucun criminel, ni aucun trésor qui soit cachier ou recognu, mais le tout sera submis à la puissanche de l'église. Davantage nous donnons notre droit de disme aux canoines hors du catheau les dismes et autres appartenanches de l'église de Busnes, sans préjudice à l'évesque de Térouenne, lequel après avoir consacré l'église aveucq solennité rechevra douze deniers monnaies de Flandre, chacun an, à la feste de St-Pierre prinche des apostres. Chaque canoine de ladite église sera.... par nous et nos successeurs la donation des aultres bénéfiches appartiendro aux canoines. Che fu faict en de l'Incarnation de Notre Seigneur mil quarante trois (1043), Henry roi de Franche, régnant, et Bauduin conte de Flandre, dominant et scellé. »

ROBERT,

Curé de Fouquières-lez-Lens.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

—

LEUR ÉTABLISSEMENT A SAINT-OMER.

—

Communication de M. Hri de Laplane, Secrétaire-Général.

Nos vieilles archives Capitulaires et Épiscopales, on le sait, furent longtemps, jadis, abandonnées et exposées aux injures du temps et des hommes, dans une salle haute de la tour octogone qui forme le chevet le plus ancien de la Cathédrale (XIe siècle), avant que la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie en eut, à peu près, à ses frais et à grand peine assuré la conservation....

Une feuille échappée probablement de ces archives et jetée au vent avec tant d'autres, *(ludibria ventis)*, vient de tomber heureusement dans nos mains... En attendant qu'il nous soit possible, comme c'est notre mission, et comme nous l'avons toujours fait, d'en disposer en faveur de nos belles archives municipales, qui sont pour ainsi dire les titres de noblesse de notre cité.... en attendant, nous nous empressons d'en consigner ici le contenu ; cette

pièce nous a paru utile à connaître. On y trouve quelques précieux enseignements historiques sur cette pieuse corporation religieuse, fondée en 1685, par le vénérable J.-B. de Lasalle, et qui sous le nom modeste de *Frères de la Doctrine Chrétienne*, rend depuis deux siècles tant de services à la jeunesse....

La ville de Saint-Omer, prend sa bonne part de ces services moraux et matériels, auxquels rien ne peut suppléer. — Dès les premiers jours de leur arrivée à Saint-Omer, dans leur maison de la place Sainte-Marguerite, fondée à la prière de Monseigneur de Valbelle (Louis-Alphonse [1]), les Très Chers

[1] Louis-Alphonse de Valbelle, XVe évêque de Saint-Omer, était fils d'Antoine, seigneur de Montfuron, et de Françoise de Félix, dame de Valfère, il était docteur en théologie de la Faculté de Paris, agent général du Clergé, aumônier du Roi, maître de son oratoire ; — il fut d'abord prévôt de l'Église Cathédrale de Sisteron, où il ne parut presque pas, puis nommé évêque d'Aleth, d'où il passa à celui de Saint-Omer, en 1684.

Il obtint des lettres patentes au mois de février 1702 pour l'établissement de l'Hôpital général, auquel il légua en mourant, plus de 80,000 livres ; — il augmenta les revenus de la maison appelée le Jardin Notre-Dame, où on élevait des jeunes filles boursières et des pensionnaires ; — il enrichit son séminaire, où il établit 60 places gratuites ; — il fit venir et dota les Sœurs de Charité, etc. — Ce prélat mourut le 29 octobre 1708, âgé de 65 ans.

Nous aurons bientôt l'occasion de publier, probablement les dispositions testamentaires de ce prélat, concernant les pauvres de la ville de Saint-Omer, d'après une autre pièce authentique qui vient également de tomber dans nos mains.

Louis-Alphonse de Valbelle eut pour successeur François de Valbelle de Tourves, son neveu, qui était doyen du chapitre et nommé évêque, reçut l'Onction sainte le 16 avril 1719 et mourut le 17 novembre 1727, après avoir continué les libéralités de son prédécesseur et fut remplacé à son tour par Joseph-Alphonse de Valbelle, son coadjuteur, sous le titre d'évêque d'Hiéropolis. Ce dernier fut sacré le 4 avril 1723, entra en jouissance de l'évêché de Saint-Omer, en 1727, et mourut en 1754, âgé de 70 ans. Hri de Laplane.

Frères BERNARDIN, CLÉMENT, HYACINTHE et ZOZIME, envoyés par le bienheureux fondateur, comptaient déjà plus de 600 enfants de la ville, qui venaient assidûment écouter leurs leçons.... Aujourd'hui ce nombre est au moins triplé, grâce au succès de cet enseignement tel que, depuis longtemps on a pu le remarquer, la jeunesse Audomaroise occupe le premier rang dans les statistiques les plus exactes de l'éducation populaire ; presque tous nos enfants maintenant savent bien lire et bien écrire, presque tous les ouvriers possèdent les éléments d'instruction nécessaires... Rien ne fait mieux l'éloge des maîtres, que les succès des élèves, c'est l'expérience de tous les jours ; lorsqu'ils ont tant soit peu d'aptitude et de bonne volonté, ils sortent de nos écoles parfaitement en mesure par leurs connaissances de remplir convenablement l'état ou la carrière à laquelle ils se destinent.... Que pourrions nous ajouter.

Voici la pièce dont nous parlons :

Origine et institut des Frères des Écoles Chrétiennes leur établissement dans la ville de Saint-Omer, par les soins et bienfaits du Seigneur Évecque.

« Le Seigneur Évecque de St-Omer, désiroit depuis long tems avec ardeur de voir dans la ville épiscopale des écoles chrétiennes, où les enfans dès leur plus tendre jeunesse pourroient être instruis, non seulement à lire et à écrire, mais encore dans les principes d'une modestie et d'une piété chré-

tienne. C'étoit avec peine et avec douleur qu'il apprenoit des curés de la ville, que le défaut des écoles suffisantes, causoit un très grand mal, introduisant dans le peuple une ignorance intolérable, et dans les enfans une impiété et un libertinage scandaleux et insurportable, ce qui rendoit toutes leurs instructions presque sans fruits, persuadé qu'on ne pouvoit remédier à un si grand mal que par l'instruction des enfans, et l'attention particulière qu'on devroit avoir sur leur conduite, pour cet effet, on jugea qu'il falloit des écoles chrétiennes, dont les maîtres n'étudiant point leurs intérêts, s'appliqueroient par profession à cette bonne œuvre. Ce digne et zélé prélat reconnoissant la nécessité de ces écoles, pensa sérieusement au moyen de les établir, et de les fonder à toujours, ce qu'il eut exécuté seul, si, dès lors il n'eut pris des mesures pour l'érection d'une maison forte, afin d'y corriger les filles libertines, établissement aussi fort important pour la ville de St-Omer, néanmoins celui des écoles, étoit donc conséquence plus grande et plus générale, ce fut aussi ce qu'il entreprit le premier, et ne fut pas long tems à en trouver l'occasion favorable pour mettre ses projets à exécution.

« Elle se présenta en l'an 1719, le premier de juillet lorsque M. de Chauvelin intendant de la province, arriva à St-Omer pour y renouveller le Magistrat de la ville, ce vigilant Évecque lui communiqua ses dessins, le priant de les appuier de son autorité pour porter le magistrat qu'il alloit faire, à concourir avec lui à cet établissement, puisqu'il s'agissoit du bien de la ville.

« L'intendant, goutant fort ce projet, ne manqua point de contribuer de sa part pour le faire exécuter, comme le 2 de ce mois il renouvella la loi, après avoir fait enregistrer la lettre du Roi, dattée du 16 de mai portant une continuation de M. le baron d'Henne mayeur de la ville pour la quatrième année. Après avoir reçu le serment des nouveau eschevins les trois corps étant assemblés il leur représenta que le seigneur Évecque de St-Omer, désirant procurer un grand bien à la ville

offroit de ses deniers une somme de six mille livres, une fois, pour avoir des maîtres d'écoles, pour enseigner les jeunes garçons et qu'outre cette somme il offroit encore de meubler à ses frais, les maisons de ces maîtres, moyennant que le Magistrat voulut contribuer à cette bonne œuvre, en payant tout les ans la pension de quatre maîtres, sur le pris de deux cent livres par tête qui feroit 800 fr. pour les quatre, ce qu'il appuïa de raisons si fortes et si solides que tout le magistrat entier reconnoissant ce bien, délibérèrent unaniment de se charger, des pensions de ces quatre maître d'école, et firent coucher cette délibération sur le registre.

« En conséquence le Magistrat se chargea de payer à l'église Ste-Margueritte pour une partie du cimetière de cette paroisse, qui étoit fort vaste et spatieux et servoit le plus souvent, à faire la revue de la cavailleries, une rente en forme de canon de soixante livres par ans, où des cette année Monseigneur fit batir une maison pour ces maîtres d'écoles ; mais qui ne fut achevée qu'en l'an 1720. Il consentit à l'aliénation et prophanation du cimetière.

« Pandant la construction de ce batiment comme le seigneur Évecque s'étoït chargé de se procurer de bons maîtres d'école, il manda à M. de Lasalle, fondateur des Frères des Écoles chrétiennes, à qui il avoit écrit autrefois de venir à St-Omer, pour traiter de la pension pour quatre de ses frères pour les écoles de St-Omer; mais avant pour suivre notre histoire nous marquerons icy l'origine et l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, et en même tems nous donnerons un abregé de la vie de ce grand homme dont le successeur vint à St-Omer et traita avec le seigneur Evecque et Magistrat de cette ville.

« M. Jean-Baptiste de Lasalle naquit à Reims le 20 d'avril 1651, d'une des plus illustre famille de cette ville, son père étoit conseiller au présidial de Reims et eut sept enfans, dont Jean-Baptiste de Lasalle étoit l'ainé, et d'une vie si exemplaire qu'ayant été jugé propre pour l'état ecclésiastique tout jeune qu'il étoit, il fut pourvu d'un canonicat en l'église métropoli-

taine de la ville, il passa quelques an au Séminaire de St-Sulpice a Paris, et fut reçu docteur en théologie de l'Université de Reims, M. Roland chanoine théologal de cette ville, ayant institué une communauté de filles pour instruire les enfans de ce sexe, se voyant proche de sa fin, la remit à M. de Lasalle, pour en prendre soin ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il l'établis solidement en vertu des lettres patentes qu'il obtint du Roi, et cette maison fut nommée la communauté des filles du St-Enfant-Jésus, ou des Pauvres Orphelines.

« Dans cet emploi il prit tant de zèle pour le salut des ames qu'il regarda celui de chanoine comme le moins utile à l'église ce qui fit qu'il permuta son canonicat pour une cure du diocèse, mais l'Archevecque de Reims, n'ayant point voulu agréer cette permission le curé et lui furent obligé de la revocquer, néanmoins peu de tems après il ne laissa point que d'accepter la servitude d'un autre cure, ou il s'appliqua avec un zèle des plus grand, pendant trois mois; mais la divine Providence le destinoit a autres choses, plus générallcs qui devoit se faire sentir dans plusieurs provinces et même en la ville de St-Omer.

« M. de Lasalle étoit dans sa 28 années ou environ lorsqu'en l'an 1679 il vint a Reims, un maitre d'école de Rouen nommé M. Nics, qu'une dame de piété y avoit fait venir pour tenir une école gratuite pour les garçons comme on en avoit établi une pour les filles, et lui avoit assigné une pension fixe sur ses biens, M. de Lasalle donna a ce jeune homme les avis et conseils nécessaires pour son établissement et lui procura la protection d'un curé. Peu de tems après, une autre dame fonda un autre école dans la paroisse de St-Jacques, et voulut que cette fondation fut faite à M. de Lasalle comme à celui qui en aurait la direction. Voilà quel fut le commencement de ses écoles gratuites, dans lesquelles M. de Lasalle s'engagea presque sans y penser.

« Comme ces deux écoles se tenoient a Reims avec beaucoup de fruit, plusieurs bons sujets se présenterent pour enseigner;

notre chanoine les reçut et les forma pour cet effet, peu de tems après on demanda de ces maitres pour une autre ville de ce diocèse, et en même tems deux autres furent établis dans le diocèse de Laon. Cette entreprise fit d'abord de si grand progrès qu'en fort peu de tems on établissoit de ces maitres des écoles dans tous les lieux aux environs.

« M. de Lasalle qui vit bien qu'il ne pouvoit vacquer au soin de ces écoles et de ces maitres qui étoient déjà en assez bon nombre et satisfaire aux obligations de son canonicat ce pourquoi en l'an 1683 il fit une démission de ce bénéfice en faveur d'un étranger du consentement de son Archevecque quoi qu'il ait pu le donner à son frère, il porta plus loin son desintéressement, s'étant joint à ces maitres d'école, il donna aux pauvres son patrimoine qui étoit considérable, (trente-cinq mille livres) ne voulant pas même en fonder des écoles pour laisser cet établissement sous les soins de la divine Providence afin de vivre avec ses frères dans une sainte pauvreté, souffrant à ce sujet les persécution de ses parens et amis qui le firent passer pour un homme perdu d'esprit.

« Alors M. de Lasalle n'ayant plus rien dans le monde et se m'étant au dessus de ce qu'on pouvoit lui dire, s'habilla d'une étoffe grossière, prit des souliers de même, un grand chapeau et une capotte, se réduisant à vivre avec les maitres d'écoles dans un même réfectoire, et demeurant avec eux, pour les diriger; ce fut en l'an 1685, qu'il leur donna à tous le même habit, qui est celui qu'ils porte présentement, et se nômoient les Frères des Écoles chrétiennes.

« En l'an 1686, ils étoient 15 frères : six des principaux s'assemblèrent avec M. de Lasalle, et firent des vœux pour un an qu'ils renouvellèrent tous les ans, le jour de la fette de la Ste-Trinité, jusqu'en l'an 1694, qu'ils en firent pour toujours, c'est à dire des vœux d'obéissance et de stabilité, et ils élurent entre eux un supérieur, on vouloit lui déferrer cette charge, mais il la refusa se contentant de diriger leur conscience, et de leur dire la messe, de sorte que tout prêtre qu'il étoit, et fondateur

de cette institut, on le vit soumis et obeissant au Frère supérieur, qui n'était que laicq, comme si lui même, il n'étoit que le dernier de ces frères pour montrer l'exemple aux autres, mais cette subordination parut si extraordinaire que les grands vicaires de Reims, obligèrent M. de Lasalle a reprendre la charge de Supérieur, ce qu'il fit avec peine.

« Les écoles de Reims ainsi établies firent de grand progrès, plusieurs touchés de là bonne vie de ces frères embrassèrent ce partie, leur communauté s'augmentoit tous les jours jusque la que le curé de la paroisse de St-Sulpice à Paris, demanda de ces frères pour leur donner un établissement dans cette ville capitale du royaume.

« M. de Lasalle avec deux frères arriva à Paris, en février 1688 et commencèrent ces écoles en cette paroisse de St-Sulpice, peut de tems après il établit une maison pour y élever des sujets, selon l'esprit de cet institut, il les conduisoit lui même en l'an 1692. ensuite on demanda de ces frères en différents endroits, il en envoya à Chartres et à Calais, et comme il voyoit les écoles se multiplier et se répandre partout il fit des regles communes qu'il mit par écrit les ayant fait approuver dans une assemblée générale ou il convoqua tous les Supérieurs de ces différentes maisons.

« En l'an 1705, l'Archevecque de Rouen leur donna un établissement dans la ville, par la suite ils furent reçu à Marseille, Avignon, Grenoble, à Troies, à Dijon, à St-Denis en France, à Versaille, à Boulogne, et dans un grand nombre d'autres lieux et enfin en la ville de St-Omer.

« La maison que l'Evecque de cette dernière ville avoit fait batir pour les Frères des Écoles chrétiennes, étant achevée et toute meublée, M. de Lasalle envoya quatre de ces freres, ainsi qu'il étoit convenu avec le seigneur Evecque, et le Magistrat même dans le voyage qu'il avoit fait à St-Omer, pour cet effet, le 16 d'octobre, ces quatre freres, savoir frere Bernardin, pour supérieur, avec les freres Clément, Hyacinthe et Zozime, arrivèrent en cette ville, et furent destinés a y tenir

deux écoles, l'une dans leur maison sur la paroisse et cimetière de Ste-Marguerite, sous les soins des Frères Bernardin et Hyacinthe et l'autre dans l'enclos du chapitre des chanoines sur la paroisse de Ste-Aldegonde, ou les deux autres devoient enseigner.

« Le 4 de novembre le seigneur Evecque de St-Omer, donna son mandement pour l'établissement, l'ouverture de ces écoles chrétiennes.

« Le 11 de ce mois, jour de St-Martin ces écoles furent ouvertes pour la première fois, tout le public fut fort édifié de leur manière d'enseigner et de conduire les enfans.

« Toutes ces maisons des Frères des Écoles chrétiennes dépendent et son gouvernées par l'un des frères qui en est Supérieur général, résidant en la ville de Rouen, dans leur maison nommé de St-Yon, ce supérieur laicque fut établi en l'an 1716, du vivant de M. de Lasalle, qui étant fort âgé et infirme eut besoin d'un homme qui lui succéda, dans une assemblée des principaux Directeurs des maisons de l'institut, qui se fit à Rouen[1]. Environ trois ans après cet établissement nouveau perdit son fondateur, M. Jean-Baptiste de Lasalle mourut le Vendredi Saint, sept du mois d'avril 1719, âgé de 68 ans.

« En l'an 1724, le Roi accorda ses lettres patentes en faveur de cet établissement de la maison de St-Yon, à Rouen, ou est le novicat de tout l'institut, et au mois de février de l'an 1725,

[1] Les successeurs du bienheureux de Lasalle, comme Supérieurs généraux, furent :

F. Barthélemy, élu en 1717, mort en 1720.
F. Thimothée, élu en 1720, mort en 1751.
F. Claude, élu en 1751, démit en 1767.
F. Florence, élu en 1767, mort en 1777.
F. Agathon, élu en 1777, mort en 1797.
F. Frumence, nommé par Pie VI, en 1794, mort en 1810.
F. Gabaud, élu en 1810, mort en 1822.
F. Guillaume de Jésus, élu en 1822, mort en 1830.
F. Anaclet, élu en 1830, mort en 1838.
F. Philippe, élu en 1838, *vivat !....*

le Pape Benoit XIII accorda ce même institut, une bulle d'approbation et de confirmation et ainsi le voilà affermi pour toujours.

« Les Frères des Écoles chrétiennes en la ville de St-Omer, faisoient de si grands progrès que les écoles de St-Omer et de Ste-Marguerite avoient plus de 600 enfans qui y étoient instruits et y profitoient considérablement, les frères ayant représenté au Magistrat qu'il y en avoit encore un grand nombre d'autres qu'on ne pouvoit recevoir parce qu'ils ne pouvoient suffire à 4 pour un si grand nombre, cette vérité étant sensible, le Magistrat accorda encore la pension pour deux autres frères qui enseigneroient dans la paroisse du St-Sépulchre où on leur feroit batir une école sur le cimetière selon leur délibération du mois de juin 1724, et comme pendant que ces six frères seroient occupé à enseigner, il en fallait un autre pour accomoder leur nouriture et autres choses nécessaire, le Magistrat accorda encore une pension pour ce septième frère, par la suite ils en eurent un huitième qui se chargea du soins des pensionnaires qu'ils tiennent dans leur maison, c'est ainsi qu'insensiblement ces frères formèrent une communauté de leur institut en cette ville. »

Certifié conforme à l'original,

H^ri DE LAPLANE.

Secrétaire-Général.

Ajoutons ici comme complément, l'acte authentique de fondation passé le 29 juillet 1719.

Acte de fondation de l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes à Saint-Omer.

« Pardevant les notaires royaux d'Artois résidents à St-Omer, soussignés, furent présents illustrissime seigneur Monseigneur François de Valbelle de Tourves des vicomtes de Marseille, conseiller du Roi en ses conseils, maître de son oratoire, évêque de St-Omer, d'une part, Joseph Trufet, dit frère Barthélemy, supérieur général des frères des écoles chrétiennes, demeurant ordinairement à Rouen, de présent en cette ville, d'autre part, et reconnurent, savoir : ledit seigneur évêque qu'il s'oblige de mettre ès-mains dudit frère Barthélemy, copie de la délibération du magistrat de Saint-Omer, du deux juillet présent mois, par laquelle le corps s'oblige à payer huit cent livres tous les ans, pour l'entretien de quatre frères des écoles, que ledit frère Barthélemy s'oblige, tant pour lui que ses successeurs, d'envoyer à St-Omer pour y instruire la jeunesse de cette ville *gratis*, en deux différentes écoles, dont l'une se tiendra dans l'école près la Cathédrale, et l'autre sur le cimetière de Ste-Marguerite, lorsque la maison que ladite ville entreprend de faire bâtir sera édifiée ; et en outre ledit seigneur évêque promet et s'oblige, pour le zèle qu'il a en faveur de l'instruction de la jeunesse de cette ville, de donner à la ville *six mille livres courants*, et de donner auxdits quatre frères, des meubles pour leurs besoins ; et ledit frère Barthélemy s'oblige, en outre, qu'en cas que quelqu'un des frères ne conviennent pas dans la suite, à mondit seigneur évêque, ou à ses successeurs, d'en donner et envoyer des autres en leurs places, à l'entretien et exécution de ce que dessus, le susdit sei-

gneur et ledit frère Barthélemy ont promis de ne jamais au contraire.

Fait et passé à St-Omer pardevant que dessus, le 29 juillet 1719, en double délivré aux parties à la décharge desdits notaires.

Signé : † FRANÇOIS, évêque de St-Omer. — Signé : Joseph TRUFFET, dit frère BARTHÉLEMY, supérieur des frères des écoles chrétiennes. — Signé : CADET. — Signature illisible du 2e notaire.

Pour copie conforme à l'original, déposé aux archives de l'Institut des frères des écoles chrétiennes.

Paris, le 25 juin 1853.

Le secrétaire général : Fre LÉON.

Place du sceau sur lequel on lit ces mots : *Signium Fidei.*

Certifié conforme à la copie que nous avons sous les yeux,

Hri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 Janvier 1868.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

Le procès-verbal de la séance précédente lu par M. de Laplane est adopté sans observation. Puis sans désemparer M. le Président fait connaître les ouvrages reçus à divers titres, par la Société, depuis la réunion dernière. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai, tom. 9, 10 et 11.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 6e volume, 1re partie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1867.
Id. id. id. de France, 1er trim. 1867.
Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, tom. IX, 1er et 2e livraisons.
Bibliothèque de l'École des Chartes, tom. III, 5e livraison.
Revue des Sociétés savantes, octobre 1867.
Revue Agricole de Valenciennes, octobre 1867.
Joarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Verslagen en Mededeelingen der Koninlijke Akademie van Wetenschappen.
Processen-Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 4e livr, 1867.
La Ligue, documents relatifs à la Picardie, d'après les registres de l'Échevinage d'Amiens, par M. A. Dubars.
Justice et bourreaux à Amiens, dans les XVe et XVIe siècle, par le même.
L'Œuvre de Blasset ou plutôt Blassel, célèbre sculpteur Amiénois, par le même.
L'Institut, novembre 1867.

De même suite il est donné communication de la correspondance mensuelle ; cette correspondance se résume ainsi :

1° M. l'abbé Robert, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, à Saint-Omer, nommé récemment membre titulaire de la Société, accuse réception du diplôme qui lui a été adressé. Cet estimable membre s'estime très-heureux, dit-il, de l'honneur qui lui a été fait, il charge M. le Secrétaire-Général d'être son interprète auprès de la compagnie en lui offrant l'expression de sa reconnaissance et de son dévouement.

2° Le Secrétaire-Général de l'Académie Royale d'Amsterdam (Hollande), accuse réception du bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie (année 1867) et annonce l'envoi de diverses publications de cette savante corporation néerlandaise.

3° M. A. de Charma, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, accuse réception et remercie des dernières livraisons du bulletin historique.

4° M. Ed. Delignieux, Secrétaire de la Société d'Émulation d'Abbeville, écrit dans le même sens en faisant connaître que l'envoi dont il s'agit a été déposé dans les archives de la Société dont il est l'organe et que mention en sera faite dans le compte-rendu des séances de la Société Abbevilloise.

5° Le Trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest, envoie un bon pour retirer un exemplaire des mémoires de cette Société (année 1866). Remercîments.

6° MM. Wattelier, libraires à Paris, rue de Sèvres, 19, annoncent qu'ils viennent de faire paraître une nouvelle édition des chroniques de Jean Froissart.

7° M. le Président et M. le Secrétaire-Général de l'Académie Impériale d'Arras, envoient le programme des sujets émis au concours par cette compagnie savante pour les années 1868 et 1869.

Parmi les sujets qui rentrent plus spécialement dans les études de la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie, on remarque les suivants :

1° Concours de 1868. — Étude sur les historiens généraux et particuliers de l'Artois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. (Biographie. — Analyse. — Critique). — Médaille d'or de 400 fr.

2° Concours de 1869. — Histoire de l'Échevinage de la ville d'Arras, depuis son origine jusqu'à l'époque de sa suppression.

En retraçant l'historique complet de cette importante représentation communale qui a résumé et personnifié l'existence municipale de la ville, les concurrents devront notamment signaler :

Les principales mesures prises ou adoptées par l'Échevinage ;

Les divers modes de sa nomination ; les conséquences qu'ils ont entraînées ;

Ses conflits avec les autres juridictions locales, en y comprenant celles de la Cité ;

Ses démêlés avec l'Abbaye de Saint-Vaast ;

Ses prérogatives, priviléges et immunités, insignes, honneurs et préséances ;

Sa compétence en matières administrative, civile, criminelle et de police ;

Sa jurisprudence dans les questions principales ;

Sa situation vis-à-vis de ses Mayeurs ;

Le rôle de ses Conseillers pensionnaires, Procureurs, Argentiers, Greffiers civils et criminels ;

Ses relations politiques et diplomatiques avec les diverses maisons souveraines qui ont gouverné l'Artois ;

Sa conduite à l'époque de Louis XI et des troubles du XVIe siècle (Verts-Vêtus) ;

Les divers locaux où ont été successivement tenues ses séances ; le cérémonial de ses assemblées.

Le tout sera terminé par une nomenclature chronologique, aussi complète que possible, des membres de l'Échevinage, de ses Conseillers pensionnaires, Procureurs, Mayeurs. Argentiers, Greffiers civils et criminels.

N.-B. — En traçant ce programme, l'Académie n'entend pas imposer un plan aux concurrents. Elle leur indique seulement les principaux points qu'elle désire voir traiter.

Médaille d'or de la valeur de 600 fr.

A l'occasion de cette communication relative à l'Échevinage de la ville d'Arras, un membre fait remarquer que ce travail si intéressant est à peu près celui que fait en ce moment l'honorable M. de Lauwereyns sur l'Échevinage de Saint-Omer, travail qui doit figurer dans les prochaines publications de la Société. Lorsque l'Académie d'Arras aura décerné au concurrent heureux le prix proposé, ajoute le préopinant, il sera curieux de comparer ces deux intéressantes études qui seront

de précieuses pages pour l'histoire du Moyen-Age, dans nos provinces de Flandres et d'Artois.

8° M. l'abbé Million, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie), remercie très-gracieusement la Société d'avoir bien voulu consentir à l'établissement d'une confraternité littéraire avec la compagnie dont il est l'organe, par un échange mutuel des publications respectives.

9° M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre de plusieurs sociétés savantes, adresse en hommage quelques publications dont il est l'auteur, ainsi qu'un manuscrit portant jour par jour les épisodes du siége d'Aire en 1710. Remercîments empressés.

A l'occasion de ce manuscrit et en adressant ses remercîments à M. Dubois, M. le Secrétaire-Général fait remarquer que déjà la Société des Antiquaires de la Morinie a publié dans son bulletin historique une autre relation du siége d'Aire, d'après un manuscrit contemporain, rédigé par un P. Capucin de cette ville ; mais il pense que celui-ci doit avoir un autre intérêt, puisqu'il paraît être un compte-rendu officiel copié d'après une note marginale sur un manuscrit écrit journellement pendant le siége, par M. Dutron, alors major de la place.

En conséquence, l'honorable membre croit qu'il serait utile d'insérer également dans le bulletin cette nouvelle relation qui présente les détails les plus circonstanciés et les plus précis sur tous les événements de ce mémorable siége. Cet avis est partagé généralement, toutefois, avant l'insertion on est d'avis de rechercher si ce travail n'aurait pas déjà été imprimé ailleurs. On désirerait obtenir aussi, s'il est possible, quelques renseignements sur le major Dutron, auteur du récit officiel dont il est ici question.

A la suite de ces observations, M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, est proposé comme membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, le scrutin est renvoyé conformément au règlement à une prochaine réunion.

Immédiatement après, M. le Président donne conformément

à l'ordre du jour, la parole à M. le Trésorier qui rend compte aux termes du règlement de la situation financière de la Société, laquelle se résume de la manière suivante :

Solde au 31 décembre 1866	1882 fr.	29 c.
Recettes en 1867	2266	25
	4148	54
Dépenses en 1867	2219	40
Reste au 1er janvier 1868	1929	14

Après diverses observations présentées successivement par plusieurs membres, le compte est unanimement approuvé ; puis après quelques autres communications et réflexions y relatives, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 2 Mars 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par le procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté.

A la suite de cette approbation, M. le Président annonce les titres des ouvrages offerts à la Société depuis la séance dernière, ces ouvrages déposés sur le bureau, sont :

Annales Archéologiques de Didron, t. XXV, 2e livraison.
Mémoires de la Société Archéologiques du Midi de la France, t. IX, 2e livraison.
Revue des Sociétés savantes, novembre 1867.
Revue Agricole de Valenciennes, novembre 1867.
Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. IX, 3e livraison.
Bulletin de la Société de Statistique de la Drôme, 1868, 8e livr.
Annuaire du Pas-de-Calais, par M. Aug. Parenty, 1868.

Leçons sur les lois et les effets du mouvement, par M. Reynard.

Saint-François de Sales, ses rapports avec le diocèse de Tarentaise. Essai historique, par M. l'abbé F.-M. Million.

Etude historique sur l'ancienne rivalité maritime entre Bergues et Dunkerque, par M. J.-J. Carlier.

A quoi bon ? Essai de tablettes Liègeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Mémoires de l'Académie des Seiences, *Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, t. IX.

Mémoires de la Société Impériale des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, 3e série, 3e vol.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 12e vol.

Recueil des publications de la Société Havraise, 1866.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de La Val d'Isère, 1er vol. 6e livraison.

Société Académique des Sciences et Arts de Saint-Quentin, 3e série, t. VII.

Procès-verbaux de la Commission départementale de la Seine-Inférieure, t. II.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie.

Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, septembre 1866 à août 1867.

Revue Agricole de Valenciennes, n° 12.

Aperçu sur les représentations sculptées de danses Macabres et sur le cloître du cimetière de Montivilliers, par M. Ch. Rœssler.

Mémoire sur le calendrier des Lagides à l'occasion de la découverte du décret de Canope, par M. A.-J.-H. Vincent.

Note sur les Rouelles antiques de bronze et sur un usage Finnois, par M. Henri de Longpérier.

Notice sur les archives départementales, communales et hospitalières du Nord, par M. A. Desplanque.

Revue Archéologique.

Gazette des Beaux-Arts.

L'Institut, décembre 1867.

Comptes et Budgets de la ville de Saint-Omer.

Immédiatement après l'annonce de ces hommages adressés

à divers titres, il est donné lecture de la correspondance mensuelle qui se résume ainsi :

1° Lettre de faire part de la mort de M. Bruno Danvin, docteur en médecine et membre correspondant à Saint-Pol.

2° M. Alfred Robaux, lithographe à Douai, membre correspondant, annonce les planches lithographiques qui doivent faire partie du XIIe volume des Mémoires de la Société. (2e volume de la monographie de l'abbaye de Clairmarais).

3° M. S. Bormans, Secrétaire de l'Institut Liégeois, adresse un bon pour faire retirer chez Aug. Durand, libraire à Paris, rue des Grès-Sorbonne, n° 7, la dernière livraison du volume publié par cette compagnie savante.

4° Le Président de la Société Archéologique de l'Orléanais, adresse un bon pour retirer le 7e volume des mémoires de cette compagnie, chez Derache, libraire, à Paris.

5° L'abbé Million, chanoine et professeur de théologie, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie de La Val d'Isère, à Moutiers (Haute-Savoie), remercie avec empressement au nom de la compagnie qu'il représente, pour l'envoi de la collection complète du bulletin historique de la Société.

6° Le Président de la Société Maritime internationale du Hâvre, pour 1868, annonce qu'une exposition aura lieu dans cette ville pour tous les objets favorables au développement de l'industrie, du commerce, des sciences et arts ; mais surtout dans les rapports avec la marine.

7° M. Delignières, Secrétaire de la Société d'Émulation d'Abbeville, accuse réception et remercie de l'envoi de la dernière livraison du bulletin.

8° M. A. Giry, élève de l'école des Chartes, chargé par la ville de Saint-Omer du classement des archives épiscopales de Notre-Dame, annonce un compte-rendu *sur l'Histoire d'une guerre Échevinale* pour être inséré au bulletin.

Cet honorable archiviste donne également l'assurance qu'en achevant de dépouiller les archives qui lui sont confiées, il

pourra y puiser quelques documents intéressants qu'il s'empressera de communiquer. — Remercîments.

9° M. l'abbé Robert, membre correspondant et curé à Fouquières-lez-Lens, adresse une intéressante communication sur l'origine de l'ancienne Collégiale de Lillers, d'après une copie authentique provenant de Mme la marquise de Lillers, copie faite en 1712, d'après le titre original de fondation du chapitre dont il s'agit.

En adressant ce titre, l'honorable correspondant rappelle que dans les 49e et 50e livraisons du bulletion de la Société des Antiquaires de la Morinie, il est fait mention d'une autre communication de M. Preux, de Douai, relative à quelques documents sur la Collégiale de Lillers, il ajoute que cette communication renferme ces mots : « La Collégiale de Lillers est restée jusqu'ici sans histoire, on ne sait rien sur cet établissement religieux. »

Le nouveau document produit, poursuit l'honorable abbé Robert, va aider à remplir cette lacune.

Des remercîments son adressés à cet estimable et zélé correspondant. — La communication par lui faite sera insérée dans une des prochaines livraisons du bulletin historique.

M. de Lauwereyns de Roosendaele, membre titulaire de la Société, adresse pour la bibliothèque de la compagnie et pour chacun des membres titulaires une intéressante petite brochure intitulée : *les Baillis et les Échevins de Saint-Omer, de 1193 à 1500* et l'*Histoire d'une guerre Échevinale de 177 ans.*

Des remercîments unanimes son adressés à cet honorable membre.

A la suite de ces communications diverses sur la correspondance mensuelle, M. le Secrétaire-Général annonce que le 2e volume de la monographie de Clairmarais formant le XIIe volume des Mémoires de la Société est à la veille d'être terminé, la table alphabétique est en cours d'impression. Ce volume orné de planches compte près de 900 pages. On espère qu'il pourra être prêt pour la prochaine séance.

A la suite de cette communication, diverses observations historiques sont présentées par plusieurs membres et la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 Mai 1868.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

Le premier lundi du mois de mai 1868, la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie s'est réunie selon son usage sur une convocation régulière dans la salle ordinaire de ses séances.

M. le Président Quenson s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, en son absence M. Albert Legrand, Vice-Président, occupe le fauteuil et ouvre la séance à 7 heures et demie en donnant la parole à M. le Secrétaire-Général pour la lecture du procès-verbal, lequel est adopté sans observation.

A la suite de cette lecture M. le Secrétaire dépose sur le bureau et annonce l'intitulé des ouvrages suivants qui ont été offerts à la compagnie à divers titres depuis la dernière séance mensuelle.

En voici la désignation :

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, années 1855 et 1856.

Mémoires de l'Académie Impériale de Savoie, t. IX.

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, t. X.

Mémoires de la Société Académique du département de l'Oise, t. VI.

Mémoires lus à la Sorbonne (séances des 23, 24, 25 et 26 avril 1867).

Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, t. V, 2e livraison.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 9e liv. 1868.

Bulletin du Comité flamand de France, 1er trimestre 1868.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXIV.

Bulletin de la Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, t. 1er, année 1865.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1867.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, septembre, octobre, novembre, décembre 1867.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re liv. 1868.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1868.

Jean de Colmieu, auteur supposé du XIIe siècle, par M. Duchet, membre honoraire, proviseur du lycée impérial de Douai.

L'Abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, par le bibliophile artésien.

Biographie de la famille Groslot d'Orléans, par C.-F. Vergnaud Romagnesi.

Entrées royales et princières dans Amiens, pendant les XVe et XVIe siècles, par M. A. Dubocs.

Revue des Sociétés savantes, décembre 1867.

Revue Agricole de Valenciennes, janvier et février 1868.

Tables générales et analytiques du recueil des Bulletins de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Les titres de la Dynastie Napoléonienne.

L'Abbaye de Saint-Vaast, monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère, par MM. Ad. de Cardevacque et Aug. Terninck.

Catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes, par M. André.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXV, 3e et 4e liv.

Collection des chroniques belges inédites. — Ly myreur des histors, chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse, publiée par M. Ad. Borgnet.

L'Institut, janvier, février 1868.

Annales de la Société historique et archéologique d'Ypres, t. III, 1re et 2e livraisons.

Histoire de Wattrelos, par Alexandre Pruvost, de la compagnie de Jésus.

Etude sur la dignité de la femme, par M. de Laroière, membre de la Société Dunkerquoise.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1867, 6e livraison.

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, classes des Sciences, t. XIV et XV.

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, classes des Lettres, t. XII.

Immédiatement après il est donné communication de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

1° Le Président de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, réclame quelques livraisons du bulletin historique qui manquent à la collection de cette compagnie.—Il a été immédiatement fait droit à cette réclamation.

2° M. le comte d'Héricourt, membre correspondant à Souchez (Pas-de-Calais), adresse le catalogue de divers papiers de famille qui sont relatifs à l'Artois, en offrant très-gracieusement de communiquer ceux qui pourraient intéresser la compagnie. La Société après avoir entendu avec intérêt la lecture de ce catalogue remarque surtout, parmi les pièces signalées, celle qui porte le n° 1 et qui a pour titre : *Journal de toutes les actions héroïques qui se sont passées pendant le siège de la ville d'Aire, en l'année 1640, pendant l'été, par l'armée du Roi commandée par le maréchal de La Meilleraie.*

Ce journal semble pouvoir offrir de l'intérêt et devoir compléter ce que la Société a déjà publié dans son bulletin historique et doit publier encore sur le siège de cette ville, en 1710. En conséquence la Société prie M. le Secrétaire-Général de demander communication de cette pièce à M. le comte d'Héricourt, en lui offrant à l'avance tous les remercîments de la compagnie.

3° M. l'abbé Robert, correspondant à Fouquières-lez-Lens (Pas-de-Calais), adresse la communication d'une copie de la lettre que vient de lui écrire M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet des fouilles qu'il avait demandé à faire sur l'emplacement qu'il présume être celui de l'ancienne ville de Quentovic , lettre dans laquelle S. Exc. demande des renseignements sur les résultats probables de ces explorations et sur l'emplacement précis qui, s'il y avait lieu, serait à explorer.

A cette lettre l'honorable correspondant a répondu que dans

sa pensée il convenait d'exécuter les fouilles sur trois points principaux, savoir :

Au *Val en Cendre*, territoire de Saint-Josce, sur la rive gauche de la Canche et à *Vis-ès-Marets*, autrefois *Vis* ou *Vic*. On aurait, dit-on, découvert plusieurs fois, des ossements, des tombeaux, des poteries gallo-romaines, des monnaies et autres objets archéologiques d'une haute antiquité, tels que des restes d'aqueduc et des débris de vaisseaux, etc. etc. Le correspondant ajoute que ce qui pour lui est remarquable, c'est que d'après une *tradition constante* et *bien conservée* parmi les habitants de Vis-ès-Marets. On rappelle toujours la mémoire d'un important marché pendant lequel il y eut jadis une grande destruction, ce qui consacrerait le souvenir de Quentovic qui disparut, dit-on, un jour de foire. Poursuivant son système, le même membre rappelle encore que d'après divers témoignages, on rencontre partout des souvenirs humains à Saint-Josce, à Mont-de-Berck, à Monthuis, etc., etc.

L'honorable correspondant déduit, en un mot, toutes les données sur lesquelles repose l'opinion par lui vivement soutenue et savamment combattue d'autre part avec une grande persistance, contrairement à l'idée émise, que des explorations opérées sur le territoire de Saint-Josce pourraient cette fois peut-être amener la constatation certaine que là se trouverait le sol de l'ancienne cité Gallo-Romaine.

Il attend la réponse du Comité historique au sujet de sa demande de subvention.

4° M. Giry, archiviste-paléographe, offre la communication d'un compte-rendu d'une guerre échevinale, d'après les archives municipales, et un article analogue sur l'abbaye de Notre-Dame de La Capelle, en Calaisis, sur laquelle M. Desplanques, archiviste du Nord, va publier une intéressante notice. Remercîments.

5° M. Sauvage, archiviste de la Société Dunkerquoise, adresse un bon pour retirer le tome XII des mémoires de la Société Dunkerquoise. Remercîments.

6° M. le Président et M. le Secrétaire-Général de la Société d'Émulation de Cambrai, adressent le programme des questions mises au concours par cette compagnie savante, pour 1869. Remercîments.

La lecture des correspondances terminée et à propos du manuscrit offert par M. d'Héricourt, concernant le siége d'Aire, en 1640, une discussion s'engage entre plusieurs membres ; dans cette discussion, et entre autres réflexions, on passe successivement en revue les divers sièges de cette ville, les faits mémorables qui s'y sont passés, ainsi que les ouvrages manuscrits ou imprimés qui en on fait mention et à cette occasion un docte prêtre allemand, le docteur Nolke, d'Osnabrueik, présent à la séance, rappelle que la ville d'Aire était la patrie adoptive d'un savant fort estimé en Allemagne, *Franciscus Smolius*, né à Bruges et chanoine d'Aire, où il est mort.

Entre autres ouvrages, Smolius a écrit un livre, intitulé : *Lectiones novæ antiquæ*, dont le manuscrit très recherché des savants d'Outre-Rhin, se trouve à la bibliothèque de Saint-Omer, sous le n° 72.

La Société entend avec un vif intérêt la communication du docteur Nolke, auquel elle adresse ses unanimes remercîments.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture de M. de Lauwereyns de Roosendaele, sur une intéressante étude jusqu'ici ajournée ; mais l'heure étant avancée, cette lecture, est une fois encore, renvoyée à la séance suivante.

Puis avant de se séparer M. de Laplane, Secrétaire-Général, annonce que la dernière partie de son travail sur l'abbaye de Clairmarais, formant le XIIe volume des mémoires de la Morinie est terminée et quelle va être envoyée à domicile à tous les membres de la Société. Cette communication entendue, la séance est levée à 10 heures.

Hri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

L'ARSENAL DE SAINT-OMER

SON ÉTABLISSEMENT

DEVIS ET ADJUDICATION DES TRAVAUX

(1781)

Communication de M. Hri de Laplane, Secrétaire-Général.

Dans l'un des derniers numéros de notre Bulletin historique nous avons publié, année par année, d'après les mercuriales officielles, les prix régulateurs des céréales pendant la dernière moitié du siècle dernier, de 1700 à 1780 ; nous avons indiqué leurs variantes d'après les oscillations diverses qu'elles ont subies : ces variantes, on l'a vu, sont de tous les temps comme elles sont naturellement amenées par une foule de circonstances, souvent difficiles à prévoir et inséparables presque toujours de la volonté de l'homme.

A ces tableaux de prix si différents et parfois si brusquement amenés, ajoutons quelques prix également officiels de la main-d'œuvre, pour les travaux des bâtiments à la même époque ; on pourra mieux constater ainsi la différence de la valeur monétaire d'alors avec celle d'aujourd'hui, on pourra comparer la valeur approximative des constructions élevées il y a un siècle avec celles de nos jours.

Nous en trouvons un nouvel exemple dans le devis

dressé, en 1781, par MM. les officiers du génie, pour la construction de l'arsenal de Saint-Omer ainsi que dans le procès-verbal d'adjudication qui eut lieu à cette époque.

Tout le monde connaît le remarquable arsenal de Saint-Omer, placé aujourd'hui sous la direction de MM. les officiers d'artillerie. On sait que ce bel établissement militaire si bien approprié à son usage et l'un des plus vastes, des plus remarquables dépôts d'armes du nord de la France, fut commencé en 1782, on sait aussi qu'il a été construit sur une prairie de la contenance de 2 hectares 11 ares 4 centiares. Ce terrain connu alors sous le nom de *Pré de l'Abbé*, appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin; dans une partie de ce pré on voyait jadis, des jardins à l'usage des moines, une autre partie était destinée à l'usage de blanchisserie. Cet emplacement fut cédé à l'État sur l'ordre du Roi, par Dom Joscio d'Allesnes, 83e et dernier abbé de Saint-Bertin [1].

Voici les devis officiel avec le procès-verbal d'adjudication des travaux de ce bel établissement tels qu'ils résultent d'une pièce originale et authentique que nous avons entre les mains..... Indépendamment des conditions imposées aux adjudicataires, en outre des prix détaillés de la main-d'œuvre et de toutes les fournitures, on y verra avec intérêt, nous l'espérons, les noms de MM. les officiers, auteurs des plans adoptés et directeurs des travaux, mêlés à ceux

[1] Voyez à cet égard notre biographie des Abbés de Saint-Bertin, tome II.

du gouverneur et du mayeur de la ville, comme à ceux des plus modestes constructeurs qui ne s'attendaient probablement pas à voir ici leurs noms exhumés de l'oubli.... Leurs ombres peut-être nous sauront quelque gré de cette publication qui, dans tous les cas, aura du moins le mérite de faire connaître l'origine et le prix de notre remarquable arsenal militaire, ainsi que les formalités alors en usage pour les adjudications publiques.

H[ri] DE LAPLANE.

ARTILLERIE

PROCÈS-VERBAL D'ADJUDICATION D'OUVRAGES POUR LA CONSTRUCTION DE L'ARSENAL PROJETTÉ A SAINT-OMER.

(1781)

L'an mil sept cent quatre-vingt-un, le vingt-sixieme jour du mois d'aoust, nous commissaire provincial des guerres de l'Artois, au departement de S[t]-Omer et d'Aire, en consequence des ordres de la Cour, en datte du trois du present mois d'aoust, à nous adressés par M. de Calonne, intendant de Flandres et d'Artois, le seize dud[t] mois, à l'effet de recevoir les propositions des differents entrepreneurs qui se presenteroient pour être chargés des travaux pour la construction d'un Arsenal projetté en laditte ville de S[t]-Omer et de proceder à l'adjudication au rabais desdits travaux.

Après avoir fait publier et afficher pendant trois jours de marché consecutifs et dans les lieux accoutumés tant en cette ville de S[t]-Omer, qu'en celles des environs, la nature des objets à traiter et ayant mis un interval suffisant entre la pu-

blication et le jour de l'adjudication et fixé aujourd'hui vingt-six afin que chaque aspirant eut le loisir de prendre une entière connoissance des conditions expliquées amplement dans le devis dont nous avons donné communication libre.

Nous nous sommes rendu à l'hôtel de ville et ayant trouvé le lieu suffisamment garni de concurrents, nous avons led[t] jour vingt-six aoust, procedé à la reception des enchères de chacun d'eux en presence de M. de Charrier, brigadier des armées du Roy lieutenant pour Sa Majesté, commandant en cette place, de M. le chev. de Harchies, mayeur, de M. Dourlens, echevin de cette ville, de M. Desvaux, lieutenant-colonel au corps royal du genie, chargé en chef des travaux de S[t]-Omer, de M. Richecourt, lieutenant-colonel sous directeur commandant l'artillerie en laditte place, et de M. le chev. de Barberin, capitaine en premier du corps des mineurs, chargé en chef de la direction des travaux de l'arsenal projetté, que nous avons prevenus conformement à l'article onze, de l'ordonnance du Roy du 27 juin 1776.

Et afin detablir une concurrence que nul obstacle ne pût gêner, il a eté statué de proposer au rabais et separement chaque objet, lequel eté extrait à cet effet de tous ceux que comportent les conditions du devis.

En conséquence de cette liberté que chaque aspirant a eu de se livrer à la partie pour laquelle il etoit le plus propre, on a du se flatter qu'il en resulterait un avantage réel sous la finance, en procurant des prix inférieurs à ceux qu'auraient certainement exigés un seul entrepreneur.

Mais aussi comme un trop grand nombre d'adjudicataires dans une seule et même partie, auroit necessairement apporté de l'embarras dans l'execution des ouvrages, il a été statué d'après l'avis de M. Desvaux, lieutenant-colonel au corps royal du génie, chargé en chef des travaux en cette place, d'après celui de M. Richecourt, lieutenant-colonel sous directeur d'artillerie et suivant l'aveu de M. le chev. de Barberin, capitaine en premier du corps des mineurs, chargé spéciale-

ment de la direction des ouvrages de l'arsenal dont est question, que la totalité desdits ouvrages seroit distribué de façon que celui qui demeureroit adjudicataire et réuniroit le plus d'articles d'un même objet resteroit seul en posession de la partie en entier dans laquelle il se trouveroit avoir la prépondérance, le tout à talents égaux et facultés égales.

Après avoir pris connoissance de la capacité et solidité des personnes qui se sont presentées pour entreprendre lesdits ouvrages, et les avoir prevenu que lesdittes adjudications n'auroient leur plein et entier effet, qu'autant qu'elles seroient approuvées par Sa Majesté, nous leur avons fait lecture, article par article, du devis et des conditions ci-dessus, avons reçu leurs mises à prix et offres au rabais et avons procedé à l'adjudication ainsi qu'il est mentionné ci-après :

SAVOIR :

	L.	S.	D.
ART. 1er. — La toise cube de terre ordinaire en quelque partie de terrein qu'elle soit deblayée où remblayée adjugée à trente-huit sols........	1	18	»
ART. 2. — La toise cube de terre avec epuisement d'eau, à trois livres dix sols.............	3	10	»
ART. 3. — La toise cube de terre grasse battue et corroyée, à six livres dix-huit sols..........	6	18	»
ART. 4. — La toise quarrée sur un pied d'epaisseur de maçonnerie en pierre blanche en mortier ordinaire pour fondation, à huit livres quatre sols.	8	4	»
ART. 5. — La toise quarrée sur une brique boutisse d'epaisseur de maçonnerie de brique en mortier ordinaire, à neuf livres..............	9	»	»
ART. 6. — La toise quarrée sur une brique boutisse d'épaisseur de maçonnerie de brique en mortier de ciment, à neuf livres neuf sols......	9	9	»
ART. 7. — La toise quarrée de rejointement en mortier ordinaire, à douze sols...............	»	12	»
ART. 8. — La toise quarrée de rejointement en mortier de ciment, à vingt sols...............	1	»	»

Art. 9. — La toise quarrée d'enduit sur les murs en mortier ordinaire, à dix sols.........	»	10	»
Art. 10. — La toise quarrée de blanchissage sur les murs, à trois sols....................	»	3	»
Art. 11. — La toise quarrée de plafonds, à quatre livres................................	4	»	»
Art. 12. — La toise quarrée de platrage à poil, à trente sols............................	1	10	»
Art. 13. — Le pied quarré de parement vu de pierre de taille de Landrethum, à trente-cinq sols.......................................	1	15	»
Art. 14. — Le pied cube de pierre de taille de Landrethun, à trente-six sols.............	1	16	»
Art. 15. — Le pied quarré du parement vu de taille recherchée non compris la pierre, vingt-quatre sols..................................	1	4	»
Art. 16. — Le pied quarré du parement vu de vieille pierre de taille de grès ou de Landrethun retaillée, à vingt sols........................	1	»	»
Art. 17. — Le pied quarré de parement vu de gresserie en pierre de grès, à vingt-deux sols...	1	2	»
Art. 18. — Le pied quarré de parement vu de gresserie en pierre de Landrethun, à vingt-un sols...	1	1	»
Art. 19. — Le pied quarré de parement vu de taille lisse de pierre blanche, quatre sols six deniers......................................	»	4	6
Art. 20. — Le pied quarré de parement vu de pierre de taille blanche retaillée, à trois sols....	»	3	»
Art. 21. — Les bornes de grès neuf à la pièce, à douze livres............................	12	»	»
Art. 22. — La toise quarrée de pavé de pierre de taille de Landrethun, de cinq pouces d'epaisseur, à trente-neuf livres..................	39	»	»

Art. 23. — La toise quarrée de pavé de car-

reaux rouges, à sept livres huit sols.......... 7 8 »

Art. 24. — La toise quarrée de pavé de brique de champ, en mortier ordinaire, à six livres dix-huit sols........................ 6 18 »

Art. 25. — La toise qnarrée de pavé de brique de champ en mortier de ciment, à dix livres..... 10 » »

Art. 26. — La toise quarrée de pavé de brique de plat en mortier ordinaire, à cinquante sols... 2 10 »

Art. 27. — La toise quarrée de pavé de brique de plat en mortier de ciment, à trois livres dix sols........................ 3 10 »

Art. 28. — La toise quarrée de pavé de grès neuf, à onze livres quinze sols............... 11 15 »

Art. 29. — La toise quarrée de grès relevé, à trente-six sols........................ 1 16 »

Art. 30. — La livre pesant de gros fer neuf forgé, à six sols........................ » 6 »

Art. 31. — La livre pesant de vieux fer reforgé, à un sol six deniers........................ » 1 6

Art. 32. — La livre pesant de fer à la lime, à huit sols neuf deniers........................ » 8 9

Art. 33. — Le pied courrant de chaque espagnolette de neuf à dix lignes de diamettre, à trente sols........................ 1 10 »

Art. 34. — Chaque fiche à vase de huit à dix pouces, à vingt-six sols........................ 1 6 »

Art. 35. — Chaque fiche à nœuds idem, à quinze sols........................ » 15 »

Art. 36. — Chaque plat verroux pour portes, croisées et volets, à dix-sept sols.............. » 17 »

Art. 37. — Chaque targette, à vingt sols..... 1 » »

Art. 38. — Chaque loquet, la pomme, l'écusson et garniture comprise, à quarante-cinq sols. 2 5 »

Art. 39. — Chaque poignée avec la rosette, à quarante-cinq sols........................ 2 5 »

Art. 40. — Chaque serurre ditte serurre de pavillon garniture comprise, à cinq livres cinq sols	5	5	»
Art. 41. — Chaque serurre ditte serurre de cazernes, garniture comprise, à trois livres huit sols	3	8	»
Art. 42. — Chaque serurre à bosse, verroux et garniture comprise, à cinq livres ciuq sols...	5	5	»
Art. 43. — La livre pesant de fer coulé, à quatre sols six deniers	»	4	6
Art. 44. — La livre pesant de metal de fonte, à trente-neuf sols	1	19	»
Art. 45. — La toise quarrée de couverture d'ardoises neuves, à quinze sols	»	15	»
Art. 46. — La toise quarrée de couverture de thuile neuve, à sept livres seize sols	7	16	»
Art. 47. — Chaque thuile faitiere à la pièce, à quatre sols six deniers	»	4	6
Art. 48. — La livre pesant de plomb neuf, soudure comprise, à neuf sols	»	9	»
Art. 49. — La livre pesant de vieux plomb refondu, soudure comprise, à quatre sols	»	4	»
Art. 50. — Le pied quarré de vitres neuves mises en place sur croisées à petits bois, à onze sols	»	11	»
Art. 51. — La livre pesant de feuille de tôle, à six sols	»	6	»
Art. 52. — La toise courante de chenaux de feuilles de ferblanc doubles, à huit livres	8	»	»
Art. 53. — La journée de maçon, tailleurs de pierres, charpentiers, serurriers, paveurs, à trente sols	1	10	»
Art. 54. — La journée de manœuvre à dix-neuf sols	»	19	»
Art. 55. — La journée d'un cheval d'attelage, voiture et conducteur compris, à quatre livres ..	4	»	»

Les cinquante-cinq articles mentionnés ci-dessus, ont été adjugés au s[r] Pierre-Joseph-Charles de Baralle, suivant les prix enoncés ci-dessus, et aux charges, clauses et conditions du present devis.

	L.	S.	D.
Art. 56. — La solive de charpente de chêne neuf, petites et grosses pieces et rateliers de fusils compris, adjugé à dix livres cinq sols.......	10	5	»
Art. 57. — La solive de vieille charpente remanée, à quinze sols......................	»	15	»
Art. 58. — La toise courante de sciage de bois en longueur, à neuf sols....................	»	9	»
Art. 59. — La toise quarrée de planches de chêne neuf de quinze lignes d'epaisseur, les rateliers de pistolets compris, à seize livres dix-huit sols..............................	16	18	»
Art. 60. — La toise quarrée de vieux planchers relevés, à quarante-cinq sols............	2	5	»
Art. 61. — La toise quarrée de portes, contrevents ou volets de bois de chêne de quinze lignes d'epaisseur, à dix-neuf livres................	19	»	»
Art. 62. — La toise quarrée de lambris neuf de chêne, à dix-huit livres dix-huit sols.........	18	18	»
Art. 63. — La toise quarrée de lambis de vieux bois, à quatre livres 10 sols.................	4	10	»
Art. 64. — La toise quarrée de croisées à petits bois de chêne neuf, à vingt livres..........	20	»	»
Art. 65. — La toise quarrée de croisées en vieux bois, à neuf livres cinq sols............	9	5	»
Art. 66. — La toise quarrée de peinture d'impression en rouge ou gris de deux couches à l'huile, à quarante-huit sols.................	2	8	»

Ces onze derniers articles concernant la charpente, menuiserie, peinture, etc, ont été adjugés au sieur Jacques-Philippe Demagny suivant les prix ci-dessus enoncés et aux charges,

clauses, et conditions du present devis. Ledit s[r] Demagny est prévenu qu'il ne pourra faire usage en aucune façon des bois provenants de la forêt de Nieppe.

Et ne s'étant presenté personne qui ait voulu faire d'autres rabais ni rendre les conditions du present marché meilleures pour les intérêts du Roy, que le sieur Pierre-Joseph-Charles de Baralle, pour la maçonnerie et tous les autres articles quelconques du present marché compris dans les cinquante-cinq premiers articles ; et le sieur Jacques-Philippe Demagny pour toute la charpente, la menuiserie, et tous les bois en général y compris la peinture, le tout mentionné dans les onze derniers articles.

Nous commissaire provincial des guerres susdit, d'après les renseignemens que nous avons pris de la valeur de toutes les especes d'objets dont est composée cette entreprise et la connoissance que nous avons de la capacité, probité et intelligence desdits s[rs] entrepreneurs denommés ci-dessus.

Leur avons toujours en presence de M. de Charrier, brigadier des armées du Roy, lieutenant pour Sa Majesté, commandant en cette place, de M. le chev. de Harchies, mayeur, de M. Dourlens, échevin de cette ville, de M. Desvaux, lieutenant-colonel au corps royal du génie, de M. Richecourt, lieutenant-colonel sous directeur commandant l'artillerie, et de M. le chev. de Barberin, capitaine en premier du corps des mineurs, chargé en chef de la direction des travaux de cet arsenal, adjugés les ouvrages mentionnés au present devis, sous le bon plaisir de M. de Câlonne, intendant de Flandres et d'Artois et avec conditions que lesdittes adjudications n'auront lieu qu'autant qu'elles seront approuvées par Sa Majesté ; et comme il sagit des interets du Roy nous avons exigé desdits sieurs adjudicataires qu'ils nous presentassent chacun, bonne et valable caution pour l'entiere et parfaite execution du present marché ; pour à quoi satisfaire, le s[r] Charles de Baralle nous a presênté le sieur Bernard-Joseph Delattre, négociant, demeurant à Saint-Omer ; le s[r] Demagny a donné

pour caution le sieur Liévin-Joseph Tanchon, receveur de vente à St-Omer, et a offert de consolider sa caution si besoin étoit; ces deux cautions ayant été reconnues solvables par MM. les officiers municipaux, sauf à consolider, s'il faut, celle du sr Demagny. Lesdits Delattre et Tanchon se sont engagés solidairement avec lesdits srs adjudicataires à l'entiere execution des clauses, prix et conditions mentionnés au present devis et pour sureté de l'adjudication du lot, echus à l'adjudicataire qu'il cautionne; ils ont affecté et hipotequé, affectent et hipotequent tous leurs biens presents et à venir comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté. En foi de quoi lesdits srs adjudicataires et cautions ont signé avec nous le present procès verbal, ainsi que MM. les officiers tant militaires que municipaux qui se sont trouvés presents à laditte adjudication.

Fait quadruple à St-Omer. Les jours, mois, et an que dessus. — Étoit signé Demagny, Charrier, Charles de Baralle, B. J. Delattre, Tanchon, le cher Barberin, le cher de Harchies, Boilleau Richecourt, Desvaux, Dourlen échevin commre aux travaux.

Vû par nous maitre des requêtes intendant au département de Flandres et d'Artois la lettre a nous adressée par M. le marquis de Segur, le vingt-deux du mois de septembre dernier, portant que le Roy approuve le present devis, nous en avons en conséquence ordonné et ordonnons l'exécution aux charges clauses et conditions qui y sont contenues.

Fait le cinq octobre mil sept cent quatre-vingt-un. Étoit signé de Calonne.

Vû et certifié conforme à l'original par nous commissaire des guerres.

BRIAUCOURT.

Certifié conforme à l'original,

Hri de Laplane.

Secrétaire-Général.

JOURNAL

DU SIÉGE DE LA VILLE D'AIRE

(1710)

TOUCHANT CE QUI S'Y EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE ET LES PRINCIPAUX DÉSORDRES QUI Y SONT ARRIVÉS.

Communication de M. N. Dubois, correspondant à Amiens [1].

L'armée des hauts alliés a paru le deux septembre 1710, sur la hauteur de Liettres à une lieue d'Aire ; le même jour après midi notre grande garde de dragons qui était sur le haut du village de Lambres tira quelques coups de pistolets, avec leurs hussards.

La nuit on fit sortir de la ville des équipages qu'on fit conduire à St-Omer, les hussards ennemis enlevèrent sur la route plusieurs chevaux de dragons.

LE 3 SEPTEMBRE.

L'ennemi vint attaquer sur la même hauteur de Lambres notre grande garde de dragons, soutenue par une compagnie de grenadiers de Lorraine, qui à leur approche se regardant trop faibles pour résister se retirèrent en bon ordre; les grenadiers se voyant investis de toutes parts, et n'ayant point eu d'ordre de rétrograder se jettèrent dans l'église de Lambres ; aussi-tôt l'officier qui commandait la

[1] Ce document plein de faits et de détails presque officiels, ajoutés à ceux que nous avons déjà publiés et à ceux que nous nous proposons de publier encore sur le même sujet, nous a paru fournir de curieux renseignements à ceux qui auront à s'occuper un jour de l'histoire de la ville d'Aire. A ce titre, nous avons cru devoir le consigner ici pour l'utilité de nos successeurs.

grande garde, en fit donner avis au général qui fit marcher d'abord tous les grenadiers, et sept bataillons pour aller les dégager, mais étant arrivés au Pont-à Pourceaux, on vit l'ennemi fondre de tous côtés dans le village, et nous attaquèrent par un feu de mousqueterie bien nourri, le chemin est si étroit qu'à peine pouvait-on passer sept ou huit de front, d'autant plus qu'il était impossible d'aller à eux en bataille, à cause des deux marais qui bordent le chemin, on se contenta de tirailler un peu ; M. le comte de Bœuille, colonel d'infanterie, eût son cheval blessé sous lui, d'un coup de mousquet ; delà on tira trois coups de canon pour favoriser la retraite de nos troupes, et on fut obligé d'abandonner la compagnie des grenadiers, qui se rendit prisonnière à six heures du soir, le capitaine eût congé de s'en aller chez lui sur sa parole pour quatre mois, et on envoya les grenadiers à Béthune.

Les officiers de la garnison n'augurèrent rien de bon d'un si mauvais début : blâmèrent même le général, de n'avoir point donné ordre au capitaine de se retirer en cas qu'il n'eût pu tenir son poste.

Le 4 septembre.

On vit paraître vingt ou vingt-cinq escadrons sur la hauteur de St-Martin, qui passèrent la rivière sur des ponts qu'ils firent, entre les Moulins le Comte et Mametz, vinrent passer au-dessous de Rincq, et prirent la position depuis l'église de St-Martin jusqu'à Lambres.

Le 5 septembre.

On fit mettre le feu, à tout ce qui est à portée de canon de la place ; l'après midi l'ennemi occupa les postes de Molinghem et d'Isbergues, et nous fit quelques prisonniers au moulin dudit lieu et à l'abbaye de St-André.

Le 6 septembre.

Ils occupèrent les postes de Houleron, Pecqueur, Thiennes, Bosinghem et Widdebroucq, et passèrent le Neuf-Fossé, d'où ils vinrent rejoindre leurs troupes tellement

que la place fut investie de toutes parts ; pour la deffendre nous avions quatorze bataillons, savoir :

2 Bataillons de Bœuille ;
3 Id. de Grédert suisse ;
2 Id. du Fort.
2 Id. de Provence ;
2 Id. de Lorraine ;
2 Id. d'Aunis.
1 Id. de Brancas.

Sept escadrons de dragons, savoir :

3 Escadrons de Listenay ;
3 Id. de Bel-Arbre ;
1 Id. de Flavacourt ;
2 Brigades d'Irlandais ;
2 Compagnies de canonniers de terre ;
1 Compagnie id. de mer ;

et plusieurs bombardiers et mineurs, quelques officiers d'artillerie, huit ingéneurs ; pour commandant en chef, Monsieur le marquis de Goesbriand, lieutenant général des armées du Roi ; en second, Messieurs le comte d'Estrade et le marquis de Listenay ; maréchaux de camp ensuite, Messieurs de Grimaldi, de Bœuille ; Curtil et Flavacourt, brigadiers.

Nous avons pour le fort St-François, savoir :

1 Bataillon de Monvielle ;
2 Compagnies détachées ;
2 Id. d'invalides.

Le 7 septembre.

Il ne se passa rien de nouveau si non que nos grandes gardes tiraient de tems en tems des coups de pistolets avec l'ennemi.

Le 8 septembre.

Il se fit une assemblée du clergé de toute la noblesse et du tiers État, de la part du général, pour trouver vingt milles livres qu'il demande à la ville pour payer la garnison, on en trouva d'abord la moitié et l'autre moitié quelques jours après, le même jour quelques députés de la

ville vinrent en corps chez le général pour lui demander la permission de sortir de la ville pour aller implorer la clémence du prince Eugène de Savoie et de milord duc de Malboroucq, les deux commandants en chef de l'armée ennemie, pour qu'on ne bombarde point la ville, il refusa tout net.

LE 9 SEPTEMBRE.

Il est déserté beaucoup de soldats français et encore plus de suisses parmi lesquels un fut pris par notre garde de grenadiers avancée, où il s'était jetté, croyant que c'était l'ennemi, il eût la tête cassée deux heures après.

LE 10 SEPTEMBRE.

La garnison du fort St-François ayant apperçu que l'ennemi travaillait à faire quelques coupures, dans le Widdebroucq, pour l'écoulement des eaux, fit une sortie sur lui, combla ses travaux, lui tua quelques hommes, le chassa de cette position et la garda.

LE 11 SEPTEMBRE.

On voit l'ennemi de toutes parts travailler à faire des fascines, il les portait du côté de Moulin-le-Comte, St-Quentin, Lambres, Treizen, l'Anglais et le chemin d'Isbergue.

LE 12 SEPTEMBRE.

Tous les habitants qui souhaitèrent de sortir de la ville ont eu un passe-port de l'ennemi, et une escorte qui les a conduit jusqu'à Arques, en toutes sûretés, ensuite un trompette de la Reine d'Angleterre les a conduit jusqu'au près de St-Omer, a qui ils ont donné quelqu'argent pour leurs passe-ports et ses peines.

La nuit du 12 au 13, l'ennemi ouvrit la tranchée depuis le bas du Moulin-le-Comte, jusqu'au chemin d'Estracelle, et depuis le chemin de Lambres jusqu'au Vert-Chemin qui a communication à Treizen, l'ennemi a aussi attaqué la coupure que nous avions faite sur le chemin de Lambres en deça du Pont-aux-Pourceaux qu'il emporta, mais une demie heure après, on y envoya un détachement de

trois compagnies de grenadiers, avec ordre de l'en chasser, on le fit, et nous ne perdîmes que deux officiers et un de blessé, quelques soldats tués et blessés.

LE 13 SEPTEMBRE.

Le canon de la ville tira beaucoup sur les travailleurs des tranchées et leur tua quelques hommes, la nuit pour la première fois nous fîmes un feu continuel de mousqueterie sur les travailleurs.

LE 14 SEPTEMBRE.

L'ennemi poussa ses boyaux à quarante toises de la chapelle ronde de pierres blanches qui est derrière le château.

LE 15 SEPTEMBRE.

Il se rapprocha encore bien de dix toises vers la place.

LE 16 SEPTEMBRE.

On le voit occupé à faire ses batteries.

LE 17 SEPTEMBRE.

Il en parut cinq derrière le château qui étaient encore masquées, et une grande dans les Bas-Champs.

LE 18 SEPTEMBRE.

L'ennemi les a démasqué toutes, et on en vit deux entre la piedsente qui passe au milieu des champs pour aller à St-Quentin, dont l'une était de 12 pièces et l'autre de 10, pour battre le bastion Vert, une autre plus bas près du chemin qui conduit à Estracelle de 6 pièces pour battre le bastion de la porte d'Arras, et une autre dans la petite prairie communiquant à St-André de 4 pièces, pour battre la redoute du Four-à-Chaux, encore une autre de 10 à 12 pièces qui est en bas du Moulin-le-Comte, tirant du côté de la maison Daudenfort pour battre le bastion Beaulieu, celle des Bas-Champs qui est de 36 pièces de 27, qui bat le bastion Notre-Dame, le cavalier des Chanoines, le derrière du Potier, le cavalier de la prison et les demies-lunes. La nuit on fit grand feu de mousqueterie et de canon sur

l'ennemi qu'on entendait venir avec toute son artillerie et munitions de guerre, pour les mettre en batterie.

LE 19 SEPTEMBRE.

A 6 heures du matin les alliés commencèrent à tirer sur la ville, le premier coup de canon tua un sous-lieutenant du régiment d'Aunis, qui le jour auparavant, avait quitté son logement situé à la porte d Arras (à cause de l'attaque), vint proche la porte St-Omer, à un cabaret nommé St-Pierre, croyant d'y être plus en sûreté, où étant à s'habiller dans une chambre haute sur la rue, comme il mettait ses jarretières, un boulet lui coupa les deux bras et une cuisse.

LE 20 SEPTEMBRE.

Ils tirèrent pour démonter nos batteries qui étaient sur le cavalier derrière la prison et jettèrent beaucoup de bombes, mais inutilement, puisque ce cavalier n'a pas cessé de tirer pendant tout le siége entier. Ce cavalier et 2 pièces de 24 auprès de la maison du Potier, attirèrent par leurs positions, tant de boulets et de bombes, qu'ils ruinèrent de fond en comble, les maisons de Wallart, du Potier, du doyen des chanoines, du chanoine Hanon et de plusieurs autres voisines ; le cavalier des Chanoines attira de même tant de boulets et de bombes qui firent un imminent désordre, dans tous ces quartiers-là.

Ils jettèrent le même jour plusieurs bombes dans la ville, dont une tomba dans la maison où a demeuré M. de St-Quentin qui y mit le feu qui dura au moins 8 heures sans qu'on pu y apporter remède, parce qu'on y jettait continuellement des bombes, les magasins au sel pour le Roi qui y étaient ont été pillé, M. le marquis de Cotes y a eu son carosse brûlé, un officier qui y était logé perdit deux ou trois chevaux, les voisins comme Decroix et Gallez y ont beaucoup souffert surtout par le pillage ; vers le soir ils ont voulu attaquer la redoute du Réservoir derrière le château, mais nos dragons les ont repoussés vigoureusement.

Le 21 septembre.

L'ennemi ne cessa point de faire un feu d'artillerie considérable depuis cinq heures du matin jusqu'à 9 heures, contre le cavalier de la prison, tous les boulets échappés, donnaient dans l'église des Jésuites qui a beaucoup soufferte, l'après midi il lança plusieurs bombes dans la demie lune Verte, dont quelqu'unes tombèrent sur le Mouton d'Or (auberge occupée par Legay) et la maison voisine occupée par Raphaël, et firent quelques dégâts ; les détachements qui sont dans les redoutes derrière le château souffrent beaucoup, des boulets et des bombes ; il y eût aujourd'hui deux lieutenants de tués, un autre eut la cuisse coupée, et il y eut tant tués que blessés trente-cinq soldats ; l'ennemi a planté ses fascines et ses gabions, jusqu'aux pieds des redoutes ; on a fait ce soir dans le camp des alliés trois déchargcs générales de toutes leur artillerie et mousqueterie, pour une victoire complette qu'ils ont remportée en Espagne, le 15 août.

Le 22 septembre.

Le canon de l'ennemi n'a pas fait aujourd'hui grand mal dans la ville, sinon que le nommé Pignon étant à sa porte eût la moitié de la tête fracassée d'un boulet de 27, qui venait du côté du château ; il jetta plusieurs bombes dont une tomba chez M. Martin, chirurgien-major, qui ruina le derrière de sa maison, une autre tomba sur la maison du chanoine Castris qui la ruina de fond en comble, une autre sur la maison d'un nommé Fourdrain dans la rue de Biennes qui tua une femme, et ce Fourdrain eût toutes les parties emportées d'un éclat de cette bombe et mourut trois heures après.

On fit une sortie cette nuit de neuf compagnies de grenadiers soutenues par quatre bataillons, à l'attaque derrière la prison qui nous fut assez avantageuse, puisque nous leur tuâmes soixante-dix à quatre-vingt hommes, fait 25 prisonniers et un capitaine. Comblé au moins trente toises de leurs boyaux, mis tous les travailleurs en déroute, et même on en a enterré quelques uns tous vifs,

nous n'avons eu que vingt à vingt-cinq hommes de tués et autant de blessés.

LE 23 SEPTEMBRE.

Les alliés firent grand feu d'artillerie, à une heure de l'après midi ils attaquèrent la tête du servoir que nous fûmes obligés d'abandonner, non pas cependant pour longtemps puisque nous la reprîmes un quart d'heure après l'épée à la main ; vers les deux heures ils assemblèrent une grande quantité de troupes soutenues par un feu continuel d'artillerie, les mortiers et pierriers désolèrent entièrement 15 de nos hommes qui étaient dans la redoute et qu'ils furent obligés d'abandonner, et de se retirer derrière la coupure un peu en deça de la redoute où étaient tous nos grenadiers et dragons qui les soutenaient, et vinrent le sabre à la main monter sur le parapet qui couvrait la redoute où ne voyant personne ils y entrèrent à force de monde, avec des sacs de laine, des gabions et fascines qu'ils jettèrent du côté de la ville, pour empêcher les communications de la coupure avec la redoute ; n'étant pas assez forts pour les en chasser, le commandant des grenadiers et des dragons en donna avis aussi-tôt au général qui fit marcher de suite 8 à 9 cents hommes des meilleures troupes commandées par M. le marquis de Listenay pour regagner ce poste, qui marchant à la tête des grenadiers pour les attaquer, avec l'ardeur et le courage dont il était capable, s'avançant trop avant reçut malheureusement deux coups de fusil, l'un dans la gorge et l'autre dans le bas-ventre, desquels il fut tué raide, il est fort regretté de tous les officiers de la garnison et même des bourgeois ; les troupes de la garnison firent un feu continuel de mousqueterie pour les en chasser, mais ne pouvant les attaquer que par quatre de front et encore le passage était-il barré par leurs sacs de laine et fascines qui les couvraient, et par conséquent les garantissaient de notre feu, tandis que leurs bombes, boulets, pierres et grenades tombaient comme la grèle sur nos troupes, qui furent obligés de se retirer et d'abandonner la redoute ; une de nos batteries de 3

pièces de 24, qui était entre le château et le bastion Verd, tua sept de nos soldats et emporta les jambes à neuf autres, en voulant tirer sur l'ennemi et ceci par la mal-adresse de nos canonniers. Nous y avons perdu le lieutenant-colonel du régiment Gredert suisse et plusieurs officiers, M. Delavieville capitaine dans le régiment de Lorraine fut blessé dangereusement, ainsi qu'un capitaine de dragons de Bel-Arbre et M. le chevalier de Roltelain qui servait dans la place, en qualité de volontaire, homme de la première qualité, guidon des gens d'armes de la garde, et fils unique : tous en voulant avec 200 hommes d'infanterie et 60 dragons reprendre la redoute.

La nuit on fit une sortie vers les 9 à 10 heures du soir qui ne nous fût pas aussi avantageuse que la première, puisque sachant qu'on les avait surpris la nuit précédente, ils se mirent sur leur garde, tellement qu'ayant cru faire la même manœuvre qu'hier, on les trouva en bataille, et firent plusieurs décharges de mousqueterie sur nos gens, et nous n'eûmes que le tems de battre en retraite confusément, nous y avons perdu de braves militaires et nous avons eu beaucoup de prisonniers.

Le 24 septembre.

Les ennemis firent un plus grand feu que jamais, ils jettèrent une bombe dans une chapelle de l'église St-Pierre qui y blessa un des baudriens qui y était réfugié parce que sa maison était inhabitable ayant été écrasée par les bombes et boulets ; une chez le chanoine Prevost, bouleversa toute sa maison, y tua une femme et un enfant, en blessa un autre dangereusement, et encore une autre bombe chez M. Decoubronne qui y fit un grand dommage et fut cause qu'on pilla toute sa maison ; leur canon a blessé un enfant près de l'église St-Pierre, M. Talle chanoine a été aussi blessé d'un boulet dans la sacristie ; une fille et un soldat ont été tués sur le marché, proche de chez le Roy, d'un boulet qui venait de l'attaque du château, et un tambour d'Aunis eut le bras emporté auprès du corps de garde du même boulet ; la curiosité de nos généraux pour voir

les ennemis dans leurs retranchements, attira au haut de la tour de St-Pierre quelques volées de coups de canon qui endommagèrent quelques tourrelles.

Ce soir on fit la cérémonie de l'inhumation de M. le marquis de Listenay avec magnificence, toute l'église était teinte en noir avec une illumination de plus de mille livres de cierge, le cortége funèbre fut conduit à Notre-Dame, à la suite étaient tous nos généraux avec le crêpe pendant et le cierge à la main, le corps fut porté par six capitaines de son régiment et quatre colonels portaient les quatre coins du drap, il fut enterré dans le cœur à droite en entrant.

LE 25 SEPTEMBRE.

On chanta son service ; le même jour les assiégeans se logèrent à 10 ou 12 toises de l'avant fossé à l'attaque derrière la prison, ils tirèrent fort peu de coup de canon, un officier d'Aunis de garde à la porte de St-Omer proche le Dieu de Pitié, vient d'être tué par un boulet.

LE 26 SEPTEMBRE.

Il n'ont pas aujourd'hui tiré vingt coups de canon, l'on attribue cela à ce qu'il n'ont pas de poudre, il court même un bruit dans la ville qu'on leur a pris un convoi près de Warneton, qui était pour ce siège.

Un officier ennemi vient d'entrer en ville avec un trompette, pour demander le porte-manteau de M. le chevalier de Rottelem qui a été fait prisonnier le 23, à la redoute du Servoir, et assure qu'il guérira de ses blessures. Il est logé au quartier du prince Nassau, qui aussi-tôt son arrivée fit venir tous les chirurgiens de l'armée pour le panser, ou être témoins du pansement.

LE 27 SEPTEMBRE.

Ils attaquèrent à la pointe du jour l'autre redoute de la Lys et firent un grand feu de mousqueterie, et tirèrent beaucoup de bombes ; on les a repoussé vigoureusement et notre perte fut très légère, nous leur avons brûlé leurs fascines avec des fagots goudronnés.

LE 28 SEPTEMBRE.

Plusieurs coups de canon s'échappèrent sur l'église de St-Pierre, en voulant démonter la batterie du bastion de la porte Notre-Dame, dont un tua deux blessés dans leurs lits, le Père May jésuite y fut aussi blessé en confessant les malades ; il tomba une bombe dans le quartier Neuf des Béguines, dans la chambre où était logé M. de Bœuille colonel qui était encore au lit, elle brisa les drapeaux de son régiment et sa montre qui était sur la table, il se jetta dans la cheminée et se coucha par terre, où par un grand bonheur quoique la bombe y creva il n'eût qu'une légère blessure ; il en tomba une autre chez le médecin Derin qui fit beaucoup de dommages, une autre sur le moulin Ducastel où il y avait de la paille, elle y mit le feu et on ne pût y apporter aucun secours, ils faisaient un feu d'artillerie terrible sur ce moulin ce qui fut cause que les boulets qui passaient au-dessus frappaient contre les Jésuites, où il y eut un dégât considérable et ruina entièrement les maisons des nommés Lejeune, Grand-Liévin, Alioux, Belhomme, Gallez et M. de Mazinghem. Les ennemis sont présentement au pied de l'avant fossé ; pour les en chasser on fit cette nuit une troisième sortie à onze heures, avec treize compagnies de grenadiers soutenues par cinq bataillons, on les attaqua par trois fois sans avoir pu combler aucuns travaux, sinon quelques gabions et quelques chevaux de frise qu'on leur arracha ; ils y ont eu cinq à six hommes tant tués que blessés, nous y avons perdu environ deux cents hommes et quelques-uns de noyés qui en se voyant enveloppés de toutes parts furent obligés de passer la rivière pour se sauver.

LE 29 SEPTEMBRE.

Il y eut une cession d'armes d'une heure, pour enlever les blessés de la sortie d'hier, mais ils ne voulurent pas laisser retirer les morts qu'on voit du rampart, les uns en moitié nuds et les autres tout-à-fait, on transporte tous les blessés de St-Pierre au pavillon de Malte, où ils seront plus en sûreté pour le canon ; on prend du bois aux bras-

seurs pour donner aux troupes, et on prend le plomb des gouttières du fort pour faire des balles qu'on dit déjà manquer. On a ordonné aux bourgeois d'aller moudre le grain pour la garnison, aux moulins à bras qu'on leur a pris, lesquels sont sous l'hôtel de ville, et dans la boucherie il en faut 48 tous les jours, et il faut que la ville fournisse 500 sacs de bled tous les six jours pour nourrir la garnison, on prend le grain que les paysans on réfugié en ville; plusieurs maisons sur lesquelles il a tombé des bombes ont été pillées.

LE 30 SEPTEMBRE.

Ils firent ce matin un feu d'artillerie terrible à l'attaque de la prison, un boulet a cassé la cloche qui frappe la demie heure à St-Pierre, et un autre emporta la moitié d'un pilier du chœur du côté de la maison du Prévot qui est aussi très maltraitée par rapport à une batterie qui est derrière cette maison et que les ennemis veuillent démonter ; un sergent d'Aunis vient d'être tué près de St-Pierre d'un éclat de bombes ; les alliés ont quitté tout-à-fait l'attaque du château, parce qu'ils ne peuvent trouver le secret de saigner les eaux. On dépave les grès de la rue des Cuisiniers pour s'en servir à jetter aux ennemis dans leurs retranchements, par le moyen de plusieurs pierriers qu'on a placés dans le chemin couvert près du batardeau de la Laquette, ils ont fait une nouvelle batterie de 12 pièces de canon, plus sur la droite de la grande batterie près du Verd Chemin, pour battre avec plus de facilité le bastion de la porte Notre-Dame et la nouvelle demie-lune qui est à la pointe. Les ingénieurs ont donné de l'eau à l'avant fossé tellement qu'il est augmenté de plus de quatre pieds depuis hier soir, ils avaient fait des ponts prêts à le passer, ils ont aussi essayé de le faire, mais le feu continuel d'artillerie qu'on leur fit de la lunette du chemin couvert et de la demie-lune les en a empêché, nous avions à chaque batterie six pièces de canon qui firent tout l'effet qu'on en attendait.

LE 1er OCTOBRE.

L'eau dégorge de l'avant fossé et monte jusqu'au pied

de la parallèle qu'ils ont faite du côté de la demie-lune Verte, où on croit même qu'elle les incommode beaucoup dans leurs boyaux, ils ont changé la petite batterie de quatre pièces de canon qui était dans la petite prairie et l'ont augmenté jusqu'à huit, et la placèrent dans la grande prairie, proche de deux briqueteries, pour battre et faire tomber en ruine le four à chaux.

L'après midi à la garde montante les Suisses mirent bas les armes, en disant que si on ne les payait pas de ce qui leur est dû ils ne serviraient pas de si-tôt, on y mit ordre et on leur fit donner à chacun vingt sols.

La nuit les ennemis jettèrent une quantité prodigieuse de bombes, grenades et pierres, qui nous mirent à peu près 200 hommes hors de service, qui se trouvaient dans la lunette, le chemin couvert et la demie-lune.

Le 2 octobre.

Ils gagnèrent les coupures de Flandre et de Lambres sans perdre de monde, ayant eu ordre de les abandonner à leur approche, ils mirent une batterie de mortiers près de celle de canon qui se trouve dans la grande prairie pour battre aussi le four à chaux ; le même jour un soldat de Bœuille fut tué d'un éclat de bombe au coin de la place proche de chez Raviez, un garçon à Déhenne boulanger eut le même sort cinq heures après, dans le même endroit.

L'église St-Pierre souffre beaucoup, plusieurs piliers du chœur ont été fort endommagés par des boulets ; l'adresse de nos canonniers marins à remonter nos batteries la nuit, avec de leurs affûts, inquiette l'ennemi ayant même de la peine à les démonter de jour, c'est ce qui est cause qu'il y a beaucoup de désordre dans la ville et que ceci durera tout le siége ; les alliés ont voulu jetter des ponts cette nuit pour passer l'avant fossé, mais on les a encore repoussé.

Le 3 octobre.

Ils attaquèrent à la petite pointe du jour le four à chaux, où il y avait 50 hommes et un officier, qui ayant fait chacun leur décharge avaient ordre à leur approche de se re-

tirer, étant impossible de résister dans un endroit boulversé de boulets et de bombes, attaqué au moins par 2,000 hommes, ils y ont perdu du monde ayant essuyé pendant une bonne heure le feu de notre chemin couvert avant qu'ils ne s'y fussent retranchés ; nous avons perdu à cette affaire le capitaine des grenadiers du fort et plusieurs soldats, les boulets et les bombes tombèrent en si grande quantité sur quelques piliers du chœur de l'église St-Pierre, qu'une partie de la voûte s'est écroulée, toutes les formes des chanoines ont été brisées, toute la sacristie ruinée et les orgues furent jetté par terre.

Le 4 octobre.

Ils ont avancé leur batterie de mortiers qui était dans la prairie, jusqu'au four à chaux, d'où ils ont jetté cette après midi quantité de bombes sur le bastion de la porte d'Arras, dont quelqu'unes sont tombées sur quelques maisons voisines, une autre tomba chez Capron sur le Marché aux Poissons, qui boulversa la moitié de sa maison.

Le 5 octobre.

Ils ont aussi une autre batterie de 14 à 15 pièces de canon qui bat le bastion de la porte d'Arras et la demie-lune du lieutenant de Roy, il tomba une bombe chez le Prévot des chanoines dans un endroit où il y avait du fourage qui y mit le feu, lequel dura 4 heures ; ils attaquèrent cette nuit une petite lunette, qui est vis-à-vis la nouvelle demie-lune qu'on a construite à la tête du bastion de la porte Notre-Dame, qu'ils emportèrent à la bayonnette ; nous y avons perdu environ cent hommes, tant tués, noyés que blessés et pris prisonniers, ils y ont aussi perdu beaucoup de monde.

Le 6 octobre.

On fit fournir à chaque marchand quarante-cinq aulnes de toile pour faire des sacs à terre ; on double le chemin couvert de palissades du côté de l'attaque, ils ont essayé de jetter des ponts cette nuit pour passer l'avant fossé mais le feu de mousqueterie les en a empêché.

LE 7 OCTOBRE.

Les maisons de Pézet, Descamps, Hainault et Teneur furent écrasées par les bombes, une autre grande partie de la voûte du chœur de St-Pierre et la trésorerie viennent de crouler. Nous avons perdu ce matin au moins soixante hommes et un capitaine de Bœuille par les éclats de bombes et pierriers, M. Deventre ingénieur vient de mourir d'une blessure qu'il a reçu ce matin par un de nos gens au chemin couvert.

LE 8 OCTOBRE.

Ils poussèrent un boyau près de la porte d'Arras à deux toises de l'avant fossé et firent une nouvelle attaque. Un brigadier des dragons de Bel-Arbre vient d'être tué par un boulet, dans la rue des Clémences, ils firent plusieurs mouvements de troupes qu'on vit ce soir en bataille dans la grande prairie et entre les deux coupures de Lambres, sans savoir leurs desseins. — Monsieur de Goësbriand a manqué d'être tué d'une balle dans le chemin couvert, il était chapeau bas, elle lui a frisé la perruque de si près qu'elle lui tomba de la tête, cette nuit se passa sans rien entreprendre.

LE 9 OCTOBRE.

Les assiégeans travaillent toujours à perfectionner leurs travaux et à étendre leur ligne de paralelle depuis le bastion de la porte Notre-Dame, jusqu'aux deux batardeaux près de la rue de la Couronne. Nos troupes montent aux palissades par bataillons avec leurs drapeaux, un lieutenant d'Aunis en montant aujourd'hui au chemin couvert fut emporté lui et son drapeau par un boulet de canon dans l'instant qu'il passait le pont de communication ; le pavillon de Malte est rempli de blessés et on commence à en placer à Notre-Dame. Ils jettèrent cette nuit beaucoup de bombes dont une tomba chez M. Delannoy qui y fit grand désordre, et des doubles grenades dont quelques-unes tombèrent sur la maison de Jean-de-Lille et y mirent le feu dans le bâtiment de derrière qui dura 4 à 5 heures.

LE 10 OCTOBRE.

Ils travaillent à saigner le fossé et la cavalerie apporte à force des fascines à leurs batteries. — Le surplus de la voûte du chœur de St-Pierre jusqu'à la grande nef, toutes les poutres de la couverture qui est en ardoises et le petit clocher viennent de tomber. Ce matin, une femme, sœur de Nicolay, étant assise à sa porte rue des Tripiers, fut emportée d'un boulet. — Le Prévot des chanoines ayant été taxé à 500 livres pour sa part, à effet de subvenir à la somme demandée par M. le marquis de Goësbriand, ayant fait plusieurs fois refus de payer, on lui mit chez lui en garnisaire et à discrétion, quarante dragons jusqu'à ce qu'il eût satisfait à la somme.

LE 11 OCTOBRE.

Un détachement de la garnison du fort St-François, enleva douze chevaux cette nuit aux ennemis, près de Blaringhem. M. Dufort colonel, en visitant la lunette qui est au pied de l'avant fossé derrière la demie-lune de la prison, fut tué raide mort d'une balle de mousquet qui lui cassa la tête. — On prend tout le foin qu'on trouve chez les bourgeois pour donner aux chevaux de la garnison. Cette nuit les alliés jettèrent leurs ponts sur l'avant fossé, pour les essayer, puis les ont retirés, nous fîmes sur eux un très grand feu de mousqueterie.

LE 12 OCTOBRE.

Ils tirèrent une ligne paralelle depuis le four à chaux jusqu'à la derrière barrière de la porte d'Arras, où ils ont barré le chemin avec des chevaux de frises qu'ils y ont postés, ils écoulent l'eau de l'avant fossé derrière la prison avec des hollandaises ; la pluie continuelle qui tomba cette nuit fit qu'on ne tira que fort peu de part et d'autre.

LE 13 OCTOBRE.

Ils ne tirèrent que fort peu de canon et jettèrent 5 ou 6 bombes dans la ville qui ne firent aucun mal ; ils jettèrent des ponts cette nuit faits avec des madriers et des fascines

sur l'avant fossé derrière la prison pour la passer ; mais on les en a empêché par le feu terrible de notre mousqueterie, on leur a brûlé tous leurs ponts par le moyen de quelques tonneaux de poudre remplis de grenades et de goudron que plusieurs ingénieurs ont mélangé.

Le 14 octobre.

Le goudron brûlait encore ce matin, ils jettèrent beaucoup de terre tant pour éteindre le feu que pour combler le fossé, ils ont fait une batterie nouvelle de seize pièces de canon sur la chaussée entre le four à chaux et le jardin de Nicolay qui a commencé à jouer ce matin, dont 13 battent le bastion de la porte d'Arras et 3 la demie-lune avancée; ils ont aussi une autre batterie de neuf mortiers dans les jardins entre le four à chaux et la ville, qui abîme et estropie la moitié de nos troupes dans le chemin couvert et la demie-lune, ils firent toute la journée un feu d'artillerie plus grand que jamais ; le fils d'un bourgeois nommé Jean Nicole a été tué d'un éclat de bombe étant à sa porte.

Ils passèrent vers les dix heures du soir l'avant fossé derrière la prison qui ne fut pas beaucoup défendu n'y ayant que fort peu de monde. Quatre ou cinq heures après dans la même nuit du 14 au 15, on fit marcher six compagnies de grenadiers et le piquet soutenu par six bataillons, les grenadiers les prirent en flanc. M. de Goësbriand étant à leur tête les mena l'épée en main jusqu'au glacis au delà du chemin couvert, où ils les attaquèrent vigoureusement à la bayonnette ; ils furent obligés de repasser le fossé avec une grande perte ; notre artillerie dans le même instant faisait sur eux un feu terrible, qui malheureusement tua dix de nos dragons ; nous y avons eu au moins 200 hommes hors de combat tant tués que blessés, leur entreprise n'a été qu'une feinte pour attirer nos forces et notre plus grand feu de ce côté là ; pendant que vis-à-vis la rue du Puit, où il n'y avait ni fossé comblé et que fort peu de monde, le fort de la garnison étant occupée au feu de la lunette, ils jettèrent des ponts, passèrent l'avant fossé et se logèrent sur le glacis du chemin couvert, et

avant qu'on ait pu parvenir à les joindre, ils étaient déjà à couvert de retranchements.

LE 15 OCTOBRE.

Ils travaillèrent ce matin à tirer une parallele le long du glacis qu'ils étendirent tout-à-fait sur leur gauche jusqu'à presque la demie-lune de la prison, où ils firent un épaulement, pour se garantir du feu de ce côté là, l'après midi ils apportèrent près de cette batterie à force de madriers, de fascines et gabions pour combler tout-à-fait l'avant fossé. Vers les huit heures du soir ils attaquèrent la lunette qui est à la pointe de la demie-lune de la prison qu'ils emportèrent sans beaucoup de résistance ayant eu ordre à leur approche de l'abandonner puisque c'était un poste qu'on ne pouvait plus garder.

LE 16 OCTOBRE.

Ils travaillèrent ce matin à tirer un boyau le long du glacis, depuis la demie lune de la prison jusques près du bastion de la porte Notre-Dame, où ils portèrent des sacs à terre et des fascines pour se mettre à l'abri du feu de notre chemin couvert, l'après midi ils firent un grand feu d'artillerie, la nuit ils attaquèrent le chemin couvert par deux fois, où ils ont été repoussés vigoureusement et y ont perdu beaucoup de monde.

LE 17 OCTOBRE.

Ce matin un soldat a été tué par un boulet de canon dans la rue des Clémences, et un bourgeois qui travaillait ordinairement aux fourrages du magasin y a été aussi dangereusement blessé ; les ennemis sont logés à deux pieds des palissades et la terre qui relèvent tombe dans notre chemin couvert.

Monsieur de Goësbriand a fait aujourd'hui une seconde demande de 10,000 livres qu'il veut qu'on trouve en deux fois vingt-quatre heures ; un déserteur qui nous est venu en ville a assuré qu'on allait donné le brandon cette nuit, et que le tout était disposé pour donner l'assaut à la place d'armes qui est entre le bastion de la porte Notre-Dame

et la demie lune de la prison, mais sa désertion en a retardé l'entreprise.

LE 18 OCTOBRE.

Un autre soldat fut encore tué dans la rue des Clémences par un boulet de canon, ils ont fait une batterie de trois pièces de vingt-sept presqu'au pied de l'avant fossé derrière la couronne, qui bat celle que nous avons derrière chez Devez ; ils ont jetté cette nuit près de 200 bombes dans la demie lune avancée de la porte d'Arras et dans le chemin couvert.

LE 19 OCTOBRE.

La sentinelle qui était en faction au corps de garde a été coupé en deux par un boulet de canon, il tomba une bombe au duc de Lorraine proche du quartier qui y fit beaucoup de dégâts. Les alliés sont à la descente de l'avant fossé, à l'attaque de la porte d'Arras, où il n'y a presque plus d'eau, et le bastion qui était près de la porte est entièrement éboulé, il y a une brèche à ce bastion d'où on peut monter facilement, la batterie qui est sur la chaussée désolent toutes les maisons voisines de la porte, ils travaillent il y a deux jours à faire une batterie, sur le glacis du chemin couvert vis-à-vis la rue du Puit pour battre en brêche et ruiner les défenses de la demie-lune de la prison.

LE 20 OCTOBRE.

Ils travaillent à la sappe et nous inquiètent beaucoup au moyen de leurs boyaux qu'ils ont fait il y a cinq jours sur la place d'armes, on se serait imaginé qu'ils auraient attaqué l'après midi vers les quatre heures, leurs travaux étant perfectionnés, il n'en fut pas de même, ils firent jouer une mine qui fit sauter 50 ou 60 palissades sans cependant avoir osé y rester, mais la nuit comme on y avait laissé que douze ou quinze grenadiers ils s'en emparèrent et ils y restèrent toute la nuit.

LE 21 OCTOBRE.

Un détachement du fort St-François a encore enlevé vingt chevaux ce matin en pâture aux ennemis du côté de

Widdebroucq. Nos grenadiers leurs arrachent leurs gabions avec des crochets, tant ils en sont proches et ceci du chemin couvert, ils jettèrent cette nuit cinq ponts sur l'avant fossé, à l'attaque de la porte d'Arras, où nous fîmes un feu de mousqueterie terrible, ils les couvrirent de terre et n'ont rien entrepris de plus ; pendant ce tems on fit sortie à l'attaque de la porte Notre-Dame, de quinze dragons volontaires, il y en eut un de tué, et six dangereusement blessés lesquels comblèrent quelques peu d'ouvrages et ils en ont de suite été chassés.

Le 22 octobre.

Il n'y a rien eu de remarquable si ce n'est qu'ils poussèrent avec toute la promptitude possible leurs sapes et se sont emparés d'un angle saillant du chemin couvert de l'attaque de la porte Notre-Dame, on travaille à miner en dessous du rempart aux environs de la brêche.

Le 23 octobre.

Ce matin ils démasquèrent trois pièces de la batterie qui est sur le glacis du chemin couvert, qui battent en brêche à l'attaque de la porte d'Arras, ils sont toujours dans la même situation et les ponts qu'ils jettèrent sur l'avant fossé dans la nuit du 20 au 21 sont encore au même endroit, une bombe tomba sur une maison voisine de la porte qui la fit crouler ; un grenadier ennemi est venu la nuit jusqu'au pied d'une traverse du chemin couvert de la porte Notre-Dame où il vit une de nos sentinelles à qui parla en ces termes : Hé, sentinelle français, retire-toi de là car cet endroit est fort dangereux pour toi, la sentinelle le brusqua et fit feu sur lui, lequel s'étant retiré, vingt-cinq hommes ennemis sont venus au même point une heure après, ils nous ont tué six hommes et un sergent et se sont emparé de ce poste, la sentinelle fut heureuse d'être relevé de ce poste une demie-heure auparavant qui raconta la chose ainsi.

Le 24 octobre.

Ils démasquèrent encore deux autres pièces qui battent

aussi en brêche, ils embrassent aussi par le moyen d'une sape tout-à-fait le chemin couvert qui est derrière la demie-lune de la prison, ils ont même fait un trou, en dessous des palissades où il peut y passer six hommes de front, ils ont arraché par dessous terre 12 ou 15 palissades et en ont rebouché les trous avec des sacs remplis de laine, on ne laisse que fort peu de monde dans le chemin couvert, parce que l'on craint qu'ils ne soient enveloppés, notre artillerie en tirant sur la batterie ennemie tua encore un de nos dragons et en blessa dangereusement un autre.

Le 25 octobre.

Nous avons abandonné le chemin couvert lequel à deux traverses que nous tenons encore, mais ils n'osent s'en emparer ils ont éventé une mine ce matin, et croient que le chemin couvert est miné partout, c'est pourquoi ils travaillent à le découvrir, les pluies continuelles sont causes qu'ils sont si longtems à achever leurs batteries parce qu'ils ont toutes les peines du monde d'y transporter leurs pièces de canon, ils leur faut 40 ou 50 chevaux pour en transporter une seule pièce ; plusieurs bourgeois ont eu aujourd'hui des dragons en garnisaires chez eux pour n'avoir pas encore satisfait au payement de la seconde demande d'argent qu'on a faite ; on coupe le bastion de la porte d'Arras, et on le sépare du rempart de la ville à cause de la grande brêche qu'ils y ont faite, ils ont une autre batterie de quatre pièces de canon à la pointe des pallissades vis-à-vis la prison qui bat la demie-lune en brêche, ils sont au pied du fossé du corps de la place en cet endroit-là, et jettent la terre dans le même fossé ; nous avons eu cette nuit près de 200 hommes hors de service dans cette demie-lune par les bombes, grenades et pierres qu'ils y jettent continuellement.

Le 26 octobre.

On retranche la viande fraiche aujourd'hui à toute la garnison et on les réduit à une demie livre de salée aux officiers et un quarteron aux soldats, on a prit deux cha-

riots de charbon au Prévot des chanoines, pour fondre du plomb et en faire des balles de mousquet, comme les boulets de canon nous manquent dans la ville on est obligé de remplir des grenades de terre et de les tirer au lieu de boulets, ceux que les ennemis nous envoient n'étant point de calibre à aucune pièce ; il y avait 25,000 boulets dans la ville quand les ennemis se sont présentés, il en a fallu encore plus de 15,000 que nous avons tiré de St-Omer ; on croit que les ennemis en ont tiré au moins six fois autant.

Une servante eût la cuisse cassée dans la rue des Clémences, on lui trouva le boulet dans ses juppes ; on fait un retranchement sur le rempart, depuis le cavalier des Chanoines jusques chez le sieur Mescappes, où nous avons encore une batterie nouvelle de 6 pièces de canon qui les incommodes beaucoup, le retranchement qu'on fait donne à présumer qu'on veut soutenir un assaut, il n'y a pas d'autre bruit dans la ville.

Le 27 octobre.

Ils attaquèrent à la petite pointe du jour les deux traverses et un tambour qui nous restaient dans le chemin couvert et furent enlevés, mais on les en fit déloger une demie-heure après, par le moyen de notre canon chargé à cartouche et la bravoure de nos dragons, ils y jettent continuellement des grenades, et ni eux, ni nous ne pourront les occuper à cause du grand feu de part et d'autre qu'on y fait. — Un dragon a été tué ce matin dans la rue du Puit d'une balle de mousquet, qui lui cassa la tête ; nous avons des dragons sur le rempart derrière les Bleuettes qui ont devant eux des paniers remplis de terre qui incommodent beaucoup les alliés par le grand feu qu'ils font, dans une place d'armes qu'ils occupent ; un valet d'officiers a été tué sur le rempart d'une balle de mousquet qui lui cassa la tête, par sa trop grande curiosité, — il parait déjà une assez forte brêche à la demie-lune de la prison.

Le 28 octobre.

Un soldat de Brancas eut les reins coupés ce matin d'un

éclat de bombes sous les halles dont il est mort deux heures après. Monsieur de Goesbriand à donné aux orfèvres de la ville pour la valeur de quatre mille écus de sa vaisselle d'argent pour en faire des pièces de vingt-cinq sols, quoiqu'il n'y ait cependant que pour la valeur de vingt sols d'argent et y a fait apposer ses armes et cette devise : *Est pro rege et patriâ œria obsessa*, il y en a aussi de cinquante sols, c'est pour donner le prêt aux troupes qui n'ont rien reçu depuis dix jours. Les ingénieurs ont fait augmenter l'eau du fossé du corps de la place du côté de l'attaque Royale près de deux pieds et ils disent qu'ils la feront monter jusques dans le chemin de façon que cela les incommode déjà un peu dans les travaux qu'ils font au pied du fossé qui est à la pointe de la demie-lune de la prison; on tira cette après midi au fort St-François quelques volées de coups de canon sur une grande garde d'ennemis qui parut du côté de la ferme des Jésuites ; à l'attaque de la porte d'Arras ils restent toujours dans l'inaction sans rien entreprendre de plus, et ont fait une cession d'armes de part et d'autre tellement que les officiers se parlent les uns aux autres, et qu'ils ne se tirent plus ni boulets ni bombes il y a deux jours.

Ils attaquèrent ce soir à l'attaque de Notre-Dame entre neuf et dix heures une coupure que nous avons faite près d'une des deux traverses qui nous restent encore, où ils ont été repoussés, le feu y a été fort grand, et a duré une heure et demie ; nous y avons perdu deux officiers, dix à douze dragons, plus de vingt grenadiers et plusieurs blessés.

Le 29 octobre.

Plusieurs officiers chassent dans les prés et les marais du côté de la porte St-Omer, où ils se rencontrent avec ceux ennemis, ils se parlent et chassent ensemble comme s'ils étaient en paix ; on ne donne plus ni salé ni bierre à personne de la garnison, tellement qu'ils sont réduits au pain sec ; les alliés essayèrent vers les 11 heures de mettre quelques gabions près de la coupure, ils y ont été mal re-

çus par deux compagnies de grenadiers qui avec la bayonnette au bout du fusil les repoussèrent jusques dans leurs retranchements, et enlevèrent leurs gabions. — L'après midi ils rompirent la cession d'armes qu'ils firent il y a trois jours à l'attaque de la porte d'Arras et ils passèrent l'avant fossé sur les cinq ponts qu'ils jetterent dans la nuit du 20 au 21, et se tinrent à 20 ou 24 pieds des palissades.

LE 30 OCTOBRE.

On les voyait de toutes parts porter des fascines qu'ils jettaient près de la batterie qui est sur le glacis du chemin couvert, ils augmentèrent la batterie qui bat la demie-lune de la prison encore de quatre pièces, et tirèrent un grand nombre de coup de canon dont plusieurs boulets s'échappant, jettèrent bas le pigeonnier de la maison où a demeuré M. de St-Quentin et firent beaucoup de dégâts dans la ville ; ils ne firent pas grand feu cette nuit sinon qu'ils jettèrent quelques doubles grenades dont quelques-unes tombèrent sur des maisons bourgeoises, qui ne firent cependant pas grand dommage.

LE 31 OCTOBRE.

Ils firent ce matin depuis six heures jusqu'à huit un grand feu avec leurs pièces de canon, contre la brêche derrière le Prévot, dont plusieurs boulets en s'échappant donnèrent dans l'église de St-Pierre et y firent encore beaucoup de mal, la moitié de la voûte de la grande nef vient de crouler, la maison du chanoine Wanin est coupée jusqu'au premier étage par les boulets qui tombèrent dessus. Nous avons réparé la brêche qui est à la demie-lune de la prison, avec des fascines entrelacées et mis en terre, avec des gros piquets, et à force de terre du côté de l'ennemi et de palissades du côté de la ville. La nuit derrière on fit une sortie à l'attaque de la porte d'Arras où on leur a pris 32 gabions que nos grenadiers rapportèrent au chemin couvert, il n'y avait que deux compagnies de grenadiers à qui M. le marquis de Goesbriand a fait donner cent francs pour leurs peines, nous n'y avons perdu qu'un sergent et deux soldats. Le feu prit dans le quartier Notre-Dame

dans quelques chambres où il y avait de la poudre, qui brûla tout le devant du quartier, un soldat de Provence, ayant voulu sauver le peu de chose qu'il y avait s'est trouvé enveloppé de feu de tous côtés et fut brûlé.

Ils attaquèrent vers le minuit à l'attaque de la porte d'Arras le chemin couvert où ils commencèrent à jetter trois feux d'artifice pour le signal, et sortirent de leurs sappes, s'avançant jusqu'à la pointe des palissades faisant un feu continuel sur nos grenadiers qui étaient entre deux palissades, lesquels étant avertis de se retirer à cause de la mine qu'on voulut faire jouer, pour qu'ils sautassent, mais tout ne fit pas l'effet qu'on en espérait, ainsi on donna facilité aux ennemis de se jetter dans le chemin couvert par la retraite de nos gens, ce qu'ils firent sans aucun obstacle ; dans le même instant un autre corps des alliés s'étendait tout à fait sur leur droite pour se glisser dans le chemin couvert par une traverse qu'ils ont pensé forcer pour nous prendre en flanc, étant donc occupé à s'y établir, et nous ne nous trouvant pas en état de les en chasser on en donna aussi-tôt avis à M. le marquis de Goesbriand qui vint à la tête de quatre compagnies de grenadiers soutenues d'un très nombreux piquet, les attaquer d'un côté, pendant que de l'autre il fit sortir par l'avancée des troupes qui les prirent devant et derrière et les firent quitter la place d'armes et une partie du chemin couvert qu'ils ont occupé pendant trois quarts d'heure, leur tua près de 200 hommes et leur fit 25 prisonniers ; ils prirent aussi par deux fois la lunette qu'on leur a reprise, on leur fit prisonnier à la demie-lune avancée de la porte d'Arras un sergent avec 5 hommes qui pensaient d'être suivi des leurs et d'entrer ainsi dans la ville ; les prisonniers assurent que leur dessein était, s'ils avaient pu gagner la traverse et nous prendre en flanc, c'aurait été d'entrer pêle-mêle dans la ville avec nos troupes, ils avaient tous des habits en uniforme français pour mieux couvrir le jeu. — Nous y avons eu environ quatre-vingt hommes hors de service.

Le 1er novembre.

Il y eut ce matin une cession d'armes de trois quarts d'heure pour retirer les blessés et les morts de cette nuit, nos soldats y ont fait beaucoup de butin et ont eu quelques bonnets de leurs grenadiers tués qu'on leur voit porter sur la tête ; on a oublié de marquer à la suite de l'affaire dernière, que pendant toute l'action, ils avaient comblé une partie du fossé à l'attaque de la porte Notre-Dame, et y ont même jetté des ponts ; il y a trois jours que leurs sappeurs travaillent à découvrir les mines de la demie-lune de la prison, ils firent encore grand dommage dans la ville avec leur artillerie ; ils attaquèrent encore à l'attaque de Notre-Dame, la coupure et les traverses où ils sont derechef repoussés avec la même vigueur et y ont perdu plus de trois cents hommes, nous y avons perdu plusieurs officiers dont M. Delamotte d'Audencourt colonel du régiment de Lorraine en est un, il eut un coup de mousquet au travers du corps duquel il tomba mort, et au moins 60 soldats hors de combat, pendant cette affaire ils comblèrent une partie du fossé et jettèrent les ponts à la demie-lune de la prison, et avancèrent au moins de huit pieds celui qu'ils firent la nuit dernière au corps de la place devant la brêche.

Le 2 novembre.

On travaille à faire une batterie nouvelle de 4 pièces de canon sur le rempart proche de la couronne derrière chez Save pour battre en flanc celle qui bat la demie-lune de la prison, il y eut ce matin une cession d'armes d'un quart d'heure pour retirer les blessés ; ils tirèrent aujourd'hui une grande quantité de coup de canon, contre la brêche et la demie-lune, où nous eûmes quelques officiers de Provence et plusieurs soldats de tués. On fit une troisième taxe aux bourgeois pour encore trouver 1,500 livres qui manquent pour remplir la somme de 10,000 livres qui a été demandée le 17 octobre. — Il ne se fit point d'attaque cette nuit, sinon que les dragons qui étaient sur la brêche firent un feu continuel sur les travailleurs qui achevèrent

les ponts de la demie-lune de la prison, et avancèrent ceux du corps de la place bien autant que la nuit précédente.

Le 3 novembre.

On les voyait ce matin travailler plus qu'à l'ordinaire à la pointe des deux traverses et de la coupure qui nous reste, où ils apportaient quantité de fascines; l'après midi à une heure on les voyait de toutes parts faire des grands mouvements de troupes et augmenter leur tranchée au double de l'ordinaire, sur cela on ordonna à toute la garnison de se tenir prête en cas d'allarmes, vers les trois heures on leur voyait déboucher du côté d'Isberghe, Lambres et de Blessy une grande quantité de troupes, tellement qu'il s'est répandu un bruit dans la ville que c'était le prince Eugène de Savoie qui était à la tête de quinze milles hommes choisis de ses troupes pour donner un assaut cette nuit à la demie-lune de la prison et au près du chemin couvert qui nous restait; on disposait le tout pour les recevoir de pied ferme au cas que ceci arrivât.

On a fait fournir à la ville 200 tonneaux qu'on a remplis de terre et on les a placés tout le long du pont de la porte d'Arras du côté droit en sortant, afin qu'en cas ils s'emparent du chemin de cette attaque l'on puisse se retirer dans la ville à couvert du feu de leur mousqueterie, on en fait encore livrer un par chaque famille qu'on croit aussi que c'est pour remplir de terre pour réparer la brêche. Ils n'ont rien attaqué cette nuit, comme on s'y était attendu, et n'ont rien fait si ce n'est que perfectionner les ponts de la demie-lune de la prison. — Une bombe tomba dans un endroit où il y avait quantité de grenades chargées prêtes à jetter qui y mit le feu, les fit toutes sauter, et nous tua une vingtaine d'hommes. Nous avons eu en outre cette nuit au moins 60 hommes hors de combat des bombes et pierres qu'ils jettent en quantité.

Le 4 novembre.

On paya les troupes avec la monnaie que M. le marquis de Goesbriand à fait battre, on tint aujourd'hui un grand conseil où tous nos officiers généraux ont été appellés sans

qu'on ait su ce qui s'y est passé ; on travaille à faire plusieurs machines et inventions propres à réparer la brêche, la garnison est tellement chagrinée de service que sur quatre nuits ils n'en ont pas une de bonne. — Depuis 4 à 5 jours les ennemis tirent le canon autant la nuit que le jour, et font même encore beaucoup de ravage dans la ville. M. de Brancas colonel vient d'être blessé d'un éclat de grenade au visage. Le premier pont est à la courtine derrière la prévoté et ils en ont commencé un autre vis-à-vis le bastion de la porte Notre-Dame, la pluie continuelle qui tomba cette nuit fit qu'il ne se passa rien de remarquable.

Le 5 novembre.

Ils firent une batterie de deux pièces de canon dans le chemin couvert, entre le bastion de la porte Notre-Dame et la demie-lune de la prison, qui tira ce matin et coupa le pont de communication de la même demie-lune, tellement qu'on fut obligé de le réparer le mieux qu'on a pu, avec des échelles et des planches dessus. — Ils démasquèrent encore cette après midi 4 pièces de canon qui commencèrent à jouer, de la même batterie, qui est sur le glacis du chemin couvert vis-à-vis la rue du Puit, on a coupé la demie-lune de sorte que s'ils s'en emparaient comme on le croit par où ils ont fait brêche et jetté leurs ponts, on sera en état par ce moyen de leur faire face, et de les empêcher de s'y maintenir. — On a publié que tous les bourgeois aient à recevoir la monnaie de M. le marquis de Goesbriand qu'on a mis hier au jour, sur le pied de 25 sols à peine d'amende comme les autres espèces qui ont cours. On a abandonné aujourd'hui à l'attaque de la porte d'Arras, une place d'armes et quelques traverses du chemin couvert qu'on ne peut plus garder à cause qu'elles sont à la pointe des palissades et qu'ils jettent la terre dedans.

On a fait une visite très exacte dans toutes les maisons bourgeoises, on y a trouvé des vaches et on les a enlevées pour les tuer, et faire du bouillon aux malades.— Le reste de la voûte de la grande nef de l'église St-Pierre jusqu'à

la tour, et plusieurs fenêtres viennent de crouler. Ils ont élargi cette après midi la brêche d'une toise et ont mis en activité des mineurs à la demie-lune des marais, où nous avons perdu près de cent hommes cette nuit.

LE 6 NOVEMBRE.

On se trouve forcé d'envoyer des troupes aux deux traverses et à la coupure de l'attaque de la porte Notre-Dame, par la porte St-Omer, et de leur faire passer la Lys sur le chemin du fort, par où ils se glissent dans le chemin couvert, et se rendent à leurs postes, le pont de la porte Notre-Dame étant impraticable par les boulets et balles qui y tuent les passans ; un officier de Bœuille allant relever le poste de la demie-lune des marais, avec sa troupe, reçu une balle de mousquet à travers du corps dont il est dangeureusement blessé, c'est un passage très dangereux tout-à-fait à découvert ; nous avons fait une batterie nouvelle de 3 pièces de canon derrière la maison de la veuve Quointrelle, sous celle du cavalier derrière la prison qui est encore masqué, et qui ne jouera que quand ils voudront s'emparer de la demie-lune ; on trouva une invention cette nuit pour brûler le pont qu'ils ont fait à la demie-lune et en même tems les empêcher de travailler, ce qui n'a point tout-à-fait réussi mais peu s'en faut, voici comment on prit trois grosses tonnes dans lesquelles on mit un sac bien goudronné remplis de grenades chargées, puis on y mit de la poudre jusqu'à ce que les tonneaux fussent pleins, on enfonça ensuite un fond de chaque tonneau et on les leva pour faire tomber la poudre, et les sacs qui étaient dedans dans leurs fascines qui construisaient le pont, et de tems en tems, on jettait des grenades à la main, pour faire prendre feu à ces fascines qui étaient remplis de poudre ce qui réussit autant qu'on le pouvait désiré, et fit un si grand bruit que toute la ville en trembla, et que la table d'autel du chœur de St-Pierre, le reste de la couverture dudit chœur, et une partie de la voûte de la tour sont tombées par la commotion que ceci fit, il y avait deux soldats qui étaient de garde sous le grand por-

tail pour garder les armes qu'on raccommode dans le lieu où les chanoines tiennent leur chapitre, furent tués par de gros blancs qui tombèrent de la voûte et les écrasèrent, de sorte que l'église de St-Pierre est entièrement bouleversée de fond en comble, tous les ingénieurs et les habiles ouvriers s'accordent à dire et conviennent qu'avec trois cents milles écus, on ne rétablira pas l'église comme elle était ci-devant. — Malgré tous nos travaux et toutes ces choses nouvelles qu'on invente tous les jours pour les inquiéter cela ne les empêche pas d'aller leur train, ils ont construit cette nuit un second pont à la demie-lune des marais et de poursuivre celui du bastion de la porte Notre-Dame vis-à-vis la brêche, de manière qu'on ne peut ni les brûler, ni les rompre, ni même les empêcher de travailler comme on s'en était flatté. — Un soldat étant monté dans une chambre haute chez Devez apparemment pour y voler eut la jambe coupée d'un boulet de canon en descendant l'escalier.

LE 7 NOVEMBRE.

Ils attaquèrent ce matin une coupure qui est au pied du pont de la demie-lune avancée de la porte d'Arras, où nous avions dix hommes et un sergent à effet de les empêcher d'entrer dans la demie-lune, ils y entrèrent cependant sans beaucoup de résistance ; ils ont rappellé vers les dix heures du matin, et le tambour est entré dans la ville, et le bruit courût pendant quelques tems que c'était pour sommer M. le marquis de Goësbriand de se rendre ; mais on a su ensuite qu'il apportait de l'argent à 4 ou 5 de leurs prisonniers dans la ville. M. Demonfort lieutenant colonel de Lorraine a été tué d'un coup de mousquet à la tête dans la demie-lune des marais, les troupes qui y montent assurent d'entendre les mineurs ennemis travailler dessous eux, et s'attendent à tous moments de se voir sauter, on a beau le dire à M. le marquis de Goësbriand il veut absolument qu'on y demeure, avec ordre de soutenir en cas d'attaque ; on y met tous les jours 25 hommes par bataillon, les ennemis avancèrent cette nuit encore un peu leurs

ponts et firent des épaulements du côté où nous pouvons les incommoder de notre feu.

LE 8 NOVEMBRE.

Ils perfectionnèrent quelques-uns de leurs ouvrages et ne tirent presque pas de canon à l'attaque de la porte Notre-Dame, à celle de la porte d'Arras ils démasquèrent sur les 10 heures 2 batteries nouvelles, une de 5 pièces et l'autre de 7, lesquelles commencèrent à battre en brêche la demie-lune avancée d'Arras. Il se tint un second conseil de guerre environ vers midi, sans qu'on sût ce qui s'y est passé. Ils ont cinq ou six cents travailleurs qui lèvent la terre à force et tirent un boyau le long des palissades du chemin couvert pour envelopper la demie-lune avancée ; les deux batteries font beaucoup de désordre en ville ; un boulet de canon donna dans un coin de blanc dans l'église Notre-Dame et alla se jetter dans l'endroit où sont les orgues, et y cassa quelques planches, cette église n'avait pas encore reçu le moindre coup de tout le siége ; un soldat en passant le pont de communication fut coupé en deux d'un boulet, en allant à la redoute du marais. — A cinq heures et demie on battit la général et on arbora le drapeau du régiment de Bœuille sur la brêche de l'attaque de la porte Notre-Dame, et à celle de la porte d'Arras celui de Grédert suisse, vers les sept heures les ôtages s'abouchèrent à la porte Notre-Dame, ceux ennemis entrèrent dans la ville, et les nôtres montèrent les chevaux de ceux qui entrèrent et se rendirent au quartier général du prince d'Anhalle d'Essau qui est celui qui commande le siége de la ville, c'était M. de Bœuille brigadier et colonel, le marquis de Bel-Arbre colonel des dragons, et M. de La Bran lieutenant colonel d'Aunis, qui furent envoyés pour ôtages.

LE 9 NOVEMBRE.

La voûte de St-Pierre étant toute tombée il y a deux jours comme il marqué ci-dessus, et la couverture en partie ; le reste vient de tomber n'étant plus que faiblement soutenu. Monsieur le prince Eugène ayant com-

mencé à donner des marques d'affection qu'il a pour la ville à fait entendre à Monsieur le marquis de Goesbriand qu'il ne voulait pas capituler avec lui qu'au préalable il n'entendit la demande des bourgeois, et comme il ne veut pas payer le pillage qui a été fait dans la ville par les soldats pendant ce siége, il n'a pas voulu permettre aux Magistrats de la ville de sortir pour aller rendre leurs hommages à Messeigneurs les généraux et aux Députés de leurs hautes puissances, tellement que le bruit court qu'on rallumera le feu de la guerre après midi plus que jamais. — Sur le soir on entra en conférence et après de longues discussions on convint à peu près de tous les articles.

Le 10 novembre.

Ce matin le tout fut conclu et la capitulation fut signée vers les dix heures, les ôtages furent renvoyés.

L'après midi on leur donna plusieurs postes avancés, savoir : la demie-lune du marais et celle de la porte d'Arras où le prince d'Anhalle vint se promener, plusieurs de leurs officiers entrèrent dans la ville.

Le 11 novembre.

Ce matin Messieurs du Magistrat, Messieurs du Baillage et Messieurs les Chanoines eurent permission de M. le marquis de Goësbriand de sortir de la ville, et allèrent saluer M. le prince Eugène de Savoie, qui a son quartier général à Blessy (au château), comme aussi le Milord duc de Malboroughi à la prieuré de St-André, qui les reçurent favorablement et leurs dirent que Messieurs les Députés de leurs hautes puissances régleraient la capitulation des bourgeois ; à midi M. le comte Cornil de Nassau, fils de feu M. d'Averskerque, général des troupes de Hollande, qui est fait gouverneur de la place, est entré en ville incognito, vers les deux heures il entra des commissaires et on leur livra tous les magasins, et on leur en donna les clefs.

Le 12 novembre.

On battit la générale ce matin à cinq heures, et les Français se préparèrent à partir, vers les dix heures on

s'assembla sur la place et à midi la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et passa entre les deux lignes de l'armée des alliés qui a fait le siége d'Aire qui s'étendaient depuis la porte St-Omer jusqu'au près de Wittes, toute la Cour était à St-Martin où M. le marquis de Goesbriand eût l'honneur de saluer le prince Eugène et le Milord duc et prince de Malberougck, et tous les autres généraux l'épée à la main, il fut reçu avec tous les honneurs dus à une personne de son rang, et causa avec les princes jusqu'à ce que toute la garnison ait défilée, il fit saluer les princes avec les drapeaux, et les officiers saluèrent avec leurs espontons, en suite de cela on se sépara, les alliés s'emparèrent de tous les postes et la garnison entra dans la ville à quatre heures après midi.

LE 13 NOVEMBRE.

Messieurs du Magistrat présentèrent les vins de la ville à Messieurs les Députés de leurs hautes puissances lors de leur entrée et à M. le comte Corneille de Nassau qui en est fait gouverneur, l'après midi on travailla à ouvrir les écluses pour écouler les eaux, et à faciliter le moyen d'entrer à 200 bateaux qui sont à Thiennes chargés de toutes sortes de provisions pour ravitailler la place.

LE 14 NOVEMBRE.

M. le prince d'Anhalle d'Esseau entra dans la ville par la porte St-Omer et y admira cette devise gravée dans la pierre au dessus de ladite porte où on lit : *Espoir ne craint.* Il visita toutes les fortifications de la place, dont il en a commandé le siége. — Le même jour l'armée du siége qui était campée du côté de St-Omer défila et passa par la ville pour aller en quartier d'hiver.

LE 15 NOVEMBRE.

Les hussards français vinrent jusqu'au près des portes d'Aire et enlevèrent huit chevaux d'officiers de la garnison, au village de Lambres.

LE 16 NOVEMBRE.

On chanta un *Te Deum* dans la chapelle paroissiale de

St-Pierre à quatre heures du soir, M. le Gouverneur, Messieurs du Magistrat et du baillage, y assistèrent en habit de cérémonie, en actions de grâces de la prise de la ville d'Aire, par l'armée des hauts alliés.

Le 17 novembre.

Messieurs les Députés de leurs hautes puissances changèrent les Magistrats de la ville à dix heures du matin dans la chambre du Baillage, où les officiers assistèrent aussi en corps.

Le 18 novembre.

On fit prêter serment de fidélité à la noblesse, au clergé, aux magistrats, aux officiers du Baillage et aux députés de leurs hautes puissances.

Le 19 novembre.

Messieurs les Députés de leurs hautes puissances partirent pour La Haye au bruit du canon, et toute la noblesse et le magistrat allèrent les saluer, et leur souhaitèrent un bon voyage.

Les Français conviennent d'avoir perdu à ce siége trois milles hommes tant tués que blessés, cent officiers de tués et cent cinquante de blessés.

Les troupes des hauts alliés conviennent aussi d'avoir perdu tant tués que blessés onze mille hommes.

La durée de ce siége a été (depuis le jour de l'investissement jusqu'à celui de la capitulation) de soixante-huit jours ; de tranchée ouverte de cinquante-sept jours, et d'attaque de cinquante et un jours.

Il est à remarquer que pendant le siége il est mort dans la ville tant bourgeois que gens de la campagne y réfugiés, non compris les gens de guerre, six cents vingt-sept personnes de leur mort naturelle.

Ce journal a été copié d'après un manuscrit écrit journellement pendant tout le siége par M. Dutron, major de la place.

Certifié conforme à l'original,
Hri de Laplane.

EXTRAITS

DES TITRES DE QUERCAMP.

Communication de M. de Rosny, correspondant à Lozembrune. [1]

27 nov. 1601. — Jugement rendu par Jacques de Croix escuier s^r d'Estrasselles, Herbinghem, lieutenant-général du baillage de St-Omer, entre les doyen et chapitre de l'église cathédrale de St-Omer et Pierre de Zombres fils et héritier de feu Jean s^r de Boisdinghem ; dans lequel sont mentionnés Me Antoine de Hanon avocat et Jacques de Fourny procureur dud. chapitre.

8 avril 1473. — Pardevant Brisse Le Zommére (de Zombres) bailly du chapitre de St-Omer, et Wille de Lobel, Zain Le Zommére, Charles Rollant, Miquiel le Hurtre échevins jugeans en au le court de mesd. seigneurs du chapitre, vente par Jehan Le Zommére et demiselle Jeanne Tezonno sa femme demeurans à Acquin à la fabrique de l'église collégiale de St-Omer en St-Omer de 40 sols de rente héritable sur terres à Boisdinghem, pour servir au service divin de la capelle St-Julien et Ste-Bazille fondée en lad. église ; desquelles est saisi et advestu mesire Oiste Macheclier prétre procureur de lad. fabrique.

En bas est une quittance du 1er fév^r 1720 de 40 florins pour remboursement de lad. rente donnée par vénérable personne M. Maximilien-Joseph du Ries prétre chanoine gradué de la

[1] Nous avons cru utile de consigner ici textuellement ces documents tels que nous les devons à l'obligeance de notre honorable confrère, M. E. de Rosny, membre correspondant à Lozembrune, auquel nous sommes également redevables de diverses communications intéressantes, notamment de notes généalogiques sur la famille Beket de Picardie.

cathédrale de St-Omer à Antoine-Louis d'Auvergne escuier sr de Boisdinghem.

Charte donnée en la ville de Boydinghem le 1er avril 1474 par la quelle pardt les mèmes bailly et échevins Georges Le Zommére et demoiselle Marie de Dixmude sa fe demeurans aud. Boydinghem, moyennant six vingt livres qu'ils ont reçues de vénérable et discret Monsr Maistre Baugois Le Béghin docteur en décret et chanoine de l'église de St-Omer, vendent au chapitré de lad. église 6 livres de rente héritable, pour la fondation de la chapelle de monseigneur St-Julien et madame Sainte Basille fondée en lad. église par led. Monsr Me Baugois Le Beghin.

11 déc. 1604. — Devt Job de Beaurains sr de La Follye bailly de la seigie de La Haye, en présence de Flour le Coustre desservant le fief de mademoiselle de Lieussen et Jehan de Nœufville sr de Bruguobois desservant le fief de Pascal ; attestation de reconnoissance de parenté entre Loys de La Houssoye escuier et damle Isabeau de Westandre dit de La Houssoye ve de Philippe de Marles sr de La Rolque.

20 févr 1621. — Devt Pierre de Nizart garde du scel d'Artois, vente faite à la caution d'Antoine de La Houssoye escuier sr de Boydinghem, à la table des pauvres des églises de Ste-Aldegonde et de St-Dénis, par Laurens de Lebos labourier et Antoinette sa femme demeurans à Brouxolles paroisse de Boidinghem.

30 oct. 1567. — Devt Wallerand de Tilly escuier seigr de Ste-Marielepte lieutenant général de monsr le bailly de St-Omer, plainte faite par Anseline de Colloingne (Calonne) ve de Pierre de Le Housoye escuier sr de Handiart, relative à des biens situés à Lumbres tenus du seigneur dud. lieu et de messieurs de St-Omer.

28 juin 1603. — Pièce où comparoissent damle Flourence de Zombres tante de feu Pierre de Zombres escuier sr de Boidinghem et Jean de Contes escuier sr du Blesel et dle Anne

de Courteville sa f^e^ mère dud. feu Pierre de Zombres et tante de Antoine et Loys de La Houssoye escuiers.

12 janv^r^ 1576. — Lettres de Antoine de La Houssoye, escuier bailly général des terres et seigneuries de mons^r^ de Chepoix.

25 juillet 1526. — Dev^t^ Jacques Wallart licencié ès lois seig^r^ de Journ.... lieutenant de mons^r^ le bailly de St-Omer, contrat de mariage de Pierre de Le Houssoie fils de Jehan de Le Houssoie escuier et de dem^le^ Jacqueline de Hamyes, avec Anseline de Calonne fille de Enguerrand de Calonne escuier seig^r^ de Hunequetun et de dem^le^ Jenne de Maugny. Led. Enguerrand et sa f^e^ demeurans à Lumbres et led. de Le Houssoie et sa f^e^ demeurans à Kescamp.

22 nov. 1551. — Devant Jehan Le Févre lieutenant de mons^r^ le bailly de St-Omer, saisie faite à Leulinghem à la requette de Pierre de La Houssaye ; dans laquelle sont mentionnés Rober tde Ghelcque bailly de la terre et seig^ie^ de Lœullinghen et son receveur pour lad. terre appartenant à Nicolas de Calonne fils unique de défunt Jehan de Calonne s^r^ de Lœullinghen ; led. Nicolas petit neveu de Claude et Pierre de Calonne ; d^le^ Jeanne de Machy v^e^ dud. Jehan de Calonne et mère dud. Nicolas ; autre Jehan de Calonne tuteur dud. Nicolas ; François de Longueville lieutenant général de mons^r^ le bailly de St-Omer.

6 mai 1672. — Aveu par Jacques Robert bourgeois dem^t^ à St-Omer à noble seig^r^ Antoine Marcq de La Houssoy escuyer sg^r^ de Quercamp, Harlette La Vassorie d'une pièce de terre tenue de Quercamp, acquise de Valentin du Lobelle.

Confiscation. — A tous ceux qui les présentes lettres verront les commis de l'empereur notre souverain, seigneur ès mectes du baill. de St-Omer, ressors et enclavemens d'icelui, sur le faict des confiscations des biens terres, seig^ies^ rentes et revenus appartenant aux François et autres tenans avec eulx, party à lui contraire salut. Savoir faisons que veu les lettres et

mandemant patent de l'empereur nostre d. seig^{r} en simple queue, dattées du 22e jour de décemb. l'an de grace mil cincq cens vingt quatre derrain passé vérifiées par messieurs de ses finances au marge, desquelles ces présentes sont attachiés sans le scel dud. baillage par lesquelles et pour les causes y contenues, ycelluy s^{r} a donné et accordé en récompense à hault et puissant dame madame du Rœux pour elle et ses enffans la jouissance soubs la main des partyes cy-après déclarées ; assavoir des terres et seig^{ies} de Piennes Octizelles et Desclebecke gisans en la comté de Flandres, appartenans au s^{r} de Piennes ; des terres et seig^{ies} de Thiennes, Blaringhen et Stienbèke et de la terre et seig^{ie} de Calonne sur la Lys leurs appartenances et dépendances gisans tant en Flandre que en Artois appartenant à l'admirral de France ; des terres et seg^{ies} de Tencques, Berles Caumesnil, Yseu, Béthonsart, de Ennequin, Vermelles, Robergue, et Le Beuvrière, Esquerdes, Biencques, Pihen, le bois Lespinoy, Eulle, *Pouechinte*, Wavrans, Lumbres, Nyelles lès Boullenois et Beauprey et de la cense de Vieseps gisans en nostre comté de St-Pol, ensemble des rentes revenus et émolumens y appartenant, le tout appartenant à lavesque (l'évêque sans doute) de Beziers ; et de quatre vingt dix de rente que Antoine d'Ailly s^{r} de Warennes et sa mère tiennent et prendent chacun an au villaige de Berquinnchove comté de St-Pol et d'autres parties suivans, assavoir de la cense de Le Carnoie lès la ville d'Aire appartenant à la demoiselle de Warennes en valeur par an de 100 rasières de blé et autant d'avaine ; d'un fief gisant aud. comté de St-Pol appartennnt à Me Jean Le Noir en valleur de 46 livres par an ; d'un autre fief gisant au Petit Fontaines appartenant à la demoiselle du Petit Cambray en valleur de 32 livres et de deux autres fiefs l'un gisant à Canlers et l'autre à Lisbourg appartenant à maistre Lois de Houscoutre aud. comté de St-Pol qui pœuvent valloir soixante douze livres, pour des parties dessus d. advenues et eschues à l'empereur nostre d. sg^{r} par confiscation, avec diverses rentes et seigneuries gisans au villaige

d'Escœulles et à s'environ appartenant à Adrien Caillette, à la demoiselle du Mieurre à Cristophe de Termes, à Gallois de Le Houssoie résidans en France, le tout montant 90 livres par an ou environ et des arrieraiges qui en peuvent estre deubs et escheus.... Soit fait joir user et possesser par lad. dame ainsi que l'empereur nostre d. sgr lui a accordé par lesd. lettres patentes. Consentons et accordons en tout que en nous est que icelle dame joisse et possesse desd. terres seigneuries rentes et revenus dessus d. tout ainsy et par la manière que ycelui sr empereur le vœult et mande par ses d. lettres. Donné en témoing de ce soubs le scel dud. baill le quinziéme jour de may an mil cincq cens vingt cincq.

Signé : P. Boulengier.

Il y a deux fragmens de sceaux dont l'un représente quatre pals en chef et en pointe trois fleurs de lys mises en fasce, et sur le revers une sorte d'insecte à longues pattes.

L'autre ne présente plus rien d'appréciable.

Extrait le 6 juillet 1868.

de Rosny.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 1er Juin 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

HOMMAGES :

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1865, août 1866.
Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. III.
Bulletin de la Société Académique de Laon, t. XVI
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 3e série, t. II, nos 2 et 3.
Mémoires lus à la Sorbonne, (séances des 23, 24, 25 et 26 avril 1867.

Revue des Sociétés savantes, janvier 1868.
Revue Agricole de Valenciennes, mars 1868.
Bibliothèque de l'école des Chartes, 1868, 1re livraison.

Immédiatement après cette adoption, M. de Laplane fait remarquer qu'il a vainement cherché dans son exemplaire de Foppens l'article biographique et le portrait de l'écrivain *Franciscus Smolius*, chanoine d'Aire, né à Bruges, le même dont il a été question dans la séance dernière, il invite ses collègues à rechercher dans leurs exemplaires afin de vérifier si cette lacune existe partout.

Un autre membre, M. Albert Legrand, Vice-Président, signale à la compagnie que la restauration de la Cathédrale a été commencée, comme chacun sait, par l'ancienne chapelle du chevet ou chapelle Épiscopale, là où reposent les cendres de MM. de Valbelle. Cette chapelle notablement lézardée a dû être démolie pour être reconstruite intégralement. Il demande si le plan actuel ne doit pas être légèrement modifié et s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir auprès de l'autorité compétente au sujet de cette modification.

Il est répondu que la Société n'a nullement été consultée ni avisée le moins du monde pour tout ce qui touche à la restauration projetée que, dès lors, cette compagnie ayant été complètement tenue à l'écart; il est fort douteux que ses observations puissent être écoutées et qu'il est plus sage de s'abstenir de toute démarche qui ne saurait aboutir.

Cette opinion est généralement partagée ; toutefois, comme il est dans les attributions régulières de la Société de ne pas demeurer étrangère aux restaurations monumentales qui s'opèrent sous ses yeux, l'honorable Vice-Président est chargé de s'enquérir et de suivre officieusement ce qui peut intéresser les travaux de la Cathédrale, afin que s'il y a lieu il en soit régulièrement référé à qui de droit.

Sur ce même sujet, l'honorable Vice-Président expose en même temps que, s'il est bien informé, on aurait émis la pensée de remplacer le plomb des toitures de l'église, par un autre

système de couverture, afin d'obtenir une économie d'abord et ensuite par le motif que le plomb offrirait plus de dangers en cas d'incendie.

La Société croit devoir émettre quelques doutes sur l'avantage de cette substitution ; à l'unanimité elle est d'avis que d'une part ce changement produirait un bénéfice bien minime; elle pense d'autre part que, sous le rapport de l'art ce serait une idée peut-être malheureuse à laquelle il serait de son devoir de s'opposer autant qu'il serait en elle en s'adressant directement au besoin au Comité des Arts et Monuments et à M. le Ministre compétent. Tous les beaux monuments de l'Europe sont couverts en plomb, est-il dit, c'est la matière la plus durable, la plus majestueuse, la plus en harmonie avec l'architecture du Moyen-Age, si contre toute attente l'idée d'une substitution devait être admise, ce qu'on ne saurait croire, tous les efforts devraient être tentés pour en arrêter la fâcheuse réalisation.

Immédiatement après cette décision il est donné connaissance d'une lettre de M. l'abbé Robert, correspondant à Fouquières-lez-Lens ; dans cette lettre l'honorable membre envoie copie d'une réponse qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique, lui annonçant que la section d'Archéologie du Comité a confié à l'un de ses membres l'examen d'une demande d'allocation, pour pratiquer des fouilles sur l'emplacement présumé de l'ancien Quentovic.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président distribue ensuite à chacun des membres présents les 65e et 66e livraisons du bulletin historique trimestriel.

Ce bulletin sera également adressé à domicile à chacun des membres titulaires de la Société.

A la suite de cette distribution, M. le Président accorde la parole à M. de Lauwereyns de Roosendaele, pour une lecture relative aux Lieutenants Baillis du Bailliage de Saint-Omer.

Cette lecture est entendue avec un vif intérêt, la Société vote l'insertion de ce travail dans une des plus prochaines livraisons du bulletin et adresse ses félicitations à l'auteur.

Avant de lever la séance un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre, M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, est élu correspondant, puis la Société renvoie à M. le Trésorier le mémoire de l'imprimeur et elle décide un abonnement à la Revue critique d'Histoire et de Littérature, au prix de 15 francs.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 Juillet 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

HOMMAGES :

Catalogue méthodique de la Bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-mer, (livres imprimés), 2 vol. et 2 vol. de supplément.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e et 4e trimestres 1867.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. 1868.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1867.

Revue Agricole de Valenciennes, avril 1868.

Revue critique d'Histoire et de Littérature, 26 numéros.

Procès-verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Douai, no 2.

Les Seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies, par M. Renier Chalon.

Notice sur la vie et les travaux de M. Victor Derode, par M. A. Desplanque.

Les Fêtes religieuses du château de Moreuil, par M. l'abbé J. Corblet.

Notice historique sur l'Échevinage d'Arras, par M. Lecesne.

De l'utilité des Chambres d'Agriculture, par M. Potel-Lecouteux.

L'Institut, mars, avril 1868.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1868, 2e livraison.

Analyse de la correspondance :

1° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer demande le compte-rendu des travaux annuels de la société, pour être transmis au Conseil général, il a été immédiatement répondu.

2° M. le Maire de Boulogne-sur-mer annonce l'envoi du catalogue de la bibliothèque de cette ville, en 4 volumes, dont les deux premiers comprennent tous les ouvrages que cette bibliothèque possédait à la fin de 1847 et les deux autres, sous le titre de premier supplément, les ouvrages dont cet établissement s'est accru dès premiers jours de 1848 à 1864.

De nouveaux suppléments feront connaître les accroissements nouveaux au fur et à mesure qu'il sera possible de le faire.

Des remercîments unanimes sont adressés à M. le Maire pour ce gracieux hommage, au Conseil municipal et à M. le Bibliothécaire de la ville de Boulogne, rédacteur du catalogue dont il s'agit. M. le Secrétaire-Général a la mission de transmettre ces remercîments en offrant à son tour à la bibliothèque boulonnaise les derniers volumes parus des publications de la Société.

3° M. le comte d'Héricourt, correspondant à Souchez, adresse le manuscrit qu'il avait annoncé concernant le siége d'Aire en 1641. Cet honorable membre offre avec son obligeance de fournir des notes explicatives sur l'origine de ce manuscrit et des indications généalogiques sur les noms qui s'y trouvent mentionnés. — Remercîments.

4° M. le Président Quenson dépose sur le bureau (en original) une pétition adressée le 19 juillet 1729 à Monseigneur Jean-Marie Henriau, 9e évêque de Boulogne, par Dom Étienne-Marie Loiselle, abbé régulier de l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois de Ruisseauville, à l'effet d'être autorisé à aliéner une maison de refuge que cette communauté possédait dans la ville d'Aire; cette maison affermée au prix annuel de 300 livres étant considérée comme inutile et n'ayant pas même servi aux chanoines pendant la dernière guerre de 1710.

Au bas de cette pétition est écrit :

« Jean-Marie, évêque de Boulogne, conseiller du roy, su-
» périeur majeur de l'abbaye de Ruisseauville etc., veu la
» requête de l'autre part etc. » Signé J.-M. E. de Boulogne,
— par Monseigneur Lesage, avec le sceau des armes, cire rouge; écartelé au premier et au 4e d'or à 3 couronnes d'épines, de sable 2 et 1 au 2e et 3e d'azur à la fasce d'argent chargé de 3 merlettes de sable.

Cette pièce pouvant offrir un intérêt historique sera insérée dans une livraison du bulletin. — Des remercîments sont adressés à M. le Président Quenson qui communique en même temps un vieux plan au trait, de la bataille d'Azincourt, avec indication de la chapelle funéraire où repose la glorieuse poussière de la noblesse française, si cruellement décimée en 1415, sur cet humble coin de terre à jamais illustré par les plus grands et les plus malheureux souvenirs.

M. le Président dépose encore, en communication, un volume de comptes de l'ancienne abbaye de Ruisseauville. Ce volume échappé à la destruction par l'insouciance ou l'oubli d'un bon fermier, est recouvert d'un parchemin provenant d'un ancien livre de chœur, il vient de se retrouver et comprend les années 1618 à 1621. Il commence par ces mots :

« Compte et estat qui faict et rend à Reverend Père en Dieu
» et souverain prélat Monsieur Philippe de Launoy, abbé de
» Saincte-Marie-au-Bois-lez-Ruisseauville sire Pierre Le
» Brun, receveur de la dite abbaye, comis par le dit seigneur
» a recevoir toutes et chacunes fermes muables et revenus
» d'icelle abbaye, où ils sont situés et assis pour 3 ans, com-
» menchant au jour de St-Remy 1600 et dix-huit includ et
» finissant à pareil jour de l'an 1620 et ung exclud, se rédui-
» sant le dit compte tant en recepte qu'en mises en monoye
» d'Arthois que l'on dit tournois dont le patard parisis faict
» treize deniers obole tournois avec protestation que faict ce
» compteur que les parties qu'il n'aura peu recepvoir seront
» comptées en remises au proufit qu'il appartiendra et si quel-

» que chose est obmise tant en recepte qu'en mises se poul-
» dra redresser cy-après au proufit susdit. »

S'en suivent les comptes concernant les lieux de « Ruis-
» seauville, Beaulieu, Plancq, Bucamp, Ste-Wandrille, Lis-
» bourg, Zezecques, Beaumez, Prendefaim, Campaignes,
» Etreuil, Maninghem-au-Val, Clenleu et Erny. »

— Une seconde partie de ce registre contient « aultre re-
» cepte des dismes et fermes muables de la dite abbaye pour
» trois années de cę dit compte échues au 1er octobre 1820 et
» ung exclud comme s'en suit : — Azincourt, Beaulieu, Bu-
» camp, Canlers, Herchin, Crespy, Lisbourg, Crecquy, Tor-
» chy, Zeaunis (sic), Campaignes, Aix et Erny, Sombremont,
» St-Michel-lès-Zumbres. » — Viennent ensuite les recettes
de bois à coppe (sic) dépouillé en 1618, 1619, 1620.

— Une troisième partie a pour titre : — « Estat des deniers
» livres à bon compte de la recepte commençant au jour de la
» St-Remy 1618 et finissant à pareil jour de l'an 1619.

» Primes livré entre les mains de mon dit seigneur à plu-
» sieurs fois, comme apert par ung estat escript de sa main
» propre, là ou est repris le jour et mois plusieurs deniers les
» quels a donné à notre confrère sire Robert Dupuisch, por-
» tant la somme de III^{mil} IIII^{c} XXIII^{l} XIX^{s} IX^{d} ob. — *Jesus-
» Maria-Anna* † *Joseph.* »

Dans cet état des mises et payements commençant au 1er
octobre 1619 et inscrits mois par mois, on lit à la date du 26
décembre 1621, la mention suivante :

« Item le XXVIe donné au serviteur de Blangys pour avoir
» porté ce que mon dict seigneur a envoyé à Monseigneur de
» Boulogne à l'arrivée du Roi de Franche, — X^{ss}. »

Ce registre se termine par un dernier cahier intitulé : —
« Estat des mises et désboursé faits touchant la cuisine et dés-
» pense, commençant au mois d'octobre 1620. » — Il finit au
mois de septembre et termine par ces mots : « Totalis des mi-
» ses susditets port quattres mil trois cents LXXII^{ll} XII^{ss}
» VII^{d} ob. »

On trouve dans cet état, comme dans ceux qui précédent, des indications intéressantes et conséquemment ce livre est renvoyé à l'examen d'un membre de la commission du bulletin pour voir s'il y a lieu d'en publier certaines parties.

— A la suite de cette communication M. Louis Deschamps de Pas dépose au nom de M. le baron Dard, membre correspondant à Paris, une indication utile à conserver, concernant une imprimerie fondée en 1512 à d'Hesdin.— Cette indication portant que la ville d'Hesdin aurait la première possédé une imprimerie en Artois est assez curieuse pour être reproduite dans le bulletin historique. En conséquence, l'impression textuelle en est ordonnée. — Remercîments.

— Immédiatement après, le même honorable membre donne également lecture d'une autre communication de M. de Coussemacker, concernant un inventaire fait en 1790, des objets qui se trouvaient à cette époque au refuge de Saint-Bertin à Bourbourg. — Renvoi au bulletin. — Remercîments.

Conformément à l'ordre du jour, M. Albert Legrand, Vice-Président, demande et obtient la parole pour donner quelques renseignements, par lui obtenu, sur le projet de changement de toiture à la cathédrale.

D'après les informations prises par l'honorable membre auprès de l'architecte de la ville, il résulte que rien n'est décidé, d'abord, quant à la substitution d'une nouvelle couverture, mais que dans le cas où le changement de plomb serait jugé nécessaire et avantageux, il n'y aurait pas lieu de s'effrayer de ce changement, attendu, est-il dit, que l'on a trouvé un nouveau système de toiture en pierres superposées, système aussi solide, aussi gracieux et moins coûteux, qui a déjà été employé avec succès dans divers édifices, notamment à la cathédrale de Chartres. Or, si un changement doit s'opérer à Saint-Omer, on emploiera le même mode et les mêmes ouvriers ; on peut donc se tranquilliser sur ce point, il n'y aura rien à redouter, dans aucun cas, pour l'église Notre-Dame.

A la suite de ces renseignements, diverses observations sont

présentées par M. de Laplane sur ce mode de couverture nouvelle ou un mode semblable qui a été employé déjà dans plusieurs villes.

Après ces observations, l'ordre du jour étant épuisé le compte-rendu de la situation financière est renvoyé à la prochaine réunion et la séance est levée à 10 heures.

Séance du 3 Août 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

A 7 heures lecture et adoption sans observation, du procès-verbal de la précédente réunion.

Immédiatement après, dépôt sur le bureau des nombreux ouvrages reçus à divers titres par la société, depuis la dernière séance.

Voici le texte de ces ouvrages.

Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel, t. VI.

Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, publiées par Abel Desjardins, t. III.

Appendice au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par M. François Morand.

Journal des Savants, avril à décembre 1866, janvier à décembre 1867, janvier à juin 1868.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.—Documents inédits concernant la province, t. V.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie, 2e série, t. X.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXIX et XXX.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléannais, t. VIII et IX.

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1861 à 1866, 1re et 2e parties.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Lille, 1864 et 1865.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, XIe vol.
Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. II, 1re partie.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1864, 1865.
Bulletin de la Société Académique de Boulogne, 1867, n°s 3 et 4.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, n°s 13, 14, 15 et 16.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléannais, n°s 56, 57 et 58.
Bulletin de la Société Agricole et Industrielle de Calais, 1er et 2e semestres 1866.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 1re livr.
Bibliothéque de l'École des Chartes, t. IV, 2e livraison.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e liv. 1868.
Revue des Sociétés savantes, février, mars, avril 1868.
Revue Agricole de Valenciennes, mai, juin 1868.
Mitheilungen der Kaiserlich Koniglichen Geographischen Gesellschaft, 5 vol. in-8°.
Verslagen en Mededeelingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen, 2 vol. in-8°.
Catologus van de Boekery der Koninklyke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam, 1 vol. in-8°.
Jaarboek van de Koninklyke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam.
Processen Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen afdeeling natuurkunde.
La Papauté, par M. l'abbé Lesage.
Biographies départementales du Nord. — M. Victor Derode. — M. de La Fons baron de Mélicoq, par M. A. Desplanques.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, n°s 27, 28, 29 et 31.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 10e liv. 1868.
Bulletin de la Société Historique et Littéraire de Tournai, t. 12.
Annales du Comité flamand de France, t. IX.
Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France.
Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France, 3e série, t. X.
Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin, par M. Georges Stoffel.

La République de Saint-Martin, par M. H. Chalon.
Vieil Hesdin, par M. Jules Lion.

Après l'énoncé de ces ouvrages il est donné communication de la correspondance qui s'analyse ainsi :

1° M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il vient d'accorder à la compagnie une subvention de 300 francs comme encouragement à ses travaux. — Remercîments.

2° Son Excellence accuse également réception des 65 exemplaires du bulletin, destinés aux sociétés savantes, et du 12e volume des Mémoires de la société.

3° M. le Secrétaire de la Société impériale de Géographie de Vienne (Autriche), adresse les publications de cette compagnie et prie d'envoyer les bulletins historiques par l'intermédiaire de M. O. Lovery, libraire, commissionnaire à Paris, 3 bis, rue des Beaux-Arts, et de M. Brockaus, libraire à Leipzig et à Vienne.

4° M. A. Desplanques, Archiviste-Général du Nord, membre correspondant de la société à Lille, envoie les feuilles complètives de son inventaire sommaire des archives départementales du Nord, avant 1770, et fait hommage d'une intéressante notice, concernant l'ancienne abbaye de Notre-Dame de La Capelle.

En même temps, l'honorable et docte membre en donnant avis qu'il a dû ralentir cette année l'impression de l'inventaire sommaire qu'il prépare avec soin, afin de rétablir l'équilibre entre la somme déjà votée par le Conseil général et la somme déjà dépensée, annonce qu'il s'occupe d'un autre important travail, c'est la publication intégrale des chartres antérieures à 1201, projet dont il envoie le *prospectus*.

Pour cette grande et utile publication, l'auteur se propose de ne point faire appel aux administrations communales ou départementales, il attend tout des sociétés savantes et des érudits.

Les compagnies les plus riches, celles de Lille, Douai, Valenciennes ont donné l'élan, les autres les suivront on l'espère.

M. Desplanques demande également le concours de la Société des Antiquaires de la Morinie, société limitrophe à laquelle il est attaché par le titre de correspondant, il a la confiance qu'il ne fera pas défaut, et il exprime en conséquence le désir que cette société suivant l'exemple des autres, veuille bien consentir à une souscription de cinq exemplaires du 1er volume, à 20 francs chaque, en tout 100 francs, sauf à elle à placer le superflu de ces exemplaires comme elle le trouverait convenable.

La société, après délibération, reconnaissant l'utilité de la publication projetée, consent à la souscription proposée et vote à cet effet une somme de 100 francs pour cinq exemplaires du premier volume.

Avis en sera immédiatement donné à M. Desplanques, par les soins de M. le Secrétaire-Général.

— A cette occasion l'honorable M. Louis Deschamps de Pas, qui avait reçu la mission de retirer le 1er volume de l'Inventaire sommaire, déclare n'avoir pu s'acquitter de cette tâche, il prie M. le Secrétaire-Général de vouloir bien le réclamer par la même occasion à M. le Conservateur des archives du Nord.

5° M. de Rosny, membre correspondant à Lozembrune, en Boulonnais, annonce qu'ayant lu dans l'une des dernières livraisons du bulletin de la société qu'on s'était occupé du lieu de naissance et de la nationalité de Thomas Becquet, le saint archevêque de Cantorbéry, martyr des droits de l'Église, il a cru devoir adresser quelques notes généalogiques sur une famille du même nom qui habitait, jadis, le Vimeux, notes tirées en grande partie du manuscrit de Dom Grenier.

Cette intéressante communication dont il est donné lecture *in extenso*, est suivie d'une longue discussion à laquelle presque tous les membres prennent part, tous les arguments présentés sont successivement examinés ; mais il paraît résulter des opinions émises que, ni l'orthographe du nom, ni les données historiques ne paraissent indiquer une même famille ; on

ajoute que dans diverses provinces, notamment en Picardie, en Normandie et dans le département du Nord, il y a eu et il y a encore des familles Becquet, mais ces honorables familles, dit-on, ne paraissent pas avoir un lien commun (rien ne le prouve du moins) avec le saint Pontife ; telle est l'opinion qui paraît dominer dans l'assemblée qui n'en remercie pas moins à l'unanimité, l'estimable et docte correspondant de sa gracieuse communication.

— L'honorable M. de Rosny, communique en même temps quelques extraits de pièces relatives à Quercamp, pièces concernant le chapitre de Saint-Omer et paraissant, dès lors, à ce titre, intéresser la Société.

On y voit entre autres, dit le correspondant, une pièce transcrite en entier, indiquant un certain nombre de confiscations faites par l'Empereur au détriment des Français.... Vers 1550, la moitié des terres du Boulonnais furent confisquées et données par le Roi, au duc de Vendomois ; mais ce prince, il est vrai, ne les garda pas longtemps.. . Peu après, elles furent restituées aux titulaires ou à leurs héritiers.

Ces pièces sont renvoyées à la commission du bulletin pour être insérées dans une prochaine livraison et de nouveaux remercîments sont offerts à l'honorable correspondant de Lozembrune.

6° Le Président de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, M. E. Martel, annonce l'envoi de la 1re livraison du tome II des Mémoires de cette société, année 1867, nos 3 et 4. Cet envoi a lieu par l'intermédiaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

7° M. Em. de Lignières, Secrétaire de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, accuse réception de la dernière livraison du bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

8° M. Derache, libraire correspondant de la société à Paris, annonce l'envoi des divers ouvrages retirés par lui du ministère ou reçus par lui, à divers titres, pour la société.

9° M. Giry, élève de l'École des Chartes à Paris, envoie en communication un article critique sur la notice publiée récemment dans le bulletin historique, par M. de Lauwereyns, concernant les Baillis et les Lieutenants de Baillis à Saint-Omer. — Renvoi à M. de Lauwereyns pour l'examiner et répondre aux questions posées. — M. Giry annonce également un nouvel article sur les chartes de Saint-Omer et demande à cet égard l'avis de la société. Cette idée est heureuse, elle trouve de l'écho dans l'assemblée qui désirerait pourtant connaître à l'avance le plan précis que l'auteur se propose de suivre dans cette publication et le point de vue sous lequel elle doit être faite.

A la suite de ces communications diverses et des discussions ou réflexions auxquelles elles ont donné lieu, M. le Président Quenson annonce que dans quelques explorations qui ont eu lieu récemment à Fauquembergues, par les soins de M. Senlecques, on a découvert des souterrains qui peuvent avoir été jadis des souterrains refuges, où les populations alarmées s'abritaient dans les moments de crise.

A cette opinion émise par l'honorable Président, M. de Laplane ajoute qu'en effet il est à sa connaissance, comme à celle de plusieurs de ses collègues, qu'il existait en effet autrefois à Fauquembergues des souterrains qui communiquaient du château et de l'église, servant de point de défense avec les faubourgs, notamment du côté de Saint-Martin et du côté d'Audincthun ; les souterrains nouvellement rencontrés et dans lesquels on n'a pas, dit-on, osé s'enfoncer bien avant, se trouvant dans cette direction, sont probablement les mêmes que ceux dont la découverte a déjà eu lieu depuis plusieurs années. Rien autre, du reste, n'est venu jusqu'ici signaler ces explorations.

Des remercîments unanimes sont adressés à l'explorateur M. Senlecques, qui est en même temps proposé en qualité de membre correspondant. Cette proposition étant appuyée est renvoyée à une prochaine réunion.

L'ordre du jour appelant ensuite l'exposé de la situation financière par M le Trésorier, M. Delmotte prenant la parole expose ce qui suit :

En caisse au 1er janvier 1868...	1929	14
Recettes.....................	1440	70
	3369	84
Dépenses....................	3093	72
Excédant........	276	12

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et la prochaine séance renvoyée au mois de décembre à cause des vacances.

Séance du 3 Décembre 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observations.

Puis M. le Secrétaire-Général fait part à ses collègues de la mort récente de l'un des correspondants les plus distingués de la société M. Boucher de Perthes, décédé à Abbeville le 2 août 1868, à l'âge de 79 ans.

M. de Perthes était incontestablement l'un de ces hommes rares dont la perte doit être vivement sentie : la société s'associe unanimement aux regrets quelle inspire, elle ne saurait oublier les services que ce regrettable collaborateur a rendu à la science, surtout à la science anti-historique dont il peut être considéré comme le fondateur.

Immédiatement après l'expression de ces regrets, M. le Président appelle les titres des ouvrages reçus par la société, depuis la dernière séance. Ces nombreux ouvrages déposés sur le bureau sont intitulés de la manière suivante ;

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. IX, 3e livraison.
Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, t. XIII.
Mémoires de la Société du Gard, novembre 1866, août 1867.
Mémoires de la Société Académique de Maine et Loire, 17, 18, 19, 20, 21 et 22e vol.
Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1861.
Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, 1868, no 1.
Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXIX 3e partie, t. XXX 1re partie.
Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne, t. XI.
Bulletin de la Société Académique de Brest, t. V, 1re liv.
Bulletin des Sciences historiques de l'Yonne, 1re et 2e trim. 1868.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France.
Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie, 1868, nos 1 et 2.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. 1868.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1868, 11e livr.
Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, t. IV, 3e livr.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléannais, 1er trim. 1868.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Drôme, no 3.
Annales de la Société d'Agriculture du Puy, t. XXVIII.
Annales de la Société Historique de Château-Thierry.
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. II no 4, t. III nos 1 et 2.
Travaux de l'Académie Impériale de Reims, 1864-65, nos 3 et 4, 1865-66, nos 1 et 2.
Séances publiques de l'Académie des Sciences d'Aix, 1867-18.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 1868, 3e livr.
Annales Franciscaines, t. IV.
Revue Agricole de Valenciennes, juillet, août et septemb. 1868.
Revue critique d'Histoire et de Littérature.
Revue des Sociétés savantes, avril, mai, juin et juillet 1868.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 18 avril 1868.
Plan de la ville de Saint-Omer en 1855, par M. Jules Colbrant.
Plan de la ville et des environs d'Arras en 1590.

Le Personnel administratif sous l'ancien régime, par M. le baron Boyer de Sainte-Suzanne.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet.

La famille Faulconnier et les anciens grands baillis de Dunkerque, par M. J.-J. Carlier.

Notice sur la famille Gendron, par M. A. Dureau.

L'Homme de bien. — Essai de Tablettes Liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Projet d'établissement d'une ligue de l'Enseignement en France.

L'Institut, mai, juin, juillet, août 1868.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. X.

Bulletin du Comité flamand de France, 2e trimestre 1868.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, mai, juin, juillet, août et septembre 1868.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, septemb. 1868.

Conseil général du Pas-de-Calais, session de 1868.

De quelques lieux du Ponthieu ou voisins du Ponthieu, par M. E. Prarond.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution Showing the operations, expenditures, and conditions of the institution for the year 1866.

Histoire du Boulonnais, par M. Hector de Rosny, t. 1er.

Bibliothéque de l'École des Chartes, 1868, 3e, 4e et 5e livr.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXV, 5e et 6e livr.

Mémoires de la Société Impériale des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, 3e série, 4e et 5e vol.

Puis sans désemparer il est donné lecture de la correspondance qui peut s'analyser ainsi :

1° M. A. Desplanques, Archiviste-Général du Nord et correspondant à Lille, en remerciant la société d'avoir bien voulu souscrire pour quelques exemplaires à sa publication des chartes inédites, antérieures au XIIIe siècle, qui reposent aux archives du département du Nord, annonce que depuis l'émission de son premier prospectus, il a résolu d'élargir le cercle de son travail en y introduisant les chartes de l'Artois, du Ca-

laisis et du Boulonnais à côté de celles de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis. Ce projet, ajoute l'honorable correspondant, a reçu l'assentiment empressé de M. Paillart, Préfet du Pas-de-Calais, et de son collègue d'Arras, il acquerra aussi un intérêt tout particulier pour la ville et le territoire de Saint-Omer.

La société apprend avec plaisir cette intéressante nouvelle qui doit infailliblement accroître les sources de notre histoire locale, elle adresse ses remercîments empressés au savant et infatigable archiviste du département du Nord et en même temps elle décide que le chiffre de sa souscription première devra être nécessairement augmenté pour être mis en rapport avec les heureuses additions annoncées.

2° M. Martin, Secrétaire de la Société Savoisienne, annonce l'envoi du IIe volume des Mémoires de cette société.

3° M. A. Parrot, Secrétaire-Archiviste de la Société Académique de Maine-et-Loire, à Angers, exprime au nom de la compagnie dont il est l'organe le désir d'entrer en relations avec la Société des Antiquaires de la Morinie par un mutuel échange de publications.

Cette demande est unanimement acceptée. Il sera répondu en ce sens.

4° M. E. Mulfant, Secrétaire-Archiviste de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, annonce l'envoi du XIIIe volume de ses Mémoires, pour la section des Lettres. — Remercîments.

5° M. Robillard, Président, et M. Charles Loriquet, Secrétaire-Général de l'Académie impériale de Reims, adressent le programme des questions mises au concours par cette société, pour les années 1869 et 1870.

Parmi les sujets mis au concours on remarque :

1° Une notice historique et descriptive des Monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement. — (Prix, médaille d'or de 400 fr.)

2° Histoire de la faculté des Arts dans l'Université de

Reims, ses luttes, ses succès, ses grands hommes, etc.— (Prix, 400 fr.)

3° *Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.*— (Prix, 200 fr.)

6° M. Servaux, chef de bureau des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique, réclame les nos 51 et suivants du Bulletin historique de la société, lesquels n'étant pas parvenus au comité. — Ces numéros ont été immédiatement renvoyés.

7° Envoi d'un prospectus pour la Revue bibliographique universelle.

8° Envoi de prospectus de Chroniques et Mémoires sur l'histoire d'Alsace.

9° M. P. Bernard, Président, et M. P. Blain, Secrétaire de la Société Académique de St-Quentin, adressent le programme des questions mises au concours par cette compagnie savante.

Parmi les sujets proposés on voit :

Un projet d'Histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes.

10° M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, Président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie (rue de l'Université, 58, à Paris), adresse des formules indicatives des collections de numismatique avec prière de les distribuer aux amateurs possesseurs de monnaies anciennes, en leur demandant de les remplir, afin d'avancer le complément des richesses numismatiques.

11° M. Joseph Henry, Secrétaire de la Société Smith, à Washington *(Smith sonian institution)*, États-Unis d'Amérique, envoie un volume des publications de cette compagnie américaine, par l'entremise de Bossante, libraire à Paris, quai Voltaire. — Remercîments.

La lecture de la correspondance terminée, M. le Président remet à chacun des membres présents les 67e et 68e livraisons du Bulletin historique de la société.

Cette distribution terminée, l'assemblée après avoir entendue quelques communications de plusieurs de ses membres, a décidé sur la proposition de M. Louis Deschamps de Pas, qu'il est temps de s'occuper de l'inscription mémorative à placer dans la nouvelle église de Thérouanne, en l'honneur de Dessé Montalembert, glorieusement tombé l'un des premiers sous les coups de Charles-Quint, en défendant le drapeau de la France. En conséquence de cette décision, M. Albert Legrand, Vice-Président, dont le talent épigraphique est depuis longtemps connu et apprécié, est chargé de la rédaction de cette inscription dont le projet sera de nouveau soumis à la société pour son adoption définitive et la séance est levée à 10 heures.

Hri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

UNE ACQUISITION

CHEZ LE CHIFFONNIER.

Communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt, membre titulaire.

Un négociant mal vêtu parcourait une ville de Flandre et jetait de temps en temps ces mots : « Oude loque... Verkoopt... Schoens [1], » dans le silence de ses rues désertes. Un officieux voulut bien nous dire qu'on offrait ainsi aux ménagères de leur acheter leurs effets de toilette et même leurs chaussures hors de service.

Aussitôt nous revint à la mémoire ce vieux artiste qui circulait autrefois — d'un pas souvent mal assuré — dans les rues de Saint-Omer en criant : *Vieux souliers à vendre*, et auquel nous autres gamins de l'école des Frères — malgré nos yeux au beurre noir et nos mains endolories à la suite d'une surabondante distribution de *plamettes* — ne manquions jamais de répondre : « *Vieux savetier à pendre !* ».....

Si par hazard, un lecteur venait à jeter les yeux sur ceci, nous le prions d'excuser, nous allons parler d'évènemens tristes, mais nous n'avons pas pu nous reporter, sans sourire, au temps heureux de notre enfance.

[1] Nous ne garantissons nullement l'orthographe.

A quelque temps de là nous revîmes notre négociant ; cette fois il étalait devant le public les produits de ses achats, après leur avoir fait subir des transformations qu'il jugeait de bon goût. Parmi beaucoup d'objets impossibles à décrire paraissait une gravure enfumée où nous crûmes distinguer quelques monuments de la ville de Lille. A côté gisait un de ces petits imprimés sur papier sâle, semblable à ces vieilles complaintes que les Walter Scott et les Charles Nodier ont mis si fort à la mode. Marché bientôt conclu, prix fixé à quelques trente sous, payé comptant, nous laissâmes notre flamand se frottant les mains, enchanté d'avoir exploité son wallon.

Quelques mots d'abord sur la gravure. Après être parvenu, non sans peine, á faire disparaître la poussière et les tâches, nous eûmes sous les yeux une belle épreuve, avant la lettre, signée d'un côté par L. Watteau, peintre professeur de l'Académie de Lille en Flandre, 1790, et de l'autre par Helman, graveur de la même académie, 1791. L'esplanade de Lille est couverte d'une foule innombrable contenue par deux larges haies de cavalerie et d'infanterie ; chaque corps à son drapeau particulier ; tous sont différents, mais les écussons ne sont pas assez distincts pour être désignés. A l'entrée de l'avenue formée par ces troupes, on remarque deux statues portant, l'une des balances, l'autre un rameau. Trois ou quatre cavaliers, de grands personnages sans doute, circulent seuls dans cet espace. Vers l'extrémité s'élève sur dix marches, un autel surmonté d'une croix, entouré d'un nombreux clergé et des membres d'une confrérie présentant des cierges ; quelques militaires placés au pied de l'autel et sur les marches, lèvent la main comme pour prêter serment. Aux quatre coins des trépieds où brû-

lent des parfums. Un peu plus loin quatre obéliques ornés de bas-reliefs dont nous ne pouvons distinguer les détails. Un peu en arrière un édifice assez vaste d'architecture grecque, supporté par des colonnes ; sur le fronton on lit en grosses lettres : *Jus populi recuperatum.* A l'intérieur une statue de femme (la Liberté) entourée de graves personnages tout de noir habillés et décorés de larges écharpes ; sur les marches de cet édifice qui paraît plus élevé que l'autel, encore des militaires levant la main. A droite un grand drapeau orné de broderies aux armes de France, à gauche un petit étendard où on lit : Vive la nation, la loi, le Roi. Un peu plus loin, à droite et à gauche de l'édifice principal, deux autres petits temples grecs à colonnes ornés de beaux vases, les personnages qu'on aperçoit dans l'intérieur n'ont plus ce maintien grave qui dénote l'officiel ; ils paraissent se livrer à la joie la plus vive, les chapeaux au bout des cannes s'agitent en l'air ; beaucoup d'hommes restés dans la foule font les mêmes démonstrations. Tous les rangs sont confondus ; la grande majorité est dans l'allégresse ; çà et là des religieux au maintien timide. Les marchands de comestibles et de liquides font de bonnes affaires, bien des acteurs de la fête se détachent des groupes pour les visiter. Quelqu'un est emmené malgré sa résistence pour avoir excédé les bornes de la tempérance. Une épaisse fumée semble sortir d'un foyer placé derrière le temple. Dans le lointain, l'indispensable mât de cocagne.

Nous espérions trouver un récit dans l'histoire de Lille par M. V. Derode ; nos recherches n'ont pas abouti.

Une note manuscrite de notre infatigable Dufaitelle donne quelques explications, nous la transcrivons :

« 1790, 6 juin. — Confédération des départements du

» Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, à Lille, sur
» l'Esplanade, entre le canal et la citadelle. Deux médail-
» les ont été frappées à cette occasion ; Henin[1] les a dé-
» crites. On grava aussi des estampes pour perpétuer le
» souvenir de cette solennité. Louis Watteau a repro-
» duit la confédération sur la toile ; son tableau dédié
» aux maire et officiers municipaux de la ville de Lille
» fut gravé en 1791, par Helman, Isidore-Stanislas, de
» Lille. Jean-Joseph Durig a gravé une médaille de la
» confédération des trois départements. Module 12 lignes.
» François Verly, architecte et graveur à Lille, a produit
» aussi une gravure de la confédération. »

Quelques mots sur ce qui s'est passé à Paris le 4 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille feront apprécier le caractère de ces confédérations. Pontivy, la Franche-Comté, le Lyonnais, Lille, avaient précédé la capitale. Ce fut sur le rapport de Talleyrand, évêque d'Autun, qu'une fédération générale fut fixée à cette date. Une adresse faite au nom des habitants de Paris fut envoyée dans les provinces pour engager les gardes nationales à prêter le serment de défendre les institutions nouvelles. Depuis plusieurs semaines, les industriels, les artisans, avaient déserté les ateliers, s'étaient revêtus de l'uniforme et exercés au maniement des armes. De grands travaux avaient été exécutés au Champ de Mars où devait se célébrer la fête. On avait eu la pensée de rappeler ces assemblées du Champ de Mars ou Mai, monuments des anciennes franchises de nos pères.

[1] « Histoire numismatique de la révolution française ou descrip-
» tion raisonnée des médailles, monnaies et autres monuments nu-
» mismatiques relatifs aux affaires de France, depuis l'ouverture des
» États généraux jusqu'à l'établissement du gouvernement consu-
» laire, par Michel Hennin. Paris, Merlin, 1826, in-4° (Brunet). »

En transportant la terre du milieu du Champ de Mars sur les parties latérales, on voulait former un vaste amphithéâtre capable de contenir tous les spectateurs. Douze mille hommes travaillaient sans relâche à ces préparatifs, mais on ne tarda pas à reconnaître que les travaux ne pourraient pas être achevés pour le jour fixé. Le maire de Paris invita les militaires à se joindre aux travailleurs; tous les rangs, toutes les conditions fournirent leur contingent et on évalua à 200,000 le nombre de ces terrassiers improvisés. On distinguait parmi eux des religieux, des militaires, des femmes et jusqu'à des chartreux arrachés à leur perpétuelle réclusion. Des barriques de vin qu'on distribuait gratis aux travailleurs étaient promenées sur des brouettes dans l'intérieur de l'enceinte. des tavernes ambulantes étaient placées aux abords et offraient des raffraîchissements aux travailleurs et aux curieux. De temps en temps on entendait ce cri sinistre : Les aristocrates à la lanterne. Sur un drapeau on lisait le refrain : Ça ira ; sur celui des boulangers : Le dernier souper des aristocrates ; sur celui des bouchers : Tremblez aristocrates, voilà les bouchers ; les imprimeurs avaient pris pour devise : Imprimerie, premier flambeau de la liberté.

Le Champ de Mars offrait l'aspect du plus vaste cirque qui jamais ait existé, plus de 150 mille personnes pouvaient être assises, les talus pouvaient donner place à un nombre égal de spectateurs debout : des gradins de distance en distance facilitaient la circulation. Les premiers venus furent les Bretons, le 12 juillet arrivèrent les Tourangeaux, ils remirent au Roi un anneau qui avait appartenu à Henri IV et le prièrent de le porter le jour de la fête.

Le 13 juillet, veille de la grande solennité, les fédérés des provinces défilèrent devant le Roi, la Reine avait ses enfants près d'elle. Tout Paris voulut voir cette scène.

Nous voici au 14 juillet, le temps est sombre. Tous les fédérés, députés des provinces et de l'armée se rangent sous leurs bannières respectives et se rendent de la place de la Bastille aux Tuileries. L'Assemblée nationale marche précédée par le bataillon des élèves militaires, composé d'enfants de 12 à 13 ans ; elle est suivie du bataillon des vétérans, tous sexagénaires. Le défilé a duré trois heures par une pluie battante, les premiers arrivés font des faisceaux de leurs armes, et se mettent à danser, comme pour braver l'orage. 60,000 hommes forment des groupes divisés où l'on distingue les jeux en usage dans chaque province.

Un autel s'élève, il est entouré de colonnes où sont gravées des inscriptions, mais elles n'ont rien de religieux. Un prêtre s'avance vers l'autel, c'est l'évêque d'Autun. Deux cents prêtres lui font cortége, ils ont ceint l'écharpe tricolore au-dessus de leurs vêtements sacerdotaux ; aux premiers rangs, le célèbre abbé Louis ; sur les marches, Gobel qui fut, plus tard, le prêtre de la déesse Raison et, malgré ses apostasies dictées par la peur, marcha au supplice avec la veuve de Camille Desmoulins.

Trois cent mille hommes, femmes ou enfants, entourent le Champ de Mars. Le Roi est assis sur un fauteuil semé de fleurs de lis. Le président de l'assemblée siége sur un fauteuil pareil. Bientôt le canon annonce la prestation de serment du Roi. Tout à coup le soleil perce la nue, un immense cri de : Vive le Roi, se fait entendre et les fédérés des provinces commencent leur retraite.

Ces détails que nous avons abrégés le plus possible suffiront pour expliquer notre gravure.

Passons au petit imprimé auquel notre négociant n'attachait sans doute aucun prix. Nous le croyons, sinon unique, du moins très-rare et à ce titre nous le reproduisons.

ACTE D'ACCUSATION

CONTRE

PIERRE LENGLÉ DE SCHOEBEQUE

CI-DEVANT

MAIRE DE LA VILLE DE CASSEL

Prévenu d'avoir entre-tenu des intelligences criminelles avec les ennemis de la République.

TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE.

Audience du mercredi 2 octobre 1793.

Interrogé de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure :

A répondu s'appeller Pierre Lenglé Schoebeque, âgé de 63 ans, ancien subdélégué de l'intendance de Flandre et d'Artois, et ci-devant Maire de Cassel, natif de ladite ville et y demeurant.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, dont la teneur suit :

Antoine Quentin Fouquier-Tinville, accusateur-public près le tribunal criminel révolutionnaire, etc.

Expose qu'en vertu du décret de la Convention Nationale,

en date du 20 mars dernier, confirmatif de l'arrêté de ses Commissaires, qui ordonne que Pierre Lenglé sera jugé par le tribunal extraordinaire, et amené à Paris, toutes les pièces concernant ledit Lenglé ont été remises à l'accusateur public, lequel a décerné contre ce particulier un mandat d'arrêt, comme prévenu d'intelligence avec les ennemis de la République, en exécution duquel mandat, il a été conduit dans la maison d'arrêt, dite la Conciergerie du Palais, à Paris, et a été interrogé par l'un des Juges du tribunal, dans lequel interrogatoire il a déclaré s'appeller Pierre Lenglé Schoebeque, ci-devant Maire de Cassel, et y demeurer.

Qu'examen fait par l'accusateur-public de toutes lesdites pièces il en résulte que, depuis l'époque de la révolution, ledit Lenglé n'a cessé d'entretenir des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République, et dans l'intérieur, de faire tout ce qui étoit en lui pour y pervertir l'esprit public, et même pour y provoquer le trouble et la désobéissance aux Lois, qu'il étoit spécialement chargé de faire exécuter, en sa qualité de Maire de Cassel ; qu'il a de même provoqué l'avilissement des Autorités Constituées, notamment des Assemblées Nationales, en tenant contre elles, tant par écrit que verbalement, les propos les plus outrageans ;

Que la preuve desdits faits résulte,

1° D'une lettre par lui écrite le 30 mars 1792 à l'ex-ministre Calonne, l'un des agens principaux des ennemis de la République, dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Privé depuis trop longtems de l'honneur de vous demander de vos nouvelles, je profite avec empressement de l'occasion de mon frère, pour vous renouveller les assurances de mon ancien, invariable et respectueux attachement. Sept ou huit lettres que vous m'avez permis de vous écrire, immédiatement après l'assemblée balliagère, ne vous seront probablement pas parvenues, etc.

« Quoique suppléant et sollicité, je n'ai voulu remplacer personne ; l'impossibilité de faire le bien, l'horreur qui régnoit dans l'assemblée, les abominations qu'on y traitoit, tout m'a déterminé à persister dans mon refus, etc.

« Je reçus une députation de la Commune de Cassel, qui me prioit d'accepter la place de Maire, à laquelle j'avois été élu de toutes voix ; j'ai cru alors ne pouvoir me refuser aux instances pressantes et unanimes de mes concitoyens : mais sans cesse en prise avec le Département et le District d'Hazebrouck, qui, l'un et l'autre sont on ne peut pas plus mal composés, tourmenté et ménacé par un misérable club affilié aux Jacobins, etc.

« Les clubistes m'accusent ainsi que le corps Municipal et presque tous les habitans de la ville, d'aristocratie. Cette réputation qui nous honore déplait aux clubistes de Lille, où mon fils, directeur des fortifications, a été dénoncé et soupçonné des mêmes sentimens, etc.

« Les humiliations qu'on se préparoit à lui faire supporter et dont il aura l'honneur de vous rendre compte, l'ont déterminé à se rendre à Ipre et ensuite à Coblentz, d'après le conseil que lui a donné M. de la Queuille et les autres commissaires. Veuillez Monsieur, être son organe près des princes, les persuader de la ferme résolution où il est de servir son roi, qu'aucun sacrifice ne lui coûtera et qu'il versera la dernière goutte de son sang pour l'établissement de la monarchie ; il n'attend que les ordres des princes pour les convaincre de cette vérité, ainsi que plusieurs de ses camarades, qui au premier signal se joindront à lui. Il a pour compagnon de voyage M. de Staplande mon neveu, commissaire des guerres, employé à Bergues, qui n'ayant pas cru pouvoir prêter le serment affreux auquel on l'obligeoit, a préféré de quitter sa commission et de se rendre à Coblentz, etc.

« Mon gendre et deux autres neveux se rendent au même point d'honneur et avec les mêmes sentimens, etc. »

2° D'une note sans date ni signature et jointe à une lettre adressée de Tournay audit Lenglé, datée du 22 juillet, signée A. M. Dudonjon ; laquelle note est ainsi conçue :

« Les noms des personnes tant à D. qu'à B. et C. et le genre des talens qui les rendroient propres à être employés.

« Une adresse sûre en pays étranger, pour pouvoir correspondre F. M. pendant le tems. »

3° D'une lettre par lui écrite à sa femme, datée de Lille ce jeudi, dans laquelle on lit ces mots : « Voici trois lettres de M. de Calonne. »

4° D'une autre lettre par lui écrite à sa femme, datée de Lille, ce vingt, dans laquelle on lit : « Paris déserte toujours, les Députés paroissent inquiets ; je crois plus que jamais que le printemps ne se passera pas, ou sans contre-révolution, ou par le renvoi de l'Assemblée ; ce qui seroit le plus à désirer. »

5° D'une note écrite de sa main, dans laquelle on lit : « Je crois que M. Cortyl verra avec plaisir la vraie déclaration des princes, » et un exemplaire de ladite prétendue déclaration est joint à ladite note.

Qu'il résulte encore des autres pièces annexées audit procès, qu'il a avancé de l'argent à des individus, pour faciliter et accélérer leurs émigrations ; qu'à l'époque de la fuite de Capet, il a été dénoncé aux Commissaires de l'Assemblée Constituante, envoyés pour recevoir le serment de l'Armée du Nord, comme ayant refusé constamment, en sa qualité de Maire de Cassel, d'installer dans sa fonction le Curé Constitutionnel ; qu'un des Commissaires se transporta dans cette ville pour vérifier les faits ; mais les mauvaises dispositions, et l'incivisme dudit Lenglé Maire, et de la Municipalité étoient si bien connus que le Général ne voulut pas laisser partir le Commissaire, sans lui donner une forte escorte ; qu'à l'arrivée de ce Commissaire dans Cassel, ledit Lenglé sortit de la ville pour ne pas le voir : que le Commissaire fit convoquer une assemblée du Conseil général de la Commune, et exigea que le Maire s'y rendit ; qu'en effet, le Commissaire s'étant rendu à cette assemblée, il y trouva ledit Lenglé, et eut lieu de se convaincre que ce Maire n'avoit point fait enregistrer ni publier les Lois, comme il y étoit obligé : qu'il demanda pourquoi le Curé Constitutionnel n'étoit pas installé : que Lenglé ne lui donna que de mauvaises raisons pour réponse ; que le Commissaire exigea que cette installation fut faite le lendemain, et il apprit du Curé Constitutionnel qu'il avoit réclamé plusieurs fois du Maire son installa-

tion, sans pouvoir l'obtenir, qu'il avoit été injurié et même poursuivi à coups de pierres dans la ville de Cassel, lorsqu'il s'étoit présenté, qu'il s'en étoit plaint au Maire, qui avoit toujours refusé de lui rendre justice, et de le mettre à couvert des mauvais traitemens qu'il éprouvoit, et que c'étoit la crainte d'être massacré à Cassel qui l'avoit obligé de s'aller cacher dans une campagne voisine ; que dans Cassel il n'y avoit que sept à huit patriotes, lesquels avoient voulu se réunir et former une société d'amis de la Constitution, pour propager les bons principes : ils en furent empêchés par le Maire qui employa les menaces les plus fortes, pour détruire la société, et l'empêcher de s'accroître ; que le Commissaire de l'Assemblée Constituante en parla aux Officiers Municipaux assemblés : ledit Lenglé Maire répondit avec beaucoup d'aigreur, et ce ne fut que d'après les ordres les plus positifs que ce Commissaire parvint à faire donner un local pour cette société ; mais le Maire mit dans cette affaire toutes les contrariétés possibles, néanmoins la société fut installée avant le départ des Commissaires.

Qu'il résulte encore desdites pièces, que ledit Lenglé étoit l'un des auteurs d'une prétendue motion faite au Conseil général de la Commune de Cassel, le 13 mars 1791, tendante à soutenir que les électeurs n'avoient pas le pouvoir de nommer les fonctionnaires publics, ecclésiastiques et judiciaires.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Pierre Lenglé Schoebeque, ci-devant Maire de Cassel, pour avoir méchamment et à dessein entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République, tendant à favoriser leur entrée sur son territoire, à leur fournir des secours en soldats et argent, et à favoriser les progrés de leurs armes ; comme aussi d'avoir pareillement par ses propos et ses écrits, cherché à provoquer la désobéissance aux Lois, l'avilissement des Autorités constituées et à exciter des troubles dans l'intérieur de la République, propres à y fomenter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres.

En conséquence l'accusateur-public requiert qu'il lui soit donné acte, par le Tribunal assemblé, de la présente accusation, etc.

On procède à l'audition des témoins.

MERLIN, de Douay, dépose des faits qui établissent la conduite incivique de la Municipalité de Cassel, dont l'accusé étoit Maire ; les patriotes y étoient vexés et maltraités.

AUGUSTIN ASSELIN, Administrateur du Département du Pas-de-Calais, déclare ne connoître l'accusé que par sa mauvaise réputation. Il dépose que dans le mois de septembre de l'année dernière, revenant de la haute cour dont il avoit été membre, se trouvant à Saint-Omer, il vit arrêter un ci-devant, nommé la Vacherie ; lui déposant ayant été chargé, à Cassel, d'apposer les scellés chez des prêtres insermentés, l'un d'eux, ami de l'accusé se croyoit si sûr d'une contre-révolution, qu'il se permit de dire à l'occasion de l'apposition des scellés : C'est sans doute une plaisanterie que l'on fait ici.

LE PRÉSIDENT AU TÉMOIN. — Comment nommez-vous ce prêtre réfractaire ?

R. — Il se nomme Distry ; il a émigré avec 15 à 16 autres, à l'aide des moyens qui leur ont été procurés par la Municipalité, qui, pour faciliter leur émigration, a fait semblant de les faire déporter.

LE PRÉSIDENT A L'ACCUSÉ. — Connoissiez-vous ce Distry ?

R. — Oui, il venoit chez moi ; c'étoit un ci-devant chanoine.

D. — Dans quel pays étranger a-t-il été déporté ?

R. — Je l'ignore.

LAURENT NIORET, employé à la Trésorerie Nationale, déclare connoître l'accusé depuis douze à treize ans. Il l'a toujours vu lié, depuis la révolution, avec tous les contre-révolutionnaires du Département du Nord, et se qualifioit commissaire du roi, etc.

JACQUES MAKEREEL, Maire de Cassel, dépose que l'accusé a toujours joui de la réputation d'ennemi de la révolution, que sa maison étoit le réceptacle des prêtres réfractaires, que les patriotes étoient persécutés dans Cassel, qu'il a

contribué à l'émigration de sa famille, qu'il a facilité celle d'un grand nombre de prêtres insermentés en faisant semblant de les faire déporter ; qu'il a contribué au désarmement de la garde Nationale d'Hazebrouck qui étoit venue assister à l'enterrement d'un patriote, où elle manqua d'être assassinée.

L'ACCUSÉ. — Des gardes Nationaux d'Hazebrouck étant venus à Cassel pour assister à l'enterrement du cuisinier de M..... vinrent me demander la permission d'accompagner le convoi : je leur représentai que rien n'étoit plus juste ; mais que dans une ville policée, on ne devoit point y venir tambour battant, sans en prévenir les Autorités constituées : je leur observai en outre de ne point y assister armés ; ils dirent qu'ils n'en feroient rien : alors je leur dis que je les rendois responsables des événemens qui pourroient arriver. Ils furent désarmés : ce n'est point ma faute : ceci est l'ouvrage des habitans de Cassel.

LE TÉMOIN. — L'accusé me fit venir chez lui, le jour de Saint-Joseph, pour me dire que ma vie n'étoit point en sûreté dans Cassel. Je lui répondis que la sienne ne tenoit qu'à un fil, puisque, si la garde Nationale de Saint-Omer n'avoit point été détournée dans sa route, et arrêtée à Bailleul, elle seroit déjà venue venger ses frères d'Hazebrouck et les patriotes de Cassel. Il ne répondit rien. Les patriotes, peu nombreux à Cassel, voulurent se réunir en société populaire : ils se présentèrent un grand nombre de fois à la Municipalité, à l'effet d'obtenir un local pour tenir leurs séances, conformément à la Loi. Fatigué de leurs importunités, il leur offrit, comme par dérision, le local où se tenoient les valets de ville.

L'ACCUSÉ. — Il y avoit des boiseries et des chambranles de marbre ; d'ailleurs, les membres de cette société n'étoient point d'accord ; ils se disputoient entr'eux : il falloit bien les concilier, avant de faire droit à leur demande.

LE TÉMOIN. — L'accusé récéloit chez lui des prêtres réfractaires, auxquels il avoit accordé un local pour dire la messe, tandis que le curé constitutionnel a été plus de cinq à six semaines sans pouvoir obtenir d'être installé.

La Municipalité toléroit les persécutions qu'il essuyoit ; s'étant présenté pour enlever le corps d'un dragon décédé à l'hôpital, on le poursuivit à coups de pierres, après l'avoir accablé d'invectives.

Duhem, député à la Convention Nationale, dépose qu'il est à sa connoissance que l'aristocratie dominoit au suprême dégré dans Cassel, et que l'accusé a toujours été regardé comme une sangsue publique, dans toutes les places qu'il a occupées, et notamment lorsqu'il étoit subdélégué de Calonne dans l'intendance de Flandre et d'Artois.

Alquier, député à la Convention Nationale, confirme par ses détails toutes les précédentes dépositions. Il ajoute que l'accusé étoit l'ami le plus intime de Calonne, lorsqu'il étoit intendant du Nord et que par cette intimité, il avoit accaparé une infinité de places dans les différens bailliages de ce Département, qui le rendoient l'homme le plus riche et le plus despote du canton ; qu'au total, il passait dans l'ancien régime pour une sangsue, et dans le nouveau, pour un contre-révolutionnaire.

Sur l'interpellation faite aux témoins Makereel et Nioret de déclarer s'il est à leur connoissance que l'accusé, pendant qu'il étoit Maire de Cassel, portât la cocarde Nationale, ils répondent que non-seulement l'accusé, mais les gens qui étoient à son service ne la portoient pas non plus, jusqu'au moment où le citoyen Alquier arriva dans Cassel en qualité de Commissaire.

L'accusé. — Je ne portois jamais de chapeau.

Lesage Senault, député à la Convention Nationale, déclare connoître l'accusé depuis longtems, qu'il a toujours passé pour un monstre, tant dans l'ancien que dans le nouveau régime ; qu'il étoit plus infâme que Calonne, qu'il a fait en tout tems le malheur de la Flandre maritime par ses rapines et extorsions, qu'il étoit un déprédateur et dilapidateur outré, qui dans ses comptes a osé porter un article de douze à quinze livres de moutarde et un autre de trois mille livres de cornichons.

Lebon, député à la Convention Nationale, déclare n'avoir aucun fait particulier à dire contre l'accusé, mais bien

contre la Municipalité dont il étoit le Maire, qui délivroit des passeports pour sortir de la République, quoique les Décrets s'y opposassent formellement.

Dumonceaux, juge à Douay, donne des détails sur les pièces contenues au procès de l'accusé.

Forcade, médecin à Cassel, dépose dans le même sens et des mêmes faits que les précédens témoins. Il ajoute que trois mays avoient été plantés dans la ville le jour de l'acceptation de l'Acte Constitutionnel, l'un devant sa porte en sa qualité de Président du club, l'autre devant celle du curé constitutionnel et le troisième devant le corps de garde National, et ont été arrachés par ordre de la Municipalité.

L'accusé. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

Lecture est faite d'un imprimé ayant pour titre : *Manifeste des princes*.

L'accusé. — Je l'ai acheté à Saint-Omer.

L'accusateur-public observe à l'accusé qu'il a été trouvé parmi ses papiers, un extrait manuscrit de l'ouvrage ci-dessus ; en conséquence il l'interpelle de déclarer si c'est lui qui a rédigé ledit extrait.

L'accusé. — Je ne m'en rappelle pas.

Lecture est faite d'une lettre écrite à Calonne, en date du 31 mars 1792.

L'accusé. — On l'a trouvé dans ma chiffonnière, mais elle n'étoit point dans mes papiers, ce n'étoit d'ailleurs qu'un projet de lettre qui n'a jamais été envoyé.

Le Président. — Est-ce vous qui l'avez écrit ?

R. — C'est mon commis.

D. — Puisque vous étiez dans les principes de l'aristocratie, vous ne deviez pas accepter les fonctions de Maire.

R. — J'ai sacrifié mes sentimens et mes opinions à mon devoir. J'ai donné plusieurs fois ma démission, mais on m'a forcé à rester.

D. — Ne sont-ce point les aristocrates qui vous ont forcé à rester ?

R. — C'est tout le monde.

Le témoin Alquier, observe que les aristocrates l'aimoient

si peu que le prince de Robecq, député à l'Assemblée Constituante, dont il étoit le suppléant, écrivoit à son Département qu'il s'étoit retiré de l'Assemblée, mais qu'il ne donnoit pas sa démission, pour ne point leur faire un mauvais présent en se faisant remplacer par Lenglé.

L'accusateur-public analyse les charges et le résultat des débats.

Chauveau, défenseur de l'accusé, est entendu en sa plaidoierie.

Le Président pose les questions, les Jurés se retirent pour délibérer leur déclaration provoque le jugement suivant.

Le tribunal, d'après la déclaration du Jury, portant :

1° Qu'il est constant qu'il a été entretenu des manœuvres et intelligences contre-révolutionnaires avec les ennemis de la République, tendantes à favoriser leur entrée sur le territoire Français.

2° Que Pierre Lenglé Schoebeque, ci-devant Maire de Cassel, est convaincu d'avoir entretenu ces intelligences.

Faisant droit sur les conclusions de l'accusateur-public, condamne Pierre Lenglé, à la peine de mort, conformément à l'article IV de la première section du titre 1er de la 2e partie du code pénal, dont il a été donné lecture : déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la République, ordonne que le présent jugement sera, à la requête de l'accusateur-public, exécuté sur la place de la révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République.

Avant le prononcé de ce jugement, le Président a, suivant l'intention de la Loi, observé à l'accusé qu'il lui étoit permis de parler contre l'application de la loi invoquée par l'accusateur-public. Il a répondu ce qui suit :

« Je ne vois pas que la confiscation puisse avoir lieu, attendu que la Loi qui l'ordonne n'est que du 10 mars, et que le délit qui m'est imputé est antérieur à cette époque. »

Cette réclamation a un peu étonné l'auditoire, et l'accusé a paru vivement affecté, lorsqu'il a vu qu'il n'y étoit point fait droit.

L'exécution a eu lieu jeudi 3 octobre 11 heures du matin.

La pièce qui suit a été trouvée dans un double fond de la caisse-toilette de feu Pierre Lenglé : l'original est tout entier écrit de sa main et signé de lui.

L'Administration du Directoire du District d'Hazebrouck, en a arrêté l'impression afin de pénétrer de plus en plus ses concitoyens des extorsions dont ils ont été de tout tems victimes sous l'ancien régime, et par là les attacher indissolublement à la sublimité du Gouvernement Républicain.

A la veille de finir ma pauvre carrière je désirois n'avoir rien à me reprocher pour les différentes charges, fonctions et missions dont j'ai été chargé ; si j'ai été utile à ma Patrie je n'ai rien à me reprocher, et mes vues sont remplies. Je ne ferai pas l'étalage des bienfaits que j'ai procurés, mais pour y parvenir, j'ai employé plusieurs fois de l'argent, des présens, dans le nombre desquels j'ai fait des doubles emplois, j'ai mal employé, enfin je n'ai pas tiré le parti que j'en devois peut être, pour la tranquillité de ma conscience, et pour celle de mon père et aïeul. Je veux et désire faire une restitution tant au Département qu'à la Chatellenie de toutes les vacations qu'on m'a payées ou pu payer ; je veux que mes héritiers tiennent compte à l'Administration de la Flandre maritime, d'une somme de CENT MILLE livres, pour tenir lieu de tout ce que j'ai pu avoir mal geré pendant le tems de ma gestion, indues vacations, doubles emplois, états des ouvriers, etc., et tout ce que je pourrois devoir de tel objet que ce puisse être ; priant MM. les Administrateurs de vouloir au moyen de cette somme payable comptant, me tenir quitte de tout, et si MM. les Administrateurs avoient la complaisance de compenser le bien que j'ai procuré avec le mauvais emploi que je pourrois me reprocher d'avoir fait. Je veux absolument et mon intention est, que cette somme de CENT MILLE livres sera comptée aux Administrateurs du Département, pour faire telle œuvre pie qu'ils jugeront

convenir, voulant absolument acquitter ma conscience et celle de mes pères, et n'avoir rien à me reprocher; si cette restitution ne paroit pas encore assez ample, mon intention est qu'on y supplée s'il est nécessaire d'un QUART ou de la MOITIÉ, comme les Administrateurs du Département désireront, ne voulant absolument aucun reproche à me faire, ni avoir aucune tache à ma conscience ; priant ces Messieurs de prier pour ma pauvre ame. Le dix de l'an 1788. — Signé : LENGLÉ DE SCHOEBEQUE.

P.-S. — La commissaire departi, voudra bien autoriser cette délibération et cette décharge pour la tranquillité de ma conscience : les preuves de son attachement me sont assez connues pour n'en pas douter.

CERTIFIÉ conforme à l'original par nous Administrateurs composant le Directoire du District d'Hazebrouck, le 19e jour du mois brumaire l'an second de la République Française, une et indivisible. Présens les Citoyens, P.-J. REVEL, Vice-Président ; FORCADE, L. PARESYS, J. RUCKEBUSCH, A.-A. LAGNIEZ, Administrateurs ; O. PANCKOUCKE, Procureur-Syndic et J.-M. BERTELOOT, Secrétaire.

A Hazebrouck chez ITZWEIRE DE BAECKERE, imprimeur.

M. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour de Paris, s'est occupé de la justice révolutionnaire ; il a publié dans le *Cabinet historique* une série d'articles où il fait ressortir d'incroyables irrégularités dans les procédures, l'ignorance et la cruelle partialité des juges. Il constate même que beaucoup de malheureux ont été exécutés sans jugement, que beaucoup ont été victimes de vengeances particulières, que des villages entiers ont été dépeuplés ou réduits en cendres Mais il y a dans l'im-

primé que nous venons de transcrire une particularité que nous croyons faire connaître pour la première fois.

Les administrateurs du district d'Hazebrouck affirment qu'on a trouvé dans un meuble appartenant à l'accusé un testament écrit en entier de sa main et signé par lui. Ils certifient l'authenticité de cette pièce. Il est bien facile de démontrer qu'elle est matériellement fausse. Elle porte la date de 1788. Le mot : *Département* s'y trouve trois fois ; on y lit quatre fois le mot : *Administrateurs*. Or, ce n'est que par décret du 15 janvier 1790 que l'assemblée constituante divisa la France en départements [1].... Le style du reste dénonce assez l'auteur et c'est bien ici le cas de s'écrier avec le poëte :

Ah ! faut-il insulter celui qu'on assassine.

Terminons par une revue rapide des témoins, et des personnages mentionnés dans leurs dépositions.

Le plus acharné à la perte de l'accusé est sans contredit, Alquier, Charles-Jean-Marie (plus tard baron), né près des Sables-d'Olonnes le 13 octobre 1752 ; il fit ses études chez les Oratoriens, suivit le barreau et devint procureur du Roi au Tribunal des trésoriers de France. En 1789 il était maire de La Rochelle. Le tiers Etat du pays d'Aunis le députa aux États généraux, où il siéga au côté gauche. Son premier acte est un rapport contre l'Évêque de Tréguier accusé d'avoir, dans un mandement, excité les populations à s'insurger et à refuser l'obéissance aux décrets de l'assemblée nationale. Les conclusions du rapport furent admises et le prélat fut poursuivi comme coupable du crime de lèse-nation.

[1] Jean Derheims, histoire de Saint-Omer, page 388, note 2e.

En mars 1790, Alquier dénonce plusieurs de ses collègues qui abusent, dit-il, de la franchise pour répandre des libelles contre-révolutionnaires. Peu après nouvelle dénonciation contre ceux de l'assemblée qui ont voulu poursuivre les acteurs des scènes sanglantes des 5 et 6 octobre. 17 février 1791 rapport du même, favorable aux auteurs des troubles de Tabago, menaçant pour ceux qui les ont réprimés.

Une lutte acharnée s'est engagée à Nîmes entre catholiques protestans ; le sang a coulé. Alquier prend chaudement le parti des derniers ; il demande la destitution de la municipalité et la mise en accusation des principaux membres d'une société catholique, ce qui fut décrété. La cherté des grains avait fait éclater une révolte à Douai. Alquier l'attribua au fanatisme des prêtres et ses violences de langage furent telles que Robespierre lui-même en parut offensé.

Lors du départ de Louis XVI pour Montmédy (21 juin 1791), Alquier fut envoyé en mission dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, avec deux autres membres de l'assemblée constituante. C'est alors, sans doute, qu'il fit la connaissance du maire de Cassel et conçut contre lui cette haine violente qui éclate dans sa déposition. Son séjour dut être de peu de durée, car le rapport de la commission dont il faisait partie a été lu dans la séance du 28 août 1791. Il est étrange que dans le prétendu testamant du maire de Cassel on ait pu faire appel aux sentiments d'attachement du commissaire départi qui n'a pas eu même assez de modération pour dissimuler son acharnement.

Après la session de l'assemblée législative, Alquier fut appelé à la présidence du Tribunal criminel de Seine-et-

Oise, sur la recommandation du trop célèbre Dubois de Crancé. C'est pendant qu'il était investi de ces fonctions que les prisonniers d'Orléans arrivèrent à Versailles où ils furent impitoyablement massacrés. Quelques-uns disent qu'Alquier fit de courageux et inutiles efforts pour les sauver, d'autres, en plus grand nombre, soutiennent qu'il resta dans l'inaction objectant les ordres formels du ministre de la justice, Danton. Mme Roland l'accuse de s'être retiré à Saint-Germain pendant qu'on égorgeait les victimes à Versailles.

Nous ne le suivrons pas plus loin dans sa longue carrière où il fut presque toujours guidé par un sentiment méprisable : la peur. Exilé en 1816, il obtint par la protection de Boissy-d'Anglas la permission de rentrer en France et mourut à Paris en 1826.

Merlin, de Douai, a un article très-développé dans le supplément de la Biographie de Michaud et un autre dans la Galerie des contemporains. Ce jurisconsulte s'est associé à bien des mesures injustes et à plusieurs actes sanguinaires, dans la crainte de devenir suspect.

Dumonceaux, juge à Douai, était peut-être le beau-père de Merlin, nous n'avons pas de renseignements sur lui.

La déposition de Lebon est insignifiante, mais il faut se rappeler que dans les premiers temps de son pouvoir il fut inoffensif et que ce n'est qu'après avoir été accusé de modérantisme par un de ses collègues de la convention nationale (Guffroy) qu'il immola tant de victimes innocentes.

Laurent Nioret, Jacques Mackereel et Forcade étaient des créatures du fameux général Vandamme, ennemi caché de l'accusé dont il avait juré la perte. Vandamme a laissé dans le pays une réputation de cruauté que justi-

fient les massacres de plusieurs centaines d'émigrés à Menin et à Furnes ; sa famille elle-même n'était pas épargnée. Nous avons connu il y a quelques années à Saint-Omer, un ancien officier de marine échappé presque miraculeusement à cette boucherie. Il disait avoir vu Vandamme achever lui-même d'un coup de pistolet, tiré à bout portant, un émigré blessé qu'on transportait sur un fauteuil. On attribue ce propos à l'Empereur : Si j'avais deux Vandamme j'en ferais fusiller un [1].

Quant à Duhem et à Lesage Senault, ils étaient, ainsi que le peuple les appelait, dans son langage imagé, des buveurs de sang. Nous ne connaissons pas d'écrivains qui aient essayé d'atténuer leur férocité. Le premier, fils d'un tisserand de Lille, exerçait la médecine avant la révolution. Les mémoires du temps sont remplis d'extraits de ses discours furibonds. Il est mort exilé à Mayence en 1807. Dussault l'a dépeint comme un être méprisable.

Le second, négociant à Lille, fut député à la convention nationale et s'y distingua toujours par une excessive exaltation et par les motions les plus sanguinaires. « Violent, passionné hors de toute mesure, dans ses » discours comme dans ses actions, il tint dans le con- » seil des Cinq Cents, la même conduite que dans la » Convention et, dans la séance du 12 avril 1796, au » milieu d'une discussion très-vive qui s'éleva au sujet » de l'impunité dont jouissaient les assassins du Midi, il » s'élança sur ceux de ses collègues qui paraissaient » approuver ces représailles, en vint aux mains avec eux » et ce n'est qu'après avoir été accablé de contusions et » de meurtrissures qu'il fut réinstallé à son banc. »

[1] Biographie de Michaud. Supp[t]. Art. Vandamme.

Après le 18 brumaire il s'était retiré à Douai où il demeura jusqu'en 1816. La loi du 12 janvier le contraignit à quitter la France.

N'est-ce pas un lieu commun de redire ici que beaucoup de ces farouches niveleurs se sont fait appeler comtes, marquis, barons et qu'on les a vus chamarrés de décorations et de broderies.

—

Le prince de Robecq — Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval — dont il est question dans la déposition d'Alquier se montra effectivement, dans le principe, ardent ami de la liberté et partisan des idées nouvelles. Les effusions du sang innocent et l'assassinat juridique de son frère lui démontrèrent bientôt ses erreurs. Il dut fuir la France pour sauver sa tête et se réfugia en Suisse, près de Mme de Stael son amie. Nous ne trouvons nulle part ailleurs que dans la déposition d'Alquier, la trace de son aversion pour l'accusé.

—

De Calonne, Charles-Alexandre, naquit à Douai le 20 janvier 1734. — Ami intime de l'accusé qui le suppléa longtemps comme subdélégué de l'Intendance de la Flandre maritime. — Son père premier président du Parlement, qui lui destinait sa charge l'envoya fort jeune à Paris pour y faire ses études et suivre le barreau ; il y obtint de très grands succès. Après avoir rempli les fonctions d'avocat général au conseil provincial d'Artois et de procureur général au Parlement de Douai, il entra en 1763 au conseil d'État comme maître des requêtes. « Nommé successivement en 1768 aux intendances de » Metz et de Lille il acquit une réputation si distinguée

» par ses talens en administration, que le 3 novembre » 1783, peu de temps après la mort du comte de Mau- » repas, il remplaça M. d'Ormesson au contrôle général. » Ce fut M. de Vergennes alors ministre des affaires étrangères qui inspira ce choix à Louis XVI. Le système financier proposé par de Calonne a été critiqué par les uns, prôné par les autres. Le prudent comte de Vergennes, après hésitation, l'approuva. La mort de ce ministre priva de Calonne d'un protecteur puissant et dévoué et le livra sans défense aux intrigues de cour. Inutile de reproduire les détails qu'on retrouve dans toutes les biographies. De Calonne a pu se tromper en matière politique et financière, mais jamais son intégrité, sa probité n'ont été mises en doute. Il n'a donc pas mérite l'épithète outrageante de Lesage Senault.

Voici son portrait tracé par un écrivain qui se montre ordinairement plus que sévère à l'égard des derniers serviteurs de la monarchie. « Les traits de M. de Calonne » étaient expressifs ; sa politesse aisée et de bonne com- » pagnie ; son élocution facile et gracieuse ; son style » ordinairement élégant, clair et animé, mais quelque- » fois incorrect et prolixe ; ses correspondances, ses » divers écrits, mais surtout les discours et les mémoires » qu'il a adressés à l'assemblée des notables, offrent la » preuve continuelle de ces qualités et de ces défauts...

» Parmi les mots qui peignent le genre d'esprit de ce » ministre on cite sa réponse à la demande d'un service » par la reine Marie-Antoinette. Si ce n'est que difficile, » madame, cela est fait ; si c'est impossible, cela se fera. »

C'est lui qui a fait construire à Dunkerque le beau portail de la grande église, nous avons sous les yeux une rarissime gravure qui le représente. La tour se trouve

au milieu d'une large place entourée d'édifices uniformes. Une procession avec croix et bannières se déploie sur cette place, entourée de spectateurs nombreux, en habits de fête. Le plan conçu par l'architecte n'a donc été exécuté qu'en partie.

Après avoir dépensé au service des princes émigrés ce qui lui restait de fortune, de Calonne dont les services, paraît-il, avaient été payés d'ingratitude, obtint en 1802, du gouvernement consulaire la permission de rentrer en France, et mourut à Paris le 29 octobre de cette année.

Notre bon Jean Derheims retenu par un scrupule honorable n'a pas voulu faire connaître les victimes pour n'avoir pas à désigner les bourreaux. Mais l'époque de la terreur appartient aujourd'hui à l'histoire et chaque jour d'ailleurs voit disparaître des documents.

Nous nous proposons de publier dans les prochaines livraisons de ce bulletin :

1° Une notice sur le manuscrit n° 503 de la bibliothèque publique de Saint-Omer qui contient le récit appuyé de pièces justificatives des dissensions qui surgirent à propos de l'exécution du testament de Gérard de Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, entre Vast Grenet, prieur, Ernest de Faucqueur, grainetier, Frédéric d'Yve, abbé de Marolles et plusieurs autres personnages. A la suite de cette grave querelle à laquelle prirent part le célèbre Guillaume le Taciturne, l'archiduc Mathias, Philippe II, une partie des moines de Saint-Bertin prit la fuite et se réfugia en France avec les objets les plus précieux. Les autres ayant à leur tête le grainetier, à l'exception de quelques vieillards infirmes, furent arrêtés par des soldats sous les or-

dres d'Aubron de Masnuy qui, après avoir exercé sur ces pauvres religieux bien des actes de brutalité, les firent monter sur des charriots qui les transportèrent à Anvers. Les sectaires ameutés sur leur passage, les accablèrent d'outrages et de violences et ce ne fut que bien tardivement que justice fut faite. Il est à regretter que les pièces qui composent ce curieux manuscrit n'aient pas été mises en ordre avant la reliure. Il faut tout lire avant de se faire une idée des terribles scènes sur lesquelles le grand cartulaire garde le silence.

2° Une généalogie historique de la famille d'Yve qui appartient aux environs de Saint-Omer.

3° Biographie de messire Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, premier amiral des gueux de mer, un des plus fins diplomates du XVIe siècle.

4° Une notice sur messire Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes, l'un des affidés du comte Louis de Nassau, qu'il suppléa comme orateur lorsque les nobles confédérés comparurent devant Marguerite de Parme.

5° Notice sur Antoine de Fiennes, seigneur de Vermelles, capitaine des bosquillons ou gueux des bois, qui échappa d'une manière si extraordinaire à une mort tragique.

Il serait intéressant de revoir et de compléter les généalogies de cette illustre famille qui compte parmi ses membres un connétable de France et plusieurs généraux célèbres. Trois Maximilien de Fiennes, comtes de Lumbres, se sont illustrés dans les guerres des XVIIe et XVIIIe siècles.

—

Période Romaine :

1° Notice sur les localités nommées Cren d'Escales, Cron aux Œufs, Cren Robert, Cren Monsieur, Cren Mamzelle, Baynghem au Cren, Crenleu, etc.

2° Notice sur des camps Romains situés à Moulle, Nordausque et Zudausque, etc.

3° Notice sur quelques églises de Flandres construites par-

tiellement du moins avec des débris du *stratumen* des voies romaines, notamment sur une grosse tour située à Bergues et restaurée depuis peu.

4° Notice sur la chaussée romaine de Watten à Boulogne et sur les traces de constructions romaines dans la première de ces deux localités.

E[d]. LIOT DE NORTBÉCOURT.

Membre titulaire.

ÉCRITS INÉDITS

DE DOM JEAN BALLIN

MOINE DE CLAIRMARAIS AU XVIe SIÈCLE

Communication de M. Hri de Laplane.

A diverses reprises pendant le cours de nos études historiques sur les anciennes communautés religieuses du diocèse de Saint-Omer, nous avons eu occasion de mentionner les œuvres de plusieurs écrivains, jusqu'ici peu connus, dont les noms et les travaux pourraient, peut-être, figurer avec honneur dans l'histoire littéraire de la France [1]. Parmi ces écrivains nous remarquons le moine de Clairmarais Dom Jean Ballin, dont les écrits cités par les historiographes ont malheureusement disparu en grande partie. — Dom Charles de Wisch, prieur du monastère des Dunes, dit, de Jean Ballin, dans son histoire des écrivains de son ordre [2] :

[1] Voir les Abbés de Clairmarais que nous venons de publier, depuis l'année 1525, pag. 423 et suivantes. — Nous avions la mission de communiquer le résultat de nos recherches au vénérable et docte doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Leclercq, membre de l'Institut, chargé par l'Académie des Inscriptions de continuer l'Histoire littéraire de France, la mort de ce regrettable savant ne nous l'a pas permis.

[2] Pag. 175 et Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 161.

« *D. Joannes Ballin monachus cœnobii de Claromarisco*
» *Diœcesis Audomarensis, scripsit historiam ab orbe con-*
» *dito usque ad sua tempora* (1599, 2 tom. divis.) ***M. G.***
» *in Claromarisco Vidè Ant. Sanderum 2 tom. Flandriæ*
» *Illustrato in descriptione cœnobii Claromariscensis.....*
» *Intelligo tamen nunc ex religioso quodam dicti monas-*
» *terii opus hunc in nupero bello gallico periisse saltem*
» *quod ad tomum alterum.* »

— Dom Bertin de Vissery qui mentionne cette citation ajoute : « il nous reste un petit manuscrit de la main de
» ce religieux, qu'il commença le 23 novembre de l'an
» 1585, portant le titre : *Promptuaire* de tout ce qui est
» arrivé (sic) plus digne de mémoire, depuis l'an 1500.
» — Recueillie par F. Jean Ballin, religieux de Clairma-
» rais, l'an 1585. »

Ce religieux dit dans la préface de ce Promptuaire :
« qu'après avoir rempli le devoir de son état et de sa
» profession au service divin, il se mit à faire un recueil
» d'une quantité de choses dignes de mémoire, qu'il a
» écrit plus amplement en *trois* autres volumes et *qu'ici*
» il ne fait qu'un abrégé de divers faits en marquant
» quelquefois les années, les mois et les jours, selon
» leur incident, de plus qu'il laissa en plusieurs endroits
» du blanc pour y marquer ce qu'il pourra trouver de
» plus mémorable. »

Il ajoute ensuite : « Je vous prie (ami lecteur) de ne
» vous point détourner de cette lecture pour tout ce que
» quelques esprits rêveurs pourraient vous objecter par
» envie pour vous en détourner, alléguant que je n'écris
» que des choses de petite conséquence et arrivées fort
» anciennement..... Laissant là de telles gens je prie
» Dieu qu'il vous donne toute sorte de prospérité.

— « *De notre petit jardin le 23 novembre 1585*[1].— F.
» J. Ballin. »

Après avoir rappelé textuellement ces paroles de son devancier, Dom Bertin de Vissery, écrivain du XVIIIe siècle, les fait suivre à son tour des réflexions suivantes: « Avant Dom Jean Ballin, de son temps et à présent il » y a eu et il y aura toujours des gens oisifs pour être » les causeurs sévères de ceux dont ils ne voudraient » point imiter l'exemple par le travail, de crainte de se » trop gêner ou d'être critiques ?... Cette vérité aussi » naïvement exprimée n'est-elle pas de tous les temps ?..»

Quoiqu'il en soit, la préface de Jean Ballin démontre assez clairement que ce religieux de Clairmarais a écrit une histoire chronologique en 3 volumes et que le prieur du monastère des Dunes, Dom Charles de Wisch, a commis une erreur chronologique que Ballin s'est chargé lui-même de rectifier. Il a commencé à écrire son livre, en 1500, dit-il, mais il n'a pu le continuer jusqu'en 1599, puisqu'il est mort en 1593. — Il y a encore une autre inexactitude quant au nombre des volumes écrits par lui, c'est *trois* et non *deux* qu'il faut lire.

Il est à regretter que ce travail écrit en français et inédit ait disparu en entier ; au temps de Bertin de Vissery, qui le cite, il n'en existait déjà plus que le souvenir dans la communauté ; mais on remarque que divers auteurs, tels que Henriquez, Mirœus et autres, en parlent avec éloge et que l'auteur de la *Bibliotheca Belgica*, Foppens, n'en fait aucune mention.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'à notre connais-

[1] On sait que chaque religieux prêtre avait un petit jardin à son usage ; à Saint-Bertin et à Clairmarais on en aperçoit encore aujourd'hui la trace sur l'emplacement de ces deux monastères.

sance il n'existe plus aujourd'hui que deux manuscrits de Dom Jean Ballin : l'un est un gros volume historique qui se trouve, on ne sait comment, à la bibliothèque publique de la ville de Mons, en Hainaut, et l'autre qui, sous le n° 799 du catalogue de l'abbé Aubin, figure dans la bibliothèque de la ville de Saint-Omer ?... Ce que nous pouvons dire également, c'est que ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne sont le grand travail annoncé par l'auteur.

Le manuscrit de Mons, dont nous n'avons pas une connaissance personnelle, pourrait bien être le Promptuaire dont il est question ; c'est un fait qui, d'après les indications ci-dessus, peut être facile à vérifier. Quant au manuscrit de Saint-Omer, il paraît offrir un médiocre intérêt pour l'histoire.

Ce qui est certain, c'est que le moine Jean Ballin est mort le 14 avril 1593 et qu'il fut inhumé à Clairmarais, au bout du cloîture de lecture, auprès de la statue de la Vierge ; ce fait est établi par l'ancien registre de la chapelle de la porte du monastère où l'on voyait, d'ailleurs, sa signature comme curé des domestiques pendant les années 1590, 1591 et suivantes [1].

Dom Bertin de Vissery assure avoir vu son épitaphe appliquée à la muraille sur un tableau fort bien peint en forme de triptique et représentant la figure de N. S. J. C. couronné d'épines, vis-à-vis la chapelle dédiée à Saint-Bernard [2].

Sur l'une des portes de ce triptique, on voyait Notre-Dame des Sept Douleurs et sur l'autre le portrait de Jean Ballin, qui paraissait être d'une taille moyenne, le visage

[1] Hist. mss et inéd. de Clairmarais, tom. II, pag. 161.
[2] Ce tableau fut enlevé en 1756. — Idem, idem.

pâle, maigre et long, les yeux peu grands, le nez aquilin... En dernier lieu il n'en restait plus que la tête, le reste avait été égaré....

Aujourd'hui ces lignes consignées dans notre biographie abbatiale de Clairmarais (tom. II, pag. 531 et 532), sont le seul souvenir qui soit gardé de la figure de cet annaliste Cistercien dont on regrette de n'avoir plus les ouvrages.

Mais en attendant que d'autres fragments de ces œuvres inédites puissent nous parvenir, nous avons cru utile et on nous pardonnera, nous l'espérons, de consigner ici, dans notre Bulletin historique, les deux pièces suivantes que le hasard a fait tomber dans nos mains, et dont il n'est peut-être pas sans intérêt d'assurer la conservation.

HENRI DE LAPLANE.

RECUEIL

DE CE QUI EST ADVENU PLUS DIGNE DE MÉMOIRE DEPUIS LAN DE SALUT 1576 JUSQUES A LAN 1586.

Tout recueille par fr. Jean Ballin religieux Clermaretz lez S. Omer.
(Titre du volume).

(Manuscrit de la bibliothèque de Mons).

Lan 1576. — *Divers accidens advenus ceste anné en divers lieux.*— Le 22e de janvier jour de St Vincent de nuist sesleva un sy horrible, vehement, et espouvantable vent en ces peis bas que de memoire d'homme n'avait este veu ny ouy parler de semblable, qui fut cause de grandes ruines d'édifices en aucuns lieux. *Le comble de l'église de St Pierre a Aire fut abattu par terre grand et magnifique :* Les Jacobins de St Omer eurent aussy grande perte pour estre la couverture de leur librairie toute abbatue ou il y eut gasté de beaux livres avec la perte de quelque nombre de rasieres de blé, là mise sur icelle librairie pour la nourriture des religieux. Ici eut-il aussy grande perte des couvertures de tieules qui furent endommagées grandement par l'impetuosité dudit vent, aucuns arbre furent trouvez gisants sur la terre desracinez et en grand nombre tant es forestz, gardinages, quautres lieux. Le pilorie qui estoit sur le marché a St Omer fut trouvé *par terre abattu par ce vent, qui fut cause qu'on y dressa cesluy de pierre qu'on y voit a present,* qui est en manière de colonne [1].

[1] Les mots soulignés le sont également dans le manuscrit.

Lan 1576. — *Mort du commandeur de Castille gouverneur du pais bas, et quelz succes prindent les affaires dudit pais depuis.* — Le V[e] jour de mars mourut à Bruxelles le commandeur Dom Loys de Requesence [1] d'une fievre pestilenciale (sic) parquoy le gouvernement du pais, fut remis par ordonnance de Sa Majeste es mains du Conseil d'Estat, qui fut la perte et commencement dicelle de tous ses Estatz, pource que comme desja ils se fussent eslevez et eussent prins les armes par la permission du grand commandeur, pour s'acomodés à leurs meurs et coustumes, lesquelles le duc d'Alve leur avoit ostées et comme on eut donné par ce moyen licence plus grande que jamais, de tuer et coupper la gorge aux espaignolz qui estoit mutinée (comme est dict cy dessus) demandant sa paie. le pais fut tant troublé que lon en attendait que toute perte et malheur comme il advint apres, ainsi que vous vires. Depuis que le commandeur fut mort ceux du Conseil appellerent le comte de Mansfelt,. gouverneur du conte de Luxembourg, et establirent general de la guerre, cependant le Conseil gouvernait la republique jusques a ce que Sa Majeste y pourveut. Le Roy trouva bon puis ceste election, pensant que les affaires en amenderoient, comme a la verite y en avoit du commencement quelquez apparence, pour ce que lon pourvoyait bien a toutes les necessitez, tant en paix qu'en guerre.

Le seigneur d'Hierge estoit en Holande qui faisoit bien la guerre aux protestans et leur avoit prins la ville de Buren avec deux ou trois autres villes, et toute lisle de Waterland, et tenoit on pour certain, que desja le prince avoit beaucoup d'affaires, et se voyoit reduit en grande extremite de maniere que de la en avant, il sembloit plus disposé et prest de venir a quelquez composition, que non pas quant il estoit fort et puissant, et lors quon luy presentoit honnestes conditions et offres, pource que Zericzé crioit miséricorde, laquelle estant prinse, il estoit fort aise de prendre lisle de Zélande qui est la principale et plus grande forteresse diceluy.

[1] Probablement un membre de la noble famille de Rinquessent.

Laquelle ville de Zericzée au mois de may ensuivant le rendit au roy, à cause de la famine, combien que ceux de Holande et Zélande avoient faict toute diligence pour le secourir et ravitailler, mais en vain. Ceux de la ville avoient envoyé embassadeurs au Conseil à Bruxelles, ou ils furent ouis et receuz avec la ville à misericorde, de manière que ceux du Conseil, manderent au Chastelain Sancho d'Avila qu'il se retirast et que le s[r] Mondragon entrast dedans avec ses troupes de Walons.

Mais ou par les pechez, ou par les mauvais gouvernemens des chefz envers les soldats il n'advenoit jamais que le Roy eut quelque notable victoire sans quelques mutinerie des soldatz comme fut veu en la prinse de Harlem, et en la victoire de Sancho d'Avila gaignée à Monc (sic) car maintenant aussy tost que la ville de Zericzée fut rendue, les soldatz ne povans plus supporter les travaux de la guerre et principalement en une isle pauvre et necessiteuse, comme estoit celle la n'estant paiez ny entretenus, furent contrains demander par force darmes leur soulde et par ainsy s'assemblerent mil six cens espaignolz, qui entrèrent en Brabant, nonosbtant les prières et les offres de tous les chefz et seigneurs, qui sentoient bien un tel mescontentement pour l'inconvenient qui s'en pouvait ensuivre. De ceste emotion la ville de Bruxelles trouva occasion de se mutiner, et mettre en armes, disant que c'estoit pour se défendre des Espaignolz qui la voulaient saccager. Ainsy donc se passa ceste affaire, sans que le conseil qui y gouvernoit pour l'heure y peut remedier aucunement pource que la ville s'eslevoit tousiours de plus en plus, et n'estoit portée quasy à personne aucune obeissance. Combien quelle fut ainsy en armes, les Espaignolz ne laissoient pourtant de venir tout près d'icelle, mais avec autre intention, et differente que de ce que pensoient ceux de dedans. Parquoy le conseil voiant le danger proche et eminent, s'efforça de faire par parolles tant envers les mutinés quilz s'appaiseroient quoy que l'argent seul les peut appaiser. Par aussy sortit de la part du conseil le conte de Mansfelt affin de parler aux soldatz mutinéz, lesquelz il alla

trouver à quatre lieues de Bruxelles et leur remonstra comme pour ceste heure il n'y avoit point d'argent, mais quilz seroient paiez du premier qui viendroit d'Espaigne, ceste froide raison les enflamma encores d'avantage et par ainsy ils poursuivirent leur chemin sans faire aucune chose de bon, et estoient deliberez de se mettre en quelque forte place, jusques a ce quilz fussent paiez. Mais voianz quilz n'en pouvoient prendre aucune, et quilz ne scavoient où se mettre, pource que toutes les places estoient en armes ils passèrent en une nuict en Flandres et prindent le chemin d'Alost ou ils entrèrent sans résistence quelconque à la fin de juillet, traittans les bourgeois comme sy la ville eut esté prinse d'assault, les saccageans et outrageans comme ennemis. Les Estats de Brabant considérant les outrages, insolences et rebellion de la gendarmerie espaignole, en ont fait remonstrance au conseil d'Estatz, mais au lieu de les chastier furent plus supportez par ledit conseil, combien que pour mieux amuser lesdits Estatz, ils furent par ledit Estat déclarez rebelles de Sa Majesté, et du pais bas sans y donner autre ordre, et fut alors quon acheva d'arracher le masque aux Estatz, ayans donné congé et licence à toutes personnes de les tuer inpunément son (si on) pouvoit.

Advertissement au lecteur. — Jusques icy lecteur bening aves entendu comme le roy Philippes, et les Estatz du pais de Flandres catholiques, ont faict la guerre au prince d'Orange et protestans dudit pais, parcy apres verrez comme lesditz Estatz generaux tant catholiques que protestans, font la guerre ouverte à leur roy, jusquez au 17 may 1579. Quant les Estatz catholiques laissent la partie du prince et des protestans, et se reconcilient avec le roy, faisans puis après et jusques a présent la guerre audit prince et protestans [1].

Collationné et littéralement conforme à l'original, tant pour la ponctuation que pour l'orthographe des mots.

[1] Nous avons obtenu la copie textuelle de ce passage par les soins de notre concitoyen M. Faine auquel nous adressons nos remercîments.

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE BALLIN

INTITULÉ

Recueil de ce qui est advenu plus digne (sic) *de mémoire depuis l'an de salut 1576 jusques à l'an 1586. Quatrième volume. Tout recueillé par fr. Jean Ballin, religieux à Clermaret lez Saint-Omer.*

Fol° 89, l'an 1577. — D'un poisson monstrueux et autres affaires de ce temps et coment.

Le second jour de juillet cette année entre Sastinghen et Haeftingen en la rivière de l'Escaut non guères loing d'Anvers fut trouvé un poisson vif, arresté, sur le sable, lequel ayant trop peu d'eaue au regard de sa grandeur desmezurée et lourde corpulence, ne peut nager ni sortir de ce lieu, par quoy il fut la tué à coups de harquebouses et picques, crocez (sic) et autres instrumens. Avant que mourir il rendit cris merveilleux et sons esclatant et espouvantables, et se tempestant, debattant et demenant horriblement. Il esmeutlant de flotz et vagues à l'entour de luy quil sembloit quil y eut en ce lieu une tempeste et tourment furieux ; finablement ceux qui s'estoient mis ès barques et nacelles le tirerent et conduirent (sic) au village de Haftinghe. Il avoit la peau sans escailles, semblable à basanne appareiliée, mais de couleur inde [1] et plombée. Il avoit en longueur 58 piedz, et de hauteur 16 et 3 doigts et avoit en largeur 12 piedz. La longueur de sa teste jusques aux yeux estoit de 15 pieds, des yeux jusques aux allerons un piedz et trois doigtz. Des allerons dout il se servoit en nageant come d'aviron estoient de cincq piedz et deux doigtz La machouoere d'embas avoit viij piedz de longueur et avoit sept doigtz de largeur en la partie de dedans, et en la partie de dernière d'un pied et six doigts, ayant quant au reste cincquante dentz. La machouere d'en dessuz estoit desgarnie

[1] Voici comme ce mot est écrit : *Indæ.*

de dentz, et recevoit et logeoit en soy celles de dessous. La langue avoit (sic) de couleur de foy, grosse comme un toneau de biere. La queue noire, large de 13 pieds et 3 doigtz. Le mebre genital long de piedz 8 1/2 finissant en poincte. Du sommet de la tête environ les narines, il avoit un trou tortueux en la façon d'un croissant, par lequel il dardoit l'eaue en abondance. Les mariniers de qui le prindent et tuerent l'appelloient baleine. Cette ville de Vere est l'une de l'isle de Vacre en Zélande et fut ce poisson, mesuré le 9e jour de juillet au susdit par Guillaume de Palude, sculpteur, les mariniers affermoient qu'il y en avoit encore deux autres semblables qui depuis furent prins à Selinghem à l'embouchure de la même rivière de l'Escaut. Il a grande ressemblance et affinité avec le poisson duquel le sr Conrard Gisvez à la fin du livre qu'il a fait de Addand. (sic) et emendand. yconibus piscius ad finem, pag. 173, fil. 367, voire est le même sinon que l'autre est plus grand que cestuy cy, come appert p. le lieu (sic) allégué. Il ne viendra point mal à propos de repeter icy ce qui est audit lieu repeté d'un chien qui avoit beaucoup dévoré de la gresse de ce poisson, laquelle il avoit incontinent rendue sortant par son corps et sa peau, ainsy que sueur, et tantost après mourut sur la place.

Note marginale. — Un chien mourut pour avoir mangé la gresse d'un poisson.

Page 252, l'an 1580. — Horrible tremblement de terre.

Le 6e jour dud. mois d'apvril advint un espouvantable tremblement de terre en plusieurs lieus, tant en la France, Normandie, qu'au Païs-Bas, sur les cincq à 6 heures apres midy, dont y eut grand domage a Rouen, Beauvais, Pontoise, Mante, Poissy, St-Germain-en-Laye, Caudebec, Calais, et autres endroits de France pour la cheute et ruine d'aucuns edifices, et la mer aiant passé ses bornes accoustumez endomagea grande-

ment les murailles de la ville de Calais. Cela advint le merquedy (sic) troisième feste de Pasques et advint ce treblemet tout en un instant le temps et l'air estant tranquille, beau et serein, dont tout le monde fut fort estonné et espouventé, dont à ceste occasion le 8e jour en suivant furent à St-Omer mis jus les corps sainctz de S. Omer et S. Bertin, et le Xe en suivant fut faict procession generalle pour prier Dieu por sa miséricorde, ce que fut aussy faict en autres villes avec grande humilité et dévotion du peuple : en ce mesme temps en la ville d'Aire tomba du ciel la forme d'un escalle (sic) peiturée et de belle couleur telle que paintre ne scaurait paindre. Sensuit aucunes dates dudit tremblement :

DATE.

L'an mil cinc cens, quatre fois vingt
Le sixiesme du mois d'apvril
Un tremblement de terre advint
Dont fusmes tous en grand peril.

C'est un seur advertissement
(S'amende donc le desbauché)
De Dieu et de son jugement
Et qu'à nous il est courrouché.

Folio 290, l'an 1581. — Déploration sur l'horrible fouldre et tempeste de vent qui (sic) fist le jour de Pasques cette année, et du grand degast qui en advint en plusieurs lieux.

Le 26e jour de mars qui fut le jour de la Saincte Pasques de ceste année, advint grand tourment de vent fort vehement, impétueux et espouventable, avec tempeste, gresle, tonnerre et esclairz qui durèrent depuis l'aube du mesme jour jusques au lendemain, dont de mémoire d'home n'avoit esté ouy ny veu le semblable et mesmement en telle saison, qui causa de grandes pertes et fait grand degast en divers lieux, selon que pourrez voir p. la déploration qui sensuit.

Dieu tout puissant qui regis ciel et terre
Qui tiens les frains de la fouldre et tonnerre
Ayez pitié de nous pauvres humains
Nous périssons si ne nous tiens les mains.

Hélas, mon Dieu, il n'est point de mémoire
Que de cent ans on ait veu telle misere
Come il faisait le jour de Pasques dernier
Lorsque chacun estoit pour te prier.

Un vent fort grand accopaigné de foudre
Mist a linstant maint bastiment en pouldre
Et mainte clochez a renverse par bas
Et plusieurs gens ce jo (jour) mis au trespas.

Dans Amiens (o chose pitoyable)
Un beau clocher de grandeur admirable
Est trebuché dans l'eglise Sainct Leu
Tuant maint homes qui prioient en ce lieu.

Près de Beauvais à un bourg nomé Bresle
Tuilles toboient plus dreu que ne faict gresle
La voulte aussi de l'église et plancer
Trente cincq homes tua mortz sans bouger.

Et le curé en faisant l'offertoire
Fust escrazé avec le vicaire
Et le prescheur voulant recoforter.
Le peuple fut assomé du clocher.

Lequel tomba au milieu de l'église
Tuant, blessant homes, femmes et filles.
O la pitié de voir plusieurs enfans
Estre orphelins de père et de parens.

Et à Rouen ville bien renomée
Un coup de vent de tempeste mellée
Fist tel effort descouvrant les maisons
Et les eglises que mourir nous pensions.

Dudit Rouen le lieu patibulaire
Fut renversé, chose toute notoire,
De pierre estoit, gros, pesant et massif
Jecté par terre du vent trop exsessif.

Ce vent faisait a plusieurs perdre terre
Et les jectoit frappez contre la pierre
D'un coing de rue ou quelq. gros pilliez
Tant qu'à plusieurs ce fut leur jor (jour) dernier.

O chrestien c'est permission divine
Que nostre Dieu cause telle ruine
Pour advertir nostre cœur endurci
A le cognoistre et luy crier mercy.

Premièremet nous avons heu la guerre
Et puis après le tremblemet de terre
Et de rechef la peste en plusieurs lieux
Et la famine, ce sont verges de Dieu.

Recognoissons donc nostre Dieu et pere
Et le prions nous garder de misere
Amendons-nous si voulons éviter
Tous les fleaulx qui nous faut portez (sic).

Nous te prions, o pere pitoyable,
Ne prendre esgard a nos pechez danable
Que comettons tant en faictz come en dictz
Et à la fin nous donne paradis [1].

Note marginale. — Horrible tempeste de vent le jour de Pasques 81 (1581).

[1] La reproduction de ces deux articles, d'après les textes collationnés, nous a paru utile à conserver dans l'intérêt de l'histoire.

H[ri] DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

REQUÊTE

ADRESSÉE PAR L'ABBÉ DE RUISSEAUVILLE A L'ÉVÊQUE DE BOULOGNE, POUR LA VENTE D'UNE MAISON DE REFUGE DANS LA VILLE D'AIRE.

(1729)

Communication de M. le Président Quenson.

A Monseigneur,

Monseigneur l'Ilustrissime et Reverendissime Évêque de Boulogne.

Vous remontre tres humblement Dom Étienne Marie Loisselle abbé regulier de l'abbaye de Ste-Marie au Bois des Ruisseauville de votre diocese de la ditte abbaye jouit d'une maison dans la ville d'Aire qui sert de refuge à la ditte abbaye dans le temps de guerre, laquelle est affermée la somme de trois cent liures, mais outre que la ditte maison n'est aucunement vtile à l'abbaye de Ruisseauville en cette qualité puisque les chanoines de la susditte abbaye ne s'en sont point servi dans la derniere guerre, elle excede de beaucoup en reparation le revenu qu'elle produit, de sorte que cette maison est tout à fait à charge à la ditte abbaye, pourquoy le remontrant vous supplie Monseigneur de luy permettre d'aliener du consentement de son chapitre la susditte maison pour le prix de trois cent cinquante liures de rente quitte et franche de toute reparation et autre rente et charge generalement quelqu'onque

laquelle somme ne sera remboursable que par celle de sept mille liures que le suppliant s'oblige de mettre en fond au cas que le rembours s'en fasse, ce faisant vous obligerez.

Monseigneur,

Votre très humble et tres obeissant seruiteur,
E. M. LOISELLE, abbé de Ruisseauville.

Boulogne sur mer, ce 19 juillet 1729.

JEAN MARIE Évêque de Boulogne conseiller du Roy en tous ses conseils etc., supérieur majeur de l'abbaye de Ruisseauville etc., veu la requeste de l'autre part et informés d'ailleurs de l'état ou se trouve la susditte maison et des reparations necessaires, nous avons permis et permettons le consentement du chapitre pris au prealable l'alienation de lad[te] maison pour la somme de trois cent cinquante livres de rentes quittes et franches de toutes ventes et charges generalement quelconques la quelle somme ne sera remboursable que par celle de sept mille livres les quelles en cas de rembours seront employées en fond de terre, attendu que la susditte aliénation est profitable et avantageuse a la ditte abbaye. Donné à Boulogne en notre palais Épiscopal sous notre seing le sceau de nos armes et le contre seing de notre secretaire, le dix neuf juillet mille sept cent vingt neuf.

J. M. E. DE BOULOGNE.

Par Monseigneur LESAGE.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 1er Février 1869.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne communication d'une lettre annonçant la mort de M. Vincent (Alexandre-Joseph-Hydulphe), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'un des correspondants de la Société à Paris. M. Vincent était né à Hesdin, il a toujours conservé les meilleures relations avec le département qui l'a vu naître en général et avec la Société des Antiquaires de la Morinie en particulier, qui a reçu de lui pendant bien des années de nombreux services : à ce double titre, la compagnie éprouve un vif regret de la perte de cet estimable collègue

dont la mort laisse un grand vide dans le cœur de ses amis comme parmi les corps savants qui avaient l'honneur de le compter dans leurs rangs.

La Société s'associe unanimement aux regrets que la mort de M. Vincent a inspiré à tous ses collègues, regrets noblement exprimés depuis, au nom de l'Académie, par un de ses plus illustres membres M. Wallon, que la Société de la Morinie s'honore d'avoir pour correspondant.

Après l'expression de ces regrets, M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie de La Val d'Isère.
Recueil des notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine, 2e vol. 1868.
Revue des Sociétés savantes, octobre et novembre 1868.
Revue Agricole de Valenciennes, octobre et novembre 1868.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 1868, 4e livr.
Curiosités numismatiques, par M. R. Chalon.
Fouilles pratiquées à Evrecy en 1867.
Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. VI, 1re livr.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1868.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 2e livr.
Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1867.
Revue bibliographique universelle, 2e année, 1re livr.
Observations sur le projet de carte itinéraire de la Gaule au commencement du Ve siècle, par M. L. Cousin.
L'Institut, septembre et octobre 1868.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, 2e semestre 1868.
Bibliothèque de l'école des Chartes, t. IV, 6e livr.

A la suite de ces dépôts, il est donné communication de la correspondance mensuelle qui peut se résumer ainsi :

1° Le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des 66 exemplaires du Bulletin adressés pour être transmis

aux diverses Sociétés savantes avec lesquelles on est en relation.

2° Le même Ministre remercie de l'envoi des 67e et 68e livraisons du Bulletin trimestriel qui lui ont été adressées en double exemplaire, l'un pour la bibliothèque des Sociétés savantes, l'autre pour le Comité historique.

3° Son Excellence adresse en même temps une circulaire relative à la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du concours de 1868. Cette distribution aura lieu le samedi 3 avril 1869, à midi, et sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 30, mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril. Le Ministre rappelle que dans les deux sections d'histoire et d'archéologie aucun mémoire ne sera admis pour être lu à la Sorbonne, qu'autant que la lecture en aura déjà été faite devant une Société savante et jugée digne d'être proposée.

Les manuscrits des notices et mémoires devront être transmis au plus tard le 10 mars : les registres d'inscriptions seront clos le même jour et une commission prise dans le sein du Comité historique déterminera l'ordre des lectures qui ne devront pas durer plus de vingt minutes. — Des billets à prix réduits seront adressés aux membres des Sociétés qui seront désignés, avant le 10 mars, pour assister à la distribution des récompenses.

4° M. Fleury, Recteur de l'Académie de Douai, adresse une autre circulaire concernant un prix à décerner entre les Sociétés savantes, dans les départements, pour les meilleurs travaux d'histoire d'archéologie et de science.

Ce prix serait distribué, d'après le règlement, de la manière suivante :

Art. 1er. — Un concours est ouvert, chaque année, entre toutes les Sociétés savantes des cinq départements composant le ressort de l'Académie de Douai, pour le prix annuel de mille francs attribué par S. M. l'Empereur à chaque Académie-

mie, dans le but d'encourager en province le progrès des hautes études.

ART. 2. — Les Sociétés qui voudraient prendre part au concours sont invitées à envoyer les mémoires ou ouvrages au Recteur de l'Académie, avant le 15 novembre de chaque année.

ART. 3. — Ces mémoires ou ouvrages pourront porter, au choix des Sociétés « sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de science, intéressant les provinces comprises dans le ressort académique. »

ART. 4. — Aucun mémoire ou ouvrage ne sera reçu, s'il n'est inédit, ou s'il n'a été imprimé, soit dans l'année du concours, soit dans les deux années précédentes, et s'il n'est soumis au concours en vertu d'une délibération de la Société à laquelle appartient son auteur. Une même Société pourra présenter au concours, deux ans de suite, un même mémoire ou ouvrage.

ART. 5. — Le jury chargé de juger le concours, sera composé en majorité de deux délégués envoyés par chacune des Sociétés qui y auront pris part.

Il siégera à l'Hôtel académique, sous la présidence d'honneur du Recteur. Il choisira dans son sein un ou deux vice-présidents et un secrétaire.

Les délégués pourront être choisis soit parmi les membres titulaires, soit parmi les membres correspondants, mais jamais parmi les concurrents.

Un délégué représentant plusieurs Sociétés différentes, aura autant de voix qu'il représentera de Sociétés.

Un certain nombre de membres du jury pourront être pris par le Recteur en dehors des Sociétés, mais dans une proportion toujours moindre que celle des membres appartenant aux Sociétés.

Après diverses observations sur l'utilité du prix proposé, la Société donne son adhésion au projet de règlement soumis et décide que cette adhésion sera immédiatement transmise par M. le Président à M. le Recteur de l'Académie, à Douai.

5° Il est ensuite donné connaissance des programmes des prix proposés par la Société Académique de Maine-et-Loire, par la Société Impériale Havraise, pour l'année 1870, et par l'Association libre des Cultivateurs, à Ghystel (Belgique). Concours international, prix dix mille francs.

6° M. Ernest Thorin, libraire à Paris, annonce qu'il a reçu d'Amsterdam un paquet de volumes à l'adresse de la Société et réclame le remboursement d'une petite avance faite par lui pour le port. Il lui a été immédiatement répondu par M. le Secrétaire-Général.

7° M. A. Dubois, membre correspondant à Amiens, envoie une intéressante notice sur Vincent Voiture.—Remercîments.

La lecture de la correspondance terminée, M. Louis Deschamps de Pas soumet à l'assemblée une première livraison d'une publication intitulée : *Polybiblion* ou *Revue Bibliographique universelle.* Cette revue, d'après l'honorable membre, contient une foule de documents utiles et précieux, l'abonnement en est d'ailleurs d'un prix fort minime. — A la suite de ces observations il est décidé qu'un abonnement sera pris à partir du 1er janvier 1869.

L'ordre du jour appelait ensuite le scrutin pour l'élection d'un membre correspondant. M. Coffinier, chef de bureau de la Préfecture, proposé à la dernière séance est unanimement proclamé membre de la Société.

Après plusieurs discussions sur diverses questions historiques à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 5 Avril 1869.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la communication du procès-verbal de la réunion précédente, ce procès-verbal lu par M. de Laplane, Secrétaire, est unanimement approuvé sans observation.

Immédiatement après cette lecture M. le Président annonce les ouvrages reçus pendant le mois, à divers titres. Ces ouvrages déposés sur le bureau, sont :

Mémoires de la Société Académique de Maine et Loire, 13e vol.
Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'Histoire de la Belgique, par Alphonse Vauters, t. II.
Collection de chroniques belges inédites.— Cartulaire de l'abbaye de Cambron, publié par J.-J. de Smet.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, XIIIe vol.
Mémoires lus à la Sorbonne, (séances des 14, 15, 16 et 17 avril 1868.
Annales Archéologiques de Didron, t. XXVI, 1re livr.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1868.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 12e livr.
Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, t. IX, 4e livr., t. X, 1re et 2e livr.
Bulletin du Comité flamand de France, juillet, août, septembre 1868.
Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. Ier, 1re livr.
Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXV et XXVI.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, janvier 1869.
Revue des Sociétés savantes, décembre 1868.
Revue Agricole de Valenciennes, décembre 1868.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, nos 8, 9, 10, 11, 12 et 13.
Archives de l'Agriculture du nord de la France, janvier 1869.
Catalogue des livres rares, curieux et singuliers et manuscrits anciens, composant la bibliothèque de M. V. Luzarches.
Ornement de bronze conservé au Musée de Saint-Omer, par M. Ch. de Linas.
Notice sur la commune de Pitgam, par A. Bonvarlet.
Etude sur la chronologie des sires de Bourbon, par M. Chazaud.
Matériaux d'archéologie et d'histoire, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire.
Y échapper est impossible.— Essai de tablettes liégeoises, par M. d'Otreppe de Bouvette.

A la suite de cette communication, M. le Président et M. le Secrétaire donnent connaissance de la correspondance mensuelle, laquelle peut se résumer ainsi :

1° M. Quetelet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie royale de Belgique, adresse à la Société :

1° La table des Chartes, tome XI, des chroniques belges ;

2° Le cartulaire de l'abbaye de Cambron ;

3° Les bulletins, tomes 25 et 26, ainsi que l'annuaire de cette compagnie pour 1869. — Remercîments empressés.

2° M. Parrot, Secrétaire-Archiviste de la Société Académique de Maine-et-Loire, remercie et exprime sa reconnaissance pour l'empressement avec lequel la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie a accepté avec la compagnie Angevine le mutuel échange des publications respectives.

La Société en se félicitant de nouveau de l'établissement de ces nouvelles relations de bonne confraternité littéraire qu'elle sera heureuse de continuer, décide que la collection de ses publications, celles du moins qui ne sont pas épuisées, seront immédiatement adressées à la Société Académique de Maine-et-Loire.

3° M. Charles Le Guay, membre correspondant à Paris (rue Lafayette, 155), exprime le désir de voir nommer membre correspondant, M. l'abbé Curmer (Edouard-Michel, vicaire de la paroisse Saint-Vincent de Paul (rue de Belsunce), et neveu du fameux libraire-éditeur des magnifiques éditions lithochromiques des Évangéliaires du moyen âge.

Sur cette recommandation M. l'abbé Curmer est régulièrement préposé et le scrutin pour son admission aux termes du règlement est renvoyée à la séance suivante.

4° M. l'abbé Robert, correspondant à Fouquières-lès-Lens, près Hénin-Liétard, annonce que S. E. le Ministre de l'Instruction publique lui a demandé de nouveaux renseignements et des détails plus précis sur l'emplacement de *Quentovic* et sur les objets qu'on y a déjà trouvés.

L'honorable correspondant ajoute que pour mieux satisfaire à la demande qui lui est adressée, il a eu recours aux lumières de l'un des hommes les plus érudits de la contrée M. Ch. Henneguier, avocat et membre correspondant à 'ontreuil, avec le gracieux concours duquel il a envoyé à Son Excellence la réponse suivante qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de consigner textuellement ici pour assurer la conservation des indications quelle renferme.

« Le terrain à explorer d'abord serait celui sur lequel on distingue quelques vestiges de ruines et qui est situé un peu au-dessous du hameau du Molinel, commune de *Saint-Josse*. Là pouvait être la ville proprement dite. L'emporium devait nécessairement se trouver plus bas, vers la Canche, et avoir une très-grande étendue, si l'on s'en rapporte à quelques présomptions et à l'étude des noms des lieux. Entre le Molinel et la Canche, vous trouvez dans la vallée Urbise (et non Hartebise) comme l'ont indiqué des cartes : au milieu des manoirs d'Urbise, sur une terre appelée dans les titres, *le Pâtis d'Aiguilles d'or*, que les habitants appellent par corruption *le Pâtis d'Ingledor*, on y a autrefois trouvé des bijoux en assez grande quantité, dans une terre entre Urbise et le Molinel, et au pied de *Val en cendre* dont le nom seul est une indication en y perçant un étang : M. Henneguier est tombé sur l'emplacement d'une poterie gallo-romaine : de plus il y a trouvé, dans une longueur d'environ 50 pieds sur 12 de largeur cinq magnifiques tuyaux d'aqueduc en terre rouge d'une solidité indestructible et quelques vases en terre noire, le sol était composé *de tessons*, et comme il appartient à M. Henneguier, il a encore chez lui l'un de ces tuyaux. A la suite d'*Urbise* existe le champ d'*Ermenville* ou d'*Ermeville* (eremus-villa et eremus invillâ), ce champ aboutit à Wis-ès-Marets, vis-à-vis lequel on trouve au pied de la colline Monte-Wis-Dessous, et au sommet Monte-Wis-Dessus, les terrains qui entourent ce dernier lieu sont appelés, dans les anciens titres : *le Grand Jardin*. Monte-Wis-Dessous a été longtemps un lieu impor-

tant. Il s'y trouvait un château-fort qui était au xve siècle l'une des quatre pairies du fief de la maison Montreuil : on en distingue très-bien encore aujourd'hui *la motte et les fossés.* Entre le champ d'Erneville et Wis-ès-Marets, on rencontre dans le pré une large pierre de grès brut sur laquelle on voyait l'empreinte grossièrement taillée d'une croix. Les habitants de la Calotterie (Calleteria-Chantier) attachaient alors à cette pierre une idée de malheur. Cette pierre indiquerait l'emplacement d'une muraille que les moines de Saint-Josse appelaient *le mur de la trahison*, et que leur cartulaire nomme d'un nom, bien mieux approprié encore à la surprise de *Quentovic murus malæ fiduciæ*, de la *fausse sécurité*, ce serait par cette muraille que les Normands se seraient précipités sur les marchands qui tenaient une foire à Quentovic, et les auraient massacrés.

« Il existe parmi les habitants de la Calotterie, dont ces terrains font partie, la tradition immémoriale d'une grande ville et de sa destruction un *jour de marché* ; c'est bien là la dernière catastrophe de Quentovic ! !

« A peu de distance de la pierre et du mur *malæ fiduciæ* est un pré de trois ou quatre hectares, coupé autrefois par un chemin maçonné de construction romaine que l'on appelle aujourd'hui le chemin d'*Ouic* et qui, partant du *Mitis-Pons* (Nempont) aboutissait à la Canche Le chemin encore existant et fréquenté, n'aboutit plus qu'au pré, mais, quand l'herbe est poussée on peut encore le suivre de l'œil dans toute l'étendue de la prairie, la végétation après tant de siècles est encore moins bien riche sur l'ancienne chaussée que sur les deux côtés. A droite et à gauche de ce chemin a dû être le champ de foire, le terrain est jonché d'ossements humains : les habitants disent que, de tout temps, il a été impossible d'y creuser un fossé, à la profondeur d'un demi-mètre, sans en rencontrer à chaque instant. Non loin de ce pré on a trouvé à différentes époques des vases et autres antiquités et notamment une belle

urne en terre noire, où était un squelette d'enfant et que M. Henneguier a donné depuis au musée de Boulogne.

« D'après tout ceci on pourrait donc fouiller avantageusement près des vestiges du Molinet, puis au trois endroits indiqués dans mon premier rapport à M. le Ministre, c'est-à-dire à *Val en cendre*, *Wis-ès-Marets* et *Monte-Wis-Dessous*, aussi bien que le lieu dit *Mont de Berck*, où M. Godin, propriétaire à Saint-Josse, trouva en 1866, près de l'abbaye, entre Saint-Josse et Villers-Saint-Josse, les restes bien caractérisés d'un ancien port : poteaux de quai avec anneaux d'amarrage, ancres et un énorme rouleau de plomb qui confirmerait ce que disent Loup de Ferrières et Du Cange, nous apprenant que, au IXe siècle, il se faisait un grand commerce de ce métal entre l'Angleterre et la France par le *port de Quentovic.* »

5° Le Trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest envoie un bon pour retirer le volume des Mémoires de cette Société pour l'année 1867.

6° M. le docteur Ferdinand-Dieuheims Chotompski, colonel de l'armée italienne et ancien polonais, membre correspondant à Turin, envoie les dessins coloriés de deux anciens monuments français qui sont conservés à Mont-Calieri, dans l'église collégiale. L'un est celui du maréchal de France Blaise de Montluc, gouverneur de Mont-Calieri, fondateur de la chapelle de Corpus Domini dans cette ville, en 1549 ; l'autre, celui du baron de Montrel, chevalier seigneur Du Puys, panetier du Roi de France Henri II, et de son fils Guillaume de Maugiron, tué à 33 ans, en 1414, d'un coup de canon.

Le tombeau de Guillaume de Maugiron est placé dans le corridor qui conduit à la sacristie de l'église collégiale de Mont-Calieri.

L'honorable correspondant accompagne cet envoi d'une demande tendante à concéder le titre de correspondant à M. le comte Cibrario, avocat, docteur et professeur en droit, président de la Société Polyglotte à Turin.

Cette proposition est admise, le comte Cibrario est proposé,

le scrutin pour l'élection aux termes du règlement aura lieu à une prochaine réunion. Des remercîments unanimes sont en même temps adressés à M. le colonel docteur Chotompski, via Buniva, n° 13, Borgo di Vanchiglia (Taurino).

7° M. J. Coffinier, chef de division à la Préfecture du Pas-de-Calais, remercie de sa nomination en qualité de membre correspondant.

8° M. l'abbé Fricourt, curé de Saint-Riquier (Somme), adresse quelques renseignements historiques et un extrait de la chronique inédite de Pierre Leprêtre, abbé de Saint-Riquier vers 1460, lequel par suite de son attachement au parti Bourguignon, dit le correspondant, fut obligé de se retirer à Saint-Omer dans l'abbaye de Saint-Bertin, où il composa une chronique assez intéressante dans laquelle il raconte les faits de son époque. Parmi ces faits, plusieurs intéressent la ville de Saint-Omer, dont le curé de Saint-Riquier envoie une copie de ce qui a pu lui tomber sous les yeux sur ce sujet ; mais, en même temps, l'honorable correspondant exprime le désir de savoir si on connait quelque chose à Saint-Omer sur l'histoire de Saint-Riquier, dont il s'occupe lui-même. Il serait charmé de recevoir à cet égard les documents que les Antiquaires pourraient rencontrer à leur tour et de savoir si l'on connait à Saint-Omer quelque manuscrit de laissé par Pierre Leprêtre.

Des remercîments sont adressés à M. le curé de Saint-Riquier, en réclamant de son obligeance, s'il est possible, la communication du manuscrit original de Dom Leprêtre, lequel est mentionné dans les publications de la Société. On s'empressera en échange de lui faire part des documents que l'on pourrait rencontrer sur les autres écrits relatifs à ce religieux bénédictin du xve siècle.

Il est décidé, en outre, que l'extrait communiqué par l'abbé Fricourt sera inséré *in extenso* dans le Bulletin historique.

9° Communication du programme des questions mises au concours pour 1869, par la Société littéraire, scientifique et

artistique d'Apt (Vaucluse). On remarque dans le programme l'indication relative à des recherches sur un point d'histoire de critique littéraire ou d'archéologie, etc , intéressant la Provence et le Comtat-Venaissin

10° M. l'abbé Robert, correspondant à Fouquières-lès-Lens, demande quelques renseignements historiques sur l'ancienne abbaye de Choques, sur laquelle il prépare un travail. — La Société applaudissant à cette étude qui ne peut manquer d'être intéressante, s'empressera de communiquer à l'honorable et zélé correspondant les documents qu'il pourrait rencontrer, mais elle ne se dissimule pas que les renseignements inédits sont fort rares et consistent spécialement dans le cartulaire ignoré de cette ancienne maison religieuse.

La correspondance terminée, le Président remet à chaque membre présent le XIIIe volume des Mémoires de la Société, contenant l'utile et intéressant Dictionnaire du regrettable M. Courtois, avec quelques travaux peu connus, de ce savant collaborateur. A l'occasion de cette remise, M. Louis Deschamps demande que l'on commence immédiatement le XIVe volume destiné à recevoir les différentes études qui pourront être adressées ou celles qui attendent leur tour depuis assez longtemps, parce que les deux volumes précédents se sont trouvés uniquement occupés par des travaux de longue haleine. Cette proposition est unanimement acceptée.

En même temps et pour que la Société puisse être fixée sur les manuscrits déposés, dont l'impression est attendue, il est décidé que l'on s'occupera sans délai du récolement de ces manuscrits qui seront de nouveau placés sous les yeux de la compagnie pour être par elle statué ce qu'il appartiendra.

Puis après diverses explications successivement données, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 7 Juin 1869.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance est ouverte à 7 heures et demie.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Laplane, Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, ce procès-verbal est adopté sans observations.

A la suite de cette adoption le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus pendant le mois qui vient de s'écouler. Ces ouvrages dont les titres sont appelés par M. le Président, sont intitulés :

Habitations lacustres de la Savoie, par L. Rabut (album).
Essai sur la Numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast, par L. Dancoisne.
Annales archéologiques de Didron, t. XXVI, 2e livr.
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. III no 3 et 4, t. IV, no 1.
Recueil des publications de la Société Havraise, 1867.
Mémoires de l'Académie Impériale de Savoie, t. X, 2e série.
Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances des 14, 15, 16 et 17 avril 1868.
Travaux de l'Académie Impériale de Reims, XLIVe vol.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 13e liv.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er trimestre 1869.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, octobre, novembre et décembre 1868.
Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e et 4e trim. 1868.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re liv. 1868.
Recueil des arrêtés et règlements municipaux faits depuis le 13 février 1790 jusqu'au 4 novembre 1865 et demeurés en vigueur à Saint-Omer
Revue des Sociétés savantes, janvier, février et mars 1869.
Revue Agricole de Valenciennes, janvier, février 1869.

Comptes-rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Maison du Blanc-Pignon, à Amiens, par M. A. Dubois.
Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy et leurs seigneurs de la maison de Bar, par le docteur P.-J.-E. de Smyttère.
Inscriptions belges à l'étranger, par M. H. Schuermans.
Inscriptions romaines trouvées en Belgique, par le même.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, 12 numéros.
Catalogue de livres, cartes et vues de Venise et de ses environs.
Le Collectionneur (prospectus).
Mémoires de la Société Impériale des Sciences de Lille, année 1868, 3e série, 6e vol.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, mai 1869.
Revue bibliographique universelle, mai 1869.
Bibliothéque de l'École des Chartes, t. V, 2e livr. 1869.
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Lille, 1868.

Immédiatement après il est donné communication de la correspondance, qui se résume ainsi :

1° M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, membre correspondant à Paris et délégué de la Société au congrès des Sociétés savantes, envoie le compte-rendu qu'il a soumis à cette assemblée pour les travaux de la Société. Ce compte-rendu est ainsi conçu :

« La Société des Antiquaires de la Morinie, depuis l'époque déjà un peu éloignée où j'eus l'honneur de vous rendre compte de ses travaux, a continué de publier dans ses Bulletins bon nombre de documents intéressant l'histoire locale, notamment un journal détaillé du siége d'Aire en 1710, épisode assez important de la grande guerre de la succession, siége qui dura soixante-huit jours, dont cinquante-sept de tranchée ouverte et cinquante-un jours d'attaque, siége qui, soutenu vaillamment par le comte de Goesbriand, coûta onze mille hommes

aux alliés, et borna pour cette année le progrès de leur invasion.

« Elle a terminé l'impression du Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer par M. Courtois, trop tôt enlevé à la compagnie dont il était un des membres les plus actifs.

« Elle a en même temps exécuté la table détaillée des manuscrits de la Bibliothèque Audomaroise, avec un supplément au catalogue déjà publié.

« L'œuvre principale qui marque pour elle l'année 1868 est le volume deuxième et dernier de la savante histoire de l'Abbaye de Clairmarais, illustre fille de Saint-Bernard. Je vous ai précédemment exposé la valeur incontestable du premier. Le second contient la biographie des cinquante-neuf abbés qui ont régi cette sainte maison depuis Saint-Gunfrid en 1140, jusqu'à Dom Deschodt élu en 1787. et qui vit quatre ans après sa communauté détruite par la Révolution.

« Quatre d'entre eux ont mérité le titre de Bienheureux, parmi lesquels Guillaume fut l'hôte de saint Thomas de Cantorbéry, fuyant la persécution du roi Henri II.

« Chacune de ces notices est accompagnée des armoiries du Prélat, parfois de son portrait, et en outre des noms des religieux contemporains.

« Elle reproduit les actes de son administration avec les faits importants qui se rattachent à son existence publique ou privée, ainsi qu'à celle de la grande famille Cistercienne. Les sources, les preuves à l'appui sont indiquées soigneusement.

« Un sommaire en tête de chaque notice, un tableau chronologique, et une table alphabétique très-détaillée facilitent les recherches. Ce soin matériel doit être signalé et loué ; il est trop souvent négligé dans les ouvrages d'érudition.

« L'auteur M. H^{ri} de Laplane, a suivi la même méthode que dans son histoire des Abbés de Saint-Bertin, deux fois couronnée par l'Institut : c'est assez dire qu'il vient d'enrichir

d'un nouveau titre d'honneur la Société des Antiquaires de la Morinie. »

2° M. E. Prarond, Président de la Société d'Émulation d'Abbeville, envoie un bon pour retirer le volume de ses Mémoires pour les années 1867-1868. — Remercîments.

3° Même envoie pour les volumes 8 et 9 des Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais de la part de M. le Président de cette Société. — Remercîments.

4° Le Président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie (58, rue de l'Université), adresse les volumes 1, 2, 3 des comptes-rendus des séances de cette Compagnie. — Remercîments.

5° M. Garnier, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, adresse un bon pour retirer le XXIIe volume (2e de la 3e série) de ses Mémoires. — Remercîments.

6° M. Desplanques, Archiviste-Général du Nord et membre correspondant à Lille, annonce qu'il va s'occuper d'un compte-rendu des deux derniers volumes des Mémoires de la Société, dont l'insertion aura lieu dans l'un des prochains numéros du Bulletin Scientifique et Historique du département du Nord, utile et intéressante publication périodique nouvellement créée qui donne déjà les meilleures espérances du succès. Remercîments.

7° M. E.-O Andriez, Président de la Société royale d'Émulation de Bruges (Belgique), en annonçant l'envoi des annales de cette Compagnie savante, exprime le regret qu'il ne soit pas fait mention des envois précédents dans le Bulletin de la Société. Il a été immédiatement répondu que cette erreur provenant involontairement d'une distraction de copiste serait immédiatement réparée.

8° Envoi d'un prospectus sur une Revue mensuelle, contenant des matériaux d'archéologie et d'histoire, publiée à Châlon-sur-Saône, par MM. Landa et Guillemin.

9° M. le comte Ferdinane-Dienheims Chotompski, colonel polonais, membre correspondant à Turin (Via Buniva, 13, Borgo di Vanchilia), en se rappelant au souvenir de la Société

dont il a été depuis longues années l'un des correspondants les plus zélés, présente comme correspondant M. le célèbre professeur Timothée Riboli, membre de plusieurs sociétés scientifiques, françaises et étrangères. — Cette proposition est généralement appuyée et en même temps il a été fait droit immédiatement à la réclamation du diplôme destiné à M. le Cte Hyacinthe Cibrario, fils. Un duplicata a été adressé.

L'honorable correspondant annonce qu'il se propose de faire une excursion pittoresque dans les environs de Turin et en Piémont, et qu'il sera heureux d'y rencontrer quelques documents, quelques souvenirs intéressants pour la Société des Antiquaires de la Morinie. — Remercîments.

La lecture de la correspondance terminée, M. le Président procède sans désemparer à la distribution du Bulletin (69e et 70e livraisons) qui est remis à tous les membres présents et sera adressé à domicile à tous les membres absents.

A la suite de cette distribution, M. Louis Deschamps de Pas informe la Société qu'il vient de retrouver le manuscrit original, sur parchemin, de la Hanse de Saint-Omer et il propose que ce précieux livre pour notre histoire locale, soit acheté pour être placé à la bibliothèque publique.

Cette proposition est unanimement acceptée par tous les membres présents, lesquels font également partie de la commission de la bibliothèque communale. — Des remercîments sont adressés à M. Louis Deschamps de Pas pour son heureuse rencontre.

Après diverses indications historiques auxquelles donne lieu ce manuscrit de la Hanse et le contenu du Bulletin historique, l'assemblée élit au scrutin comme correspondants M. l'abbé Curmer, vicaire de Saint-Vincent de Paul, à Paris, et M. le docteur Timothée Riboli, membre de plusieurs Compagnies savantes, françaises et étrangères, à Turin.

Puis l'ordre du jour étant épuisé après diverses communications, la séance est levée à 9 heures et demie.

H^{ri} de Laplane, *Secrétaire-Général.*

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT ARTÉSIEN.

Communication de M. le C[te] A. d'Héricourt, membre correspondant à Souchez.

Parmi les nouvelles instructions envoyées à ses correspondants, M. le Ministre de l'Instruction publique recommande spécialement de faire connaître par des extraits, des analyses étendues, les manuscrits qui seraient encore inédits. Nous croyons ce travail surtout fort important pour les bibliothèques particulières ; d'abord elles sont moins connues que celles des villes, il est difficile de les consulter ; enfin la mort du propriétaire, un simple caprice éloignent ou font disparaître ces documents précieux. Nous pensons donc qu'il importe de les signaler dans des publications telles que le Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie et, unissant l'exemple à la pratique, nous signalerons un manuscrit dont nous sommes l'heureux propriétaire, et qui renferme quelques notes intéressantes. Selon toute vraisemblance il a appartenu, disons mieux, cette collection a été formée par Guillaume Séguier, religieux des frères prêcheurs de Saint-Omer. Nous ne savons rien sur ce Guillaume Séguier, si ce n'est qu'il était ami des livres et avait acquis des connaissances variées. Ce manuscrit est un in-folio assez volumineux, dans lequel on a intercalé, ainsi que nous le constaterons, divers imprimés et un ouvrage

sur l'architecture. Le premier document est intitulé : *Questio Theologica.*

Vient ensuite un manuscrit autographe de Claude d'Ausque, qui est, sans contredit, l'un des hommes les plus illustres de la ville de Saint-Omer, où il naquit en 1566. Si l'on ne s'occupe que de sa biographie, elle se résume en quelques lignes. Sa famille était connue dès le XIIIe siècle ; elle occupa des emplois importants : Robert d'Ausque périt, les armes à la main, au service de Philippe II, vers 1582 ; il fut le père de Claude, dont nous nous occupons. Et d'abord, il faut déterminer l'orthographe de ce nom ; beaucoup l'écrivent Dausque ; M. Lecouvet, dans un excellent travail publié dans le Messager des Sciences historiques de Belgique, a déclaré qu'il fallait écrire *d'Ausque,* et nous confirmons cette assertion par un autographe du célèbre religieux[1]. Nous n'avons pas l'intention de retracer une vie qui a été si souvent écrite, nous ne ferions que répéter ce qu'en a dit Piers dans sa Biographie de Saint-Omer et notamment M. Lecouvet, dans l'excellent ouvrage que nous venons de citer et auquel il serait difficile d'ajouter. M. Lecouvet n'avance rien légèrement, il ne dit pas comme Bayle, d'Ausque fit partie de la compagnie de Jésus, je ne sais quand il y entra et j'ignore quand il en sortit ; dans ce travail les dates sont fixées de la manière la plus nette : on voit qu'il fut jésuite de 1585 jusque vers 1610. Il se fit recevoir licencié en théologie, à Douai, la même année, et cependant, dès 1604 il avait pris le titre de *theologus.* Il fut nommé chanoine de Tournay en 1612 et lorsque les dominicains s'établirent en cette ville, en 1623, il vint puissamment à leur secours[2].

[1] Nous devons également à l'obligeance de M. le Cte d'Héricourt un fac-simile fort exact de la signature autographe de Claude d'Ausque, nous regrettons de ne pouvoir le reproduire.

[2] M. Derheims dans son histoire de la ville de Saint-Omer, page 691, consacre quelques lignes à d'Ausque, à qui il donne le titre de chanoine de Douai et qu'il fait mourir à Courtrai. La première erreur a été copiée dans Piers, mais a été rectifiée par M. Lecouvet qui prouve qu'il n'y avait pas de chapitre Saint-Thomas à Douai.

D'Ausque mourut à Tournay le 17 janvier 1614 [1]. Nous renvoyons pour la liste de ses ouvrages à l'étude si complète de M. Lecouvet.

Le manuscrit autographe dont nous parlons a pour titre : *D. Thomae aquinati sapientia et sanctitudine cœltus affectissimo doctori angeico religionis stellae fulgentiss emendatissimo animarum rectori cum grandi dominicanorum globo caeterisq cœli consentibus acternali amœnitate per fruenti hoc quale quale monimentum sacrum vovebat volebat.*

Famul... infimus.

Claud. Dausquius canonic. tornaci.

C'est une vie de Saint-Thomas de Cantorbéry assez développée : elle contient soixante-trois pages. L'ouvrage ne paraît pas terminé ; à la fin se trouve une dédicace de 1638 au R. P. Le Magister N. Séguier. Nous avions pensé d'abord que ce travail pouvait être celui imprimé à Douai en 1635, in-4°, et qui est mentionné par Valère André. Toutefois, nous devons dire que ce livre, s'il existe, est de la plus grande rareté : il n'est mentionné ni dans Duthillœul, ni dans de Backer ; il a échappé aux recherches de M. Lecouvet et aux miennes. M. Lecouvet dit, d'après Pacot, que ce discours roule sur la manière dont Saint-Thomas se défit d'une courtisane envoyée pour le séduire. Le manuscrit dont je parle n'a aucun rapport avec l'*Oratio*, ce n'est point un discours, mais bien une vie entière en vingt-sept chapitres : le dernier est intitulé : *D. Thomae canonisatio.*

Tous les auteurs qui ont étudié l'œuvre du chanoine de Tournay sont unanimes à louer sa science, Juste Lipse se signale même par ses éloges : Bayle, Pacot et, dans les temps

[1] Il est aussi certain que d'Ausque s'éteignit à Tournay, puisqu'il fût enterré dans l'église cathédrale de cette ville, au pourtour du chœur, sous une lame de marbre portant l'épitaphe qu'il s'était faite ui-même.

(Messager des Sciences historiques de Belgique. Année 1860, page 51 et suivantes.)

modernes, MM. de Boissonnade et Piers lui reprochent, avec raison, d'avoir un style lourd : dans un seul de ses traités seulement on a compté plus de trois cents mots archaïques. M. Lecouvet résume son article en disant qu'après mûr examen, ses critiques ne sont pas trop sévères. Néanmoins d'Ausque restera comme un travailleur infatigable de la ville de Saint-Omer au XVIIIe siècle, à cette occasion nous avons cru utile de signaler son manuscrit inédit. N'eussions-nous d'ailleurs retrouvé que sa signature, que nous aurions rendu service aux hommes d'étude.

L'ouvrage suivant se fait suffisamment connaître par le titre, que nous nous bornerons à transcrire : *La légende de Monseigneur S. Dominique, père et premier fondateur de l'ordre des frères Prescheurs. Recueillie de diverses, et puis translatée passé 140 ans ou enuiron, de latin en françois, en faueur d'une fille déuote par venerable pere, F. Jean Martin, excellent predicateur de son temps, Religieux du dict ordre, filz du couuent de Valenciennes, appellé S. Paul. — Imprimée à Paris chez Jean Treppetel, libraire et imprimeur, rue neusue Nostre-Dame à l'enseigne de l'Écu de France. En forme de Dialogue, de ce bon Pere, auec sa fille spirituelle.*

Corrigée, et remise au langage et discour familiaire de ce temps, par un religieux du mesme couuent.

On a inséré deux traités, l'un en flamand et l'autre en français, qui représentent cependant deux ouvrages différents ; ils sont relatifs aux cinq ordres d'architecture ; les planches sont très-bien faites ; ils ont été imprimés tous les deux à Anvers, *chez Pierre Verbist, sur la Lombaerde-Veste à l'enseigne du Nouveau-Monde. — Anno 1640.* — Verbist est également le nom de l'auteur ; nous l'avons en vain cherché dans les biographies et parmi ceux qui se sont occupés d'archéologie.

Le volume se termine par divers décrets venant de Rome, des lettres circulaires des généraux de l'ordre des frères Prêcheurs. Plusieurs de ces pièces ont été envoyées sous forme de lettres, comme on le voit par des adresses. On remarque

aussi des lettres de provisions pour la cure de Saint-Paul et diverses pièces de procédure.

Nous détacherons de ce manuscrit deux documents relatifs au P. Turpin.

ÉTAT de tout ce qu'a fait le P. Thomas Turpin pour la Bibliothèque du couvent des F. Prêcheurs de Saint-Omer.

Premierement il a netoiés les livres et les a rangé selon les matières différentes.

Il les a endossé de leurs titres particuliers et a ajouté a chaque caisse les titres generaux pour la distinction des matières.

Il a vendu une demie douzaine des livres du St Cierge du P. Fatou dont il a reçu six fralins, qu'il a emploié a faire relier deux manuscrits qui sont dans l'Enfer, item six petits tomes des ancienes Cartabelles, item les Écrits touchant la constitution, etc.

Il a eschangé quelques livres doubles scavoir une vie des Saints en vieux gaulois pour deux tomes in-fol. : scavoir un tome des œuvres de Saint-Jerome que nous n'avons pas, et un tome de l'*Histoire de Baronius.*

Item il a fait encore eschange d'un vieux cathechisme de Grenade et d'un petit livre intitule Introduction a la vie devote etc. pour un livre nouveau in-quarto intitule le Renversement de la Morale de Jésus etc, par les Calvinistes.

Il a procure plusieurs livres a la Bibliothèque entre autres les suivans qui sont dans leur place.

Les Comités de Flandre en petit folio.

Une Histoire de France par Nicolas Gillé, in-folio.

Les Chartres du païs de Hainau, in-octavo.

Deux tomes de l'année Dominicaine. Sept. et octob.

Catena patrum grecorum, in-folio.

3 tomes in-quarto de l'histoire des Évêques de Liége.

Tongues, inattrich etc., in-quarto.

Le Different entre le pape Paul V et la République de Venise etc., in-octavo.

Disceptationes medicæ etc, in-octavo.

Quant aux livres doubles qu'il avait à son usage, soit de la bibliothèque, soit de la distribution des confrères morts, il les a laissés dans la chambre près des lieux, sauf deux à trois qu'il a encor dans sa chambre propre.

Ces livres sont rendus et remis à leur place.

Il a donné a vendre à un revendeur de vieux livres, un livre double intitulé la Connaissance de Jésus-Ch. et deux tomes des Sermons du P. Fatou, qu'il n'a pu vendre jusqu'à présent, et qu'on doit luy reprendre.

Item il a donné à M. Dubuisson, curé à   une somme de Silvestre pour quelque messes qu'il n'a point encor déchargé.

S'il y a encor quelque chose a apporter en compte soit en mises ou recette dont il n'a pas mémoire, il est prêt d'en faire raison quand il s'en souviendra.

Pour ce qui est des 50 escus de Don de M[lle] Dubois pour acheter des livres a mon usage et qui m'ont été remis par ordre du R. P provincial Thiriar pour être emploié de livres, je dis que cette somme est destiné pour les livres suivans qui couteront comme ci pense :

Le Scriptores de notre Ordre.................	10	»»
Le 3e tome du Gallia Christiana...............	30	»»
Le Glossarium de M. du Cange, nouvelle édit....	25	»»
L'année Dominicaine 2 tomes du mois de novemb.	12	»»
L'Ariens Christianus du R. P. Le Quien........	10	»»

Nota que lad. sôme leguez on m'a rendu 6 livres moins du dechet.

Item le port des dits livres incertains.

Item avancé six livres pour avoir mis au gros le testament de ma mère.

ÉTAT des meubles que le P. Thomas Turpin a mis dans son pacquet.

Une chappe assez bonne.
Deux habits dont l'un est bon et l'autre fort usé.
Deux paires de bas.
Une paire de souliez.
Une camisole fort mince et un gilet de futaine.
7 mouchoirs de toille.
9 coiffette de toille.
6 chemises de laine.
2 chemises de toille.
Des culottes deux paires.
Une couverte assez bonne.
Une paire de draps rapetacés.
Un bréviaire en deux tomes.

La biographie de Turpin est peu connue, on ne peut même préciser ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort ; cependant il a consacré toute sa vie à l'étude du Comté de Saint-Pol, et l'ouvrage qu'il a publié en 1731, chez Charles-Louis Derbaix, dont nous rappellerons le titre, est une des meilleures biographies que nous connaissions. *(Comitum tervanensium seu ternensium, modo S. Pauli ad Thenam a primo ad postremum, Annales historici, etc Collectore R. P. Thoma Tur-*

pin, Paulinate, Ord. ff. Predicat. audomarensium. In-8°, avec une planche d'armoiries) [1]. Il jouissait, selon toute vraisemblance, d'une grande considération chez les Dominicains, puisqu'on a conservé le souvenir de tous les services qu'il a rendus au couvent. Nous publions également le relevé de son modeste mobilier, pour montrer combien ses goûts étaient simples. C'est une de ces études qui font connaître la vie intérieure de ces couvents d'ordres mendiants depuis lors si souvent attaqués.

Cte A. d'HÉRICOURT.

[1] C'est au couvent des Dominicains de Saint-Omer que le Père Turpin a écrit, en bon latin, son livre plein de renseignements utiles et intéressants pour l'histoire du pays. — Ce livre est devenu assez rare.

On sait que la maison des Dominicains a aujourd'hui disparue comme tant d'autres; l'emplacement de son église est occupé par l'école communale des Beaux-Arts, dont la grande entrée du côté de la maison de M. d'Anglure, portait encore il y a peu d'années la devise de l'ordre: *Laudare*, *Benedicere, et Prædicare.* Le flégard ou rue des Dominicains rappelle seule le souvenir de cette ancienne maison religieuse des enfants de Saint-Dominique.

H^ri^ de Laplane.

EXTRAIT

DE LA CHRONIQUE DE PIERRE LEPRÊTRE

ABBÉ DE SAINT-RIQUIER.

Communication de M. l'abbé Fricourt, curé de Saint-Riquier (Somme)[1].

...... Apres le traittié fait des liegois.... se partist le conte (de Charolais) pour aller a Boulogne payer un pelerinage quil y auoit promis faire a piet et sen ala de Bruxelles a Gand et de Gand a Bruges et a Saint-Aumer esquelles villes il fu haultement receupt et festoiet. En celle ville de Saint-Omer vint deuers lui le conte de Neuers luy requerre mercy et pardon de tout ce quil lui pouoit auoir meffait et offense et il luy pardonna tout et furent ensamble ung espace de temps et si bien en grace lun de laultre que le conte de Charolois rescripuit a ceux des villes par lesquelles le conte de Neuers debvoit retourner quils le festoiassent et en fut ainsi fait de Saint-Omer sen ala le conte de Charolois a Boulogne a Rue a Abbeuille a Amiens.....

[1] La chronique de Pierre Leprêtre étant inédite et dès lors peu connue, nous croyons utile de reproduire ici le fragment historique que nous devons à l'obligeance éclairée de M. l'abbé Fricourt, curé de Saint-Riquier, auquel nous adressons nos remerciments.

Hri DE LAPLANE, Secrétaire général.

(Pendant que le roi de France faisoit courir le bruit dune guerre avec les Anglois ce qui était faulx puisquil avait envoye en Angleterre le batard de Bourbon pour faire une treve).

Le conte de Charolois faisoit tenir parlement a Saint-Omer avec les Anglois et y auoit envoye son frere le bastard de Bourg^re et pour le roy d'Angleterre y estoit le conte de Warnie et aultres seigneurs d'Angleterre afin dauoir laliance du roy d'Angleterre et layde des Anglois sil aduenoit que le roy de France le voloist guerroier comme il estoit apparent de aduenir.

(Par suite des guerres Pierre Leprêtre abbé de Saint-Riquier se retira a Saint-Omer ou il acheta un hotel dun bourgeois nomme *Gilles de Cancy* en 1475.)

Oud. an et moys et le xxIII^e jo^r de may led. abbe acheta au mayeur et escheuins de lad. ville cent et cincq frans de rente heritable pour lad. egle (lebbaye de St-Riquier) au denier xx a tous rachats et dont il leur paya deux^m et cent francs cour comme il appert plus a plain par les tres que led. abbe a deuers luy seelees du grant seel de lad. ville a payer lad. rente dan en an aud. jo^r xxIII^e de may.

En ce temps (1477) les Flamengs se mirent sus en armes tant d'Ypre de Cassel comme daultres pays en nombre de xvi a xvii mille et estoit leur capitaine le S^gr de Berghes St-Winocq et se vindrent tenir aupres de Saint-Omer entre Arques et Runescure a ung lieu que lon appelle le Vielfosse po^r deffendre que les Francois nentrassent en Flandres et illec furent ung tres grant espace aux despens du pays et brulerent autour deulx aulcunes places et censes affin que les Francois ne leur feissent grief car ceulx de la garnison de Therewane les visitoient et escarmucoient souuent.........................

Les Flamengs qui estoient au Vielfosse come dit est en grant nombre se partirent ung jour une compaignie auec aulcuns du comun de Saint-Omer et sen alerent a Ardres a tout artillerie et aultres abillemens de guerre mais les Francois de dedens sen partirent et lesd. Flamengs pillerent la ville tout au

net et si demolirent une partie des murs et puis sen retournerent a tout leur proie et fut en la fin de julet. En ce temps les Francois de Boulongne de Therewane et dailleurs entrerent au pays de Bredenarde et le pillerent et mirent en proie la ou ils prindrent tant de gens et betail que sans nombre et comme de jour a aultre estoient deuant la ville de Saint-Omer autour la ou ils faisoient tous les maulz quil leur estoit possible et pareillement la garnison de Saint-Omer issoit souuent rencontroient lun lautre et domagoient le plus qu'ils pouoient. Ce pays de de Bredenarde est ung bon pays et fertile merueilleusement et ou il y auoit moult de biens. Le roy estant ou pays de Henau se conclud de tyrer a Saint-Omer et quand ceulx de la ville de Saint-Omer furent de ce aduertiz ils firent demolir tous leurs faulbourgs tant a la porte Boullisienne, Sainte-Croix comme a la porte du Brulle lesquelz estoient beaux et riches a merueilles et les plus beaux gardinages et mieulx clos que len eut sceu deviser firent demolir leglise et couuent des Cordeliers de lobseruance labbaye et couuent de Sainte-Claire leglise et ceuuent des Freres Prescheurs qui estotent les trois plus riches cloistres et mieulx ediffies hors bonne ville qui fussent par decha les mons mais ils eussent peu porter grant dommage a la ville pour tant quils estoient trop pres et pour ce que larmee du roy se hasta plus quils ne cuidoient ils furent constraints de boules les feux esd. freres prescheurs en Sainte-Claire et en toutes les aultres places qui nestoient point pas demolyes firent demolir pareillement leglise parrocial de Saint-Martin pres desd. freres prescheurs laquelle estoit moult ancienne et la premiere qui auoit este fondee en lad. ville. Quant les Flamengs furent adcertenet de la venue de lad. armee du roy qui fut en la fin de julet oudit an LXXVII ils se partirent en desroy dud. Vielfosse hastaiement et si auoit illec este gisans de VII a VIII mois au nombre de XIIII a XVI ^{m} homes payes aux despens et gaiges de ceulx du pays de Flandres et estoient leurs capitaines le seigneur de Doulieu et le bailly de Berghes Saint-Winoc nomme Woultre Doye et nat-

tendirent point les Francois ne dommagerent en riens dont plus[rs] furent emerueillez veu quils y auoient este si longuement et quil sembloit a les veir et oyr quils deussent faire merueille. Enuiron donques le premier jour daoust oud. an LXXVII larmee du roy vint deuant Saint-Omer entre la ville d'Arques et lad. ville et partie de lad. armee a Blendecq[s] au plus pres et se fermerent lesd. Francois en ung parcq au dehors de lad. ville d'Arques et tantost commencerent a escarmucier deuant lad. ville de Saint-Omer et principalement euiderent les Francois approcier la ville par lisle ou il y a grans mares et fossez mais ils estoient bien aduertiz que cestoit le plus feble de la ville mais ceulx du Hault-Pont et dud. lieu de Lisle se deffendirent moult bien le premier jour car ils auoient fait ung bouleuuerc entre Arques et Saint-Omer en lad. isle lequel ils tinrent a layde daulcuns compaignons de guerre qui les secouroient jusques au vespres contre la puissance des Francois qui moult aigrement les escarmucoient et oppressoient et la part fin le vespre venu les Francois gaignerent led. bouleuuerch et y tuerent un home Pierre Wedemaere riche brasseur qui toute jour auoit este come capitaine desd. Islaires. Duquel bouleuuerch ainsi gaignee par lesd. Francois ils en eurent si grant joie que il sambloit a les oyr que la ville fust ainsi que gaignie mais il sen falloit beacop. Car ceste nuit lesd Islaires refirent ung aultre bouleuuerch plus pres de la ville de Saint-Omer plus fort et plus asseure cent fois que le premier qui estoit plus pres d'Arques q. dud. Saint-Omer. Lequel second bouleuuerch fut tenu par lesd. Islaires et les suruenans de IIII a V jo[rs] tres vaillemment et au chief desd. IIII a V jo[rs] ils louerent compaignons de guerre q. gagnoient bon salaire pour garder leurd. bouleuuerch lesquels compaignons mirent une tente oud. bouleuuerch la ou ils faisoient leur logis dont les Francois pouoient prendre petit desperance davoir lad. ville par la quant ils ne pouoient point conquester lad. tente estant entre eulx et lad. ville sans les escarmuces qui se faisoient en lad. isle journelement sen faisoient aussi de jour en jour a la

porte du Brule et de Boulisienne ausquels les Francois se trouuerent tres durement receux et encoires eussent ils en plus a faire se les capitaines eussent lessiet issis les compaignons a leur volonte ce que non. Des mors de la party des bourg^os tant dengins come esd. escarmuces on ny en sceut onques couter plus hault de xv homes ou enuiron mais du coste des Francois je nen scay le nombre. Les Francois estant deuant Saint-Omer come dit est le roy aloit et venoit souuent en personne mais il ny secourroit gaires ains y comettoit le seigneur d'Esquerdes et le gouuerneur du Daulphine comme principaux capitaines de sad. armee et de par la damoiselle de Bourg^ne estoient dedens lad. ville de Saint-Omer le s^r de Chanteraine Chlr croisie et le s^r de Meruel flameng capitaine de ceulx de Bruges qui estoient venus au secours de lad. ville de Saint-Omer et le s^r de Beures fils a Anthoine bastard de Bourg^ne estoit capitaine general dud. Saint-Omer et d'Aire et pour lors il estoit dedens Aire. Les Francois estans deuant Saint-Omer come dist est entroiz que lune partie escarmucoit sur ceulx de la ville lautre partie bruloit et pilloit tout le pays dantour qui estoit une grant pitie a regarder. Brulerent une partie des Chartreux et ny laisserent dentier que leglise et les cloistres puis alerent bruler a Clermares toutes les maisons et officines de lostel la basse court la ou ils tenoient leur bestal cest a scauoir leur charroy bestes a cornes et moutons et ny lesserent que le corps de leglise dortoir refectoire et cloistre et les maisons ou labbe se tient pour tant quilz ne les pouoient bruller bonnement sans bruller leglise emporterent tous les vaisseaux de lostel tant destain comme dairain et tous les biens meubles et mesme emporterent tout le plom quils porrent oster de lad. eglise que lon estimoit a plus de cent ^m de pesans osterent et emmenerent trois charues bien LXXX bestes a cornes et tout leur aultre bestail et finablement leur firent si grant domage que len nen scaroit a grant paine estimer. Cependant alerent aussi lesd. Francois a Cassel brulerent et mirent en proie toute la ville les eglises tant collegiales comme de la pa-

roce et brief ils brulerent toute la vallée de Cassel dillec sen alerent a Watenes laquelle ils brulerent et myrent en proie refuge leglise la ou ils ne brulerent qunes estables et le molin a vent de lad. eglise brulerent en oultre et pillerent tous les villages quils porrent trouuer en tout le pays de Flandres autant quils purent aler auant.

Quant les Francois eurent este deuant Saint-Omer lespace de xx journees ils se partirent le xxi jour daoust et au partir brullerent la ville d'Arques et le chastel appartenant a labbe et couuent de Saint-Bertin brulerent pareillement Blandecques la ou ils estoient logies et tous les fors refuge quils laisserent entiere labbeye dud. Blandecq[s] et les molins a ble mais ils brulerent les chasteaux et les fors de lad. ville brulerent ausd. abbe et couuent de Saint-Bertin la plupart de tous leurs aultres villages comme Longuenesse Salbruic le Viefmoutier et plus[rs] aultres la ou il y a auoit de plus[rs] et notables edifices et maisons de plaisance la ou les religieux aloient trois ou quatre fois lan prendre leur recreation en belle et hounourable ordonnance...
Quant le roi fu party de Saint-Omer come dist est luy et son armée ils se tirerent a Béthune et dillec autour de Lille......

....

en detruisant pays et peuple de tout leur pouoir...........

....

Le roy estant a Arras cependant assist ses garnisons par toutes les places estans en son obedience et ce fait sen retira a tout son estat a Amboise pour illec faire son quer la ou il est de present et ceulx de Boullogne de Therewane et dailleurs queurent et pillent journellement tout le pays tant de Flandres comme dentour Saint-Omer et Aire qui est une piteuse chose pour le poure peuple car ils nont peu depouiller laust passe et si nont rien reserue pour lanne a venir autour dud. Saint-Omer ne ailleurs et frontieres ou lesd. Francois sont Dieu par sa grace y veulle remedier car le poure peuple en a grant mestier. Enuiron le commencement du moys doctobre oud. an

LXXVII ung chlr du pays de Henau estant en garnison en la ville de Saint-Omer nomme Ancelot de Berlamont lequel auoit este capitaine du chastel de le Montoile dont est faicte mention et lequel aloit souuent courir et escarmucier les Francois et leur faisoit beacop de pertes mais ung jour aduint quil se partist dud. Saint-Omer et sen alla coure deuant Therewane enuiron XXX cheuaulx la ou ils prindrent du butin mais au retourner ils furent rataint desd. Francois et le butin rescoux et si y fut prins prisonnier led. Ancelot luy V ou VI[e] et mene a Therewane et quant il y eut este ung espace le roy le fist amener deuers luy et encoires y est.

Par un samedy le XVI[e] jour de nouembre oud. an les Francois estoient aler coure deuant Renescure pres de Saint-Omer et quand ceulx de la garnison dud. Saint-Omer en furent aduertiz ilz issirent une quantité de gens de guerre et quand ils vindrent au dehors d'Arques leurs auant coureurs perchurent que les Francois estoient trop forts et en trop grand nombre par quoy ils se mirent au retour en desroy pour eux saulner et le seigneur de Piennes flameng qui estoit pour lors leur capitaine ne se detourna point par quoy il fu prins et son enseigne auec la trompette et aulcuns aultres en petit nombre et furent mener a Therewane et les aultres sen retournerent en lad. ville de Saint-Omer les ungs par les mares les aultres par la porte mais plus[rs] auoient laissies leurs bastons derriere de haste de raffuyr.

. . . .

Le XXI et XXII[e] jour de jenuier an susdit les Francois de Therewane alerent courre deuant Saint-Omer et a chune fois ceulx dud. lieu de Saint-Omer widerent sur eulx et poursuiuoient lesd. Francois jusques a bien loings. Les Francois donques voiant que lesd. Bourguignons les voloient ainsi sieuuyr sapenserent quilz les tromperoient par celle maniere manderent ceulx de Boullongne de Hesdin et d'ailleurs tant quilz se trouuerent en tres grant nombre et lendemain jour de vendredi XXIII[e] dud. mois se partirent de Therewane eulx ainsi

assemblez come dit est et mirent leurs pietons en embusche a ung petit chastel nomme Edequines et une aultre embusche de cheual mirent ils assez pres de lad. ville de Saint-Omer au bos de Wisque et puis lautre partye samonstra et firent leurs courses les aulcuns jusques a bien pres des bailles de lad. ville, la ou ung seul compaignon de guerre du party des bourg^os^ se trouva en la moienne de v ou de vi desd. Francois lequel onques nen desmarcha ains tyra de flesches apres eulx de si grant courage quil en abatist un jus du cheual mais pour ce quil nauoit point induisse de poursieuuir son cop led. franch. se remonta et sen ala a tout le cop quil auoit en la teste. Ceulx donques dud. Saint-Omer voians iceulx francois saillirent sur eulx enuiron xl cheuaulx et tantost lesd. Francois coureurs firent maniere deulx retraire et en raler comme les aultres jours precedens et lesd. bourg^nos^ les sieuuirent si auant quil y en eut xv ou xvi des plus hatifs qui se trouuerent bien pres de Edequines ou lesd. pietons francois estoient embuschies come dit est, mais lesd. coureurs franch. de cheual scachant que lesd. Bourguignons les sieuuoient tirerent a la main senestre et retournerent au couuert tant quils se revindrent descendre entre Arques et Blendecq. contindans denclore lesd. bourg^nos^ comme ils firent les aulcuns ainsi que ie dirai les xv ou xvi compaignons donc qui se trouuerent pres desd. francoys pietons estans a Edequines varierent de chergier sur eulx et de fait en y eut lun nomme (sic) bastard Daurchout qui estoit de ceste opinion mais il y en eut ung aultre nomme Petit-Jehan Faffelin bourgrave de Saint-Omer qui respondit non faisons regardons aincois bien autour de nous et de fait sen retournerent et aussi firent leurs compaignons qui les sieuuoient de loings qui ja aulcunement furent advertiz desd. francoys qui les voloient enclorre et sen reuindrent si rade quilz ne furent point enclos desd. franch. mais guerre ne sen falit mais ces xv ou xvi compaignons dont parle se trouuerent enfermer les ungs a bruuoir de cheuaux qui est entre le croix sous le justice et le baille dud. Saint-Omer. Quand donc ils

se trouuerent ainsi enclos de toutes pars et que impossible leur estoit de fuyr mirent lances en arrest et se porterent si vaillemment quilz passerent oultre voulsissent les Francois ou non sans que nul deulx y morust mais il y en eut deux de naures et ung prins prisonnier et des francois y demoura que mors que naures a mort que puisse morurent x ou xii selon comune voix.

(Le manuscrit finit au folio 317 par ce dernier fait.)

(Passage oublié.)

Le premier jour de may aud. an mil IIII^{c} LXI le noble duc Phelippe de Bourg^{ne} commenca la feste de son ordene du Thoison en sa ville de Saint-Omer moult noble et moult riche a laquelle feste furent presents la plus part des chlrs et seigneurs portans lordre du Thoison et entre les aultres y furent Monseig^{r} Charles son fils conte de Charolais le duc de Cleves et Adolf son frere nepueux du duc lo conte d'Estampes le mareschal de Bourg^{ne} le s^{r} de Croy le s^{r} de Chimay son frere et s^{r} de Lannoy leur nepueu le s^{r} de Haulbourdin bastard de Saint-Pol le s^{r} de Beures bastard de Bourg^{ne} et plusieurs aultres les ducs d'Orleans et d'Alencon ny furent point en leurs personnes mais y furent leurs procureurs. A celle feste regarder vindrent plus^{rs} seigneurs tant d'Allemaigne comme de France d'Escoce et daultres pays et dura la feste trois jours en la maniere accoustume et combien que oudit ordre ne pouoit estre ne demourer chlr de reproce neentmoins ung chlr y assista pour et ou nom du duc d'Alencon que le roy de France auoit declariet reprociet et le faisoit encoires tenir prisonnier pour les causes q. ditte sont cy dessus mais le duc de Bourg^{ne} le tenoit pour s^{r} dhonneur et sans reproce et que par enuie le roy luy auoit fait ce deshonneur a tort et ainsi le fist dire et preschier le duc durant la feste. Et comme ils eussent de coustume deulx assambler en leur chapitte leur feste faite et deblire noueaulx freres de leur ordene ou lieu de ceulx qui estoient trepasses ils esleurent a ceste foys mess^{rs} Phelippe Pot seigneur de la Roche bourg^{on} le seigneur de Gruthuse flameng

le seigneur de Roye picard et sy y fut eslut le roy d'Arragon auquel le duc enuoya le colier par le seigneur de Crequi qui luy porta noblement accompagnie. Apres lequelle feste faitte et leurs besongnes acheues le conte de Charolois Adolf de Cleves et Anthoine bastard de Bourg[ne] jousterent contre tous venans et y eut de rechief moult noble feste...............

Certifié conforme à la copie prise sur l'original,

H[ri] DE LAPLANE.

INVENTAIRE

FAIT EN 1790

DES OBJETS SE TROUVANT AU REFUGE DE SAINT-BERTIN A BOURBOURG.

Communication de M. Edmond de Coussemacker,
membre correspondant à Lille.

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix le vingt du mois de novembre, dix heures du matin, nous Philippe de Schodt maire et Antoine Vercoustre, officier municipal des villes et territoire de Bourbourg, accompagnés du procureur de la commune et du secrétaire greffier, en exécution des instructions des comités réunis d'aliénation et des biens nationaux et des affaires ecclésiastiques annexés aux lettres patentes du Roy du 8 novembre dernier, nous sommes transportés au refuge de l'abbaye de St-Bertin, de St-Omer, situé en cette ville, pour en conformité desdites instructions, procéder à l'apposition des scellés aux appartements ci-devant occupés par le receveur de lad^te^ abbaye, ou étants sommes (entrés) dans une chambre voutée avons apposé les scellés aux armes de cette ville sur la porte d'un buffet à côté de la cheminée ; avons inventorié dans lad^te^ place, une grande table, une petite table,

une commode, huit chaises, un écran, deux chenêts, une pince et une pelle à feu, un petit tableau, deux rideaux de fenêtre.

De là sommes montés sur une chambre haute donnant sur le devant à côté de la .... où nous avons apposé les scellés aux armes de cette ville sur un tiroir d'un bureau avec une bande de papier ; avons inventorié dans ladite chambre, un lit garni d'une tenture verte, existant dans un alcôve dans lequel il y a un matelat, un lit de plumes, un travers, un oreiller, une couverture et une paillasse, un fauteuil de camelot verd, six chaises, deux tables, une armoire vuide, deux rideaux de fenêtres, deux rideaux de serge à l'alcôve.

Dans une autre chambre du côté du midy avons trouvé et inventorié un lit à la turque garni de rideaux de mouseline blanche, une couverture de même, deux matelats, une couverture de laine, une autre de paille, quatre chaises, deux bergères, deux autres garnies, une vieille table à jouer, deux trumeaux avec leurs consoles, trois rideaux de fenêtres, un écran devant la cheminée, deux chenets, une pelle et une pincette.

Dans une autre chambre donnant sur la cour avons trouvé et inventorié un lit avec sa tenture de serge verte dans lequel se trouve un matelat, deux paillasses, un traversin, un oreiller, et une couverture, une vieille armoire, un autre bois de lit démonté et une pièce de tapisserie d'autelisse (sic) et deux chaises.

Dans l'alcove néant.

Dans la cuisine une vieille armoire, une marmitte, un petit réchaux de cuivre, trois chandeliers de cuivre, une mouchette et la porte-mouchette, une marmitte, deux casseroles de cuivre et leurs couvertes, un tambour et sa broche, une lechefritte, un petit trois pied, un tourne broche avec ses poids et broche, deux grilles, une pelle et pince, deux chenets, une barre de fer, deux cremaillières, un grand trois pied et une soupière de faience. Tous lesquels scellés et meubles ci-dessus

inventoriés avons laissés en la garde et possession de madame la veuve du s[r] Delattre qui a bien voulu s'en charger et promis de les représenter en étant requis. Fait les jour, mois et an que dessus.

Signé : MM. Dejaeghere, V[e] Delaetre,
A. F. Vercoutre, P. de Schodt,
Vigoureux, Warin.

HESDINIUM, HISDINUM, HESDINIUM CASTRUM *ad Flumen Quantiæ* (Charta Phil. Aug. a. 1191), HELENÆ VICUS (?), *Hesdin*, ville forte de France, sur la Canche (Pas-de-Calais).

Communication de M. le baron Dard, correspondant à Paris [1].

Une imprimerie est établie à Hesdin en 1512, et le premier livre sorti de ses presses porte le titre de : AGGRÉGATOIRE DE COUSTUMES, *contenant ce qui s'en suit : Les Coustumes générales de la Prévosté de Monstreuil avec les usages et style du siège réal du dit lieu de Monstreuil, apostillées des concordances du droit civil et canon. — Boulenois, les coustumes de la conté de Boulenois. — Guisnes. les coustumes de la conté de Guisnes. — Sainct-Pol, les coustumes de la conté de Sainct-Pol. — Sainct-Omer, les coustumes du bailliage de Sainct-Omer. — Aire, les coustumes du bailliage d'Aire. — Thérouane, les coustumes de la ville cité et régale de Théroàe. — Artois, les coustumes généralles de toute la coté d'Artois*, petit in-4° goth. de 77 f. Titre imprimé en noir et rouge, sans réclame ni pagination, signature irrégulière.

Ce très-rare volume que ne possède pas la Bibliothèque

[1] Cette pièce qui nous a été communiquée par l'un de nos honorables correspondants de Paris, M. le baron Dard, nous a paru fort intéressante à consigner ici au double point de vue de l'histoire et de la bibliographie locale. Hri DE LAPLANE.

impériale de Paris, se termine ainsi : « Imprimé à Hesdin par » Bauldrain Dacquin, auquel est ordonnée lettre de privilége » pour imprimer icelle coustume par laquelle lettre on fait dé- » fense à tous imprimeurs, libraires et aultres de non impri- » mer, vendre, distribuer les dittes coustumes sans le consen- » tement du dit Dacquin, d'ichy à deux ans sous peine de » confiscation des dicts livres et d'amende arbitraire. Fait le » 15 décembre 1512. » Cette dernière date fixe l'époque de la publication de l'Agrégatoire.

Bauldrain Dacquin s'est évidemment servi pour la composition de ce volume, d'un ouvrage publié quelques années auparavant, vers 1509, par Guillaume Eustace, libraire juré en l'université de Paris, et portant à peu près le même titre : *Agrégatoire de coustumes contenant ce qui s'en suit, les coustumes générales de pròste de Montreuil avec les usages et styles du siège réal du dit lieu de Monstreuil, apostilées des concordances du droit civil et canon.* Dans l'édition d'Hesdin comme dans celle de Paris, on remarque en marge les mêmes annotations que l'on attribue à Nicolas Dubourg (Burseus) et que nous pouvons recommander à la curiosité du lecteur.

Nous avons sous les yeux une deuxième édition de l'Agrégatoire d'Hesdin, sous le même titre, et dans laquelle on lit *in fine*, non plus le privilége qui termine la première édition, mais cette indication : « Nouvellement sont imprimées cettes » présentes coustumes, à Hesdin, par Bauldrain Dacquin, à » l'ymage Sainct-Jehan levangeliste, en la rue Sainct-Martin, » le x[e] iour d'octobre, an de grace mil cccccxvii. » L'examen d'un exemplaire appartenant à M. Hurbiez (de Béthune) peut faire croire que cette nouvelle édition fut imprimée en partie pour un libraire, « Alexandre Fremyn, demeurant à Hesdin à » l'ymage Sainct-Claude. »

L'année suivante, Bauldrain Dacquin publiait un livre de Jean de Lacu, chanoine de Lille, intitulé : *Dévote contemplaion sur le mistère de nostre rédemption.* A la fin : « Chy fine

» che présent traictié intitulé Dévote contèplation nouvelle-
» ment ipresse à Hesdin, le XVIII[e] jour de décèbre, an de
» grace mil cincq cens XVIII, par Bauldrain Dacquin, demou-
» rant au dit lieu, à lhymage Sainct-Jehan levàgeliste, en la
» rue Sainct-Martin, » petit in-8° goth. de 144 ff. signé A.-S.

Nous ne connaissons aucun livre sorti des presses d'Hesdin à partir de 1519. Leur extrême rareté excuse les erreurs qui ont été commises par les historiens du pays sur l'origine de l'imprimerie en Artois. C'est dans les ventes Lever, Dinaux et Chantereau (de Boulogne) qu'ont été livrés aux enchères les exemplaire de l'Agrégatoire que nous indiquons plus haut.

Hesdin est donc la première ville d'Artois qui ait possédé une imprimerie. La prospérité dont elle jouissait alors, le voisinage d'un siége de justice aussi important que Montreuil, le nombre et la richesse des abbayes qui l'entouraient, expliquent comment un typographe, originaire sans doute du pays, a pensé à s'établir dans cette ville et y a exercé son industrie jusqu'à 1519. A partir de cette année il est permis de supposer que l'imprimerie de Bauldrain Dacquin a dû languir, puis s'arrêter. Hesdin, prise et reprise plusieurs fois par les Impériaux et les Français, entre dans cette période de décadence qui la conduit au siége de 1553 et à la ruine.

La nouvelle ville n'a pas eu d'imprimerie. En 1595 Franciscus Moncœius compose en son honneur un poëme portant pour titre : *Heden sive Paradisus*, et cet opuscule est imprimé à Arras par G. de La Rivière ; en 1753 de La Combe confie aux presses d'Abbeville son pamphlet héroï-comique, intitulé la : *Chapitromachie ou les démêlés du chapitre d'Hesdin avec les Magistrats de la même ville*, vol. in-8° de 31 p. Enfin les factums et mémoires révolutionnaires, relatifs à cette commune, ont été imprimés à Paris, Lille et Arras.

Le baron DARD.

CHARTE

CONCERNANT

LA CONFRÉRIE DES SAYETTEURS D'ARRAS

Communication de M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.

La charte dont nous donnons la copie ci-après nous a été communiquée par M. Constant Duméril auquel elle appartient, et qui nous a autorisé à la publier. Elle nous apprend peu de chose sur la constitution de la corporation des Sayetteurs ; car elle concerne surtout leur organisation en confrérie dans l'église Sainte-Croix d'Arras et les services religieux qui y sont fondés par elle. Quoiqu'il en soit, comme il y est question d'une corporation fabricant une espèce particulière de draps, les sayes, fort en renom en Artois et en Flandre, nous avons cru qu'elle pouvait intéresser, et c'est à ce titre que nous l'avons transcrite.

L. Deschamps de Pas.

LA LETTRE DE L'INSTITUTION DE LA CONFRAIRIE DES SAIETEURS ÉRIGÉES EN LEGLISE SAINTE-CROIX EN LA VILLE D'ARRAS.

Sachent tous ceulx qui sont et qui a venir seront : que par devant et en la présence lun de lautre sont venus et comparus en leurs propres personnes, messeigneurs curé parroissiens et manegliers de léglise parroissial de Sainctę-Croix en la ville d'Arras d'une part ; cest assavoir sire Huguez Lucas à présent curé propriétaire de laditte eglise, Fremin de Songniez, Regnault Thire, Phelippe de Le Fosse, et Robert de Rely, manegliers et grant nombre et quantité des notables parroissiens heritiers et habitans de ladite parroisse dune part, et mess[rs] mayeur et quatre commis, cest assavoir Jehan Boucault, mayeur Nicolas Bassez, Collart Warnier, Jacques Damiens et Simon Harel avecq grant nombre et quantité des notable confrères et societaires de la confrairie et société de la transfiguracion de nostre saulveur et redempteur Jhésus-Crist scituée et ordonnée à présent en lad. eglise Saincte-Croix en la capelle Saincte-Anne dicelle église, daultre part. Et ont lesdites partiez enssemble et dun commun accord promis juré consenti, et par le teneur de ces présentes promettent jurent consentent et accordent de bonne foy les ung aux aultres, pour le bien prouffit utilité et entretenement de laditte confrerie, toutes les ordonnances status edictz constitucions et institucions contenus et declairiez cy après es poins et articles et de ce faisant mencion, et qui ont esté par lesditez partiez enssemble ordonnéez mises sups et establies en ladicte eglise Sainte-Croix et quilz ont traictié appointie et condicione lez ungz avecq les aultres, dont et desquelles ordonnances edictz constitucions et status la declaracion cy après seussieut.

Et primes. Est ainsi que mon dit s[r] le curé de laditte église Sainte-Croix chantera par lui ou par ses commis ung obiit

quant le cas y escherra, vigille à noeuf psalmes et à noeuf lechons commendaces et messe solennelle a diacre et subdiacre; que celebrera et dira le cappellain de ladite confrairie pour chacun confrere et consoeur de ladite confraternité qui termineront et yront de vie à trespas, aprez leurd. trespas et decez: pour lequel obiit sera paiet audit curé tant à lui comme aux aultre clercq diacre et subdiacre pour tout la somme de huit solz.

Item, toute la chire des dessusdis obiis tant de chierges comme de coppons qui se bailleront et presenteront a loffertoire demourront au prouffit de laditte cappelle reservé le jour du grant obiit général qui se dit ou dira aprez le jour de la Transfiguracion Notre S[r] Jhu Crist, que pour ce jour sera au prouffit dudit curé durant le temps de lui. Cest assavoir les coppons présentés et offers a ladite offertoire tant seulement et non point les deux grants chierges.

Item ledit curé sera tenus de dire ou faire dire la nuit de laditte Transfiguracion de Jhu Crist qui est et sera le sixieme jour du mois daoust dire vespres en le capelle de laditte confrerie. Premieres pour la nuit, secondes pour le jour, et messe solemnelle que dira ou fera dire ledit curé par le cappellain de ladite confrerie ou par aultre tel quil leur plaira : pour quoy sera paiet audit curé quatre solz, au couttre trois solz, au clercq trois solz, aux diacre et subdiacre à chacun douze deniers, sont pour tout douze solz, en ce comprins la messe de Nostre-Dame laquelle se dit le lendemain dudit jour par le cappellain de ladite confrerie à diacre et subdiacre, sans en riens toutes voyes empeschier ne retarder le service parroissial de ladite église.

Item, que les mayeurs confrères et sociétaires saietteurs porront eulx transporter exempter et faire leur dite confrairie en aultre lieu ou eglise que en laditte eglise Sainte-Croix, en reprenant et remportant par eulx ce qui senssieut; est assavoir calixte aornementz avecq le tablet dessus lautel coffre habillemens linges ou langes de quelque sorte ou condicion

quilz soyent ou puissent estre. Et tous aultres extensilles quelzconquez qui pour lors seront trouvez appartenans et servans à icelle cappelle, sans quelque difficulté contredit ou empeschement que lon porroit ou faire faire donner ne baillier au contraire, saulf et réservé toutesvoyes tout ce qui tenrroit ou porroit tenir a fer clau queville ou muraille de machonnerie qui ne seroit point emportable ne portatif.

Item que lesd. cappelain et confreres porront par cest edict et accord faire sonner laditte messe à lheure ordonnée et accoustumée, par le seconde clocque après le plus grande et par les dessusd. couttre et clercqz, faire sonner les obiis des dessusd. confreres ou consœurs terminez vie par trespas ainsy quil est accoustumé de sonner pour ung obiit, en délivrant et paiant chacun an à laditte église la somme de six solz pour une corde de canne *(sic)*, et avecq ce ancores paiez par an aux dessusdis couttre et clercq la somme de seize solz pour sonner les dessusditz obiis.

Item en oultre seront tenus les dessusd. manegliers baillier et delivrer tous les relicquaires de laditte eglise ausdis mayeur et quatre commis à ladite confrairie le jour de la Transfiguracion Notre Seigneur Jhu Crist, pour mettre sur la table de laditte église ordonnée pour recepvoir les aulmosnes et bienfais de lad. église, et sy ne tendront ne feront tenir iceulx manegliers point daultre table cedit jour quelque jour de feste solennelle ou aultre qui soit, en laditte église ; pour laquelle cause lesd. mayeur et commis renderont et seront tenus rendre et baillier au prouffit de laditte église, la juste moittié de la recette du pourcas, qui se fera tant de ladite table, comme du pourcas qui se fera icellui jour avant laditte église, en rémunéracion et recongnoissance du service que lesd. manegliers et église font à ladicte confrerye en eulx prestant et delivrant les aornemens dicelle eglise, tant audit jour comme aux jours desd. obiis.

Touttes lesquelles constitucions status ordonnances edictz et institucions cy devant déclairiéz, ont esté passées agréez re-

congneues et accordées par mesd. s[rs]. curé et manegliers de laditte église. Cest assavoir par messire Huguez Lucas curé propriétaire cy devant nommé de ladicte église, Regnault Thiré, Fremin de Songnies, Philippe de Le Fosse et Robert de Rely manegliers dicelle église ausy cy devant nomméz aveucq grand nombre et quantité des plus notables parroissiens et héritiers de lad. église, qui pour plus grant approbacion des choses cy devant déclairiés ont les dessus nomméz de leur bon gré et voulenté mis et appozé, cest assavoir mond. s[r] le curé le seau de sadicte cure dont et duquel il a accoustume de tous temps faire et user es affaires et besongnez dicelle sa cure. Et aussy lesd. manegliers et grant quantité et nombre desd. parroissiens et heritiers de lad. parroisse ont aussy pareillement mis et appozé pour l'approbacion que dessus leurs seingz manuelz ou merquez dont et desquelz ilz ont accoustumé faire et user en leurs besongnez et affaires a ces présentes lettres ordonnances et constitucions, qui furent faictes et donnéez le douzieme jour du mois de may, lan de grace mil et cincq cens.

Signés : Robert de Rely, de Songnies, Regnault Thiré, de Le Fosse.

Original en parchemin auquel le sceau manque.

LE BOULONNAIS ET LE TERNOIS [1].

Communication de M. Arthur Giry, élève de l'École des Chartes.

Le 2e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études contient un travail d'un grand intérêt pour l'histoire de la Morinie ; c'est une étude sur le *Pagus Bononensis* et le *Pagus Tervanensis*. Ce travail fait partie d'une série d'études sur les *Pagi* de la Gaule que publie M. Auguste Longnon ; signalons dans le même fascicule une étude sur le *Pagus Stadunensis*, et ailleurs d'autres études sur le *Pagus Morvensis* [2], sur le *Pagus Otmensis*, le *Pagus Bagensonensis* [3]. C'est donc d'un fragment d'un vaste travail d'ensemble que je rends compte ici ; je tenais à le constater parce que cela explique le manque dans tous ces fragments, de préambules, de considérations sur ces territoires nommés *Pagi* qui, antérieurs à la

[1] Bibl. de l'École des hautes études. 2e fascicule, étude sur les pagi de la Gaule avec 2 cartes, par A. Longnon. Librairie A. Franck. Prix, 3 fr.

[2] T. XXXI des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

[3] Revue archéologique 1869.

conquête Romaine, persistèrent jusqu'à la formation de la féodalité. Je ne doute pas que la reconstitution de ces subdivisions territoriales n'amène son auteur à des conclusions générales sur cette organisation. Mais il faut auparavant étudier environ 400 de ces territoires et nous ne pouvons que louer M. L... de ne point se laisser aller à propos de chacun de ces *Pagi* à des considérations générales ou même particulières, il les coordonnera mieux lorsqu'il aura achevé la grande tâche qu'il a entreprise. Pour nous, qui nous plaçons exclusivement au point de vue de l'histoire locale, avant d'entrer dans l'analyse du travail nouveau, disons quelques mots de l'état de la question, et des études antérieures des territoires que M. L... a étudiés. La topographie de l'ancien diocèse de Térouane a été étudiée et d'une façon très remarquable par M. Desnoyers [1]. En général il est admis que les divisions ecclésiastiques eurent une certaine conformité avec les circonscriptions civiles. On sait que l'église avait établi un évêque métropolitain à la tête de chacune des dix-sept grandes provinces politiques, « en modelant avec la plus rigoureuse exactitude « sur l'ancien ordre civil de l'administration Gallo- « Romaine le nouvel ordre ecclésiastique [2]. » Ce fait qui est absolument vrai pour les archevêchés a été d'une application moins constante pour les évêchés

[1] Topographie ecclésiastique de la France, p. 584-696.
[2] Ibid., p. 118.

établis dans les 115 cités. [1] Mais où le système rencontre — si toutefois il peut exister encore — de nombreuses exceptions, c'est quand nous descendons aux subdivisions topographiques d'un ordre secondaire soit civiles soit ecclésiastiques. Si, sauf des exceptions que l'on peut facilement dénombrer, les limites des diocèses concordent avec les limites des grands *Pagi* — et il faudrait comme le demande M. Desnoyers voir les rapports qui existent entre ces limites de diocèses représentant celles des *Pagi* et les limites invariables des frontières naturelles, — on a peut-être singulièrement exagéré les corrélations qui existent entre les subdivisions des diocèses, les circonscriptions des archidiaconnés, des archiprêtrés, des doyennés et les subdivisions secondaires des cités, les *Pagi* d'ordre inférieur. Adrien Valois est très affirmatif à ce sujet [2], et tient pour certaine cette relation comme voulue sciemment par l'église ; M. Guérard, après lui, tout en indiquant que la solution doit être avant tout fondée sur les textes, s'y rallie dans une certaine mesure [3] ; M. Desnoyers, enfin, considère cette conformité comme démontrée par les témoignages les plus authentiques. Nous verrons tout à l'heure que les trois *Pagi* compris *en partie* dans le diocèse de Térouane seraient à cette règle, considérée comme absolue, une excep-

[1] Voy. Guerard. Essai sur les divisions territoriales de la Gaule, Paris 1832, in-8°.
[2] Notit. gal. praef., p. XII.
[3] Polypt. d'Irminon, t. I, p. 42.

tion difficile à expliquer. Il me semble provisoirement que cette identité entre les territoires civils et ecclésiastiques, n'a pas été aussi rigoureusement voulue par l'église que paraissent le croire ceux qui ont soutenu cette opinion. En général, les subdivisions territoriales, basées sur les limites naturelles, ont persisté, surtout aux époques reculées, c'est la même circonscription qu'on retrouve dans les *pagi*, dans les cités, dans les diocèses, dans les premiers *comitatus* [1]. Il est donc fort présumable, et les textes sont venus en cela étayer cette opinion, que les divisions secondaires ecclésiastiques ont perpétué les anciennes divisions civiles, mais surtout quand ces divisions civiles étaient naturellement circonscrites par des limites naturelles. — Quand au contraire elles ne s'étaient établies que d'après les circonscriptions plus ou moins factices de certaines associations de peuples de la Gaule, modifiées souvent elles-mêmes, elles n'ont laissé que peu de traces dans les divisions ecclésiastiques ou féodales postérieures. Le grand fait à établir, indiqué par Valois, établi par M. Guerard, est la persistance de la circonscription qui a sa raison d'être dans ses limites naturelles. Ce n'est que dans une civilisation très avancée, lors d'un état des voies de communication relativement parfait que l'on peut tailler arbitrairement des circonscriptions faites de pièces et de morceaux comme nos départements. Cette

[1] Guerard. Essai sur le système de division, etc., p. 142-165.

persistance étant établie, c'est un instrument de critique qui nous est fourni pour reconstituer l'ancienne division des *Pagi*. Etant donné un *Pagus* avec quelques-unes de ses localités, des indices quelconques, nous pouvons le comparer, tantôt à une cité, à un archidiaconné, à un doyenné, ou à une des premières divisions féodales. C'est ce procédé qu'a suivi M. L... dans ses études, mais c'est peut-être un *desideratum* de son travail de ne point assez insister sur les rapports des limites des *Pagi* avec les limites naturelles ; cela expliquerait la persistance de la subdivision territoriale, ou son anéantissement ; ce travail éclairerait surtout la question de la concordance des subdivisions secondaires ecclésiastiques avec les subdivisions civiles antérieures.

Venons au diocèse de Térouane, et aux deux *Pagi* étudiés par M. L... et qui nous intéressent spécialement. L'ancien diocèse de Térouane tel qu'il fut constitué au VIIe siècle comprenait trois *Pagi* — le *Pagus Bononensis*, le *Pagus Tervanensis*, le *Pagus Mempiscus*. Ce dernier s'étendait également sur le diocèse de Tournay : il soulève de nombreuses questions très controversées [1] et M. L... le réserve pour une étude spéciale, nous l'attendrons pour en parler ici ; ce n'est qu'après cette étude que nous pourrons revenir sur la question de l'analogie entre les terri-

[1] Voy. Desnoyers, Top. eccl., p. 608 et suiv.—Walckenaer, Géog. anc. des Gaules, t. I, p. 437-442. — Les dissertations sur le *Castellum Morinorum* ou *Menapiorum* ; le P. Wastelain, description de la Gaule-Belgique, etc., etc.

toires ecclésiastiques et les territoires civils. Le *Pagus Bononensis* [1] porte comme son voisin le nom d'une cité. Boulogne aurait paraîtrait-il été le siége d'un évêché supprimé déjà au VIIe siècle ; *Bononia* est du reste mentionnée comme cité dans la *Notitia Prov.*, mais auparavant elle n'était, sous le nom de *Gessoriacum* qu'un port dépendant des *Morini*. Dans tous les cas le territoire de cette cité, de cet ancien diocèse ne laissa point de trace dans la subdivision ecclésiastique, ne devînt point, par exemple, un archidiaconé ; il faisait partie avec Térouane de l'archidiaconé d'Artois, autrement dit de France [2]. La première partie de l'étude de M. L... consiste à dégager le territoire de la cité de Boulogne, à « retrouver la limite commune des cités de Boulogne et « de Térouane. »

Neuf documents viennent aider M. L... à reconstituer le territoire de la cité de Boulogne, et lui fournir les noms des localités suivantes : 1° 776 [3], Leulinghem *(Loningaheimum)* ; — 2° 807 [4], Guines *(Gisna)*, Todincthun *(Totingetun)*, Eclemy *(Ecloum* probab. pour *Eclomii)* ; — 3° 831 [5] Cormont sur la Dordonne *(Curmontium super fluvium Edivinia)* ;

[1] Voy. Hincmar, t. II, p. 391-731. — Voy. aussi les prétentions à cet égard du clergé de Boulogne au XIIe siècle. Miraeus et Foppens. Opera dipl. IV. 355. — Gal. Christ., t. X, col. 398. — D. Bouquet. XV, p. 749. De nos jours la question a été reprise et discutée par M. l'abbé Haigneré.

[2] Travail de M. Longnon, p. 28.

[3] Cart. de Saint-Bertin, éd. Guerard, p. 61.

[4] Ibid., p. 70.

[5] Ibid., p. 156.

— 4° 853 [1], Inghem *(Mieghem* probab. pour *Imghem)*, Caffiers *(Cafitmere)* ; — 5° 865 [2], Wadenthun *(Diorwaldingatun)* ; — 6° 867 [3], Clerques *(Quertkiacum)*, Brêmes *(Broma)*, Mentques *(Minthiacum)*, Wierre *(Wileria)* ; — 7° IXe s., [4], Le Wast *(Wachonisvillare)*, Turbingen *(Turbodinghem)* ; — 8° 917 [5], Autingues *(Attiniacum)*, Nielles-lez-Ardres *(Nigella)* ; — 9° 962 [6], Le Wachimvillare.

Telles sont les localités antérieures à l'an mil que M. L... a déterminées comme faisant partie du Boulonnais ; et à ce propos faisons remarquer avec quel bonheur il a traduit la plupart des noms de lieux qu'il a rencontrés dans les chartes. Les attributions géographiques, souvent ingénieuses, sont toujours sensées, toujours rigoureusement possibles, et philologiquement et en raison des conditions topographiques imposées par les chartes qu'il discute très sérieusement.

Ces données acquises, rapportées sur le comté de Boulogne primitif, dont on sait les vicissitudes, l'établissement du comté de Guines et d'Ardres, l'adjonction du Calaisis, du territoire de Marck, etc., jusqu'au gouvernement de Boulonnais en 1789, permettent de reconstituer le territoire du *Pagus Bononensis*.

[1] Ibid., p. 94.
[2] Ibid., p. 111.
[3] Ibid., p. 113.
[4] Miracula S. Wandregisili, Act. ss. julii, V. p. 285.
[5] Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne, XIIIe siècle, f° 28. v°. (Arch. de l'empire. LL-1622.)
[6] Cartul. Saint-Bertin, éd. Guerard, p. 150.

Passons avec M. L... au *Ternois* ou *Pagus Tervanensis*, et puisque les conclusions du travail que nous analysons nous le permettent, relevons de suite avec lui une erreur qui basée sur une apparente vraisemblance tend à se répandre. M. Desnoyers [1] a cru à un grand *Pagus Tervanensis* comprenant tout le territoire de la cité de Térouane et à un *Pagus* d'ordre inférieur *Pagus Ternensis*, subdivision du premier dont il aurait formé la partie méridionale. L'erreur vient de ce qu'on a voulu faire remonter jusqu'à une époque antérieure une circonscription purement féodale. La dénomination de *Pagus Ternensis*, de Ternois, désignait tout le pays de Térouane, d'où elle tirait son nom. Plus tard il est vrai, ce nom devînt exclusivement le nom de la partie méridionale ; la raison en est que lors du démembrement du marquisat de Flandres, la partie septentrionale de l'ancien Ternois fut divisée en deux chatellenies, Térouane et Saint-Omer, le sud tenu en fief par un comte retint jusqu'à nos âges ce nom de Ternois, et la rivière arrosant Saint-Pol, chef-lieu du comté, fut même nommée la *Ternoise* [2].

Revenons avec M. L... au pays de Térouane. Outre les mentions très nombreuses prouvant que l'abbaye de Sithiu était dans ce *pagus*, il trouve 21 autres mentions de localités de 648 à 1002. Nous allons le suivre, pour en discuter quelques-unes avec lui.

[1] Top. eccl. de la France, p. 618.
[2] Voy. M. Longnon, p. 51.

La première de ces mentions est naturellement la charte d'Adroald, de 648. Notons les attributions de localités faites par M. L... Il y a longtemps que j'avais fait remarquer que l'on ne s'était pas assez attaché à faire rentrer tous ces villages dans le pays où les circonscrit la charte: *In pago Taroanense, villam proprietatis meae noncupante Sitdiu, supra fluvium Agniona, cum omni merito suo vel adjacentiis seu aspicientiis ipsius villae; Haec sunt, etc.* Toutes les localités indiquées doivent donc être : 1° dans le Ternois, 2° dans les dépendances possibles de la *villa Sitdiu ;* il n'y a pas à s'y tromper, ce sont bien ces dépendances qu'énumère la charte puisqu'après avoir dit *cum..... adjacentiis seu aspicientiis*, elle prend soin d'ajouter : *Haec sunt*. Il faut en conséquence rejeter les attributions à Auchy, Fontaine les Hermans, Landrethun, etc., qu'on a proposé pour les localités qui sont indiquées comme ces dépendances. M. L... mieux inspiré traduit *Wiciacum* par Wisques [1], *Tatinga villa* par Tatinghem, *Alciacum* par Zudausques [2]. M. L... repousse la

[1] Commune de Saint-Omer, canton de Lumbres. Cette traduction peut sembler bizarre, mais M. Longnon se fonde avec raison pour traduire ainsi sur ce que dans les environs de Saint-Omer la terminaison *iacum* a souvent donné *eques* dont l'*e* finissait souvent par devenir muet, je citerai les noms de lieux suivants : *Coiacum*, Coyecques ; *Sperliacum*, Eperlecques ; *Sethiacum*, Setques, etc. *Kessiacum*, Quesques ; *Menthiacum*, Mentque, etc. M. Courtois dans son dictionnaire avait traduit plusieurs de ces noms, mais sans jamais que je sache poser la théorie de cette flexion de la terminaison *acum* qui est cependant intéressante.

[2] M. Courtois dans son dictionnaire était passé à deux doigts de cette attribution en donnant pour Zudausques la forme de *Elciacum*

traduction de *Losantanas* par Longuenesse, elle est selon lui philologiquement impossible : peut-être l'expliquerait-on en supposant une faute de lecture ; dans tous les cas remarquons qu'elle était de tradition dans l'église de Saint-Bertin et qu'on retrouve dans la suite cette possession de Longuenesse sans qu'aucun diplôme vienne la justifier. Longuenesse, du reste, est juste au centre des pays donnés par Adroald. C'est avec raison que M. L... repousse l'attribution de *ad Fundenis* à Fontaines les Hermans, il faut de même repousser celle à Fontes, ce n'est pas encore une dépendance possible de Saint-Omer, et surtout, cette localité ne fait pas partie du groupe de villages de la donation. Je pencherais plutôt pour un lieu que j'ai vu nommer *les Fontaines*, tout près de Longuenesse, dans une des cartes des archives municipales de Saint-Omer. Quoiqu'il en soit, les lieux dits *Fontaines* sont trop fréquents partout, pour qu'on soit, en trouvant leur indication au VIIe siècle, obligé de ne les chercher exclusivement que là où l'appellation a subsisté. Quand on est absolument sûr de quatre des localités de la charte : Saint-Omer, Wisques, Zudausques, Tatinghem et qu'on a parcouru à pied leur territoire, on peut parfaitement par la pensée reconstituer ce domaine d'Adroald donné à Saint-Bertin, on en mesurerait presque la contenance. C'est une vallée qui s'étend le long du plateau des Bruyères qui domine

qui est bien la même qu'*Alciacum*, aussi peut-on renvoyer à lui pour l'explication.

Saint-Omer et dont le fond extrême était un peu plus bas que Longuenesse, l'endroit où s'établirent plus tard les Chartreux dits du Val Sainte-Aldegonde. C'est dans ce territoire, qu'il faut chercher tous les lieux désignés dans la donation. Je vais même plus loin et me demande si l'on ne pourrait pas légitimement rapporter à Zudausques l'endroit où s'est donné le diplôme et qui y est désigné *actum Ascio villa dominica*. Je sais que l'on peut trouver étrange que dans une même charte le même lieu soit désigné de deux façons différentes. Tous les auteurs sont d'accord pour faire d'*Ascio* Aiz ou Aix, Aix-en-Ergny (Le Prevost), Aix-en-Issart (Mabillon). Tous ces villages sont bien loin des possessions d'Adroald et dans la direction de toutes autres contrées ; c'était cependant vraisemblablement sa résidence ; l'attribution à *Ausque* rendrait cela possible et se rapprocherait de la légende d'après laquelle Adroald ayant donné tous ses biens à Saint-Bertin se retire lui-même dans le monastère. Il ne faut pas oublier les singulières transformations du nom de Zudausque au moyen âge, je l'ai souvent trouvé écrit *Elsce* et au rapport de M. Courtois [1], Maillard dit : « Tour d'Ausque, *olim Alcio villa.* » Ajoutons que le nom ne devait pas être très lisible et que le copiste a pu écrire *Ascio* pour *Alcio*, puisque Iperius en transcrivant la charte a pu lire *actum Sithiu*.

2° 704. Donation d'Eodbert, de ce qu'il possédait,

[1] Dict. v°. Zudausques.

in loco nunenpante Rumliaco in pago Taroanense. M. L... traduit *Rumliacum* par Rombly. Je crois qu'il a tort de ne point accepter Remilly-Wirquin, canton de Lumbres. La raison qu'il donne de l'impossibilité philologique de la traduction de *Rumliacum* par Remilly n'est pas admissible, il est facile de supposer d'une façon ou d'une autre la chute d'un *I;* dans tous les cas, il admettra avec moi que M. Le Prevost a au moins tort, non pas de traduire *Rumliacum*, mais aussi *Rumiliacum* par Rombly. Du reste, ce qui achève la preuve c'est que jamais je ne vois de possession de l'abbaye à Rombli, tandis que la tradition s'en continue à Remilly où elle fait élever un prieuré qui, au XIIIe siècle, suivait la règle de Cluny [1].

Je me suis beaucoup étendu sur les traductions des noms de lieux de ces deux premiers textes, on me le pardonnera à cause de leur importance pour l'histoire locale. Quant aux autres textes, je me borne à énumèrer les noms de lieux actuels fournis à M. L..., comme compris dans le *Pagus Tervanensis :*

Aix-en-Issart.
Auchy-au-Bois.
Austra.
Beaurainville.
Blangy.
Boeseghem.
Boidinghem.
Bouret.
Campagne-lès-Boulonnais.
Crombeke.
Embry.
Fauquembergues.

[1] Cart. Simon, éd. Guerard, p. 282.

Fersinghem.
Fressin.
Kembergues.
Ledringhem.
Mencas.
Mentques.
Nordausques.
Quelmes.
Rollencourt.
Ruminghem.
Sains.
Setques.
Strazeele.
Terdeghem.
Tournehem.
Vaudringhem.
Wambercourt.

Toutes ces localités, sauf cinq d'entre elles (dont l'attribution au *Pagus Mempiscus* se trouve aussi), sont dans l'archidiaconé d'Artois. On peut donc du côté du *Mempisc* fixer les limites du *Ternois* à celles de l'archidiaconé d'Artois ; du côté du Boulonnais, ces noms aident à trouver la limite commune, puisqu'aucune de ces localités n'a fait partie du gouvernement du Boulonnais.

J'ai terminé l'analyse, peut-être un peu longue de l'excellent travail de M. L..., sur deux des *Pagi* du diocèse de Térouane. On le voit c'est une étude qui a fait faire un bon pas à la topographie historique du pays, étude définitive pour certaines questions toujours fort obscures, où souvent il est facile de se tromper. Outre l'intérêt du travail d'ensemble qui est incontestable, nombre des nouvelles attributions de M. L... pourront servir soit à rectifier soit à compléter les dictionnaires topographiques du pays. Nous attendons avec impatience l'étude de M. L... sur le *Pagus Mempiscus* pour rendre compte de ce nouveau travail.

A. GIRY.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 Juillet 1869.

Présidence de M. Albert LEGRAND, Vice-Président.

Secrétaire-Général : M. DE LAPLANE.

En l'absence de M. le Président Quenson qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, M. A. Legrand, vice-président, occupe le fauteuil et ouvre la séance à 7 heures en donnant la parole à M. de Laplane, Secrétaire-Général, pour la lecture du procès-verbal. Cette lecture entendue le procès-verbal est adopté sans observation.

Immédiatement après M. le Président annonce les ouvrages reçus par la compagnie, à divers titres, depuis la dernière réunion mensuelle.

Ces ouvrages déposés sur le bureau sont intitulés comme il suit :

Les familles d'Outre-Mer de Cange, publiées par M. E.-G. Rey.
Journal des Savants, juillet à novembre 1868, janvier à mai 1869.
Mémoires de l'Académie de Dijon, t. XII et XIII.
Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1868, 3e vol.
Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1867-1868.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1866-67, 1867-68.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e sér., t. I et II.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXI et XXII.
Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. VII et XI avec atlas.
Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 2e série, t. VIII.
Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série, t. I.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1869.
Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace, t. VI, 2e livraison.
Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. VIII, 2e liv., t. IX, 1re liv.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 3e livr.
Revue Agricole de Valenciennes, mars 1869.
Congrès Scientifique de France, 34e session, tenue à Amiens.
Revue Critique, 4 nos.
Compte-rendu de la Commission Impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, années 1863-64-65 et 66, 4 vol. in-4o et 4 atlas, in-fo.
Verhandelingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Verslagen in Mededeelingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Jaarboek van de Koninklyke Akedemie van Wetenschappen.
Catalogus van de Boekery der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Processen-Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Exeunte Octobri ad filiolum, carmen Alberti Henrici Arnoldi Ekker.

Levensberichten der Ofgestorvene Medelcden van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde.
Feestrede by de Viering van het Eeuwgetyde van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde te Leiden.
Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappy der Nederlansche Letterkunde.
Gedenkschrift van de Maatschappy der Nederlansche Letterkunde.
Une Médaille inconnue à Van Loon, par M. R. Chalon.
Anciens Jetons des receveurs de Bruxelles, par le même.
Curiosités numismatiques, par le même.
Note statistique au sujet de l'influence étiologique du tabac dans les maladies des centres nerveux, par le Dr Tamisier, médecin-major, au 1er régiment du train d'artillerie.
Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, juin 1869.
Revue Bibliographique universelle, t. III, 6e livr.
Bibliothèque de l'École des Chartes, t. V, 2e livr.

Ces diverses publications successivement examinées par chacun des membres donnent lieu à quelques réflexions. L'important ouvrage adressé par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, excite surtout l'admiration par le luxe typographique qui le distingue aussi bien que par le fini des dessins et les riches enluminures qu'il porte.

De même suite il est donné communication de la correspondance qui se résume comme il suit :

1° Le Ministre de l'Instruction publique accuse réception et remercie du 13e volume des Mémoires, ainsi que des 69e et 70e livraisons du Bulletin.

2° S. E. le comte Serge Strogonoff, Président de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, envoie sous la signature de M. W. Tiesenhaisen, Secrétaire de cette Commission et par l'intermédiaire de la librairie Reinwald (rue des Saints-Pères, à Paris), un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Comptes-Rendus pour les années 1863 à 1866*. En même temps l'honorable Président propose un échange de publications avec la Société des Antiquaires de la Morinie. — La

Société en offrant ses unanimes remercîments aux généreux donateurs pour cette magnifique publication, accepte avec empressement l'échange des publications respectives comme un haut témoignage d'une bonne confraternité littéraire.

3° M. C.-S. Mathis, Secrétaire-Général de l'Académie royale d'Amsterdam, envoie un exemplaire de diverses publications hollandaises parues en 1867. — Remercîments.

4° Le même et honorable correspondant accuse réception des 63e et 64e livraisons du Bulletin historique de la Société.

La lecture de la correspondance terminée, M. de Laplane propose à la Société d'acheter pour la bibliothèque de la compagnie, l'ouvrage intitulé la *Jeunesse de Robespierre* que vient de faire paraître notre concitoyen M. Paris, avocat à Arras. Cette proposition est adoptée, M. le Trésorier est chargé de faire cette acquisition et d'y ajouter un premier ouvrage du même auteur.

De même suite, M. de Lauwereyns de Roosendal dépose sur le bureau un opuscule offert par M. le docteur Tamisier, chirurgien-major au 1er régiment du train d'artillerie à Saint-Omer, travail paru sous les auspices de la Société de Poligny, pour laquelle il est demandé un mutuel échange de publications. Cette demande est favorablement accueillie et en même temps M. le docteur Tamisier est proposé comme membre de la Société et cette présentation régulièrement appuyée est renvoyée aux termes du règlement à la séance suivante.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture. M. le Président accorde la parole à M. de Lauwereyns qui donne communication de quelques observations relatives à son intéressant travail sur les Lieutenants de Baillis, d'après un manuscrit de Des Lyons de Noircarme, manuscrit relatif à la Lieutenance du Bailliage de Saint-Omer. Après avoir entendu ces observations il est décidé que ce travail sera inséré dans les publications de la Société avec l'article critique envoyé par M. Giry sur le même sujet.

M. Delmotte fait ensuite le dépôt d'une nouvelle introduc-

tion du Dictionnaire Topographique de M. Courtois. Ce manuscrit est confié à M. Albert Legrand sur le rapport duquel il sera décidé si ce travail doit être imprimé et annexé au volume déjà paru.

Avant de clore la séance M. le Président appelle l'attention de la Société sur les archives municipales dont il importe de confier de nouveau le soin à une commission de surveillance chargée de veiller spécialement à la garde et au classement de ces importantes archives depuis quelque temps négligées. Après discussion, M. le Secrétaire-Général qui fait également partie du conseil municipal, est spécialement chargé d'appeler sur ce point l'attention bienveillante de l'administration compétente.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 2 Août 1869.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture de l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

Dépôt sur le bureau des ouvrages suivants :

Société Académique des Sciences et Arts de Saint-Quentin, 3e série, t. VIII.
Bulletin du Comité Flamand de France, 1er trimestre 1869, mars, avril et mai 1869.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, janvier, février, mars, avril et mai 1869.
Revue Agricole de Valenciennes, avril 1869.
Revue des Sociétés savantes, avril-mai 1869.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e livraison 1869.
Procès verbaux des séances de la Société Havraise d'Études diverses.
Documents pour servir à l'Histoire des ville et château de Cherbourg recueillis et annotés par M. de Pontaumont.

Les Chemins vicinaux du Pas-de-Calais et la loi du 11 juillet 1868, par M. le baron de Sède.

Revue critique d'histoire et de littérature.

L'Institut, février-mars 1869.

Annales archéologiques de Didron, t. XXVI, 3e livraison.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Yonne, 1er trimestre 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 10e année, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, septembre 1867 à décembre 1868.

Travaux de l'Académie de Reims, 45e vol., nos 1 et 2.

Matériaux d'archéologie et d'histoire, par Messieurs les archéologues de Saône-et-Loire, nos 2 et 3.

Louis XI et la ville d'Arras, par M. Paris, docteur en droit, brochure in-8o.

Analyse de la correspondance mensuelle :

1o M. Paris (de Saint-Omer), avocat à Arras, remercie la Société d'avoir bien voulu souscrire à quelques publications historiques dont il est l'auteur, notamment à celle intitulée la *Jeunesse de Robespierre*, qui doit paraître sous peu. Cet estimable concitoyen fait en même temps hommage d'un intéressant opuscule intitulé : *Louis XI*. — Des remercîments lui sont adressés.

2o M. Duchet, Proviseur du Lycée impérial, membre correspondant à Douai, annonce qu'il s'occupe de l'avant-propos et des tables de son travail sur le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer dont l'impression se poursuit. Il ne pourra, dit cet honorable membre, envoyer les suites avant les vacances scolaires.

La Société en remerciant de nouveau ce docte et infatigable correspondant de son zèle éclairé pour les études historiques, exprime le vœu le plus ardent que l'œuvre commencée par M. Duchet ne se fasse plus longtemps attendre.

3o M. Robaut, lithographe et correspondant à Douai, envoie une épreuve du plan de la banlieue de Saint-Omer en 1566,

reproduit d'après un plan existant aux archives municipales de cette ville.

Cette épreuve examinée par M. l'Ingénieur Deschamps de Pas, dont elle doit accompagner un intéressant travail, paraît présenter quelques *lapsus* dans les noms de lieux ; elle a besoin d'être révisée d'après l'original ; M. Robaut est prié de renvoyer le dessin qui a servi à la reproduction lithographique. M. le Secrétaire-Général se charge d'écrire dans ce sens.

La correspondance terminée, la Société, sur la proposition qui lui en est faite, décide que le travail de M. de Lauwereyns sur les Lieutenants de Baillis, trop long pour faire partie du Bulletin, sera inséré avec l'article critique de M. Giry, dans le 14e volume des Mémoires, à la suite de la notice de M. Deschamps, sur la banlieue de Saint-Omer.

Il est décidé, en outre, que sur le rapport de M. Albert Legrand, Vice-Président, il sera statué s'il y a lieu, d'imprimer, à part, l'introduction du Dictionnaire Topographique de M. Courtois, nouvellement retrouvée par M. Delmotte pour être ensuite annexée au XIIIe volume des Mémoires.

A cet égard, un membre émet l'idée que peut-être il serait mieux d'ajouter en même temps, comme complément au XIIIe volume, une table alphabétique et concordante des noms de lieux anciens avec les noms nouveaux. Sans doute, est il répondu, ce travail serait une amélioration utile, mais si d'une part, on a dû imprimer le Dictionnaire tel qu'il a été laissé par le regrettable auteur, d'autre part il convient d'ajouter aussi, qu'en présence d'un travail rédigé par ordre alphabétique une table concordante ne paraît pourtant pas offrir un grand avantage.

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un membre. M. Tamisier, chirurgien-major au 1er régiment du train d'artillerie, régulièrement proposé à la dernière réunion est élu.

Après la proclamation du scrutin qui a donné l'unanimité des voix à l'honorable candidat, M. Louis Deschamps de Pas

dépose sur le bureau une pièce d'argent de l'Espagne consulaire, pièce trouvée récemment sur le territoire de la commune d'Éperlecques. — Cette pièce paraît appartenir à la famille Claudio. Elle porte deux têtes et le nom de *Rufus Triumvir*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 17 Janvier 1870.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DELMOTTE, en remplacement de M. DE LAPLANE, absent.

La séance est ouverte à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Immédiatement après, M. le Président donne communication à la compagnie d'une lettre de M. de Laplane qui retenu dans le Midi, à Sisteron (Basses-Alpes), à l'occasion de la mort de son vénérable père, s'excuse auprès de ses honorables collègues de ne pouvoir assister à la réunion ni participer aux travaux de la compagnie.

A la suite de cette communication et à l'occasion du procès-verbal, M. Albert Legrand dit qu'il a examiné le manuscrit contenant l'introduction faite par M. Courtois à son Dictionnaire Topographique ; que ce travail est entièrement neuf, très complet, et qu'il y a lieu de l'insérer en tête du Dictionnaire en supprimant les quelques pages qui servaient d'introduction. M. Legrand ajoute qu'il déposera à la séance prochaine un rapport analytique sur cet opuscule qui complète l'œuvre si intéressante de notre regretté collègue.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président fait connaître les ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance, soit à titre d'hommage, soit par abonnement ou souscription.

Voici la nomenclature de ces nombreuses publications :

Mémoires de la Société impériale Archéologique du Midi de la France, t. IX, 4e et 5e livraisons.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture d'Angers, 1868, nos 2, 3 et 4, 1869, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie du département de l'Oise, t. VII, 1re partie.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. XXIII et XXIV.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXX, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1868.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts du Hainaut, 3e série, t. III.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trim. 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e et 4e trim. 1868, 1er et 2e trim. 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1868, nos 3 et 4, 1869, 1 et 2.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 14e et 15e livr.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er, 2e et 3e trimestre 1869.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, no 1.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 6, 7, 8 et 9.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, nos 8, 9 et 10.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXVI, 4e, 5e et 6e livraisons.

Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 3e série, t. IV, nos 2 et 3.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1868.

Achives de l'Agriculture du Nord de la France, juin 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, juin, juillet, août 1869.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditares and condition of the institution for the Year, 1867.

Collectanea Antiqua, parts III et IV, vol. VI.

Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire.

Roman Coins found on Salisbury plain, communicated to the Numismatic Society of London, by C. Roach Smith esq.

On the Scarcity of home Grown, fruits in great britain, with Remedial suggestions, by Ch. Roach Smith,

Derniers Éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, par M. Louis Cousin.

Excursions et fouilles archéologiques faites en 1868, dans l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, par le même.

Salle Échevinale de la ville d'Ypres.

Essai sur les Musées de Douai, par M. Auguste Cahier.

Origine du Patronage des Boulangers (Saint-Honoré), par M. l'abbé J. Corblet.

Épaves archéologiques, par M. Albert d'Otreppe de Bouvette.

Fêtes de Liège (septembre 1869), par le même.

Revue critique, 12 livraisons.

L'Institut, avril à septembre 1869.

Répertoire archéologique du département de l'Yonne, par M. Max. Quantin.

Dictionnaire Topographique du département du Gard, par M. Germer-Durand.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 6e vol., 2e partie, 7e vol., 1re partie.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1867-68.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 7e série, t. I.

Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, t. XX. t. Ier, 2e sér.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, t. V, 1re livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1er trim. 1869.

Bulletin de la Société Académique de Brest, t. V.

Recueil, Mémoires et Documents de l'Académie du Val d'Isère, 1er vol. 3e liv., 2e vol. 2e liv.

Bulletin du Comité Flamand de France, avril, mai et juin 1869.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, novembre et décembre 1869.

Annales de la Société historique d'Ypres, t. IV, 1re et 2e livraisons.

Revue des Sociétés Savantes, juillet, août, septembre et octob. 1869.

Les Siéges de Soissons en 1814, par M. Maxime Laurendeau.

Notes sur l'origine des noms des Bleuets de Lille, par M. Leuridan.

Essai sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras de 1479 à 1786, par le même.

Précis sur l'histoire de Lannoy, par le même.

L'abbaye de Saint-Vaast, par MM. de Cardevacque et Terninck, t. III.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons, 1869.
Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, juillet à décembre 1869, 6 livraisons.
Revue bibliographique universelle, juillet à décembre 1869, 6 liv.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance :

1° M. Alexandre Machart, médecin-dentiste à Saint-Omer, prie la Société d'accepter sa démission de membre titulaire; il ajoute qu'il sera toujours profondément reconnaissant de l'honneur que la Société lui a fait en le comptant dans son sein pendant plus de vingt années.

2° M. Tamisier, médecin-major du 1er régiment du train d'artillerie à Aire, nommé récemment membre correspondant, adresse une lettre de remercîments, il sera heureux de s'intéresser et de contribuer aux travaux de la Société autant que ses fonctions et les circonstances le lui permettront.

3° M. U. Leuridan, archiviste et membre correspondant à Roubaix, fait hommage à la Société d'un exemplaire de son *Histoire de la ville de Lannoy* et de deux autres opuscules, — et demande pour la bibliothèque de Roubaix les XIe, XIIe XIIIe tomes des Mémoires, dont il acquittera le prix.

4° M. le Président de la Société Archéologique d'Orléans, adresse un bon pour retirer de l'un de ses dépôts, le Xe volume des Mémoires de la Société.

La lecture de la correspondance terminée, M. le Président exprime à ses collègues le désir qu'au commencement de chaque séance, quelques-uns des membres de la Société rendent un compte sommaire des ouvrages offerts à la Compagnie. Cette proposition dont l'utilité est généralement reconnue sera mise à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances.

M. Albert Legrand, Vice-Président, et M. Louis Deschamps de Pas, attirent l'attention de leurs collègues sur les travaux de restauration exécutés récemment à l'église Notre-Dame de Saint-Omer. Ils signalent la hauteur exagérée du toit de la chapelle absidiale, ils critiquent surtout les pinacles qui surmontent les tourillons de la tour, et les gargouilles qui s'échap-

pent de ces tourillons. Selon les honorables membres, ces ornements ne sont pas en harmonie avec l'architecture de la tour de notre vénérable basilique. Cet avis est partagé...

Et ne s'étant plus rien trouvé à l'ordre du jour la séance a été levée à 9 heures et demie.

Séance du 7 Février 1869.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture et l'approbation du dernier procès-verbal rédigé par M. Delmotte, remplaçant alors M. le Secrétaire-Général en voyage dans le Midi de la France pour un malheur de famille.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président prenant aussitôt la parole, expose à la Société la perte quelle vient de faire dans la personne de M. Edouard de Laplane, doyen d'âge de ses correspondants qui était aussi le doyen des correspondants de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Ce savant et vénérable vieillard, dit M. le Président, est mort le 2 janvier 1870, à Sisteron (Basses-Alpes), dans sa 96e année, entouré de l'estime de ses concitoyens ; il a conservé jusqu'à la dernière heure toutes ses facultés et son goût prononcé pour l'étude de notre histoire nationale : historien, archéologue, numismate et bibliophile de premier ordre, il est l'un des plus anciens et des plus doctes membres de la Société des Antiquaires de la Morinie pour laquelle il professa toujours une particulière estime. La ville de Sisteron, sa patrie, lui doit entre autres ouvrages, sa remarquable histoire, qui lui ouvrit les portes l'Institut ; l'un des premiers en France M. de Laplane porta la lumière, à l'aide des archives, sur les institutions municipales du Midi et sur l'origine des noms de famille en Provence ; mais la ville de Saint-Omer, qu'il habita long-

temps par suite de son alliance avec une honorable famille artésienne, lui doit aussi quelque chose, il consacra au commencement du siècle ses soins éclairés au classement de la bibliothèque communale de cette ville et seconda activement M. l'abbé Aubin dans la rédaction de son catalogue (4 gros volumes in-f°), alors qu'il fallait reconstituer avec bien des éléments divers notre belle collection publique.

L'ancien Bénédictin devenu bibliothécaire de la ville, s'exprimait le 13 mai 1809 de la manière suivante dans la feuille de Saint-Omer, au sujet du regrettable collègue que la Société vient de perdre.

« Nous devons un témoignage public de reconnaissance à
« M. de Laplane ; cet homme de lettres non moins distingué
« par la douceur de son caractère que par l'étendue et la va-
« riété de ses connaissances a été assez zélé pour me donner
« les plus grands encouragements et m'aider de ses lumières,
« soit de vive voix soit par des notes intéressantes sur les édi-
« tions du xve siècle. »

M. de Laplane venait en effet, dans deux recueils des premières impressions faites à Cologne, de découvrir, dit M. Piers, un opuscule en double portant ce titre : « *Johanis Chrisostomi sancti doctoris sub psalmo 50 liber primus per me ulricum Zel de Hanau clericum Dioces. Magutinen. Anno Dni Millesimo quadragentesimo sexto (1466).* Circonstance extraordinaire qui faisait reculer au moins d'une année, dans cette ville, l'époque controversée de l'établissement de l'imprimerie. Le savant et modeste auteur de cette découverte précieuse et rarissime, dont il connaissait tout le prix, fut chargé par la ville de Saint-Omer, sur la demande du gouvernement, de porter lui-même à Paris l'un de ces intéressants et rares exemplaires bibliographiques et obtint à titre de change, par l'entremise de M. Dacier alors administrateur de la Bibliothèque impériale, un assez grand nombre d'autres ouvrages plus utiles, peut-être, que celui de Zell de Hanau, dont il nous restait d'ailleurs un exemplaire qui figure encore parfaitement relié dans notre collection communale, sous le n° 4,807.

Après l'expression de ce dernier et légitime hommage rendu à la mémoire du vénérable membre, presque centenaire, que la Société vient de perdre, la compagnie unanime s'associe aux regrets que lui inspire la mort de M. Edouard de Laplane, le doyen de ses correspondants, qui laisse dans ses rangs une place difficile à combler; elle prie M. le Président d'être l'organe de ses sentiments sympathiques et douloureux auprès de l'estimable famille du savant historien dont le nom ne saurait être oublié et restera gravé dans les souvenirs de l'histoire.

Il est ensuite donné communication des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion.

Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 2e série, t. XI.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. IX.

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. III, 1re partie.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, juillet, août, septembre 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, juin, juillet, août, septembre 1869.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 2e trim. 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 10 et 11, 1869.

Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, 2e série, 1re livraison.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1868, t. Ier, 2e livraison.

Bulletin Scientifique du département du Nord, janvier 1870.

Revue des Sociétés Savantes, juillet, août, septembre, octobre, novembre 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, septembre, octobre, novemb. 1869.

Revue Critique, nos 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52 (1869), 1, 2, 3, 4, 5 (1870).

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e et 4e liv. 1869.

Boppard sur le Rhin et le monastère de Marienberg, par M. G. Boulangé.
Récits Picards. — Procès célèbres. — Exécutions capitales, par M. A. Janvier.
Causerie sur les Œuvres bibliographiques du docteur Le Glay, par M. Jules Deligne.
Rapport sur la restauration des pierres tombales de Willerval, par M. le Cte Achmet d'Héricourt.
La Corbeille aux pensées, par M. d'Otreppe de Bouvette.
L'Hôtel de Ville d'Hesdin, par M. Jules Lion.
Recherches historiques sur la Puisage, Saint-Fargeau, Toucy (en Auxerrois), par M. le Dr P.-J.-E. de Smyttère.
Curiosités numismatiques, par M. R. Chalon.
L'Institut, octobre, novembre 1869, avec titres et tables.
Bulletin de la Société Académique de Boulogne, année 1868.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, janvier 1870.
Louis XI et la ville d'Arras, 1477-1483. Étude historique par M. A.-J. Paris.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général communique la correspondance dont voici l'analyse :

1° M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société que par décision du 18 janvier 1870, les distributions des prix accordées aux sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne le 31 mars prochain. Une circulaire est adressée à cet effet.

2° Concours des questions adressées par la Société Académique de Saint-Quentin.

3° Programme des concours ouverts par l'Académie impériale de Reims en 1870 et 1871.

4° M. le Président de l'Académie archéologique de l'Orléanais adresse un bon pour retirer un volume des Mémoires de la Société.

La correspondance terminée, un membre demande où en est l'impression du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque communale. L'impression de ce manuscrit avance, est-il répondu, mais on exprime en même temps le regret quelle se fasse si longtemps attendre et la crainte que le changement de

l'honorable M. Duchet qui vient d'échanger le Lycée impérial de Douai pour celui de Bar-le-Duc n'apporte de nouveaux retards. En conséquence M. de Laplane est prié de vouloir bien écrire à l'honorable auteur de ce travail pour lui demander d'en hâter autant que possible la continuation.

M. le docteur Chotompski, membre correspondant à Turin, envoie une collection de dessins relatifs au Boulonnais, lesquels avaient été dessinés par lui, sur les lieux, pendant que cet estimable confrère habitait l'Artois, lors de son exil en France où il s'était réfugié comme ancien colonel de l'armée polonaise. — Des remercîments lui sont adressés.

Avant de se séparer la Société délègue M. Delmotte pour la représenter à la Sorbonne de concert avec M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, lors de la distribution des récompenses annuellement décernées aux meilleurs travaux des Compagnies savantes.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 6 Mars 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est approuvé sans observation.

Après cette lecture faite par M. le Secrétaire-Général, M. le Président annonce le titre des ouvrages reçus par la Société comme hommage ou comme échanges pendant le mois qui vient de s'écouler. Ces ouvrages déposés sur le bureau sont :

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 14e vol., 1868.
Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, 11e série, t. III.
Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. XI, 1er livraison, t. X, 4e liv.
Bulletin du Comité Flamand de France, octobre, novembre, décembre 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1869, n° 3.
Mémoires et Documents de la Société Archéologique de Rambouillet, t. Ier, 1re liv.
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. IV, n° 4.
Revue Agricole de Valenciennes, décembre 1869.
Programme des Concours ouverts par la Société impériale des Sciences de Lille.
Revue critique, nos 7, 8 et 9.

Lorsque chacun de ces divers hommages ont été successivement examinés par les membres présents il est donné communication de la correspondance mensuelle, laquelle peut être analysée de la manière suivante :

1° M. Delmotte, membre et trésorier de la Société, écrit qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance ; il informe M. le Président que la Société Bibliographique à laquelle la compagnie est abonnée, publie également un bulletin dont un numéro a paru récemment. L'honorable membre fait remarquer qu'en ajoutant seulement le chiffre modique de 5 fr. aux 15 fr. qui forment l'abonnement annuel, on pourrait recevoir également le bulletin, ce qui permettrait de jouir de certains avantages énumérés dans les prospectus de cette publication.

La Société à la lecture de cette lettre adopte unanimement la proposition de son honorable trésorier qu'elle charge de demander l'abonnement indiqué.

Elle donne également à cet estimable membre le mandat de représenter la compagnie de concert avec M. le marquis de Godefroi de Méniglaise, membre correspondant, à la grande réunion des délégués des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 20, 21, 22, 23 avril prochain, pour y faire ou entendre des lectures et assister à la distribution des récompenses décernées chaque année par le ministre de l'instruction publique aux meilleurs travaux scientifiques.

2° M. Duchet, membre de la Société, ancien proviseur des Lycées de Saint-Omer et de Douai, actuellement proviseur à

Bar-le-Duc, chargé de préparer un travail sur les Catalogues des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, écrit qu'il n'abandonne pas cette intéressante publication que la Société a confié à ses soins ; une grande partie est faite, le supplément est imprimé, dit l'honorable membre, il saisira les premiers moments de loisir pour achever son œuvre attendue avec impatience par la Société qui, dès longtemps, a su apprécier le mérite qui s'attache invariablement aux écrits de ce docte correspondant.

En attendant et comme les occupations multipliées de l'honorable M. Duchet ne permettent pas de fixer l'époque à laquelle ce travail pourra être parachevé on se demande s'il n'y aurait pas lieu de faire paraître d'abord la partie déjà imprimée. L'examen de cette question est renvoyée après discussion à une séance ultérieure.

A la suite et à l'occasion de cette décision, M. Albert Legrand, Vice-Président, fait remarquer que parfois les publications historiques doivent par la force des choses paraître séparément ; il en est de même, dit l'honorable membre, pour le Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Omer. Lors de son impression on n'avait pas retrouvé encore dans les papiers du docte défunt la préface de son important travail. Elle a été retrouvée depuis dans de vieux papiers et comme cette préface a un mérite réel et jette un grand jour sur bien des points historiques non encore précisés, il a été reconnu utile de complèter la publication première par l'addition de la préface si heureusement récupérée. En conséquence elle sera ajoutée au volume par un supplément continuant la pagination en chiffres romains, en commençant à la page IX. M. le Secrétaire-Général est chargé de faire commencer ce supplément.

Cette décision est suivie d'une proposition de M. Louis Deschamps de Pas au sujet de l'inventaire général des Sceaux de l'Empire français.

L'honorable membre expose que la publication de ce magni-

fique inventaire aux frais de l'État, publication admise d'abord en principe et commencée par le Gouvernement, a dû être discontinuée par suite de diverses circonstances; il ajoute que l'éditeur M. de May désirant néanmoins, autant qu'il est en lui, ne pas laisser son œuvre incomplète, consulte la Société pour savoir s'il ne lui conviendrait pas de faire paraître à ses frais et par ses soins, dans une publication à part, la partie concernant la Flandre et l'Artois. Cette proposition soutenue par l'honorable M. Deschamps est généralement admise en principe sous la réserve toutefois de l'examen de la question financière, question importante d'où doit dépendre toute décision définitive à intervenir ultérieurement.

A cette occasion M. le Secrétaire-Général est invité à solliciter de M. le Ministre des Beaux-Arts, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire des Sceaux des archives de l'Empire, publiés par le Gouvernement. Une demande à cet effet a été immédiatement adressée à Son Excellence.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture.

M. Louis Deschamps de Pas obtenant la parole donne communication d'un travail intitulé : *Du Vicus Helena de Sidoine Apollinaire*, par M. le comte A. de Beaulaincourt. Ce travail plein d'aperçus nouveaux et accompagné d'un plan topographique est écouté avec intérêt et l'impression en est décidée dans l'une des premières publications de la Société en votant des remercîments à son estimable auteur.

Puis après le maintien unanime des membres du bureau de la compagnie pour l'année 1870, la séance est levée à 9 heures et demie.

Hri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

DU VICUS HELENA

DE

SIDOINE APOLLINAIRE.

Communication de M. le Comte A. de Beaulaincourt.

Il est un homme qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de notre pays et que cependant le grand nombre connaît à peine de nom. Cet homme c'est le vainqueur d'Attila, c'est Aëtius dont à une époque bien difficile l'activité et la science militaire ont préservé d'affreux désastres, les deux tiers de la Gaule. L'on peut croire qu'avec les tendances actuelles vers les études historiques, tôt ou tard, ses hauts faits seront popularisés, par un écrivain de talent. Quant à nous, nous venons apporter une pierre à ce travail probable, nous croyons avoir fait avec succès une tentative pour connaître d'une manière précise, le lieu, incertain jusqu'à présent, où l'illustre romain a remporté sur les Francs un succès dont on ne trouve des traces chez les contemporains que dans quelques vers de Sidoine Apollinaire. Ces vers entrent dans divers détails circonstanciés qui, avec l'aide d'examens topographiques que nous avons été à même de faire, nous paraissent résoudre la question. Citons d'abord les vers, que le poëte suppose adres-

sés par la femme d'Aëtius à son mari, goûtant les douceurs du repos, afin de lui montrer un rival dans Majorien... elle parle de ce dernier :

« Cum bella timentes
Defendit Turones, aberas, Post tempore parvo
Pugnastis pariter, Francus quâ Chloio patentes
Atrebatum terras pervaserat ; hic coeuntes
Claudebant angusta vias, arcuque subactum
Vicum Helenam, flumen simul, sub tramite longo.
Artus suppositis trabibus transmiserat Agger
Illic, te posito, pugnabat ponte sub ipso
Majorianus eques. Fors ripœ colle propinquo
Barbaricus resonabat hymen, Scythicis que choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito
Nos ergo ut perhibent stravit ; crepitabat ad ictus
Cassis, et oppositis hastarum verbera thorax
Arcebat squamis ; donec conversa fugatus
Hostis terga dedit ; plaustris rutilare videris
Barbarici vaga festa tori, conjecta que passim
Fercula captivas que dapes................
Illicet increscit Mavors, thalami que refringit
Plus ardens Bellona faces, rapit esseda Victor
Nubentem que Nurum. »

Voici comment nous avons pensé devoir traduire :

« Vous étiez absent quand il défendit les habitants de Tours qui redoutaient la guerre. Peu après vous avez combattus ensemble à l'endroit par où le chef franc Chlodion était entré dans les terres découvertes des Atrébates ; là, des défilés fermaient des routes qui se rencontraient ; là, il y avait un rempart dont les branches se continuaient sous un pont long et étroit soutenu par des montants en charpente et formant comme une arcade au-dessus non-seulement du bourg d'Helena, mais aussi de la rivière ; pendant que vous restiez immobile, Majorien un simple chevalier combattait sous le même pont. Dans ce moment le destin voulait que la fête d'un hymen bar-

bare se célébrât bruyamment sur une colline voisine de la rive ; une jeune fille blonde comme son époux s'y mariait au milieu de danses à la manière des Scythes. Majorien, assure-t-on, défit les danseurs ; mais bientôt son casque retentissait sous des coups. Les écailles de sa cuirasse repoussaient des lances jusqu'à ce qu'enfin tournant le dos, les ennemis prirent la fuite. On vit les magnificences de l'union barbare briller sur des chars errants à l'aventure, des mêts étaient jetés de toutes parts, des vivres étaient saisis par les vainqueurs............ Mais tout à coup les fureurs de Mars grandissent ; cette fois Bellone plus ardente que jamais, brise les flambeaux de l'hymen ; le vainqueur reste en possession des chars de luxe et de l'épouse à peine mariée. »

Maintenant cherchons quels indices on peut tirer de ces paroles ; nous voyons d'abord que le lieu du combat était l'endroit par où Chlodion avait pénétré dans les terres découvertes des Atrébates, *terras patentes Atrebatum.* Pour connaître quelles étaient les contrées désignées ainsi vers 446, époque probable du combat de Vicus Helena, il est bon de jeter un coup d'œil géographique sur ce pays des Atrébates qui du temps des romains comprenait à peu près la moitié de notre département du Pas-de-Calais, et un peu de celui du Nord. Sa limite autant que nous pouvons savoir, longeait au nord-est la Laque, un affluent peu considérable de la Lys avec qui il a été parfois confondu, à l'ouest vers la source de la Laque, elle s'inclinait au sud-ouest ; puis, près d'Enguinegate elle tournait au midi ; à sa rencontre avec la Ternoise, elle se dirigeait de nouveau au sud-ouest ; à quelques kilomètres d'Hesdin, elle changeait de direction pour suivre de près la rive gauche de la Canche jusque vers Berlencourt où elle tournait de nouveau au sud ; elle atteignait vers Chièvre la ligne actuelle de séparation du Pas-de-Calais et de la Somme ; là, elle se confondait avec cette ligne puis avec celle qui sépare le Pas-de-Calais du Nord ; mais vers Aubencheul-au-Bac, elle la quittait et se dirigeait au nord avec quelques inflexions

en laissant Douai à gauche, à environ 4 kilomètres. Un peu au-dessus de Cobrieux, elle s'infléchissait à l'ouest vers La Bassée et Locon, elle passait à une petite distance de Saint-Venant et peu après rejoignait enfin la Laque. C'est dans la contrée ainsi limitée que nous avons à reconnaître des terres découvertes; dans ce but nous allons le parcourir par la pensée, en nous aidant au besoin de la carte du dépôt de la guerre. Supposons qu'on quitte Orchies qui en est éloigné à l'est d'environ 4 kilomètres, en y arrivant on verrait à droite un pays fertile et légèrement accidenté qui maintenant est peu boisé, mais qui anciennement a dû l'être bien davantage, au moins à en juger par la proximité à l'ouest des bois considérables de Phalempin et d'Ostricourt, au midi de celui de Flines. Si, ayant dépassé ce dernier, on tournait à gauche, l'on cheminerait dans une contrée qui, très marécageuse et couverte jusqu'à la route de Douai à Valenciennes, change ensuite souvent d'aspect. A des régions découvertes et fertiles, s'y succèdent tantôt des marais, tantôt des bois jusqu'au pays des anciens Nerviens. Dans le cas où au lieu de marcher au sud, le voyageur venu d'Orchies continuait de s'avancer à l'ouest, après être descendu des hauteurs où se trouvent les bois de Phalempin et d'Ostricourt, il arriverait à d'autres bois dont le plus grand est celui d'Espinoy, en avant de ce dernier et à sa droite, il appercevrait autour de Carvin un pays fertile et bien planté aboutissant vers l'ouest à de vastes marais que traverse le canal de la haute Deule, au midi à des marécages boisés où se trouve le canal d'Aire à La Bassée; il ne serait certainement pas en présence de terres découvertes; mais, s'il s'éloignait un peu, si tournant au midi, il arrivait à une hauteur voisine de Courrières il aurait devant lui et à sa droite un pays peu accidenté où les arbres sont rares, un pays dont l'apparence indique que c'est là au moins en partie la contrée désignée sous le nom de *terres découvertes* dans les vers que nous avons cités. Voyons rapidement quelles en sont les limites. Ce sont, en prenant la hauteur de Courrières pour point

de départ, à l'ouest le bois d'Harponlieu et des marais plantés voisins de Douai, au sud-est une partie de la vallée de la Scarpe, au sud-ouest les villages boisés de Bailleul-sire-Berthout et de Willerval, les bois de Farbus, de Vimy, de Givenchy, de Liévin ; enfin jusqu'au delà d'Houdain à une petite distance de ce bourg, une chaîne de hautes collines longtemps très boisées et nommées les monts d'Artois. Au nord la limite est une ligne qui commencée à 2 kilomètres d'Houdain va de La Buissière à Houdain, puis après avoir laissé à gauche de vastes marais voisins de Béthune passe à La Bassée ; là elle fait une pointe entre le canal de la Deûle et les marais de Wingles jusqu'à Billy-Berclou d'où elle revient à Hulluch. Après avoir longé l'extrémisé méridionale du village boisé d'Annay, elle arrive près de Courrières à l'endroit que nous avions pris pour point de départ.

Évidemment à l'époque actuelle on peut donner le nom de *terres découvertes* au pays dont nous venons d'indiquer les limites ; mais il est douteux qu'en 446 ce nom lui était déjà applicable dans toute son étendue ; depuis lors les progrès de l'agriculture y ont amené de nombreux défrichements. D'un autre côté, en 409, l'horrible invasion des Vandales, des Suèves et des Alains avait changé presque tout le pays des Atrébates en véritable désert tellement que, sous Clovis, un ours avait sa tanière près d'Arras. Non cultivées pendant 37 ans, des régions fertiles comme par exemple le canton de Carvin étaient nécessairement devenues des bois ; mais il n'en a pas pu être ainsi de la plaine au sol calcaire où a été livrée, en 1648, la bataille de Lens ; le siècle dernier, c'était encore en grande partie une lande inculte où les arbres ne végétaient pas, la tradition rapporte qu'un seul avait pu offrir de l'ombre au grand Condé après sa victoire. De nos jours on n'en voit qu'un petit nombre et presque tous sont rabougris et souffrants ; il y a 1400 ans cette contrée infertile et des terrains d'un sol à peu près semblable qui la continuent jusqu'aux monts d'Artois ont dû être des terres découvertes ; mais il a pu en exister d'au-

tres dans le pays des Atrébates. Toutefois dans ce qu'il nous reste à examiner de ce pays, l'épithète de *découvertes* n'est applicable qu'aux contrées situées au sud de la Scarpe et limitées à l'ouest par la route d'Arras à Bapaume, contrées où l'on ne voit que quelques bois de peu d'étendue. Partout ailleurs l'aspect est différent ; dans l'angle entre les monts d'Artois et la route dont nous venons de parler, en la supposant prolongée au nord, le pays est très accidenté et très boisé, les villages disparaissent au milieu de grands arbres ; il en est à peu près de même entre la vallée de la Lave supérieure et la Laque. Le reste des régions habitées par les anciens Atrébates est compris dans ce qu'on nomme à Béthune *le Bas-Pays*, autrement, fait partie d'une plaine unie excessivement couverte où sont dispersées de nombreuses fermes qu'entourent des arbres élevés ; là, il y a peu de temps encore, on voyait autour de chaque champ, avec un fossé, une lisière formée d'une futaie d'aulnes et souvent en outre une rangée de saules.

Nous concluerons que les terres découvertes des Atrébates, bien différentes du pays des Atrébates, se composaient à quelques modifications près de la plaine de Lens prolongée vers l'ouest jusqu'aux monts d'Artois et peut-être aussi avec elle d'une partie, située au midi de la Scarpe, de notre département du Pas-de-Calais D'après ce que nous avons vu dans les vers de Saint-Sidoine, un point des confins de ces terres est l'emplacement, objet de notre recherche, où a eu lieu le combat entre Aëtius et les Francs ; à ce premier renseignement le poëte en joint d'autres, il dit qu'à l'endroit où l'on en vint aux mains, des routes se rencontraient. Nous sommes amenés à rechercher quelles peuvent être ces routes. En fait de voies romaines, nous avons ici les quatre qui conduisent à Arras, de Bapaume, de Cambrai, de Tournai, d'Estaires et celle de Cambrai à Vitry ; on voit que la jonction cherchée n'avait pas lieu entre elles ; mais elles n'étaient pas les seules routes de ce pays des Atrébates qui, du temps de Jules César, fournissait 15,000 soldats à la Confédération des Belges ; là, il devait

exister antérieurement à la conquête romaine, des moyens de communication qui, plus tard, n'auront pas été supprimés; nous en avons reconnu deux qui précisément se rencontrent sur la limite d'une plaine se rattachant à celle de Lens; ce sont deux routes jadis larges d'environ 11 mètres qui d'Houdain conduisent l'une à Estaires en passant par Béthune, l'autre à Arras en traversant les bois d'Ollehain et ont eu un embranchement probable sur Lens. Dans son parcours d'environ 28 kilomètres, la première de ces routes, qui de nos jours en comprend deux nommées les grands chemins d'Houdain et d'Estaires, passe en fait de lieux actuellement habités par la ville dont le nom de Béthune (probablement *Betdun*, colline de Prière) indique une ancienne localité celtique, puis par le village de Locon qui doit évidemment d'être appelé ainsi à un *lucus* bois sacré et par suite remonte à une époque antérieure à l'établissement germanique. En outre, elle longe sur le territoire de Vaudricourt un emplacement devenu désert qui a été peuplé aux époques antédiluviennes, celtiques et gallo-romaines. Des fouilles y ont fait découvrir à un ou deux mètres de profondeur, bon nombre de haches en silex brut, plus haut on en a trouvé en silex poli et même en bronze ; près du sol actuel, on a recueilli des objets de provenance romaine, des tuiles, des carreaux, des amphores brisées, des ustensiles en cuivre et des monnaies ; nous ajouterons que deux extrémités du terrain dont il s'agit sont indiquées par de nombreux débris d'urnes et qu'on s'y procurait de l'eau au moyen de cinq puits dont les parois formées de grosses pierres, sans ciment ni mortier, sont évidemment antérieures à la conquête romaine.

La seconde route existe encore avec une largeur de 11 mètres sur un certain trajet près du village de Maisnil-lez-Ruitz, son tracé est par les sommités des monts d'Artois, l'on remarque près de son parcours un dolmen appelé dans le pays, Table des Fées, et situé dans le voisinage du hameau de Verdrel. Quant à l'embranchement sur Lens, sans en avoir la preuve bien positive, nous avons été amenés à y croire par l'existence

près d'Aix-Noulette, village placé entre Lens et Houdain, d'une forteresse celtique reconnaissable à ses parapets contenant des branchages carbonisés et qu'on désigne dans le pays sous le nom de Ville d'Huson. A Houdain, il y a, comme nous le verrons plus loin, les traces d'un autre lieu de refuge des anciens Atrébates, d'un præsidium et d'un bourg romains. L'antiquité de Lens dont les habitants se sont nommés Heleni n'est pas contestée ; nous avons donc ici trois lieux d'une certaine importance à l'époque celtique, entre lesquels il a dû exister des routes. Nous ferons remarquer que la voie romaine d'Arras à Estaires passe aussi par Lens ; là, une jonction de routes porterait à y placer le lieu du combat entre Aëtius et les Francs, de préférence à Houdain dont le nom germanique Woodheim, *Maison du Bois*, ne dérive évidemment pas d'Helena. Mais l'on sait que pour beaucoup de localités la conquête franque a fait substituer de nouveaux noms aux anciens : la route de Maisnil-lez-Ruitz à Houdain se nomme encore chemin de *Lin*, d'un autre côté le mot d'Hellen dans l'ancienne langue celtique signifiait, dit-on, pente roide et devait avoir un sens qui se rapprochait du Glen (vallée) des écossais ; or, Houdain est au bas d'une déclivité très abrupte et dans une vallée ; en outre, une tradition, fondée probablement sur l'identité du nom, y place une habitation de sainte Hélène ; il y existait avant la révolution une chapelle dédiée à cette sainte et une médaille votive trouvée dans le voisinage témoigne d'un culte fervent en son honneur.

Nous ferons observer que le débat n'est pas nécessairement circonscrit dans les limites étroites, d'avoir à décider entre Houdain et Lens ; d'anciennes routes, soit celtiques, soit gallo-romaines, ne nous sont pas connues ; d'un autre côté, les noms de diverses localités ont fait croire qu'elles avaient été le bourg d'Helena ; il en est même une, le vieil Hesdin que l'on affirme avoir eu cette antique désignation en se basant comme pour Houdain sur une résidence traditionnelle et un culte de la sainte mère de Constantin ; de là et de situations sur les limi-

tes du pays des Atrébates, sont résultées plusieurs prétentions dont nous allons faire litière. Commençons par celles qui pour Alaine [1], Chelene et Ollehain ont été la conséquence d'une similitude de noms : de ces trois localités, la 1re est un village voisin de Péronne; la seconde est un terrain vague situé dans le département de la Somme entre Doulens et Albert; elles sont toutes deux hors des limites où a dû être le *vicus* du combat; il n'en est pas ainsi de la 3e qui est voisine d'Houdain; mais aucun motif ne vient militer en sa faveur si ce n'est la ressemblance des mots Ollehain et Helenn, ressemblance dont il est difficile de rien conclure, puisque Ollehain, peut-être *Wolleheim*, *Maison de la Toison*, ou *Helleheim*, *Maison de l'Enfer*, est probablement un nom d'origine teutonique. Bien que l'ancienne bourgade du vieil Hesdin ait pour elle l'abbé

[1] M. l'abbé de Lagny (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1864) indique quelques arguments en faveur d'Allaines, près de Péronne, nous lui ferons les objections suivantes :

1° Le récit de Sidoine Apollinaire ne parle pas de deux collines distinctes ;

2° Nous n'y voyons aucun indice que le combat ait été une affaire considérable et sanglante, l'abbé Dubos le nomme une camisade.

3° Il serait singulier que les morts de ce combat aient donné lieu à *une vaste sépulture dont on ne connait pas les bornes.*

4° On peut trouver de l'obscurité dans les vers de Saint-Sidoine que nous avons cités; mais, suivant nous, le passage qui place l'endroit du combat dans le pays des Atrébates est très-clair.

De la même manière que le nom de *Glenn* s'applique à des vallées de l'Écosse, le mot *Helenn* a fait évidemment partie du nom d'un certain nombre de localités dans le nord de la Gaule. Outre celles dont nous avons parlé, il existe près de Saint-Omer, un village de la vallée de l'Aa qui se nomme Hallines, en patois on doit dire Hallènes, là aussi il y a une rivière et des collines. Cependant personne n'y a cherché le *Vicus Helena* de Sidoine Apollinaire, Hallines est du reste situé dans le pays des Morins, quant à l'Allaine du voisinage de Péronne, nous ne doutons pas qu'il y ait eu soit sur son emplacement, soit auprès, un Hellen quelconque même important et probablement aussi un camp romain, mais nous le répéterons, on y est loin du pays des Atrébates et ce n'est pas notre *Vicus Helena*.

Dubos et d'autres savants du siècle dernier, nous ne pouvons non plus lui reconnaître aucun droit, elle est dans le pays des Morins à environ 25 kilomètres des monts d'Artois et par conséquent loin des *terres découvertes* de Sidoine Apollinaire.

Il est encore deux localités, Evin Malmaison et Moncheaux, que leur voisinage de la frontière des Atrebates du côté du pays des Nerviens a fait supposer être le vicus Helena : outre que le ruisseau qui arrose les territoires de ces villages n'apu guère être appelé un fleuve, d'après ce que nous avons dit plus haut, les contrées voisines du bois d'Ostricourt n'ont pas dû être comprises en 446 dans les confins des terres découvertes du pays des Atrébates ; en outre, il nous paraît peu probable que commandant des forces trop faibles pour accabler le corps franc au combat d'Helena, Aëtius soit arrivé jusqu'à 34 kilomètres de Tournai au risque de voir les Salyens établis à Cambrai se jeter en masse sur ses derrières.

Nous ne voyons donc de discussion sérieuse possible qu'à l'égard du bourg d'Houdain et de la ville de Lens ; celle-ci a pour elle une opinion ancienne adoptée de nos jours par Augustin Thierry. En dehors de la ressemblance des noms, cette opinion n'a pu se fonder suivant nous que sur la phrase : « *Quâ Chloïo patentes Atrebatum terras pervaserat* » mot à mot « *par où Chlodion avait marché à travers les terres découvertes des Atrébates* » : on y aura vu la preuve que le combat avait eut lieu au moment où les Francs pénétraient dans la plaine de Lens ; on n'a pas réfléchi que le *plus-que-parfait* indique une action passée ; le panégyriste de Majorien ne montrant pas son héros vainqueur de Chlodion, on peut affirmer que ce roi des Francs n'assistait point au combat, on aurait dû en conclure qu'il s'était engagé tout nouvellement, peut-être la veille, avec la plus grande partie de son armée, dans les terres découvertes des Atrébates et qu'un corps, celui attaqué par les Romains était seul resté en arrière. La question est de savoir si Chlodion, alors souverain de Tournai et de Cambrai, plus tard du pays des anciens Ambiens jusqu'à la

Somme, partait pour une expédition à l'ouest où s'il en revenait ; tout tend à nous faire croire qu'il en revenait. A cette époque les Francs entraient ordinairement en campagne dans le mois de mars ; instruit de leur mouvement, Aëtius, qui appela Majorien de Tours, avait dû prendre quelque temps pour rassembler des troupes. Il y a lieu de penser que l'intention du général romain avait été de se jeter entre les Francs et leur nouveau pays, mais que ceux-ci prévenus à temps avaient battu en retraite, qu'ensuite pour éviter de rencontrer leurs ennemis sur la voie romaine de Thérouanne à Arras, ils s'étaient engagés dans la route d'Houdain à Lens, route qui était d'ailleurs la plus courte pour regagner Tournai. Dans cet ordre d'idées le combat n'aurait pas pu avoir lieu près de Lens ; d'un autre côté la description du poëte n'est pas en accord avec l'étude qu'on peut faire aujourd'hui des environs de cette ville : le Lens actuel est bâti dans une vallée ou plutôt une plaine large de un ou deux kilomètres, où coule la petite rivière du Souchez et qui est bornée vers le sud-est par une colline peu élevée ; au XVII[e] siècle le terrain de cette vallée était tellement marécageux, qu'avant la bataille de Lens, le grand Condé ne jugea pas prudent de la traverser pour attaquer les impériaux et qu'il feignit une retraite afin de décider ces derniers à descendre dans la plaine célèbre où ils allaient être battus. Plusieurs routes se rencontrent à Lens ; mais sauf pour deux qui partent du centre de la ville, le point de jonction est éloigné de la colline, d'environ deux kilomètres, et c'est dans l'espace intermédiaire que se trouvent la ville et la rivière. Pour que, conformément au récit de Saint-Sidoine, cette colline ait pu être le lieu du combat, il faudrait qu'une route ancienne s'y soit rencontrée, soit avec la route actuelle de Douai, soit avec toute autre ; il faudrait qu'un bourg antique ait été placé entre la colline et la rivière, de fait l'on ne voit de traces, ni d'ancienne route sur le sommet de la colline, ni d'ancien bourg immédiatement au-dessous ; d'ailleurs nulle élévation artificielle de terrain n'y fait penser à un agger ou

rempart, enfin, on ne peut pas croire que, pour attaquer une position défendue par des soldats aguerris, Aëtius, lui aussi un grand général, ait fait la faute, évitée plus tard par Condé, de suivre un chemin entouré de marécages ; je ne parle pas de la possibilité difficile ici à admettre, que le bourg ait été placé sous l'arche d'un pont partant d'une colline si peu élevée. Quelques détails du combat viennent à l'appui de l'opinion probable que cette rencontre a eu lieu assez longtemps après le mois de mars, c'est-à-dire après l'époque où conformément à leurs habitudes les Francs avaient dû traverser le pays des Atrébates se dirigeant vers ceux des Morins et des Ambiens ; peu après la surprise, les magnificences de la noce brillaient aux yeux des spectateurs, donc il faisait jour ; toutefois les mets *fercula* et les autres vivres *dapes* n'avaient point été mangés, d'où l'on doit conclure que la nuit n'avait pas été longue. Au résumé, sous aucun rapport, nous ne pensons pas qu'on puisse voir soit dans la ville de Lens, soit dans un bourg supposé voisin, le Vicus Helena de Sidoine Apollinaire.

Passons maintenant à Houdain ; quand on vient des plaines de l'Artois, l'on monte par une pente longue mais peu sensible à l'endroit au-dessus de ce bourg où se rencontrent la route dite de *Lin* et le grand chemin d'Houdain ; là, ce dernier aboutit à un chemin creux qui par une pente très rapide descend dans la vallée de la Lave supérieure, tandis que l'autre, dont une partie était il n'y a pas bien longtemps encore encaissée et étroite, se continue sans cesser d'être carossable, en longeant un bois dans lequel l'on distingue parfaitement un rempart long d'environ 125 mètres et précédé d'un fossé en partie comblé. Quand on suit le chemin creux on laisse d'abord à sa droite ce bois et ce rempart ; mais bientôt l'un et l'autre disparaissent ; seulement, lorsqu'on arrive en bas à la route actuelle d'Arras, route éloignée du point culminant d'environ 300 mètres, l'on peut remarquer dans le même sens un mouvement de terrain qui est l'indice d'une ancienne élévation artificielle. Vis-à-vis le chemin creux, à environ 100 mè-

tres de la route, une habitation du moyen âge, actuellement une brasserie, est entourée d'herbages où des travaux dans le sous-sol ont fait reconnaître des substructions romaines ; des fossés voisins se nomment *fossés de la ville ;* plus loin encore d'environ 100 mètres par rapport à la hauteur, l'on rencontre la rivière qui en cet endroit coule du sud au nord se rapprochant de la route, mais qui parvenue à 100 mètres de celle-ci tourne presque à angle droit et reprend son cours dans la direction de la vallée. Peu après elle coule sous un pont où passe un chemin presque droit qui conduit du bourg à une chaussée Brunehaut, l'ancienne voie romaine d'Arras à Thérouanne et cela après un trajet d'environ 800 mètres.

Une singularité de la bourgade qui nous occupe est la situation de son église à une assez grande hauteur au-dessus d'elle. Cet édifice qui est isolé vers le haut d'une pente dominant le bourg est éloigné d'environ 11 mètres du bois où s'est conservé le rempart dont nous avons parlé en commençant cette description. Ce rempart, reste probable d'une place de refuge des Atrébates, n'est pas la seule trace d'ancienne fortification qu'on y reconnaisse ; immédiatement derrière l'église on distingue un terre-plein rectangulaire entouré de trois côtés par des parapets, et du quatrième, celui le plus voisin du bourg, d'un chemin légèrement creux qui sépare le bois de l'église et qui vers l'est conduit au point de jonction des routes. Sur le parapet qui est opposé à ce chemin et devant lequel au nord s'étend un large fossé, on reconnaît aux deux extrémités les fondations d'anciennes tours romaines qui sous le nom de *Vieilles tours des Sarrazins* se sont élevées longtemps à une certaine hauteur au-dessus du sol, et ont fait appeler le bois : *Bois des tours.* De leur sommet intact, on a dû dominer à la fois la plaine voisine, la vallée et la chaussée Brunehaut, l'on pouvait signaler l'approche de tout corps ennemi, le terrain au-dessous de l'église est très abrupte, parfois presque à pic ; pour le gravir en venant du bourg on y a construit des escaliers en pierre.

Voyons si les vers de Saint-Sidoine peuvent se rapporter à cette description. D'abord, près de la rencontre des voies, nous trouvons un rempart, l'*agger;* dans le chemin creux très roide, on peut voir le fossé d'une de ses branches descendantes qui aurait été applanie par l'agriculture, mais qui reparaît sur la route actuelle d'Arras. Il est très admissible que pour communiquer facilement du présidium à l'enceinte fortifiée inférieure du bourg placé en bas, les Romains aient élevé sur des montants en charpente un pont, long et étroit qui partant d'un point élevé de la branche dont nous venons de parler passait au-dessus des maisons du *Vicus Helena ;* on peut croire que l'on trouve dans le voisinage de la brasserie les traces de l'enceinte inférieure fortifiée ; d'un autre côté, il n'y a pas de motif pour que dans une partie de son cours, la Lave n'ait pas été comprise entre cette enceinte et la hauteur, même une circonstance particulière le rend très probable ; un souterrain parfois comblé qui débouche dans la bourgade actuelle, non loin de la rivière servait, d'après la tradition, à y mener boire les chevaux des habitants des *Vieilles tours.*

En supposant que le *Vicus Helena* s'élevait au moins en partie sur l'emplacement où est aujourd'hui Houdain; examinons comment d'après Sidoine Apollinaire le combat a dû être livré. D'abord les Romains arrivant du midi par la chaussée Brunehaut avaient marché la nuit puisque les Francs maîtres du bourg et par suite des tours du présidium n'avaient pas reconnu leur approche. On doit aussi admettre qu'après avoir passé la rivière sur quelque point guéable en avant du *Vicus,* les soldats d'Aëtius étaient arrivés avant le jour près des remparts sans être aperçus ; là, leur général fit faire halte et chargea Majorien d'attaquer l'ennemi avec une partie de l'armée, tandis que l'autre devenue une réserve serait sous ses ordres immédiats. Le point choisi pour l'attaque était au-dessous du passage étroit suspendu ; là, le futur empereur trouva une forte résistance ; du haut du pont, une grêle de traits devait être lancée sur ses troupes ; dans ce moment, il entendit

une grande clameur au-dessus de sa tête, changeant rapidement le projet arrêté, il gravit la hauteur et fondit sur de nombreux Francs qui au milieu des réjouissances d'une noce brillante ne s'étaient pas gardés contre une surprise. Ceux-ci attaqués à l'improviste se mirent à chercher leurs armes ; ils semblèrent fuir ; mais ils eurent vite retrouvé leurs lances et leurs framées. D'abord vainqueur sans coup férir, Majorien eut une lutte violente à soutenir, probablement des renforts lui furent envoyés, les Francs accablés par le nombre cédèrent le terrain, les étoffes précieuses qui ornaient le lit nuptial tombèrent entre les mains des vainqueurs. Pendant que ceux-ci les pillaient, leurs adversaires purent se reconnaître. Arrivant par le chemin qui passe près de l'église, les autres barbares qui occupaient le bourg d'Helena, au commencement de la lutte, étaient venus se joindre à eux ; le combat recommença avec acharnement, *increscit mavors ;* mais les Romains étaient de plus en plus nombreux, les Francs durent se décider à battre en retraite ; dans leur mouvement rétrograde des chars de luxe *esseda* et avec eux la mariée restèrent au pouvoir de l'ennemi ; rien ne dit que les vainqueurs poursuivirent les vaincus ; on doit même croire que s'ils l'avaient fait, Majorien eut trouvé d'autres occasions de se distinguer et que son panégyriste ne les aurait point passées sous silence.

Concluons : en nous résumant, nous dirons : 1° les terres découvertes des Atrébates n'occupaient dans le pays de cette peuplade, qu'une partie ayant pour une de ses limites, la chaîne de collines nommées les monts d'Artois ; 2° Chelène, Alaine, Olehain, Hesdin, Evin Malmaison, Moncheaux et Lens ont été supposés à tort le *Vicus Helena* de Sidoine Apollinaire ; 3° les considérations stratégiques, le site, les circonstances du combat et en outre quelques conséquences de la tradition, sans parler du nom de *Lin* donné à une route, rendent excessivement probable qu'on a cherché avec raison le *Vicus* dont il s'agit, sur l'emplacement où existe aujourd'hui le bourg d'Houdain, un chef-lieu de canton du Pas-de-Calais.

Nous dirons encore à l'appui de cette opinion, qu'elle n'est pas nouvelle ; nous l'avons entendu énoncer il y a une quarantaine d'années par un partisan de l'emplacement de Lens : dans une note manuscrite des archives d'Arras, M. Podevin, sous-préfet de Béthune, en 1810, l'adopte d'une manière affirmative. Enfin, l'auteur d'une histoire d'Hesdin, M. Danvin, l'indique pour la combattre en s'appuyant contre elle de ce motif singulier que personne ne la soutient.

Post scriptum. — Depuis que j'ai fait le travail précédent, j'ai appris que le point culminant qui domine La Buissière s'appelait le mont d'Helen, ne pourrait-on pas en conclure que le hameau nommé *la Place à Bruay*, situé sur les bords de la Lave supérieure à environ un kilomètre et demi, aurait été le véritable *Vicus Helena?* Les circonstances topographiques et stratégiques se rapprochent beaucoup de celles d'Houdain, ici également une hauteur où ont pu avoir lieu les fêtes du mariage franc, pendant que l'on se battait plus bas. Le donjon du château de La Buissière, une tour de garde des anciens ducs de Bourgogne a pu s'élever sur l'emplacement d'un présidium ; mais, dans les terrains environnants il est difficile de voir d'anciens remparts, la chaussée Brunehaut et le grand chemin d'Houdain sont éloignés de plusieurs kilomètres. Nous continuerons donc à donner la préférence à Houdain ; d'ailleurs, n'est-il pas possible que le *Vicus* ait pris son nom d'une hauteur qui en était éloignée d'environ quatre kilomètres ?

C[te] A. de BEAULAINCOURT.

SAINT-TREVERIUS A TÉROUENNE

VERS L'AN 520

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt,
membre titulaire.

Si nous devions nous borner à parler de Saint-Treverius et de son apostolat dans la Morinie, on serait fondé à penser que nous remontons bien haut dans le résumé qui va probablement absorber aujourd'hui toute la place qu'on veut bien nous laisser, et le lecteur pourrait s'écrier avec le président Perrin Dandin de comique mémoire : « Avocat passons au déluge. » Mais nous avons annoncé plusieurs communications relatives à la période gallo-romaine si discutée et pourtant si obscure encore. Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos et de clarté dans notre travail, il nous a paru nécessaire de fixer quelques dates et de rappeler ces grandes émigrations des peuples asiatiques qui ont, à trois reprises différentes, bouleversé la face de l'Europe et amené, en dernier lieu, la dissolution de l'empire d'Occident.

On ne manquera pas de nous accuser de témérité, nous chétif qui osons toucher à ces hautes fonctions réservées aux savants. Répondons en deux mots que nous cherchons la vérité de bonne foi avec tout le soin dont nous sommes capable

et que nous n'avons pas d'ailleurs à indiquer le moyen de se soustraire à une lecture ennuyeuse.

D'après les traditions les plus probables, l'Espagne, le sud de la Gaule et l'Italie seraient la partie de l'Europe la plus anciennement habitée. La race Ibérienne aurait fourni ces premiers habitants qui seraient arrivés par le sud-ouest en suivant, sur la côte africaine, le littoral de la Méditerranée jusqu'aux lieux ou se forma plus tard, à la suite de quelque grande commotion, le détroit de Gibraltar.

Bien des siècles après, des hommes d'une autre race appelés Celtes [1], mais beaucoup plus nombreux, prirent le même chemin et donnèrent des habitants à toute l'Europe jusqu'aux limites de l'Asie. Le siège principal de la nationalité et de la civilisation celtiques était à l'extrémité occidentale, sur les bords de l'Océan atlantique et dans le Grande-Bretagne. Au centre et à l'est on ne rencontrait plus que quelques peuplades éparses. Plus on allait vers l'est, plus le pays devenait désert.

Dès la plus haute antiquité on trouve les Celtes divisés en deux grandes familles : les Galls Galatai, Galli Gaulois qui par leurs alliances avec les Ibères, ont fondé la nation des Celtibériens dont la résidence s'étendait de la Garonne à la Manche et de l'Océan au Rhin ; et les Kimris, Cimmériens, Cimbri, Cimbres, dispersés dans le vaste espace compris entre le Rhin et la Vistule et depuis la source du Danube jusqu'à son embouchure. Donc les Galls étaient Celtes occidentaux et les Kimris, Celtes orientaux.

Un poëme grec intitulé *Argonautique*, publié dans le XVIe siècle, par un théologien allemand nommé Michel Neander, a été reconnu, sinon pour l'œuvre d'Orphée, du moins comme un recueil de traditions antérieures à la guerre de Troie. Il était déjà question alors des Cimmériens qui sont plongés, dit le poète, dans une nuit éternelle, parce que le Mont Riphée

[1] *Ceillach* veut dire habitants des forêts. — *Calédonien* a la même signification.

et le Mont Caspien (l'Oural et le Caucase), leur cachent les rayons du soleil levant, le Phlégré (les montagnes de Thrace et d'Illyrie), la clarté du midi, et les Alpes la lumière du couchant. Le système est absurde, sans doute, mais il permet de désigner avec précision les limites du territoire parcouru par les tribus Cimbriques et l'on voit que ces limites embrassaient toute l'Europe centrale et boréale sans excepter la Russie.

Plutarque (vie de Marius), rapporte, que de son temps, on disait encore que le pays des Celtes s'étendait depuis l'Océan et les rivages septentrionaux jusqu'à l'Orient vers le Palus Méotide et qu'il touchait même à la Scythie Pontique, c'est-à-dire au Caucase.

Hipparque, cité par Strabon, livre 2, enseignait qu'au nord du Borysthène et dans la Celtique, le soleil ne quittait pas l'horizon pendant les nuits d'été. Ainsi les Celtes habitaient la Russie et l'Europe boréale [1].

Enfin Pausanias assure que les Gaulois portaient primitivement le nom de Celtes.

Il paraît donc bien démontré que l'Europe a eu pour premiers habitants les Ibériens et les Celtes, et que ces derniers se divisaient en deux grandes familles : les Galls ou Gaulois les Kimris ou Cimbres.

Les plus anciens navigateurs grecs qui ont pénétré dans les contrées septentrionales désignent les Cimmériens comme les habitants des glaces éternelles, comme les fils des ténèbres et de la mort; c'est chez eux qu'ils placent l'entrée des enfers et Ulysse, quand il veut converser avec les ombres des héros, est forcé de lancer ses vaisseaux à travers les sombres flots de l'Océan jusqu'au pays des Cimmériens. Les commentateurs des 10e et 11e livres de l'Odyssée placent dans la Méditerranée

[1] En supposant que le lecteur a présentes à la mémoire les divisions de la carte d'Europe, ainsi que la situation des plus grands fleuves et des principales chaînes de montagnes, nous évitons d'interminables explications et nous gagnons plusieurs pages que nous espérons employer utilement.

le théâtre des scènes qui y sont décrites, c'est là une erreur sans doute et l'on croit aujourd'hui qu'il faut y voir des souvenirs. Dans une haute antiquité, les Grecs ont entretenu des relations avec les contrées boréales. Ainsi, c'est dans les mers du nord qu'on trouve les types de ces innombrables troupeaux d'animaux marins conduits par Protée, de ces syrènes poétiques, de ces harpies représentées par ces oiseaux voraces qui se jettent avec une incroyable hardiesse sur les vivres et salissent de leur fiente ce qu'ils ne peuvent emporter. C'est encore une tradition du Nord que cette fable de Circée [1] qui, d'un coup de baguette, change les hommes en pourceaux. Les nymphes de la Grèce et de l'Italie n'ont rien de commun avec cette terrible magicienne dont le nom (kirk) signifie ouragan et qui a tant de ressemblance avec les druidesses de l'île de Sein.

Tacite (Germanie) rapporte une tradition d'après laquelle Ulysse serait le fondateur de la ville d'Asciburgum sur le Rhin ; on y aurait découvert un autel portant son nom et celui de Laerte. Il existait encore alors sur les confins de la Germanie et de la Rhétie des monuments et des tombeaux où on lisait des inscriptions en caractères grecs. Ce sont les grands bouleversements dont nous parlerons tout à l'heure qui ont interrompu les voyages des Grecs dans le nord.

Les mœurs des Celtes-Cimmériens justifiaient la terreur qu'ils inspiraient; pasteurs et nomades, ils se nourrissaient de la chair de leurs bestiaux et des produits de leur chasse. Leurs vêtements étaient de peaux de bêtes fauves au poil hérissé. Nus, ils couraient au combat en poussant des cris sauvages. Ennemis

[1] Le nom Circée paraît indiquer la prêtresse consacrée au culte du dieu Circius, *Kirk*, le vent du nord-ouest si redouté des marins des côtes de l'Atlantique. Le culte de ce dieu s'étendait jusqu'au midi de la Gaule ou Auguste lui éleva un temple. « *Galliam Circius infestat cui ædificia quassanti tamen gratias agunt tanquam salubritatem cæli sui tribuant ei. Divus certe Augustus templum illi, cum in Galliâ moraretur vovit et fecit* (Strabon). »

des dieux et des hommes, ils méprisaient toutes les superstitions et immolaient à des divinités inconnues leurs prisonniers et les étrangers.

La plupart de ces traits sont communs aux Celtes-Galls ou Gaulois ; même férocité, même courage, haine des étrangers et de leurs croyances, usage des sacrifices humains. On remarque toutefois que de très-bonne heure et bien des siècles avant le développement de la puissance romaine, les mœurs des Gaulois s'étaient adoucies et que des connaissances étrangères à la grande majorité des peuples de l'antiquité leur étaient devenues familières. Est-ce à leur contact avec les colonies grecques et phéniciennes qu'ils en étaiént redevables ? Faut-il y voir un débris de cette civilisation primitive qui semble remonter jusqu'à l'origine asiatique du genre humain [1] ?........

Toujours est-il que les premiers récits des historiens latins, remontant à 600 ans avant l'ère chrétienne, nous disent que la nation entière des Gaulois était divisée en peuplades ou cités indépendantes associées entre elles par les liens d'une fédération. Dans chaque cité la population se partageait en trois castes : celle des nobles ou guerriers, seuls propriétaires du sol ; celle des prêtres ou des druides qui se recrutait dans la première ; enfin celle des artisans ou cultivateurs réduits à une sorte d'esclavage dont la condition des serfs, dans la France centrale au moyen-âge, peut donner une idée.

[1] Nous n'essayerons pas de pénétrer sur ce terrain enveloppé de ténèbres. Alexandre de Humboldt : Cosmos, t. 2, p. 134 à 140, et t. 3, p. 19 et suiv., a consacré quelques pages à l'étude de cette civilisation primitive et de cette sagesse des premiers hommes. Il y a aussi dans la métaphysique d'Aristote un passage où il est fait mention des restes de la sagesse primitive qui a disparu de la terre, du culte des forces naturelles et de divinités semblables aux hommes : « Beaucoup d'autres mythes, dit le philosophe, ont été » ajoutés pour convaincre la foule, pour servir d'appui aux lois et » en vue d'autres buts non moins intéressants. » Ce sujet, bien qu'intéressant est en dehors de notre cadre.

Les Bénédictins qui, les premiers, ont étudié la religion des Gaulois, font ressortir l'analogie frappante de leur culte avec celui de l'antique Egypte. Cette remarque a été depuis très souvent produite, et, chose étrange, les voyageurs ont constaté la similitude parfaite des institutions et du culte des habitants de l'empire Mexicain avec ceux de la Gaule.

L'autorité des druides était immense et incontestée, ils présidaient aux assemblées de la nation et dirigeaient les délibérations. Ils étaient les seuls médecins, les seuls philosophes, les seuls littérateurs. Seuls ils exécutaient les arrêts de la justice et faisaient brûler vifs ou immoler, en l'honneur des dieux, les criminels. C'est à l'école des druides que la jeunesse noble venait puiser des connaissances plus étendues peut-être qu'on ne le croit, bien qu'elles ne fussent transmises que par la tradition orale.

L'influence des druides était irrésistible pour la classe des pauvres serfs gaulois qui leur obéissaient aveuglement comme à des dieux terribles ou secourables à des guides infaillibles. Le nom celtique de fée a laissé dans nos campagnes des souvenirs encore vivants de puissance miraculeuse, de vengeance ou de protection. Tout le monde sait ce qu'étaient les fées de l'île de Sein [1].

Plus de six siècles avant l'ère chrétienne, disons-nous, et dès son premier contact avec les Romains, la nation gauloise se présente déjà dans un état de civilisation matérielle très-remarquable. Les champs étaient cultivés, les armées y trouvaient facilement des vivres et franchissaient rapidement de grands espaces, ce qui prouve l'existence des routes frayées. Les villes étaient nombreuses, beaucoup de nos cités d'aujourd'hui sont à même de démontrer que leur origine est antérieure à la conquête romaine et dans bien des contrées inhabitées on retrouve des traces d'oppidum gaulois.

[1] On a publié beaucoup d'écrits sur les druides; les derniers, dit-on, sont les meilleurs; nous n'avons extrait que ce qui nous a paru nécessaire à notre sujet.

Ce peuple avait beaucoup de chevaux et une excellente cavalerie, il élevait des bestiaux de toute espèce surtout d'immenses troupeaux de porcs. Ce sont les Gaulois qui ont appris à toute l'antiquité l'art des salaisons dont ils faisaient un commerce très-étendu. Les premiers ils imaginèrent de maintenir par des cercles de légères pièces de bois et de façonner des tonneaux. Leur industrie était renommée pour le tissage, la teinture et la broderie des étoffes et ils luttaient, sous ce rapport, avec les grandes monarchies de l'Asie. Sous les empereurs, le monde romain adopta les vêtements des chefs gaulois qui sont le type de ceux de l'Europe moderne. Ce sont encore les Gaulois qui, les premiers, naviguèrent à la voile, sans le secours des rames, et qui donnèrent à leurs navires assez de solidité pour résister aux longues traversées. Inventeurs des procédés de placage et d'étamage, ils ornaient de plaques métalliques brillantes et finement ciselées, leurs chars, leurs armes et les harnais de leurs chevaux. Ils étaient riches en métaux précieux et savaient les exploiter. Leurs chefs portaient des colliers d'or et se servaient d'argenterie artistement travaillée.

Cette civilisation des Gaulois à une époque si reculée, contraste avec l'état de barbarie où restaient plongés les autres membres de la famille celtique ; les Cimbres, habitants de l'Europe centrale, vivaient encore, même du temps de César, à l'état nomade et leur pays offrait l'aspect d'une sombre solitude.

[1] Revenons pour un instant aux conquérants de la Toison d'Or et suivons les hardis navigateurs dans leur périlleux voyage. Les Argonautes, après leur conquête, ayant appris qu'Aete occupait l'embouchure du pont et que cette issue leur était fermée, exécutèrent pour rentrer dans leur patrie un voyage bien extraordinaire. Après avoir remonté le Tanaïs

[1] C'est surtout en vue de ce paragraphe et des suivants que nous avons écrit la note deuxième, p. 2.

(le Don) jusqu'à sa source, ils tirèrent leur vaisseau par terre, le traînèrent au moyen de cordes, dans un autre fleuve (le Volga) qui avait son embouchure dans l'Océan et parvinrent ainsi à la mer. Ils furent portés du nord au couchant, et, sans cesser d'avoir la terre à leur gauche, ils entrèrent près de Gadès (Cadix) dans la Méditerranée. Le poème attribué à Orphée, que nous avons cité déjà, rapporte que les Argonautes[1] ayant pénétré dans le Palus Meotides s'engagèrent dans un fleuve impétueux qui y jette ses eaux ; après dix jours de navigation, ils reconnurent les monts Riphées (la chaîne de l'Oural) ; de là leur navire est emporté à travers un détroit fort resserré, dans la mer hyperboréenne ; puis ils se trouvent engagés dans des eaux marécageuses et sont obligés de descendre à terre pour traîner leur bâtiment avec des cordes. Après avoir cotoyé le pays des Macrobiens (où l'on vit longtemps la Scandinavie), ils arrivèrent au rivage des Cimmériens (Danemarck et Jutland). Assaillis pendant douze jours, par une affreuse tempête, dans la mer du Nord, ils cotoient l'Irlande, voient de loin l'île de Circée couronnée de pins (Ouessant ou Noirmoutiers) et rentrent dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule (Gibraltar).

Il n'y a certainement pas le moindre rapport entre les Argonautes et saint Trévérius, qui vivait au moins deux mille ans plus tard, mais notre but est de démontrer qu'au 6e siècle il n'y avait plus de Morins à Térouanne, qu'ils y étaient remplacés par des peuplades germaniques nommées par Tacite Bructères, Tenctères, Angrivariens, Cattes, et confédérées par la suite sous la dénomination générale de Francs. Pour arriver à cette démonstration, il nous faut rappeler les événements qui ont forcé les habitants de la Germanie à franchir le Rhin pour chercher un asile dans la Gaule. On est à peu près

[1] Pernety, religieux bénédictin, a publié en 1758 une longue et curieuse dissertation sur les Argonautes et sur le poème ou ce péryple est rapporté. *(Les Fables Egyptiennes et Grecques dévoilées).*

d'accord aujourd'hui à reconnaître que les Asiatiques, envahisseurs de l'Europe au 7e siècle avant l'ère chrétienne y ont pénétré en parcourant, sur le continent, les mêmes contrées que les Argonautes. C'est pourquoi nous nous sommes occupé si longtemps de ces derniers. Nous tâcherons d'éviter à l'avenir ces digressions qui ne feraient qu'entraver une marche déjà bien embarrassée.

PREMIÈRE ÉMIGRATION EN EUROPE DES PEUPLES ASIATIQUES.

(Scythes, Teutons) 630 avant Jésus-Christ [1].

Vers l'époque où, pour la première fois, les Gaulois sont entrés sur la scène historique, de grands bouleversements avaient eu lieu parmi les peuples de l'Asie qu'on peut appeler l'ancien monde. Après des guerres sanglantes qui avaient duré plus d'un siècle, entre les Perses, les Mèdes et les Scythes et qui semblent avoir eu pour cause le prosélytisme des sectateurs de Zoroaste, les Grecs et les peuples de l'Asie mineure virent arriver sur les bords de la Mer-Noire une nombreuse émigration de Scythes qui, chassés par les Perses des versants du Caucase et des plaines voisines de la mer Caspienne, venaient chercher un refuge sur les confins de l'Europe et de l'Asie. C'est probablement dans cette grande émigration qu'il faut chercher l'origine de la race Teutonne, car on a remarqué de frappantes analogies entre les langues Tudesques et les anciens idiomes de la Perse ; de grandes ressemblances de mœurs viennent confirmer cette donnée ; ainsi le système des compositions ou indemnités pécuniaires substituées à la punition des meurtres a toujours existé et existe encore en Perse. Or, c'est sur ce système qu'est basée la loi salique.

Nous verrons par la suite les chroniqueurs du moyen-âge

[1] Ce paragraphe se trouve en grande partie dans le 4e livre d'Hérodote (Melpomène). On cite encore au sujet des guerres des Perses contre les Scythes, un poème héroïque, le *Shah Nameh*. Voir Brunet, art. Firdousi, t. 2, c. 1267.

reproduire confusément des traditions sur l'origine asiatique des races Tudesques.

A l'approche de l'émigration schytique, les tribus Cimbriques ou Cimmériennes qui habitaient les bords de la Mer-Noire et du fleuve Tyras (Dniester), après quelques essais de résistance, quittèrent le pays et se retirèrent au sud du Danube; les Scythes s'établirent à leur place. On lit dans Hérodote livre IV, beaucoup de détails sur les Scythes et sur le pays où ils se sont fixés après leur expulsion de l'Asie.

Trois cents ans plus tard, vers le 3e siècle avant l'ère chrétienne, le nom des Teutons [1] paraît pour la première fois dans l'histoire et c'est par le nord qu'ils pénètrent dans l'Europe centrale. Chassés de l'Asie, arrêtés par les Cimmériens, ils ont dû forcément se diriger vers le Nord. On a remarqué, du reste, qu'à l'est de l'Europe, s'étend un vaste plateau marécageux (la Russie méridionale et la Pologne) infranchissable aux grandes masses d'hommes. Les Huns, dont nous parlerons tout à l'heure, l'ont tourné par le sud en suivant le cours du Danube ; les Tartares du moyen-âge y ont péri ainsi que les conquérants modernes. Dans le nord, au contraire, les marais, les rivières, les mers elles-mêmes, ne présentent, en hiver, qu'une croûte de glace solide où des hordes nomades, suivies de leurs chariots placés sur des traineaux peuvent, avec facilité, errer en tous sens. La route qui, de la Mer Noire, conduit à la Baltique en remontant le cours du Don et du Volga, dont les eaux poissonneuses offrent partout une nourriture abondante jusqu'aux lacs de la Russie septentrionale, avait été, dès les temps les plus reculés, fréquentée par les Grecs ; elle fut suivie, du temps d'Alexandre, par le marseillais Pytheas [2].

[1] Cluvier, *Germania Antiqua*, livre 1er ch. 26, disserte longuement sur l'étymologie du mot Teuton, il attribue aussi à ce peuple une origine asiatique. Aujourd'hui Scythes et Teutons sont synonymes et signifient nomades.

[2] Strabon le cite plusieurs fois, livres 2, 3 et 4. — Pythas a écrit un traité *de Ambitu terræ*.

Si l'on admet que les Teutons aient suivi cette direction, il est facile de concevoir comment, 200 ans après la grande invasion des Scythes sur la Mer Noire, le point de départ de leurs nouvelles émigrations se trouve dans la presqu'île Scandinavique et sur les rives de la mer du nord. C'est dans ces régions que nous chercherons à l'avenir le berceau de la race Teutonique, car à partir du 4e siècle avant Jésus-Christ, toutes leurs émigrations ont pour point de départ l'Europe septentrionale et pour but les pays au sud et au sud-ouest. Il a été constaté que la Scandinavie a conservé, dans toute sa pureté jusqu'au moyen-âge, la langue des Sagas qui est évidemment la mère de tous les idiomes Tudesques.

Dès qu'ils voulurent sortir des régions boréales, les Teutons se retrouvèrent en face des tribus Celtiques-Cimmériennes qui occupaient toujours l'Europe centrale. Nous allons indiquer, selon les probabilités, la position de ces tribus. Sur les bords de la mer du nord et de la Baltique, entre l'Elbe et l'Oder, se trouvaient les Kimris (Cimbres) les plus barbares de leur race. Ils touchaient à la Scandinavie par la presqu'île nommée alors Chersonnèse Cimbrique, aujourd'hui le Jutland. En allant vers l'Occident on rencontrait ensuite, entre l'Elbe et le Rhin, les Bolgs, Volcs ou Belges. Leur limite au sud était la contrée alors déserte et montagneuse nommée par les habitants le Haarts et par les anciens : Forêt Hercynienne. César, livre 6. évalue à neuf journées de marche la largeur de cette forêt [1].

Au sud et à l'est, habitaient les Boïens, dont le pays a pris de leur nom celui de Bohême.

On peut conjecturer que le premier contact des Teutons avec les Cimbres fut suivi d'une sanglante guerre, car les deux peuples étaient braves et féroces, mais soit à cause de cette

[1] Le traducteur de la Germanie de Tacite (édition Panckouke), donne sur la forêt hercynienne une note extraite en partie de Malte-Brun. Elle se termine par trente-un noms de localités qui ont haartz pour radical. L'auteur se propose sans doute de déterminer les anciennes limites de cette forêt déjà citée par Erathostène et Aristote.

similitude de mœurs, soit pour un autre motif, ils tardèrent peu à se rapprocher, à se coaliser et à marcher ensemble à la recherche de contrées moins âpres. Leurs noms étaieut toujours unis dans les cris de terreur que leur approche arrachait aux nations menacées.

Au commencement du 4e siècle avant l'ère chrétienne, un cataclysme qui, peut-être, ouvrit le passage du Sund aux flots de la Baltique, couvrit une vaste contrée et mit les habitants en fuite.

« Partis des extrémités de la Germanie et fuyant l'Océan qui » avaient inondé leurs terres, les Cimbres, les Teutons et les » Tigurins cherchaient par tout l'univers de nouvelles de- » meures. Repoussés de la Gaule et de l'Espagne, ils remon- » tent vers l'Italie, envoient des députés au camp de Silanus » et de là au Sénat, prient le peuple de Mars de leur accorder » quelque territoire à titre de solde et promettent, à cette con- » dition, d'employer leurs bras et leurs armes à son service. » Mais qu'elles terres pouvait leur donner le peuple romain » chez qui les lois agraires allaient allumer la guerre civile. » Il refuse, les barbares s'apprêtent à conquérir, le fer à la » main ce qu'ils n'ont pu obtenir par la prière [1]. »

Le traducteur semble douter de la réalité du cataclysme puisqu'il ajoute en note : « L'attrait d'un climat plus doux, » telle fut la première cause de toutes les émigrations des » barbares du nord vers le midi. » Mais le fait incontesté de l'émigration est le seul qui nous intéresse.

Les Bolgs ou Belges furent donc les premiers comme plus rapprochés à subir les attaques des émigrants. La durée de la lutte est inconnue, mais il est certain qu'à la fin du 4e siècle avant l'ère chrétienne, les Belges refoulés sur le Rhin franchirent ce fleuve et se répandirent dans toute la Gaule septentrionale jusqu'à une ligne tracée au sud et à l'ouest par les montagnes des Vosges, la Marne et la Seine. Quelques tribus

[1] Florus, livre 3e.

même parvinrent à se fixer entre le Rhône et les Pyrénées, le Languedoc d'aujourd'hui. Ce sont les Volks Arécomikes et les Volks Tectosages dont Strabon, au livre 4, désigne clairement le pays. Vers la même époque, d'autres tribus Belges envahirent la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Depuis le 3e siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à l'arrivée de César, le territoire de la Gaule se trouva divisé entre trois races d'hommes différents de langage, de mœurs et d'institutions. Les Aquitains, race Ibérienne, parlant le Basque, entre la Garonne et les Pyrénées, les Galls (Gaulois) entre la Garonne, la Méditerranée, les Alpes, les Vosges, la Seine et l'Océan, et les Belges depuis la Seine jusqu'au Rhin.

Nous reviendrons plus tard sur les caractères distinctifs de ces trois sortes d'habitants, et nous raconterons leurs luttes malheureuses contre la puissance romaine. Suivons, quant à présent, pour plus de clarté, les traces des peuples asiastiques envahisseurs de l'Europe.

Les Belges, maîtres de la Gaule septentrionale et des rives du Rhin, s'opposèrent avec succès au passage de l'invasion des Teutons. Le Rhin fut, pour ces derniers, une barrière infranchissable. Forcés de retourner sur leurs pas, ils se répandirent sur les contrées situées à l'est de la forêt Hercynienne, attaquèrent et défirent les Boyens et les poursuivirent jusqu'au Danube.

Peu de temps après il se forma une masse d'émigrants composée de Boïens, de Bolgs-Tectosages et d'aventuriers Teutons, qui franchit le Danube et envahit l'Illyrie, la Mæsie et la Thrace jusqu'aux frontières de la Macédoine ; c'est du 4e siècle avant l'ère chrétienne qu'il faut dater cette irruption.

LIOT DE NORTBÉCOURT.

(La suite au prochain Bulletin).

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 Mai 1870.

Présidence de M. Albert LEGRAND, Vice-Président.

Secrétaire-Général : M. DE LAPLANE.

La réunion mensuelle du mois d'avril 1870 n'ayant pu avoir lieu par suite de l'absence de plusieurs membres, la Société s'est assemblée le 2 du mois de mai, à 7 heures 1/2 du soir, au lieu ordinaire de ses séances.

Le fauteuil de la présidence est occupée par M Albert Legrand, vice-président, en l'absence de M. le président Quenson, retenu à la campagne.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la

réunion du mois de mars. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Société depuis le mois de février. Ces ouvrages déposés sur le bureau par les soins de M. le Secrétaire-Général, passent successivement sous les yeux des membres de la Compagnie. Ils sont intitulés ainsi qu'il suit :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. XXVIII, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXI.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai, 2e série, t. IX.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1869.

Mémoires de la Société d'Archéologie du département de l'Oise, t. VII, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, t. XVII, 1re livraison.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXVII et XXVIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e et 3e trimestres 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e et 4e trimestres 1869.

Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, janvier 1870.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 3e et 4e trimestres 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, n° 12, 1869, n° 1, 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 4e trimestre 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, nos 10, 11 et 12.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, n° 1, 1870.

Bulletin de la Société scientifique du département du Nord, Mars-Avril 1870.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, Avril 1870.

Travaux de l'Académie de Reims, t. XLVI.

Recueil des publications de la Société Hâvraise, 1868.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. V, n° 1.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXVII, 1re livraison.

Revue Agricole de Valenciennes, Janvier et Février 1870.

Revue des Sociétés savantes, Décembre 1869.

Revue critique d'Histoire et de Littérature, nos 7 à 17.

Revue bibliographique universelle, Avril 1870.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re livraison 1870.

Historiæ provinciæ Flandro-Belgicæ societatis Jesu, quum e veteribus documentis colligit. C.-F. Waldack, ejusdem societatis.

Archives de l'empire. — Collection de Sceaux, par M. Douët-d'Arc, 2 vol. in-4°.

Ly myreur des Histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse, publié par Ad. Borgnet, t. II.

De Brabantsche yeesten, of Rijmkronijk van Braband zivende boek uitgegeven door J. H. Bormans, derde deel.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, par J.-J. de Smet, t. II, 2e partie.

Nederlandsche Gedichten nit de veertiende eeuw van Jan Boendale, hein van Aken en anderen, uitgegeven door F.-A. Snellaert.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1870.

Les Pourbus, par Kervyn de Volkaersbeke.

Curiosités numismatiques, pièces rares ou inédites, par M. Renier Chalon.

Compte-rendu de la Société de Bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme.

Grande charte de Henri de Transtamare conférant à Bertrand du Guesclin le duché de Molinx, par M. André.
Tablettes liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.
L'Institut, Décembre 1869, Janvier-février 1870.

Cette lecture est suivie de la correspondance, laquelle se résume ainsi :

1° Le Ministre des Beaux-Arts annonce, en réponse à une demande qui lui avait été adressée par M. le Secrétaire-Général, qu'il vient, par arrêté du 23 mars, de mettre à la disposition de la Société un exemplaire de la collection des Sceaux, publiée par la direction générale des archives de l'empire. Cet ouvrage a été immédiatement envoyé par la poste ; il figure au nombre des hommages déposés sur le bureau. — Remercîments empressés à Son Excellence, M. Maurice Richard.

2° M. le Ministre de l'instruction publique annonce, par dépêche du 31 mars, qu'il a reçu et fait parvenir à leur destination respective les numéros 71 et 72 du Bulletin historique destinés aux diverses sociétés savantes.

3° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer (Faton de Fayernay), demande, pour le 1er Juillet, un rapport sur les travaux annuels de la Société, pour le soumettre au conseil d'arrondissement et au conseil général.

4° M. Quetelet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, annonce l'envoi de diverses communications des documents inédits de la Belgique. — Remercîments.

5° Le docteur Jos. Klein, bibliothécaire de la Société des Antiquaires Rhenans, à Bonn (Prusse Rhénane), demande, au nom de cette compagnie, à entrer en relation avec la Société par un mutuel échange de publications. — Accepté à l'unanimité.

6° M. Ernest Thorins, libraire-éditeur, rue de Médicis, 7, à Paris, écrit à la date du 19 mars 1870, qu'il a reçu de l'Aca-

démie des Sciences d'Amsterdam, un paquet de livres à l'adresse de la Soctété.

Il a été immédiatement répondu d'en faire le dépôt chez M. Derache, correspondant de la Société, rue Montmartre, 48, à Paris.

A la suite de la correspondance, M. le Secrétaire-Général donne communication d'un rapport adressé à M. le Sous-Préfet concernant les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce rapport sommaire est ainsi conçu :

Saint-Omer, le 20 avril 1870.

Monsieur le Sous-Préfet,

Vous nous faites l'honneur de nous demander quelques renseignements sur les travaux annuels de notre compagnie, afin de les transmettre à l'appréciation de l'autorité supérieure qui doit les soumettre, à son tour, au conseil général, dont les précieux encouragements ne nous ont jamais fait défaut. Ce compte-rendu est fort simple, Monsieur le Sous-Préfet, la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie poursuit toujours avec le même zèle le cours de ses intéressantes études embrassant tout ce qui concerne notre histoire locale. Si elle n'a point à présenter, cette année, des ouvrages importants comme ceux qu'elle a pu produire les années précédentes, elle n'est point demeurée inactive pourtant, et sans cesse appliquée à l'exploration des archives comme à celle des bibliothèques publiques ou particulières, elle s'efforce d'étudier et de faire connaître les anciens monuments oubliés de notre histoire ; ainsi, elle a publié depuis peu les 69e, 70e, 71e et 72e livraisons de son Bulletin historique trimestriel. Ces publications contiennent, outre les analyses détaillées des procès-verbaux des séances, quelques notices intéressantes :

1° Sur une récente découverte, par M. Edmond Liot de Nortbécourt ;

2° Sur un manuscrit artésien, par M. le comte d'Héricourt ;

3° Sur les manuscrits inédits de Dom Jean Ballin, moine de Clairmarais, par M. de Laplane ;

4° Sur la chronique de Pierre Leprêtre, ancien abbé de Saint-Riquier.

5° Sur la confrérie des Sayetteurs d'Arras, par M. Louis Deschamps de Pas.

6° Sur le Boulonnais et le Ternois, par M. Giry.

7° Sur Hesdin, par M. le baron Dard, etc., etc.

Dans ce moment, la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie livre à l'impression une importante préface posthume destinée à compléter le remarquable dictionnaire topographique de M. Courtois, sur l'arrondissement de Saint-Omer. Elle poursuit la publication du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de cette ville, avec des notes critiques et explicatives, par M. Duchet; elle songe à continuer, à ses frais, le texte interrompu de l'Inventaire des sceaux de Flandres, sans préjudice d'autres travaux.

Vous jugerez, par ce rapide aperçu que nous avons l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Sous-Préfet, vous jugerez si la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie a cessé un seul instant de mériter les encouragements que les élus du pays, d'accord avec l'autorité supérieure, ont bien voulu lui accorder depuis sa naissance, et dans l'espoir que ces encouragements lui seront continués, nous avons l'honneur de vous offrir, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression respectueuse de tous nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire-Général de la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie,

H[ri] DE LAPLANE.

Cette lecture entendue, des remercîments sont adressés à M. de Laplane, et une discussion s'engage sur divers sujets historiques ; tous les membres y prennent part.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 13 Juin 1870.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président donne communication des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion. Ces ouvrages déposés sur le bureau par M. le Secrétaire-Général, sont les suivants :

Dictionnaire topographique du département du Morbihan, par M. Rosenzweig.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. IX, 6e livraison.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, complément des t. II et III.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. X, 1868.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 4e liv.

Annales de la Société d'Agriculture du Puy, 1868, t. XXIX.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1869, no 4.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, nos 2 et 3, 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 2 et 3, 1870.

Bulletin de la Société scientifique du Limbourg, t. X, 1869.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, no 5.

Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, t. X, 1re livr.

Société d'Emulation de Roubaix. — Séance solennelle du 17 Décembre 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, Mars 1870.
Revue des Sociétés savantes, Janvier-Février 1870.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re liv. 1870.
Annuaire de la Société Philotechnique, 1869.
Publications de l'Institut Archéologique du Luxembourg, 1870.
Origines de la Foi Chrétienne dans les Gaules, par M. l'abbé J. Corblet.
Revue Critique, nos 19 à 24.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e livraison 1870.
Bulletin de la Société Bibliographique.
Bulletin scientifique du département du Nord, par M. Desplanque, Mai 1870.
Revue Bibliographique universelle, t. V, 5e livraison.

Vient ensuite la lecture de la correspondance qui se résume ainsi :

1° Le docteur Jos. Klein, bibliothécaire de la Société des Antiquaires Rhenans, demande, au nom de la Societé qu'il représente, l'échange des publications respectives et indique le mode d'envoi de ces publications. — Ce mode sera suivi.

2° M. G. Bernard, Secrétaire-Archiviste de la Société d'Emulation de l'Allier, réclame l'envoi de quelques volumes et livraisons du bulletin qui forment une lacune dans les collections de cette Compagnie savante.

3° M. le baron Danvin de Ardenthun, adresse la copie certifiée d'une charte d'Anselme, comte de St-Pol, à Guillaume, 2e abbé de Clairmarais, charte provenant des archives de l'empire ; en même temps il réclame la copie intégrale d'une charte précédente consentie à Gunfrid, prédécesseur de Guillame, charte donnée par extrait dans Bertin de Vissery, et dans les Abbés de Clairmarais. Répondu que cette charte n'existe pas *in extenso* dans le manuscrit ni dans l'ouvrage sus-indiqués.

4° L'abbé Robert, curé et correspondant à Fouquières-lez-

Lens, adresse un document concernant les limites de la ville d'Hesdin et du bourg de Marconne, extrait du registre aux mémoires de la ville d'Hesdin.

Des remercîments sont adressés à cet honorable membre associé ; le document dont il s'agit sera inséré au bulletin.

5° M. G. Bormans, Secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, annonce l'envoi d'un volume des publications de cette Compagnie et adresse un bon pour retirer ce volume.

6° M. de Saulcy, Président de la Commission de la topographie des Gaules, adresse un tableau à remplir pour les différents ouvrages relatifs aux antiquités celtiques ou gallo-romaine.

7° M. le docteur Tamisier, membre correspondant, en garnison à Aire-sur-la-Lys, adresse à la Société, par l'entremise de M. de Lauwereyns. quelques copies de pièces manuscrites prises dans les archives de la ville d'Aire-sur-la-Lys. Ces pièces intéressantes au point de vue historique, concernent : 1° l'histoire des deux sièges d'Aire en 1641, par Jean Humetz ;

2° Les sièges d'Aire de 1641, 1676 et 1710, par l'abbé Denuncq, ancien religieux de l'abbaye de Clairmarais ;

3° Le journal du siège d'Aire en 1710, par un officier de l'armée des alliés.

4° Une copie du plan des fortifications d'Aire, puisée dans les archives du génie de cette ville, est joint à cet envoi.

L'honorable M. Tamisier annonce, en même temps, qu'il a rencontré dans les mêmes bibliothèques : 1° le journal du siège d'Aire en 1710, par M. Duhon, copie qui a été insérée déjà dans les 67e et 68e livraisons du bulletin de la Société ; 2° une notice historique sur la ville d'Aire, prise sur une autre copie. Cette notice, dont l'auteur est Dom Guilain Campion, religieux de Clairmarais, est une narration sur la fondation et les fondateurs de la ville d'Aire [1], ainsi que sur ses premiers bienfaiteurs.

[1] Voir l'article concernant Guislain Campion dans l'histoire des Abbés de Clairmarais; par M. de Laplane (T. 1, p. 205).

... à la bibliothèque d'Aire
... de la mairie de
... ancien religieux,

... ajoute que, dans ses
... un autre manuscrit assez
... la description de la ville
... de la collégiale de la
... 1764, avec indication
... : 3° une serie
... un grand nombre d'au-
... grandes familles

... les communications
... de M. le docteur
... unanimes à cet hono-
... ainsi que pour les
... lui faire hommage;
... à lui faire part du ré-

... prié d'être assez bon
... Tamisier l'expression des
... la Compagnie.
... les copies offertes par
... insérées, s'il y a lieu,
... historique.
... donne communication
... ateur de la bibliothèque
... pour cet établissement
... le Société des Anti-
... consultée, décide à l'unani-
... honorable M. Cocheris
... à titre d'hommage
... direction lui est confiée.
... épuisée, M. de La-

plane dépose sur le bureau un petit pot en terre noire présumé de l'époque gallo-romaine et trouvé depuis peu en extrayant des cailloux, dans la commune de Bayenghem-lez-Eperlecques, non loin et presque sur le même plateau où l'on a rencontré, il y a quelques années, tant de mémorables puticules pleins de débris appartenant à la période romaine. Ce pot rempli de terre noirâtre, humide et cendrée, paraissant remonter au temps de l'incinération des corps, était complet à l'intérieur, la terre n'y a pas été remuée ni altérée, elle a été scrupuleusement conservée par les soins de l'honorable Secrétaire-Général, dont la maison de campagne est peu éloignée du lieu de la découverte, telle qu'elle était au moment de la trouvaille, afin que la Société put en juger par elle-même. A l'extérieur, le vase s'est fendu au contact de l'air, mais il a été immédiatement resserré au moyen d'une lanière et d'un jonc. La vérification intérieure de ce pot exigeant des soins particuliers pour le conserver intact, cette opération a été confiée à l'honorable M. Auguste Deschamps de Pas, dont la spécialité est connue. Grâce à son zèle, on peut espérer qu'à la prochaine réunion le vase sera reproduit complet dans son intégrité et que le contenu pourra être minutieusement examiné sans danger pour le contenant dont la place est marquée au musée dans la collection déjà assez intéressante des poteries romaines.

Cet examen est, en conséquence, renvoyé à une séance suivante.

A la suite de ce renvoi, M. Louis Deschamps de Pas demandant la parole, donne quelques renseignements qu'il avait été chargé de prendre au sujet de l'inventaire des sceaux d'Artois.

Il résulte de la correspondance de M. Demay, dit l'honorable membre, que la publication de cet inventaire exigerait 40 feuilles de texte, plus 5 feuilles pour l'introduction et la table, total 45 feuilles in-4°.

Quant aux planches, ajoute-t-il, il est facile de trouver

pour 500 fr. ou 1,000 fr. de sceaux méritant les honneurs de la gravure, mais d'une gravure à bon marché revenant tout au plus à 10 fr. la pièce.

Dans la pensée de l'honorable membre, il conviendrait de demander au ministère des beaux-arts l'autorisation de publier cet inventaire, attendu que ce travail, ayant été fait à l'aide de mission payée par ce ministère, doit lui appartenir; on pourrait également, dit-il, demander une subvention au ministère de l'instruction publique, pour aider à cette publication, soit sous la forme d'une somme d'argent, soit sous celle d'une souscription à un certain nombre d'exemplaires. Le tirage d'ailleurs ne serait pas considérable, est-il ajouté en terminant, il ne devrait guères dépasser cent exemplaires, ce livre ne pouvant convenir qu'à un nombre très limité d'appréciateurs.

D'après ces renseignements, la Société adopte en principe la publication des sceaux d'Artois en format in-4°, mais elle en ajourne l'exécution à un moment utile et plus praticable pour elle au point de vue de ses finances.

Passant à une autre communication, M. de Laplane entretient l'assemblée du catalogue des manuscrits de la bibliothèque communale. On sait, dit M. le Secrétaire-Général, que lors de la publication de ce catalogue dans la collection des Documents inédits imprimés par le gouvernement, catalogue rédigé par un élève de l'Ecole des chartes, M. Michelant, la ville de Saint-Omer, sous l'inspiration de la commission de la bibliothèque publique, demanda et obtint l'autorisation de faire tirer à part cent exemplaires de ce qui la concernait. Ce fut l'allocation municipale annuelle de la bibliothèque qui dut faire les frais de ce tirage. Plus tard, la Société des Antiquaires crut devoir compléter ce catalogue par quelques additions et rectifications et par une introduction. Cet important travail bibliographique, confié aux soins éclairés de l'honorable M. Duchet, l'un de ses membres les plus distingués, a été heureusement accompli en majeure partie.

La compagnie a fait l'avance des frais de cette importante addition, frais s'élevant à 720 fr. ; mais la commission administrative de la bibliothèque communale trouvant que la propriété d'un travail si précieux devait lui appartenir puisqu'il double la valeur du premier catalogue, a proposé à la Société des Antiquaires de la Morinie de la faire rentrer dans ses avances en acquittant cette partie des frais comme la première sur le fonds annuel d'entretien, en une ou plusieurs annuités à sa convenance, de telle sorte que la Société se trouvera désintéressée au point de vue financier, mais conservera le mérite de l'œuvre généreusement accomplie, ce que la commission de la bibliothèque veut bien reconnaître en mettant à la disposition de la Société des Antiquaires de la Morinie un certain nombre d'exemplaires pour ses membres actifs.

La Société entend avec plaisir cette communication à laquelle elle donne son entière approbation avec des remercîments au négociateur qui, en sa double qualité de membre du conseil municipal et de la commission de la bibliothèque, a pu mener cette affaire à bonne fin.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 Juillet 1870.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, Vice-Président.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à sept heures par la lecture d'une lettre de M. le Président Quenson qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, parce qu'il est retenu à Nielles-lez-Bléquin.

M. de Laplane, Secrétaire-Général, donne ensuite communication du procès-verbal de la dernière séance, lequel est unanimement adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Compagnie depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont intitulés :

Travaux de l'Académie Impériale de Reims, 1867-1868, nos 1 et 2.

Procès-verbaux des séances de la Société Havraise d'études diverses (25 février 1870).

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, par M. Desplanques, Juin 1870.

Bulletin de la Société Bibliographique.

Revue bibliographique universelle, 3e année, t. V, 6e livr.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 25 et 26.

Vieil-Hesdin, par M. Jules Lion, 3e partie.

De même suite, il est donné connaissance de la correspondance mensuelle, laquelle se résume ainsi qu'il suit :

M. R. Demarlys, Secrétaire de la Société historique de Compiègne, demande quelques renseignements pour la solution, dit-il d'un petit problème archéologique dont un des termes se trouve à Compiègne et les autres sont à Saint-Omer, concernant Monseigneur de Brunes de Montlouet, ancien évêque de Saint-Omer, membre des Etats d'Artois, député à la Cour, mort subitement en cette ville, en remplissant son honorable mission.

On voit à Compiègne, dit l'honorable correspondant, dans l'église Saint-Jacques, une grande dalle de marbre blanc, portant une longue inscription consacrée à la mémoire du prélat ; d'autre part, ajoute-t-il, quelques historiens disent que les Etats firent ériger un monument à l'évêque Montlouet, et il demande, en conséquence, si ce projet a été mis à exécution ? Si la dalle actuellement à Compiègne peut abriter encore la dépouille mortelle de l'évêque de Saint-Omer ? Ou bien si elle n'est qu'une simple pierre mémorative qui, privée du personnage auquel elle fut destinée, n'offre plus dès-lors un si grand intérêt de restauration.

Il a été immédiatement répondu par M. le Secrétaire-Général que Monseigneur François-Joseph de Brunes de Montlouet est parfaitement connu à Saint-Omer. Ce prélat, d'abord vicaire général et official du diocèse de Dôle, sa patrie, fut sacré évêque de Saint-Omer le 12 janvier 1755. Député du clergé aux Etats d'Artois, il avait été délégué à la Cour, fonction à laquelle il fut continué pendant trois ans sur la demande de tous les ordres de la province et mourut à Compiègne le 23 août 1765, dans la 83e année de son âge. Les Etats assemblés à Arras arrêtèrent, dans leur séance du 11 novembre 1765, qu'ils feraient élever à leurs frais un monument à la mémoire du prélat, dans l'église de Compiègne. On conserve aux archives d'Arras et nous possédons nous même un exemplaire d'une gravure contemporaine de ce monument avec l'inscription funéraire qui y est tracée. Il n'y a pas de doute, ajoute M. de Laplane, que le marbre de Compiègne ne soit le débris du monument élevé à Monseigneur de Montlouet, dont le corps ne tarda pas à être ramené dans sa cathédrale à côté de ses prédécesseurs. On peut fournir un spécimen de la gravure et de l'inscription si on le désire.

2° M. le comte de Galametz, à Arras, adresse une série de détails historiques sur l'ancienne ville de Thérouanne. Ces détails intéressants à plus d'un titre, sont renvoyés à l'examen de l'honorable M. Albert Legrand, pour être insérés dans l'une des prochaines livraisons du bulletin. Des remercîments sont adressés à M. le comte de Galametz.

3° M. Comignan, lauréat de plusieurs concours académiques, ex-rédacteur en chef de plusieurs journaux politiques, littéraires et scientifiques, adresse une circulaire annonçant la fondation d'un nouveau journal intitulé : *Journal des Sociétés savantes en province*, paraissant le 1er et 15 de chaque mois. Il est donné lecture de cette circulaire selon le désir exprimé par le correspondant.

La lecture de la correspondance épuisée, M. le Président distribue à tous les membres présents les 73e et 74e livraisons

du bulletin historique, pour les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai et Juin 1870.

Puis la parole étant donnée à M. Louis Deschamps de Pas, pour une proposition, cet honorable membre présente M. le comte Adolphe de Beaulaincourt, officier supérieur d'artillerie, en qualité de membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée à la séance mensuelle suivante conformément au réglement.

A la suite de cette décision, une discussion est ouverte sur l'exécution et les plans des restaurations opérées à l'ancienne cathédrale de Saint-Omer, plusieurs membres prennent la parole; le système adopté par les architectes officiels pour la reconstruction des tourelles qui surmontent l'édifice, sont généralement blâmées comme n'étant pas de bon goût et peu en rapport avec l'édifice.

On pense unanimement comme quelques archéologues l'avaient indiqué, qu'il eut été plus simple et de bien meilleur goût, de rétablir ces tourelles telles qu'elles étaient autrefois exactement semblables à celles que l'on voit encore intactes sur la tour de Saint-Bertin, et on exprime le regret que la Société n'ait pas été écoutée, elle eut probablement prévenu le disgracieux *quillage* qui choque la vue et dépare le caractère grave et bien accentué du monument restauré.

Ces regrets exprimés, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 2 Août 1870.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est approuvé sans observation.

M. le Président annonce ensuite les titres des ouvrages reçus en hommage ou à titre d'échange ou d'acquisition depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon, 1869.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. VII, 2e livraison.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. V, nos 60, 61, 62 et 63, avec titre et table du 4e volume.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1870, no 1.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er trimestre 1870.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, no 4.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 1870, nos 4 et 5.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1870, 2e livr.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXVII, 2e et 3e livr.

Revue Agricole de Valenciennes, Avril 1870.

Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par M. Renier Chalon. — Suppléments.

Revue Critique, nos 27, 28 et 29.

Ecole spéciale d'architecture.

Les Coupures ou Fragments épars, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Les Artistes Audomarois.

Etude sur l'Atrébatie avant le 5e siècle, par M. A. Terninck.

Revue Bibliographique universelle, juillet 1870.

Bulletin scientifique du département du Nord, juillet 1870.

Ces publications diverses passent successivement sous les yeux de chacun des membres de la compagnie, puis il est donné communication de la correspondance suivante :

1o M. le Préfet du Pas-de-Calais demande d'urgence au nom du ministère des lettres, sciences et beaux arts :

1o La date de la fondation de la Société avec sa dénomination très-précise ;

2o Le nombre des volumes qu'elle a publiés sous forme de mémoires ou bulletins ;

3° La date de son autorisation ministérielle ;

4° La date de sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique, s'il y a lieu ;

5° Les noms des Président, Vice-Président et Secrétaire, aujourd'hui en exercice.

Il a été immédiatement répondu à ces questions par M. le Secrétaire-Général.

2° M. de Lauwereyns, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance à cause d'une affaire imprévue, adresse en même temps une nouvelle communication de M. le docteur Tamisier. Cette communication ayant pour titre : *Edification et destruction de Terrouanne*, en vers français, et un *fac simile* photographié d'une pièce qui est aux archives de la ville d'Aire. — De nouveaux remercîments sont adressés à M. Tamisier.

Immédiatement après, M. le Président fait l'ouverture d'un vase gallo-romain en poterie brune commune, trouvée récemment sur le territoire de Bayenghem-lez-Eperlecques, hameau de Monnecove, non loin du lieu où l'on a rencontré tant de puticules. Ce pot qui paraît remonter à l'époque de l'incinération des corps, était plein d'une terre noirâtre, coagulée, très-dense, très-compacte, très-dure à détacher. Elle contenait quelques petits cailloux et un tesson de poterie de même nature que le vase ; mais ainsi qu'on pouvait l'espérer, il ne contenait aucune pièce de monnaie ni aucun signe qui ait pu faire prouver plus exactement la période à laquelle remonte cet intéressant souvenir du passé.

Cette opération terminée, M. de Laplane soumet à ses collègues un croquis de l'ancien château situé sur l'esplanade de Saint-Omer, entre la caserne d'infanterie et le magasin à poudre. Ce croquis, dû au crayon contemporain de M. E. Wallet, excellent dessinateur audomarois, est peut-être le seul souvenir graphique qui reste de cette vieille construction historique qui a subsisté en partie jusqu'à la fin du siècle dernier. A ce titre, il doit être précieusement conservé. Ce dessin,

quelque incomplet qu'il soit, a sa place marquée dans les archives de la Société et il figurera plus utilement encore dans une nouvelle histoire de la ville de Saint-Omer.

Conformément à l'ordre du jour, M. Albert Legrand rend compte des pièces historiques communiquées par M. le comte de Galametz, concernant la ville de Thérouanne; parmi ces documents se trouve une attestation de mise en ferme de plusieurs pièces de terre situées dans cette ville et des certificats authentiques de militaires tués sous les murs de cette ville pendant le mémorable siège de 1553, qui amena la destruction complète de la vieille cité des Morins. Ces pièces sont renvoyées, pour l'insertion, à la commission du bulletin historique et de nouveaux remercîments sont adressés à M. le comte de Galametz.

Cette communication donne lieu naturellement à une discussion approfondie sur l'existence et l'importance ancienne de la ville de Thérouanne. Plusieurs avis sont émis à ce sujet, divers renseignements historiques et précis sont fournis par l'honorable M. Legrand, il en résulte que la vieille capitale des Morins dont l'emplacement des fossés actuels indique encore parfaitement l'enceinte et l'étendue, pouvait avoir au plus 5 à 6,000 âmes au moment de sa destruction.

A la suite de cette intéressante discussion et conformément à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection d'un membre correspondant.

M. le comte de Beaulaincourt, chef d'escadron d'artillerie, régulièrement proposé à la séance précédente, est nommé membre correspondant. M. Louis Deschamps de Pas est prié par M. le Secrétaire-Général de lui annoncer sa nomination.

Après cette opération, la séance est levée à 9 heures 1/2 et les réunions mensuelles sont renvoyées au mois de novembre à cause des vacances.

Le Secrétaire-Général de la Société

Hri DE LAPLANE.

SAINT-TREVERIUS A TÉROUENNE

VERS L'AN 520

RÉSUMÉ HISTORIQUE [1]

(SUITE)

Communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt,
membre titulaire.

L'an 281 avant Jésus-Christ, une horde de Volcs-Tectosages, de Boïens et d'un petit corps de Teutons, commandée par un chef nommé Luther ou Lothaire, parvint à franchir les Thermopyles et pilla le célèbre temple de Delphes. La grande majorité de cette expédition se composait de Celtes et de Gaulois chassés de leur patrie par l'invasion. Attaqués et dispersés dans leur retraite par les Thessaliens, ils se réunirent dans la Thrace, franchirent le Bosphore, se jetèrent dans l'Asie mineure et, après en avoir ravagé le littoral, se fixèrent sur le plateau montagneux qui en occupe le centre. C'est à ces émigrés qui se firent, par la suite, redouter de tout l'Orient et devinrent les auxiliaires des grandes monarchies asiatiques que les Grecs ont donné le nom de Galataï.

Cependant les Teutons poursuivaient leurs conquêtes dans l'Europe centrale et achevaient d'expulser de la contrée comprise entre le haut Danube et la forêt hercynienne, les restes des Boïens. Une nouvelle horde d'émigrants composée de Cimbres-Boïens sous un roi nommé Boïorix, accompagnée d'un corps de Teutons sous les ordres de Teutobod, Theobald

[1] Voir pour la première partie, 74e livraison, pag. 396 à 408.

ou Thibaut, s'efforça d'entrer en Italie par les défilés du Tyrol (av. J.-C. 113), après une victoire remportée sur le consul Papirius Carbon et une vaine tentative sur la ville de Noreia, il fallut rétrograder jusqu'au delà des Alpes Tridentines.

Quelques tribus se dispersèrent dans l'Illyrie ; la masse remonta le Danube jusqu'à sa source, entraîna dans sa marche les Celtes-Helvétiens, habitants des vallées des Alpes, et tous ensemble ils envahirent la Gaule dont ils ravagèrent pendant dix ans le centre et le midi.

Après avoir pénétré jusqu'en Espagne et battu plusieurs armées Romaines, ils trouvèrent enfin un vainqueur. Marius détruisit d'abord, dans les plaines d'Aix, les Teutons et les Celtes-Helvétiens réunis (av. J.-C. 102) et ensuite, l'année suivante, près de Verceil, les Cimbres-Boïens qui étaient parvenus à se frayer un passage dans le nord de l'Italie.

Ce fut le dernier effort des tribus Cimbriques pour se créer une patrie. Il ne resta plus d'elles que le souvenir de l'effroi causé par leurs invasions, quelques peuplades éparses sur les bords de la Baltique et quelques unes composées de Boïens et de Belges entre le Rhin et la forêt Hercynienne. Ainsi, au dernier siècle av. J.-C., les Celtes habitants originaires de l'Europe centrale, avaient disparu ; ils étaient remplacés par des peuples de race Teutonne ou Tudesque qui occupèrent tout l'espace compris entre le Rhin, le Danube, l'Oder et la mer du Nord.

C'est vers cette époque qu'ils furent connus sous le nom de *Wehr-menn Germains* (guerriers) et qu'on donna à toute la région qu'ils occupaient le nom de Germanie.

La forêt Hercynienne qui forme comme une longue barrière au centre de la Germanie, devint la ligne séparative des deux parties de ce grand corps. Ceux au nord de la forêt furent nommés Sicambres ou Saxons (sédentaires), ceux au sud Suèves (nomades, de Schweben) [1].

[1] Nous devons nous borner aujourd'hui à exposer, plus tard nous nous permettrons quelques remarques.

Pendant les trois derniers siècles antérieurs à l'ère chrétienne, à part quelques tentatives peu considérables sur la Belgique, les Saxons ou Sicambres ne cherchèrent point à s'étendre. Les Suèves, au contraire, continuèrent leurs luttes avec les Cimbres-Boïens dont l'expulsion définitive ne remonte pas à plus de 100 av. J.-C., et ils furent toujours associés aux mouvements qui précipitèrent les Cimbres sur les contrées civilisées de l'Asie et de l'Europe méridionale.

D'après César (liv. 4), la confédération Suévique comptait cent nations ou tribus dont chacune fournissait, tous les ans, mille guerriers qui sortaient du pays pour tenter de nouvelles conquêtes. Vers l'an 50 av. J.-C., les Celtes-Helvétiens harcelés sans relache par ces dangereux voisins. se jetèrent en masse sur la Gaule. César les repoussa dans leurs montagnes et consentit cependant à coloniser dans le Bourbonnais dépeuplé un corps de Boïens qui avait fait partie de l'expédition.

A la même date les Gaulois-Séquanais en guerre avec leurs voisins, demandèrent du secours aux Suèves qui s'empressèrent d'envoyer des auxiliaires sous le commandement d'Arioviste (Her Wirck ou Hervé). Bientôt les protecteurs opprimèrent ceux qui avaient imploré leur assistance. César fut appelé et força les Suéves à repasser le Rhin, mais il fit payer cher son intervention. Toute la partie de la Gaule que Marius avait laissé libre fut convertie en province romaine.

Pendant longtemps les Suèves se montrèrent bien supérieurs aux autres peuples Tudesques, leurs anciens confédérés. Les Saxons ou Sicambres, furent eux-mêmes exposés à leurs attaques. Ainsi les Ubiens de la rive gauche du Rhin durent payer tribut ; les Usipetes et les Teuchteres, à la suite d'une défaite, voulurent chercher un asile dans les Gaules et en furent expulsés par César.

La durée et les détails de la lutte entre les deux grandes fractions de la race Teutonne sont inconnus. On sait toutefois que sous le règne d'Auguste, les Thoringi ou Thuringiens,

habitants les montagnes du Haartz et voisins des Suèves furent chassés de leurs retraites par ces derniers et se réfugièrent sur le Rhin. Auguste leur permit de passer ce fleuve et de s'établir sur la rive gauche de la Meuse dans le pays désert habité antérieurement par la nation Cimbrique des Attuatici, détruite et dispersée par César.

L'émigration forcée des Thuringiens est la dernière preuve de la supériorité des Suèves. Un siècle plus tard, resserrés dans leurs limites au sud et à l'est de la forêt Hercynienne, au lieu de combattre les Romains, ils se mettaient à leur solde [1]. Les Sicambres ou Saxons devenaient à leur tour les plus puissants et soutenaient seuls la lutte contre Rome.

Au commencement de l'ère chrétienne, ces grandes fluctuations des peuples avaient cessé, une sorte d'équilibre s'était établi, et, selon le mot de l'Evangile : *Le monde était en paix.*

L'empire romain embrassait tout le sud et l'ouest de l'Europe, l'Asie occidentale et le nord de l'Afrique. L'Europe centrale était devenue la résidence de la race Teutonne, Tudesque ou Germanique. Des camps fortifiés en grand nombre, reliés entre eux par des remparts et défendus par les légions, protégeaient la ligne des frontières du haut Danube, du Rhin et des Alpes; la Gaule asservie adoptait forcément les usages de Rome.

Cet équilibre qui dura deux siècles paraissait encore inébranlable aux Romains du temps de Tacite [2], une nouvelle émigration asiatique le renversa.

[1] Tacite Germania, ch. 42.

[2] Il nous semble utile de rappeler ici que Pline et Tacite divisaient la race Tudesque en trois sections : les *Ingævones* habitants de la Germanie intérieure, les *Istævones* habitants des bords du Danube (Ister), et les *Herminones* dont le nom est le même que celui de Germains (Wehr-Men). On reconnait facilement le verbe *Wohnen* et *Gewohen* (habiter) dans les deux premiers noms, (Pline, livre 4 ch. 43. — Tacite. Germania, § 2).

DEUXIÈME ÉMIGRATION DE PEUPLES ASIATIQUES.

Odin et ses compagnons.

Peu de temps avant l'ère chrétienne parut au nord de l'Europe une troupe d'Asiatiques nomades conduits par un chef nommé Sig. *Les Sagas,* poèmes héroïques des Scandinaves, désignent ce chef tantôt comme un prophète envoyé par le dieu Odin, tantôt comme un fils ou descendant de ce dieu, tantôt enfin comme le dieu incarné. On s'est demandé si ce nom d'Odin ou *Wodden* ne serait pas une forme dégénérée de celui de Boouddha et si Odin ne serait pas un des prédicateurs de la secte du Bouddhisme issue de l'Inde et répandue aujourd'hui dans la Chine et l'Asie centrale. L'analogie de cette doctrine avec les traditions mythologiques des Scandinaves font pencher par l'affirmative.

De même que les ancêtres des Teutons, les compagnons d'Odin sortaient des steppes de l'Asie centrale et faisaient partie de ces tribus nomades confondues sous les dénominations générales de Scythes par les anciens et de Tartares par les modernes. Ils appartenaient à la race Turque et étaient originaires des plaines situées entre la mer Caspienne et la mer d'Aral. Leur émigration paraît avoir été provoquée par une invasion de Chinois qui, vers ce temps, s'avancèrent jusqu'à la mer Caspienne en conquérants et en persécuteurs du Bouddhisme qu'ils devaient adopter plus tard. Refoulés vers l'ouest, Odin et ses compagnons se virent arrêtés sur les bords de la Mer-Noire par Pompée et Lucullus, chefs des armées romaines qui, après la défaite de Mithridate, firent dans la Scythie de grandes courses, funestes aux tribus nomades. Ne trouvant d'issue que vers le nord, ils prirent le chemin que nous avons désigné, et, de même que les Teutons, ils remontèrent les grands fleuves de la Russie méridionale. Sig ou Odin, après avoir fondé un royaume dont la capitale fut la ville célèbre de Novogorod, s'avança vers la Baltique. Les côtes méridionales de cette mer étaient encore habitées par

les restes des tribus Celtiques ou Cimbriques, échappés, comme nous l'avons dit, à la destruction presque générale de leur race par les Teutons. Ces peuples se soumirent sans résistance et adoptèrent les doctrines religieuses apportées par Odin qui forma de la Cimbrie un royaume dont il donna le gouvernement à son fils Skiold. Il entra ensuite dans la Scandinavie, où s'était fixée une partie des Teutons, lors de la première émigration des Asiatiques.

Au nord de la presqu'île était le pays nommé *Dwarf-Heim* (pays des Nains-Lapons). Au centre, le *Yotn-Heim* (pays des Géants ou Goths [1]). La partie méridionale se subdivisait en plusieurs districts, tels que le *Suder-Mann-Heim*, pays des hommes du sud (aujourd'hui la Sudermanie en Suède) et le *Nord-Man-Heim*, patrie des fameux pirates des 8e et 9e siècles.

Odin fut bien accueilli dans le pays des hommes *(Mann-Heim)*, Gylfe, roi de ce pays, adopta, sans difficultés, la religion et la civilisation nouvelles. Le mariage de ses filles avec les fils d'Odin cimenta l'union des deux peuples. Au reste, les Sagas ajoutent que, pour obtenir la confiance des Scandinaves, Odin n'oublia pas de leur rappeler leur commune origine Asiatique, que comme lui ils étaient sortis de la grande Scythie ou Tartarie Occidentale et qu'ils étaient venus dans le Nord par le même chemin.

Maître de la Scandinavie méridionale, des côtes de la Baltique et du nord de la Russie, Odin s'arrêta. Consolider sa domination, répandre, avec son culte, la connaissance de l'écriture et de quelques arts de l'Orient, tel fut l'emploi du reste de sa vie. Se sentant appesanti par l'âge et voulant

[1] La haute taille des montagnards Suédois justifie le titre de Géants. D'après les Sagas, ce pays, avant l'arrivée d'Odin, était gouverné par un roi nommé *Gud-Mund* (bon homme), les peuples voisins croyaient que la mort n'avait pas de pouvoir sur son royaume et qu'on y jouissait d'une santé inaltérable. Cette tradition est tout à fait conforme à celle des Grecs sur le pays des Macrobiens,

s'épargner la honte de mourir de vieillesse, il se jeta sur un bûcher enflammé après s'être fait par tout le corps des incisions circulaires avec la pointe de son glaive. De pareils actes ont été, de tout temps, considérés comme très-méritoires par les sectateurs de Bouddha, et, de nos jours même, les Anglais, bien que maîtres de l'Inde, ne parviennent qu'avec peine à mettre un terme à ces coutumes barbares.

Les fils d'Odin gouvernèrent après lui, avec une autorité absolue les royaumes qu'il avait créés, mais ce ne fut pas sans résistance qu'ils établirent leur domination sur le *Jotnaheim*, pays des Géants ou Goths. Après un siècle de guerre, préférant l'exil à la soumission, ces derniers quittèrent le pays sauf quelques tribus qui maintinrent leur indépendance en se retirant sur les rochers inaccessibles de la Scandinavie d'où ils redescendirent plus tard pour exterminer les Asiatiques.

Tacite, qui écrivait à la fin du 1er siècle, ne mentionne pas les Goths dans son énumération des Barbares fixés dans l'Europe centrale. On en conclut que leur émigration a dû commencer vers le milieu du 2e siècle, puisque cent ans plus tard, au commencement du 3e, ils étaient établis sur les frontières de l'empire romain après avoir bouleversé, dans leur passage à travers la Germanie, toutes les positions des tribus Tudesques répandues dans cette vaste région.

En sortant de la Scandinavie, les Goths s'emparèrent d'abord de la Chersonnèse Cimbrique, car, depuis lors, cette péninsule s'appela *Jutland* ou terre des Goths Ils s'avancèrent ensuite vers le sud en remontant le cours de l'Elbe et envahirent le territoire des Suèves qui, comme nous l'avons dit, déchus de leur supériorité, n'étaient plus sortis de leurs limites.

Les tribus Germauiques répandues entre l'Elbe et le Rhin, avaient seules continué la lutte contre la puissance Romaine. C'est dans leurs forêts que périrent Varus et ses légions sous Auguste ; c'est là aussi que Germanicus remporta ses victoires sous Tibère. Il n'est donc pas étonnant que Tacite ait pu transmettre à la postérité des connaissances si exactes sur le

caractère, les mœurs et l'organisation de ces peuples. Ses écrits sont encore aujourd'hui le meilleur commentaire des premières lois des Francs.

Nous devons faire remarquer ici une différence entre l'organisation des Germains *(Herminones)* et celle des Suèves : les premiers étaient subdivisés en tribus dont chacune formait un peuple indépendant qui avait son nom particulier. Ainsi les Cattes, les Bruchtères, les Tenchtères, les Angrivariens de César et de Tacite étaient autant de nations distinctes. En cas d'attaque, ils se réunissaient pour repousser l'ennemi. Les Suèves, au contraire, étaient réunis en une seule confédération composée d'un grand nombre de peuplades comprises sous cette dénomination générale (Tacite Ger. 28). Le même auteur ajoute que les Suèves portaient les cheveux tressés et rassemblés par un nœud en une seule natte, que les Germains laissaient flotter leur chevelure en liberté, coutume conservée par les Francs. Les peuples Gothiques nouaient leurs cheveux en un grand nombre de petites tresses qui retombaient autour de la tête. Ainsi la coiffure suffisait pour distinguer les trois grandes sections désignées par Pline et Tacite, sous les noms de *Ingœvones*, *Herminones* et *Istœvones*.

Les seules tribus Suèves connues des Romains étaient celles fixées sur les bords du Danube. On les nommait *Marcomans* (Marck-mann-hommes des frontières). Ils forment, dit Tacite, comme le front de la Germanie sur toute l'étendue de ce fleuve. Au nord des Marcomans et à l'est de la forêt Hercynienne étaient les Hermundures, successeurs des Boïens dans le pays qui a conservé le nom de Bohème. Les Vandales, les Lombards, les Ruges, les Hérules et d'autres peuples plus obscurs, occupaient toute l'étendue du pays comprise entre l'Elbe et l'Oder jusques près de la Baltique, nommée par Tacite *Mare Suvicum*. Les marchands de Rome pénétraient jusques-là pour y acheter des pelleteries et de l'ambre jaune,

A leur sortie du *Jutland*, les Goths émigrés tombèrent d'abord sur les Vandales habitants le Mecklembourg actuel,

qui, incapables de résister, cédèrent et peut-être se joignirent à la horde envahissante. On présume que les Hermundures voulurent s'opposer au passage et qu'ils furent détruits ou dispersés, car leur nom ne paraît plus dans l'histoire. Les Goths arrivèrent ainsi jusques sur les bords du Danube, chassant devant eux tout ce qui leur faisait obstacle et s'établirent sur tout le cours inférieur de ce fleuve aux confins des provinces romaines de la Pannonie, de la Mesie, de la Dacie et de la Thrace. Ils sont mentionnés, pour la première fois, dans l'histoire romaine, en l'an 215 après Jésus-Christ. Caracalla leur fit la guerre. Vingt ans plus tard, en 235, Rome eut pour Empereur Maximin, un Goth. Dix ans après, les Goths étaient les maîtres de toutes les contrées Slaves jusqu'à l'embouchure du Dniester ; ils avaient sur la mer Noire des bâtiments légers qu'ils employaient à la piraterie. On les trouve alors séparés en deux branches : les Ostrogoths et les Wisigoths. En 269, les Ostrogoths organisèrent une expédition composée d'une flotte de 2,000 navires et de 300,000 hommes. Après d'affreux ravages sur les côtes de la Grèce, de l'Asie Mineure et en Macédoine, ils essayèrent de remonter le Danube en dévastant les contrées riveraines. L'Empereur Claude II les surprit près de Nyssa et les anéantit entièrement. On décerna au vainqueur le nom de Gothique, on lui éleva dans le Capitole une statue d'or haute de dix pieds. L'éclat de la récompense fait apprécier la grandeur du péril.

En 274, Aurélien, après plusieurs années de guerre avec les Goths, leur abandonna toutes les possessions de l'empire au delà du Danube. Au cortége triomphal que lui décerna la ville de Rome, on vit paraître le char du roi des Goths traîné par quatre rennes. Donc ces peuples avaient encore à cette date des relations avec le Nord.

Tandis que les Goths étendaient leur domination du nord au sud-est, depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire, les Suèves chassés de leur position entre l'Elbe et l'Oder, se portèrent vers les sources du Danube entre la forêt Hercynienne et le

Rhin. Cette contrée est nommée par Tacite *Decumates Agri*, champs décumates parce qu'elle était la seule partie de la Germanie qui consentit à payer des impôts ou dîmes. Les habitants étaient de race Gauloise. A la suite de l'alliance des deux peuples, elle se nomma *Suevia*, Souabe. Mais bientôt d'autres fractions de toutes les races disséminées à la suite de ces continuelles perturbations, vinrent se joindre à ces alliés, et, de toutes ces fractions, il se forma une confédération générale qui, à raison de ces origines diverses, prit le nom d'*Allemanique* (hommes de toute race). Ce nom paraît pour la première fois en 214. Caracalla se prétendant vainqueur réclama et obtint le titre d'Allemanique.

La confédération des Allemands porta à l'empire romain les coups les plus funestes. Par sa position, elle présentait deux fronts d'attaque où elle pouvait se transporter rapidement et sans obstacle. Par le Rhin elle entrait dans la Gaule, par le Danube en Italie. Les Romains retardés, chaque fois, par le passage des Alpes, ne pouvaient arriver que quand le mal était fait. Les campagnes de Marius contre les Cimbres et les Teutons qui prirent la même contrée pour point de départ, en sont la preuve.

En l'an 256, la confédération Allemanique fit, contre l'empire romain une attaque générale, et entra simultanément par le Danube et le Rhin dans l'Italie et dans la Gaule. Les riverains du Danube furent repoussés, mais ceux du Rhin pénétrèrent jusqu'au centre de la Gaule, dévastèrent les bords du Rhône et furent enfin exterminés, comme leurs ancêtres, les Cimbres-Teutons, dans les plaines d'Arles. Leur chef, nommé Crochus par Grégoire de Tours [1], périt dans les supplices.

Vers 270, nouvelle invasion Allemanique par les deux mêmes points, mais plus terrible. Les Allemands du Danube s'avancèrent jusqu'aux environs de Milan et de Plaisance ; Aurélien ne les chassa qu'avec peine et après avoir essuyé

[1] Liv. 1er ch., 80 et 82. Au ch. 2 du liv. 2, on lit : *Hos secuti Suevi id est Allemani.*

une défaite. Bientôt après, les Allemands du Rhin entrèrent du nouveau dans la Gaule. L'Empire, déchiré par les guerres civiles, n'était pas en état de résister, aussi les ravages furent-ils affreux. Partout, sur leur passage, les barbares coupaient les arbres, arrachaient les vignes, brûlaient les habitations. Soixante-dix villes furent rasées; on en trouve encore les débris dans les plaines du Berry et du Bourbonnais. Enfin, en 277, Probus extermina ces hordes sauvages et employa ses troupes à rebâtir les maisons, réparer les routes et replanter les vignes.

D'après les récits contemporains, Cette masse envahissante était un composé de Marcomans, de Vandales, de Bourguignons, de Lyges, de Gépides, de Bastarnes et de Juthongues. Ces quatre derniers peuples, de race Slave, avaient été chassés par les Goths de la Silésie et de la Pologne, leurs pays. Les Bourguignons étaient une confédération formée de débris de peuplades Suéviques et de ce qui avait survécu des Hermundures.

Bien que l'émigration Gothique n'eut pas entamé le territoire des Teutons (Herminones, Germains), au nord de la forêt Hercynienne, ils n'en éprouvèrent pas moins le contre-coup. Les peuplades établies entre l'Elbe et le Weser se trouvant, après le passage de l'émigration, en contact direct avec les Scandinaves soumis aux fils d'Odin, adoptèrent leur culte et se réunirent en corps de nation sous leur ancien nom de Saxons. On compte, dans cette confédération, plusieurs tribus Suèves placées au-delà de l'embouchure de l'Elbe (dans le Holstein et le Sleswick) et le nom d'Anglen, conservé à l'un de leurs territoires rappelle les Angli de Tacite qui devinrent les Anglo-Saxons conquérants de la Grande-Bretagne.

Profitant des avantages que leur offrait la possession d'une grande étendue de côtes et des embouchures de deux grands fleuves, les Saxons se livrèrent à la navigation. Semblables aux Normands par les mœurs et par le culte, ils les précédèrent dans la piraterie. Vers le milieu du 3e siècle, on entend

parler de leurs expéditions sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la Gaule et de l'Espagne. A partir de l'année 266, leurs flottes promènent, pendant douze ans, la dévastation sur ces rivages. Il fallut garnir de postes fortifiés toute la ligne des côtes de l'Océan et faire stationner des flottes nombreuses à l'embouchure des fleuves. Mais bientôt, suivant l'exemple des autres armées romaines, ces troupes voulurent avoir leur empereur et, en l'année 287, Carausius, chef de la flotte destinée à défendre la Grande-Bretagne et les côtes de la Morinie, fit alliance avec les Saxons qu'il aurait dû combattre, se fit proclamer empereur par ses troupes, se rendit maître de la Grande-Bretagne et transmit, sans obstacle, son pouvoir à Allectus, usurpateur comme lui. Cet état de révolte dura dix années [1].

[1] On voit que nous avons hâte d'en finir avec le récit des invasions des peuples Asiastiques que nous abrégeons le plus possible ; nous passons, sans en dire un mot, sur beaucoup d'événements auxquels notre Morinie a participé, et dont nous n'avons jusqu'ici que des notions assez peu exactes. En outre, notre topographie ancienne est peu connue malgré les dissertations publiées sur quelques points. Nous avons le projet de nous en occuper, de décrire les vestiges d'établissements remontant à l'époque gallo-romaine, que nous avons visités, de rappeler les évenements qui y donnèrent lieu et d'apprécier leur importance probable.

A peu de distance de St-Omer, dans l'espace qui s'étend du côté de la mer et surtout dans les vallées arrosées par des rivières, on trouve, à chaque pas, des traces d'anciens terrassements. Sur la foi d'une phrase de Montesquieu, citée par Gibbon, nous avions pensé que ces crêtes étaient de vieux remparts érigés autrefois par les habitants, pour protéger leurs demeures contre les invasions subites des pirates Normands. Cela peut être vrai pour beaucoup de localités ; mais, dans quelques unes, les remuements de terre sont si considérables qu'ils n'ont pu être effectués que par une nombreuse réunion d'hommes. Citons aujourd'hui la colline de Bayenghem-lez-Eperlecques, où l'on a découvert plusieurs puits comblés avec des débris de toute espèce remontant évidemment jusqu'à l'époque gallo-romaine. Les hautes crêtes qui l'entourent à peu près de tous côtés et qui étaient bien certainement autrefois à peu près perpendiculaires; les chemins nombreux qui y aboutissent et rayonnent

Les Germains, proprement dit, répandus entre le Weser et le Rhin, qui soutenaient à peu près seuls, depuis longtemps

dans tous les sens; la construction particulière de ces chemins qui, lorsqu'ils franchissent la colline, s'enfoncent dans des tranchées recouvertes de broussailles, dont le but bien évident était de cacher les voyageurs aux regards des ennemis; la grande quantité des fragments de ce ciment ferrugineux mêlé de cailloux qui recouvrait autrefois les chaussées romaines *d'une certaine classe*, et qu'on retrouve tant sur la hauteur que dans les champs aux environs et bien d'autres indices sur lesquels nous nous proposons de revenir; tout cela, disons-nous, permet de conclure que ce lieu a servi longtemps de refuge à une nombreuse réunion d'hommes, peut-être à une légion tout entière.

Il y a un an environ, près du hameau du Culhem, à un kilomètre et demi de la colline de Bayenghem, des terrassiers occupés à niveler un chemin vicinal, mirent à découvert des fragments de poterie. Inutile de dire que nous accourûmes à leur appel. Grâce à mille précautions, nous parvînmes à retirer intactes deux petites écuelles en terre rouge d'une grande finesse, recouvertes d'un beau vernis et ornées, sur les bords, de petites canelures exécutées avec beaucoup de soin; une autre écuelle, moins bien faite, de couleur verdâtre, deux petits plats rouge, au fond desquels on voit une empreinte dont nous n'avons pas pu déchiffrer les caractères. Tout auprès nous avons ramassé en assez grande quantité, des morceaux de vases en terre rouge et noire qui se brisaient au moindre contact; des parcelles de charbon et d'ossements ; deux morceaux d'émail qui ont dû faire partie d'un ornement rond, percé de distance en distance ; deux parcelles de verre d'une extrême ténuité ; probablement les débris d'une petite fiole; cinq fragments en cuivre fortement oxidé, espèces de grosses épingles à la tête percée. Nous présumons qu'elles faisaient partie d'une de ces agrafes nommées *fibula*.

Tout cela était enfoui à une profondeur de 1 m. 60 c. et par suite d'un déplacement accidentel ou d'éboulement, les objets se trouvaient bouleversés. Rien du reste ne pouvait faire supposer une excavation et, après l'examen le plus attentif, nous pouvons affirmer que la terre qui recouvrait ces débris était semblable à celle du champ voisin. Même densité, même nuance.

Sauf plus ample informé, nous pensons que ces puits comblés avec des débris de toute espèce, remontent au moins jusqu'au 5e siècle de l'ère chrétienne, que les camps retranchés où ils se trouvent sont l'œuvre des légions romaines, que lors de leur départ

les efforts des armées romaines, se voyant entourés de ces nouvelles aggrégations, sentirent la nécessité de s'unir pour la défense commune. Vers l'année 336, ils avaient éprouvé de grandes défaites. L'Empereur Maximilien s'était vanté devant le Sénat de Rome d'avoir incendié et dévasté leur pays sur une étendue de 400 milles. Il est possible que ce désastre ait déterminé les confédérations sous le nom de Francs *Franken*, qui équivaut à l'épithète latine *Ferox*, fier, belliqueux. On lit pour la première fois le nom de Francs, dans l'histoire, vers l'année 240, sous le règne de Gordien. Aurélien, alors simple tribun, leur livra, près de Mayence, un combat sanglant. La confédération Franque embrassait toutes les tribus Germaniques placées entre le Mein et la forêt Hercynienne au sud ; le Weser à l'est et le cours inférieur du Rhin à l'ouest. Les Bructères, les Tenchtères, les Chamaves, les Cattes, et les Angrivariens en faisaient partie. C'est par erreur que quelques écrivains leur attribuent des expéditions de piraterie, car ils étaient séparés de la mer du nord par les Frisons qui bordaient toute la côte depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Weser. Ces derniers ont gardé leur indépendance jusqu'au temps de Charlemagne et ils se sont presque toujours associés aux Saxons leurs voisins.

Les Francs n'étaient donc pas, comme on l'a dit si longtemps une simple peuplade germanique, mais bien une confédération de plusieurs tribus ayant chacune leur nom et leur gouvernement particulier, et ne se réunissant que si un danger commun venait les menacer, ou s'il s'agissait d'une entreprise à laquelle tous prenaient intérêt.

Tacite a donné la nomenclature complète des nations Ger-

définitif provoqué par Stilicon, elles détruisirent à la hâte tout ce qui pouvait servir à leurs ennemis : les Saxons, du côté de la mer, la confédération Franque du côté du Rhin.

En attendant, nous renvoyons nos lecteurs aux lettres de Sidoine Appolinaire, à l'histoire critique de Dubos, enfin aux autorités invoquées par Gibbon.

maniques connues de son temps, c'est-à-dire, sous le règne de Trajan, à la fin du premier siècle. Cent cinquante ans plus tard, on ne voit plus un seul de ces noms parmi les peuples de même race et de même pays qui envahirent l'empire romain. Tous sont remplacés par d'autres, inconnus jusqu'alors.

L'invasion Gothique, en bouleversant la position territoriale de tous les peuples de la Germanie, a dissous les anciennes confédérations et nécessité la formation de nouvelles alliances.

Pour ce qui regarde les Francs, St-Jérôme — vie de St-Hilarion — explique très clairement leur position et leur origine. « Entre les Saxons et les Allemands, il existe une nation » moins grande par son étendue que par sa force. Elle est » nommée Germanie par les historiens, et aujourd'hui France. » *Inter Saxones et Allemanos gens extat non tam lata quàm* » *valida; apud historicos Germania nunc Francia voci-* » *tatur.* » La narration d'un événement de la fin du 4e siècle, donnée par Sulpitius Alexander fait connaître la démarcation des territoires occupés par les deux grandes fractions de la confédération Francque. Sunon et Marcomir, rois de ces peuples, avaient commis des actes de brigandage dans la Gaule. Arbogaste, Franc lui-même, mais allié des Romains et commandant leurs armées, se mit à leur poursuite et, après avoir passé le Rhin, il pilla les bourgades des Bructères et des Chamaves, voisines du fleuve, ces tribus avaient Sunon pour Roi. Marcomir, à la tête des Angrivariens et des Cattes, ses sujets, se plaça à l'entrée des montagnes et empêcha les Romains d'y pénétrer [1].

[1] Arbogastes Sunonem et Marcomerem subregulos Francorum gentilibus odiis insectans Agrippinam regente maximè Rieme petiit ratus tutò omnes Franciæ recessus penetrandos. Collecto ergo exercitu, Rhenum transgressus, Bructeros ripæ proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quod pauci ex Ampsivariis et Cattis, Marcomere duce, in ulterioribus collium jugis apparuere. — Cet historien n'est connu que par des fragments reproduits dans Grégoire de Tours, liv. 2.

Ce récit, d'un auteur contemporain, est décisif ; il démontre avec évidence que la dénomination de Francs était alors appliquée d'une manière générale aux anciens Germains. Nous aurons plus tard l'occasion de revenir sur ces faits, lors de l'arrivée et de l'établissement des Francs dans la Morinie.

A la fin du 4e siècle de l'ère chrétienne, l'Europe centrale bouleversée par l'invasion des Goths « offrait l'aspect d'une » ruche immense où, dispersés par un corps étranger, les » frelons bourdonnent et s'agitent en tournoyant sur eux-» mêmes jusqu'à ce que, se lançant au dehors, ils se préci-» pitent furieux sur le premier objet qui se présente à leur » vue. »

Trois aggrégations principales se formèrent enfin des débris de toutes ces tribus désorganisées par les émigrations et les guerres intestines. La première était celle des nations Gothiques sur le cours inférieur du Danube ; la seconde celle des nations Suèves sur le Haut-Danube et le Haut-Rhin et la troisième celle des nations Germaines ou Saxones sur le Rhin inférieur jusqu'à l'Océan.

La ligne des frontières Romaines était donc bordée, dans toute sa longueur, par des masses de barbares. La vaste enceinte qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Danube ne pouvait être partout bien gardée. Souvent les Barbares faisaient des trouées, envahissaient les provinces intérieures et toujours leur expulsion était précédée d'affreux ravages. Ces coups multipliés ébranlaient la puissance romaine, mais ce grand corps était encore entier. Vers la fin du 3e siècle, il sembla tomber en dissolution ; chaque armée proclama son Empereur et trente tyrans se disputèrent les lambeaux de l'empire.

Aurélien parvint à rétablir l'unité du pouvoir, mais il reconnut bientôt l'impossibilité de placer sous une direction unique des forces disséminées sur une immense étendue. On créa deux empereurs ; l'un pour l'Orient, l'autre pour l'Occi-

dent. Les frontières furent distribuées à quatre commandants en chefs à qui on décerna le titre de César.

Le calme semblait renaître lorsqu'une nouvelle invasion, partie des extrémités de l'Asie, vint se précipiter sur ces masses de Barbares agglomérés et les pousser en avant. Alors commença l'agonie du colosse.

E. LIOT DE NORTBÉCOURT.

(La suite au prochain Bulletin).

Cette étude n'a pas été continuée.

DOCUMENTS INÉDITS

TOUCHANT LES LIMITES DE LA VILLE D'HESDIN ET DU BOURG DE MARCONNE

Extraits du Registre aux Mémoires de la ville susdite.

Communication de M. l'abbé Robert, curé et membre correspondant, à Fouquières-lez-Lens.

Cette limitation de la nouvelle banlieue d'Hesdinfert est la même que celle de l'ancienne banlieue faite par le commissaire du Roi dont l'original a été écrit de la main de Philippe Barbier, greffier d'Hesdin, et produit dans un procès que les Mayeurs et Echevins de cette ville ont eu, sur requête contre la demoiselle du Maisnil, au conseil d'Artois, pour la juridiction de cette nouvelle banlieue au bourg d'Hesdin, et rendue le deux du mois d'avril 1583.

« Nous, hommes de Franche, conseilles et maître des requêtes, etc.

» Item pour nouvelle banlieue pour la meilleure commodité d'icelle ville, Marconne, avec le village de Ste-Austreberthe, comme étant fort proche d'icelle ville du côté de la porte allant à Arras, etc. Lesquelles demandes étant présentées aux s^rs^ gouverneurs et officiers, après avoir délibéré par ensemble désirant accommoder la ville et donner occasion d'embellissement et accroissement à icelle, ont consenti et consentent auxdits Mayeur et Echevins que ladite ville puisse étendre sa

jurisdiction et limites conformément au placard de Sa Majesté, en datte du mois de mars 1562, pour en jouir et possesser à l'avenir, depuis la porte du bourg faïte et à faire, jusqu'au pied du pont de Saint-Leu, en relournant d'icelle vers le bourg jusqu'à la fontaine de Saint-Maurice en Marconne, s'étendant jusqu'au marais, et d'icelle fontaine allant jusqu'au chemin qui retourne et, sans en comprendre les bois et marais de tout coté de la dite ville de Sa Majesté, ce qui leur a été accordé par les dits sieur gouverneur et officiers, pour la nouvelle banlieue, sur le bon plaisir de Sa Majesté demourans les dits Mayeurs et Echevins en la même liberté et franchise qu'ils ont eues de tems immémorial, aux faits et exercice de la jurisdiction en toute l'ancienne banlieue comme ils ont fait du temps passé, sauf les maisons appartenantes à icelles, esquelles les dits Echevins n'auront aucune connoissance ou jurisdiction, etc., il est ainsi au dit registre, témoin le greffier soussigné, signé Catin.

» Collationné le présent extrait à l'expédition signée Catin, exibé et rendu et trouver y concorder, par les notaires royaux d'Artois à la résidence d'Hesdin, où le papier timbré ny le controle ne sont point en usage. Soussignés à Hesdin, le 24 décembre 1762, signés Flamant et A. Lion, avec paraphe. »

A cet extrait nous ajouterons cet autre touchant la déclaration donnée par les lieutenant, gens de lois et quatre plus haut cotisés au centième de la paroisse de Marconne, de tous les biens fonds, manoirs, prairies, terres labourables et produisant le revenu compris dans l'étendue du vain pâturage du dit lieu et limitant encore la banlieue de la ville d'Hesdin.

« Quatrième canton, article 22.

» La dite communauté de Marconne possède quarante mesures de marais, tenant d'une liste à 60 mesures de terre à Monsieur de Marconne, et 40 mesures de marais d'Hesdin, inhabitables en tout temps, d'autre liste àla chaussée d'Hesdin, d'un bout à l'article précédent, d'autre bout à l'article suivant, d'un revenu estimé 40 livres.

» Nous lieutenant et gens de lois et principaux habitants, quatre plus haut cotisés au centième du dit lieu, certifions la dite déclaration sincère et véritable.

» Fait à Marconne, le 2 Avril 1761, et avons signé : Gomartin, Lhomme, Chiveux, Viart, Ignace Poiriez et Pruvost.

» Collatioanné par le secrétaire général du département du Pas-de-Calis, Lefebvre-Cayet, sec. génér. »

Aujourd'hui ces marais inhabitables sont devenus de charmantes prairies ou promenades publiques ; grâce à la longue administration, si intelligente et si honorable de M. Prévost, ancien maire d'Hesdin, ancien membre du conseil général et chevalier de la Légion-d'Honneur.

ROBERT,

Curé de Fouquières-lez-Lens.

PIÈCES DIVERSES

CONCERNANT

THÉROUANNE ET BOULOGNE[1]

Communication de M. le comte de Galametz, membre correspondant à Arras.

4 Juillet 1553.

Acte de notoriété donné par noble homme Jehan Lamorestie, âgé de 30 ans, de la ville de Miremont-en-Renois, caporal de la compagnie du feu capitaine Ferrière, Pierre Mirande, âgé de 25 ans, de la ville de Marmande, Jehan Grenier, âgé de 20 ans, demeurant au Braigera, et Louis Dumarest, âgé de 35 ans, du village de Pouacq, gascons et compagnons de guerre sous la charge dudit capitaine Ferrière, par lequel ils attestent avoir bien connu Jacques Morel, compagnon de guerre sous la charge dudit capitaine Ferrière, qu'il était avec eux enfermé dans la ville de Thérouanne ; que lors du premier assaut donné à ladite ville par les Flamencqs, Allemands, Espagnols

[1] Ces pièces dont la Société doit la communication à l'obligeance de M. le comte de Galametz, d'Arras, pouvant avoir un intérêt historique, il a paru utile de les consigner dans notre bulletin, où elles seront, au besoin, utilement consultées.

Hri DE LAPLANE.

et Wallons, tenant le party de l'Empereur, il fut blessé d'un coup de canon sur l'épaule gauche, dont il mourut trois jours après, et qu'il fut enterré dans le cimetière de l'église Saint-Nicolas de ladite ville de Thérouanne ; que ledit assaut fut donné par un lundy, lendemain de la fête Saint-Barnabé dernier ; qu'il commença à 8 heures du matin et finit entre trois et quatre heures ; que ledit Morel était sous le caporal Delamorestie ainsi que les attestants. Duquel acte Vallentin Gellée, marchand, demeurant à Cherens, beau-frère dudit feu Morel, stipulant en cette partie pour Mariette Gellée, veuve dudit feu, a requis et lui a été accordé acte par lesdits notaires pour servir à ladite Mariette Gellée, sa sœur, là, où et quand il appartiendra ce que de raison.

Extrait du 2ʳ registre des actes d'Honoré Leblond, notaire à Abbeville, fº 121 vº.

---

31 juillet 1554.

Certificat donné par Antoine Videlaine, caporal du capitaine Labarre, Jehanne Debeauqueme, veuve de Jehan Sauvaige, huissier de MM. du chapitre de l'évêché de Thérouanne, et Marguerite Sauvaige, fille à marier, pour lors demeurant tous à Abbeville, par lequel ils attestent avoir connu noble homme Jehan Damonneville, morte-paie de la ville et château de Hesdin, et qu'ils savent que le lundi avant le premier assaut donné à ladite ville de Thérouanne au mois de juin 1553, ledit Damonneville qui y était en garnison reçut un coup de canon à la tête dont il mourut deux jours après ; qu'ils étaient présents lorsqu'il décéda pour avoir été enfermés avec lui en ladite ville avant l'assaut donné par les ennemis du Roy. De laquelle déclaration Dˡˡᵉ Anne Lamiré, sa veuve, a requis et demandé acte qui lui a été accordé pour lui servir et valoir où il appartiendra ce que de raison.

Idem fº 297 vº.

1er Août 1554.

Bail par Me Pierre Lescuier, chanoine de Thérouanne, tant en son nom que comme député par les chantre, écolatre, chanoines et chapitre dudit Thérouanne, translatés en la ville de Boulongne, suivant l'acte capitulaire du 17 May 1554, transcrit en entier dans ledit bail, duquel il résulte qu'il avait le pouvoir à lui donné par

Pierre Boulenger, chantre,
Philippe de Senlis, écolatre,
Philippe Fœullet,
Pierre Fourroy,
Guillaume Saultin,
Jehan de Vaudricourt,
François Dupin,
Jacques Doucimes,
Jehan Domyn,
Charles Pecquet,
Jehan Fœullet,
Robert Barbier,
Jehan Cauchie,
Robert Ducrocq,
Claude Guabec, prêtres et capitulaires.
François de Hodicez,
Jacques d'Oultrelaue ou d'Oultreau,
Louis Picquet,
Oudard du Biez,
Gabriel de Callonne, non capitulants.

Tous chanoines prébendés en l'église de Thérouanne de présens translatés de l'autorité du Roi, par Mgr. le Réver. cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims en l'église de Saint-Vulmer de la ville de Boulongne, pour faire et continuer le service divin comme ils avaient coutume de le faire en leur église de Thérouanne.

Au profit de Robert Bouche et Honoré Féron, demeurant à

Villers-l'Hospital et Bonnières, bailliage de Hesdin, de la ferme de Bonnières, appartenant, en temps de paix, aux abbé et religieux d'Anchin, et pour lors à mesdits sieurs du chapitre par don que leur en a fait le Roy, par forme de récompense, ferme cy devant occupée par Jacques Deslaviers, leur fermier, qui s'est retiré au pays des ennemis.

Idem f° 298.

---

23 Octobre 1554.

Procuration de sœur Marguerite Dualastre *(sic)*, maîtresse des sœurs et religieuses du couvent de Saint-Dominique en Thérouanne, réfugiée pour lors en l'hôpital de Saint-Julien d'Abbeville, depuis la prise et destruction de cette ville, donnée à Messieurs Mes Pierre Martin et Jehan Boullenger.

Du 3e registre f° 18 v°.

---

24 Mars 1470.

Ordonné par les députés des Etats d'Artois assemblés à Arras, que pour faire connaître au duc le consentement d'une imposition de 500,000 écus pendant six ans sur les païs de pardeçà ils enverront Jehan Reumet (Rumet), clerc de Hesdin, tant pour rendre ladite réponse que pour poursuivre les provisions que le duc accordera au païs sur le fait des gens d'armes aux gages de 24 sols parisis par jour qui font 27 sols dont

Arras et Saint-Omer paieront chacune six sols.

Hesdin, Béthune et Aire, chacune trois sols.

Bapaume, Lens, Saint-Pol et Thérouanne, chacune 18 deniers.

Archives municipales d'Arras.

DIRECTION GENERALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE

SECTION HISTORIQUE.

CHARTE D'ANSELME

COMTE DE SAINT-POL,

N° 8625 PORTÉ SUR TOUTES LES PIÈCES DÉLIVRÉES PAR LES ARCHIVES.

Communication de M. le baron d'Anvin de Hardenthun.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod ego Anselmus, Dei gratia, comes de Sancto Paulo, justis petitionibus Willelmi abbatis et fratrum de Cloromaresch [1] libenter annuens, donationes quas in presentia Engelramni comitis, fratris mei, sub testimonio curie ipsius, ab hominibus terre sue prefate ecclesie collate suo et scripto sigilli ejusdem impressione mu-

[1] Guillaume, successeur de Gunfrid à la prélature de l'abbaye de Clairmarais, fut le second abbé de ce monastère qu'il administra de 1149 à 1169. — Voilà donc une date précise pour cette charte dont nous n'avions pas eu connaissance en écrivant l'*Histoire des Abbés de Clairmarais*. A ce titre, nous avons cru devoir la consigner ici comme pièce justificative qui pourra être consultée au besoin.

Hri DE LAPLANE,
Secrétaire-Général.

nito confirmate, eas quatcumque in presentia mea, coram baronibus meis predicte ecclesie sunt addite, libere possidendas in perpetuam elemosinam concessi, quarum ista sunt vocabula : Quicquid Anselmus de Pas in nova villa habebat, cum duabus partibus decime a monachis de Pas per Anselmum de Pas cambio congruente acquisitis, concedente priore Sancti-Martini-de-Campis ; terra Godardi in nova villa quam excolendam fratres obtinent; terra cum luco quam canonici Monte Sancti Eligii possederant in parrochia de Anvin, terra cum Bosco etiam in parrochia d'Ostroville contiguo Nove-Ville nemori ; terra de Mainardsart cum aliis terris ab Adam de Briast acquisitis, concedente Balduino de Orivile, et cum terris etiam quas a Balduino milite de Briast de Briast *(sic)* concedente domino ipsius scilicet Balduinus de Anvin, fratres acquisierunt cum duobus partibus decimarum et toto terragio terrarum predictarum que jacent a terra Godefridi Palemard et Godefridi Boteri usque ad terram Hadewidis sororis Adam de Rivilcurt, coneedentibus Adam et Balduino quicquid in predictis decimis et terragiis alterutrum commune habebant quedam terra Balduini de Blenaincurt in parrochia de Munci per manum Balduini de Orvile de cujus feodo erat, terra quoque que dicitur Camfolcard quam Peraldus filius Ertaldi de Wachin prefate ecclesie contulit, concedentibus sororibus ejus et maritis earum et Hugone Tyranno de quo tenebat cam et Adam de Mainil ; terra a Walone de Hukelies pro terragio, jure hereditario à Matilde de valle Hugonis et Balduino filio ejus quanquam terra pro sexta garba jure hereditario quamdam terra a Winemaro de Caleeia a medietariam qui etiam concessit fratribus terram ad dimidium modium sementis juxta mensuram de Sancto Paulo in qua ipse nihil accipiet ; quarta pars terre plane de Eweldsart quam a Willelmo de Matringehem jure hereditario pro decima et terragio ; item, aliud quarta pars ejusdem terre quam a Roberto de Fontaine, similiter jure hereditario pro decima et terragio excolendam prefate ecclesie fratres acceperunt cum terra nemorosa eidem terra contigua

pro terragio tantum; terra cum nemore ab Ernulfo de Lisburch acquisita pro sextario pisum; terra quam fratres acquisierunt ab Hemfrido Cornet; terra de Fiz cum nemore jacens inter viam Berte et viam que vadit versum Lares, quam Robertum de Fontaines et Hugo de Chokes communem habebant, ab ipsis fratribus legitime acquisita; terra quem predicti fratres a Ricardo, abbato de Blangy, ejus capitulo annuente, acquisierunt in parrochia de Fevin pro terragio tantum cum terra a Symone majore de Hundingehem annuente eodem abbate et capitulo ejus; terra a Hugone de Azli, concedente domino Adam Toizet et tantum dem ejusdem terre a Roberto de Fontaines pro terragio tantum; tota terra nemorosa de Alodiis Clarembaldi de Wandone quam possederat in parrochia de Fiz. Hec igitur predicta, quondam sub testimonio legitimarum personarum a fratribus acquisita sunt, vel si qua alia in comitatu in eo juste et secundum jus patrie acquisierunt, ea fratribus de Claromaresch libere et impertubate possidenda pro salute anime mee et predecessorum meorum concessimus in manu domni Willelmi abbatis et ne posteros latere possit, presentis pagine scripto mandare et sigilli mei impressione munire curavimus. Horum autem testes sunt : Hugo, Balduinus, Balduinus, sacerdotes; Balduinus de Averdon, Deodotus clericus; Balduinus de Orivile; Anselmus de Pas; Wenemarus de Enere; Adam de Briast; Engelramnus de Wercy; Balduinus junior de Anvin; Adam de Mouin; Walterus de Averdon; Ysaac de Alfai et Robertus, frater ejus; Walterus Flael; Nicole de Bulevileir; Balduinus Morel; Pierlin de Valle ; Acard de Aniz [1].

Vu et collationé :

Le Chef de Section historique,
Signé, DOUET D'ARCQ, sous-chef.

Vu et collationné :

Le Chef de la Section du Secrétariat,
Signé, HUILLARD-BRÉHOLLE.

La présente expédition collationnée et visée par les deux chefs de section dont les signatures sont ci-contre et par eux trouvée conforme à l'original qui est déposé aux archives (section historique série K 1248), a été délivrée par nous, directeur général desdites archives, pour servir à valoir ce que de raison (et sur la demande du baron Fréderic d'Anvin de Hardenthun, domicilié à Achicourt, ancien garde du corps du roi Charles X, jusqu'en 1830).

En foi de quoi nous avons signé la dite expédition et y avons fait apposer le sceau des archives.

Fait à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-neuf.

Le Directeur général des Archives de l'Empire,
Signé, ALFRED MAURY.

AVIS.

M. Victor Advielle, correspondant de la Société (25, rue d'Argenteuil, à Paris), fait appel à ses collègues pour obtenir des renseignements aussi détaillés que possible, sur :

1° La Confrérie de Notre-Dame de Monserrat dans l'ancienne province d'Artois.

2° Sur la famille Caigniez, dont l'un des membres a été médecin des hôpitaux à Saint-Omer au XVIII[e] siècle et s'est allié aux familles Buret et Clinquemaille de la même ville.

3° Sur la famille de Schodt, de Bourbourg, et en particulier sur le dernier abbé de Clairmarais qui portait ce nom.

4° Le lieu et la date du décès de D. Gosse, dernier prieur d'Arrouaise.

M. Advielle a extrait des registres de Catolicité de Saint-Omer les renseignements qu'il a pu y rencontrer, il serait heureux de recevoir communication de portraits, lettres ou papiers concernant les membres des familles sus indiquées et sur lesquelles il prépare un travail historique et généalogique.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 Juin 1871.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. H^ri DE LAPLANE.

Le lundi 4 juin 1871, la Société des Antiquaires de la Morinie régulièrement convoquée par M. le Secrétaire-Général sur l'invitation de M. le Président, a repris le cours de ses séances forcément suspendues par le deuil de la patrie et la dispersion de plusieurs de ses membres actifs.

En témoignant tous ses regrets de cette interruption momentanément amenée par la douloureuse invasion étrangère et par la naturelle préoccupation causée par l'insurrection parisienne, M. le Président émet le vœu et garde l'espérance

que le calme étant actuellement rétabli à la suite des plus cruels désastres, rien ne viendra plus s'opposer désormais à la continuation des études et des travaux historiques auxquels se livre la Société. Cette espérance est généralement partagée par l'assemblée.

A l'ouverture de la séance, M. le Président expose à ses collègues la perte sensible que la compagnie a faite depuis la réunion dernière dans la personne de l'un de ses membres les plus zélés, les plus sympathiques, M. Auguste Deschamps de Pas, membre du Conseil municipal et conservateur du Musée archéologique de la ville de Saint-Omer. M Auguste Deschamps, dit l'honorable Président, était un artiste de mérite, il était l'un de nos collaborateurs les plus dévoués, les plus soigneux, les plus assidus, la Société trouva toujours en lui un membre plein d'obligeance et de connaissances variées.

Le Musée de Saint-Omer lui est redevable du classement, de l'appropriation des plus intéressantes collections, il seconda toujours avec un soin et une activité incessante son estimable frère qui siége parmi nous, dans la conservation de la partie archéologique, notamment dans les belles collections des armes et la riche collection de numismatique où le plus grand ordre chronologique, le meilleur classement a été par eux soigneusement établi... On doit encore à M. Auguste Deschamps, qui était doué d'une spécialité artistique toute particulière, la formation d'une intéressante collection de céramique, dans laquelle on admire de curieux spécimens, des faïences les plus recherchées de nos provinces du Nord et de celles surtout de la ville de Saint-Omer qui, jadis dans ses faubourgs, possédait aussi une importante fabrique de ce genre.

La mort de M. Auguste Deschamps de Pas est une perte pour la Société des Antiquaires comme pour toutes les associations auxquelles il appartenait, ajoute M. le Président, nous regrettons en lui un précieux collègue, un ami sûr et un excellent collaborateur; la compagnie s'associe unanimement aux paroles de son Président et charge son Secrétaire-Général

d'être l'interprète de ces sentiments de condoléance auprès de la famille du regrettable défunt.

A la suite de cette décision il est donné connaissance du titre des ouvrages envoyés en hommage à la Société, lesquels sont déposés sur le bureau.

Ces ouvrages sont :

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. XI.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trimestre 1870.
Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, nos 6 et 7.
Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, t. XVII, 2e livraison.
Bulletin de la Société Bibliographique.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e et 4e liv. 1870.
Revue des Sociétés savantes, mars, avril, mai 1870.
Revue Agricole de Valenciennes, mai 1870.
Rapport sur le Service vicinal pendant l'année 1869.
Catalogue raisonné des Monnaies du Comté d'Artois, par M. Adolphe Dewismes.
Curiosités numismatiques. — Pièces rares ou inédites. — Don Juan Perez, par M. Renier Chalon.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, nos 31, 32, 33.
Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXI, 1re liv.

Vient ensuite la communication de la correspondance qui se borne à divers accusés de réception d'ouvrages et à une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Douai, demandant à M. le Président de lui envoyer des propositions relatives aux membres de la compagnie qui se sont le plus distingués dans leurs historiques travaux ou qui ont soumis ou lu des mémoires au concours de la Sorbonne. Cette demande a pour but de décerner des récompenses académiques ou universitaires aux meilleurs auteurs, ainsi que cela se pratique chaque année,

M. le Président se charge de répondre sans délai au vœu de M. le Recteur.

Immédiatement après, un membre demande où en est l'impression du Bulletin. Il est répondu que la 75e livraison depuis quelque temps suspendue par suite des douloureuses circonstances qui ont forcément arrêté tous les travaux, va être reprise avec l'espérance qu'elle ne tardera plus longtemps à paraître. Chaque membre de la Société est invité à apporter son tribut à la continuation de cette utile publication.

Cette explication donnée, M. le Président annonce avec regret les pertes que la Société a faites récemment dans la personne de Monseigneur Affringues, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine d'Arras et membre correspondant, décédé à Boulogne, dans celle de M. Alexandre-Joseph Desplanque, Archiviste du département du Nord, correspondant à Lille et dans celle de M. Charles Arnaud, également correspondant.

Il est en même temps donné connaissance de la démission, en qualité de membres titulaires, de MM. Wintrebert, docteur en médecine à Saint-Omer et Robert, aumônier du pensionnat des Frères.

Les démissions de ces honorables membres sont déposées sur le bureau, puis après diverses communications qui donnent lieu à plusieurs discussions la reprise des travaux de la Société est décidée et la séance est levée à 9 heures et demie, après que M. le Président a remis à chacun des membres un exemplaire du catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, travail contenant les annotations et le supplément soigneusement rédigés par le savant M. Duchet, ancien proviseur du Lycée de Saint-Omer, actuellement proviseur à Bar-le-Duc. L'introduction annoncée seule manque, elle pourra être annexée avec un titre au précieux volume aussitôt que l'auteur aura pu y mettre la dernière main.

Séance du 7 Août 1871.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

L'an 1871 et le lundi 7 août à 7 heures du soir, la Société des Antiquaires de la Morinie convoquée par le Secrétaire-Général sur l'invitation de M. le Président, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances (rue du Poirier) pour la réunion mensuelle du mois d'août.

M. le Président Quenson s'excuse de ce qu'une légère indisposition le retenant à la campagne le met dans l'impossibilité d'assister à la séance.

A 7 heures 1/4, M. Albert Legrand, Vice-Président, ouvre la séance et donne la parole à M. de Laplane, Secrétaire-Général, lequel fait la lecture de son procès-verbal de la réunion précédente ; ce procès-verbal est approuvé sans observation. Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages qui ont été reçus par la Société depuis la dernière séance.

Ces ouvrages sont les suivants :

Revue des Sociétés savantes, juin, juillet 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1871.

Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e, 4e trimestre 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. XI.

Bulletin du Comité flamand de France, n° 8, 1870.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XI, 1re et 2e liv.

Bulletin scientifique du département du Nord, mars et avril 1871.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re livr. 1871.
Revue Bibliographique universelle, t. VI, 3e livr.
Le Monastère de Steneland, par M. Louis Cousin.
Documents historiques sur la Flandre maritime, par E. de Coussemaker.
M. Calluaud, député à l'Assemblée nationale, par M. E. Prarond. (Nécrologie).
Mémoires de la Société d'Agriculture de Lille, 38 vol. in-8o.
Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres, 2e série, t. X.
Recueil des publications de la Société Hâvraise d'études diverses, 1869.
Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, nos 5 à 12.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord. Juin 1871.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 6, 7, 8, 9 et 10.
Annales de la Société historique de la ville d'Ypres, t. IV.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e liv. 1871.
Robert de Cassel, par J.-J. Carlier.
Rapport sur les Sépultures gallo-romaines du Havre, publié par la Société Havraise.
Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazza, par M. Ch. de Linas.
Rapport sur la découverte de 184 coins de l'atelier monétaire d'Arras, par M. Dancoisne.

Après l'audition de cette nomenclature bibliographique il est donné connaissance de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

1o M. le Préfet du Pas-de-Calais, par l'intermédiaire de M. Arthur de Chateau, Secrétaire-Général, demande un rapport sur les travaux de la Société, afin de le soumettre au Conseil Général à l'occasion de la subvention départementale.

Il a été immédiatement répondu la lettre suivante dont M. le Secrétaire-Général donne lecture.

Monsieur le Préfet,

Vous nous faites l'honneur de nous demander quelques renseignements sur les travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler, afin de pouvoir soumettre à Messieurs du Conseil Général les titres que nous pouvons avoir à la continuation de la subvention départementale qui a été annuellement allouée jusqu'ici à notre compagnie savante par la bienveillance éclairée des élus du pays... Ces titres, Monsieur le Préfet, nous paraissent être les mêmes que par le passé ; si les terribles événements qui ont si cruellement pesé sur notre malheureuse France ont temporairement fait diversion à nos modestes et utiles études, ils n'en ont point pour cela interrompu le cours, ils semblent au contraire devoir raviver parmi nous les hautes leçons, les grands enseignements de l'histoire... Aussi, avons nous repris avec une activité nouvelle la continuation de nos recherches et de nos publications historiques. Les 75e et 76e livraisons de notre Bulletin trimestriel paraissent en ce moment, elles contiennent outre les derniers procès-verbaux de nos séances, quelques notices instructives sur les *diverses Émigrations des peuples Asiatiques dans nos contrées ;* de plus, d'autres travaux sont à l'étude, notamment une histoire du Château et de la Seigneurie d'Éperlecques, l'une des communes les plus importantes de l'arrondissement de Saint-Omer, etc., etc.

Si nous y ajoutons la publication récente du Catalogue complet et annoté des précieux manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, vous penserez probablement comme nous, Monsieur le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie ne demeure pas inactive et que dans la limite de ses attributions elle ne néglige aucune occasion de porter la lumière sur les points nébuleux ou ignorés de notre histoire locale, s'effor-

çant aussi de répondre toujours autant qu'il est en elle à la confiance du Gouvernement comme à celle des élus du pays. Dans la persuasion que vous daignerez apprécier nos efforts,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments aussi respectueux que dévoués.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie

Hri DE LAPLANE.

Après quelques réflexions présentées à ce sujet, cette lecture entendue, l'ordre du jour appelle la communication d'un travail historique que M. de Laplane prépare sur l'ancienne Châtellenie d'Éperlecques, son vieux Château, son Église et le remarquable Clocher de cette paroisse. Ce travail intéressant rédigé en partie sur des notices posthumes du regrettable M. Courtois, reçoit l'approbation de l'assemblée qui, en félicitant l'auteur, l'engage à poursuivre la continuation de cette importante étude et à en donner connaissance dans une réunion postérieure.

Il est répondu que ce travail sera continué sans relache et que comme complément on espère y annexer quelques pages sur la riche et modeste commune voisine de Bayenghem-lès-Éperlecques, celle où l'on a rencontré déjà ces problématiques puticules qui ont attiré l'attention du monde savant et où l'on exhume encore tous les jours des débris rappelant l'époque Gallo-Romaine.

La lecture de M. de Laplane ayant absorbé toute la séance, l'ordre du jour étant épuisé, on se sépare à 10 heures renvoyant toute réunion ultérieure jusqu'au 1er novembre à cause des vacances.

Séance du 6 Novembre 1871.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

L'an mil huit cent soixante-et-onze et le 6 du mois de novembre, la Société des Antiquaires de la Morinie s'est réunie à 7 heures du soir dans le lieu ordinaire de ses séances sur l'invitation de M. le Secrétaire-Général pour reprendre le cours de ses travaux ordinaires interrompus pendant les vacances.

M. le Président Quenson retenu à Arras pour le Conseil Général, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance qui s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel communiqué par M. le Secrétaire-Général est adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président donne connaissance des ouvrages reçus à divers titres par la Société depuis la réunion dernière. Ces ouvrages déposés sur le bureau sont successivement examinés et intitulés ainsi qu'il suit :

Collection des Chroniques belges inédites. — *Chroniques des religieux des Dunes*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Idem. — *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Trond,* publié par M. Ch. Piot.

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1868, août 1869.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXXI, 1re partie.

Mémoires de la Société d'Archéologie du département de l'Oise, t. VII, 3e partie.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXIX et XXX.

Bulletin du Comité Flamand de France, no 9, 1871.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e, 3e et 4e trimestres 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1871.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, 2e série, t. IV.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de La Val d'Isère, t. I, 4e livraison, t. II, 3e livraison.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. IX.

Revue des Sociétés savantes, août, septembre 1870.

Revue Agricole de Valenciennes, juin, juillet 1870, juillet, août 1871.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 34 et 37.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1871, 3e livr.

Plan de la ville de Saint-Omer en 1695, donné par M. Félix Le Sergeant de Monnecove.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1871.

Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites, par M. R. Chalon.

Valeur intrinsèque des florins de Brabant, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'en 1794, par M. R. Chalon.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution.

Histoire du Boulonnais, par M. Hector de Rosny, t. 3e.

Revue Agricole de Valenciennes, septembre 1871.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1870, 4e, 5e et 6e livr.

Revue bibliographique universelle, 1870, 4e, 5e et 7e livr.

Bulletin de la Société bibliographique, juin, juillet, août 1871.

Notice sur l'église de Crépy, par M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy.

Dévotion de Sainte-Berthe, fondatrice de l'abbaye de Blangy, par M. Fromentin.

Bulletin de la Société scientifique du département du Nord, juin à octobre 1871, 4e livr.

Notice sur M. Desplanques, archiviste en chef du département du Nord, par M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy (manuscrit).

La chanson de Gilles Dandin, par un bibliophile artésien, hommage de M. Deschamps de Pas.

A la suite de cette communication M. le Secrétaire-Général résume la correspondance mensuelle.

1° M. le Secrétaire-Général du ministère de l'Instruction publique annonce que le Ministre vient d'accorder à la Société un exemplaire des monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie, par G Rey. — Remercîments.

2° MM. Garnier, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, Bormans, Secrétaire de l'Institut Liégeois et Louis Benoit, Secrétaire-Archiviste de l'Académie de Stanislas, à Nancy, envoient des bons pour retirer le dernier volume de leurs publications respectives. — Remercîments.

3° M. Quetelet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie Royale de Belgique, accuse réception des dernières livraisons du Bulletin historique.

4° L'honorable Secrétaire-Perpétuel de la même Société, annonce en même temps l'envoi des Bulletins de l'Académie de cette compagnie, celui de l'annuaire pour 1871, ainsi que les deux cartulaires de l'abbaye de Saint-Troie et des Dunes. — Remercîments.

5° M. Ferrus, Président de l'Académie de Saint-Quentin, envoie le programme des sujets mis au concours pour 1871, remis à 1872 à cause des événements.

Dans ce programme on distingue les sujets suivants concernant l'histoire locale :

1. Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes

2. Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois.

3. Histoire de l'abbaye de Fervacques à Saint-Quentin.

6° M. Emile Begin, employé à la Bibliothèque du Louvre, demande le concours de la Société pour la reconstitution de cette bibliothèque.

7° M. Emile Fourdin, Archiviste de la ville d'Ath (Belgique), annonce qu'un document relatif à l'hôpital Saint-Louis à Saint-Omer et antérieur à la réunion des deux maisons de Saint-Louis et de l'Escoterie, document portant la date du 17 septembre 1416, se trouve dans les archives de cette ville qui avait adopté au XVIIe siècle la même règle que Saint-Omer.

Ce document antérieur à celui qui a été inséré dans le Bulletin de la Morinie, lequel était du 18 mars 1427, est divisé en 22 articles, il détermine le costume des religieuses, trace leur règle de conduite, prescrit les soins à donner aux malades, etc., etc.

Il a pour titre : « *Status et polices de la bonne maison et* « *hospital de Saint-Loys, que on dict du Queval d'Or, à* « *St-Omer, 17 septembre 1416.* »

L'honorable correspondant a eu la bonté de copier les six premiers articles pour établir une comparaison et ne pas faire double emploi. A l'aide de cet acte d'obligeance nous avons pu vérification faite, nous assurer que ces deux documents sont identiques, le règlement de 1416 est textuellement rappelé mot pour mot *in extenso* dans celui de 1427 qui n'est que la confirmation du premier auquel on se réfère avec addition de quelques observations préliminaires qui ne changent en rien le texte.

Des remercîments empressés sont adressés à M. l'Archiviste Fourdin auquel la Société exprime sa reconnaissance pour son utile communication.

8° M. le Maire de Saint-Omer (M. Duméril), écrit à la Société en date du 12 août 1871, qu'il résulte d'une inspection récente de la tour de Saint-Bertin que ce monument historique est menacé d'une ruine complète si des réparations importantes n'y sont exécutées dans le plus bref délai

Ce magistrat annonce également que la ville de Saint-Omer

ne possède pas les ressources nécessaires pour effectuer ces travaux et demande en conséquence si la Société des Antiquaires de la Morinie pourrait trouver le moyen d'y contribuer soit par voie de souscription soit avec le concours de l'État ou de la division des beaux-arts dépendant du ministère de l'Instruction publique.

M. le Maire termine sa lettre par ces mots : « J'ai pensé « utile de vous signaler cette situation et de recourir à votre « intervention et à celle de la Société pour prévenir la chute « d'un monument que nous tenons tous à conserver dans l'in- « térêt de l'art. »

A cette demande il a été répondu ce qui suit par M. le Secrétaire-Général à M. le Maire.

Saint-Omer, le 20 août 1871.

Monsieur le Maire,

Vous nous faites l'honneur de nous informer que des réparations d'une urgence extrême sont devenues indispensables pour la prompte consolidation de la tour de Saint-Bertin, cet admirable monument du XIVe siècle qu'il importe essentiellement d'arracher à la destruction. En même temps, Monsieur le Maire, vous voulez bien faire appel à toutes nos sympathies pour cet imposant édifice dont chaque pierre rappelle un souvenir glorieux pour notre cité...

Ces sympathies, Monsieur le Maire, nous vous remercions de ne pas les avoir mises en doute et d'avoir pensé que la Société des Antiquaires de la Morinie serait toujours prête à vous seconder dans toute la limite de ses attributions en faveur de la grande œuvre de restauration que le temps et les circonstances ont légué à votre administration. Mais, Monsieur le Maire, si dans ce but notre zèle et nos efforts vous sont acquis, nos finances, permettez-nous de vous le dire, ne sont guères en mesure d'offrir un efficace concours. Que peut-on espérer d'un modeste budget annuel qui déjà est loin de suffire au service de nos publications ?

Toutefois si l'Administration et le Conseil municipal croyaient devoir prendre l'initiative d'une souscription publique, nous serions heureux de nous y associer. Mais la mesure qui selon nous peut, ce semble, devenir la plus efficace mesure qui a réussi dans une circonstance semblable, il y a une vingtaine d'années, lors d'une première restauration, c'est le recours au Ministère de l'Instruction publique et au Comité des Monuments historiques, dont la mission était de veiller et d'aider à l'entretien des édifices classés. La tour de Saint-Bertin est dans cette catégorie... Une subvention gouvernementale vivement sollicitée vu l'urgence et réunie à une allocation municipale assez importante (d'ordinaire le Gouvernement donne le tiers de la dépense totale) nous paraissent être les seuls moyens de parer au danger qui menace notre précieuse ruine... Mais le Comité Historique existe-t-il encore ?... Nous l'ignorons et, en présence des besoins de la Patrie pourra-t-il ou voudra-t-il nous venir en aide ? Il nous est difficile de le dire.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Maire, dans toutes les démarches que l'Administration municipale croira devoir essayer dans un but de conservation, nous serons très-empressé de la seconder autant que cela dépendra de nous. Heureux si, dans notre modeste sphère, il peut nous être permis d'aider encore quelque peu au maintien de cette majestueuse et élégante construction du moyen âge qui porte écrite sur ses restes de murailles l'histoire entière de notre chère cité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression respectueuse de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie,

H[ri] DE LAPLANE.

Le 26 août suivant, M. le Maire écrivait une nouvelle lettre à laquelle il a été répondu de la manière suivante :

Saint-Omer, le 6 septembre 1871.

Monsieur le Maire,

En arrivant de la campagne je trouve la nouvelle lettre que

vous avez bien voulu m'adresser le 26 août dernier, concernant la restauration de la tour de Saint-Bertin et je m'empresse d'y répondre.

En faisant appel à notre bonne volonté qui vous est acquise, dans l'intérêt du monument qu'il nous importe à tous de conserver, comme un éloquent témoin d'un autre âge, vous nous exprimez le désir de nous voir tenter une démarche auprès des Sociétés savantes qui correspondent avec nous dans le but d'organiser de concert avec elles une souscription collective qui puisse seconder efficacement notre projet de restauration... Cette idée, Monsieur le Maire, peut en effet au premier abord paraître séduisante, elle semble à vue d'œil pouvoir offrir théoriquement les garanties de succès désirables, mais en l'examinant de près, en considérant les statuts, les règlements, les usages, les précédents et les faibles ressources de nos compagnies du voisinage, en nous rappelant surtout les nombreuses leçons de l'expérience, il nous est impossible de ne pas vous avouer franchement le peu de confiance que nous avons dans un résultat pratique et efficace ; il ne nous est pas permis de nous faire illusion à cet égard, une semblable tentative de notre part demeurerait bien certainement stérile, c'est pour nous une entière conviction que nous nous ferons un devoir de ne pas vous dissimuler.

Nous avons depuis longues années les meilleurs rapports de confraternité avec les compagnies savantes qui, comme nous, aimant les arts et monuments, tendent au même but, celui de sauver du naufrage les intéressants souvenirs du passé. Souvent, Monsieur le Maire, nous avons eu l'occasion de faire appel à leur excellente confraternité, comme elles ont eu celles d'invoquer la nôtre ; mais ces bonnes relations ont toujours dû se borner à des échanges réciproques de renseignements ou de publications respectives, mettant toujours une excessive discrétion mutuelle pour tout ce qui touche à la question de finance, même pour obtenir la plus légère souscription pécuniaire aux ouvrages ou aux travaux les plus intéressants, les

plus utiles. Cette prudente réserve se conçoit facilement, Monsieur le Maire, en songeant que les compagnies savantes établies aux mêmes fins que la nôtre ont des ressources toujours éventuelles extrêmement restreintes qui ont une toute autre destination que la restauration des monuments dont l'entretien rentre naturellement et *exclusivement*, vous le savez, dans les attributions des communes et du Gouvernement. En outre, chaque société n'a telle pas d'ailleurs pour son propre compte dans son ressort quelque précieux souvenir local à garder, quelque belle ruine à maintenir ?... Bien peu de nos collaborateurs étrangers peuvent apprécier l'importance, pour nous, de sauver la tour de Saint-Bertin et bien peu à coup sûr délieraient à cette intention les cordons de la bourse, il ne faut pas se faire illusion... Mais, Monsieur le Maire, lors même que tous nos efforts coalisés parviendraient a obtenir quelques adhésions sympathiques accompagnées de quelques rares écus, ce résultat inespéré serait tellement minime, tellement imperceptible en comparaison des travaux à exécuter, qu'en vérité c'est le cas de se demander si c'est bien la peine de tenter une pareille entreprise pour aboutir forcément à une conclusion aussi mince et aussi problématique ?...

Laissez-nous ajouter, Monsieur le Maire, qu'en tout état de cause, il ne saurait entrer dans notre pensée de prendre dans cette affaire une initiative qui n'est ni de notre compétence ni de nos modestes attributions ; nous serons heureux et empressés de seconder de notre mieux dans notre humble sphère les efforts de l'Administration et du Conseil de la ville que cette affaire toute communale concerne exclusivement ; promettre davantage ce serait franchir la limite qui nous est imposée.

Permettez-nous de vous redire en finissant, Monsieur le Maire, que dans notre conviction, basée sur une longue expérience, la caisse municipale secondée d'ordinaire par le Comité des Arts et Monuments, peuvent *seuls comme cela a déjà eu lieu* arriver au but auquel nous tendons, celui de préserver, insensiblement par des allocations successives, échelonnées

avec soin, et des restaurations partielles bien entendues et dirigées par une main exercée, préserver, disons-nous, ce vieil et élégant édifice qui, toujoûrs debout malgré ses mutilations nous rappelle les plus glorieux souvenirs des annales de la cité en même temps qu'il veille encore à la sécurité des citoyens...

En vous priant, Monsieur le Maire, d'agréer nos excuses pour notre consciencieuse franchise et nos regrets de ne pouvoir faire mieux, en cette circonstance veuillez recevoir l'expression de tous nos sentiments aussi respectueux que dévoués.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Hri DE LAPLANE.

La Société à l'unanimité remercie M. le Secrétaire-Général d'avoir si bien traduit sa pensée et d'avoir transmis à l'Administration municipale de la ville de St-Omer l'expression de tout son concours possible avec celui de ses excuses et de ses regrets.

9° M. l'abbé Fromentin, curé et correspondant à Crépy (Pas-de-Calais), adresse une notice biographique sur le regrettable M. Desplanques, récemment décédé Archiviste du département du Nord et correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Remercîments.

La première partie de cet intéressant travail sera inséré au Bulletin historique en souvenir des services rendus à l'histoire du pays par le digne successeur de MM. Le Glai, à la conservation des archives du département du Nord.

Le même membre, en accusant réception de quelques livraisons de bulletin, rappelle tout l'intérêt qui s'attache à la communication faite par M. le baron Dard, au sujet de la première imprimerie établie à Hesdin, communication d'après laquelle et conformément à l'opinion précédemment émise par M. Arthur Dinaux, Hesdin aurait la gloire d'avoir eu la première imprimerie d'Artois. Selon l'honorable correspondant « Baudraie Dacquin ne faisait pas que s'établir en 1517, « le document que nous apporte M. le baron Dard, dit-il,

« prouve jusqu'à l'évidence que l'aggrégataire des coustumes « a été publié en 1512, ainsi que le mentionne dans son travail « sur Hesdin, M. Fromentin. — M. Dessaix ajoute qu'il pou- « vait deviner à la conclusion de l'in-folio de 1517, que « c'était une deuxième édition puisqu'on y lit « que *nouvelle-* « *ment sont imprimées ces coustumes de Hesdin.* »

Le même membre entretient l'assemblée des diverses variantes, d'après lesquelles on intrêprete le mot *Alciacum* que M. Giry, dit-il, traduit par *Zudausques*, — il semble plus juste, dit-il, de le traduire par *Auchy*. Cette opinion est généralement partagée, d'autant que *Elciaco* que M. Courtois traduit avec toute probabilité par Zudausques, *(Elceque)* ne semble pas devoir être confondu avec *Alciaco.*

M. Fromentin propose en même temps comme membre correspondant, M. Louis Dauvergne, avocat à Paris, né à Hesdin. M. Dauvergne, fils d'un ancien correspondant, prépare un travail sur la coutume d'Artois.

Cette proposition étant appuyée le scrutin de nomination est renvoyé aux termes du règlement à une séance suivante.

A la suite de la correspondance, M. le Président remet à chaque membre présent les 75e et 76e livraisons du Bulletin historique récemment parues.

Puis l'ordre du jour appelant une lecture, M. Louis Deschamps de Pas prenant la parole lit une intéressante note sur une découverte faite depuis peu sous le sol où reposa jadis l'ancienne église abbatiale d'Andres qui disparut avec ce monastère sous le feu des Anglais vers 1347 et dont depuis on avait perdu la trace et presque le souvenir. Cette découverte consiste en pierres tumulaires abritant les cendres de deux seigneurs de la Cour des comtes de Guines. Le dessin de ces pierres passe sous les yeux de la compagnie qui constate la richesse du travail, l'importance de la rencontre avec l'espoir que d'autres sépultures comtales se trouveront au même lieu. Malheureusement ces pierres tombales sont trop lourdes et d'une trop grande dimension pour être transportées à Saint-Omer. On

pense que le musée de Boulogne dont les ressources sont plus grandes que celles du musée de Saint-Omer, songe à se les procurer pour en assurer la conservation. En attendant, la Société remerciant l'auteur, décide que le travail de M. L. Deschamps sera inséré dans la première livraison du Bulletin historique.

L'ordre du jour annonce également une autre lecture, la continuation du travail de M. de Laplane, sur le Château et l'Église d'Éperlecques, mais l'heure étant avancée cette lecture est renvoyée à une autre séance et on se sépare à 10 heures.

Le Secrétaire-Général de la Société,

Hri DE LAPLANE.

NOTE

SUR DES DÉCOUVERTES RÉCENTES FAITES A ANDRES.

Communication de M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.

L'abbaye d'Andres a joui au moyen âge d'un grand renom qu'a contribué à augmenter la précieuse chronique qui porte son nom, publiée dans le spicilège de d'Acheri. Détruite de fond en comble à la fin du XIIIe siècle ou au plus tard dans le commencement du XIVe, il n'en restait plus de traces. Cependant le souvenir de son emplacement était resté dans le pays. Il y a quelques années, allant à Andres, je demandai si l'on savait où se trouvait l'église de l'ancienne abbaye. On me montra un champ voisin de l'endroit où j'étais en me disant que c'était là. Les découvertes que l'on y a faites tout récemment, viennent justifier cette désignation.

Au mois d'août dernier, nous entendîmes parler de la trouvaille faite à Andres, d'une pierre représentant un personnage avec une inscription qu'on ne pouvait lire. Comme je savais que l'abbaye d'Andres avait été le lieu de sépulture des comtes de Guines, je me suis empressé de me rendre sur le lieu de la découverte, espérant me trouver en face de la pierre tombale d'un de ces puissants seigneurs. Je fus trompé dans mon attente ; la dalle sépulcrale bien que très-belle, n'avait pas rapport aux comtes de Guines. Je la décrirai ci-après

Les travaux que l'on pratiquait dans ce champ, n'étaient pas des fouilles proprement dites. On voulait seulement enlever la couche supérieure de mauvaise qualité, ce qui se conçoit puisqu'elle est formée en grande partie de décombres, et transporter les terres pour combler des marais. Les découvertes étaient donc dues au hasard presque exclusivement. Les travaux ne se faisaient que très-irrégulièrement, il était impossible de les faire surveiller. Je jugeai utilement, néanmoins, de donner quelques instructions pour que l'on me fit savoir si l'on faisait quelque nouvelle découverte. C'est ainsi que je fus averti presque immédiatement de la trouvaille de la seconde pierre tumulaire que je décris également ci-dessous, et que je pus me rendre à Andres presque aussitôt.

Il était à craindre que ces dalles si intéressantes ne disparussent, ou ce qui eut été encore plus déplorable qu'elles ne fussent employées comme moëllons, et je tentai quelques démarches pour les sauver. L'éveil fut ainsi donné, et j'ai eu la satisfaction d'apprendre qu'il est presque certain que leur conservation sera assurée. Bien qu'obtenu en dehors de moi, je crois pouvoir me féliciter du résultat, et je serai certainement heureux d'avoir pu contribuer à les sauver de la destruction.

La première pierre découverte est complète, mais en plusieurs morceaux. Elle mesure 2,18 de longueur sur 0,965 de largeur. Sous une arcade trilobée reposant sur deux colonnettes dont le fût est coupé à mi hauteur par un anneau, est la figure d'un personnage imberbe, d'un aspect juvénile, revêtu d'une longue robe serrée aux poignets et au cou, les mains jointes sur la poitrine et les pieds chaussés de souliers pointus reposant sur un lion couché. Il porte la chevelure courte mais entière, ce qui indique déjà que ce n'est pas un moine. Le fond de la pierre est occupé par un semis de fleur de lis au pied nourri et de quintefeuilles. Nulle trace d'armoiries. L'intervalle qui existe entre les côtés de l'arcade et le sommet de la pierre est occupé par un édifice et des clochetons gothiques.

Deux inscriptions existent sur la pierre ; la première inscrite dans l'encadrement rectangulaire qui entoure la pierre, est ainsi conçue :

HIC IACET IN : TVMBA : SIMPLEX VELVT VNA COLVMBA
BOIDINVS : IVVENIS : CASTVS : PATIENS : QUOQUE LENIS
VI : MORTIS STRATUS : DE : BALINGHEM QVOQUE : NATUS :
DIVINUM : FLAMEN : HVIC : REQVIEM : DET : AMEN.

Cette inscription est métrique, suivant l'habitude de l'époque, elle se compose de trois vers hexamètres et d'un vers pentamètre.

La seconde qui complète celle-ci se trouve sur le trilobe qui encadre la tête. En voici la reproduction :

ANNO : DOMINI : M : CC : LXX : TERCIO : IN : DIE : SANCTI : BLASII OBIIT
BALDVINVS : DE : BAVLINGHEM : ANIMA EIVS REQVIESCAT : IN PACE : AMEN.

Les mots dont j'ai supprimé les abréviations sont en beaux caractères du XIIIe siècle, composés d'un mélange de lettres onciales et de lettres romaines. La gravure en est fort nette et a pierre ne porte guères de traces d'usure.

La chronique d'Andres qui s'arrête en 1234, ne peut nous fournir de renseignements sur le personnage dont il est ici question. Nous y voyons seulement que les seigneurs de Balinghem étaient les familiers des comtes de Guines, et qu'ils figurent souvent comme témoins dans divers actes et donations, y compris la charte confirmative de la fondation de l'abbaye donnée par Bauduin comte de Guines, et son fils Manassès, en 1084. Au reste, la chronique de Lambert d'Ardres nous fait connaître qu'il existait un lien de parenté entre les comtes de Guines et les seigneurs de Balinghem, car au chap. XXXIV cet auteur raconte le mariage de la fille de Manassès avec Eustache fils de Hermar de Balinghem. Tout cela suffirait pour justifier l'inhumation d'un descendant de cette famille dans l'église d'Andres. Une remarque à faire : dans l'inscription intérieure, le nom est écrit *Bavlinghem*, c'est précisément

cette forme que nous trouvons souvent dans la chronique d'Andres (édition in-4°, t. IX), et même celle-ci : *Bavelinghem*, comme le donne la version française de Lambert d'Ardres, éditée par M. le marquis de Godefroi-Ménilglaise.

La seconde pierre que j'ai vue encore en place n'est malheureusement pas aussi entière que la première. Elle est cassée en deux, et enfoncée à l'endroit de la cassure. On voit que lorsque l'église s'est effondrée, les démolitions et décombres qui pesaient sur elle ont produit cette déformation. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'un angle, celui de droite de la figure, est épaufré au point d'avoir enlevé toute l'inscription dans cette partie. Heureusement que ce qui nous reste nous fait connaître le nom du personnage et la date de sa mort. Voici la description de cette pierre.

Sous une arcade trilobée reposant sur des colonnettes, et formant un encadrement à peu près exactement semblable à celui de la pierre précédente, est couché un chevalier revêtu complètement d'une cotte de mailles dont le capuchon lui recouvre la tête. Une partie de cette cotte de mailles est couverte par une tunique sans manches qui ne descend pas plus bas que les genoux. Les pieds sont chaussés de ces éperons très-courts à pointe triangulaire, si en usage à cette époque. Les mains sont jointes sur la poitrine. Au côté gauche est placé l'écu du chevalier, de forme triangulaire, portant au centre un écu plus petit de même forme, le tout chargé d'un lambel à cinq pendants. Ces mêmes armoiries sont reproduites sur des pièces carrées placées obliquement sur les épaules du chevalier en guise d'épaulières. A droite et à la hauteur de la tête se trouve le heaume. Au-dessous et du même côté est l'épée nue. Au-dessus de la tête du chevalier, et encore encadrée par le trilobe, est une petite représentation assez confuse à cause de la détérioration de la pierre. On y voit une petite figure les mains jointes, accostée de deux têtes nimbées, que je prends pour des têtes d'ange, tandis que la petite figure serait l'âme du défunt. Le tout est porté sur une partie circu-

laire faisant probablement fonctions de nuages. Le sommet de la pierre, entre l'arcade, et l'encadrement rectangulaire est occupé par un édifice et des clochetons. Enfin je terminerai cette longue description en disant que le fond, dans toutes les parties restées vides, est occupé par un semé de fleurs de lis au pièd nourri.

Deux inscriptions, comme dans le cas précédent, se lisent sur cette pierre ; l'une forme l'encadrement rectangulaire, et l'autre court sur les courbes du trilobe autour de la tête du chevalier. Voici ce qui reste de la première :

.... IACE........ IEM : SIGNAT YMAGO :
MILES : FAMOSVS : SAPIENS : IVSTVS : GENEROSVS :
QVONDAM : ROBERTVS : DE : VERLINGHEM : BENE : CERTIS :
DV......A : ANTE : TV...MAGV : QVOD : DILVAT : IPSE :
RE......IM : DONET : ET : ETERNAM : REQVI......

Le commencement de cette inscription peut se lire : *Hic jacet in sarcophago quem signat ymago,* etc., mais il m'est impossible de restituer les autres lacunes. Peut-être pourra-t-on y parvenir en remarquant que cette inscription est métrique comme celle de la pierre précédente ; les trois premiers vers hexamètres se retrouvent en y comprenant la restitution que j'ai proposée ; reste à savoir si le dernier est aussi pentamètre comme dans la pierre de Baudouin de Balinghem, ou s'il est hexamètre.

La seconde inscription est encore plus incomplète. La voici telle que j'ai pu la lire :

IN BIS CENTENO ET SENO SEPTVAGENO AC ANNO ...... ARO.......RS
CONTIGIT STI LVX EST OBSEQUII CRASTINA GREGORII.

Le sens de celle-ci semble devoir être que les obsèques du chevalier furent célébrées dans l'église d'Andres le lendemain de la Saint-Grégoire en 1276. On n'indique pas le jour de la mort, ce qui peut s'expliquer ainsi. L'épée nue posée dans le champ à droite du mort, et le heaume à côté de la tête, signifient que Robert de Verlinghem est mort en combattant ; son

corps aura été rapporté pour être enterré dans l'abbaye d'Andres, et c'est le jour de l'enterrement que la pierre nous indique. Peut-être les moines ignoraient-ils la date exacte de sa mort.

La dalle qui vient d'être décrite, à 2m52 de longueur et 1m18 de largeur.

Le même motif que j'ai donné ci-dessus pour la première pierre tombale, empêche que nous puissions trouver des renseignements dans la chronique d'Andres, sur ce qu'était ce chevalier, et dans quelles circonstances il est mort. Le nom de Verlinghem, aujourd'hui Ferlinghem ne se retrouve nulle part dans ladite chronique, et celle de Lambert d'Ardres n'en parle que pour citer les dîmes de ce village données à l'abbaye d'Andres. Ferlinghem, auprès d'Ardres dépendait de la châtellenie de Tournehem dans le comté de Guines.

Indépendamment de ces deux grandes pierres tombales, les fouilles ont produit plusieurs carreaux émaillés, trouvés auprès desdites pierres. Ils représentent diverses espèces de rosaces, des fleurs de lis, un chien courant, un chevalier armé du bouclier et de l'épée, le casque en tête, et avec des pieds de chèvre. Cette dernière figure se trouve dans le carrelage émaillé de l'ancienne salle du trésor de l'église de Notre-Dame de Saint-Omer, et comme les carreaux d'Andres sont incontestablement du XIIIe siècle, ils viennent justifier la date que les caractères archéologiques m'avaient fait assigner au carrelage de Saint-Omer.

Pour achever de décrire ce qui a été trouvé jusqu'ici sur le sol de l'ancienne abbaye d'Andres, je parlerai d'une autre pierre sans caractère bien déterminé représentant dans un arc en tiers point, une grande quintefeuille, accompagnée de quatre traits verticaux dans le bas de la pierre, le tout en creux. D'après ce qui m'a été rapporté, elle était placée verticalement contre l'endroit où se trouvait la tombe de Baudoin de Balinghem. Était-ce une partie de l'ornementation du bas des murs ou bien était-elle spéciale à cette tombe ? Impossible de le deviner.

Quant aux tombes elles-mêmes, je ne les ai pas vues, mais il est vraisemblable qu'elles étaient pareilles à celles qu'un éboulement de talus à laisser apercevoir en les brisant. Le cercueil dans lequel le corps est inhumé est en pierre blanche, composé de plusieurs morceaux. Il n'y a pas de fond, et il ne se compose que de deux côtés et d'un couvercle en pierres plates.

Aucun fragment d'architecture n'a été trouvé qui permette de juger du style de l'édifice détruit. Quelques morceaux de moulures informes se sont rencontrés dans les terrassements. Je crains bien d'ailleurs, que tout ce qui a l'apparence de moëllons et peut être facilement emporté, n'ait disparu sans qu'on en sache rien, car il n'est pas possible qu'il ne se retrouve absoluement rien. Au reste les travaux continuent, et peut-être fera-t-on de nouvelles découvertes.

L. DESCHAMPS DE PAS.
Correspondant de l'Institut.

ALEXANDRE DESPLANQUE

Archiviste en chef du département du Nord, ancien Archiviste de l'Indre,
Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie
et de nombreuses Sociétés savantes.

SON ŒUVRE & SA VIE

Par M. l'abbé **FROMENTIN**, membre correspondant.

Nos deux provinces de Flandre et d'Artois ont éprouvé une grande perte, le 8 février 1871, en la personne de M. Alexandre Desplanque, Archiviste en chef du département du Nord, enlevé prématurément à sa jeune femme, à ses enfants, à ses nombreux amis, laissant inachevée une publication monumentale du plus haut intérêt pour la région, sans parler de ce que la science historique était en droit d'attendre d'un écrivain qui l'avait déjà tant servie et qui meurt à trente-six ans.

Le 8 février 1871 ! Quelle date pouvait être plus fatale à une renommée individuelle ? Après sept mois d'une guerre constamment malheureuse, la grande nation était tout entière sur pied ce jour-là, et, profitant d'une trêve trop chèrement obtenue, mettait toute son activité à fixer ses destinées à venir, et à résou-

dre, avec la question de la paix ou de la guerre, celle même de son existence.

Cependant, malgré les vives et légitimes préoccupations que faisait naître pareil concours d'événements, les journaux de Lille et d'Arras s'empressaient, dès le lendemain, de rendre à M. Desplanque un hommage unanime ; et les revues littéraires, historiques ou scientifiques, poursuivirent dans leurs premières livraisons le concert d'éloges et de regrets qu'avaient inauguré les feuilles quotidiennes.

Mais ce serait trop peu pour la mémoire de M. Desplanque d'être célébrée dans des pages fugitives que l'événement du lendemain, sérieux ou frivole, suffit à faire oublier. Plus que bien d'autres, il a droit à des notices spéciales. Si déjà son austère figure n'a été burinée pour l'histoire, elle trouvera sans doute plusieurs peintres plus habiles que nous, et ses travaux seront appréciés par des juges plus compétents et des plumes mieux exercées.

Tout ne sera pas dit, néanmoins, sur l'Archiviste du Nord. Le monde n'a connu que l'érudit, le paléographe, l'auteur de publications d'un ordre tout particulier, peu accessible à la foule. Or, M. Desplanque ne savait pas seulement déchiffrer les vieilles chartes. C'est ne connaître qu'un des côtés de sa riche nature que de l'étudier sous ce seul aspect. Il eut pu donner ses préférences à plusieurs autres branches des connaissances humaines et s'y faire un nom peut-être plus glorifié. Il eut pu ne pas comprimer l'essor de ses facultés vers l'idéal, et se révéler un grand poëte. C'est

ce que le public ignore, et ce que nous avons la prétention de mettre en lumière. Nous sommes de ceux qui ont suivi le plus assidûment M. Desplanque, qui ont le plus pénétré dans l'intimité de sa vie, qui ont pu lire dans les replis les plus mystérieux de son âme : ce sera notre excuse, malgré notre insuffisance, de vouloir le révéler, sinon tout entier, du moins aussi complètement qu'il soit possible de le faire sans manquer à la discrétion.

La présente notice comprendra deux parties : l'une, consacrée à la vie et aux travaux de l'Archiviste ; l'autre, toute inédite, toute intime, ayant pour objectif les diverses facultés de notre ami, ses aspirations et les tendances de son caractère [1].

I

Alexandre-Joseph Desplanque naquit à Douai, d'une modeste mais honorable famille, le 24 février 1835. Orphelin dès son entrée dans la vie, il fut placé par son oncle et tuteur, M. le curé de Lambersart, au Collége catholique de Marcq, où il recueillit chaque année une moisson de couronnes. A dix-huit ans, il subissait avec honneur les épreuves du baccalauréat et devenait professeur d'histoire au Collége Saint-Winoc de Bergues. Il y resta trois ans. Puis, en novembre 1855, il entra à l'école des Chartes, « où il se fit distinguer par son intelligence et son travail. » Il en sortit en 1858, après avoir soutenu une thèse dont l'histoire de son pays lui avait fourni le sujet : *Essai sur l'origine et l'organisation des États pro-*

[1] Nous avons dû nous borner à insérer ici la première partie.

vinciaux de la Flandre wallonne. Cette thèse n'a pas été publiée.

Aussitôt après sa promotion, M. Desplanque fut appelé par M. de Persigny au poste d'Archiviste en chef de l'Indre. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par d'importants travaux relatifs à l'histoire du Berry.

La première de ces publications est intitulée : *Du pillage de quelques abbayes de l'Indre dans le courant du XVIe siècle* [1]. Selon le vœu de l'auteur, « cette excursion à travers le sang, les abus et les ruines, » fut favorablement accueillie, parce qu'elle apportait de nouveaux documents à « l'histoire des localités, » et aussi parce qu'elle donnait « la mesure en raccourci d'une époque et d'un pays. » M. Desplanque y montre « de cupides aventuriers préludant, dès le début du XVIe siècle, aux dévastations que le fanatisme devait organiser un peu plus tard. » Il signale ensuite « les grandes journées de la réforme, celles où le génie des temps nouveaux s'est attaqué à la piété des anciens âges, saccageant les monastères, tuant à l'occasion les moines, jetant au feu les reliques des saints, brûlant partout les titres, afin d'effacer jusqu'au souvenir des fondations d'une autre époque. »

L'année suivante, le jeune et laborieux écrivain donnait : l'*Abbaye de Fontgombaud et les seigneurs d'Alloigny de Rochefort* [2]. Cette étude est la continuation de la précédente. Elle nous met sous les yeux un « spectacle non moins douloureux pour un cœur catholique. Les abus s'introduisant dans l'intérieur de nos maisons religieuses à la suite du régime de la commande, le protestantisme exploitant avidement ce régime, qui lui ouvre, par une porte dérobée, l'entrée des abbayes,

[1] Brochure gr. in-8°, de 16 pages ; extrait du compte-rendu des travaux de la Société du Berry. Paris, Napoléon Chaix, librairie générale des chemins de fer, 20, rue Bergère. 1860. Prix : 50 cent.

[2] Brochure gr. in-8°, de 54 pages. Extrait du compte-rendu des travaux de la Société du Berry. Paris, N. Chaix. 1861. Prix : 1 fr. 50 c.

et recueillant, sur les ruines qu'il a faites, le bénéfice de désordres que son intérêt et sa passion lui prescrivent d'encourager et d'entretenir. » Seulement, cette étude, au lieu de s'étendre à tout le département de l'Indre, se concentre sur un seul point, ce qui permet à l'auteur « d'offrir au public le tableau, plus ou moins animé, de l'intérieur d'un couvent berrichon pendant une période d'à peu près deux cents ans. »

Cette « esquisse historique » tranche avec la plupart des publications de ce genre, en ce sens que la lecture en est pleine d'attrait. Rien d'aride ni de fatigant. Elle est suivie, sous la même couverture, d'une *Note sur le deuxième volume de l'Histoire du Culte de la Sainte-Vierge en France.* Les six premières feuilles de ce volume concernent la province ecclésiastique de Bourges. La « note » est tout un résumé de cette partie de l'œuvre de M. l'abbé Haman.

En 1862, M. Desplanque publia la première partie (arrondissement de Châteauroux) de la *Statistique monumentale de l'Indre* [1] ; puis, le *Compte-rendu analytique de l'ouvrage de M. Grillon des Chapelles intitulé* ESQUISSES BIOGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE [2]. Le volumineux travail de M. Grillon des Chapelles [3], fruit de dix années de recherches, embrasse l'histoire du Bas-Berry, depuis les origines gauloises jusqu'à l'époque contemporaine. M. Desplanque est d'autant plus heureux de l'analyser, que l'apparition d'un livre d'*histoire locale* constitue, dans ce pays, un fait absolument rare.

La même année parut l'*Église et la Féodalité dans le Bas-Berry au moyen âge* [4]. Étude en deux parties : 1° *le Chapitre de S. Silvain de Levroux et les seigneurs de Chauvigny ;* 2° *le Prieuré de S. Benoit du Sault et les vicomtes de Brosse.*

[1] Brochure in-18, de 71 pages. Châteauroux, chez Salviac. — L'arrondissement d'Issoudun est annoncé *en préparation.*

[2] Brochure in-12, de 32 pages. Reproduction du *Moniteur de l'Indre.* Châteauroux, chez Adolphe Nuret.

[3] 3 volumes in-12. A Paris, chez Benjamin Duprat, libraire de l'Institut. Prix : 10 fr. 50 c.

[4] Brochure gr. in-8°, de 52 pages. Paris, N. Chaix.

Ce sont deux fragments de l'histoire générale, au moyen desquels l'auteur se propose de donner une idée des relations quotidiennes de l'Eglise et de la Féodalité durant une période d'environ huit siècles. L'*histoire monastique* d'une province est une médaille à deux faces : d'une part, on y voit « la longue série des donations faites aux églises ; » et, d'autre part, « les mille et un conflits survenus, dans la suite des temps, entre ces mêmes églises et les héritiers des fondateurs. »

Cette étude savante, de grand prix pour l'historien, offre peu d'attraits au commun des lecteurs. Au reste, M. Desplanque reconnait lui-même que ce travail lui a été assez pénible, et qu'il a dû s'efforcer d'en déguiser l'aridité.

Admirable privilége de la science ! Après quatre années de séjour à Châteauroux, M. Desplanque s'était tellement familiarisé avec les traditions et l'histoire du Berry, qu'il paraissait s'être identifié avec cette province. Par ses travaux il était devenu l'homme du pays plus que s'il y avait reçu le jour. C'est encore du Berry qu'il s'occupa à la réunion générale des Sociétes savantes, qui eut lieu en Sorbonne, le 8 avril 1863. Sa lecture était le résumé de ses études précédentes sur l'histoire religieuse de la région.

Notons encore, parmi ses publications de cette époque, les séries A et E de l'inventaire sommaire des *Archives de l'Indre*.

Si attaché qu'il fût déjà à cette province, on ne sera pas surpris néanmoins qu'il ait réservé pour le Nord ses plus intimes prédilections. A la mort de M. le docteur Le Glay, il sollicita la faveur d'être associé à son fils. Le 19 décembre 1863, il était nommé Archiviste-Adjoint de sa province natale. L'importance du département, la richesse du dépôt, lui rendaient cette place supérieure à celle d'Archiviste en chef de l'Indre. Au reste, il ne devait guère rester au second rang. M. Le Glay fils, suivit de près son père dans la tombe, et M. Desplanque fut naturellement désigné pour le remplacer, ce qu'il aurait sans doute difficilement obtenu s'il ne lui avait été d'abord associé.

Il n'avait que vingt-huit ans. Certes, à en juger par ce qu'il avait fait dans le Berry, notre contrée pouvait fonder sur lui de légitimes espérances. Son but était atteint, ses rêves réalisés : si longue que dût être sa vie, il comptait la finir aux Archives du Nord. Et maintenant qu'il est mort avant l'âge, nous avons lieu de déplorer encore plus sa perte, si nous songeons à tout ce qu'il nous a donné et à ce qu'il a entrepris dans une période de sept ans.

Enumérons rapidement ces travaux, ceux du moins que nous avons sous les yeux, sans assurer que la liste soit complète.

Quelques mois après son retour en Flandre, il publiait une étude intitulée : *Des remaniements qu'a subis la province belge des Carmes durant les guerres de Louis XIV, notes pour servir à l'histoire des couvents d'Ypres, de Rousbrugge et de Steenvoorde*[1]. « Les guerres de Louis XIV, en déplaçant à diverses reprises les limites septentrionales de la France, ont provoqué, dans la région du Nord, durant une période d'environ soixante-dix ans, un remaniement fréquent des circonscriptions ecclésiastiques. Les ordres religieux ont subi, comme les corps d'État, cette nécessité du moment ; ils ont dû se résigner à scinder (sauf à les réformer éventuellement), des provinces plusieurs fois séculaires. » L'auteur se propose de montrer, par quelques exemples particuliers, « ce qui s'ensuivit de perturbation et de dissentiments intérieurs au sein de quelques ordres. » Cette notice intéresse l'histoire ecclésiastique et ajoute un chapitre au *Cameracum Christianum*. Sous l'apparence d'une *querelle de moines*, on y trouve aussi quelques indices de l'esprit public de nos provinces, documents trop rares pour que l'histoire ne s'empresse point de les recueillir.

Voici maintenant un *Rapport sur une communication de documents faite à la commission historique du Nord, par*

[1] Brochure in-8°, de 32 pages. Extrait des Annales du Comité Flamand de France. Lille. Lefebvre-Ducrocq. 1864.

M. le baron de Girardot, Secrétaire-Général de la Loire-Inférieure [1]. Ces documents se rapportaient à trois chefs : 1° délimitation de notre frontière, ses moyens de défense et son commerce avec l'étranger ; 2° administration intérieure de la Flandre, de l'Artois et du Cambrésis ; 3° lettres relatives à des réceptions de souverains, de princes, de prélats et à divers points d'étiquette. Ces lettres résistant à l'analyse, M. Desplanque les a reproduites. Elles sont, d'ailleurs, pleines d'intérêt.

Compte-rendu analytique de l'ouvrage du R. P. A. Passoz, intitulé : LE PREMIER JÉSUITE ANGLAIS MARTYRISÉ EN ANGLETERRE, *ou Vie et mort du P. Edmond Campion, de la Compagnie de Jésus* [2]. Ceci n'est plus à proprement parler l'œuvre de l'archiviste. C'est un article bibliographique écrit à la manière des maîtres, où le critique a condensé en quelques pages émues l'âme d'un bien beau livre. M. Desplanque rend grâce au P. Passoz. Remercions-le, lui aussi, du témoignage qu'il nous donne ici de sa foi ferme et ardente. Remercions-le de nous avoir remis de telles actions sous les yeux. « Elles fortifient les caractères, en même temps qu'elles retrempent les convictions. »

Ce compte-rendu est toute une biographie. C'est vraisemblablement ce qui a décidé l'auteur à le mettre en brochure, de préférence aux nombreux articles qu'il a publiés dans les journaux de Lille. Nous en avons lu un certain nombre signés de son nom dans le *Mémorial*. Ceux qu'il donna au *Propagateur* paraissent avoir un caractère plus spécialement religieux. Cependant c'est dans cette feuille qu'il rendit compte, en 1865 [3], de notre étude historique sur le vieil et le nouvel Hesdin, sans doute parce que, de tous les journaux de Lille,

[1] Brochure in-8°, de 20 pages. Extrait du Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Lille. Danel. Juillet 1864.

[2] Brochure in-12, de 16 pages. Extrait du *Propagateur*, n° du 15 août 1864. Lille. Lefebvre-Ducrocq.

[3] N° du 30 mai.

le *Propagateur* était celui qui comptait alors le plus de lecteurs dans le Pas-de-Calais. Au *Propagateur,* M. Desplanque ne signait point, ou bien il avait recours au pseudonyme. Nature indépendante, il ne se serait pas abaissé à servir les passions du pouvoir dans un but politique, à se faire, par exemple, le champion de la candidature officielle ; néanmoins il évitait de froisser inutilement la Préfecture. C'est ce qui explique sa conduite à l'égard des deux journaux.

L'Archiviste du Nord considérait « comme faisant partie de sa charge de rendre un public hommage aux savants qui l'avaient précédé dans la carrière des études d'histoire locale [1]. » La galerie qui porte le titre général de *Biographies départementales du Nord,* s'ouvre par la *Notice sur la vie et les travaux de M. le docteur Le Glay ;* hommage rendu par M. Desplanque à son illustre prédécesseur [2].

Ces biographies sont très-complètes comme énumération, notes justificatives, etc., mais par là même assez arides. Elles ressemblent plus à un inventaire qu'à un récit, et paraissent moins faites en vue du public qu'en faveur du petit nombre des érudits.

Celle qui porte le n° 2 est une *Notice sur la vie et les travaux de feu M. Arthur Dinaux* [3], le plus érudit de nos compatriotes, et le plus homme de goût, le plus charmant homme de tous les érudits.

L'homme du métier, l'archiviste reparait. Voici le premier volume de l'*Inventaire sommaire et chronologique des Titres de la Chambre des Comptes de Lille* [4]. Je dois un salut spécial à cette belle publication ; car, c'est en dépouillant et en

[1] Notice sur M. Victor Derode, page 1re.

[2] Brochure in-8°. Extrait de l'Annuaire statistique du département du Nord pour 1864. Lille. Danel. 1864.

[3] Brochure in-8°, de 24 pages. Extrait de l'Annuaire de 1865. Lille. Danel. 1865.

[4] Un volume in-4°, de XXII-447 pages. Lille, chez M. Quarré. Prix : 15 fr. 1866.

classant ces titres, que M. Desplanque put me mettre en main, sans effort de ma part, les documents nombreux qui font toute la valeur de mon Histoire d'Hesdin. A l'*Inventaire sommaire*, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur, il faut joindre la *Statistique archéologique du Nord,* à laquelle il collabora pour une large part, et l'*Inventaire analytique et chronologique de la Chambre des Comptes de Lille*, publié par la Société des Sciences de cette ville.

Si le défaut de temps ne lui avait été un obstacle, M. Desplanque nous aurait laissé plus de dix brochures dont l'idée lui vint au fur et à mesure qu'il dressait son *Inventaire*. Mais le temps vole, se précipite, et se rit de nos projets. Du moins, on reconnaîtra que le jeune archiviste ne perdit pas une minute de celui que la Providence lui a laissé. L'interprète de la Société des Sciences de Lille put le dire avec raison sur sa tombe encore ouverte. « Le travail était, pour M. Desplanque, une nécessité, un besoin de son organisation. Il ne l'interrompit jamais pendant sa longue maladie ; il ne déposa la plume que lorsqu'il n'eut plus la force de la tenir, et jusque sur son lit de mort, il dictait encore ses derniers travaux. A ses amis qui, depuis longtemps, lui conseillaient un peu de repos, il répondait, comme s'il eut prévu une fin prématurée, qu'il était de ceux qui doivent vivre vite parce qu'il leur est donné peu de temps sur la terre. »

La rédaction de l'*Inventaire sommaire* donna lieu, d'abord, à la publication de la liste des *Intendants des deux Flandres et du Hainaut français* [1], dont plus tard il édita *les Mémoires*. Les *Batailles et guerres privées dans le pays de l'Aleu (1382-1395)* nous mettent sous les yeux le côté le plus dramatique de notre histoire au XIV[e] siècle. Les *Troubles de la Chatellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon (1427-1434)* constituent

[1] Dans le Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Les *Mémoires*, publiés en 1868, formant un volume in-8° de 179 pages. Lille. Danel.

un épisode d'*Histoire communale* très-intéressant [1]. Les Cassellois se révoltèrent parce que le duc de Bourgogne voulait extirper des usages absolument barbares. La liberté communale n'était ici qu'un prétexte. Il résulte aussi du travail de M. Desplanque que l'Angleterre trempa dans cette insurrection, et cela « nous révèle l'un des secrets motifs qui préparèrent de loin et amenèrent à la fin la rupture de Philippe-le-Bon avec le machiavélique gouvernement de Henri VI. »

« Le mauvais vouloir du duc de Bedfort à l'égard du duc de Bourgogne, dans un temps où leur alliance paraissait encore étroite, » a été démontré par M. Desplanque dans un mémoire lu en Sorbonne, et présenté, le 4 juin 1866, à l'Académie royale de Belgique, qui le couronna et en ordonna l'impression [2]. Ce fut une révélation dans le monde savant, lorsque M. Desplanque démontra, pièces en mains, les ténébreuses machinations de la politique anglaise.

Sous le titre général de *Documents pour servir à l'histoire de la domination française dans la Flandre et le Hainaut au XVIIe et au XVIIIe siècle*, nous avons une brochure (première série, n° 1), dont le sous-titre porte : *Projet de défense de la Flandre maritime après le traité d'Utrech* [3]. Nous ne croyons pas que cette œuvre ait été continuée. Le mémoire que M. Desplanque édite en le faisant précéder de quelques observations, a été découvert par lui dans les Archives du département de l'Indre. Le projet de défense qui y est exposé consiste à rétablir le Neuf-Fossé pour obvier au découvert de la frontière. M. Desplanque avait émis les mêmes vues dans un précédent mémoire intitulé : *De la réunion par Louis XIV à la France*

[1] Brochure in-8°, de 68 pages. Extrait des Annales du Comité Flamand de France. Lille, chez Lefebvre-Ducrocq. 1866.

[2] *Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais (1424-1426). Mémoire historique par M. A. Desplanque, archiviste du Nord.* Brochure in-4°, de 80 pages. Bruxelles, M. Hayez, 1867. Sur le complot d'Hesdin, voir notre *Histoire d'Hesdin*, page 137.

[3] Brochure in-8°, de 20 pages. Extrait du Bulletin du Comité Flamand de France. Lefebvre-Ducrocq. 1867.

d'une partie de la Flandre et du Hainaut [1]. Ce mémoire, lu en Sorbonne le 26 avril 1867, lorsque la ville de Lille s'apprêtait « à célébrer, *par des fêtes somptueuses*, le deux-centième anniversaire de sa rentrée dans la grande famille française, a pour but de « rappeler sommairement dans quelles circonstances cet événement capital s'est accompli, quels en furent les précédents, et quelles en ont été les suites. »

M. Desplanque nous dit, dans une note, que « ce Mémoire n'est qu'une esquisse d'un travail plus vaste dont il s'occupe depuis quelque temps déjà, et auquel il se propose de consacrer encore bien des années » Hélas !

Il nous suffira d'avoir signalé cette brochure. Les espérances de l'auteur n'ont point été complétement remplies. L'empereur a voulu venir à Lille, et sa présence a contrarié la fête. Les Lillois n'ont point eu le droit d'organiser la procession historique qu'ils avaient projetés et qui eut été magnifique. Il fallait représenter Louis XIV. Le souvenir du grand Roi effaroucha Napoléon. Peut-être ne se trompait-il point. Quoiqu'il en soit, on se borna à des réceptions officielles.

Voici une brochure qui fait revivre l'histoire d'un monastère bien connu : *Recherches sur l'abbaye de La Capelle en Calaisis* [2]. Cette abbaye fut supprimée par le Saint-Siége, au XVe siècle, faute de sujets, et ses biens et titres furent réunis à ceux de Saint-Jean-au-Mont, près de Thérouanne.

En 1868, M. Desplanque donna les n°s 3 et 4 de ses biographies départementales. Le n° 3 est consacré à *M. Victor Derode*, l'historien de Lille et de Dunkerque [3]. Le n° 4 nous redit : *La vie et les travaux de M. de La Fons, baron de Mélicocq* [4], qui s'essaya dans tous les genres, principalement

[1] Brochure in-8°, de 20 pages. Extrait du Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Lille. Danel. 1867.

[2] Brochure in-8°, de 54 pages. Lille. Lefebvre-Ducrocq.

[3] Brochure in-8°, de 28 pages, avec un beau portrait. Extrait des Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille. — Lille. Danel. 1868.

[4] Brochure in-8°, de 34 pages. Valenciennes, chez Giard. 1868.

dans l'histoire naturelle et l'archéologie, et qui fut, comme M. Derode, un excellent chrétien.

M. Desplanque fonda, en janvier 1869, de concert avec M. Gosselet, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, le *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins*[1]. Il y publia chaque mois soit une revue des travaux des Sociétés savantes de la région du Nord, soit un résumé critique des conférences et des cours publics, dont un ministre entreprenant avait provoqué la création, peut-être un peu témérairement, soit enfin et surtout des articles bibliographiques sur les principales productions littéraires du pays. Il rendit compte notamment *de Sénac de Meilhan, ou un intendant du Hainaut sous Louis XVI*, de l'*Histoire de Lannoy*, du *Précis historique sur Dunkerque*, de l'histoire de l'*Abbaye de Clairmarais*, par M. de Laplane, de la traduction du *Pélerinage de Childe-Harold*, de la *Biographie lilloise*, de la vie d'*Anne Dubois, fondatrice des Brigittines de Lille*, etc., etc. Plus d'une fois même il empiéta sur le domaine des questions scientifiques qui paraissaient réservées à M. Gosselet. Parmi les articles qu'il inséra dans le *Bulletin*, il en est quelques-uns qu'il jugea devoir publier à part. Ainsi, sa brochure *le baron de Vuorden, sa vie, ses écrits, par M. le comte de Vendegies*, est la reproduction de trois articles publiés dans les n^{os} de mai, juin et juillet 1870. C'est un compte-rendu analytique très-développé, et qui, pour le lecteur affairé, supplée fort bien le livre. Une autre brochure raconte l'histoire jusque-là inconnue de *Trois chevaliers d'Hesdin au XIe siècle*. Un juge compétent, a dit que cette étude était un des chefs-d'œuvre de M. Desplanque ; car quelques lignes lui avaient suffi pour reconstruire toute une histoire. *Les trois chevaliers d'Hesdin* ont paru d'abord dans les n^{os} d'octobre et novembre 1870 du *Bulletin scientifique et historique*.

[1] Lille, chez Castiaux. 6 fr. par an. Le numéro : 60 cent.

Dans la longue énumération que nous venons de faire passer sous les yeux du lecteur, nous n'avons pas nommé son poëme inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon au IXe siècle. La mort l'a surpris avant qu'il ait pu le mettre au jour. Mais le poëme *de Sobrietate* fut présenté par M. Desplanque à la Société des Sciences de Lille; il fut aussi l'objet d'une étude savante, lue en Sorbonne le 31 mars 1869. Écoutons le jugement du *Journal officiel* [1].

« Après avoir replacé le moine-poëte dans le milieu intellectuel où il a vécu, enseigné, chanté, M. Desplanque passe rapidement en revue celles des œuvres de Milon qui sont, depuis longtemps, entre les mains du public. Abordant ensuite l'examen du long poëme *de la Sobriété*, dont on ne connaissait jusqu'ici que la *Dédicace à Charles-le-Chauve*, le futur éditeur de ce poëme en présente une complète analyse, en caractérise le genre, en signale les beautés et les défauts. Il insiste sur les emprunts que le poëte carlovingien a faits à la littérature classique. Il étudie ensuite, dans Milon, le théologien et le moraliste, l'interprète des livres saints et le maître ès-arts-libéraux. Arrière-disciple d'Alcuin, Milon se continue dans Hucbald, son neveu et son disciple. Il relie ainsi le VIIIe siècle au Xe. Grâce à lui, la tradition littéraire dans l'extrême-nord de la France ne fut pas un seul instant interrompue. »

Quelque attention que nous ayons mise à suivre, depuis dix ans, les travaux de M. Desplanque, il en est sans doute qui nous ont échappé. Au fond de notre retraite, il ne nous est pas possible d'y suppléer. Ainsi, le Secrétaire de la Société des Sciences de Lille signale une étude que nous n'avons point reçue. C'est un récit des *Troubles religieux du Cateau-Cambrésis,* sujet délicat que M. Desplanque sut traiter avec toute la réserve et l'impartialité désirables.

La Commission historique du département du Nord a inséré dans son Bulletin une *Introduction aux notices sur les Archi-*

[1] *Journal officiel.* N° du 1er avril 1869.

ves départementales, communales et hospitalières du département. Ces notices devaient être une œuvre collective, pour laquelle M. Desplanque, l'auteur de l'*Introduction*, réclamait le concours des Archivistes des villes.

Qu'il se soit donné la mission d'être en quelque sorte l'historiographe de sa province, que tout fait important ait été pour lui l'objet d'une notice historique, c'est ce qui ressort avec évidence de la présente notice. Mais nous avions oublié « qu'en 1863, à propos de la reconstruction de l'église Notre-Dame de Treille et Saint-Pierre, il publiait un *Nouvel essai sur l'histoire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille.*

Après avoir rendu hommage aux morts, il voulait aussi écrire la vie des savants qui n'avaient pas encore achevé leur course. Mais il ne put écrire que la *Biographie de M. de Coussemaker.*

L'infatigable écrivain ne se contentait pas d'enrichir de ses savantes recherches les Bulletins et les Mémoires des nombreuses sociétés dont il était membre ; il prêta aussi son concours à l'excellente *Revue des questions historiques*, qui paraît s'être donné la mission de continuer l'œuvre de l'abbé Garini. L'année dernière, nous avons également lu un article de lui dans le *Correspondant.*

Il nous reste à signaler l'œuvre capitale qu'avait entreprise M. Desplanque, le *Cartulaire du Nord de la France.* Son but était sinon d'écrire l'histoire générale, civile et religieuse de toute la région du Nord, du moins d'en recueillir les éléments. Dès l'année 1868, il communiquait au public son dessein de publier toutes les chartes, antérieures au XIIIe siècle, concernant le Cambrésis, la Flandre et le Hainaut français. L'année suivante, pour prix du concours des Sociétés savantes et de quelques nobles familles du Pas-de-Calais, il élargissait son cadre, et promettait d'introduire dans sa publication les Chartes « relatives à l'Artois, au Calaisis, au Boulonnais, toutes provinces qui se sont longtemps mues dans un même orbite. » Ce devait être une œuvre monumentale, le principal titre de M. Desplanque à la reconnaissance du pays. Mais la mort, qui

n'attend pas, est venue anéantir le fruit de trois ans d'efforts, lorsque quelques feuilles seulement étaient imprimées.

Il n'avait que trente-six ans. Si ses jours n'avaient pas été si parcimonieusement comptés, le *Cartulaire* n'aurait pas été son dernier ouvrage. Il avait la tête pleine de vastes projets. Que de services il aurait pu rendre encore ! Que l'on songe à tout ce qu'il a fait en si peu d'années. La mort l'a frappé, a-t-il été dit sur sa tombe, « au moment où sa renommée allait grandissant chez nous et à l'étranger. » Toutes les sociétés du pays s'étaient fait un honneur de l'accueillir dans leur sein. Il était correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques. L'Académie royale de Belgique l'avait couronné, et, l'an dernier, il était nommé membre de l'illustre société allemande des *Monumenta Germaniæ medii ævi*, qui ne compte que quatre sociétaires français [1].

Nul ne contredira le jugement de M. de Coussemaker, l'ancien protecteur, l'ami du regretté paléographe : « Tous les travaux de Desplanque sont marqués au coin de la meilleure érudition. Dans tous ses écrits, on trouve le savant consciencieux, l'investigateur scrupuleux de la vérité. Plume élégante et facile, il sut donner de l'attrait aux matières les plus sèches et les plus arides. »

[1] Discours du sociétaire de la Société des Sciences.

EXTRAIT

DU

NOUVEAU TERRIER DE LA TERRE & SEIGNEURIE DE FLOYECQUES.

Communication de M. J. Lion, membre correspondant à Paris.

Le terrier de la « terre et seigneurie de Floyecques en Vaudringhem » ne remonte pas, pour les documents, au delà de l'année 1352 ; il est écrit par « *Jérosme de Bersacques escuyer seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie demeurant au village de Lumbres et cy devant en la ville de St-Omer.* » Diverses corrections existent au manuscrit, les annotations y abondent et sont parfois signées : *de Bersacques.*

En dehors des généalogies des seigneurs de Vaudringhem, généalogies que nous allons donner et qui peuvent servir aux personnes qui s'occupent d'histoire locale, le terrier du seigneur de Floyecques ne contient rien de bien intéressant [1]. Il

[1] Le Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie a parlé à plusieurs reprises de fouilles faites à Vaudringhem, nous avons cherché inutilement dans le terrier de Vaudringhem la trace de l'ossuaire qui avait motivé lesdites fouilles, mais nous y avons trouvé deux articles ainsi conçus :

1° Une terre entourée de haies « nommée de toute ancienneté le Grand et le Petit Mornier, dit la Bézierre ayant esté cy devant en deux parties et présentement réunies en une seule pièce seituée audit Vaudringhem, contenant ensemble huit mesures et demie ou environ..... listant lesdittes huict mesures et demie de midy à la rue qui conduit du dit Vaudringhem à Floyecques et de septentrion à la

est « *fait, escrit et renouvellé et signé* » le « *jeudi quatre avril mil sept cent trente-sept.* » Il y est dit que saint Leger est le patron de Vaudringhem, il est parlé d'un fief appartenant à la dame Gabrielle de Bersaques de la Wattînes, et principalement du fief de l'église.

« Pour lequel fief estait jadis tenue ycelle église bailler homme vivant, mouvant et confisquant et qui estait capable et suffisant pour déservir et comparoir aux plaids de quinzaine en quinzaine en cette cour de Vaudringhem, et toutes les fois quand est requis et duement appelé estoit comme les autres féodaux, et outre ce, ycelle église devoit à la mort et changement d'homme pour relief quand le cas y escheoit la valeur et revenu d'une année d'yceluy à prendre de trois années l'une ny la pieure ny la meilleure autant d'ayde et cambelage coutumier aussy quand le cas y escheoit, et en vente, don, cession, transport, eschange, ou autre aliénation le cinquiesme denier pour droit seigneurial, ensemble le droit d'indemnité de quarante ans en quarante ans par prisée, valeur et estimation d'yceluy, et tous autres dus, droits, soubmissions, charges, servitudes et devoirs coutumiers. »

Jérosme de Bersacques nous apprend ensuite comment la seigneurie de Vaudringhem est tombée dans la famille Dausques.

« Enguerran de Vaudringhem fit son testament à Monstrœuil le 14 avril 1433. Il légua par iceluy ses fiefs et maisons de Vaudringhem et les bois y croissans au profit de la dite Jeanne de Vaudringhem sa fille aisnée et lors épouse au dit Gilles Dausques, et à Marie de Vaudringhem sa fille puisnée outre et par dessus quarante livres parisis de rente héritière pour elle et ses hoirs au lieu et place à son choix de son droit de quint naturel, il lui donna tous ses biens meubles, or

rue qui conduit du dit Vaudringhem à Brœucq, aboutant d'orient à une petite ruelle et d'occident au mont Régnier. »

2° « La Maladerie aboutissant d'occident au chemin de la Claire Espine qui conduit de Floyecques à Thiembronne et du nord au chemin qui conduit de Floyecques au Mesnil. »

argent joyaux vaisselles, habits, ustensilles d'hostel, brebis moutons et autres biens quels qui soient, sauf seulement ses fiefs et maisons de Vaudringhem et les bois y croissans qui voulut et ordonnat demeurer aux dits Gilles Dausques et son épouse conjoints comme héritiers du dit. Enguerrand donna encore à la ditte Marie sa fille puisnée outre et pardessus ce, sa maison et hostel du Saumont ou il demeuroit lors séant en la ditte ville de Monstrœuil faisant front sur la grande rue de St-Firmin tout ainsy et qu'elle se comprend entre les bornes pour en jouir par elle et ses hoirs héritablement et à toujours et declarant au surplus qu'au cas de contestations pour le don de lad. maison, il lui donnoit et vouloit qu'elle eut et pris sur tous ces héritages la somme de deux cent salus d'or pour une fois : c'est pourquoi il y eut débats et contestations sur le dit testament entre lesd. Gilles Dausques et son épouse contre la ditte Marie de Vaudringhem, led. Enguerran est décédé en sa maison et hostel du Saumont le lendemain 15 avril aud. an 1433. Yceluy Enguerran fut frère puisné de messire Jean de Vaudringhem vivant chevalier seigneur dudit lieu, Floyecques, la Motte etc. lequel Jean fut allié par mariage à dame Alix de Renty, yceluy Jean de Vaudringhem aisné ayant servit de rapport etc. en 1385 pour son fief de la Motte en Vaudringhem comme tenu et mouvant de la terre de Cuerlu à noble et puissant seigneur Monseigneur le Gallois de Renty seigneur d'Embry et de Cuerlu, il appert évidemment en deux différents endroits par led. rapport que le dit messire Jean de Vaudringhem chevalier était dès lors seigneur d'un fief tenu et mouvant du seigneur comte de Fauquembergues qui est mon présent fief; le susdit messire Enguerrand de Vaudringhem comme le seul oncle et héritier de dame Jeanne de Vaudringhem sa niepce fille de Jean qui fut alliée par mariage à Lancelot Quevallet, puisque yceluy Lancelot Quevallet en qualité de mary et bail de lad. dame Jeanne de Vaudringhem a servis luy-même de rapport aveu et dénombrement pour son fief de la motte en Vaudringhem au seigneur de Curlu ainsi

qu'il est amplement fait mention dans le rapport, aveu et dénombrement servis par le dit seigneur de Curlu le 1er mai 1452 à son souverain seigneur, monseigneur de Croy comte de Seninghem, par lequel rapport servis par le dit Quevallet aud. seigneur de Curlu et par iceluy servis en conséquence par le dit seigneur de Curlu au seigneur comte de Seninghem, il appert évidemment que la ditte dame Jeanne de Vaudringhem épouse du dit Lancelot Quevallet, avait dès lors un fief tenu et mouvant de monseigneur le comte de Fauquembergues (qui est vrayement iceluy mien présent fief) icelle dame Jeanne de Vaudringhem, alliée dud. Lancelot Quevallet, fut fille unique et héritière de messire Jean de Vaudringhem vivant escuyer et décédé à la bataille d'Azincourt en 1415 et ledit Enguerrand décédé à Monstrœuil le 15 avril 1433, iceux Jean et Enguerran frères, enfants et héritiers de messire Arnould de Vaudringhem vivant chevalier seigneur dud. lieu. »

« Ayant yceluy Gilles Dausque, en qualité de mary et bail de Jeanne de Vaudringhem, servis de rapport aveu et dénombrement pour son fief de la Motte le 28 juillet 1435 à noble et puissant seigneur Monseigneur le Gallois de Renty, seigneur d'Imbri et dud. Curlu et par yceluy rapport il est constant que ledit Gilles Dausques, à cause de la dame son épouse étoit dès lors le vray et légitime propriétaire d'un fief tenu et mouvant du comté de Fauquembergues, qui est le mien présent fief. Le susd. Dausques escuyer prévot héréditaire de Quelmes et d'Acquin fils aisné et seul héritier de N... Dausque, yceluy N... Dausques fils et aussi seul héritier de Jean Dausques vivant *escuyer* prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, lequel a servi de rapport, aveu et dénombrement pour les dites prévostés de Quelmes et d'Acquin au révérend père en Dieu, Monseigneur l'évêque de Thérouanne [1], lors abbé de

[1] Il y a ici une erreur c'est l'Évêque de Tournai qu'il faut lire. — Cet Évêque était Guillaume Filatre, 64e abbé de St-Bertin. — Voir l'histoire des Abbés, par M. de Laplane, tome II.

St-Bertin à St-Omer suivant les lettres de récépissé à luy accordées en conséquence en date du 12 juin 1352, mais depuis quelques années, cet ancien patrimoine est présentement et pour toujours sortis hors la famille, pour yceluy seigneur de Bersaques dénombrant avoir esté forcé et même du vivant de dame Dausque sa mère, d'acquiescer à la vente par *(mot illisible)* (décret) qui fut faite au baillage de St-Omer en 1730. Les dittes prévotés héréditaires de Quelmes et d'Acquin étant en saisie réelle depuis bien des années au dit baillage de St-Omer, lesquelles prévotés ont été lors adjugées à Mrs les abbés religieux de la dite abbaye de St-Bertin. La susditte Jeanne de Vaudringhem, alliée par mariage audit Gilles Dausques, fut la fille aisnée et héritière féodale de messire Enguerrand, vivant chevalier, etc. »

Puis continuant son travail, *Jérosme de Bersacques* arrive à nous faire connaître de quelle manière il est devenu seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie :

« Jérosme de Bersaques escuyer sieur de Ste-Croix fils unique de Jerosme escuyer et de dame Marie-Catherine Dausque fille de Charles escuyer et de dame Marie Duval dame en partie du personnat de Lumbres. Ledit Charles fils aisné de Louis et de dame Marie-Françoise de Bernastre, ladite dame Dausque sœur et héritière immobiliaire patrimoniale féodale de Folquin vivant escuyer prévot héréditaire de Quelmes et d'Acquin seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie lequel fut neveu et héritier immobiliaire patrimonial féodal de Martin, y celuy Martin frère et héritier de Simon lequel fut aussi fils et héritier féodal dud. Louis et de dame Marie-Françoise de Bernastre ycelle fille de Robert vivant chevalier baron de Bayenghem-lez-Seninghem y celuy Louis seul fils et unique héritier d'Antoine et de dame Anne Delattre de Beauprey, ledit Antoine seul fils et héritier de Pierre et de dame Antoinette de Cortes yceluy Pierre fils aisné et héritier principal et féodal d'Antoine dit l'aisné vivant mayeur des villes et cité de St-Omer en quinze cent cinquante-deux et en quinze

cent cinquante-quatre et de dame Nicolle de Bernastre lequel a servi de rapport aveu et dénombrement de ce mien présent fief le quatre décembre 1533 à haut et puissant seigneur que Dieu ait en gloire, Monseigneur Jacques prince de Lignes comte de Fauquembergues etc., yceluy Antoine dit l'aisné seul fils et unique héritier d'Olivier Dausques vivant escuyer capitaine d'une compagnie de deux cent testes de gens de pied Wallons yceluy Olivier fils et héritier de Jean vivant escuyer aussi prévot et seigneur dud. lieu et de dame Jeanne de Renty, ledit Jean frère aisné à Olivier Dausques vivant aussi escuyer seigneur de la Motte en Vaudringhem yceluy Olivier ayant même servi de rapport pour sa terre de la Motte le 20 décembre 1466 à noble et puissant seigneur monseigneur Oudart de Renty seigneur de Cœurlu ledit Jean Dausques estoit dès lors seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie relevant du comté de Fauquembergues comme il appert amplement par le rapport sus datté du dit Olivier seigneur de la Motte dénombrant, yceux Jean et Olivier frères, enfants et héritiers de Gilles Dausques escuyer prévost de Quelmes et d'Acquin et de dame Jeanne de Vaudringhem dame du dit lieu Floyecques la Motte etc., fais présente et baille à haut et puissant seigneur monseigneur Lamoral prince de Lignes etc, — laquelle terre et seigneurie de Floyecques et de Vaudringhem en partie je tiens et avoüe tenir noblement en un seul fief foy et hommage de mon dit seigneur le prince de Lignes à cause de son dit comté de Fauquembergues, yceluy mon dit fief seitué et assis en la paroisse de Vaudringhem et Floyecques etc. »

Le lecteur se demande comment il se fait que la seigneurie de Vaudringhem fut divisée ; le terrier nous le dit :

1° « Le sieur de Hanon de la Motte fils et héritier d'Antoine et de dame Marie-Louise de Pepin yceluy Antoine fils et héritier d'Omer André et de dame Adrienne Desmarest lequel Omer André fut fils et héritier de Gabriel et de dame Marie Levray fille et héritierre de Jean et de dame Jeanne Dausques

yceluy Gabriel fils et héritier d'Antoine et de dame Jeanne de Thierry dame de la grande helle en Eperlecques yceluy Antoine allié en 2 nosces à dame Catherine Dausques dame de la Motte en Vaudringhem ledit Antoine de Hanon fut fils de Jean et de dame Marguerite Choquart fille d'Antoine Choquart escuyer yceluy Jean fils de Henry et de dame N... de Brusset, lequel Henry fut fils et héritier de Guillaume et de dame N... de Courtheuse, lesdittes dames Catherine et Jeanne Dausques sœurs et héritières de Philippe vivant escuyer seigneur de la Motte, yceluy fils et héritier de Jean et de dame Marie de Liannes ledit Jean fils et héritier d'Antoine dit le jeune vivant escuyer aussi seigneur de la Motte et de dame Marie de Beaurains yceluy Antoine le jeune fils et héritier de Jean lequel fut fils et héritier d'Olivier et de dame Agnès de Renty fille illégitime de Jean, yceluy Olivier fils puisné et héritier de Gilles vivant escuyer prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin et de dame Jeanne de Vaudringhem dame dud. lieu Floyecques la Motte, ayant led. Gilles Dausques en qualité de mary et bail de lad. dame Jeanne de Vaudringhem servis de rapport pour son fief de la Motte au seigneur de Curlu le 28 juillet 1435 yceluy Gilles fils et héritier de N... lequel fut fils et héritier de Jean Dausques escuyer aussi prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, ce dernier ayant en 1352 servis de raport à M. l'abbé de St-Bertin pour les dittes prévostés de Quelmes et d'Acquin la susditte dame Jeanne de Vaudringhem fille aisnée et héritière féodale d'Enguerrand fils puisné et héritier à portion de messire Arnould de Vaudringhem chevalier seigneur du dit lieu, Floyecques la Motte etc., le susdit Enguerrand de Vaudringhem oncle et seul héritier de dame Jeanne de Vaudringhem sa niespce laquelle fut alliée par mariage à Lancelot Quevalet et duquel mariage n'est issu aucun enfant, yceluy Quevallet ayant lui-même, en qualité de mary et bail de ladite dame Jeanne de Vaudringhem, servis de rapport aveu et dénombrement pour son fief de la Motte au seigneur de Curly, ainsy qu'il est amplement justifié par le rap-

port aveu et dénombrement servis même par ledit seigneur de Curlu le 1er may 1452, à son souverain seigneur, monseigneur de Croy comte de Seninghem, par lequel rapport servis par ledit Quevallet audit seigneur de Curlu, et par celuy servis en conséquence par ledit seigneur de Curlu au seigneur comte de Seninghem il appert évidemment que ladite dame Jeanne de Vaudringhem épouse dudit Lancelot Quevallet, avoit encore dès lors un fief tenu et mouvant de monseigneur le comte de Fauquembergues (qui est vrayement mon présent fief) ycelle dame Jeanne de Vaudringhem alliée par mariage audit Lancelot Quevallet et ycelle décédée sans enfant comme dit est, étant fille unique et seule héritière de messire Jean de Vaudringhem escuyer seigneur du dit lieu Floyecques la Motte etc. et de dame Alix de Renty lequel a servis de rapport pour lad. seigneurie de la Motte à messire Gallois de Renty seigneur de Curlu en 1385, yceluy Jean fils aisné et héritier principal et féodal dud. messire Arnould de Vaudringhem vivant chevalier seigneur dud. lieu Floyecques, la Motte etc.

En marge et à côté de la note ci-dessus, page 259, il est écrit :

« La genéalogie du dit Antoine-Joseph-François de Hanon est sincère et véritable pour icelle avoir esté dressée fidèlement sur les titres de cette noble maison vues et exhibés et nottamment et relativement à une sentence de noblesse rendue à l'élection d'Artois le 6 may 1769 en faveur d'Antoine-Joseph de Hanon son fils ainé allié par mariage en 1754 à dame Anne-Françoise-Joseph de Hanon sa cousine, de tout quoy etc. »

2° « Dame Anne-Françoise de Bersaques femme à Jacques-François Gradel chirurgien demeurant à Vaudringhem et dame Louise-Françoise de Bersaques épouse à Louis de Flahaut escuyer sieur du Troncquoy demeurant pareillement au dit Vaudringhem, icelles dames Anne-Françoise et Louise-Françoise de Bersaques sœurs filles et héritières d'Omer vivant escuyer seigr de la Wattines dem. audit Vaudringhem, lequel fut fils et héritier d'Omer vivant aussi escuyer seigr de la Mar-

ière yceluy sieur de la Marlière fils et héritier de François vivant escuyer seigneur de la Marlière et de dame Marie-Catherine Dausques fille et unique héritière de Bertin vivant escuyer et homme d'armes des ordonnances du roy soubs la charge de monseigneur le comte du Ræulx, yceluy Bertin fils second et héritier à portion d'Antoine vivant aussi escuyer seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie prevost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, mayeur des ville et cité de St-Omer etc. »

« La Wattine, *ajoute Jérosme Bersacques*, relevant du comte de Fauquembergues à cause du quint qui a esté anciennement tiré hors de mon présent fief, pour la part de Bertin Dausques fils puisné et héritier à portion d'Antoine pour lequel présent article ledit Omer-André Limosin doit annuellement au jour de St-Remy etc. »

Puis de Bersacques complète ses généalogies :

1° « François de Flahaut escuyer seigneur de Sonnois demeurant à St-Philibert et dame Marie-Gabrielle de Bersaques son épouse dame de la Wattines en Vaudringhem, St-Philibert etc. icelle fille unique de François vivant escuyer seigneur de St-Philibert et autres lieux et de dame Catherine des Essars; iceluy François fils ainé d'Omer vivant escuyer seigneur de la Marlière et de dame Catherine de Sennelart dame de St-Philibert, Harnes, Loison, Aulnoy, la Motte en Campagne-Wardrecque etc., iceluy Omer fils unique et seul héritier de François vivant escuyer et de dame Marie-Catherine Dausques, fille unique et seule héritière de Bertin vivant escuyer iceluy Bertin fils puisné et héritier d'Antoine dit l'aisné vivant escuyer seig^r de Floyecques et de Vaudringhem en partie prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, mayeur des ville et cité de St-Omer et de dame Nicolle de Bernastre. »

2° « Marie Gabrielle de Flahaut dame de la Wattines en Vaudringhem veuve d'Henry-Joseph d'Heuzé vivant escuyer s^r de Hurtevent, demeurant à Monstrœuil, icelle fille et héritière de François et de dame Marie Gabrielle de Bersaques. »

3° « François-Gaspard-Gabriel d'Heuzé s^{r} de Chandartois, escuyer demeurant à Monstrœuil fils et héritier de dame Marie-Gabrielle de Flahaut à son décès veuve d'Henry-Joseph d'Heuzé vivant escuyer seigneur de Hurtevent. »

Nous terminerons cet extrait en disant que l'auteur du terrier affirme avoir puisé une partie de ses documents dans les archives du comté de Fauquembergues.

Pour extrait conforme,

J. LION.

CHARTE

DE MILON, ÉVÊQUE DES MORINS

Extraite des anciennes archives de l'abbaye de Samer, concernant l'église de Boningues et l'abbaye de Saint-Vulmare (1153) [1].

Ego Milo Dei gratia Morinorum Episcopus cunctis fidelibus in perpetuum. Sicut pastoris est gregis sui utilitati providere et ne beneficia sua abaliquo malivolo in posterum perturbari possint, veritatis stilo annotato posteritati notificare, utile est, quod nos altaria de Boningues et de Colonia que per manum Petri Abbatis ecclesiæ sancti Wlmari dedimus scripto presenti et sigillo nostro eidem ecclesiæ confirmamus. Philippus vero tertiam partem reddituum altarium corumdem que sibi attingebat predicte ecclesie sub censu perpetuo duorum Millium allecium exsicatorum, tam sibi quam successoribus suis archidiaconis infra decaniam Gisnensem in festivitate sancti Andree singulis annis persolvendorum concessit et ut hoc annotari faceremus a nobis impetravit si quis autem hujus donationis et confirmationis nostre paginam sciens ei obviare temptavorit donec errorem suum satisfactione correxerit anathema sit actum est hoc anno Domini M°. C°. L°. III°. coram his testibus.

Philippo, archidiacono ; Nicholao, cantore ; Théobaldo, Odone, Balduino, Alcinmo, Atulfo canonicis ; Nelgoto, Balduino, clericis ; Arnulpho, presbiteris et pluribus aliis.

[1] Archives de l'abbaye de Samer.

Lettre de Henri IV, Roy d'Angleterre, portant ordre au bailli de Guines de conduire à Calais Thomas Shirburn, renvoyé devant le maire de cette ville, pour l'exécution de la sentence du connétable d'Angleterre qui le déclare coupable de trahison. (10 mars 1402) [1].

De facienda executione de Willielmo Shirburn.

Rex dilecto sibi Johanni Baklon Bâllivo de Guynes salutem. Suas quod assignavimus te ad Thomam Shirburn nuper coram constabulario nostro Angliæ in curia nostra militari de certis proditionibus convictum usque villam nostram Cales, ducent et ibidem dilecto nobis Laurencio Wolton majori villæ prædictæ liberant ad executionem judicii sive sententiæ definitivæ versus ipsum Thomam in hac parte redditæ sive latæ juxta vim forucam et effectum ejusdem facient? et ideo tibi præcipimus quod circa prœmissa diligentur intendatis et ea faciat et ex equaris in forma. Damus autem universis et singulis Admirallis, Capitaneis, Castellanis, Custodibus portuum maris et aliorum locorum maritimorum et eorum locum tenentibus vicecomitibus majoribus Constabulariis Ballivis ministris et aliis fidelibus et subditis nostris tam per terram quam per aquam constitutis infra libertates et extra tenorem presentium firmiter in mandatis quod tibi in executione prœmissorum intendentes sint consulentes et auxiliantes prout decet. In cujus, etc., etc.

Teste rege apud Westm. X die martii.

Per ipsum Regem nunciante Henrico comite Northumbr^e^.

Ces deux pièces du XIIe et du XVe siècle nous ont paru utiles à conserver au point de vue historique.

H^ri^ de Laplane.

[1] Extrait des archives de Londres.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

Dernièrement, les deux frères Harlai, cultivateurs de la commune de Bayenghem-lez-Eperlecques, en travaillant à extraire des cailloux sur le plateau situé à gauche au-dessus de la sablière dépendante de l'ancien fief de Monnecove (hameau de ce nom), appartenant à M. le président Caron de Fromentel, à dix mètres du chemin de grande communication et à cent mètres environ en avant du moulin de M. Massemin, maire, ont rencontré, sur un espace de deux mètres de large sur huit mètres de long, en dessous d'une couche ou croûte de terre à cailloux d'une épaisseur de sept à huit centimètres, une autre couche de terre noire ou de cendre humide et gluante d'une épaisseur de soixante-dix centimètres. Cette seconde couche qui paraît n'avoir jamais été remuée et que selon toute apparence le soc de la charrue n'a jamais essayé d'entamer, était parsemée de nombreux tessons brisés de poterie noire ou rouge commune de l'époque gallo-romaine, comme on en trouve de si nombreux échantillons et comme on en a rencontré en si grande quantité dans les mémorables *puticules* découverts non loin de là il y a quelques années.

Au milieu de cette terre noirâtre et de ces débris, on a remarqué plusieurs pots brisés probablement par l'effet du temps; il n'en reste que des fragments incomplets. Un seul pourtant a pu échapper au contact de l'air dans son intégrité : D'une forme légèrement ovale un peu affaissée, il est rempli d'une

terre cendrée qui n'a point été remuée..... Par une ingénieuse attention des ouvriers intelligents auxquels on doit cette découverte et pour éviter une brisure, on a eu la pensée de l'entourer avec une lanière et l'un de ces joncs qu'à la campagne on désigne sous le nom d'*archelle*, aussi ce vase aussi intact que possible, va être envoyé avec soin à MM. les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie qui, à leur première réunion, en feront l'exploration et verront si, comme on le pense avec quelque raison, ces intéressants vestiges du passé si rapprochés des *puticules* dont ils semblaient faire partie, ne paraissaient pas donner raison à cette opinion qui incline à y voir des sépultures gallo-romaines au temps de l'incinération.

Les sablières de Bayenghem où l'on rencontre ces *puticules* et ces nombreux débris qui ont donné lieu à tant d'appréciations, à tant de discussions scientifiques, gisent sur un point culminant jadis entouré de forêts de toutes parts et dominant toute la contrée, ce point a dû servir jadis de point de défense dans le genre de ceux que les Romains désignaient sous le nom de *Castrum Stativum*..... Voilà peut-être l'explication de tant de sépultures entassées..... Quoiqu'il en soit, l'intéressante découverte du vase qui vient d'être retrouvé entier sur cette terre historique, pourra peut-être éclairer les savants en apportant un nouveau trait de lumière à la solution d'un problème sur lequel la science n'a probablement pas encore dit son dernier mot.....

H^ri^ de Laplane.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 décembre 1871.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

L'an 1871 et le 4 décembre, la Société des Antiquaires de la Morinie, régulièrement convoquée par M. le Secrétaire-Général, s'est réunie à 7 heures et demie du soir au lieu ordinaire de ses séances.

A l'ouverture de la séance la parole est donnée à M. de Laplane, Secrétaire-Général, pour donner communication du procès-verbal de la réunion précédente : ce procès-verbal est adopté sans observation.

Immédiatement après M. le Président énonce les titres des ouvrages reçus en hommage par la Société depuis la dernière séance. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 7e et 8e vol.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 15e vol.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 3e série, t. VI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 4e trimestre 1869.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, nos 1 à 6, 1871.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, 2e série, 2e livraison.

Séances publiques de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 1870-1871.

Supplément aux recherches historiques sur la Puysaie en Auxerrois, ses seigneurs et dames et particulièrement sur Iolande de Flandre, par le docteur P.-J.-E. de Smyttère.

Causeries d'un Octogénaire, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Rapport sur la découverte de 184 coins de l'atelier monétaire d'Arras, par M. Dancoisne.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re, 2e et 3e liv.

Bulletin Scientifique, Historique et Littéraire du département du Nord, 1871, livraison de mai.

Revue Bibliographique universelle, VIIIe liv. du t. 6, nov. 1871.

M. de Laplane dépose sur le bureau un fragment de poterie romaine en pâte fine rouge, portant l'image d'un chien courant, ce fragment paraissant avoir appartenu au rebord d'une coupe ou d'une écuelle a été trouvé depuis peu à Bayenghem-lès-Éperlecques au milieu des cailloux au point où l'on a remarqué tant de fois ces fameux puticules qui ont donné lieu a tant

de savantes dissertations. Ce renseignement a paru digne d'être consigné.

Puis à la suite de cette communication et des commentaires auquel elle donne lieu, M. le Président lit une lettre de M. Revillion, par laquelle cet honorable membre exprime le regret que ses occupations ne lui permettent plus d'assister aux séances et qu'il se voit obligé de donner sa démission.

Aussitôt après, sur la demande de M. le Président, l'assemblée entend quelques explications intéressantes de M. Louis Deschamps de Pas, concernant les personnages rencontrés récemment dans les tombeaux découverts sur le sol où reposa jadis l'église Abbatiale d'Andres, tombeaux qui ont fait l'objet d'une notice lue à la dernière séance, mentionnée au procès-verbal et insérée au Bulletin précédent.

A la suite de ces explications et de diverses questions successivement échangées entre plusieurs membres, l'ordre du jour appelle une lecture et M. de Laplane prenant la parole continue à donner connaissance de quelques pages de son travail sur l'Église, le Château et la Tour d'Éperlecques, travail dont une première partie a été lue à une précédente réunion, cette lecture est entendue avec intérêt à cause des renseignements historiques qu'elle renferme et vu l'heure avancée la continuation de cette lecture est renvoyée à une séance ultérieure.

Avant de se séparer l'assemblée procède régulièrement à la nomination d'un membre correspondant précédemment présenté aux termes du règlement, M. Louis d'Auvergne est élu et la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 15 janvier 1872.

Présidence de M. Albert LEGRAND, Vice-Président.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures sous la présidence de M. Albert Legrand, M. le Président Quenson étant obligé de s'ab-

senter ; et aussitôt M. de Laplane, Secrétaire-Général, donne communication du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observation.

A la suite de cette lecture et de cette adoption, M. le Président entretient l'assemblée de la nomination de l'un de ses membres, M. Louis Deschamps de Pas, au titre de correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Cette distinction, ajoute l'honorable Vice-Président, est non-seulement glorieuse pour celui dont elle est l'objet, mais elle se reflète en même temps sur la compagnie toute entière dont le nouvel élu est l'un des membres les plus zélés, les plus érudits. La Société unanime s'associe aux compliments adressés à M. Louis Deschamps de Pas et décide qu'une mention spéciale de cette distinction sera faite dans les procès-verbaux avec insertion au Bulletin historique.

Immédiatement après il est donné lecture des titres des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion.

Ces ouvrages sont :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1871.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 3e et 4e trimestres 1870, 1er semestre 1871.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er et 2e trimestres 1871.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. XI.

Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, 8e, 9e et 10e années.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. V, nos 2, 3 et 4, t. VI, nos 1, 2 et 3.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XI, 3e liv.

Annales de la Société Historique de Château-Thierry, 1869.

Revue des Sociétés savantes, octobre, novembre et décembre 1870.

Revue Agricole de Valenciennes, octobre et novembre 1871.
Inventaire des Chartes et Documents relatifs à la ville d'Ypres, par M. Diedgerick, t. VI.
Note descriptive des Méreaux trouvés à Thérouanne, par M. L. Deschamps de Pas.
Annales Archéologiques de Didron, t. XXVII, 4e livr.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, de MM. Meyer et Morel, décembre 1871.
Bulletin de la Société Bibliographique, 3e livraison.
Revue Bibliographique, décembre 1871.
Bulletin Scientifique, Historique et Littéraire du département du Nord, novembre 1871.

Il est ensuite rendu compte de la correspondance qui se résume ainsi :

1° M. le Président et le Secrétaire-Général de la Société Dunkerquoise envoient le programme des sujets mis au concours de 1872.

2° M. Gratien, Arnoud, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie de Toulouse, demande les volumes 1 et 2 des Mémoires de la Société. Ces volumes étant épuisés il est impossible de les envoyer. — Excuses et regrets.

3° M. Adolphe de Cardevacque, correspondant à Arras, auteur d'une brochure intitulée : *Histoire de la guerre 1870-1871 dans le Pas-de-Calais*, envoie quelques prospectus de cette publication. Ces prospectus sont distribués à tous les membres présents et la Société sur la proposition de M. le Secrétaire-Général s'empresse de souscrire à un exemplaire de ce patriotique travail dont le titre seul indique l'intérêt.

4° M. A. Borgnet, professeur à l'Université de Liége (Belgique), rue Nysten, 16, demande de la part d'un savant allemand, un renseignement littéraire et bibliographique sur une édition de *Silius Italicus*, publiée en 1547, par Griffius. Un philologue du nom de *Modius*, dit l'honorable correspondant, philologue mort *à Aire, près Saint-Omer*, possédait un

exemplaire de cette édition dans laquelle il avait consigné le résultat d'une collation de l'œuvre du poëte latin faite sur un manuscrit appartenant à la cathédrale de Cologne. Collation qu'on désirerait retrouver. Peut-on espérer, demande-t-on, de remettre la main sur ce précieux volume ? La chose parait douteuse.

Les avis sont ouverts sur le désir exprimé par l'honorable correspondant de Liége et sur les moyens de le satisfaire. Une discussion s'engage, il est établi d'abord que les noms de Griffius ou Griffe, célèbres imprimeurs à Lyon, à Paris et à Venise, au XVIe siècle, sont parfaitement connus, on sait quelles sont leurs importantes publications, mais on ignore s'ils ont publié une édition de *Silius Italicus*, en 1547, édition que l'on ne trouve mentionnée nulle part.

La 1re édition connue, *Caii Silii Italici Punicorum*, in-f°, 161 feuilles à 38 lignes la page, a été imprimée à Rome par Arnoldus, en 1471, elle réunit quelquefois le Calphurnius in-f° de 15 feuilles et l'Hésiode in-f° de 13 feuilles.

La 2e, in-4°, également imprimée à Rome, en 1471, par Georges Laver.

La 3e, est de Parme, en 1481.

La 4e, *Codex Sillii Italici*, a été imprimée à Milan, en 1481 et réimprimée à Venise, en 1483, avec des notes de Jean-Baptiste de Tortis et en 1492 par Bonetus Locatellus.

La 5e, *Opus de Secundo Bello Punico Curâ Damiani Benessæ*, est sorti des presses de Barth. Troth, à Lyon en 1514, in-8°. — On y a joint une préface de Soderini.

— Le même texte revu par Ambroise Nicandre, in-8°. — Imprimerie de Junte, à Florence (1515).

— Le même, Venise *(in Ædibus Aldi)*, 1523, in-8°.

— Idem, *Libri XVII cum notis Variorum fr. Modii Nicol. Heinzii, etc., Curante Arn. Drakenborch.* (Utreck, Van der Water). In-4°, fig., 1717.

Voilà les principales éditions connues de *Silius Italicus*, il n'y en a point de 1547, on se demande si cette dernière,

comme le titre l'indique, ne serait pas celle annotée par *Modius*, ancien chanoine d'Aire, mort dans cette ville ? alors ne serait-ce pas, celle dont on réclame et recherche un exemplaire et à défaut si c'est bien le même annotateur ne pourrait-elle pas y suppléer ?

On cite encore une autre édition de 1618 qui se trouve à la bibliothèque de Saint-Omer, édition portant le nom de Claude Dausque, jésuite, puis chanoine de Tournai, Audomarois de naissance, dont le Messager des Sciences de Belgique a publié il y a quelques années (1860) 1re livraison, une très savante notice due à M. Louwet, laquelle a été reproduite dans le Bulletin de la Société (57e livraison).

L'édition de *Silius Italicus*, donnée par Dausque, a pour titre : « *In C. Silii Italici viri consularis Punica seu de Bello Punico secundo libros XVII, Cl. Dausquerus Sancto Marius, Canon. Torn. — Parisiis apud Davidem Douceur, Bibliopolam Juratum, Viâ Jacobœ a, sub intersigno, stantis et fixi Mercurii. MVICXV* (sic). *Cum privelegio regis.* » — In-4°, 20 feuilles non cotées, texte 763 pages.

D'après le savant Drakenborch, le commentaire contenu dans cette édition de notre compatriote Dausque, n'est pas sans valeur, il y a travaillé plus de 15 années et s'en occupait déjà en 1602; mais ajoute cet éditeur, Dausque aurait pu rendre un excellent service à *Silius Italicus*, s'il ne s'était laissé entraîner à critiquer trop sévèrement *Modius* et *Heinsius*, ce qu'on lui a déjà reproché : il aurait mieux fait, ajoute-t-il, de reproduire les excellentes copies du manuscrit de Cologne dont le P. Héribert Nosweide parait lui avoir communiqué des extraits. Mais si Dausque n'a pas reproduit ces extraits, ce qu'on peut vérifier, ils doivent se retrouver dans l'édition de 1717, annotée par *Modius*, laquelle parfaitement indiquée dans le Manuel du libraire de Brunet, doit se trouver dans les grandes bibliothèques telle que celle de Paris, de Gand, etc.

Le résumé de cette discussion est que l'exemplaire demandé

de l'édition de Silius Italicus donnée par Modius (1547) ne se retrouvant pas à Aire ni à Saint-Omer, et n'étant même pas indiquée dans le Manuel du libraire, celle de 1717 doit pouvoir y suppléer puisqu'elle contient les textes demandés du mauuscrit de Cologne et cette édition doit probablement se retrouver à Paris ou Brunet en a eu la connaissance.

Pour plus ample informé, la Société voulant autant qu'il est en elle seconder les recherches de son honorable correspondant de Liége, charge son Vice-Président, M. Alb. Legrand, de se livrer à quelques nouvelles investigations qui seront immédiatement transmises à M. A. Borgnet par M. le Secrétaire-Général en lui exprimant le regret de n'avoir pu rencontrer aucun renseignement, ni sur la maison, ni sur la vie, ni sur la mort, ni sur le livre de l'ancien chanoine d'Aire, annotateur de *Silius Italicus.*

L'honorable M. Albert Legrand veut bien se charger de cette mission.

Cette discussion terminée, conformément à l'ordre du jour, la parole est à M. de Laplane qui donne lecture d'une notice Biographique sur Messieurs de Valbelle, trois gentilshommes provençaux qui successivement, l'un après l'autre, furent Évêques de Saint-Omer et bienfaiteurs des pauvres de cette ville, pendant l'espace de 70 ans, de 1684 à 1754.

Ce travail présente un attrait particulier pour l'histoire de la ville de Saint-Omer dont Messieurs de Valbelle, fondèrent à leurs frais ou encouragèrent par leurs dotations, les principaux établissements d'instruction et de charité du pays, la lecture en est écoutée avec intérêt et l'auteur est invité à y mettre au plus tôt la dernière main pour qu'il figure dans l'une des prochaines publications de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-Général de la Société,

H[ri] DE LAPLANE.

MM. DE VALBELLE[1]

XV[e], XVI[e] & XVII[e] ÉVÊQUES DE SAINT-OMER

BIENFAITEURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE

DE 1684 A 1754

On connait à Saint-Omer le nom toujours vénéré des trois Pontifes, gentilshommes provençaux qui successivement occupèrent le siége Épiscopal de cette ville pendant une période consécutive de 70 années, de 1684 à 1754.

Louis-Alphonse DE VALBELLE, branche de Montfuron[2], de 1684 à 1708[3].

François DE VALBELLE, branche de Tourves, de 1708 à 1727.

Joseph-Alphonse DE VALBELLE DE TOURVES, de 1727 à 1754.

On sait qu'une partie considérable de la grande fortune de

[1] Il y a en Provence deux communes du nom de Valbelle, *Vaou Bella* (Belle-Vallée), l'une placée entre Melne-Sollier et Montrieux, séparée par la rivière de Gapeau (Var) ; l'autre est située à 3 kilomètres de la ville de Sisteron (Basses-Alpes). La famille de Valbelle paraît avoir pris son nom de la première de ces deux communes et l'avoir donné à la seconde.

[2] Montfuron, petite commune du département des Basses-Alpes, canton de Manosque, arrondissement de Forcalquier.

[3] Bien que nommé en 1684, Alphonse de Valbelle ne put recevoir ses bulles pontificales qu'en 1694, par suite des difficultés survenues entre la cour de France et le Saint-Siége.

ces bienfaisants prélats, fut par eux employée en bonnes œuvres, en fondations pieuses et notamment à l'érection et à la dotation du remarquable Hôpital Général qui s'est élevé par leurs soins et à leurs frais dans la rue Saint-Sépulcre ; fondation en souvenir de laquelle la reconnaissance publique qui ne prescrit jamais, a récemment imposé à une rue de la ville, le nom de Valbelle en mémoire des nobles bienfaiteurs du pays. Ce monument, où sous l'égide de la religion et de la charité s'abritent tant d'intéressants petits êtres abandonnés, porte sur son fronton, gravé sur le marbre, l'écu armoirié des prélats fondateurs avec le distique latin suivant :

PRIMUS FUNDAT OPUS
BENE DITAT PRODIGUS ALTER,
TERTIUS ÆDIFICAT, TRES HABET UNA DOMUS.

Ces lignes mémoratives de la part que chacun des trois Prélats, prit à cette pieuse et si utile fondation, nous ont paru mériter un complément, il nous a semblé que quelques lignes biographiques sur ces généreux pontifes pourraient offrir de l'intérêt au point de vue historique et nous nous sommes efforcé de les puiser aux sources les plus sûres, les plus authentiques, à l'aide de documents précis qu'un heureux hasard a fait tomber dans nos mains.

LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE

XVe ÉVÊQUE.

1684-1708

Louis-Alphonse de Valbelle, le premier de ces trois prélats, naquit en 1642, fils d'Antoine seigneur de Montfuron, etc., et de Françoise de Félix, dame de Valserres, il fut tenu sur les fonds de baptême par Louis-Alphonse Duplessis de Richelieu,

Cardinal, Archevêque de Lyon et par Mme la comtesse d'Alais; de bonne heure il fut destiné à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études au collége d'Harcourt à Paris, il devint bientôt élève de Sorbonne. Dès l'âge de 14 ans, s'il faut en croire le P. Gabriel Léotard, panégyriste de la famille, on avait songé à lui pour le titre de coadjuteur de son oncle, Mgr de Félix, Évêque de Marseille, mais la mort de son père arrivée en 1655 et celle de Mgr de Félix survenue presque en même temps modifièrent ce projet ; l'auteur de l'histoire de l'Église de Marseille [1] ne fait pourtant aucune mention de Mgr de Félix dans le catalogue des évêques de ce diocèse. Ses études à peine terminées, Louis-Alphonse fut pourvu de la Prévôté de l'église Cathédrale de Sisteron qu'il ne garda pas longtemps ; il devint, peu après, aumônier ordinaire du Roi par lettres données à Versailles en 1674, et en 1675 les Évêques de la province d'Embrun le désignèrent pour Agent général du clergé de France.

En 1677 (25 novembre), Louis-Alphonse de Valbelle fut appelé à l'évêché d'Aleth, vacant par la mort de Mgr Nicolas du Pavillon, avec autorisation de continuer jusqu'à l'expiration de ses cinq années les fonctions d'agent du clergé ; en cette qualité il assista aux fiançailles et au mariage de Charles II, Roi des Espagnes, avec Mademoiselle, cérémonie qui fut célèbrée à Fontainebleau par le Cardinal de Bouillon, le 31 août 1679. — L'année suivante, le 1er septembre 1680, il reçut la consécration dans l'église des Minimes de la place Royale, de la main de M. le Cardinal Bonzi, Archevêque de Narbonne, assisté des Évêques de Béziers et d'Uzès.

En 1681, le 19 mai, Louis-Alphonse de Valbelle était à Castelnaudary avec l'Archevêque de Narbonne et l'Évêque de Saint-Papoul, pour la bénédiction du canal de Languedoc et il prenait place dans la barque royale lors de première navigation qui s'opéra sur ce canal et se termina à Béziers le samedi 24 mai 1681.

[1] Marseille, imprimerie de la Ve Brebion, 1747. 4 vol. in-4°.

Chargé peu après de la procuration de la province de Narbonne avec mission d'ssister en son nom à la célèbre assemblée du Clergé de France tenue en 1682, il eut la mission de concert avec les Évêques de Meaux, de Lavaur, de Saint-Malo, de Châlons et de Tournai, de préparer la lettre adressée par le clergé aux membres de la religion réformée pour les exhorter à rentrer dans le sein de l'église catholique.

La réputation et la faveur de l'Evêque d'Aleth grandissaient, le Roi satisfait de son zèle et de ses talents lui destinait la place de maître de l'oratoire de Sa Majesté et pour cela il fallait obtenir la démission de Mgr Fouquet, Évêque d'Agde ; cette négociation s'accomplit à la satisfaction des deux parties et par surcroit de faveur à cette troisième charge ecclésiastique dans la maison du Roi, place qui donnait droit aux entrées à la Cour, vint aussitôt s'ajouter un revenu annuel de 5,000 liv. (17 septembre 1682).

Dépositaire des cahiers de la province de Languedoc, Mgr Alphonse de Valbelle eut l'honneur de les présenter au Roi le 28 juillet 1684 et en obtint des réponses très favorables. Ce fut le dernier service qu'il rendit aux États de Languedoc et en particulier à l'Évêché d'Aleth où il avait entièrement restauré le palais Épiscopal et construit une magnifique terrasse.

— L'évêché de Saint-Omer étant devenu vacant par la translation de Mgr Anne Tristan de la Baume de Suze, ancien Evêque de Tarbes, nommé à Saint-Omer en 1677 et promu à l'Archevêché d'Auch en 1684, Louis-Alphonse de Valbelle, Évêque d'Aleth, fut appelé à lui succèder par brevet du 21 mai, comme XV[e] évêque de Saint-Omer (1684) ; mais n'ayant pu recevoir immédiatement ses bulles à cause des difficultés survenues avec la Cour de Rome à la suite de la fameuse déclaration du Clergé de 1682, ce prélat vint néanmoins prendre possession de son nouveau siége qu'il se borna à administrer en qualité de vicaire-général, jusqu'à ce qu'il plût à S. S. de lui délivrer ses bulles, ce qui n'eut lieu que le 15 janvier 1694, dix ans après, pendant lesquels le nouveau Pontife ne cessa de donner tous ses soins à ses nouvelles ouailles. Il fit venir de

Paris de savants ecclésiastiques qu'il plaça à la tête de son séminaire pour enseigner la saine doctrine aux jeunes lévites destinés à diriger plus tard les consciences.

De plus il entreprit et obtint la restitution des biens qui avaient appartenu à l'administration diocésaine et qui en avaient été séparés par les vicissitudes de la guerre. Grâces à ces restitutions bientôt le séminaire put fournir à lui seul à la subsistance de nombreux élèves que la médiocrité de leur fortune aurait empêché d'étudier si les ressources de cette maison n'étaient venues à leur aide.

— Le nouvel évêque de Saint-Omer était plein de zèle pour la maison de Dieu comme pour l'instruction religieuse de ses diocésains, il soutenait en outre avec énergie les prérogatives de son église, peut-être même il faut bien le dire, l'ardeur de son caractère l'entraîna-t-elle quelquefois trop loin, notamment dans ses interminables luttes avec les Abbés et le monastère de Saint-Bertin... Qui ne connait ces démêlés peu édifiants dont les tristes débats ont rempli tant de volumes et occupèrent une si grande place dans les archives du parlement de Malines, dans celles du conseil de Bruxelles et de la cour de Paris ; plusieurs de ces volumes aux armes de Mgr, sont entre nos mains, on y voit intercallées des notes manuscrites parfois autographes dont le ton aigre-doux dénote clairement l'acharnement inexplicable des deux parties pour une simple question de préséance aux processions, question qui paraît bien futile aujourd'hui avec nos idées modernes et dont nous ne pouvons plus apprécier tout l'intérêt, *tantæ ne animis cœlestibus iræ !...*

Ce qui fut plus utile dans l'administration Épiscopale d'Alphonse de Valbelle ce furent les soins et les améliorations apportées par ce prélat à toutes les fondations pieuses de la ville de Saint-Omer.

Il restaura une maison de charité, nommée le Jardin Notre-Dame (aujourd'hui le couvent des Ursulines), où l'on élevait gratuitement les jeunes filles en les exerçant à tous les devoirs de leur sexe et de leur état.

Il reconstitua son séminaire[1] qui compta bientôt cent séminaristes élevés chacun au moyen d'un prix proportionné à ses facultés, la maison devant suppléer toujours pour le complément du prix en venant en aide aux prêtres vieux ou infirmes forcés de renoncer à leurs fonctions sacerdotales.

Cette maison fut dotée de la bibliothèque du prélat.

Il établit pour les malades à domicile des religieuses désignées sous le nom de Sœurs du Bouillon. Mgr acheta à cet effet une maison dans la rue du Tambour, la meubla et assigna les biens nécessaires à leur utile établissement.

Il reconstruisit entièrement, d'après un plan grandiose donné par un architecte distingué, le palais épiscopal qui tombait de vétusté et n'était plus digne de sa destination. On peut encore admirer cet édifice où se trouve maintenant le Palais de Justice.

Enfin ce Prélat termina ses constructions et ses établissements par la fondation de l'Hôpital Général que l'on voit aujourd'hui; là, comme à l'ancien évêché on distingue le goût des architectes. De son vivant Mgr de Valbelle affecta des sommes considérables à la création de cette maison qui, après lui, devint légataire particulier de tous les biens qu'il possédait dans le diocèse. A peine était-elle achevée qu'elle pouvait recevoir 150 enfants des deux sexes, nombre que les circonstances et les malheurs du temps ont diminué depuis, mais qui n'en atteste pas moins la généreuse charité du pasteur auquel la ville de Saint-Omer en est redevable[2].

Mais la sollicitude du XVe évêque de Saint-Omer s'étendait encore aux affaires de la province. En qualité de membre des États d'Artois Mgr de Valbelle eut la mission de présenter à la Cour le cahier des doléances et toujours la faveur et l'estime

[1] Le séminaire fondé par Mgr Blase ou Blasæus, VIe évêque, de 1600 à 1618, était dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le génie, place de l'État,

[2] Nous donnerons le texte des règlements de cette maison. On jugera de l'esprit qui les a inspirés.

dont il jouissait obtenaient quelque succès, de cette manière il a rendu bien des services....

Enfin, après avoir publié diverses ordonnances synodales pour la direction de son diocèse [1], ce prélat mourut âgé de 66 ans, le 30 octobre 1708, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, laissant aux pauvres de Saint-Omer, les preuves les plus touchantes de son inépuisable charité.

Il reçut la sépulture dans la chapelle de l'abside ou chapelle Épiscopale [2] dans la cathédrale de Saint-Omer. On plaça sur sa tombe l'inscription suivante dont l'auteur Antoine Charlet, Chanoine et chantre de l'église de Saint-Omer avait préparé le texte gravé sur le marbre noir où on l'aperçoit encore à demi effacé.

Sur ce marbre tumulaire on lisait ces mots :

Sta Viator
Ad nobilem tumulum,
Sub eo jacet magni viri exiguus cinis,
Hic est illustrissi ac Rever. Dominus D. Ludovicus Alphonsus
DE VALBELLE.
Vice comitum Massiliensium Virtutis hæres
Ac sanguinis
Qui dum Majorum decora æmulari studuit
Majoribus non minor fecit sua.
Gravibus Cleri Gallicani negotiis prepositus,
Idem Regii oratorii prefectus fuit,
Magnis hinc apud Clerum apud que Regem
Muneribus feliciter perfunctus,
Primum ad Alectenses dein ad Audomarenses
Infulas merito provectus,
Tutis utrasque; Disciplinæ Ecclesiasticæ
Restaurator, et Vindex acerrimus.
Quos tunc Pastor Egenos Vivens adoptavit,
Eos dem hic Moriens designavit hæredes, (ut suos)

[1] Ces ordonnances ont été imprimées en 1 vol., par André Chevalier, libraire à Namur, en 1718.

[2] C'est cette même chapelle qui vient d'être reconstruite entièrement, mais les sépultures ont été respectées.

Obiit anno 1708 ætalis 68 [1]
Nec tamen totus interiit,
Vivit in suis indoles nobilis.
Apud Regem fidelitas inconcussa,
Apud Clerum incorrupta morum integritas,
Apud omnes fama.
Abi Viator et Luge Jacturam publicam
Mors nec Ovibus parcit nec pastori.

(Ant. Charlet, eccl. aud. can. et cantor, fecit).

Teneur du Testament de mon dit seigneur Louis Alphonse de Valbelle, Evesque de St-Omer [2].

« Comme jl est de l'obligation d'vn chrétien d'avoir toujours devant les yeux l'jdée de la mort, jl est aussi de la sagesse de mettre ordre a ses affaires qu'on desire y estre gardé le jour de son trépas ;

» Dans cet esprit, je Louis Alphonse de Valbelle tres jndigne Evesque de St-Omer ay resolu de faire ce mien testament olographe afin que personne n'ait lieu de douter de ma volonté,

» Premierement je recommande mon ame a Dieu et j'ai recours a la misericorde de nôtre divin sauveur Jesus Christ

[1] Il y a ici une erreur de date, ce prélat n'avait que 66 ans et non 68 puisque ses Mémoires attribués à Antoine de Valbelle, son père, le font naître en 1642.

[2] Copie authentique reposant aux intéressantes archives de l'Hôpital Général de Saint-Omer.

On remarquera dans ce testament toutes les précautions prises pour faire passer toujours la fortune au chef de la famille et conserver le nom à l'aide de diverses substitutions successives aujourd'hui abolies par notre droit moderne. Ces précautions n'ont pas empêché la nombreuse et digne famille de Valbelle de s'éteindre dans la personne de la dernière dame de Merargues, dont la seule héritière est Madame la marquise Félix d'Albertas de Gemenos.

priant la tres Sainte Vierge, les Saints et Saintes d'jnterceder pour moy et de m'obtenir le pardon de toutes mes fautes et pechés ;

» Je choisis ma sepulture dans la chapelle de l'Evesché de St-Omer au pied de la tombe de monsieur Paunet, priant mes executeurs testamentaires qui seront cy apres nommés de prendre soin de mes obseques, et de les ordonner, les plus modestes que faire se pourra, et si je meurs hors de St-Omer, et a trente lieux loin, je desire estre enterré dans l'esglise paroissialle du lieu ou je me trouverai, je souhaite qu'il soit dit cinq cent messes pour le soulagement de mon ame, scavoir le jour de mes obseques la plus grande quantité que faire se pourra, et le surplus selon l'ordre qu'il sera establi par mes executeurs testamentaires ;

» Je legue et laisse au chapitre de l'esglise cathedralle de St-Omer, la somme de quinze cent livres, pour estre mis en fond de rente sur l'hostel de ville de Paris, et le produit de cette rente sera employée en vne messe chantee qui se celebrera par chacun an le jour de mon deceds et les soixante quinze livres de rente ou autre somme qui en proviendra seront employés scavoir quatre parts pour les distributions des presens seulement et la cinquieme part pour les pauvres qui y assisteront que j'entend estre toûjours appellés de la maison de l'Hopital General vis a vis Saint Sépulcre, ce nombre des pauvres qui sera appellé sera a proportion de dix sols pour chacun, laquelle somme neantmoins sera remise au receveur de la maison ;

» Je legue et laisse au seminaire de St-Omer les livres qui se trouveront m'appartenir le jour de mon trépas [1] ;

» J'jnstitue l'Hopital General de St-Omer mon heritier particulier, de tout ce qui me sera deû dans St-Omer, tant du cou-

[1] Cette bibliothèque avait largement accru la collection Blazeene, comme beaucoup d'autres collections importantes elle a été dispersée à la Révolution et nous en avons recueilli un magnifique exemplaire des œuvres complètes d'Erasme, aux armes de l'Évêque de St-Omer.

rant de mes rentes que de tous arrierages d'jcelles, que de tous droits des lods et ventes, et autres casuels qui pourroient m'estre deûs, comme aussi je laisse en faveur de l'Hopital General de St-Omer tous les meubles de quelques nature qu'ils estre qui se trouveront m'appartenir dans St-Omer a l'exception de mes livres, moyennant lequel legat ou jnstitution particuliere, j'entend que l'Hopital General soit tenû d'acquitter mes funerailles si elles se font dans St-Omer, les legats cy dessus, les debtes qui se pourront trouver estre deûes par moy dans St-Omer ou dans la province d'Artois, et ce qui pourra être pretendu a ma charge pour les reparations de l'Evesché de St-Omer en quelques endroits qu'elles s'étendent. J'entend comprendre dans ce legs, l'argent comptant qui se trouvera en mon pouvoir, le jour de mon deceds, et je n'entend point d'y comprendre les billiets qui pourront se trouver parmy mes papiers m'être deûs a Paris ou ailleurs qu'a St-Omer.

» Et pour l'execution de ce mien testament et principalement pour ce qui est a faire dans St-Omer, dependant de l'jnstitution faitte en faveur de l'Hopital General de St-Omer, je prie M. Tissot président du séminaire un de mes grands vicaires, M. Le Brun chanoine de l'église cathédrale de St-Omer et M. Loubet aussi chanoine de l'église cathédralle de vouloir s'en charger et en prendre le soin, j'espere qu'ils voudront bien le faire gratuitement et en faveur des pauvres : je prie neantmoins M. Tissot d'accepter ma montre de poche et ma chasuble de toutes couleurs doublée de violet, M. Le Brun d'accepter quatre flambeaux d'argent a son choix parmy mes flambeaux, et M. Loubet d'accepter l'emeraude que je porte a mon doigt. J'entend que ces trois executeurs testamentaires fassent vn jnventaire de tous mes meubles, et soient decretés et mis en possession de tous lesdits meubles et effets provenants de mon Evesché.

» Je legue et laisse a mes honorees sœurs Aimare de Valbelle dame de la Salle, et Lucrece de Valbelle dame de Bonneval a chacune cinquante livres que j'entend leur estre payé par mon heritier universel dans l'annee de mon deceds.

» Et dans le surplus de mes biens, noms, raisons, droits et actions, j'jnstitue mon heritier general et universel mon neveu Cosme Alphonse de Valbelle, Marquis de Montfuron, comte de Ribiers, bailly hereditaire des quatre bailliages des montagnes de Dauphiné, si mon neveu Cosme Alphonse de Valbelle venoit a mourir sans enfans masles avant d'avoir atteint l'aage de vingt cinq ans complets, j'entend que mon heritage passe a Geoffroy de Valbelle fils ainé de Cosme de Valbelle marquis de Rians seign^r de Merargues et de Gadarache et de la demoiselle d'Oraison a son defaut a tous les autres enfans masles qui pouroient exister procrees du même mariage faute de s'en trouver aucun, je substitue mondit heritage, a mon tres honoré cousin Cosme marquis de Valbelle, grand seneschal de Marseille, cy devant cornette des chevaux legers de la garde du Roy pour en disposer selon son bon plaisir et volonté. Et au cas qu'il ne se trouve apres la mort de Cosme marquis de Valbelle grand seneschal de Marseille ny disposition de sa part ny enfans masles procrées de Cosme de Valbelle marquis de Rians seign^r de Merargues et de Gadarache, je substitue mesdits biens a Cosme Maximilien Louis Joseph de Valbelle comte de Ste-Tulle et a tous les enfans masles qu'il pourra avoir procrée de luy en legitime mariage, et toujours selon l'ordre de primogeniture.

» Et quand, mon neveu Cosme Alphonse de Valbelle aura atteint l'aage de vingt cinq ans complets, ou que même avant vingt cinq ans complets, jl aura des enfans procrées de luy en legitime mariage, j'entend qu'il soit pleinement libre dans la disposition de tous mes biens et les substitutions marquées cy dessus n'auront aucun lieu, a moins que mondit neveu Cosme Alphonse venant a mourir apres l'aage de vingt cinq ans complets, ne mourut ab jntestat et sans enfans masles ou femelles, auquel cas j'entend que lesdittes substitutions aient lieu égallement.

» En cas que je vienne a mourir avant que mondit neveu ait atteint l'aage de vingt cinq ans, je prie mon tres honoré

cousin Marquis de Valbelle grand seneschal de Marseille de vouloir se charger de la curatelle de mondit neveu Cosme Alphonse de Valbelle, et je prie Mess. les parens tant paternels que maternels de mondit neveu de vouloir jetter les yeux sur mondit cousyn, et de me faire l'honneur de prendre confiance en l'opinion que j'ai, que pour le bien de mon neveu, on ne peut faire vn choix plus digne et plus convenable, je prie mondit tres honoré parent de ne point faire vendre les meubles qui m'appartiennent dans nôtre maison de Paris, le deschargeant même de l'obligation d'en faire vn inventaire, je le prie d'y retirer mon neveu pour être eslevé sous ses yeux, le recommandant a l'honneur de son affection.

» J'entend que ce present mien testament vaille comme codicil, comme donation pour cause de mort et en la meilleure forme et maniere que valoir poûra, je revoque tous autres testaments que ie pourrois avoir fait cy devant quelque clause derogatoire qu'ils puissent contenir, dont je déclare n'être memoratif. Fait a Paris ce premier may mil sept cent cinq, estoit signé L. Alphonse de Valbelle Evesque de St-Omer.

» — Au nom du pere, du fils, et du St-Esprit je Louis Alphonse de Valbelle tres indigne Evêque de St-Omer estant par la grace de Dieu, sain d'esprit, de memoire et de jugement ayant devant mes yeux copie de mon testament olographe que j'ai signé a Paris le premier may mil sept cent cinq et remis en minute chez Mortier nottaire du Chastelet de Paris, je veûs qu'il soit executé, reconnoissant neantmoins par les reflexions que j'y fait qu'il y a quelque chose a y changer et a y adjouter, j'ai en vertu de la faculté que le droit m'en donne ordonné par forme de codicil ce qui ensuit.

» Je revoque le leg de trois cent livres que j'avois fait à la Croix, qui n'est plus a mon service, et je revoque aussi le leg de cinquante livres fait a ma sœur Aimare de Valbelle, attendu que j'ai eu le malheur de la perdre.

» Je donne et legue a Desmarets mon valet de chambre, la somme de cinq cent livres, a Carton laquais cent livres, et a

trois autres laquais outre et pardessus leurs gages a chacun vingt quatre escus, et aux autres valets de livree a chacun une annee de leurs gages, outre ce quil leur sera deû a l'exception prés du muletier a qui je donne soixante livres seulement.

» J'entend que mon neveu le Comte de Valbelle enseigne des gens d'armes de la garde du roy puisse retenir de ma vaisselle d'argent, ce qujl jugera luy convenir au prix du poid de marc, j'entend encore quil puisse retenir mon lit de velour cramoisi avec les douse chaises et entour au prix de deux mille livres, et au surplus de mon testament, je veus quil soit executé et sorte son plein et entier effet avec ces presentes selon leur forme et teneur, fait et passé a St-Omer soûs mon seing manuel ce vingt huit may mil sept cent huit estoit signé l'Alphonse E, de St-Omer. »

FRANÇOIS DE VALBELLE

XVI[e] ÉVÊQUE

1708-1727

François de Valbelle, cousin et successeur du précédent, était le onzième enfant de messire Jean-Baptiste de Valbelle, chevalier seigneur de Valbelle, marquis de Tourves[1] et de dame Anne-Marguerite de Vintimille ; de bonne heure il fut destiné à l'état ecclésiastique selon le vœu de ses parents, qui à cause de leur nombreuse famille, en partie moissonnée avant

[1] Tourves, bourg et commune du département du Var, arrondissement de Brignoles. C'était le berceau de la famille de Valbelle,

l'âge, le virent avec plaisir se vouer au service de Dieu. Tout jeune il quitta la Provence, fit ses études à l'Université de Paris où il obtint bientôt le grade de docteur de la maison de Navarre se préparant ainsi à prendre la direction d'un diocèse auquel il était destiné; il fut fait Vicaire-Général de l'église de Saint-Omer en 1696, aumônier du Roi le 19 août 1699, et Doyen de la Cathédrale le 1er décembre 1703, le 3 mars de l'année suivante il fut nommé maître de la chapelle et oratoire de Sa Majesté et le 15 août 1705 François de Valbelle obtint, comme commandataire, l'abbaye de Pontron dans le diocèse d'Angers [1], faveurs successives qui semblent cette fois avoir été accordées à son mérite personnel, à son attitude dans l'exercice de ses fonctions plutôt qu'à des intrigues de cour. Attaché à un Prélat vigilant et pointilleux en qualité de grand-vicaire, il soignait avec douceur, avec ponctualité les intérêts d'un riche diocèse en même temps qu'il s'instruisait des affaires générales de la province d'Artois dans lesquelles la confiance de son Évêque lui permettait de s'immiscer, ce qui ne tarda pas à le faire connaître et à lui donner de la considération, à tel point que lors de la mort de Mgr Louis-Alphonse (30 octobre 1708), les États d'Artois, la ville de Saint-Omer et messieurs du Chapitre, s'adressèrent spontanément et simultanément au Roi pour obtenir en qualité d'Évêque, celui dont ils avaient pu apprécier le caractère conciliant et les éminentes qualités. Cette faveur fut d'autant plus facilement accordée que par une heureuse coïncidence, le même jour, François de Valbelle obtenait sa nomination à l'évêché d'Aleth; il était alors de service à l'armée en qualité d'aumônier du Roy auprès de Monseigneur le duc de Bourgogne, généralissime des armées françaises, lorsque cette nouvelle lui fut apportée, le prince pour lui témoigner l'estime dont il jouissait auprès de lui, s'em-

[1] L'abbaye de Pontron, ordre de Citeaux, *Beatæ Mariæ de Ponte Altronii*, était taxée 100 florins et valait de 3,500 à 3,700 livres. — M. de Lescure en était le précédent abbé depuis 1629. — (État des Abbayes de France, tom. III, pag. 179.

pressa de demander à la Cour de Rome la délivrance gratuite des bulles du nouveau Prélat ce que le Souverain Pontife accorda de la meilleure grâce, le 19 février suivant (1709).

— François de Valbelle fut sacré dans l'église du noviciat des Jésuites de Paris, le 6 avril 1710, dimanche de la Passion, par son oncle messire Jean-Gaspard-Guillaume de Vintimille, Archevêque d'Aix, assisté de messire Martin de Ratabon, évêque d'Ypres et de messire François-Réné de Beauveau, évêque de Tournay.

— Convaincu de l'importance de ses devoirs, le nouveau Prélat ne connut jamais de temps mieux employé que celui qu'il consacrait à la direction de son troupeau. Rien, ni la rigueur de la saison, ni sa santé ne lui faisaient interrompre le cours de ses visites pastorales. Il institua la Confrérie du Saint-Sacrement et l'Adoration perpétuelle dans l'église Sainte-Aldegonde et autres paroisses de la ville (14 mars 1714), il entretint et surveilla avec soin les établissement formés par son prédécesseur, il augmenta les constructions et les dotations de l'Hôpital Général et du Séminaire [1], il fonda un collége pour l'instruction des jeunes enfants [2] et une maison de correction pour les filles repenties [3]. Aumônieux jusqu'à la profusion, François de Valbelle faisait des dépenses énormes pour l'entretien de son séminaire où se formèrent en grand nombre les jeunes lévites destinés à peupler les paroisses de sujets distingués par leur science et leur piété. Le ciel semblait bénir ses pieux efforts, les revenus casuels s'accrurent dans une proportion inespérée que n'avaient pas connu ses prédécesseurs, de telle sorte qu'après avoir vécu pour ainsi dire dans la splendeur, après avoir fait des aumônes immenses et doté plusieurs établissements considérables, il pût laisser encore à l'Hôpital Général et au Grand Séminaire de Saint-Omer, ses héritiers,

[1] Bâtiments occupés par le génie militaire et la manutention, place de l'État.

[2] Le vieux bâtiment de l'école de Sainte-Marguerite.

[3] Le Bon Pasteur ou prison correctionnelle.

un fonds qui valait alors, au dire d'un contemporain [1], plus de soixante mille livres... Calculez ce que cela ferait aujourd'hui ?...

— Pendant son séjour à la cour, l'Évêque de Saint-Omer sut toujours démêler l'intrigue en se faisant estimer de tous. — On le vit à l'armée auprès des ducs de Bourgogne et de Berry, ainsi qu'à la bataille d'Audenarde et au siége de Lille avoir une contenance aussi assurée dans le danger qu'elle était grave et modeste dans l'accomplissement des devoirs de sa charge.

Plein de courage civil pendant les années calamiteuses de 1709 et 1715, ce prélat ne craignit pas de se jeter au milieu de la sédition avec le désir et l'espoir de l'apaiser, il s'exposait avec la même assurance que s'il avait la certitude de réussir et à cette occasion il rendit à la ville de Saint-Omer un éminent service en ramenant avec douceur le calme dans sa population gravement agitée.

— Membre et souvent président des États d'Artois, l'Évêque de Saint-Omer savait toujours s'attirer la confiance par sa capacité, sa droiture et son dévouement à la chose publique, chargé de fréquentes missions à la cour où il était considéré pour y présenter les doléances de la province, il sut toujours soutenir énergiquement ses doléances tout en maintenant respectueusement les égards dus à la Majesté Royale.

Mais le temps marchait, toutes les préoccupations du Prélat avaient altéré sa santé, il profita d'un séjour à la cour pour obtenir un coadjuteur désigné par lui pour lui aider à soutenir le fardeau déjà bien lourd de l'Épiscopat. Porteur de cette faveur qui lui était particulièrement agréable puisqu'il s'attachait son neveu, il rentra dans son diocèse qu'il ne quitta plus qu'une seule fois pour se rendre à Reims au sacre de Louis XV, le 25 octobre 1722. — A son retour à Saint-Omer, calculant plutôt son zèle que ses forces et toujours plein de feu

[1] Le P. Gabriel Léotard, religieux de l'étroite observance de Saint-François.

pour le salut de ses ouailles il venait de mettre lui-même la dernière main au rituel de son diocèse, livre imprimé par Fertel (1727) avec le portrait du Prélat et dans lequel on remarque certaines formules en français et en flamand parce que, une partie des habitants ne parlait que ce dernier idiome. S'épuisant ainsi lentement dans les pénibles travaux de sa charge il mourut sous le poids de ses fatigues plutôt que sous le poids des années, âgé de 63 ans 8 mois 24 jours, le 17 novembre 1727. Voyant approcher sa fin, François de Valbelle avait fait son testament le 7 août qui précéda sa mort, ses dispositions dernières marquaient l'esprit conciliateur qui avait marqué tous les actes de son utile et précieuse existence, il laissa différents legs à tous les membres de sa famille, au marquis de Tourves et au coadjuteur de Saint-Omer ses neveux, à la marquise de Valbelle-Merargues sa petite-nièce, et institua pour ses héritiers le Séminaire ainsi que les pauvres de l'Hôpital Général de Saint-Omer, entendant que ceux qu'il avait considéré comme ses enfants pendant sa vie pussent jouir après lui de presque tout ce dont il pouvait disposer; il voulut n'oublier personne, ni la modeste paroisse de Tourves où ce Prélat avait reçu le baptême, ni les diverses maisons religieuses de Saint-Omer, ni les personnes attachées à son service. Chacun obtint de lui un dernier et pieux souvenir... Mais ce qui semblait apparaître plus clairement encore dans son testament c'était cet esprit de charité, de conciliation, de piété, de modestie et d'humilité qui avait toujours été la base de ses actions; François de Valbelle avait expressement indiqué sa volonté d'être enterré simplement dans le cimetière de l'Hôpital Général parmi les pauvres ses héritiers... Mais cette disposition et quelques autres du même genre dictées par une excessive abnégation ne purent recevoir leur exécution entière comme étant opposées aux usages de l'église de Saint-Omer.

Le chapitre de la cathédrale croyant pouvoir contrevenir à ce qui lui paraissait être un excès de modestie peu compatible avec la dignité dont le Prélat était revêtu, décida par délibé-

ration du 18 novembre 1727, qu'au lieu du cimetière des pauvres il serait inhumé dans son église dans le même caveau que son prédécesseur.

Dans la chapelle de l'abside ou chapelle Épiscopale on voit également encore la pierre de marbre qui recouvre la tombe de Mgr François de Valbelle, tombe sur laquelle on grava jadis l'épitaphe qui suit dont on retrouve à peine la trace :

Hic jacet
Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus
Franciscus de Valbelle
de Tourves
Ex vice comitibus Massiliæ
Oratorii regii præfectus
Apud Andegavos B. M. V. de Pontron Abbas
Dein Episcopus Audomarensis,
Qui publico bono natus magis quam suo
Provinciæ hujus et urbis commodis semper providit.
Civis optimus.
Pauperes aluit quasi alumnos Dei,
Altaria splendido cultu exornari studuit;
Clerum que virtutibus preeminere curavit
Pastor vigilantissimus,
Hinc pueris erudiendis scholas aperuit
Benefactor munificus;
Hinc puellis perfugium custodiam que paravit de suo
Provisor sapientissimus :
Nec admisit opes nisi ut eas largius efflunderet,
Unde sublevarentur miseri,
Adjuvarentur studiosi,
Quos sibi debitos vivus comtempserat honores,
Respuit mortuus;
Eos ut calcaret, inter pauperes, voluit sepeliri,
Quibus Xenodochium ab illust. prædecessore
jam erectum
Instauravit, auxit, locuptetavit.
Obiit aeræ Christi anno 1727
Ætatis suæ 63,
Nepos illust. successor sedens
Ad vota capituli monumentum hic designavit.
Abi viator
Et Lacrymas, et preces da Magno Cineri.

Contrairement au vœu émis par François de Valbelle on a prononcé pour lui après sa mort plusieurs oraisons funèbres et composé diverses épitaphes. L'une de ces oraisons funèbres a été prêchée dans l'église paroissiale de Tourves (Provence), le 17 novembre 1729, à l'ouverture d'un service solennel fondé à perpétuité, le prédicateur était messire J.-B. Roux, prêtre de Saint-Maximin et desservant de la paroisse de Tourves, résidence de la famille de Valbelle [1]. L'autre avait été prononcée une année auparavant dans la Cathédrale de Saint-Omer, le 16 février 1728, en présence de Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle et des ordres de la ville, par M. Gueltof, prêtre du diocèse [2].

— Rappelons encore ici pour mémoire, le texte de quelques autres épitaphes consacrées à la mémoire de Mgr François de Valbelle.

1re épitaphe :

« Illustrissimus ac Reverendissimus Domini Fransciscus Saletius de Valbelle de Tourves a vice Comitibus Massiliæ Episcopus Audomarensis. Abbas Beatæ Mariæ Virginis de Ponte Otrando, regii oratorii præfectus, regii quondam ab elemosinis, die 17 novembris anni 1727. Ætatis suæ anno 63. — Subsiste hic lector, et vide, pastoris, reliquias, qui, vivens omnium amorem in se convertit, fervore candens, innocentia candidus, modestia clarus, comitate amabilis, fide ac caritate insignis, ita mores, perfecerat suos, ut dignus adolescens fuerit visus, qui et perficeret alienos, sed inter infulatos adscriptus, in fulce fulgorem auxit, gregis pastor, Medicus et pater, maluit ei prodesse, quam preesse, regi simul ac numini carus, docuit injustam esse illam vocem ; exeat aulâ qui vult esse pius ; pietatem in aulâ ut in arâ æque religiose coluit, veritatis amantior quam sibi, Christi causam reputabit suam ; ideo ecclesiæ hostes, voce accusavit, et moribus condemnavit. Deus tandem habuit ministrum, ab omni ævo incomparabilem ; quid est quod debuit facere, vineæ et non fecit ei — Ingemisse lector, raptus est a nobis hic pasce religionis ultor et cultor, christianæ disciplinæ restaurator, orphani adjutor, pauperum esuriem, Dapibus frigora vestitus vincebat, miseros munificentia sublevabat, vertutum iter absolvere, quis potuit

[1] Cette oraison funèbre a été imprimée chez David Chastel, à Avignon, en 1730.

[2] Imprimée chez Fertel, à Saint-Omer, en 1728.

sanctius ; ô terrâ hæc Felix in quâ illuxit hic Phænix, ejus successoris virtutibus reviviscant cineres. Thura date, preces effundite, et quoties ante oculos versabitur fumus, dicite Francisco, pax sit et honos in cælo, cum terra illuminata fuerit a gloria ejus. »

(Joannes-Baptista Roux, presbiter Sanmaximiensis fecit).

2e épitaphe :

Franciscus a Valbelle de Tourves
Qui doctor Abbas, et Præsul
In sollicitudine pro utroque clero et laicis
Nunquam occidit,
Spiritu magno videns ultima,
Charitatem pro pascendo grege
In chartis commendavit,
Ad ejus transitum pastor bonus recessit,
Nihil sibi conscius de sacro ministerio.
Obdormivit die 17 novembris 1727.
Ætatis suæ 63, mense 8, die 24.

(Lodovicus Jujardi, causarum patronus in Brignonensi curiâ judex Marchionalis de Tourves mærens posuit).

3e épitaphe :

Hic jacet
Franciscus de Valbelle
Sancti Audomari Episcopus, Abbas Dominæ Nostræ
de Pontron
Quondam Eleemasinarius Ludovici XIV.
Ejus que oratorii rector.
Theologus, facultatis Parisiensis
Doctor Sorbonicus.
Natalibus ovium suarum cura.
Fide constante clarus
In diæcesi suâ resideus
A quâ non recedebat
Nisi provinciæ suæ comitiis,
Ad aulam accesseretur.
Tres Domos hospitales fundavit
Eis que totam suam suppelectilem legavit,
Obiit die 17 novembris anni 1727, ætatis suæ
Anno 63.

H. Ferrand P.

4e épitaphe :

Hic jacet
Qui Valbellanæ familiæ virtutes ac decora
In se collegit et auxit
Avorum nepos non degenes
Franciscus de Valbelle, Regi ab Eleemosinis, Regii
Prætorii præfectus, primum Decanus, demum
Episcopus Audomarensis XIII [1]
Sorte domini electus, ut hanc Ecclesiam regeret
In id unum incubuit,
Ut quæ ejus decessor felicibus auspiciis inchoarat,
In spiritu ardoris,
Eadem ipse impleret fideliter et cumulaté perficerret
In spiritu lenitatis.
Episcopi officiis addictus, patriæ jura tueri non destitit.
Tam Episcopus quam civis
Bonus indole ergo omnes, in suos bene affectus,
In pauperes prodigus, quos ad sepulchri usque
Societatem delexit
Cessit defuncti humilitas
Viventis studio
Vis plura lector
Interroga Artesiæ comitia, clerum intuere, audi Seminarium
Vide clerum, hospicium generale pauperum scholas, christianos.
Puellarum custodiam inspice. Vis omnia. Spiritu magno videntis
Ultima lege testamentum.
Obiit die 17 novembris anni 1727 ætatis suæ anno 63, pontificatus anno 20.

5e épitaphe :

Franciscus de Valbelle
Episcopus Audomarensis
Hic quiescit
Quis fuerit, vis scire lector
Hunc tota diæcesis
Amavit vivum, mortuum luxit.
Mirata dum viveret
Operosum in otio,
In negotiis prudentem,

[1] Il y a ici une erreur de date, François de Valbelle, fut le XVIe Évêque de Saint-Omer et non le XIIIe.

Gravem sine asperitate,
Sine elatione magnum,
Humanum sine licentiâ
Benignum sine fuco,
Sine pertinaciâ firmum,
Parcum sibi, absque avaritiâ,
Cum modestia in alias profusum
In suos bene ac constanter affectum
Habebant in eo.
Clerus, formam, provincia patronum, pauperes, patrem
Cætera dicent
Hospitium generale pauperum, Seminarium Episcopale scholæ,
Christianæ, puellarum custodia, quibus instituendis, firmandis
Atque amplificandis elaboravit. — Obiit die 17 novembris
Anni 1727 ætatis suæ, 63. — Episcopatus anno 20.

6e épitaphe :

Vir nobilissimus super omnes homines
Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus
D. Franciscus de Valbelle de Tourves
Episcopus Audomarensis XIII[1]
Hic positus est,
Decessori suo proximus,
Virtute magis et rebus bene gestis,
Quam sanguine et sepulchri societate.
Regi quondam ab eleemosinis,
Tum Regii oratorii præfectus :
Ita stetit coram Regibus quasi Aulæ natus :
Præfuit huic ecclesiæ annos XX,
Amator veritatis, cultor pacis,
Idoneus idem otio, sancto et negotio justo ;
Oculus cæco, pes Claudo,
Cleri forma et vindex
Totius diæcesis et provinciæ pater,
Seminarium et hospitium generale pauperum,
Instituit hæredes ;
Quin et Sorbonna perennes
Audomarensibus pariet hoc Mecenate magistros.

[1] Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer plus haut que François de Valbelle fut le XVIe Évêque de Saint-Omer, depuis Guillaume de Poitiers, premier nommé en 1561, et non le XIII. — (Hist. du Clergé de France, par Dutems, tom. IV).

Vita decessit die 17 novembris anno 1727
Fundatis obitu et solemnitate Sti Francisci Salesii,
Ne uno avulso deficeret alter aureus,
Reliquit gregi suo Patruus Cirillum,
Valerius Augustinum.

7e épitaphe :

Hic jacet
Valbellanæ stirpis nepos, alter haud degener
Franciscus de Valbelle
Ludovici magni quondam Eleemosinarius
Oratorii que sui Regii, Præfectus, primum
Decanus demum Episcopus Audomarensis XIII [1]
Eminebant in eo supra cætera
Gravitas morum sinè asperitate,
Humanitas et candor sinè fuco,
Majestas temperata mansuetudine
Mausuetudo subnixâ firmitate ;
Firmitas adjuncta prudentiæ,
Plura dicent
Artesiæ Comitia quorum Dux ac ingenium fuit,
Clerus, cujus forma erat, tutor ac vindex,
Seminarium quod vivens et moriens impense coluit
Hospitium generale pauperum, quod ædibus ac redditibus auxit
Scholæ Christianæ quos instituit,
Puellarum Custodia quam fundavit,
Academiâ Parisiensis cujus alumnos fovit,
Ac Perennes Magistros,
Assignato sapienter fundo Diæcesi suæ providit,
Obiit die 17 novembris anno Rep. Salut, 1727
Ætatis suæ 63, Episcopatus anno 19.
Fundatis anniversario obitu et Sti Francisci Salesii
Officio solemni,
Det illi Dominus
Inventre misericordiam qui vir fuit misericordiarûm.

8e épitaphe :

Hic jacet
Suo oppositus propinquo,

[1] François de Valbelle, nous l'avons déjà dit, fut le XVIe Évêque et non le XIIIe, c'est sans doute la même main qui a commis trois fois la même faute.

Qui pauperum ignobile sepulchrum ambierat
Pauperum pater
Christianæ humilitatis æmulator et charitatis.
Franciscus de Valbelle de Tourves
Regis christianissimi quondam Eleemosinarius, oratorii Regii
Præfectus, primum Decanus, demum Episcopus Audomarensis,
È vivis sublatus die 17 novembris anni 1727 ætatis suæ 63,
Episcopatus XX.

Testament olographe de Monseigneur François de Valbelle, Évêque de Saint-Omer, qui institue l'Hôpital Général dudit Saint-Omer son légataire en partie [1].

« Je soussigné François de Valbelle de Tourves, des Vicomtes de Marseille, Évêque de Saint-Omer, abbé de Notre-Dame de Pontron, cy devant aumônier du Roy et grand maître de l'oratoire de Sa Majesté, fils naturel et légitime de haut et puissant seigneur messire Jean Baptiste de Valbelle des Vicomtes de Marseille, chevalier marquis de Tourves, comte de Ste Tulle, baron de St Simphorien, seigneur de Valbelle, de Rougiers, de Revest et de la Tour et de haute et puissante dame Marguerite de Vintimille des comte de Marseille, dame des lieux nommés cy dessus. Quelque confiance que j'aye en la miséricorde de Dieu et dans les mérites de Jesus Christ son fils unique mort pour le salut de tous les hommes, pénétré cependant des sentiments de crainte que mes pechez et sa justice m'inspirent, persuadé d'ailleurs de l'incertitude du jour auquel il faudra que je rende compte de mes actions au souverain juge, je crois qu'il est du devoir d'un bon chrestien de se disposer à ce moment terrible en demandant à Dieu, comme je fais de

[1] Copie authentique déposée aux archives de l'Hôpital Général.

tout mon cœur, par l'intercession de la Ste Vierge, de mon ange gardien et de mon saint patron la grace d'y parvenir avec un cœur contrit et une pénitence non interrompue, et je crois que pour le pouvoir faire avec plus de facilité, et être moins détourné de ce dessein, il faut regler pendant que je jouis d'une santé parfaite d'esprit et de corps, mes affaires temporelles, afin d'être mieux en état de ne penser qu'à l'unique et nécessaire.

» C'est dans cette vue que je fais aujourd'hui mon testament.

» Je veux être enterré dans le cimetière St Sépulchre dans l'endroit où on enterre les pauvres de l'hôpital général ; priant très instamment mes exécuteurs testamentaires de me faire faire des funérailles simples et modestes ne voulant autre chose que ce qui se fait ordinairement pour un chanoine de la cathedralle, ordonnant aussi qu'il n'y ait à mon service ny oraison funèbre, ny pierre sepulchralle sur ma tombe.

» Je donne à l'Hôpital général de St Omer, fondé par illustre seigneur Monseigneur Louis Alphonse de Valbelle, des vicomtes de Marseille, Évêque de St Omer, maitre de l'oratoire du Roy, mon prédécesseur, le tiers du revenu qui est de quatre cent quatre vingt livres, aussi bien que du fond, si on le rembourse d'un contract que j'ay sur les Estats de Bretagne, de vingt quatre mil livres, a condition qu'on dira une messe à perpétuité tous les ans dans la chapelle dud. hopital pour le repos de mon ame, je donne aussi aud. hopital six cent livres le jour de mon decez.

» Je legue aussi au chapitre de St Omer un tiers du revenu du contract cy dessus énoncé a condition que le revenu de ce tiers sera employez pour la fondation d'un obit qui se fera tout les ans, le jour de mon trepas, et outre cela, a une fondation pour honorer la féte de saint François de Sales, mon patron, qui se celebrera comme on eelebre dans la cathédralle celle de saint Charles Borromée, il y aura ces deux jours la présence pour les chanoines, il n'y aura d'excusez que les seuls malades.

» Je donne au Seminaire de St Omer le troisieme tiers du contract cy dessus énoncé, dont le revenu sera employé, a l'entretien d'un boursier né dans le diocèse de St Omer, dont la place se donnera au concours et au sujet le plus digne.

» Je donne aussi au Seminaire de St Omer, la ferme que j'ay acheté à Pitquam de Mad^lle Clinwers en janvier 1722, dont le revenu sera employé pour l'entretien d'un curé ou d'un vicaire, qui ayant servi le diocèse et n'étant plus en état de faire leurs fonctions, se trouveront sans avoir de quoi subsister, les curés ou vicaires d'un grand age, les infirmes ou les faibles d'esprit seront dans le cas de pouvoir jouir de ce secours s'ils se trouvent en nécessité et quand la bourse sera vacante le séminaire en jouira, elle sera à la nomination des mes successeurs.

» Je donne à M. le comte de Ste Tulle [1], mon neveux, tout ce que j'ay en Provence et que j'ay remis à monsieur son père en 1719 afin que ma légitime que j'avois été obligé de retirer de ma famille pour les charges que j'ay possédé aupres du feu Roy Louis 14 de glorieuse mémoire, mon maitre et mon bienfaiteur, rentre dans la masse du bien de mon neveux le comte de Ste Tulle dont elle étoit sortie du vivant de monsieur le marquis de Tourves mon frère, je donne aussi a mondit neveux tous les arrérages qu'il pourra me devoir de cette somme aussi bien que ceux de la pension viagere que j'avois droit d'exiger a condition pourtant que dans le don que je luy fais seront compris les dix mil ecus que feu haut et puissant seigneur Cosme marquis de Valbelle, commandant les chevaux legers de la garde ordinaire du Roy, m'a legué par son testament en 1716 et que mondit neveux comte de Ste Tulle sera obligé de payer la pension viagere de mil livres par an (y etant obligé moi même par le testament cy dessus) a haute et puissante dame Gabrielle de Brancas Ceyreste, des vicomtes

[1] Sainte-Tulle, village des Basses-Alpes, canton de Manosque, arrondissement de Forcalquier.

de Forcalquier marquise de Tourves ma belle sœur et sa mere. Je veux et entend aussy que sur le reste du bien que je luy donne, il paie à Morin mon ancien officier, qui me sert depuis long temps avec fidelité et affection, une pension viagere de deux cent livres par an et cinquante livres de pension a ma nièce la religieuse. Je donne encore a mon neveux le comte de Ste Tulle, les deux sceaux d'argent que j'ay a Paris sur lesquels mes armes sont relevées en bosse avec des mosayques et des médailles, j'y joins le plus grand de mes cincq bassins d'argent, avec le vase d'argent dont je me sers quand j'officie. et mes deux jattes d'argent et la terrine.

» Je donne à haute et puissante dame Madame de Valbelle, marquise de Valbelle, épouse du marquis de Valbelle, enseigne de la compagnie des gens d'armes de la garde ordinaire du Roy, mon lit de velour bleu galonné de galons d'or et de crespines de même, doublé d'une moire d'or, le ciel, le dossier et la courtepointe piquez d'un tissus d'argent, les six sieges à bras de même velour bleu, garnis tout autour d'un moilton d'or, j'y joins aussi les six pieces de haute lice faites aux Gobelins, dont la chambre et le cabinet sont tapissez en hyver, et comme Madame ma petite nièce est depuis peu a menage, je luy donne cent douzaines de serviettes, des plus fines que j'ay, trente nappes et trois paires de draps toille d'Hollande. Je joins aussi pour son ameublement d'esté, le lit de damas violet aurore, la tapisserie de la chambre, les deux rideaux de fenêtres et les sieges a bras, le tout de même damas, et les hausses des lits et sieges de l'un et l'autre lit dont les unes sont de serge bleue et les autres de serge aurore [1].

» Je donne à haut et puissant seigneur Messire Cosme de Valbelle, chevalier marquis de Monfuron, comte de Ribiers, Brigadier des armées du Roy, premier lieutenant des gens d'armes de la garde ordinaire du Roy, grand Bailli héréditaire de Dauphiné et de la ville de Marseille, grand'croix de l'ordre

[1] La désignation de ce riche ameublement est digne d'attention !...

militaire de S. Louis, huict tableaux a prendre parmi ceux que j'ay a l'Évêché selon son choix, quant à ce qui me reste de meubles, vaisselle d'argent, meubles dans mon seminaire et ceux que j'ay dans mon appartement à Paris, sans oublier l'argenterie de ma chapelle, ni les ornemens en broderies d'or achetez depuis peu d'années, je laisse la jouissance du tout à mon coadjuteur sa vie durant, et tout aussi longtemps qu'il sera évêque S[t] Omer, desquels effets il sera d'abord après mon trépas fait un inventaire exact par mes exécuteurs testamentaires, ils n'auront qu'à vérifier celui qui est dans la petite armoire au côté droit de la cheminée de la bibliothèque du palais Episcopal, pour être ensuite led. inventaire déposé aux archives de l'hôpital général pour s'en servir quand le besoin l'exigera.

» La justice exigeant que les réparations qu'il y aura à faire après ma mort dans les biens appartenants à l'Évêché de S[t] Omer (quoy que pendant mon vivant j'y aye donné toute mon attention) ma volonté est de prendre toutes les mesures que l'équité la plus exacte exige pour mettre à couvert dans les suittes ceux qui ayant eu part aux biens que la Providence m'a donné, ne puissent être inquietez à l'avenir par personne. J'ordonne donc qu'immédiatement après ma mort, mes executeurs testamentaires présenteront une requête au Parlement de Flandres et au Conseil d'Artois pour prier ces messieurs de nommer des experts, chacun dans leur district pour faire dresser un procès verbal des réparations qu'il y aura à faire aux fermes, aux maisons pastoralles et aux choeurs des églises, ces deux derniers articles, selon les proportions auxquelles je suis obligé, y en ayant nombre, ou d'autres décimateurs doivent concourir, selon la partie de dîme dont ils jouissent; quand ces experts seront nommez et leur procès verbal dressé, je laisse la liberté à mes executeurs testamentaires cy après nommez de donner l'adjudication des ouvrages à faire, au moins disant, ou de les faire faire eux mêmes.

» Quand le tout sera fait mon désir est que mes exécuteurs

testamentaires présentent une seconde requête aux juges cy dessus nommez par laquelle ils les prieront de choisir un commissaire chacun de leur corps et chacun pour leur district avec des experts (mon successeur juridiquement appelé), pour juger si les réparations doivent être acceptées et si elles le doivent être selon leur jugement rendu, en ce cas la, mes exécuteurs testamentaires présentéront une troisième requête à Messieurs les procureurs généraux du Parlement de Flandre et du Conseil d'Artois, tendante à prier ces Messieurs de donner leurs conclusions sur lesquelles les exécuteurs testamentaires poursuiveront et obtiendront un arrest de décharge en faveur de ma succession, je les prie d'exécuter cet article avec exactitude et de suppléer à ce que je puis oublier pour mettre ma famille hors d'inquiétude et de procès pour l'avenir ; ils pourront même demander des avis à Paris aux depens de ma succession s'ils le jugent à propos.

» Je les prie de garder avec soin tous ces papiers de les deposer aux archives de l'hôpital général, en attendant l'occasion favorable de les envoier en Provence à mon neveux le comte de Ste Tulle.

» J'espère que ce qui sera dû par mes receveurs et l'argent comptant que je pourrais laisser à ma mort suffira pour subvenir à toutes ces dépenses et aux autres qu'il y aura à faire. Quelque persuadé que je sois de la bonne volonté de mes exécuteurs testamentaires et quelque confiance que j'aye en eux ils ne peuvent cependant sans le conseil d'un avocat que je nommerais cy après et qui aura la même qualité qu'eux, auquel ils payeront les peines et les mouvemens qu'il sera obligé de faire, l'honoraire qu'ils jugeront convenable dont je leur laisse l'entière disposition.

» Si les commissaires nommez jugeroient quelques réparations défectueuses, il faut obliger les entrepreneurs par voye de justice à les mettre en état, n'ayant rien plus à coeur que d'avoir des arrests de décharge.

» Quant aux réparations de mon abbaye de Ponteron mes

religieux sont obligez de les faire par la transaction que j'ay passé à Angers le 4e décembre 1726. On trouvera cet acte dans l'armoire posée sous l'embrasure de la fenêtre de la bibliothèque près l'oratoire, il y est porté qu'ils s'obligent de batir une abbatiale dans l'espace de trois ans et de faire toutes les réparations des fermes, s'il y en a quelqu'une à faire dans le temps de mon decez. Les meubles que j'ay deposez chez les religieux, dont on trouvera un état dans les mêmes papiers, suffiront pour les réparations qu'il y aura à faire, le reste je le donne aux pauvres de la paroisse du Coron d'ou l'abbaye dépend avec tout ce qui me sera dû à ma mort sur cette ferme, et si je n'ai pas fait dans ce temps la, une fondation pour le prix du cathechisme, en faveur des pauvres de la paroisse du Coron, on remettra les deniers qui resteront en mains du curé du lieu, pour être employez à cet usage, et on y joindra cincq cent livres de mon argent pour augmenter la fondation ; on trouvera les quittances de mes pensionnaires celles des rentes dont le temporel de l'évêché est chargé, et les autres dans la même armoire cy dessus marquée, le tout est aussi marqué dans mes livres journaux de dépense et de recepte, dans lesquelles on trouvera année par année les éclaircissimens dont on pourrra avoir besoin, lesquels j'ordonne être remis à mes exécuteurs testamentaires.

» J'ordonne qu'après la mort de mon coadjuteur, ou s'il cesse d'être évêque de St Omer, on prendra trente mil livres sur ma vaisselle d'argent et sur les meubles à moi appartenant et dont il aura été fait inventaire, lesquels seront employez à acheter des fonds ou constituer des rentes sur les Estats d'Artois et non autrement pour être employés par le supérieur de la maison et les deputez de l'église cathédralle de St Omer, à faire étudier dans la seule Université de Paris pour la réthorique, philosophie et théologie et faire leur licence en Sorbonne, les jeunes ecclésiastiques. Ces bourses ne se donneront qu'au concours et à ceux qui répondront le mieux, et aux quels on trouvera plus de disposition à la vertu et aux sciences.

» Je ne donne ces 30000 livres à mon seminaire que dans cette intention et dans celle de conserver la direction et le gouvernement de cette maison, tel qu'il est étably aujourd'huy, que si dans les suittes en quelques temps que ce puisse être quelqu'un de nos successeurs (ce que nous n'oserions penser) voulut en changer la forme etablye avec tant de sagesse par notre prédécesseur d'heureuse mémoire, soit en y introduisant une communauté, soit séculière ou régulière, soit en y faisant professer par des reguliers la theologie. ou en obligeant les seminaristes à aller prendre hors le seminaire les leçons de théologie, je révoque dans le moment tous les dons que je fais par ce testament à cette maison, et je les donne la moitié à l'hôpital général de Paris situé sur le Petit Pont près le Chastelet, et l'autre moitié aux Enfans trouvez de Paris faubourg de St Antoine les chargeant en ce cas là de donner cinquante livres de rente chacun, à l'hôpital des pauvres malades d'un faubourg appelé Tourves situé en Provence entre St Maximin et Brignole.

» Et afin que les administrateurs des hôpitaux cy dessus nommez n'ignorent pas ce qui les regarde dans l'article cy dessus, je prie mes exécuteurs testamentaires de leur envoier une copie collationnée de l'article qui regarde ces deux hôpitaux, je charge outre cela la conscience de ceux qui seront en place dans le seminaire, si on contrevient aux conditions sous lesquelles je fais ce don de 30000 livres à cette maison de les avertir, je fais la même prière à messieurs du Chapitre de St Omer.

» Mon intention est que quand le seminaire de St Omer jouira du produit des 30000 livres, que le receveur de cette maison ne la confonde pas avec le reste du revenu, mais qu'il en fera un chapitre particulier de receptes et des dépenses dans ses comptes, aussi bien que pour les autres dons que je fais au Seminaire.

» Je veux qu'après le decez de mon coadjuteur les 30000 livres données cy devant à mon seminaire aux conditions spé-

cifiées, le prix qu'on pourra tirer des effets dont je lui laisse la jouissance pendant qu'il sera evêque de St Omer, le restant soit partagé entre l'hôpital général et led. seminaire, sans que les directeurs de ces maisons puissent sous quelque prétexte que ce puisse être, s'accommoder d'une somme pendant la vie de mon successeur, et s'ils le font, je prive ces deux maisons de cet avantage et je le donne à la fondation de la Charité des Pasteurs de St-Omer.

» Quant à la bibliothèque que j'ay au seminaire dans mon appartement j'en laisse la jouissance à mon coadjuteur et après son decez je donne mes livres à cette maison aux mêmes charges et conditions que le leg de 30000 livres faute de quoy ils suivront le même sort, le catalogue des livres est dans le bureau du cabinet ou ils sont, dont l'econome du seminaire prendra une copie ; parmy ces livres je donne à la bibliothèque du chapitre après le decez de mon successeur les quinze tomes in folio des antiquités représentées en figures, composés par le P. de Montfaucon, les neuf tomes in folio des Mémoires du Clergé et tous les procès verbaux que j'ay des Mémoires du clergé.

» Quant à mes deux carosses, berline, chaise de poste, celle à porteur, chariot, fourgon, chevaux de carosse, de selle et harnois, je les donne à mon coadjuteur à condition qu'il donnera mil livres à M. Dilly, capitaine d'infanterie chevalier de l'ordre militaire de St Louis ou à ses enfans s'il meurt avant moy.

» Si de l'argent comptant que je lesseray, ou de ce qui peut m'être dû par mes receveurs, il en reste encore quelque chose après les réparations payées et les dépenses de mes funérailles faites, on le donnera par proportion aux curés de la ville pour être distribué aux pauvres ménages, il faut pourtant que tous les legs soient auparavant payez.

» Je donne à la paroisse de Tourves mon ancien ornement en broderie d'or y compris la chappe et mil livres, l'obligeant à dire tous les ans un obit pour le repos de mon ame et pour

celles de mes ancêtres enterrez dans la chapelle des seigneurs et particulièrement en faveur de haut et puissant seigneur Messire Léon de Valbelle, des vicomtes de Marseille, mon grand père chevalier seigneur desd. lieux cy devant enoncez, mestre de camp de cavallerie et capitaine de cent hommes des ordonnances du Roy, et de haute et puissante dame Madame de Doria son épouse, ma grande mère et d'y joindre mes quatre freres chevaliers de Malthe tuez au service du Roy ou de leur religion, sans oublier illustre seigneur messire Léon de Valbelle de Tourves, chevalier de Malthe, guidon des gens d'armes de Monseigneur le duc de Berry tué à la bataille de Malplaqué.

» La Chartreuse de Monrieux près de Tourves ayant recuë des bienfaits de mes ayeuls leurs fondateurs depuis le douziesme siecle, je leur donne mil livres pour un ornement auquel ils mettront mes armes.

» Je donne aux Jacobins de St Omer, aux Pauvres Clarisses, aux Penitentes et aux Repenties, soixante quinze livres chacun et me recommande en leurs prières.

» Mes exécuteurs testamentaires feront dire six cent messes pour le repos de mon ame, dans le cours de l'année après mon decez, dans le nombre desquelles on en fera dire cent dans la paroisse de Tourves et cent dans l'église des Cordeliers dans le même bourg.

» Je donne à Barally, mon maitre d'hôtel pour les bons et fideles services qu'il m'a rendu, deux mil livres, et mil livres à Deudin mon premier valet de chambre et outre cela je donne à ce dernier la jouissance de la maison que j'ay achetée jusqu'à ce que la maison forte en vuë de laquelle j'en ay fait l'acquisition soit établie, et quant aux quatre cent livres de rente que j'ay constituez sur la ville de St Omer pour cette même maison, j'en laisse la jouissance jusqu'à ce qu'elle soit establie la moitié à l'hôpital général et l'autre moitié au seminaire.

» Je donne à Deudin tout le linge qui sert sur ma personne et tous mes habits et de même tout ce qui est de même espèce,

tant ici qu'à Paris, à condition qu'il donnera un tiers à Morin, je ne donne aux domestiques cy dessus nommez que supposé qu'ils soient encore à mon service quand je viendrai à mourir.

» Quant aux autres domestiques qui seront en ce temps là à mon service depuis deux ans, outre ce qui leur sera dû de leurs gages, on leur donnera une année de gages pour leur récompense.

» Je donne à Monsieur le chevalier de Montolieu mon cousin, capitaine de galère et du port de Marseille, mon diamant jaune que je le prie d'accepter en faveur de la parfaite amitié dans laquelle nous avons toujours vécus, on trouvera cette bague enveloppée dans du papier bleu, dans la petite armoire qui est au dessus de mon bureau dans la bibliotèque de l'évêque pour la luy faire tenir et si Monsieur le chevalier de Montolieu vient à mourir avant moy, je la donne à Monsieur le chevalier de Puilobiers qui a demeuré quelque temps à S[t] Omer chez Monsieur son frère après qu'il eut porté les faucons au Roy de la part du grand maitre de la religion de Malthe.

» Je donne à Bernière mon premier laquais quatre cent livres de récompense.

» Je prie Monsieur l'abbé de Puilobier [1], mon petit neveux chanoine gradué et archidiacre de ma cathédralle de vouloir bien être un de mes exécuteurs testamentaires et je le prie d'accepter deux flambeaux d'argent, mouchettes et porte mouchettes, deux grandes cuilleres à soupe, deux à ragout, deux salières, une poivrière, deux couverts complets le tout d'argent, et reposant dans mon appartement de Paris, dans

[1] M. de Puilobier, noble provençal, dont le nom primitif était Martin, fut appelé à Saint-Omer par François de Valbelle, son grand-oncle, qui le nomma chanoine et archidiacre de la cathédrale. — Il fut aussi l'un des bienfaiteurs des pauvres de Saint-Omer par testament du 29 décembre 1754. — Il est inhumé dans la chapelle Episcopale, à côté de MM. de Valbelle.

l'armoire qui est sous la tapisserie a coté de la cheminée dans la chambre, à quoy je joins la bague que je porte.

» J'espère que M. l'abbé de Bryas, chanoine de ma cathédralle voudra bien être aussi mon exécuteur testamentaire ; je le prie d'agréer mon écritoire d'argent composé de cincq pièces et la montre sonante que je porte sur moy.

» Je prie aussi M. l'abbé de Mazerand, chanoine de ma cathédralle et mon official, d'être aussi mon exécuteur testamentaire et d'agréer une de mes pendules et deux chandeliers d'argent.

» Je prie aussi M. Cordou avocat au Parlement procureur du Roy de la maitrise des eaux et forests de Tournehem d'êtres le quatriesme de mes exécuteurs testamentaires et d'agréer une de mes pendules et deux chandeliers d'argent.

» Je donne à M. Barlot chanoine de ma cathedralle et mon secrétaire, ma chasuble doublée d'un taffetas violet et tout le linge que j'ay dans ma sacristie.

» C'est icy mon dernier testament, cassant tous les autres que je pourrois avoit fait, voulant qu'il soit exécuté selon la forme et teneur, fait à St Omer ce sept aoust mil sept cent vingt sept, étoit signé François de Valbelle de Tourves, Évêque St Omer. »

Sur l'enveloppe de ce testament cacheté de sept cachez, des armes dudit Seigneur Évêque sur cire d'Espagne rouge, est écrit l'acte suivant :

« Ce jourd'huy huict aoust mil sept cent vingt sept nous nottaires royaux d'Artois residens à St Omer, soussignez, de la part de illustrissime et reverendissime seigneur, Monseigneur François de Valbelle de Tourves, des vicomtes de Marseille, conseiller du Roy en ses conseils Evêque de St Omer, sommes transportez au palais episcopal dud. seigneur Evêque, ou étant

est comparu pardevant nous led. seigneur Evêque, lequel a dit et déclaré que l'écrit inclus dans ce présent paquet cacheté de cire rouge en sept endroits de ses armes daté du jour d'hier est son testament et ordonnance de dernière volonté que led. seigneur Evêque reconnait avoir écrit et signé de sa main et signature ordinaire, lequel il confirme, veut et entend qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur. Ainsi fait et declaré à S[t] Omer en présence de Charles François Rysse praticien et de Pierre Guislain d'Ambrines, marchand respectivement demeurant en cette ville, témoins à ce requis et appelez, qui ont declarez de savoir lire et ecrire, ainsi que led. seigneur Evêque, de ce tous trois interpellez par lesd. nottaires et aussi soussigné les jours, mois et an et pardevant que dessus. Etoient signez François Evêque de S[t] Omer, C. de Rysse, Pierre Guislain d'Ambrines, Cadet et Ducrocq. »

JOSEPH-ALPHONSE DE VALBELLE

XVII[e] ÉVÊQUE

1727-1754

Joseph-Alphonse de Valbelle (3[e] du nom), XVII[e] Évêque de Saint-Omer, était le septième enfant et le deuxième fils de Messire Joseph-Anne de Valbelle, Chevalier seigneur de Valbelle, Marquis de Tourves, Comte de Sainte-Tulle, baron de Saint-Simphorien, etc., et de dame Gabrielle de Brancas. Comme ses prédécesseurs il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. A peine reçu docteur de Sorbonne ce jeune seigneur fut député du second ordre à l'assemblée générale du

Clergé de France et ne fut pas plutôt promu à la prêtrise que le Roi lui conféra le titre d'aumônier de la Cour, par lettres données à Paris le 15 juin 1716. Peu à près, François de Valbelle, son oncle, Évêque de Saint-Omer, lui décernait un canonicat avec l'archidiaconé de son église et un peu plus tard le titre de vicaire-général du diocèse. De là, le 11 octobre 1717, Sa Majesté le nomma doyen de la cathédrale de Saint-Omer, puis évêque de Sarlat, en Périgord, le 11 janvier 1721, évêché qu'il ne garda pas longtemps et dont il n'obtint pas même les bulles ayant été pourvu le 21 septembre suivant de la coadjutorerie de l'église de Saint-Omer où il devait succéder aux deux illustres Pontifes du même nom et de la même famille qui l'avaient gouverné avant lui. Cette succession ne se fit pas attendre bien longtemps, elle s'ouvrit pour lui le 27 novembre 1727.

Mgr François de Valbelle avait à peine rendu le dernier soupir que Joseph-Alphonse, coadjuteur depuis peu d'années, prit en son nom, sans transition, définitivement les rênes de l'administration diocésaine de Saint-Omer, suivant les traces de ceux qui l'avaient précédé.

— Aussitôt qu'il fut en pleine possession de sa dignité, le nouveau Prélat après la célébration des funérailles de son prédécesseur, s'appliqua à continuer et à perfectionner l'œuvre commune de ses pieux devanciers. Rien n'échappait à son zèle et à sa vigilance éclairée, l'instruction chrétienne de la jeunesse, la surveillance de son séminaire, le soulagement matériel et moral de la classe indigente, le dévouement absolu au clergé et aux ouailles, son œil embrassait tout et était l'objet continuel de ses préoccupations sérieuses comme de ses abondantes libéralités

Nous avons sous les yeux une gravure représentant l'image fidèle de ce Prélat, d'après un tableau de Celloni [1], avec son écu armorié au-dessus duquel on lit cette devise :

[1] Ce portrait dont de bonnes copies sont à l'Hôpital Général et

Hæc quos texit avos, tegit infula sacra nepotem,
Quam bene eos animo, Lumine, amore, Refert.

L'un des premiers actes officiels de Joseph-Alphonse fut d'adresser à son clergé dans un mandement remarquable du 27 janvier 1728 le Rituel diocésain, préparé *in extremis* par son vénérable oncle. Ce Rituel formant un volume petit in-4°, imprimé par Fertel, à Saint-Omer, en 1727 et 1728, est fort complet pour toutes les prières en usage dans l'église. Une grande partie de ces prières, nous l'avons dit, est en trois langues, français, latin et flamand pour la facilité de ceux qui, fort nombreux alors dans le diocèse, parlaient ce dernier idiome.

On y remarque, page 447, le modèle du registre de paroisse qui doit être tenu et dressé annuellement par chaque Curé, après Pâques. Ce registre destiné à contenir le recensement annuel, exact et détaillé des familles, des personnes, de leur âge, de leur sexe, avec indication de celles qui accomplissaient leur devoir, se compose de colonnes destinées à recevoir chaque catégorie de paroissiens ; il se termine par la note confidentielle suivante, adressée à chaque desservant :

De ceteris tum familiis, tum personis adscribendo, singulas familias
In quibus presens Domicilium habent. [Plateis
Male Morati ita notentur ut absit Periculum infamiæ
Etiam si catalogus, in alicujus manus devenerit !...

Ces prescriptions secrètes de l'autorité ecclésiastique semblent actuellement bien surannées en présence de notre esprit de scepticisme moderne ; leur stricte application serait aujourd'hui bien difficile avec les idées d'indépendance et de relachement répandues dans les masses populaires. — Au moment où tout est remis en question, où le principe d'autorité semble

dont on retrouve çà et là quelques rares épreuves, a été gravé par Candier, il remonte à l'époque où Joseph-Alphonse venait d'être nommé coadjuteur de son oncle.

avoir disparu, alors que les droits prétendus, tendent partout à se substituer aux devoirs dont il est si facile de s'affranchir, et lorsqu'une prudence excessive est plus que jamais nécessaire aux directeurs des consciences dans l'intérêt de la religion, quelle modération et quel tact ne faut-il pas apporter dans l'application des vieilles règles de l'église que nous venons de rappeler ?...

Après le Rituel, Joseph-Alphonse de Valbelle, publia et recommanda aussi un catéchisme à l'usage du diocèse, ce catéchisme donné le 19 avril 1729, n'était autre que le catéchisme historique de Fleury, adopté déjà par MM. Louis-Alphonse et François de Valbelle.

Un peu plus tard, en 1752, l'Évêque de Saint-Omer, adopta et fit adopter un livre d'heures, imprimé par Fertel, pour être en usage dans son diocèse, il tenait à fournir à tous les livres nécessaires pour l'instruction de la jeunesse, le mandement qui précède ces heures est du 13 décembre 1752. Nous avons sous les yeux un exemplaire de chacune de ces publications devenues rares aujourd'hui.

Mais si le zèle de Monseigneur Joseph-Alphonse s'efforçait d'égaler en toutes choses celui de son oncle François dont il tenait la place, la vérité historiqne nous impose le devoir d'ajouter que ces deux caractères étaient pourtant assez dissemblables. Nous avons eu l'occasion de faire remarquer ailleurs[1] que François de Valbelle, le pieux fondateur de la Confrérie de l'Adoration perpétuelle, plus calme, plus conciliant, moins pointilleux, moins irritable que Louis-Alphonse, son devancier, s'était efforcé de rétablir la bonne harmonie, troublée pour des questions de prérogatives entre les deux grandes églises rivales, la cathédrale de Saint-Omer et le monastère de Saint-Bertin.

Eh bien ! sous ce rapport Joseph-Alphonse de Valbelle ressemblait peu à François, son oncle, il avait hérité de l'ardeur

[1] Voir les Abbés de Saint-Bertin, ouvrage couronné par l'Institut, tom. II, pag. 380.

de Louis-Alphonse, son cousin, et n'était guères plus accommodant que lui [1] à l'égard de Monsieur de Saint-Bertin et des autres corporations religieuses qui, sous le nom d'*exemptes*, prétendaient avoir le droit de s'affranchir de l'*ordinaire*, c'est-à-dire de ne relever directement que du Saint-Siége.

— Nous avons dans notre bibliothèque particulière un exemplaire d'un Mémoire relié aux armes de Monseigneur Joseph-Alphonse avec les observations manuscrites originales et autographes de ce prélat. Ces observations, il faut bien le dire, ne sont pas toujours très-charitables, Monseigneur est intraitable quand il s'agit de ce qu'il appelle ses droits et ses prérogatives, il veut empêcher l'abbé de Saint-Bertin de porter la crosse et la mitre à la procession et la première réflexion écrite par lui est ainsi conçue : « *Il est des crimes si grands que l'on ne scaurait les peindre sous des couleurs trop noires pour exciter la sévérité de la justice des magistrats et la rigueur des loix, etc., etc.* » Quel début? et quelle aménité pour un sujet qui semble aujourd'hui si puéril?... Ce Mémoire forme un gros volume sur le même ton et il est loin d'être le seul.... Il y en eut beaucoup d'autres successivement publiés à des dates différentes. On sait qu'à la suite d'interminables récriminations trop acrimonieusement lancées de part et d'autre, pendant bien des années, la victoire resta en définitive à l'abbaye de Saint-Bertin [2]. Encore une fois nous pouvons dire: *Tantæ ne animis!...*

— Les anciennes archives Épiscopales nous fournissent un autre exemple du zèle, peut-être excessif, de Joseph-Alphonse de Valbelle pour tout ce qu'il considérait comme un droit ou un devoir de sa charge, les abbayes de Blandecques, Woestine et Ravensbergue, dépendantes de l'abbaye cistercienne de Clairmarais, se considérant comme *exemptes* en vertu des privilèges de Citeaux, ne reconnaissaient pas à l'Évêque de Saint

[1] Idem, idem, pag. 411, en note.
[2] Grand Cartulaire, tom. X, pag. 229. Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 411, texte et note.

Omer le droit d'examiner les novices avant leur admission au monastère, le Prélat au contraire réclamait vivement ce droit en vertu des décisions du Concile de Trente [1].

Après bien des discussions, toujours trop ardentes, l'Évêque gagna son procès, mais pendant les débats il prononça la suspension officielle et la censure publique contre Marie Lanvin, Abbesse d'Outhof ou de Ravensbergue et contre Austreberte de Fiennes, Abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques.

La signification et la censure épiscopale furent lancées le 29 avril 1732, par Jacques-Simon Dourlen, chanoine et archidiacre de la cathédrale.

Ces indications déjà rappelées ailleurs [2], et dont nous avons la preuve authentique dans les mains, suffisent pour établir que, comme son cousin Louis-Alphonse de Valbelle, Monseigneur Joseph-Alphonse, son deuxième successeur, avait le caractère belliqueux et processif, ce que n'avait pas Monseigneur François de Valbelle, son prédécesseur immédiat, ce prélat doux et pacifique qui s'appliqua sans cesse à adoucir, à éteindre les discussions au lieu de les envenimer par de continuelles et d'interminables poursuites pour en avoir toujours le dernier mot.

Mais malgré cette différence de caractère, ces diverses manières d'agir et ce mode différent d'envisager les choses, Joseph-Alphonse aussi bien que ses deux parents, étaient dirigées par les meilleures intentions ; l'application au devoir accompli, le zèle pour la maison de Dieu s'étendant jusqu'au plus petits détails et embrassant toutes les formes de la règle et de la charité, tel était le but de leurs efforts dont les généreuses traces, après bientôt deux siècles, se perpétuent jusqu'à nous et ne sont pas près de s'éteindre... Tant qu'il y aura de pauvres petits êtres abandonnés, ces pauvres délaissés béniront la mémoire des trois généreux évêques leurs bienfaiteurs, dont la touchante charité éleva et dota leur hospitalière demeure...

[1] Décret de la Session 25, de Reg., chap. 17.
[2] L'Abbaye de Clairmarais, tom. I, pag. 212.

Après avoir dignement accompli son œuvre pendant un pontificat de vingt-six années bien remplies et bien fructueuses, Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle s'endormit dans le Seigneur en rendant son âme à Dieu, le 3 juin 1754. Il est inhumé selon ses intentions dans la chapelle Épiscopale à côté des siens.

Dix ans avant de mourir il avait fait son testament olographe en date du 17 novembre 1744.

Nous le transcrivons en entier ci-dessous, on y verra, d'après les archives, des traces de sa libéralité envers l'Hôpital Général et à l'égard de son Séminaire.

H^ri DE LAPLANE.

Testament olographe de Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle qui institue l'Hopital General son legataire en partie en datte du 17 novembre 1744.

« Je soussigné Joseph Alphonse de Valbelle par la grace de Dieu Evesque de St Omer, conseiller du Roy en tous ses Conseils d'Etat et privés, etc.

» Etant sein de corps et d'esprit, sçachant que l'heure de la mort est incertaine et ne voulant point être prevenu sans avoir disposé du peu de bien ou meubles que la divine Providence m'a donné, ay fait le présent testament olographe que je veus et entend être exécuté.

» Je recommande mon ame lors qu'elle se séparera de mon corps à Dieu le Père tout puissant, à Jesus Christ notre Sauveur et au St Esprit un seul Dieu en trois personnes, à la glorieuse Vierge Marie et à tous les Saints priant qu'ils soient mes intercesseurs envers Dieu pour la remission de mes pé-

chés et qu'il plaise à Dieu par les mérites de **Jesus Christ** de me donner sa sainte gloire. Amen.

» J'ordonne que mon corps soit enterré dans la chapelle Episcopale selon l'usage de l'église cathédrale, et avec le moins de cérémonies et de dépense que faire se pourra.

» Je laisse tous les biens que je pouvois avoir en Provence à mes petits neveux, par égale portion a condition de payer aussi par égale portion les dettes que je pourois avoir dans cette province.

» Je donne à Mme la marquise de Valbelle, ma nièce propre fille unique de feu mon frère, la somme de cent livres une fois paié et en ce je l'institue mon héritière particulière.

» Je donne à ma petite nièce sa fille et par sa conjonction avec André Geoffroy de Valbelle, Sgr de Merarques et autres lieux, premier enseigne des gens d'armes de la garde, mestre de camp de cavaillerie leur fille, je luy donne, dis je cent livres et en ce je l'institue mon héritière particulière.

» Lesquelles deux sommes seront payées par mesd^tes^ neveux et ce sur les biens que je leur ay donné cy dessus, parce que je regarde mes nieces et petite niece comme etant en Provence et y ayant un domicile fixe, quant a ce quy regarde les biens que j'ay dans la ville de St Omer ou voisinage, en quoy qu'ils consistent, j'en donne à Antoine Joseph Aspelly mille ecus qui luy seront donnés argent comptant.

» Le surplus de mes biens s'il y en a seront donnés par portions egales au Seminaire et à l'Hopital General sans charge et uniquement pour secourir les pauvres qu'on elève dans ces deux maisons.

» Je nomme pour executeur de ce testament M. l'abbé de Puilobier a qui je donne une pendule à son choix pour marque de mon souvenir. — A St Omer le 17 nov. 1744 ainsi signé de Valbelle, Eves. de St Omer. »

Certifié conforme, à une copie authentique,

H^ri^ DE LAPLANE

ÉSSAI

SUR

LES FRANCISCAINES HOSPITALIÈRES & GARDES-MALADES

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution française.

Communication du P. Apollinaire, de l'ordre des FF. MM. Capucins, à Paris.

PROLOGUE

La fondation des Religieuses Hospitalières et Gardes-Malades du Tiers-Ordre de saint François d'Assise, peut être regardée comme voisine de celle de l'Ordre Séraphique lui-même. On croit, en effet, voir un essai de vie régulière, à la fois franciscaine et hospitalière, dans une petite réunion de jeunes personnes que l'illustre sainte Élisabeth de Hongrie s'était associée, et avec laquelle, sous la direction du Frère Mineur Conrad de Marbourg, elle se livrait aux exercices de piété et aux œuvres de miséricorde.

Cependant, de ce premier germe jusqu'aux institutions auxquelles Dieu donna le privilége de traverser les siècles, il s'écoula un nombre d'années et une suite d'évènements qui nous restent inconnus.

C'est la Flandre Française et plus particulièrement la ville de Saint-Omer, qui ont eu la gloire de former et de répandre au loin ces légions de vierges franciscaines, qui prodiguent un dévouement sans bornes aux affligés de toute sorte, depuis cinq siècles et demi.

Mon intention n'est pas d'écrire ici leur histoire. — Un pareil travail me demanderait encore de nombreuses et patientes recherches, et je n'ai pas les loisirs qu'elles exigeraient. Je veux seulement tracer quelques grandes lignes, suffisantes pour jeter un peu de lumière sur l'origine de cette institution et l'importance qu'elle acquit autrefois dans le cercle des limites actuelles de la France.

A cet effet, je dirai d'abord sous quelles dénominations ont été connues ces Franciscaines ; ensuite je recueillerai quelques souvenirs sur leurs premières fondations et sur leurs œuvres; puis j'exposerai brièvement leurs rapports avec le Saint-Siége ; enfin je terminerai par un tableau de celles de leurs maisons de la France dont j'ai pu reconnaître l'existence.

I

Des diverses dénominations de Franciscaines Hospitalières et Gardes-Malades.

Les religieuses du Tiers-Ordre de saint François vouées aux œuvres de miséricorde portent six dénominations différentes chez les divers historiens et dans les autres documents que j'ai pu consulter. Il n'est pas facile de fixer avec précision les différences que ces dénominations ont pu représenter, et le résultat de mes recherches ne m'a pas jusqu'ici permis de classer tous les couvents sous quelqu'une d'entre elles. Pour plusieurs, il me paraît qu'il y a confusion.

Citons d'abord les auteurs :

Dans son important ouvrage sur les origines de la religion Séraphique, après avoir passé en revue les Monastères des Frères Mineurs de Flandre, Gonzaga se contente de nous dire qu'il y a dans cette province six sortes de religieuses Franciscaines :

1° « Les Clarisses, » dont il signale seulement les Couvents de Lille, de Midlebourg et de Bruges, oubliant les Urbanistes de Saint-Omer.

2° « Les Annonciades. »

3° « Celles, dit-il, que l'on appelle communément Sœurs » Grises, à cause de la couleur grise ou cendrée de leurs vê- » tements. Elles vivent d'aumônes et récitent le Saint-Office » comme nous. Leurs Couvents étaien naguère au nombre de

» vingt ; mais cinq d'entre eux sont maintenant au pouvoir des » hérétiques. Le nombre des Sœurs est actuellement de 420. »

4° « Les Sœurs Hospitalières, que l'on appelle ainsi » parce qu'elles reçoivent dans leurs hôpitaux les étrangers » et les pèlerins, et elles servent les malades dans les villes et » les villages. Elles avaient trente-trois couvents, dont neuf » sont maintenant entre les mains des hérétiques. Le nombre » de ces Sœurs est de 496 »

5° « Les Sœurs de la Celle, ainsi nommées parce que, » dans de petites cellules ou maisons, elles soignent les ma- » lades et les pestiférés. Leurs Couvents sont au nombre de » douze ; deux autres sont tombés au pouvoir des hérétiques. » Les Sœurs sont au nombre de 203. »

6° « Les Sœurs de Sainte-Catherine : elles possèdent des » biens et des revenus ; elles récitent l'Office comme nous. Elles » avaient quatre couvents, dont trois sont maintenant aux » mains des hérétiques ; il en existe un autre à Saint-Omer »

Remarquons en passant la prospérité de cette institution, qui, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, époque où parurent les diverses éditions de Gonzaga, comprenait dans l'étendue d'une seule province un personnel de plus de onze cents religieuses.

Nous venons donc de lire quatre dénominations différentes : Sœurs Grises, Sœurs Hospitalières, Sœurs de la Celle, Sœurs de Sainte-Catherine.

Citons maintenant Hélyot :

« Celles (les Franciscaines) qui n'avaient point de rentes et » vivaient des aumônes qu'elles allaient chercher furent appe- » lées les Sœurs de la Celle ; elles allaient servir les mala- » des hors de leurs monastères.

» Les autres furent appelées les Sœurs de la Faille, à » cause qu'elles portaient sur leurs habits, quand elles sor- » taient, de grands manteaux, ou chapes, qui avaient au haut » une espèce de chaperon dont elles se couvraient le visage » pour n'être point vues aisément.

» Celles qui exerçaient dans leurs hôpitaux la charité en-
» vers les malades ou les pèlerins, furent simplement Hospi-
» talières ; elles vivaient de leurs rentes et ne mendiaient
» point.

» Enfin, il y en a eu d'autres qu'on a appelées les Sœurs
» Grises, à cause qu'elles étaient habillées de gris-blanc.
» Celles-ci sont encore en grand nombre, et ont toujours
» retenu le nom de Sœurs Grises, quoique la plupart soit
» présentement habillées de blanc, quelques-unes de noir,
» et d'autres de bleu obscur. »

Ce passage d'Hélyot (5e partie, chap. 40), nous fait connaître une dénomination de plus, celle des Sœurs de la Faille.

D'autres auteurs et un grand nombre de documents locaux donnent à quelques-unes de ces Franciscaines, le nom de Sœurs Noires.

Or, il est certain que plusieurs maisons de Sœurs Grises étaient hospitalières, notamment celles qui desservaient l'Hôtel-Dieu d'Arras, les deux hôpitaux de Douai, l'hôpital de Saint-Pol-sur-Ternoise, l'hôpital des lépreux ou maladrerie de Sainte-Marguerite près Trie-le-Château...

On est en droit d'en dire autant des Sœurs Noires, puisque celles de Bourbourg ont été appelées pour desservir l'Hôpital dit de Saint-Jean. Il en est de même de celles de Montreuil-sur-mer.

Sur près de quatre-vingts Communautés dont j'ai pu constater l'existence dans les limites actuelles de la France, il y en a trente environ dont la dénomination sous quelqu'un de ces titres a complétement échappé à mes recherches. Les Sœurs des trois hôpitaux de Saint-Omer, hospitalières de fait, l'étaient-elles de nom ? N'étaient-elles pas Sœurs Grises ou Sœurs Noires ? J'incline fortement à croire que ces deux dernières dénominations embrassaient toutes les maisons de Franciscaines ; cependant, n'en ayant pas de preuves positives, je rangerai tout à l'heure ces trois communautés sous la dénomination d'hospitalières.

Je n'ai pu savoir d'aucune maison si elle appartenait aux Sœurs de la Faille ; je n'ai trouvé mention du vêtement de ce nom que dans l'acte de fondation de l'hôpital de l'Escôterie, dans la ville de Saint-Omer.

J'ai acquis, par plusieurs pièces des Archives municipales de Saint-Omer, la conviction que les deux noms de Sœurs Noires et de Sœurs de la Celle désignaient les mêmes religieuses.

Enfin, je suis porté à croire que la différence des noms n'a jamais impliqué une différence de caractère, de genre de vie et de travaux qui rendît les diverses maisons étrangères les unes des autres. La preuve en est dans la présence des Sœurs Noires comme des Sœurs Grises au sein des Chapitres généraux, où nous voyons, par exemple, figurer en même temps les Sœurs de Bourbourg et celles de Douai et d'Avesnes. Or, un fait certain, c'est qu'à Bourbourg il n'y a jamais eu que des Sœurs Noires, et à Douai et Avesnes, il n'y a jamais eu que des Sœurs Grises. De plus, elles sont désignées les unes à côté des autres, sans distinction, dans plusieurs bulles pontificales dont la date est peu éloignée de celle de leur origine.

II

Premières Fondations et Œuvres des Franciscaines.

La date la plus ancienne à laquelle nous puissions rattacher la fondation des Franciscaines est celle de l'an 1324. Je la recueille dans l'*Histoire de Saint-Omer,* par M. Derheims :

Sœurs de Notre-Dame du Soleil. (Hôpital). — « Marguerite de Sainte-Aldegonde, ayant réuni quelques filles pieu-
» ses, leur fit bâtir en 1324 un couvent sur le terrain où se
» trouve aujourd'hui le jardin de danse du sieur Évrard, dans

» le faubourg. Ces religieuses, qui portaient, selon la tradi-
» tion, le surnom de SŒURS A LA SOUPE, parce qu'elles dis-
» tribuaient des potages aux pauvres, avaient pour mission
» principale de loger et de soigner dans leur établissement les
» étrangers et les malades indigents de la ville. »

M. Derheims commet ensuite une erreur en disant qu'en 1578 ces religieuses prirent le nom de SŒURS DU SOLEIL, et le donnèrent à la rue où elles furent transportées, parce qu'elles y occupaient une maison qui avait pour enseigne le soleil.

Il faut au contraire regarder comme certain que le nom d'Hôpital de Notre-Dame du Soleil fut donné dès le principe à leur maison. Il en existe une preuve irrécusable dans un acte de l'an 1330, dont la minute se trouve dans le registre municipal en parchemin conservé aux archives de Saint-Omer ; il y en a une autre preuve dans Wading, d'après qui ce nom était attribué à ces religieuses dès l'an 1459. *(Cfr. Wading, ad annum supradictum).*

Par l'acte dont je viens de parler, daté de la fête de saint Valentin, en février 1330, Guillaume de Sainte-Aldegonde ajouta à la fondation de sa mère une rente annuelle de 40 sols parisis. « Pour, par le gouverneur d'iceluy Hôpital, acheter » chacun an deux cygnes, » qui devaient servir aux Sœurs de Saint-François à prêter hommage aux seigneurs de Sainte-Aldegonde.

« Cette cérémonie, dit M. Derheims, avait lieu après la
» messe solennelle patronale. Les Sœurs présentaient au Comte,
» à son retour de l'offrande, deux cygnes décorés de rubans
» et de guirlandes de fleurs, portant une bourse contenant
» quelques pièces d'argent et un chapelet d'ambre. Dans
» l'après-midi, les deux oiseaux étaient portés cérémoniale-
» ment à Notre-Dame de Grâce, où se trouvait un endroit
» appelé *la Garenne des Cygnes.* »

— Comme le présent travail n'est que sommaire, je ne donnerai pas ici plusieurs détails relatifs à l'histoire de cette mai-

son ; mon désir est, du reste, d'en faire une étude complète. Je noterai simplement une délibération du Magistrat dont je n'ai pas la date, mais certainement fort ancienne, délibération par laquelle une somme de 24 livres était allouée aux Sœurs de Notre-Dame du Soleil à cause de leurs dépenses pour les besoins des pestiférés.

Sœurs Noires du Viel-Hesdin. — La fondation la plus ancienne après celle de Notre-Dame du Soleil est celle des Sœurs Noires établies en 1344 au Viel-Hesdin. Je la trouve signalée dans l'histoire des Récollets de la province de Paris ; mais je n'ai pas d'autres détails.

Sœurs Noires de Saint-Omer. — Je reviens donc à Saint-Omer : — D'après M. Derheims, la seconde maison de Franciscaines, qui se soit établie à Saint-Omer, est celle qui, en 1676, cessant d'exercer les œuvres de miséricorde, embrassa l'institut, également franciscain, des Conceptionistes. Elle existait, dit-il, dès le IX[e] siècle et ses membres furent d'abord appelés les Filles du pain pour Dieu, « parce que, selon la » tradition, elles allaient quêter par la ville en faveur des in- » digents. Plus tard, elles furent gardes-malades et en reti- » rèrent quelques petits bénéfices qui servirent à l'achat de » trois maisonnettes, sur le terrain desquelles elles construisi- » rent un petit couvent et une infirmerie[1].

» Les Filles du pain pour Dieu étaient devenues, par les » services qu'elles n'avaient cessé de rendre depuis leur éta- » blissement, l'objet de la vénération publique. A la demande » de l'une d'elles, qui, prétend-on, était la nièce du Nonce du » Pape, et par l'intercession du Comte de Flandre Louis III, » elles obtinrent (sic) de Grégoire XI, en 1377, le Tiers- » Ordre de Saint-François avec la qualification de Sœurs » Noires qui leur fut donnée à cause de la couleur qu'elles » avaient adoptée pour leur habillement. »

[1] Il y a encore à Saint-Omer la rue des Conceptionistes et les restes de leur monastère entre la rue des Classes et le rempart.

Il me suffit d'avoir noté ici cette date de 1377, que je suppose exacte. Quant à la suite de l'existence de cette maison, j'ai quelques documents empruntés aux *Répertoires analytiques* des archives de Saint-Omer ; malheureusement, les auteurs de ce travail me paraissent confondre souvent les Sœurs Noires et les Sœurs de Sainte-Catherine ; un examen minutieux des archives pourrait seul dissiper les doutes qui en résultent, et mes loisirs, lors de mon court passage à Saint-Omer, ne me permirent pas de le faire.

Hospice de Saint-Jean a Saint-Omer. — L'Hospice Saint-Jean de Saint-Omer, fut fondé trente ans environ après que les Filles du pain pour Dieu eurent embrassé le Tiers-Ordre Séraphique.

Je lis dans un des *Répertoires analytiques :*

« Par acte passé devant Mayeur et Échevins de Saint-Omer, » le 25 mai 1408, dame Marie Gherbode, veuve de noble » homme Jean de Wissocq ; Jacques de Wissocq et demoi- » selle Callart de la Tipieul, sa femme ; Nicolas de Wissocq, » doyen et chanoine de Thérouanne ; Antoine de Wissocq, » licencié-ès-lois ; dame Jeanne de Wissocq, veuve de Guy de » Bouberck ; Baudouin de Broucq et Marie de Wissocq, sa » femme, tous enfants et héritiers de Jean de Wissocq, ont, » pour remplir les intentions de ce dernier, fondé un Hôpital » à l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, pour y coucher, héber- » ger et alimenter les pauvres une nuit seulement, lesquels » seront chauffés et auront du pain, du lard, du potage, du » sel, de la bouillie, des harengs les jours de poisson, et des » chandelles, aux frais dudit Hôpital... et lui ont alloué diffé- » rentes rentes affectées sur des maisons situées en ville, » montant ensemble à soixante-seize livres, trois sous, six » deniers parisis, neuf chapons et demi, une glaine, une » demie rasière de sel blanc et dix sols de sterling d'Angle- » terre. »

Il est inutile que je prolonge davantage cette citation, d'autant plus qu'elle n'a pas spécialement trait aux Franciscaines

qui devaient desservir cette maison. Elle leur fut confiée peu après sa création ; c'est un fait dont l'histoire est en possession.

Hopital de l'Escotterie a Saint-Omer. — L'Hôpital de l'Escotterie donna lieu, peu d'années après celui de Saint-Jean, à la fondation d'une nouvelle communauté de Franciscaines. Un règlement du 27 juillet 1417, qui paraît être l'acte original [1] de cette fondation a pour nous un intérêt tout particulier, en ce qu'il nous donne le détail du costume religieux des Sœurs appelées à le desservir et en ce qu'il nous est une preuve authentique de l'action des FF. Mineurs dans ces créations franciscaines.

Je cite encore les *Répertoires,* au sujet de ce règlement :

« Le Magistrat, pour pourvoir au gouvernement dudit Hôpi-
» tal déclare qu'il sera choisi par lui huit femmes, dont l'une
» sera maîtresse ; qu'elles porteront un habit tout d'une cou-
» leur, à savoir : une cotte-grise, un surcot noir un peu gris,
» et une faille noire, ayant à cet effet nommé le gardien des
» Frères Mineurs, etc... »

[1] On a découvert depuis peu dans les archives de la ville d'Ath (Belgique), par les soins de M. Emile Fourdin, un document antérieur portant la date du 17 septembre 1416. Ce document contenant 22 articles détermine le costume des religieuses, trace leur règle, prescrit les soins à donner aux malades, etc., etc.

Il a pour titre :

« *Status et polices de la bonne maison et hospital de Saint-Loys*
» *que on dict du Queval d'or, à Saint-Omer, 17 septembre 1416.* »

(Voyez Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 77e livraison, page 468, lig. 4 et suivantes).

Un autre document postérieur de onze années, portant la date du 18 mars 1427 et reproduisant littéralement celui de 1416, plus un supplément de règle, datée du 6 octobre 1637, concernant les religieuses, a éte publié *in extenso* par M. de Laplane, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie dans la 20e livraison du Bulletin historique de cette Société, d'après un extrait du grand registre en parchemin, f° 149 recto compris 150 verso, des archives municipales de Saint-Omer.

Dix ans après cette fondation, le Magistrat, qui, comme le prouvent de nombreux documents, entendait disposer de ses religieuses avec une autorité absolue, fit un règlement nouveau pour leur réformation (18 mars 1427); mais les Sœurs ne voulurent pas l'accepter. Le Magistrat les expulsa et fit venir à leur place des Sœurs de l'Hôpital Saint-Louis, dit du *Queval d'or*. Ces nouvelles Sœurs étaient-elles déjà franciscaines? Je ne sais pas. Dans le cas négatif, il reste certain que leur Communauté dut le devenir plus tard, puisqu'en 1637, n'ayant point de Sœur capable d'être supérieure, elles reçurent en cette qualité une des Sœurs de la Communauté de Saint-Jean [1].

Cette maison de l'Escotterie s'est spécialement signalée par son dévouement pendant les pestes, notamment celle qui dura quinze ans, au commencement du XVI[e] siècle, et celle qui, en 1636 et 1637, emporta treize mille personnes dans la seule ville de Saint-Omer. Il y aurait à ce sujet des choses assez touchantes à raconter ; mais je m'en abstiens, ne voulant le faire qu'après avoir collationné dans les sources le travail des auteurs des *Répertoires analytiques*. En somme, un fait indubitable, et qu'il nous suffit de recueillir ici, c'est que le soin des pestiférés et des lépreux paraît avoir été la principale fonction de nos Franciscaines. A ce sujet, je ne puis me refuser le plaisir de traduire ici le passage suivant de Wading (Ad. an. 1458, vol. XIII, pag 82) à la gloire des vierges que la Flandre avait données à l'Ordre Séraphique :

« Hors des murs de Saint-Omer, qui appartenait alors au
» diocèse des Morins, existait le célèbre Hôpital de Notre-
» Dame du Soleil, dans lequel, sous l'autorité d'une maîtresse,
» de nombreuses Sœurs du Tiers-Ordre servaient les infirmes.
» Les soins qu'elles prodiguaient à tous, quels qu'ils fussent,
» même atteints de la peste, plaisaient tellement au public,
» qu'en beaucoup d'autres lieux l'on construisit, avec la per-

[1] Règlement publié par M. de Laplane dans la 20[e] livraison du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

» mission des prélats, des hôpitaux semblables. Le premier » fut celui de Saint-Nicolas de Wisbecq ; le second, dans la » paroisse de Brugelette [1] ; le troisième, celui de Notre-Dame » de l'Ecluse ; le quatrième, celui de Dunkerque ; le cin- » quième, celui de Bourbourg ; le sixième, celui de Boulogne ; » le septième, celui de Saint-Jean, dans les murs de Saint- » Omer ; le huitième, celui de Saint-Jean à Dixmude, dans » les diocèses de Cambrai, de Tournai et des Morins. Cette » année, le Pape Pie enrichit tous ces hôpitaux de nombreux » privilèges ; il soumit les Sœurs au gouvernement du vicaire » provincial des Frères de l'Observance régulière et permit » que les maîtresses tinssent des assemblées capitulaires. »

Sœurs de Sainte-Catherine, dites de Sion, a Saint-Omer. — Le grand registre municipal en parchemin des archives de Saint-Omer contient la minute d'un acte du 29 novembre 1433, dont le sens est celui-ci :

La maison des Béguines dites de Malevaut n'étant plus habitée et se trouvant dans le gouvernement du Magistrat, celui-ci l'accorde aux Sœurs de Sainte-Catherine pour y demeurer, en considération de ce qu'elles y feront de la toile, de la saye, qu'elles y vivront en commun n'ayant qu'une même bourse et sous la règle du Tiers-Ordre, etc...

Juridiction des Frères Mineurs. — Toutes ces religieuses, fondées par les Frères Mineurs ou du moins sous leur influence, ont vécu sous leur juridiction ; ce fait est consigné dans plusieurs documents pontificaux. Au commencement du XVII[e] siècle, les Récollets s'établirent en plusieurs lieux, et dans quelques-uns ils prirent la place des Observantins. Ce fait explique la transition d'un certain nombre de communautés hospitalières dans les Ordres ou Congrégations cloîtrées ; car beaucoup de Couvents de Franciscaines hospitalières et Gardes-malades acceptèrent la juridiction des Récollets qui s'éten-

[1] Je crains que Wading ne soit dans l'erreur, et que ces deux maisons n'en aient été qu'une. C'est à vérifier dans Brasseur (*Origo Conventuum Hannoniæ*) que je n'ai pas sous la main.

dait aussi sur les cloîtres de ces mêmes Ordres ou Congrégations, comme les Annonciades, les Conceptionistes et les Récollectines.

III

Rapports des Franciscaines avec le Saint-Siége.

Ce n'est qu'au commencement du XVe siècle, que nous voyons nos Franciscaines en relation avec le Saint-Siége. Je vais donner une courte analyse des Bulles et Lettres Apostoliques dont elles furent honorées : tous ces diplômes pontificaux sont rapportés par Wading dans le *Regestum* qu'il a joint à ses *Annales*, et par Bordoni, dans son *Archivium tertii Ordinis.*

Une maison de Frères du Tiers-Ordre était établie à une autre extrémité de Saint-Omer, en même temps qu'un des Couvents de Sœurs dont nous venons de parler existait dans le faubourg du Haut-Pont.

5 Juillet 1413. — Une bulle de Jean XXIII, datée du 5 juillet 1413, accorde à l'une et à l'autre de ces maisons l'usage d'une cloche, à l'effet d'appeler aux offices, soit les habitants de la maison, soit ceux du voisinage.

26 Août 1413. — Le 26 août 1413, le même Pape approuve les Statuts ou Constitutions de ces Frères et de ces Sœurs. On y voit, par le nombre de Couvents de Sœurs qui s'y trouve nommé, que cette institution avait pris dès lors une grande importance et s'était déjà bien étendue, surtout du côté de la Belgique. Il me semble utile de traduire ici une partie de cette bulle.

« Il nous a été présenté une demande de nos chers Fils
» tous les Frères, et de nos chères Filles en Jésus-Christ toutes
» les Sœurs du Tiers-Ordre appelé de la Pénitence, institué
» par saint François, habitant en Flandre et spécialement dans
» le diocèse des Morins, et dans les lieux appelés Furnes, Nieu-
» port, Ypres, Poperinghes, Dixmude, Bergues, du diocèse

» des Morins (sic). Cette demande exprime que, pour opérer » plus facilement et plus sûrement le salut de leurs âmes en » vivant suivant les règles et le genre de vie que notre prédé- » cesseur le Pape Nicolas IV, d'heureuse mémoire, a donnés » par autorité apostolique à tous les Frères et Sœurs dudit » Ordre qui étaient alors ou devaient être par la suite,— après » une sage délibération, les Frères et Sœurs ont statué et ré- » glé, qu'afin de pouvoir, avec le secours de Dieu, s'avancer » plus sûrement sur la voie de la vie éternelle par l'aide de » salutaires exemples, ils ne recevraient personne à la pro- » fession dudit Ordre avant une année de probation, comme » l'ordonne la règle ; que le Novice, au jour de sa profession, » aurait dix-huit ans ; qu'il aurait satisfait à l'Eglise et par- » tout ailleurs, suivant ce qui est encore dit dans la même » règle ; qu'ils feraient profession en ces termes, savoir : — » *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Moi N...,* » *fais vœu et promesse à Dieu, à la Bienheureuse Vierge* » *Marie, au Bienheureux François et à tous les Saints, et à* » *vous Frère N..., d'obéir tous les jours de ma vie au Sei-* » *gneur Jean, Pape, et à ses successeurs entrant canonique-* » *ment, de vivre en obéissance, en pauvreté, sans propriété* » *et en chasteté, et d'observer la règle du Tiers-Ordre du* » *Bienheureux François, suivant la déclaration et ordon-* » *nance faite par la Sainte Église Romaine et donnée par le* » *susdit Pape Nicolas, et toutes les choses qui s'accordent* » *avec ce genre de vie, pour le salut de mon âme, à la dis-* » *crétion de mes Supérieurs.* Et celui qui recevra cette pro- » fession promettra au Novice que, s'il observe ces choses, il » méritera la vie éternelle...

28 Octobre 1413. — Le 28 octobre de la même année 1413, Jean XXIII confirme cette approbation des Constitutions des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre régulier des Flandres, et désigne pour conservateurs de leurs priviléges les Évêques de Paris et de Tournai et le Doyen de l'Eglise de Saint-Donatien à Bruges.

28 Mai 1427. — Le 28 mai 1427, Martin V permet aux Sœurs du Couvent de Gand de faire célébrer la messe et les offices dans leur Oratoire.

11 Juillet 1427. — Le 11 juillet suivant, il permet aux Frères et aux Sœurs du Tiers-Ordre régulier de Saint-Omer, de conserver le Saint-Sacrement dans leur Oratoire, mais seulement pour leur usage.

19 Juin 1430. — Le 19 juin 1430, il confirme l'approbation de Constitutions données par Jean XXIII, et étend cette application à une autre maison de Sœurs de Saint-Omer et à celles d'Hondschoote et de Dunkerque.

26 Novembre 1436. — Le 26 novembre 1436, Eugène IV renouvelle cette confirmation. On voit par sa bulle que les Franciscaines s'étaient propagées à cette date jusque dans le diocèse de Liége.

27 Décembre 1440. — Le 27 décembre 1440, le même pape autorise les Sœurs de Sainte-Catherine de Saint-Omer à faire les trois vœux.

16 Octobre 1477. — Le 16 octobre 1477, Sixte IV soumet les Sœurs de Bruxelles et des diocèses de Cambrai, d'Arras et Tournai au Provincial des Frères Mineurs de l'Observance de la province de France. Il défend au Provincial des Frères du Tiers-Ordre de s'en occuper.

9 Janvier 1488. — Le 9 janvier 1488, Innocent VIII donne, à l'occasion des Sœurs Noires de Doullens, la bulle suivante, où nous trouvons de précieux détails sur l'habit des Sœurs Noires, et la preuve que les Sœurs des diverses dénominations avaient les mêmes privilèges et étaient soumises au même supérieur régulier.

« Apostolicæ nobis..... Déjà depuis longtemps, il avait été
» exposé à notre prédécesseur Sixte IV, d'heureuse mémoire,
» de la part de nos chères Filles en Jésus-Christ, toutes les
» Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François existant dans la
» province de France, dites Sœurs de la Celle, qu'elles ont
» pour fonctions : le soin des malades, qu'elles possédaient des

» maisons à Saint-Omer, Saint-Paul d'Hesdin (sic), du diocèse
» des Morins, à Abbeville et Montreuil, du diocèse d'Amiens,
» et qu'elles y habitent ; qu'elles ont fait profession dudit
» Ordre et les trois vœux de religion par autorisation du
» Siége Apostolique ; qu'elles servent les infirmes, de quelque
» maladie ou infirmité, même contagieuse, qu'ils soient
» atteints, et que pour ce motif elles sont en très grande faveur
» auprès du clergé et du peuple ; qu'elles désirent de tout leur
» cœur être dorénavant placées sous le soin et le gouverne-
» ment du Vicaire Provincial des Frères Mineurs de l'Obser-
» vance de la même province, à l'instar des Sœurs du Tiers-
» Ordre qui existent dans les diocèses des Morins, de Tournai,
» de Cambrai et d'Arras, afin de servir Dieu sous sa conduite.

» Que, quoique elles aient l'habitude de porter un manteau
» noir par dessus leur habit gris, lorsque elles sortent, cepen-
» dant, comme dans les Statuts, Coutumes et Constitutions
» régulières dudit Tiers-Ordre, il est recommandé d'éviter
» cela, parce que les profès et professes, ne doivent être com-
» plétement vêtus ni de blanc, ni de noir, elles doutaient si
» elles pouvaient sans aucun scrupule de conscience conti-
» nuer à porter ce manteau ; que l'usage qu'elles en ont depuis
» si longtemps fait qu'elles ne pourraient le quitter sans exci-
» ter par ce changement un grand étonnement parmi le clergé
» et le peuple, voire même sans scandaliser quelques per-
» sonnes.

» Le même Sixte, notre prédécesseur, accueillant favora-
» blement en cela les supplications desdites Sœurs, avait en
» quelques-unes de ces lettres statué et ordonné par autorité
» apostolique, que perpétuellement, les susdites Sœurs appe-
» lées de la Celle et toutes les autres Sœurs dudit Tiers-
» Ordre, dans la susdite province et dans les susdites villes et
» maisons, et dans toutes celles que par la suite des temps on
» établira en d'autres lieux de la même province, devraient à
» partir de ce moment, et à l'avenir, vivre sous les soins et le
» gouvernement du Vicaire Provincial de l'Ordre des Mineurs.

» appelés de l'Observance de cette province, et que, servant
» ainsi le Très-Haut, elles jouiraient de toutes et de chacune
» des grâces, priviléges, immunités, exemptions et indults,
» et pourraient librement et licitement sans aucun scrupule
» de conscience, porter le susdit manteau noir.

» Que vu l'emploi qu'elles étaient souvent obligées de faire
» de toutes leurs forces pour le service des malades, quoique
» plusieurs d'entre elles sussent lire le Psautier, cependant
» toutes, à la place des Heures Canoniales seraient tenues à
» réciter le nombre d'Oraisons Dominicales auquel la règle
» dudit Tiers-Ordre oblige les professes illettrées. »

La bulle rapporte ensuite que les mêmes faveurs ont été accordées par Sixte IV à d'autres Sœurs de la Celle établies dans la ville de Lessines (Belgique), du diocèse de Cambrai. Après cette revue du passé, qui contient ainsi la plus grande partie de ce diplôme, le Pape concède à l'usage perpétuel des Sœurs de Doullens, le béguinage qui leur a été donné par le maire et les échevins de cette ville, et où elles s'occuperont de soigner les malades et les pestiférés. Il les place sous la conduite et le gouvernement du Vicaire provincial, et leur accorde toutes les grâces dont jouissent déjà les autres Sœurs de la Celle.

26 Août 1492. — Le 26 août 1492, Alexandre VI soumet les Sœurs de Bruxelles aux Frères Mineurs de la province de Cologne, d'où nous pouvons inférer que les Franciscaines s'étaient déjà répandues en Allemagne.

IV

Tableau des maisons de Franciscaines qui ont existé dans les limites actuelles de la France, avant la Révolution Française.

J'ai dû parcourir une bibliographie assez considérable pour arriver à dresser ce tableau ; nul doute que des études plus

complètes ne m'eussent mis à même de le faire plus vaste, et surtout de m'assurer de la dénomination de chacune des maisons. Je vais les ranger en quatre paragraphes, sous celles de Sœurs de Sainte-Catherine, Sœurs Hospitalières, Sœurs Noires, Sœurs Grises ; un cinquième paragraphe, contiendra celles dont je n'ai pas pu reconnaître la dénomination.

§ Ier.

Sœurs de Sainte-Catherine.

SAINT-OMER. — D'après M. Derheims, elles furent fondées en 1511 ; mais c'est là une erreur. En effet, les *Répertoires analytiques*, déjà cités, des archives de Saint-Omer, prouvent, par les pièces qu'ils rapportent, que cette maison des Sœurs de Sainte-Catherine, dites de Sion, fut fondée en 1433, et Wading rapporte tout au long une bulle de l'an 1440 donnée en leur faveur.

Ces Sœurs se sont cloitrées en 1625. En 1791, elles étaient au nombre de 34.

§ II.

Sœurs hospitalières.

SAINT-OMER. — Sœurs de l'Hôpital de Notre-Dame du Soleil, fondées en 1324, comme j'ai dit ci-devant. Elles étaient au nombre de 29 en 1791.

SAINT-OMER. — Sœurs de l'Hospice Saint-Jean, fondées en 1408, comme j'ai dit ci-devant. Elles étaient au nombre de 17 en 1791.

SAINT-OMER. — Sœurs de l'Hôpital de l'Escotterie, fondées en 1417, comme il a été dit ci-devant. Les documents que j'ai parcourus aux archives de Saint-Omer me donnent sur leur histoire quelques dates, dont la dernière est celle de l'an 1665.

§ III.

Sœurs Noires, ou de la Celle.

Viel-Hesdin (Pas-de-Calais).— Fondées en 1344, sans autre indication, d'après l'*Histoire des Récollets de la province de Paris.*

Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). — Les Sœurs Noires se fixèrent à Aire le 18 janvier 1429, pour soigner les malades à domicile. Elles se firent Conceptionistes en 1670, (Parenty. *Vie de Sainte-Angèle*, p. 328).

Saint-Omer (Pas-de-Calais).— Je trouve des documents qui prouvent qu'une maison de Sœurs existait dans cette ville avant 1482 ; et ce fut celle-là qui envoya une colonie à Montreuil-sur-mer. Je trouve même qu'il en existait une maison dès l'an 1377, qui en 1676, passa dans la Congrégation des Conceptionistes. Mais bien que ces dates soient précises, il ne m'a pas encore été possible d'établir une distinction parfaite dans l'histoire de ces deux maisons.

Hondschoote (Nord). — M. l'abbé Cornet, curé d'Eupen, dans la Prusse Rhénane, dit dans son *Histoire des Pénitentes Récollectines*, que cette maison a été fondée en 1535, cependant Wading rapporte une bulle du 19 juin 1430 où elle est nommée, elle a donc été fondée au plus tard cette année là. Ses religieuses ont pris la réforme des Récollectines dans le XVII[e] siècle.

Bourbourg (Nord). — Maison fondée en 1456. M. de Coussemaker a réuni dans un intéressant Opuscule tous les documents historiques relatifs à cette maison et à l'hôpital qu'elle a desservi. C'est là que j'ai pris la date de 1456.

Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais). — Maison fondée en 1458, par quelques Sœurs Noires envoyées de Saint-Omer malgré le Magistrat. (Archives de Saint-Omer).

Doullens (Somme). — Maison fondée en 1488, d'après Gonzaga et Wading.

Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais). — L'époque de la fondation de cette maison m'est inconnue. L'*Histoire des Récollets de la province de Paris* dit qu'en 1480, elle fut éprouvée par un incendie, et que son église fut consacrée en l'an 1651.

Arras (Pas-de-Calais). — Maison de Chariottes, fondée en 1556, par Jehan de Chariot.

Bergues-Saint-Vinocq (Nord). — Maison simplement nommée comme existant au XVII[e] siècle, par l'*Histoire des Récollets de la province de Paris.* Je ne saîs si cette maison, bien appelée des Sœurs Noires, n'a pas fait confusion, chez plusieurs autres historiens, avec celle des Sœurs Grises de la même ville, dont je parlerai plus loin. Laquelle des deux est nommée par la bulle de Jean XXIII, dû 26 août 1413? J'inclinerais à croire que c'est celle des Sœurs Noires ; mais je ne puis pas en être sûr.

Gravelines (Nord). — Maison simplement nommée comme étant de Sœurs Noires, par l'*Histoire des Récollets de la province de Paris.*

En tout 11 couvents de Sœurs Noires.

§ IV.

Sœurs Grises.

Bergues-Saint-Vinocq (Nord). — M. Piers, dans un article que j'ai vu, peut-être dans le *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, veut que cette maison ait été fondée en 1480. Ses religieuses, d'après le *Cameracum Christianum,* se sont faites Annonciades en 1644.

Dunkerque (Nord). — Je lis dans le *Cameracum Christianum.* « Huit Sœurs Grises furent chargées de la direction de l'hôpital Saint-Jullien de Dunkerque par lettres de l'Évêque David de Bourgogne en date de 1452. Cette maison, aussi bien que celle des filles du Tiers-Ordre formaient jadis deux léproseries. »

D'autre part, une maison de Franciscaines existant à Dunkerque en 1430, est nommée dans la bulle de Martin V du 19 juin de cette année-là. Y a-t-il eu deux maisons de nos hospitalières à Dunkerque ? Je ne le sais.

Les Sœurs Grises de Dunkerque ont pris la réforme des Récollectines en l'an 1680. (Voir l'*Histoire des Récollectines* par M. l'abbé Cornet).

Avesnes (Nord).—Religieuses venues de Brugelette en 1450; elles se sont faites Récollectines en 1661. (Même ouvrage).

La Bassée (Nord). — Maison fondée en 1450 par des Sœurs venues de Flandre d'après le *Cameracum Christianum;* d'après M. Harbaville, chassées par les guerres, elles sont venues fonder la communauté de l'Hôtel-Dieu d'Arras en 1484. Cependant, il ne parait pas que la maison de La Bassée ait cessé d'exister pour cela. Entre autres preuves, j'ai vu dans un Pouillé manuscrit, chez M. Laroche, maire de Duisant et président de l'académie d'Arras, qu'en 1690 ou environ, époque où a été dressé ce Pouillé, il y avait à La Bassée une communauté de 24 Sœurs Grises hospitalières.

Lille (Nord). — Maison fondée en 1500, d'après le *Cameracum Christianum,* par des Sœurs venues de Briffœil. M. l'abbé Dancoisne *(Histoire du Couvent de Sainte-Claire),* me paraît s'appuyer sur de bons documents et une critique sûre ; il prouve que cette maison a été fondée en 1453. Une partie de la Communauté a embrassé la règle de Sainte-Claire en 1490 ; les autres religieuses ont transporté leur établissement dans un autre local de la ville en 1502.

Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). — Religieuses appelées en 1453 pour soigner les malades ; elles durent leur établissement surtout aux libéralités d'Antoine de Wissocq, Bailly d'Aire. Elles étaient au nombre de 17 en 1790. (Parenty. *Vie de Sainte-Angèle,* p. 329).

Commines (Nord). — Maison fondée en 1465, d'après le *Cameracum Christianum ;* elle a fondé celle de Nieuport (Belgique) en 1469, d'après l'*Histoire des Récollectines.*

Bapaume (Pas-de-Calais). — Maison fondée en 1460, d'après divers documents ; en 1474 d'après M. Harbaville. Elle contenait 32 religieuses en 1690 ou environ, d'après le Pouillé précité.

Valenciennes (Nord). — Maison fondée en 1453, d'après le *Cameracum Christianum ;* passée aux Récollectines en 1626.

Merville (Nord). — Cette maison existait en 1465, puisque cette année là, le pape Paul II permit qu'elle fût annexée à celle des Sœurs Grises de Saint-Omer. *(Wading ad annum prædictum).*

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). — Maison fondée en 1468, d'après la *Chronique de Flandre* par Sauvage ; elle a pris l'institut des Annonciades en 1637. (Parenty. *Vie de Sainte-Angèle,* p. 146).

Beaumont (Nord). — Maison fondée en 1476 ; a fondé à son tour celles de Fosses (Belgique) et du Quesnoy ; elle a embrassé la réforme des Récollectines en 1661. *(Histoire des Récollectines).*

Armentières (Nord). — Maison fondée en 1481 d'après le *Cameracum Christianum.*

Arras (Pas-de-Calais). — Communauté qui desservait l'Hôtel-Dieu, venue de La Bassée en 1484 d'après Harbaville ; elle était composée de 40 religieuses en 1690 ou environ, d'après le Pouillé déjà cité.

Béthune (Pas-de-Calais). — Sœurs Grises dites d'en-Haut, venues de Lille en 1495, pour desservir l'Hospice Saint-Jean ou de la Vraie-Croix. (Notes envoyées à M. Duchenne, Supérieur des Franciscaines de Calais, par un archéologue de Béthune). Ces Sœurs étaient au nombre de 42 en 1690, d'après le Pouillé déjà cité.

Nancy (Meurthe). — Maison fondée en 1495, d'après Gonzaga. (Voir aussi Hélyot).

Saint-Quentin (Aisne). — Gonzaga n'indique pas la date de fondation de cette maison ; et il serait probablement impossible de la découvrir. J'ai entre les mains une copie d'un

manuscrit du P. Lefébure, secrétaire du Provincial des Cordeliers en 1677. L'histoire de cette maison y est sommairement racontée. Il croit, d'après la tradition, que son origine remonte avant 1237 ; il donne quelques indices de son existence au XIV[e] siècle. Ses religieuses allaient soigner les malades en ville. Elles se cloîtrèrent en 1624. On peut aussi consulter à leur sujet les *Documents inédits pour servir à l'histoire de Saint-Quentin*, par M. Gomard, tome II, 1[re] partie.

Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Bien que les dates de fondation des hôpitaux de Saint-Omer soient incontestablement sûres, il n'est pas facile de donner celle de cette maison, qui probablement n'a desservi aucun hôpital, mais soignait les malades en ville. M. Derheims croit que cette fondation a eu lieu au milieu du XV[e] siècle. En 1791, cette maison contenait 22 religieuses.

Hazebrouck (Nord). — Maison fondée au XV[e] siècle, d'après le *Cameracum Christianum*.

Le Quesnoy (Nord). — Sœurs venues de Beaumont et d'Avesnes en 1512 ou 1514. Elles se sont faites Conceptionistes en 1654. *(Histoire des Récollectines*. — Voir aussi le *Cameracum*. — *Histoire des Récollets de Paris)*.

Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais). — L'hôpital que les Sœurs Grises ont desservi dans cette ville a été fondé en 1285, par la Comtesse Mahaut, comme le rapportent tous les historiens ; mais je n'ai pas pu découvrir l'époque où elles sont venues le desservir. La seigneurie de Saint-Pol appartenait à la maison d'Estouteville, qui avait aussi des possessions dans le Vexin, où elle établit plusieurs communautés de Sœurs Grises amenées de Saint-Pol. On peut conclure du petit nombre de dates que je donnerai sur ces communautés, que celle-ci dut être fondée au plus tard dans le premier tiers du XVI[e] siècle.

Grandvillers (Oise). — Fondé par des Sœurs venues de Saint-Pol en l'an 1541, au dire de Gonzaga.

Tryes-le-Chateau (Oise). — Cette maison fut encore fon-

dée par des Sœurs venues de Saint-Pol. On voit dans Gonzaga que Jacqueline d'Estouteville agrandit cette maison en 1551 ; c'est la seule date que je possède. J'imagine qu'il n'y a pas de distinction à établir entre cette maison de Tryes et celle dont Millin *(Antiquités nationales)* parle en ces termes : « Il y » avait, entre Gisors et Tryes-le-Château, une maladrerie » connue sous le nom de Sainte-Marguerite, que Jacqueline » d'Estouteville avait donnée vers le commencement du XVI[e] » siècle à des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, » qui prenaient le nom d'HOSPITALIÈRES DE SAINTE-ELISA- » BETH. » Puis cet auteur raconte que quelques-unes d'entre elles fondèrent plus tard la maison de Gisors.

CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise). — Cette maison est simplement nommée par l'*Histoire des Récollets de la province de Paris*. On peut raisonnablement penser qu'elle fut fondée à la même époque et par les mêmes libéralités que les autres maisons du Vexin, d'autant plus que l'Histoire ci-dessus désignée la fait sortir de Saint-Pol.

LENS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais). — Sœurs venues de Saint-Pol en 1555. *(Histoire des Récollets de Paris)*. M. Harbaville dit qu'elles étaient Sœurs Noires et Chariottes : c'est probablement une confusion de cet auteur. En 1690 ou environ, elles étaient au nombre de 30 (suivant le Pouillé déjà cité).

GISORS (Eure). — Venues de Tryes-le-Château, en 1574, d'après Millin. Elles se firent Annonciades en 1622. *(Millin, Antiquités nationales)*.

DOUAI (Nord). — Sœurs de l'Hôpital de Saint-Julien, venues de Flandre en 1580, d'après le *Cameracum Christianum*.

DOUAI (Nord). — Sœurs de l'Hôpital Saint-Thomas ou Hôtel-Dieu ; le *Cameracum* ne donne pas la date de leur fondation.

BOUCHAIN (Nord). — Cette maison était fort ancienne ; elle a cessé d'exister à la fin du XVI[e] siècle. *(Histoire des Récollectines)*.

LANNOY (Nord). — Maison simplement nommée par le *Cameracum Christianum*.

Orchies (Nord). — Maison simplement nommée dans l'*Histoire des Récollets de la province de Paris.*

En tout 31 maisons de Sœurs-Grises.

§ V.

Maisons de Franciscaines dont la dénomination m'est restée inconnue.

Béthune (Pas-de-Calais) — L'*Histoire des Récollets de la Province de Paris*, indique dans cette ville une maison de Conceptionistes fondée en 1323. Les Conceptionistes n'ayant existé que plus tard, et les Sœurs Grises, à leur arrivée à Béthune ayant été appelées Sœurs d'En-Haut, j'en conclus au moins comme probable que cette date de 1323 se rapporte à une maison de Franciscaines devenues plus tard Conceptionistes.

Dieuze (Moselle). — Maison fondée en 1413, d'après Gonzaga.

Chateau-Salins (Meurthe). — Maison fondée en 1418, d'après Gonzaga.

Vicum, *in diœcesi Metensi.* — Je n'ai pas pu découvrir le nom français ou allemand de cette ville du diocèse de Metz. D'après Gonzaga, cette maison fut abandonnée en 1420 par les Sœurs qui se firent Clarisses, et donnée aux Cordeliers par l'Évêque.

Abbeville (Somme). — Cette maison qui probablement était de Sœurs Noires, fut fondée en 1456, d'après Gonzaga ; elle a fondé celle de Beauvais en 1480.

Metz (Moselle) — Sœurs venues de Tournai en 1428, d'après Gonzaga.

Lillers (Pas-de-Calais). — Maison fondée en 1462, d'après l'*Histoire des Récollets de la province de Paris.*

Olma, *in diœcesi Tullensi*[1]. — Je n'ai pu découvrir le nom

[1] Ormes, en Lorraine, dit le P. J. M. de Vernon, dans l'Hist. du T. Ordre.

français de cette ville du diocèse de Toul. Les Franciscaines, d'après Gonzaga, s'y établirent en 1472.

Beauvais (Oise). — Maison fondée en 1480 par des Sœurs probablement Noires, venues d'Abbeville. (Gonzaga et Wading). Elles ont pris la clôture en 1630. (Hélyot).

Lunéville (Meurthe). — Maison fondée en 1481. (Gonzaga).

Amiens (Somme). — Maison fondée en 1481. (Gonzaga).

Montdidier (Somme). — Maison fondée en 1485, d'après Gonzaga.

Rue (Somme). — Maison fondée en 1489. (Gonzaga).

Melun (Seine-et-Marne). — Maison fondée en 1494. (Gonzaga).

Bernay. — Il existe plusieurs villes et villages de ce nom ; celui-ci doit-être Bernay-en-Ponthieu, dans le département de Seine-et-Marne. Maison fondée sous le règne de Louis XI. (Gonzaga).

Neufchatel-en-Bray (Seine-Inférieure). — Maison fondée sous Louis XI et par ses libéralités. (Gonzaga).

Bray-sur-Somme (Somme). — Gonzaga ignore la date de la fondation de cette maison ; mais il la croit plus ancienne que celles d'Amiens et de Roye.

Roye (Somme). — Maison fondée sous le règne de Charles VIII. (Gonzaga).

Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure). — Maison fondée à une époque inconnue de Gonzaga ; il dit qu'elle fut rétablie en 1523.

Laval (Mayenne). — Maison des Sœurs dites Léonistes par Wading, à cause des privilèges que leur avait accordé Léon X. Wading la dit fondée en 1516 ; mais cette date est probablement plus récente que la vérité, puisque cette fondation est due à Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon. Elle peut-être vérifiée dans l'*Histoire de l'Abbaye de Sainte-Claire d'Argentan*, par M. l'abbé Laurent, où il est dit que Marguerite de Lorraine fit venir ces bonnes religieuses de

Saint-Omer, ainsi que celles de Château-Gontier et autres lieux de ses États.

Chateau-Gontier (Mayenne). — Fondée en 1507 par des Sœurs venues de Saint-Omer. Cette maison a fondé ensuite celle de Champigny.

Mortagne (Orne). — Fondée à la même époque (nos chroniqueurs disent en 1516), par la même princesse. Peu après, par son influence, les Sœurs embrassèrent la règle du deuxième ordre.

Champigny (probablement Champigny-le-Sec, dans le département de la Vienne). Maison fondée en 1565 par des Sœurs venues de Château-Gontier. Il faut noter ici que, d'après Gonzaga, il y avait encore, dans la province de Touraine, cinq autres couvents de nos Franciscaines, plus ou moins ruinés par les protestants, mais conservant encore quelques Sœurs à la fin du XVIe siècle.

Vimy, près Lens-en-Artois (Pas-de-Calais). — Je n'ai trouvé cette maison indiquée que dans le Pouillé que j'ai déjà cité plusieurs fois, d'après lequel, en 1690 ou environ, elle contenait 27 religieuses.

Ardres (Pas-de-Calais). — Cette maison d'Ardres se trouve simplement nommée par le P. Hélyot parmi celles qui furent représentées dans le chapitre général de 1483.

Le Puy-en-Velay (Haute-Loire). — Cette maison existait avant 1680 ; comme le prouve un acte de cette année-là que l'on y conserve encore, par lequel les PP. Conventuels leur faisaient une donation.

Allègre (Haute-Loire). — Cette maison existait avant la Révolution française.

Vernassal (Haute-Loire). — Comme la précédente, cette maison existait avant la Révolution, ainsi que je l'ai vu par une communication de la maison du Puy-en-Velay.

Langeac (Haute-Loire). — Maison fondée au commencement du XVIIIe siècle (*Essai sur l'histoire de la ville de Langeac*, par Lagrave : cet ouvrage est fort incomplet au su-

jet de cette maison, qu'il confond avec le Tiers-Ordre séculier, tout en la classant parmi les maisons religieuses de Langeac).

En tout 34 maisons sans dénomination, d'autre part 31 couvents de Sœurs Grises, 11 de Sœurs Noires, 3 de Sœurs Hospitalières et 1 de Sœurs de Sainte-Catherine Donc, 80 maisons de Franciscaines, dans les limites actuelles de la France, ont existé avant la Révolution française.

F. APOLLINAIRE, Capucin.

Paris, 18 décembre 1871.

NOTE

Quelques autres maisons sont indiquées, mais sans aucun détail historique, par le P. Jean-Marie de Vernon, dans son *Histoire générale et particulière du Tiers-Ordre*, III[e] vol., art. 27, § 21 ; les voici :

Marbon. — (Je ne trouve pas ce nom dans le Dictionnaire des Postes). Dans le diocèse de Beauvais.

Saint-Juste. — Dans le même diocèse.

Chauny. — Dans le diocèse de Noyon. (Département de l'Aisne).

Belton. — Dans le même diocèse, (absent du dictionnaire des Postes).

Le Bourg d'Elchée. — Dans le diocèse de Soissons, (absent du Dictionnaire des Postes).

Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).

Nantes (Loire-Inférieure). — Fondée en 1632.

Savenay (Loire-Inférieure).

Cela porte à 88 le nombre des maisons connues. Je suis convaincu qu'il y en avait davantage.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 mars 1872.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. H[ri] DE LAPLANE.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente dont communication est donnée par M. de Laplane, Secrétaire-Général. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Aussitôt après cette adoption, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion. Ces ouvrages déposés sur le bureau, successivement examinés par divers membres, sont intitulés ainsi qu'il suit :

Mémoires de l'Académie des sciences et inscriptions de Toulouse, 7e série, t. II et III.
Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, juillet à novembre 1871.
Bulletin du Comité flamand de France, avril, mai et juin 1871.
Revue critique d'histoire et de littérature, janvier 1872.
Messager des sciences historiques de Belgique, 4e liv. 1871.
Mémoires et Documents de la Société Savoisienne, t. XIIe.
Mémoires de la Société d'agriculture de Douai, 2e série, t. X.
Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2e série, t. VI, 1re livraison.
Bulletin de la Société académique de Brest, 1870, 1re et 2e livraisons. 1871, 1re livraison.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e, 3e, 4e trimestres 1870.
Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, no 11.
Revue agricole de Valenciennes, décembre 1871.
L'Institut, janvier, février 1872.
Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, t. 1er, 10 liv.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1871, 4e, 5, 6e livraisons.
Bibliothèque de l'École des Chartes, table des dix volumes de 1859 à 1869.
Revue bibliographique, 1872, livraisons de janvier et février 1871.
Bulletin de la Société bibliographique, janvier 1872.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, 1871, livraison de décembre, — et table des matières. — 1872, janvier et février.

Vient ensuite la lecture de la correspondance qui se résume ainsi :

1o M. Jules Lion, correspondant à Paris, réclame quelques livraisons du Bulletin qui, par mégarde, ne lui sont pas parvenues, l'honorable membre annonce en même temps qu'il va

publier prochainement le dernier chapitre de la dernière partie de l'*Histoire de Viel Hesdin* et également la planche n° 1, relative au même travail. Cette carte n° 1, est une carte sur laquelle sont indiquées les côtes de la Manche au temps de Jules César, ainsi que les voies stratégiques reliant Amiens à Cassel, Thérouanne, Sangatte et Boulogne : 1° au temps de César, 2° pendant la période de la domination romaine, et 3° pendant l'époque mérovingienne.

Des remercîments unanimes sont adressés à M. Lion pour son intéressante communication ; on fait des vœux dans l'intérêt de l'histoire pour que l'utile travail annoncé ne se fasse pas attendre.

Les livraisons du Bulletin, réclamées par lui, lui ont été immédiatement adressées.

2° M. J.-B. Ballière, libraire, 19, rue Hautefeuille à Paris, annonce qu'il a reçu pour la Société un paquet de livres provenant de la Société Néerlandaise, à Harlem ; il demande qu'on le fasse retirer.

3° M. E. Servaux, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'Instruction publique, accuse réception des 70 exemplaires du Bulletin de la Société qui ont été adressés pour les diverses Compagnies savantes.

4° M. Louis Audiat, lauréat de l'Institut, Bibliothécaire de la ville de Saintes, invoque le concours de la Société pour la reconstitution de l'établissement dont la garde lui été confiée, établissement riche en manuscrits, en belles reliures et en magnifiques ouvrages qui, dans les malheurs publics de 1871, est devenu la proie des flammes.

En deux heures, dit l'honorable correspondant, les registres municipaux remontant à l'année 1412, c'est-à-dire l'histoire de la cité et de la province ; des trésors bibliographiques dont le fonds avait été formé par la bibliothèque de Fénélon, de là, de riches reliures aux armes de Louis XIV, des Séguier, des de Thou, des d'Amboise, des La Tour d'Auvergne, des Mazarin..., ces groliers rarissimes et une foule de livres d'auteurs

contemporains portant des lignes dédicatoires à l'Archevêque de Cambrai, cette magnifique bible elzévirienne qui avait appartenu à ce prélat, ces incunables nombreux, ces volumes à gravures anciennes et ces manuscrits uniques, tout a dispuru sans retour...

En cet état, un appel est fait à toutes les Sociétés savantes, à tous les auteurs, avec l'espoir qu'ils voudront bien réserver un exemplaire de leurs publications pour essayer de reconstituer une bibliothèque si malheureusement détruite.

La Société unanime décide qu'un exemplaire complet de ses publications sera mis à la disposition de M. le Bibliothécaire de Saintes et tous les auteurs sont invités à concourir, par l'hommage d'un de leurs ouvrages, au rétablissement de la collection bibliographique de la ville capitale de la Saintonge.

5° La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, par l'entremise de son Président M. P. Tergem et de son Secrétaire-Général M. Epinay, adressent le programme des sujets mis au concours par cette Compagnie pour l'année 1872.

Dans ce programme figure une question d'histoire : c'est la biographie du peintre flamand Jean de Reyn, né à Dunkerque au XVIIe siècle, avec le catalogue raisonné de ses œuvres. — Prix proposé : médaille d'or d'une valeur de 200 fr.

6° M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, membre correspondant à Paris et délégué de la Société au congrès scientifique de France, demande des renseignements sur l'état des travaux de la Compagnie. — Il a été immédiatement répondu par M. le Secrétaire-Général.

7° M. l'abbé Proyart, Vicaire-Général à Arras, demande pour un membre du clergé de Toulouse, des renseignements biographiques sur Monseigneur de Bovet, ancien Prévôt de la Cathédrale d'Arras, ancien Évêque de Sisteron, promu plus tard à l'Archevêché de Toulouse, mort à Paris en 1838, doyen de l'épiscopat français, laissant après lui des travaux importants notamment l'histoire des Pharaons. — Il est répondu par

M. le Secrétaire-Général que la biographie détaillée de ce prélat a été faite aussi complète que possible dans l'histoire de Sisteron dont le regrettable auteur avait parfaitement connu le savant prélat que le clergé français compte au nombre de ses lumières.

Une inscription gravée sur le marbre dans l'ancienne église des Carmes, à Paris, rappelle la mémoire de Monseigneur de Bovet, auteur de l'histoire des Pharaons, à côté de celle du Cardinal de Beausset, ce pieux écrivain de l'histoire de Bossuet et de Fénélon.

Après la correspondance, l'ordre du jour appelle une lecture.

La parole est accordée à M. de Laplane pour donner communication de quelques détails biographiques sur Monseigneur François de Valbelle, Évêque de Saint-Omer, parent et successeur de Louis-Alphonse de Valbelle, dont la biographie a été lue à une précédente séance, et comme lui bienfaiteur des pauvres. Cette lecture est écoutée avec tout l'intérêt qu'inspire tout ce qui touche à l'histoire de la cité et l'auteur est invité à poursuivre son travail par une nouvelle étude sur la vie de Joseph-Alphonse de Valbelle, neveu et successeur de François, sur le siége épiscopal de Saint-Omer ; ainsi on commencera à mieux connaître ces trois Pontifes Provençaux du même nom et de la même famille, associés dans leur charité et dont les pauvres de Saint-Omer béniront perpétuellement la mémoire.

Après avoir reçu les remercîments de l'assemblée pour son utile communication, M. de Laplane dépose sur le bureau, à titre de renseignement, un parchemin contenant le testament de vénérable personne maître Adrien-François Grardelle, prêtre, curé de la paroisse Saint-Sépulcre à Saint-Omer, en 1753, lequel après avoir demandé à être inhumé dans son église vis-à-vis de la chaire, exprime sa volonté de laisser une grande partie de sa fortune, or, argent, meubles et effets mobiliers pour l'établissement d'une seconde école gratuite pour les enfants de la paroisse Saint-Sépulcre et pour l'entretien de la maîtresse destinée à la diriger.

Cette fondation faite, le surplus doit être employé, dit le testateur, à l'amélioration de l'église Saint-Sépulcre et distribué aux pauvres malades de cette paroisse à la discrétion des exécuteurs testamentaires, le sieur Nicolas Richebé négociant et maître Thomas-Joseph Marcotte de Noyelle, licencié ès lois, tous deux demeurants à Saint-Omer.

Ce testament a été passé par devant Jean-François Damart et Arnould-Joseph Roland, notaires royaux de la résidence de Saint-Omer, le 5 septembre 1753. — Nous devons la bienveillante communication de cette pièce et des délibérations prises à l'occasion de cette libéralité en 1776, 1780 et 1781, à M. Auguste Toffart, notre honorable correspondant, ancien Secrétaire en chef de la Mairie de Saint-Omer, ancien Receveur des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, actuellement Secrétaire-Général de la Mairie de Lille, et l'un des héritiers collatéraux du Chanoine Grardelle.

La Société lui offre ses remercîments.

— Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général informe également l'assemblée que tout récemment il lui a été présenté par une personne qu'il croit d'origine belge, une bonne copie de la chronique d'Ypérius (in-f°, rel. veau fauve), copie faite en 1522, par Marc Vassorius, prêtre, Chapelain de l'église de Thérouanne, âgé de 60 ans *(sexagesimus)*, réfugié à Saint-Omer est-il dit, *propter guerras*.

Cet exemplaire contenant 29 ff., porte au dos, par erreur, la date de 1383, année qui précéda la mort de Jean d'Ypres ; à la première page est écrit d'une écriture plus moderne *Spectat ad DD..... Graduatos Ecclesiæ Cathedralis.....* (le mot manque, on suppose que c'est Ypres) à cause de la signature ci-dessous apposée : *Ita testor Antonius Sanderus. Can. Graduatus...*

M. le Sécrétaire-Général en faisant cette communication ajoute que la bibliothèque de Saint-Omer contenant déjà plusieurs exemplaires de la même chronique, il n'a pas cru opportun d'offrir un prix élevé au propriétaire de ce manus-

crit, il s'est borné à en offrir 50 fr. qui n'a point été accepté. La Société approuve cette réserve, puis l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures et demie, après la proposition régulièrement appuyée de M. le baron Albéric de Calonne, en qualité de membre correspondant.

Séance du 8 avril 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS DESCHAMPS DE PAS.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

M. le Président Quenson, actuellement au Conseil Général et M. Albert Legrand, Vice-Président, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

En leur absence M. Louis Deschamps de Pas, le membre le plus ancien après M. le Secrétaire-Général, prend place au fauteuil et préside l'assemblée qui commence par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est approuvé sans observation.

Immédiatement après, M. le Président communique les titres des ouvrages adressés à la Société pendant le mois qui vient de s'écouler, ouvrages déposés sur le bureau et qui passent dans les mains de chaque membre présent.

Ce sont :

Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, publié sous la direction de M. Alfred Saurel, tome XXXIIIe.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, t. XII, XIII XIV, n° 1.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXII.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. VII.

Bulletin de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, n° 11 et 12, 1871 ; n°s 1 et 2, 1872.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 18e liv.

Bulletin du Comité Flamand de France, avril, mai et juin 1867.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, t. VI, n° 4.

Annuaire de la Société philotechnique, 1870-1871.

Proposition applicable aux Musées et aux Expositions annuelles des Beaux-Arts, par M. A. Gindre.

Jetons et Monnaies rares inédits (XVIIIe siècle), par M. R. Chalon.

Selje Klosterlevninger. — Indberetning om antikvariske undersogelser 1866-1867.

Steenhuset paa Folden-Fjeld et Forsog til at forklare dets Bestemmelse af C. A. Holmboe.

Ibn-Fozlan om nordiske Begravelsesskikke fra det Arabiske oversat og met Anmærkninger oplyst af C. A. Holmboe.

Norske Vægtlodder fra fjortende Aarhundrede af C. A. Holmboe.

Om Næver i nordiske Gravhoie af C. A. Holmboe.

Et Guldbracteat-Prægt som ofte forekommer af C. A. Holmboe.

Fra Raknehaugen Antiqvarisk Meddelelse af A. Lorange.

Ulmindelig Norft Huns-Kalender med primstar og Merkedage.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e série, t. XIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1871.

Mémoires et Documents de la Société archéologique de Rambouillet, t. Ier, 2e liv.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, 1870-1871.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord.

Revue bibliographique universelle, t. VII, 3e liv.

Etude de l'Attrebatie avant le sixième siècle, par M. A. Terninck.

Bulletin de la Société bibliographique, 3e année.

Les seigneurs de Maintenry, essai historique, par Albéric de Calonne.

Vient ensuite la lecture de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

1° Le Ministre de l'Instruction publique annonce que par arrêté du 19 février dernier, il a décidé qu'une réunion des délégués des Sociétés savantes se réunira à la Sorbonne, les lundi 1er avril, mardi 2 et mercredi 3 du même mois, pour les travaux scientifiques seulement, les deux autres sections d'histoire et d'archéologie ne devant avoir pour cette fois ni lectures, ni récompenses.

2° Le Frère Apollinaire, capucin de la maison de Paris, envoie une notice sur les maisons Franciscaines, dont les plus anciennes paraissent avoir pris naissance à Saint-Omer.

Cette notice est renvoyée à la commission du Bulletin pour être insérée dans une des prochaines livraisons de cette publication historique. — Des remercîments sont adressés au F. Apollinaire, rue de la Santé, 15, à Paris.

3° M. l'abbé Ernest Rembry, Sous-Secrétaire de l'Évêché de Bruges (Belgique), demande des renseignements sur le culte de Saint-Gilles dans le nord de la France.

Un questionnaire est adressé à cet effet. — Il est répondu par M. le Secrétaire-Général d'après les documents fournis : 1° D'après un ancien missel du diocèse de Thérouanne, imprimé à Paris, en 1518 ; 2° par l'ordinaire des saints de l'église de Saint-Omer, rédigé d'après le bréviaire romain, par Monseigneur Christophe de Morlet, Évêque de Saint-Omer, livre imprimé à Anvers chez Moretus, en 1733, et 3° par le dernier bréviaire imprimé sous le dernier Évêque Monseigneur de Bruyère Chalabre ; ces renseignements puisés dans ces trois sources ont paru satisfaire complétement l'honorable Secrétaire de l'Évêché de Bruges, qui s'occupe avec le plus grand soin d'un essai hagiographique sur saint Gilles et son culte en Belgique.

4° Le Secrétaire de la Société d'émulation d'Abbeville, accuse réception des derniers Bulletins qui lui ont été adressés, et offre ses remercîments.

5° Le Président et le Secrétaire de la Société Havraise, envoie le programme des prix proposés par cette Compagnie pour l'année 1872.

6° Les membres de la commission de la bibliothèque de Strasbourg demandent le concours de la Société pour la reconstitution de cette riche collection si malheureusement détruite.

7° En rendant compte de la correspondance mensuelle, M. le Secrétaire-Général expose que parmi les envois reçus se trouve un beau volume écrit en langue norwégienne, intitulé : *THOMAS SAGA ERKIBYSKUPS.* L'Université royale de Christiania, dit M. de Laplane, vient, par les soins du professeur docteur Unger, de faire paraître cet ouvrage qui renferme un nouveau manuscrit de l'ancienne littérature norwégienne.

D'après ce savant professeur qui l'annonce lui-même dans la préface, « à en juger d'après les manuscrits qui sont restés, « cette saga a existé en trois rédactions. Malheureusement il « ne reste de la dernière que des fragments. La première « rédaction de cette édition présente un intérêt tout particu- « lier parce que on est en état d'en indiquer positivement la « source. C'est la « *Vita Sancti Thomæ* » en latin, appelée « Quadrilogus ou Historia Quadripartita. Or, la vie de Tho- « mas Becket a été traitée en latin par plusieurs biographes « contemporains dont les ouvrages ont été publiés par le Dr « Giles. Déjà au commencement du 13e siècle il existait de « nouvelles rédactions essentiellement composées d'extraits « ou de compilations de ces anciennes biographies.

« C'est une de ces compilations que l'on trouve dans le sus- « dit Quadrilogus, qui a reçu son nom de ce qu'il se compose « essentiellement d'extraits de quatre biographes contempo- « rains, Jean de Salisbury, Herbert de Boseham, Alan de

« Tewkesbury et Guillaume de Canterbury, auxquels, vers la « fin, s'est joint un cinquième, Benoît de Peterborough. Quant « à la traduction même, on remarque bientôt que ce n'est pas « une version littérale du texte latin, mais que le traducteur, « par la richesse plus grande de mots, par l'ampleur et la « clarté des termes, a rendu sa saga bien supérieure au style « sec et souvent embrouillé de l'original, qui affecte un faux « air de classicisme. Le style de la traduction rappelle quel- « quefois celui du Miroir des Rois, et le livre doit sans doute « son existence à la Norwége, opinion qui se trouve appuyée « par les formes du langage et aussi par quelques particula- « rités syntaxiques, auxquelles un Islandais n'aurait guère « donné son approbation. Quant à son âge, plusieurs mots « étrangers et quelques termes inconnus dans la langue de « l'époque classique semblent prouver qu'il peut difficilement « remonter au delà de la seconde moitié du 13e siècle et que, « vraisemblablement, il appartient même à la fin de ce siècle.

« La deuxième rédaction de la saga doit dater de la pre- « mière moitié du 14e siècle et appartient sans doute à l'Is- « lande. Dans le prologue l'auteur indique le but de son édi- « tion. Plusieurs personnes ont écrit, dit-il, la vie du martyr « Thomas ; toutefois, des auteurs récents ayant passé sous « silence des traits cités par leurs prédécesseurs parce qu'ils « ont jugé inutile de répéter des choses déjà racontées et suffi- « samment connues, l'intention de l'auteur a été de réunir « tout ce qui s'est trouvé dispersé, en un seul livre qui ren- « fermerait en même temps la vie, les lettres et les miracles « de Thomas.

« La troisième rédaction, dont il ne nous reste que des « fragments, appartient certainement à la première moitié du « 13e siècle. Elle se distingue par la correction et la pureté « du langage et doit sans doute son origine à l'Islande.

« L'Université de Christiania doit à M. le baron de Stedingk, « envoyé du Roi de Suède et de Norwége à Copenhague, « d'avoir pu disposer du présent manuscrit, Thomasskinna,

« qui fait partie de la collection ancienne de la bibliothèque « royale de Copenhague. »

Par une heureuse circonstance, ajoute M. le Secrétaire-Général, au texte norwégien de cette publication qui devenait inintelligible pour nous se joint un texte latin qui a pour la Société un intérêt tout particulier. Elle s'est déjà occupé à diverses reprises du saint martyr Thomas de Cantorbéry et elle trouve aujourd'hui dans le nouveau manuscrit indiqué, qui se rapporte au plus tard au XIIIe siècle, des renseignements précieux sur sa naissance à Londres, sur sa famille, sur sa vie, sur sa fuite et son séjour à Saint-Omer, à Saint-Bertin et à Clairmarais.

La Société entend avec le plus grand intérêt cette communication et remercie chaudement, à l'unanimité, l'Université royale de Christiania et le docteur C. R. Unger de l'envoie qu'ils ont bien voulu lui faire. — Remercîments empressés.

A la suite de cette communication M. Louis Deschamps de Pas annonce à la compagnie que M. Louis Moland, correspondant à Paris, vient de faire une traduction du livre intitulé : *Audomarum obsessum* ou *Siége de Saint-Omer en 1638*, publié à Anvers à l'imprimerie Plantin, par le savant jésuite Chifflet, en 1640. L'honorable membre demande s'il ne serait pas opportun de publier cette traduction dans les Mémoires et d'y joindre la publication textuelle et officielle du registre du siége, qui se trouve aux archives municipales de Saint-Omer.

Cette proposition est favorablement accueillie, cette publication est décidée en principe. M. Deschamps de Pas est prié de prendre les informations et les mesures nécessaires pour arriver en temps utile à cette publication intéressante au point de vue de l'histoire locale. Elle aura lieu dans les Mémoires à son tour d'inscription.

— Conformément à l'ordre du jour, il est ensuite procédé à l'élection d'un membre correspondant, M. le baron Albéric de Calonne, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, propriétaire à Romont, qui avait été régulièrement proposé à la précédente réunion, est élu à l'unanimité.

Venait ensuite une lecture annoncée dans les lettres de convocation. M. de Laplane donne lecture d'une troisième notice biographique sur Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle, troisième et dernier Évêque de ce nom, appartenant à la même famille Provençale, lequel après avoir administré pendant vingt-six ans le diocèse de Saint-Omer, mourut en 1754, laissant aux pauvres de cette ville les plus incontestables témoignages de sa touchante charité. Il est décidé que cette notice sera insérée à la suite des deux premières avec les testaments des Prélats bienfaiteurs, dans la prochaine livraison du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Après cette lecture l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 6 mai 1872.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

Immédiatement après M. le Président annonce les titres des nombreux ouvrages reçus par la compagnie depuis la dernière réunion mensuelle.

Ces ouvrages qui passent successivement sous les yeux des membres présents sont :

Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers État, par M Augustin Thierry, t. IV.

Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre, par M. G. Rey.

Journal des Savants, juin 1869 à février 1872.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, années 1867 et 1868 avec atlas.

Mémoires de la Société d'agriculture de Lille, année 1868.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléannais, t. X.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t VII et VIII. — *Bénéfices de l'église d'Amiens*, par F. J. Darsy.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 21e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1871.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re livr. 1872.

Revue des Sociétés savantes, janvier, février 1872.

Dictionnaire topographique du département de la Meuse, par M. Félix Liénard.

Alphabetische lijst der leden van de maatschappy, der Nederlansese letterkunde te Leiden.

Levensberichten der afgestorvene medeleden van de maatschappy.

Handelingen en mededeelingen van de maatschappay.

Processen verbaal van de gewone vergaderingen de koninklyke akademie van wetenschappen.

Jaarbaek van de koninklyke akademin van wetenschappen gevestigd te Amsterdam.

Verslagen en mededeelingen der koninklyke akademie van wetenschappen.

Verhandelingen der koninklyke akademie van wetenschappen.

Vie de la R. M. Marie Félicité de Saint-Joseph (Jeanne-Marguerite Bouhon), par le R. P. Alexandre Pruvost.

L'Ancien hôpital d'Aubrac en Rouergue (le petit Saint-Bernard de la France, par M. Victor Advielle.

Christophe Plantin a-t-il connu le clichage typographique, — Mémoire sur cette question, par le même.

Compte administratif et budget de la ville de Saint-Omer.

Bulletin scientifique historique et littéraire du département du Nord, nos 1, 2, 3, 4.

Variétés historiques et littéraires.—Bonaparte dans Amiens.

Bulletin de la Société bibliographique.
Revue Critique, janvier 1872.
Revue bibliographique universelle, 5e année, 10e livraison.

Lorsque l'examen des volumes déposés sur le bureau est terminé, M. le Secrétaire-Général donne communication de la correspondance, laquelle se résume ainsi :

1° M. le baron de Calonne, récemment élu membre correspondant, remercie de sa nomination.

2° M. de Roche, libraire à Paris, dépositaire de la Société, adresse la note et annonce l'envoie des ouvrages qu'il a reçu pour elle.

3° Le Secrétaire de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg (Russie), adresse le compte-rendu des travaux de la commission pour les années 1867 et 1868 et demande si on a reçu les envois précédents, c'est-à-dire les comptes-rendus de 1863 à 1867. — (Remercîments).

4° M. le Secrétaire-Cénéral de l'Académie royale d'Amsterdam, envoie diverses publications publiées en langue hollandaise par cette compagnie savante (année 1869), ainsi que les procès-verbaux de l'année 1868. (Remercîments).

5° La Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône), adresse le procès-verbal de la séance tenue par elle le 15 février 1872.

6° Le Président et le Secrétaire de l'Académie des sciences et belles lettres de Dijon (Côte d'Or), envoie le programme de section mise par elle au concours pour l'année 1874. Cette question est relative à la vie et aux ouvrages de Mariotte, mort à Paris le 12 mai 1684 et né en Bourgogne et même à Dijon suivant Courte Épée, vers 1620.

Fixer d'une manière certaine le lieu de sa naissance ;

Apprécier les découvertes de ce savant et constater les services qu'elles ont rendu à la science, tels sont les problêmes à résoudre et à la solution desquels est attachée une médaille de 500 fr.

7° M. Reinwalde et Cie, libraire à Paris, 18, rue des Saints-Pères, annonce qu'il a reçu pour la Société un paquet de livres provenant de Saint-Pétersbourg, il demande qu'on le fasse retirer au plus tôt.

8° M. le Secrétaire-Général de l'Académie royale d'Amsterdam (Hollande), accuse réception des 65e et 66e livraisons du Bulletin de la Société.

9° M. Adolphe de Cardevacque, membre correspondant à Arras, annonce et adresse en même temps, en manuscrit, un dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Pol, rédigé, dit l'honorable membre, sur le modèle du travail de M. Courtois sur la topographie de l'arrondissement de Saint-Omer.

M. le Secrétaire-Général en déposant sur le bureau cet intéressant et utile travail émet l'avis qu'il soit inséré dans les Mémoires de la Société.

Une discussion s'ouvre à cet égard et après diverses explications données par plusieurs membres, il est décidé que cet important manuscrit sera examiné préalablement par l'honorable Vice-Président M. Legrand, sur le rapport duquel il sera statué à la première séance.

— La lecture de la correspondance terminée, la parole est accordée à M. L. Deschamps, lequel donne communication d'une note de M. Bonvarlet, correspondant à Dunkerque, concernant les manuscrits qui furent possédés par feu Alexis Monteil, relativement à l'Artois, à la basse Picardie, à la Flandre et aux provinces des Pays-Bas.

Cette lecture intéressante au point de vue historique est écoutée avec plaisir ; il est décidé que la note de l'estimable correspondant de Dunkerque sera insérée *in extenso* dans le Bulletin historique.

A la suite de cette décision M. de Laplane, Secrétaire-Général rend compte des matières qui doivent figurer dans la prochaine livraison du Bulletin qui s'imprime en ce moment, il annonce que ces livraisons comprendront outre les procès-

verbaux des séances, les notices biographiques sur les trois Messieurs de Valbelle, successeurs, Évêques de Saint-Omer de 1684 à 1754 et un utile travail sur les corporations des religieuses Franciscaines par le P. Appolinaire, Capucin de la maison de Paris, travail duquel il résulte que le berceau de ces pieuses filles Gardes-Malades semblent avoir été la ville de Saint-Omer.

Après diverses explications historiques successivement présentées, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire-Général de la Société,

H[ri] DE LAPLANE.

ETABLISSEMENT

D'UN

HOPITAL GÉNÉRAL

EN LA VILLE DE SAINT-OMER

(1699-1700-1703)

Communication de M. Hri de Laplane.

En retraçant dans un précédent bulletin quelques souvenirs biographiques sur les trois généreux Pontifes diocésains auxquels la ville de Saint-Omer est redevable de la fondation et de la dotation première de notre bel Hôpital Général, nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt pour l'histoire de cette grande et hospitalière demeure de publier également les pièces officielles relatives à son établissement.

Ces pièces authentiques nous paraissant le complément nécessaire de notre premier travail, nous demandons la permission de les consigner littéralement ici, *in extenso*, avec leur orthographe, d'après le registre des archives que MM. de la Commission admi-

nistrative des Hospices ont eu a bonté de nous confier[1]. — En laissant naturellement une large part aux usages et aux mœurs du temps auxquels il faut se rapporter, cette publication pourra fournir encore bien des enseignements utiles, on y trouvera les mesures prises, les formalités accomplies, les privilèges concédés par les vénérables fondateurs pour créer, consolider et maintenir leur importante et charitable institution, on y verra la sage prévoyance de nos devanciers pour l'éducation matérielle et morale de l'enfance abandonnée et leur touchante sollicitude pour venir en aide à leurs misères et adoucir les souffrances du pauvre... On jugera si sous le rapport de la bienfaisance comme sous bien d'autres, l'œuvre pieuse de nos pères, progressivement améliorée par les leçons de l'expérience, a laissé beaucoup à faire à nos modernes réformateurs ?

H^ri DE LAPLANE.

Voici ces pièces :

« LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAUARRE a tous presens et a venir Salut. Le soulagement des pauures nous ayant tousjours paru non seulement vne police tres necessaire pour l'ordre public de nostre Roiaume mais plus particulierement encor vn deuoir de piété auquel la religion nous engage, nous nous sommes applicqué auec attention depuis le commencement de notre regne a etablir des hopitaux dans les lieux ou il ny en auoit point et a entretenir et secourir ceux que nous auons trouué etablis lors de notre auenement affin que tous les pauures des lieux etans renfermez dans ces maisons, les mandians valides ou inualides y

[1] Registre des fondations, dons et legs faits par testaments et autres dispositions en faveur de l'Hôpital Général en la ville de Saint-Omer. — Anno 1704, in-f° relié en parchemin, f° 1 à 6.

trouuassent retraite auec la subsistance necessaire et que les valides y etants instruits au trauail et tous enssamble aux deuoirs de la religion on put arrester par ces etablissements le libertinage et le désordre que cause tousjours la faineantise et la mendicité ; de tous lesquels etablissements et secours nous auons receu jusqu'a present beaucoup de satisfaction et desirant autant quil est possible etendre nos soins aux pays et terres que nos conquestes ont heureusement reunis a notre Couronne, notre ami et feal conseiller en nos conseils et maitre de l'Oratoire le sieur de Valbelle Euesque de S[t] Omer bien instruit de nos intentions nous a fait representer quil y at dans la ville de S[t] Omer vne grande maison dite le *Refuge des Chartreux* ou autrement le *College des bons Enfans* administré par le Prieur des Chartreux lez S[t] Omer quy ne sert depuis plus de cent ans a aultre vsage qu'a vne maison de refuge pour les Peres Chartreux et a vne écolle non gratuitte [1] : — Que cette maison a, a peu pres, deux cens cinquante liures de rente quy sont emploiez suiuant leur fondation par lesdits Peres Chartreux au soulagement des pauures etudians, laquelle maison il leur auroit esté proposé de luy abandonner auec les reuenus en dependans a condition de mettre la maison a vsage dhopital general et dvnir les biens attachez a cette maison au seminaire de S[t] Omer pour y seruir a la subsistence de quelques pauures etudians suiuant lesprit de cette fondation, en indemnisant lesdis Peres Chartreux du benefice quils recoiuent de cette maison ce quy auroit esté agréé par leur prieur ou deuement autorisé par ses supérieurs generaux par acte du 12 aoust 1699 et affin de commencer la fondation dudit hopital ledit sieur Euesque auroit par acte du 28 décembre 1700 passé pardeuant Mortier et son confrere nottaire au Chattelet de Paris quil nous a déclaré vouloir applicquer a la fondation dudit hopital general ; et come cette donnation ne pouuoit suffir pour lent'etien dudit hopital les Magistrats de la ville de S[t] Omer persuadez de lvtilité que la ville retirerait de cet etablissement se sont proposez de tirer tant de la table

commune des pauures de la ville que des tables particulieres de ceux de chaque paroisse de laditte ville, la somme de deux mil liures pour estre a perpetuité applicquée a la subsistance des pauures renfermez dans cette maison : mais dautant que cet acte du 12 aoust 1699 les dispositions et donnations tant dudit sieur Euesque que des magistrats de la ville de S[t] Omer ne peuuent estre vallables que par notre autorité, ledit sieur Euesque nous auroit tres humblement supplié de luy accorder nos lettres sur ce necessaires et de vouloir gratifier cet établissement de tous les auantages dont nous auons fauorisé les hopitaux generaux par nous etablis en plusieurs villes de notre roiaume et desirant de notre part contribuer à l'extention dvn dessein sy vtile au seruice de Dieu et au bien de l'Etat: Scauoir faisons que pour ces causes et autres bonnes considérations a ce nous mouvans, de l'aduis de notre conseil quy at veu l'acte du 12 aoust 1699 passé entre le sieur Euesque et ledit Prieur des Chartreux, l'acte de l'autorisation du general de lordre desdits Chartreux du 13 decembre 1696, l'acte de donnation du 28 decembre 1700 de la rente a luy appartenant sur lhotel de nostre bonne ville de Paris, la declaration des Magistrats de la ville de S[t] Omer assamblez en conseil general du 7 mars 1701 par laquelle ils promettent et sengagent de tirer de la table commune des pauures de la ville de S[t] Omer et des tables particulieres des pauures des paroisses de laditte ville la some de deux mil liures par chacun an pour estre tous jours et à perpetuité emploiez a la subsistance des pauures quy seront renfermez dans ledit hopital general, lesdits actes cy dessus attachez soubs le contrescel de notre chancellerie : Nous de notre grace spécialle pleine puissance et autorité royalle auons dit declaré, statué, disons, declarons, statuons et ordonnons par ces presentes signees de notre main et nous plaist.

« Premierement.— Que la maison cy deuant dite le *College des bons Enfans* et depuis le *Refuge des Chartreux* dans la ville de S[t] Omer soit doresénauant l'hopital general de laditte

ville dans lequel seront renfermez tous les pauures valides et inualides de lvn et de lautre sexe quand la disposition des lieux le pourront permettre voulans. qua cet effet l'acte passé entre ledit sieur Euesque de St Omer et le Prieur des Chartreux le 12 aoust 1699 soit exécuté selon sa forme et teneure, come aussy que ses donnations et dispositions faites au proffit dudit hopital tant par ledit sieur Euesque par acte du 20 decembre 1700 que par les Magistrats de laditte ville par acte du 7 mars 1701, soient reputez vallable et ayant leur effet come sy ledit hopital auoit esté des lors etablis en vertu de nos lettres patentes et quant aux reuenus apartenant a laditte maison ditte le College des bons Enfans ou le Refuge des Chartreux, desirant autant quil est possible satisfaire a leur ancienne destination nous auons par ces présentes approuué et confirmé lapplication quy en at esté faite au Seminaire episcopal de St Omer pour y estre les reuenus tels quils puissent estre emploiez a la subsistance de quelques pauures elèves etudians.

« Art. 2. — Voulons et nous plaist que letablissement noueau des Bluettes, la maison des Bluets et l'hopital de Ste Anne soient vnis audit hopital et reputez lieux en dependans, seront neantmoins obserueez religieusement les fondations de chacune de ces maisons, les places des pauures quy y doiuent entrer seront conferez ainssy et par les mesmes personnes quelles l'ont esté jusqujcy et tous ceux quy ont eu droit dassister jusqujcy aux comptes et destre appelles aux delibérations des affaires concernant le bien et l'auantage desdites maisons y seront appellez et admis comme par le passé.

« Art. 3. — Les directeurs de cette maison auront soin non seulement des pauures quy y seront enfermez mais ils veilleront a bannir de notre ville et fauxbourcq de St Omer toutte mendicité et a pouruoir en mesme temps que tous les pauures menages quy nont point de quoy subsister suffisament chez eux puissent estre secouru des aumones dudit hopital.

« Art. 4. — Voulons que ladministration et gouuernement dudit hopital general soit composé ainssy que s'ensuit scauoir

du sieur Euesque et en son absence ou legitime empeschement de son vicaire general, dvn chanoine de léglise Cathedralle de St Omer et dvn curé dvne des paroisses de la ville. du Mayeur de la ville de St Omer, de trois escheuins en année et de six notables habitans. — Le bureau serat composé une premiere fois par les sieurs Euesque et Intendant; ceux quy auront esté nommez seront deux ans administrateurs, au bout de deux annees serat procedé scauoir le premier de jullet de chacque annee au choix des administrateurs, la premiere année au choix de cincq et la seconde au choix de six et ainssy consécutiuement les administrateurs, mesmes celuy du chapitre le curé et les escheuins seront choisis par le bureau, permettons néantmoins de continuer dans l'administration ceux quy seront jugez par leur application ou autres considérations deuoir estre plus vtiles a l'etablissement.

« Art. 5. — Entendons estre conseruateur et protecteur dudit hopital general et des lieux quy en dependront, et néantmoins quil ne dépende en facon quelconque de notre grand aumonier mais quil soit totalement exempt de la superiorité visitte et jurisdiction des officiers de la generale reformation et aussy de la grande aumonerie ausquels nous en interdisons toutte cognoissance en quelque facon et maniere que ce puisse estre.

Art. 6. — Nous donnons et attribuons aux directeurs cy deuant nommez et a leurs successeurs a perpetuité tout pouuoir et autorité de chatiment sur les pauures mendians de notre ville et faubourq de St Omer tant dehors que dedans ledit hopital general exclusiuement et priuativement de toutte autre direction et police neantmoins par forme de chatiment et correction seulement a la charge que ou il y auroit lieu de faire ordonner des peines afflictives quy dussent estre executé au dehors dudit hopital, les directeurs seront tenus de les faire juger par les magistrats de St Omer et autres juges quy doibuent en connoistre ce quy se serat faict sommairement et sans frais.

Art. 7. — Auront les directeurs de lhopital des sergens des pauures auec hallebardes et autres armes conuenables pour faire les captures des mendians et conduire en lhopital ceux quy y doiuent estre admis renuoier et chasser ceux quy en doiuent estre exclus et accompagner les passans lesquels sergens seront jnstituez et destituez a la volonté des directeurs.

« Art. 8. — Pourront les prestres quy seront commis audit hopital receuoir les testamens dans jceluy soit des officiers ou domesticques ou des pauures et autres y estans en ce quils pourront tester et seront lesdits testaments vallables come sils estoient holographes ou passez pardeuant nottaires, curez ou vicaires, derogeant pour ce regard seulement aux ordonnances et coutumes a ce contraires, seront néantmoins lesdits prestres tenus dappeller auec eux lors de la reception desdits testamens le nombre de temoins requis par la contume.

Art. 9. — Declarons que tous les dons et legs faicts par contracts testament et autres dispositions les adjudications damendes et aumones faictes en la ville fauxbourcq et siege du baillage de S[t] Omer en termes generaux aux pauures ou a la communauté des pauures sans aucune autre designation dont jusqua present l'emploie nauroit point este faict, quoy que les dispositions precedent ces presentes de quelque temps, que ce soit et touttes celles quy se feront cy appres seront et appartiendront audit hopital general et en cette qualité pourront estre reuindicqué par les directeurs.

Art. 10. — Enjongnons aux curez vicaires et nottaires quy receueront des testamens d'aduertir les testateurs, sans neantmoins les obliger de faire quelque legs aux pauures, de faire mention dans les testamens que lauertissement en aurat esté fait a peine de quattre liures parisis d'amende contre lesdits curez, vicaires et nottaires contreuenans.

« Art. 11. — Declarons que touttes les aumones de fondations, soit en argent grains ou autre nature dont les chapitres abbayes et plusieurs communautes seculieres et regulieres de notre ville et faubourcq de S[t] Omer sont chargez enuers les

pauures, a l'exception neantmoins de la table commune des pauures et des tables particulieres des paroisses, seront et appartiendront audit hopital general et nommement appartiendra audit hopital general et sera applicqué au proffit des paures dudit hopital, largent, bled ou pains quy se distribuent aux *obits* et funerailles quy se chantent et se font dans lesdits chapitres abbayes et communautes seculieres et regulieres mesme dans les paroisses sauf a faire trouuer ausdits funerailles et *obits* le nombre des pauures portés par les fondations et testamens.

« Art. 12. — Permettons aux directeurs toutles questes, troncs, bassins, grande et petite boette en toutles les eglises et lieux publicqs de notre ville et faubourcq de St Omer et quils puissent mettre lesdites boettes aux hoteleries et lieux des coches aux marchez publicqs, halles et foires et en tous lieux ou on peut estre excité a faire la charitée.

« Art. 13.— Permettons ausdits directeurs de faire faire par lvn d'eux et les sergens des pauures les inuentaires et ventes des biens meubles des pauvres quy decederont audit hospital.

« Art. 14.—Declarons appartenir audit hopital general a l'exclusion des collateraux les biens meubles desdits pauures quy decederont audit hopital sans que lesdits pauures en puissent disposer par donnation entrevifs ou testament ny faire aucune promesse obligati ns ny contracts que pour cause légitime ou par le consentement des directeurs a peine de nullité.

« Art. 15.— Permettons aux directeurs de receuoir tous dons legs et gratifications vniuersels ou particuliers soit par testament donnations entrevifs ou a cause de mort ou par quelquautre acte que ce soit et en faire les acceptations recouurement et poursuittes necessaires.

« Art. 16. — Permettons aussy d'acquerir échanger vendre ou aliener par les directeurs tous heritages tans fiefs que roture ou franc alleu auec les droits de justice jurisdictions censiues, ou autres en quelque lieu ou de quelque qualité quils puissent estre, rentes fonsieres et constituer ordonner et dis-

poser de tous les biens meubles et immeubles dudit hopital selon quils jugeront estre a propos pour le plus grand auantage djceluy, sans quils en soient responsables et tenu den rendre aucun compte a quelque personne que ce soit.

« Art. 17 — Leur donnons pouuoir de transiger, compromettre auec peine composer et accorder de tout ce quy depend et effets meubles ou immeubles dudit hopital general et de tous les procès et differens quy peuuent estre mûs et quy pourront cy apres se mouuoir sans aucune exception ; lesdits compromis nous validons come sils estoient faits entre majeurs pour leurs propres interests.

« Art. 18 — Nous auons amortis et amortissons par ces présentes entant que besoin seroit en faueur dudit hopital ladite maison nommée le *College des bons Enfans* ou autrement le *Refuge des Chartreux* auec son enclos et tous les lieux en dépendant cy deuant amortis en faueur des Peres Chartreux sans que pour raison de ce les directeurs dudit hopital soient tenus de nous paier aucun droit d'amortissement ny aucune indemnité dont nous auons dispensé ledit hopital et en tant que de besoin luy en auoir fait et faisons don par ces presentes.

« Art. 19.— Permettons et donnons pouuoir aux directeurs de faire et fabricquer dans l'etendue dudit hopital touttes sortes de manufactures èt de les faire vendre et debiter au proffit des pauvres djceluy, lesquelles manufactures nous auons exemptees de paier aucun droits d'aide douanes ou autres de quelque nature quils puissent estre mesme de toute visittes.

« Art. 20. — Ceux quy auront trauaillié pendant quatre ans dans lhopital, deux come compagnons, et deux come apprentifs et seront reconnus capables dexercer quelque arte et metier dont les ouurages seront estimees valoir chef d'oeuures par les maistres des metiers et les ouurages certifies par les administrateurs auoir este faicte par eux, pourront exercer dans la ville ledit arte et metier, sera enjoint aux jurez de les recevoir sans estre tenus a aucune dépence.

« Art. 21. — En cas que ledit hopital fut trop surchargé denfans selon l'auis des directeurs les jurez des corps de chacque metiers seront incitez de chercher place chez les maistres de leur vacation pour les enfans dudit hopital, avec priere de nexiger deux autre chose que lobligation de seruir deux ans par dessus le temps requis pour lapprentissage de chaque metier : les maistres des metiers ne pourront neantmoins estre contraints de prendre forcément des enfans sans retribution.

« Art. 22. — Pour de plus gratifier et fauoriser letablissement et subsistance dudit hopital general voulons que chacun des corps des mestiers de notre ville de St Omer soient tenus de donner quand ils en seront requis vn compagnon, mesme les maistresses lingeres, vne fille pour apprendre leur mestier aux enfans dudit hopital general selon quils se trouueront plus disposez et en ce faisans lesdits compagnons et filles acquereront la maistrise en leur corps et mestier apres avoir seruis pendant le temps de six ans audit hopital general sur les certificats quy en seront deliurez et signez des directeurs jusquau nombre de six au moins auec pouuoir de tenir bouticques, ainssy que les autres maistres et maistresses sans aucune distinction entre eux.

« Art. 23. — Voulons aussy que les corps des apoticairs et chirurgiens donnent chacun vn compagnon de leur dit corps capable de seruir gratuitement audit hopital et dy assister les pauures et les officiers domesticques djceluy pour les indispositions commune des pauures et les malades ordinaires des officiers et domesticques et apres pareil temps de six ans lesdits compagnons apoticair et chirurgien gagneront pareillement leur maistrise sur les certificats des directeurs en pareil nombre et auront mesme droit et privileges que tous les autres maistres.

« Art. 24. — Nous avons ledit hopital et les pauures enfermez en jceluy affranchis quittez exemptez et dechargez affrancissons quittons exemptons et dechargeons des droits dentrez

appartenans a la ville de St Omer dont ils pourroient estre tenus pour leur viure et prouissons bois a brusler a bastir charbons foins cendres et autres denrees et commoditees necessaires et vtiles quy seront portees et conduites dans ledit hopital general.

« Art. 25. — Nous dechargeons et declarons aussy ledit hopital general exempt de tous droits de guet gardes fortifications, boues, pauez, chandelles, canal, fermeture de ville et fauxbourcq et generallement de touttes contributions publicques et particulieres telles quelle puissent estre quoy que non cy exprimees pour de tous lesdits droits priuileges et exemptions jouir par ledit hopital général entierement et sans reserue.

« Art 26. — Voulons et entendons que pour la plus grande conservation des biens affaires droits exemptions et priuileges dudit hopital general tous procès et differens concernans jceluy tant pour les droits proprietez et reuenus priuileges ou exemptions ou executions des présentes circonstances et dependances en demandant ou defendant mesme en cas djntervention ou ledit hopital soit jnteresse pour matieres personnelles reelles ou mixtes sans exception soient traittes en première jnstance en notre conseil d'Artois et par appel au parlement de Paris et a l'égard des causes quy pourront estre de la connaissance en dernier ressort du parlement de Tournay elles y seront dévolues et portees immédiatement en jnterdisant la connoissance a tous autres juges en jurisdictions subalternes.

« Art. 27. — Enjoignons aux greffiers de touttes les justices et jurisdictions ordinairs et extraordinairs de la ville fauxbourcqs et siege du baillage de St Omer, denuoier au bureau les extraits darrests jugements sentences et autres ou il y aura adjudications damende ou ausmone ou quelque application au proffit dudit hopital ou des hopitaux et des pauures et de les deliurer gratuitement a peine den répondre par les refusans ou negligens en leur propre et privé nom et de tous despens dommages et interests.

« Art. 28. — Les nottaires ou autres quy auront recut des testamens et autres actes ou il y aurat des legs en enuoieront pareillement les extraits au bureau soubs pareille peine.

« Art. 29. — Defendons a tous nottaires huissiers et sergens de faire aucune sommations offres significations ny exploit concernant ledit hopital general directement ailleur quau bureau djceluy avec defence de les faire aux directeurs en particulier ny en leur maison a peine de nullité.

« Art. 30. — Pourront les directeurs s'assambler toutesfois et quantes que bon leur samblera et quils le trouueront a propos soit a l'euesché quand le sieur Euesque sera dans la ville de St Omer soit dans vne des salles dudit hopital general pour y proposer, deliberer et resoudre les affaires ainssy quils auiseront et ils sassambleront du moins vne fois la semaine.

« Art. 3j. — Nous voulons que les directeurs pendant le temps de leur direction et le receueur durant le temps de sa recepte soient exempts de tutelle, curatelle, guet, fortifications garde aux portes et generallement de touttes taxes de ville.

« Art. 32. — Pourront les directeurs faire tous reglemens de police et statuts non contrairs a ces presentes pour le gouuernement et direction dudit hopital general lesquels reglements et status nous voulons estre gardé obserué et entretenus inviolablement pour tous ceux quil appartiendra : SY DONNONS EN MANDEMENT a nos amez et feaux conseillers les gens tenans nos cours de parlement de Paris et de Tournay, chambre des Comptes, Cour des aides a Paris, Conseil prouincial d'Artois et tous autres nos justiciers et officiers quil appartiendra qua la diligence de nos procureurs generaux ou leurs substituts ausquels nous enjoignons de tenir la main a ces presentes ils fassent lire enregister obseruer garder et entretenir lesdites presentes selon leur forme et teneure et jouir et vser ledit hopital general du contenu en jcelles pleinement paisiblement et perpétuellement, cessant et faire cesser tous troubles et empeschement au contraires, nonobstant touttes ordonnances arrests et reglements ausquels et aux derogatoires et contenus nous

auons pour ce regard seulement, et sans tirer a consequence derogé et derogeons par ces présentes car tel est notre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable a tousjours nous auons fait mettre notre scel ausdites presentes donnees a Versailles au mois de feburier l'an de grace mil sept cens deux et de notre regne le cincquante neuuiesme signé Louis, et plus bas par Le Roy Chamillart. Visa Phelypeaux pour letablissement dvn hopital general a S[t] Omer.

« Registré ouy le procureur general du Roy pour tenir par ledit hopital general de la ville de S[t] Omer de leur effet et contenus et estre executees selon leur forme et teneur suiuant et aux charges portees par larrest de ce jour A Paris en parlement le 5 de septembre 1703. Signé Dutillet. »

Collation faite aux lettres patentes du Roy scellées du grand sceau de cire verte en lacqs de soye et sest trouué concorder par l'administrateur et secretaire dudit hopital general soubsigné,

CAROON (sic). Avec paraphe.

Nota. — On lit ensuite les indications suivantes :

« Les lettres originelles de letablissement de lhopital general dont copie est cy dessus, obtenus par Monseigneur Louis Alphonse de Valbelle Euesque de S[t] Omer ont este mises et deposes dans larmoire des archiues dudit hopital auec les titres suivants, scauoir :

« La grosse en parchemin dvn contract de mil liures de rente au sol principal de vingt mil liures constitue sur les postes de France au proffit dudit seigneur euesque et les lettres de ratification de la donnation par luy faicte desdites mil liures de rente au proffit dudit hopital general dattees des 19 de juillet 1700 et 9 de mars 1701.

« Acte de la deliberation de messieurs du magistrat de S[t] Omer consentant de prendre annuellement sur la bourse com-

mune et tables particulieres des pauures des paroisses de la-ditte ville la somme de deux mil liures au proffit dudit hopital general quy serat etably : datte du 8 de mars 1701.

« Contract de la vente et cession de la maison dite des Bons Enfans par les Peres Chartreux audit seig^r^ Euesque pour la some de cincq mil liures auec lacte daprobation de leur general dattez des 13 decembre 1696 et 12 auril 1699.

« Quattre arrests du parlement jnteruenus en consequence des lettres patentes dudit hopital lvn desquels deboutte les officiers du baillage de St Omer djnteruenir dans ladministration djceluy avec diuers proces verbaux dressez par le lieutenant general dudit baillage.

« Les lettres denregistrement desdites lettres patentes au Conseil prouincial d'Artois dattees du 8 de januier 1704 et du parlement de Tournay en datte du 28 jullet dudit an.

« Copie de la fondation de lhopital de Ste Anne en laditte ville de St Omer par dam^lle^ Anne de Noielle du 14 decembre 1599.

« Extrait du testament du s^r^ du Chambge archidiacre de la Cathedralle de St Omer fondant lescholle des pauvres orphelins dits Bluets auec vn reglement pour ladministration djcelle dattees des 12 et 22 juin 1685. »

Certifié conforme à l'original,
Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie
H^ri^ DE LAPLANE.

[1] Le couvent des Chartreux était à Longuenesse, leur refuge en ville servait à les abriter en temps de guerre. Toutes les corporations religieuses des environs avaient également leur refuge, on le sait, dans l'enceinte de Saint-Omer.

[2] Maison fondée dans la rue de ce nom, en 1683, par le testament de messire François Duchambge, Archidiacre de la Cathédrale, pour l'éducation gratuite de plusieurs petits garçons qui seraient habillés de bleu, d'où vient le nom de Bleuets.—Après bien des contestations cette maison qui, d'après le dernier compte jouissait de 5,817 livres de revenu, fut réunie à l'Hôpital Général sur l'insistance de l'Évêque Louis-Alphonse de Valbelle. H^ri^ DE LAPLANE.

NOTE

Sur les documents que possédait Alexis Monteil relativement à l'Artois et à la Basse-Picardie, à la Flandre et aux autres provinces des Pays-Bas.

Par A. Bonvarlet

Correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie,
à Dunkerque.

L'ingénieux auteur qui a tant fait pour la rénovation des sciences historiques, Alexis Monteil, a sauvé de la destruction un grand nombre de documents précieux ; les érudits doivent lui savoir un gré infini du soin pieux avec lequel il a recueilli patiemment les moindres fragments de parchemin et le féliciter du grand parti qu'il a généralement su tirer des fragments en apparence insignifiante. Sa bibliothèque offrait des ressources immenses ; seulement, il est fâcheux que par un esprit de système poussé jusqu'à ses conséquences les plus absolues, il ait cru devoir faire relier ensemble des pièces fort peu en harmonie les unes avec les autres et qui aujourd'hui grâce à cet accouplement bizarre ne sauraient plus jamais revenir aux collections primitives. Par le fait de cette reliure même, beaucoup d'entre elles ont

en quelque sorte perdu leur caractère original et je dirais le cachet d'authenticité dont elles étaient revêtues dans leur isolement. De nombreuses lacunes existent aujourd'hui dans les différentes collections artésiennes ; il est éminemment regrettable que l'on ne puisse plus songer à les combler au moins partiellement à l'aide du petit trésor lentement accumulé par le grand travailleur. Il serait intéressant de savoir par quels moyens ingénieux l'honnête historien méridional était parvenu à arracher aux mains profanes des artilleurs républicains toutes les richesses qu'il s'était procurées sur nos provinces du Nord et qui ne se sont trouvées groupées un instant chez lui que pour subir une nouvelle et définitive dispersion.

Nous sommes loin de connaître en détail tout ce que Monteil a dû posséder sur l'Artois, la Flandre, la Basse-Picardie et les Pays-Bas. Le mode adopté par lui pour le classement et l'analyse des matériaux originaux qu'il avait recueillis, l'a malheureusement dispensé de nous faire connaître la nature ainsi que la provenance des titres contenus dans certains de ses cartons. Il est bien certain néanmoins que parmi les bulles, les chartres, les chirographes, etc., qui échappent forcément aux investigations des historiens de notre époque, parce qu'il ne les a pas nominativement désignés, il en était beaucoup qui devaient intéresser l'Artois et les Pays-Bas, la Morinie, particulièrement.

Que sont devenues les collections de notre auteur ? Elles ont sans doute partagé le sort des richissimes cabinets de Joursanvault et Le Ver, des bibliothèques Bigaut et de Givenchy. Quelques débris ont dû

rester en France ; d'autres, en plus grand nombre, seront aller s'immobiliser dans les dépôts publics et particuliers de la Grande-Bretagne et sont ainsi à jamais perdus pour notre pays.

Malgré le silence gardé par Monteil sur l'Artois et la Flandre, dans sa curieuse, mais un peu romantique *Histoire des Français dans les divers États,* il n'en possédait pas moins sur ces pays des documents de la plus haute importance. Pourquoi n'en a-t-il pas fait usage, c'est ce que je ne saurais dire ; mais j'ai cru qu'il serait bon d'extraire de son Traité des matériaux manuscrits, afin de la porter à l'attention des érudits et des archéologues de nos provinces, la liste assez longue des richesses qu'il avait sous la main et que, malheureusement pour nous, il n'a guère jugé utile de mettre à contribution.

Les divers ouvrages de Monteil étant d'ailleurs assez peu consultés et même ignorés dans le nord de la France, le travail aride auquel je me suis livré aura pour premier résultat de faire connaître une partie de ce que cet écrivain avait réuni touchant nos contrées. Il indiquera ensuite aux antiquaires Artésiens et Flamands des matériaux dont beaucoup ne soupçonnaient par l'existence et dont il serait utile de rechercher le sort actuel. Enfin, il aura pour conséquence de démontrer que dans son *Histoire des Français des divers États* l'auteur a sciemment négligé de parler de nos contrées. A ces titres divers, le dépouillement auquel je me suis livré méritera peut être un humble place dans les Bulletins de la Société des Antiquaires de la Morinie ; la compagnie en jugera.

Tome I, page 2.[1] — Comptes des revenus de dix terres situées dans l'Artois, dont le plus ancien est de 1292 et le moins ancien de 1346. Un vol. in-f° bas. rac. verte, dent.

(Monteil, qui a écrit à un point de vue tout à fait spécial et exclusif, a souvent formé de ces recueils factices à l'aide de pièces de provenances diverses. C'est évidemment le cas pour les comptes que je viens de mentionner).

P. 4. — Compte de la vente et de l'exploitation des bois de la baillie d'Espreleke, année 1299. Un vol. in-f° basane, racine rouge, dent.

P. 24. — Œuvres et travaux de divers arts faits aux châteaux des comtes d'Artois, manuscrit composé de trente-un comptes originaux des XIIIe et XIVe siècles qui forment ensemble trente-un rouleaux tirant ensemble 149 pieds. Un vol. in-f° max. basane viol.

P. 28. — Ouvrages du chasteau de Gand, manuscrit original de l'année 1516, rouleau en parchemin de 4 pieds de long sur un de large, renfermé dans un étui.

P. 31. — Statuts des orfèvres et jouailliers de Flandre et de Brabant, année 1608. Manuscrit original, un vol. gr. in-f°, bas. rac. violette dent

P. 36-37. — Dessin d'un puits qui va chercher l'eau pure sous la terre fangeuse, pareil à celui du fort de la Kenoque, année 1684.

P. 82. — Plan colorié de Namur où se voient les attaques du château et du fort, les quartiers du maréchal de Vauban et du maréchal de Boufflers.

P. 122. — Panneteries de la cour des rois de France, XVIe et XVIIe siècles, précédées de celles de la cour des comtes d'Artois XIIIe et XIVe siècles. Un vol. in-f° de 2 pièces de long sur 10 pouces de large, bas. racine verte, dentelles.

(103 rouleaux ; les comptes de la panneterie d'Artois, dont

[1] Ces indications sont destinées à aider ceux qui voudraient consulter le texte de l'auteur.

le nombre n'est pas indiqué, devaient être plus particulièrement intéressants au double point de vue de leur cachet local et de leur ancienneté).

P. 134. — Comptes des recettes et dépenses de la cour des comtes d'Artois, années 1297, 1298, 1306, 1313, 1316, 1317, 1333, 1334, 1335, mss originaux sur vélin. Un vol. in-f° basane, rac. rouge, dent.

P. 136. — Dépenses de bouche et autres de la cour des comtes d'Artoys, années 1312, 1323, 1328. Un vol. petit in-f°, bas. racine verte, dent.

P. 147. — Chest chou ke li viniers ont payer de l'assise (de Tournai) dou vin pour lan mil CCC XXVII. Rouleau en parchemin de trois pieds de long renfermé dans un étui.

P. 148. — Rôle original des wisnaiges par eau et par terre de la ville de Condé, année 1563. Un vol. in-f° cart.

P. 184. — Inventaire de la sacristie de l'église Saint-Vaast d'Arras, 1328. Quittance du capitaine de l'église de « Térouène » pour services d'arbalètriers, 1352.

(Deux pièces nominativement désignées pour notre pays parmi celles que contenaient une « collection de 737 pièces « originales depuis l'an 1215 jusqu'à l'année 1797 pour servir « à l'histoire de l'église. » Cette importante série, qui n'est cotée que 250 fr. par l'excellent Monteil, vaudrait aujourd'hui dix fois autant, grâce au savoir faire de nos libraires. Ces deux documents n'étaient évidemment pas les seuls qui dûssent nous intéresser. Que l'auteur n'a-t-il été plus explicite !)

P. 195. — S'ensuit les mises faites par le trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras, année 1437. Manuscrit original, un vol. in-f° cart.

P. 203. — Vestiaires, bottes, chevauchies et pencions des religieux, abbé et couvent de l'abbaye de Saint-Vaast, année 1525. Manusc. original, un vol. in-f° bas. violette, filets.

P. 205. — Mises ordinaires faites et payées par Denys-Jean Hourguenel, trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras pour l'an 1528, velin. Un vol. in-f° cart.

P. 207. — Compte de la trésorerie de l'église et abbaye de Saint-Vaast, année 1565. Un vol. in-f° basane, racine jaune, dentelles.

P. 208. — Mises et payes faites par le receveur de l'église Saint-Vaast d'Arras, 1573, m^{ss} sur vélin. Un vol. in-f° bas. rac. verte, filets.

P. 209. — Compte de la value à revenir du buffet de l'abbaye de Saint-Vaast, année 1561, manuscrit original. Un vol. in-f° max., basane racine jaune, filets.

P. 261. — Adveu du seigneur de Rintoires au seigneur de Houding, fait en l'année 1499. M^{ss} original écrit sur un rouleau de 11 pieds de long, renfermé dans un étui.

P. 275. — Procès entre la comtesse d'Artois et le sire de Bouchy et d'Oisy, année 1325, manuscrit en forme probante écrit sur trois rouleaux en parchemin d'un pied de large, tirant ensemble 13 pieds. Un vol. in-f° maroquin bleu, gaufrures, filets d'or.

P. 318. — Recette générale des finances de Flandre et de Haynault pour l'année 1729. M^{ss} original sur parchemin, un vol. in-4°, parchemin, filets noirs.

T. II, p. 2. — Comptes de recettes et dépenses des hôpitaux d'Arras, de Hesdin, de Gonay, depuis l'an 1307 jusqu'à l'année 1336. Comptes de la..... (Ici je dois interrompre cet extrait : mon exemplaire de Monteil présente une lacune regrettable, les p. 3 à 6 y font défaut).

P. 26. — Ancien protocole des échevins de Tournay faisant les fonctions de notaires ou recueil de diverses sortes d'actes originaux par eux reçus aux XIIIe et au XIVe siècle. Un vol. petit in-f°, bas., racine verte, dentelles.

P. 30. — Ancien protocole des échevins de Tournai, etc., basane, rac. violette dent.

(Volume jumeau du précédent).

P. 47. — Che sont les raisons qui furent plaidées entre le seigneur de Couchy et le comte madame d'Artoys. Mémoire écrit en 1324 et faisant partie d'une collection d'actes origi-

naux de procédure depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle, placés dans leur classe respective au nombre de 382, contenus dans une boîte.

(Il est évident que ce document important, qui se rattache à une affaire à propos de laquelle j'ai déjà eu à enregister une autre pièce utile à consulter pour l'histoire d'Artois, n'était pas le seul que la boîte devait contenir relativement à cette province).

P. 174. — Traité de la mesure de la terre. Traité de la nature et de l'équilibre de l'air avec certaines liqueurs. Manuscrits autographes du Père Deschamps, jésuite, professeur de mathématiques au collége de Douai, année 1750. Deux vol. in-4°, parchemin.

P. 214. — Dans une collection formée par Monteil de divers débris sous le nom de « *Excepta membranea a sæculi VII° us que ad sæculum XIX^{um},* » 3 vol. in-f^o. On trouve au t. Ier un document concernant Saint-Omer et un autre regardant le comté d'Artois.

P. 271. — Compte du terroir de Merch fait par es Kevins, par Cormans et par ses sept hommes, année 1327. Manuscrit original sur parchemin. Un vol. in-f^o basane, racine verte, dentelles.

P. 272. — Onze comptes de recettes et dépenses de seigneuries de villages, dont le nom est en tête de chacun, écrits au XIIIe et au XIVe siècle, sur autant de rouleaux, reliés en un volume format in-f^o, basane, racine verte, dentelles.

(Il s'agit ici presque exclusivement de paroisses artésiennes : *Fampoun, Beuvry, Hesdin, Beaumez, Riencourt, Marcq, Esperlecques)*

P. 277. — Ce sont les rentes le prévosté de l'église Saint-Piat de Seclin qui se paient à la saint Jehan-Baptiste à la saint Remi et as autres termes en suivant apriès. Manuscrit du XVe siècle. Un vol. pétit in-f^o cartonné.

P. 284. — Recueils d'actes originaux du XVIIe siècle relatifs aux sacrifices faits par les trois villages Zell, Opbvyck,

Lebbecq pour que leur territoire continuât à faire partie de celui de la mère patrie. Un vol. in-f°, parchemin.

(Ce titre, évidemment sorti de la complaisante imagination de Monteil, est pour le moins inexact. Il doit s'agir ici, les explications données par notre historien le prouvent, de ventes par engagère qui aliénaient généralement le domaine, la suzeraineté peut être parfois, mais non la nationalité).

P. 287. — Receptio et expensa ville Calesii annis 1268, 1289, 1295. Manuscrit original, un vol. petit in-f°, veau rose dentelles.

P. 289. — Comptes de recettes et dépenses des chevaliers baillis de Calais, années 1307, 1308, 1309, 1312, 1313, 1324, 1326. Manuscrit du temps, un vol. gr. in-f° basane, racine rouge, filets.

P. 290. — Comptes de recette et dépense de la baillie d'Aire, années 1303, 1305, 1332, 1342. Manuscrit du temps. Un vol. gr. in-f°, basane, racine bleue, filets.

P. 291. — Comptes de recette et dépenses des baillies de Saint-Omer, 1306, 1310, 1313, 1321, 1328, 1342. Manuscrit du temps. Un vol. in-f° maximo, basane bleue, filets.

(Ce volume contenait en outre « un précieux document sur l'artillerie n'existant peut-être pas autre part.) »

P. 294. — Originaux des comptes de recetté et dépense des baillis, des baillis-receveurs, des receveurs de Béthune, années 1318, 1328, 1331, 1340, 1347. Un vol. in-f°, basane porphyre, filets.

P. 295. — Comptes de recette et dépense du bailli et des receveurs d'Hesdin, années 1323, 1336, 1337, 1342, 1344. Un vol. in-f° maximo, basane verte, filets.

P. 297. — Original du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1437. Un vol. in-f° max., basane, racine rouge, filets.

P. 297. — Original du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1474. Un vol. in-f° max., basane, racine verte, filets.

P. 297. — Original du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1484. Un vol. in-f°, basane, filets.

P. 297. — Original du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1594. Un vol. in-f° max., basane porphyre, filets.

P. 315. — Comptes de recettes et dépenses des receveurs du comté d'Artois, années 1311, 1321, 1322, 1327, 1346, 1349. Manuscrits originaux reliés en un vol. in-f°, basane violette, dentelles.

P. 326. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin. Manuscrit du XVe siècle. Un vol. in-4°, veau rose dentelles.

P. 344. — Sommaire chronique d'Arthois par Franchois Baudouin. Manuscrit du XVIe siècle sur papier. Un vol. in-4° basane racine verte dentelles [1].

(Ces extraits sommaires qui précèdent sont accompagnés dans le texte de Monteil de quelques notes et de réflexions sur les matières qu'ils renferment. Monteil, qui était très savant, mais qui a écrit ses œuvres prime-sautières à une époque où les sciences historiques et archéologiques n'avaient pas encore acquis une suffisante maturité, se montre bien sévère à l'égard de ceux qui se placent sur un autre terrain que le sien. Toutefois, et bien que ses défauts se ressentent en partie de l'époque de transition à laquelle il vivait, on peut dire que l'auteur, malgré son incontestable érudition, ses immenses recherches et de fructueuses lectures, n'a fait dans son *Histoire des Français des divers États*, qu'un livre inférieur en valeur réelle du *Jeune Anacharsis*, de l'abbé Barthelemy. — On me pardonnera d'avoir terminé ces notes par une appréciation rigoureuse peut-être, mais justifiée par l'étude consciencieuse que j'ai faite du travail de Monteil).

A. BONVARLET.

[1] Afin de faciliter les recherches j'ai cru devoir reproduire la description des reliures telle quelle est donnée dans le « traité des matériaux manuscrits. »

NOTE

Sur un manuscrit provenant du couvent de Sainte-Catherine à Saint-Omer[1].

Communication de M. L. Deschamps de Pas.

Le manuscrit dont nous venons donner la description, est un livre de chœur, graduel, ou plutôt antiphonaire, dont l'origine n'est pas douteuse, car il porte sur le verso de la première page, après le chant de l'*asperges :*

« Sensuit l'office des messes des dimenches de toute l'année
« commencé le jour des stigmates de notre père St Franchoy,
« 1602, pour sœur Jeanne Dequiré, Mère de ce Couvent de
« Ste Catherine de Syon[2]. »

Ce livre provient donc du couvent de Sainte-Catherine de Sion, existant à Saint-Omer, et dont la rue de Sainte-Catherine rappelle le souvenir. Ce couvent qui doit son origine à la réunion de plusieurs pieuses filles connues sous le nom de Béguines, existait en dehors de la porte du Haut-Pont, alors appelée de Malvaut. Les Béguines, vers 1473, embrassèrent

[1] Ce volume appartient à M. Ernest de Saint-Just, de Bois-en-Ardres, qui a bien voulu nous le confier et nous autoriser à le décrire. Nous le prions de vouloir bien ici en agréer nos remercîments.

[2] Au-dessous de cette mention est un monogramme composé des trois lettres F. M. B. qui indique probablement la signature de l'auteur du manuscrit.

P. 297. — Original du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1484. Un vol. in-f°, basane, filets.

P. 297. — Original du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1594. Un vol. in-f° max., basane porphyre, filets.

P. 315. — Comptes de recettes et dépenses des receveurs du comté d'Artois, années 1311, 1321, 1322, 1327, 1346, 1349. Manuscrits originaux reliés en un vol. in-f°, basane violette, dentelles.

P. 326. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin. Manuscrit du XV[e] siècle. Un vol. in-4°, veau rose dentelles.

P. 344. — Sommaire chronique d'Arthois par Franchois Baudouin. Manuscrit du XVI[e] siècle sur papier. Un vol. in-f° basane racine verte dentelles [1].

(Ces extraits sommaires qui précèdent sont accompagnés dans le texte de Monteil de quelques notes et de réflexions sur les matières qu'ils renferment. Monteil, qui était très savant, mais qui a écrit ses œuvres prime-sautières à une époque où les sciences historiques et archéologiques n'avaient pas encore acquis une suffisante maturité, se montre bien sévère à l'égard de ceux qui se placent sur un autre terrain que le sien. Toutefois, et bien que ses défauts se ressentent en partie de l'époque de transition à laquelle il vivait, on peut dire que l'auteur, malgré son incontestable érudition, ses immenses recherches et de fructueuses lectures, n'a fait dans son *Histoire des Français des divers États*, qu'un livre inférieur en valeur réelle du *Jeune Anacharsis*, de l'abbé Barthélemy. — On me pard[illegible] d'avoir terminé ces notes par une appré[illegible] [illegible] justifiée par l'étude con[illegible] [illegible] Monteil).

NOTE

Sur un manuscrit proven... du couvent ... Catherine à Saint-Omer[1].

Communication de M. L. ...

...e manuscrit dont nous venons do...
...ivre de chœur, graduel, ou plutôt ...
u... n'est pas douteuse, car il porte ...
gi... page, après le chant de l'...
mi... ...suit l'office des messes de ...
...noncé le jour des stigmates ...
...pour sœur Jeanne ...
...de Syon[2].

...

...est pas étonnant. Il
...qui se disait à deux chœu...

...
...ales s...
...gulié...
...a le d...
...ns orné...
...ainsi la ...
...esse du j...
...ransversal...
...a lettre R
...es (folio 50) ...
...ion (folio 59)

la vie religieuse sous la direction des frères Mineurs. Leur couvent fut démoli en 1580 pour l'aggrandissement des fortifications Ce fut alors qu'il fut transféré dans l'intérieur de la ville ; l'église en fut consacrée en 1585 [1].

Mais revenons à notre manuscrit.

Il est sur papier, se compose de 171 feuillets numérotés en rouge sur la marge extérieure du recto, son format est grand in-quarto. Les feuillets ont 0,30 de hauteur sur 0,245 de largeur. Il est écrit en caractères d'imprimerie et entièrement noté en plain-chant. Il contient les offices (du moins la partie de ces offices chantée par le chœur) propres de tous les dimanches de l'année, et de quelques-unes des principales fêtes, celles de Noël, de saint Étienne, de saint Jean l'évangéliste et des Innocents, la Circoncision, le jour des Rois, les Cendres, le Jeudi Saint, la veille de Pâques, le lundi et le mardi qui suivent cette fête, l'Ascension, le lundi et le mardi de la Pentecôte, le jour du Saint-Sacrement. Commé on le voit, les jours fériés, c'est-à-dire ceux où il devait y avoir office chanté, dans le couvent de Notre-Dame de Sion, n'étaient guères plus nombreux qu'ils no le sont aujourd'hui ; il est vrai qu'il fallait y ajouter les fêtes particulières dont nous parlerons ci-après. Nous voulons auparavant consigner une remarque La fête de la Très-Sainte Trinité se célébre, comme aujourd'hui, le dimanche de la Pentecôte ; les dimanches qui suivent sont dits après la Trinité ; en sorte qu'au lieu d'avoir 24 dimanches après la Pentecôte comme dans l'usage actuel, il se trouve 23 dimanches après la Trinité, ce qui revient absolument au même.

Après le propre du temps, on trouve celui des Saints, précédé de cette mention :

« Sensuit le propre des Sainctz pour toute l'anée. »

[1] Voir pour plus de détail les notes ajoutées aux recherches de M. Eudes, sur les rues de Saint-Omer. (Saint-Omer, 1867. Imp. de Guermonprez).

Cette partie commence, on ne sait trop pourquoi, par « la prose pour Pasques » qui ne figure pas à l'office de ce jour. Les fêtes reprises à la suite sont celles de saint André, la Chaire de saint Pierre, la Conversion de saint Paul, la Purification, l'Annonciation, saint Philippe et saint Jacques, l'Invention et l'Exaltation de la sainte Croix, saint Antoine de Padoue, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, la Commémoration de saint Paul, saint Pierre aux Liens, la Transfiguration, saint Laurent, l'Assomption, l'Octave de saint Laurent, sainte Claire, la Nativité de la sainte Vierge, saint Nicolas Tolentin, l'Exaltation de la sainte Croix, saint Michel, saint François [1], la Toussaint, saint Martin, saint Didact.

Cette partie qui commence au feuillet 100 occupe jusqu'au feuillet 129. Vient ensuite « le commun des Sainctz » dont le premier est « le commun des Apostres » commençant au feuillet 130, puis ensuite le commun d'un confesseur, d'un martyr non évêque, de plusieurs martyrs, d'un confesseur évêque, des vierges. Puis enfin, l'office du jour de la dédicace de l'église au feuillet 161, et la « messe pour les Trépasséz. » Le livre se termine par les chants de la messe pour les *grands doubles*.

Toutes les rubriques sont écrites en rouge ; les initiales sont tantôt rouges, tantôt noires, tantôt grises, et chose singulière, elles appartiennent toutes à l'alphabet oncial, ce qui a le droit d'étonner vû la date du livre. Elles sont plus ou moins ornées. Quelques-unes sont exceptionnellement grandes. Ainsi la lettre E du mot *Ecce* qui commence l'introït de la messe du jour des Rois (folio 18 v°) ; elle porte sur la barre transversale la légende : *Amanti nihil difficile*. Il y a aussi la lettre R du mot *Ressurexit* à l'introït de la messe de Pâques (folio 50) ; la lettre V du mot *Viri* à l'introït de l'Ascension (folio 59) ; la

[1] Cet office est très développé, ce qui n'est pas étonnant. Il y a surtout la prose *Dicas nobis o francisce*, qui se disait à deux chœurs, et qui devait être du plus bel effet.

lettre S du mot *Spiritus*, à la Pentecôte (folio 61 v°) ; la lettre B du mot *Benedicta*, à la fête de la Sainte-Trinité (folio 65) ; la lettre C du mot *Cibavit*, le jour du Saint-Sacrement (folio 66 v°) ; le D du mot *Domine*, à l'introït du premier dimanche après la Trinité (folio 70 v°). Dans les lettres que nous venons d'indiquer l'ornementation consiste dans de simples dessins, enroulements ou autres, faits à la plume, en rouge sur un fond jaune. Mais il en est d'autres qui contiennent des personnages ou des dessins faits à la gouache, mais toujours très imparfaitement dessinés. Généralement le sujet a rapport à la fête que l'on doit célébrer. Nous allons les examiner successivement.

Folio 12. — La première miniature que nous rencontrons forme la lettre P du mot *Puer* en tête de l'office du jour de Noël. Elle représente un évêque portant la crosse de la main droite et étendant la gauche comme pour montrer le mot qui commence l'introït de la messe. Il est revêtu d'une chape rouge, porte la mitre, et sa tête est décorée du nimbe. Au bas de l'ovale qui le contient sont deux initiales F. I. [1].

Le propre des saints est illustré de plusieurs miniatures. Nous trouvons d'abord, folio 101, l'office de saint André commençant par la lettre D du mot *Dominus*, dans laquelle est représenté saint André, nimbé, tenant devant lui sa croix caractéristique, et un livre ouvert de la main gauche. Il est au milieu d'une campagne ; dans le fond on voit une église, et à sa droite un pot avec un lys.

Folio 102. — L'office de l'Annonciation commence par une grande M majuscule très ornée, portant deux branches de fleurs dans l'intérieur des compartiments formés par la haste verticale et les parties circulaires de la lettre. Ce dessin est beaucoup moins grossier que ceux avec des figures.

Folio 106 v°. — L'introït de la messe de la Purification commence aussi par une miniature qui devrait former une S ini-

[1] Nous ne voyons pas trop à quel titre cet évêque figure au commencement de l'office de Noël.

tiale, du mot *Suscepimus ;* mais soit que l'artiste n'ait pu réussir, soit qu'il se soit trompé, toujours est-il qu'il s'est trouvé obligé d'ajouter à côté une S en couleur. Le sujet représenté est la sainte Vierge revêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu, tenant sur son bras droit l'enfant Jésus. Elle a les pieds posés sur le croissant. Les têtes de la mère et de l'enfant sont nimbées. Le tout est encadré par une auréole elliptique flamboyante se détachant sur le fond circulaire teinté en couleur bleue dégradée et arrivant au blanc. Le milieu de la figure est traversé par une bande de treize millimètres de large portant des espèces de nuages sur un fond rouge, reste de l'S que l'on voulait faire primitivement [1].

Folio 111 v°. — L'office du jour de saint Jean-Baptiste commence par la lettre majuscule D du mot *De*, portant dans l'intérieur une représentation de saint Jean, nimbé, avec le costume traditionnel, c'est-à-dire la peau de chèvre. Il tient une croix longue de la main droite, et indique de la gauche un mouton couché à ses pieds. Il est entre deux branches de fleurs.

Folio 113. — La lettre N du mot *Nunc*, contenant les figures de saint Pierre et saint Paul, le premier portant les clefs et le second tenant une épée, tous deux nimbés, forme le commencement de la messe de saint Pierre et saint Paul. Les deux saints sont séparés par des branches d'arbres [2].

Folio 116 — L'office du jour de l'Assomption commence par le mot *Gaudeamus*, dont l'initiale G contient une petite peinture assez bien faite représentant le Christ en croix, accosté à droite par la sainte Vierge et à gauche par saint Jean, tous deux nimbés et dans l'attitude traditionnelle. Nous ne saisissons pas l'analogie qu'il peut y avoir entre cette scène et l'Assomption.

Folio 117 v°. — Nous sommes arrivé à la fête de sainte Claire,

[1] Cette miniature est une des meilleures du volume.

[2] Cette miniature est une des plus médiocres du livre. Ce sont de véritables bonshommes dans toute la force du terme.

qui était nécessairement une des principales du couvent. L'A initiale du mot *Alleluya*, qui commence la partie de l'office spéciale à cette fête, représente sainte Claire en costume de religieuse, tenant la crosse de la main gauche et de la droite un reliquaire ou monstrance. A sa droite et à genoux un moine franciscain. Le paysage représente à gauche un couvent. La barre transversale de l'A, qui coupe en deux la représentation de sainte Claire, porte l'invocation : *Sancta Clara, ora pro nobis*, et dans la bordure supérieure la date 1603. Cette miniature est assez soignée.

Folio 127 v°. — Office de la fête de saint Martin. Le B du mot *Beatus*, qui commence le verset propre qui suit le graduel, nous montre saint Martin en costume de grand seigneur de la cour d'Henri II, à cheval et divisant son manteau dont il donne la moitié à un pauvre estropié. Le fond de la miniature indécis ne contient que quelques fleurs qui laissent incertain le lieu de la scène.

Folio 130. — Le commun des Apôtres n'a pas d'introït, il renvoie pour cela au jour de saint André, en sorte que l'office ne commence qu'au graduel. Le grand C initial du mot *Constitues*, contient une figure qui nous semble n'avoir aucun rapport aux apôtres. C'est une sainte dont nous ne pouvons même pas dire le nom à cause de l'indécision de ses attributs. Elle est nimbée et porte un panier au bras gauche, la main de ce côté soutient, nous pensons, un livre contre sa poitrine ; la main droite tient par un anneau de suspension un objet qui peut être une lanterne, une sonnette, un poids ou bien encore autre chose. Cette figure est accostée de deux représentations d'église ; à sa droite l'édifice a un clocher pointu, à sa gauche c'est un dôme ou coupole. Nous nous abstiendrons de tout commentaire sur ces représentations [1].

[1] Peut-être cette sainte inconnue appartenait-elle à l'ordre de sainte Claire, alors on comprendrait le motif qui l'a fait admettre dans le volume. Nous avons cherché à l'identifier avec sainte Catherine de Bologne, morte en 1463, qui faisait partie de cet ordre.

Folio 155. — Le commun des vierges, tant martyres que non martyres, commence par la lettre L du mot *Loquebar*. Cette lettre contient la représentation de sainte Catherine de Sienne, ce qui est bien naturel dans un monastère placé sous son invocation. La sainte nimbée, est représentée debout la couronne en tête, revêtue d'un riche manteau, tenant de la main droite un livre ouvert et de la gauche l'épée, instrument de son supplice. A ses pieds, à droite, est couchée une figure coiffée d'un turban couronné, et à la gauche, une roue. Ce sont bien là en effet tous les symboles caractéristiques de sainte Catherine. On voit dans le fond, à gauche, un édifice à tourelles ; est-ce un château, un couvent, une église ? Nous n'en savons rien.

Folio 161. — Fête de la dédicace de l'église. L'introït commence par le mot *Terribilis*. La lettre initiale T, toujours de forme onciale, contient la représentation d'une agglomération d'édifices dont le toit principal surmonté d'un clocheton que terminent la croix et le coq traditionnel nous fait voir qu'il s'agit d'une église. Mais est-ce celle du couvent, c'était probablement l'intention de l'auteur de la figure, mais il faut avouer que c'est tellement informe qu'on ne peut s'en former une idée juste.

Folio 162 v°. — La fête de la dédicace est suivie de l'office des morts. Le mot *Requiem* par lequel commence cet office, offre une grande R où se trouve la représentation de la mort sous la forme d'un squelette tenant une faux en mains et dans l'action de faucher. Derrière elle on aperçoit un tombeau [1]. Les petites initiales qui commencent les diverses parties du même office sont accompagnées de têtes de mort, d'os et de

Mais les attributs que nous trouvons ici ne concordent pas avec ceux que l'on donne à cette sainte. D'ailleurs ce n'est pas là le costume des religieuses de sainte Claire. Nous renonçons à trouver la solution de ce problème.

[1] Cette figure de la mort est certainement une des moins mauvaises du livre. Il y a du mouvement, et le squelette n'est pas trop mal dessiné.

croix, faits à la plume. Au bas du feuillet 163, entremêlés avec le chant, on retrouve la signature de l'auteur du manuscrit, F. M. B. au milieu d'un paraphe et au-dessous la date 1603.

Tel est le manuscrit que nous voulions décrire ; il n'a pas grande importance et n'offre intrinsèquement pas plus d'intérêt que les nombreux antiphonaires que le moyen âge nous a laissés. Les dessins, souvent plus que médiocres, n'ajoutent pas beaucoup à sa valeur. Mais comme il provient d'un établissement qui faisait partie de notre ville, le couvent de sainte-Catherine de Sion, établissement qui a disparu en 1789, nous avons cru que comme souvenir, il pourrait intéresser quelque peu nos savants collègues, et c'est à ce titre que nous en avons fait la description.

L. DESCHAMPS DE PAS,
Correspondant de l'Institut.

Comme complément de la note qui précède nous donnons ci-après la copie de la charte de fondation des religieuses de sainte Catherine, qui remplacèrent les Béguines dans leur établissement au Haut-Pont. L. D. DE P.

De la collacion des Béghines de Malevault que on dist les Sœurs de Syon.

In nomine domini, amen. Hujus presentis publici instrumenti tenore cunctis pateat evidenter et sit manifestum, quod anno ejusdem domini, millesimo quadringentesimo quadragesimo primo, indictione quarta, die jovis, tercia decima mensis Julii, Pontificatus sanctissimi in christo patris et domini nostri

Domini Eugenii, divina providentia pape quarti anno un decimo, in venerabilium et circum spectorum virorum magistrorum Roberti de campis licentiati in decretis Morinensis et sancti Audomari ecclesiarum canonici, Thome de le Wespiere, Guillermi Jàquemin, curatornm beate Magarete ville sancti Audomari Morinensis diocesis, nec non religiosornm fratrum Johannis Maubert et Johannis Daulin, ordinis beati francisci expresse professorum rogatorum ut interesset in revocacione, et emissione votorum per religiosas mulieres infra scriptas, auctoritate certarum litterarum apostolicarum per eundem domimum nostrum papam eisdem indultarum, meique Jacobi de Villers presbiteri Morinensis diocesis publici apostolica auctoritate notarii presentiâ, in domo beghinarum vulgariter dictarum sancte Katerine extra portam altipontensem predicte ville sancti Audomari, propter hoc congregativè et personaliter constitutis Religiosis mulieribus sorore Johanna Mommymans magistra, Michaelina Quanequins, Yda Guys, Johanna Slaghe, Margareta Dugardin, Michaelina Gherards, Christiana Rainghees, Laurencia Yorts, Johanna de Balinghem, Caterina Gunten, Maria Gadifer, Johanna Smens, Johanna Grieten, Jàquemina Gherards, Katherina Van Den Poulle, Maria de Corede, Jaquemina de Duesque, Christiana Sdoulrers, Beatrice Granen, Laurencia Suerque, sororibus professis dicte domus necnon venerabili viro Philippo de Sussainlégier tamquam advocato seu administratore temporalitatis seu bonorum temporalium dicte domus per dominos maiores et scabinos predicte ville Sancti Audomari specialiter deputato et commisso, per organum prenominati magistri Roberti de Campis eisdem magistre et sororibus fuit expositum et declaratum qualiter in earum parmena (?) domus quam inhabitant receptione per eas et earum quarum libet maioribus et scabinis predictis facte fuerunt certe promissiones in quibus quidem litteris sigillo ipsorum dominorum sigillatis lacius declarate tenorem qui sequitur, continentur :

A tous cheulz qui ces présentes lettres verront ou orront

mayeurs et eschevins de la ville de Saint-Omer salut, savoir faisons que nous comprenans comment par deffaut de Beghines telles que estre y doibvent, le maison que on dist des Béghines de Malevault estans en no main et gouvernement, est en ruyne et en aventure de plus estre se pourveu ne y est, et nous sommes informéz de le bonne et loable vie de suers que on disoit de Syon vivans de soubs nous en communité, et de labour pourfitable a la chose publique, pour ces causes et en espérance que tousjours elles continueront de bien en mieulx, nous ycelles suers avons colloquiet a leur requeste et par ces présentes collocons pour avoir leur demeure en ledicte maison et beghinage moiennant et parmi ce que avec le labeur de faire toilles dont ont intencion de elles entremettre, elles apprendront à faire sayes, et en ce continueront pour tousjours faire sayes par elles et par leurs consuers qui apres y seront et aussi que tousjours elles et leurs successeresses y viveront en communauté toutes à une bourse et à uns despens sans murmure en obédience soubs leur règle du tierchs ordre ainsi que à leur estat appartient. Item prometteront lesdictes suers qui a présent sont et celles qui après y seront, à leur profession faire, présent notaire apostolique, es mains de leur advoé qui par nous et nos successeurs leur sera commis que tous les biens que elles ont et aront tout en commun comme en singuler aprez leur testament acomply que faire doivent avant leur profession demourront à ledicte maison, et se elles ou aucunes delles avoient héritage, il en sera ordonné à le discrécion de nous et de noz successeurs, et que en ce ne commettront fraude, et semblablement des suers dudit ordre qui en ladite maison naroient fait profession, lesquelles yront de vie à trespas ; et si ne feront édiffice audit lieu que ce ne soit par notre licence et auctorité, et que quelque édiffice que estre y puist ou temps avenir, se bon sambloit à nous ou a nosd. successeurs pour le utilité et seurté de la ville, nous et nosd. successeurs le pourrons faire démolir sans aucun dangier ; par ces fourmes avons promis et promettons que ces présentes ausdictes suers et celles

de leur ordre qui après y venront, de les laissier toujours avoir leur demeure oudit lieu et beghinage sans empeschement, en cas que en elles ne soit trouvé deffault, ouquel cas nous et nos dis successeurs en pourrons faire no plaisir. En tesmoing de ce nous avons mis le scel aux causes de ladicte ville à ces présentes faites et données le XVIIIe jour de novembre l'an mil quatre cens trente-trois. Sic signatur super plicam Sussaint-legier.

Quibus promissionibus et condicionibus mediantibus, ipsius domus possessionem fuerant admisse et recepte, promiserant que prose et suis sororibus in posterum nibi mansuris predictas permissiones et condiciones servare et adimplere ; et quia per dictas litteras apostolicas sicut premittitur ipsis sororibus concessas et indultas videntur ab omni jurisdiccione et regimine justiciariorum et dominorum temporalium dicte ville se velle eximta, quod esset contra mentem et intentionem ipsorum dominorum majorum et scabinorum et permissiones per eas factas de directo ve jure, dicentes et experientes eisdem sororibus permissa ne in parjurium vel indignacionem ipsorum dominorem majorum et scabinorum incidant et veniant ; quibus per easdem sorores auditis et intellectis dixerunt permissionibus sepefatis dominis majoribus et scabinis per eas aliter (?) factis et promissis recentem habere memoriam ; nolentes ut dicebant eas facere quoquomodo ea propter prenominate magistra et sorores certarum litterarum apostolicarum effectui et fructui in quantum regimen et temporalitatem ipsarum concernit et concernere potest, mediis ipsarum fide et juramento, ante et post possessionem per eas et earum quamlibet in vim certarum litterarum apostolicarum revocatam et factam in manu mea prestitis et per tradicionem sepedictarum litterarum apostolicarum de manu prenominate magistre in manu mei notarii supra et infra scripti debite factum, renuntiaverunt promittentes volentes et expresse consentientes tenere adimplere et inviolabiliter observare omnia et singula in dictis litteris contenta, et quo ad regimen temporalitatis ipsorum eisdem domi-

nis majoribus et scabinis ut hactenus fecerunt subesse. Tenor verò dictarum litterarum apostolicarum sequitur et est talis.

Eugenius episcopus servus servorum dei ad futuram rei memoriam : dum reducte mentis ac devote meditacionis acie contemplamur quantum dedicatorum virginum specioso pre filiis hominum sponso suo accepta sit virginitas, illa profecto libenter apostolice auctoritatis robore solidamus, que in ipsorum virginum animarum salutem ac illis adversancium passionum remedium digesta sapientum consultacionem processerunt, alia nichilominus eisdem virginibus concedentes, per que pia ac religiosa earum vota possint ad divini hominis laudem salubriter adimplere sane pro parte dilectarum in Christo filiarum magistre et sororum domus Sancte Catherine extra portam alti pontis opidi Sancti Audomari de Sancto Audomaro Morinensis diecesis, tertii ordinis Sancti Francisci de penitentia nuncupati nuper nobis exhibita peticio continebat quod olim pro parte earum, dilectis filiis generalibus dilecti filii nostri Johannis tituli sancte praxedis presbiteri cardinalis et episcopi Morinensis in spiritualibus vicariis exposito quod ipse ob melioris arctioris que vite frugem, et ut vere regulari observancie magis se conformarent in communi ac sine proprio atque conventualiter vivere et cohabitare ac communitatem observare, nec non tria principalia religionis vota, obedienciam videlicet, castitatem, et paupertatem voluntarias, citra tamen mendicitatem publicam, retentis etiam factis eis pro tempore a Christi fidelibus donacionibus et concessionibus promittere et observare cupiebant. Prefati vicarii, facta primicies de dictarum magistre et sororum statu vita conversacione moribus et honestate informacione diligenti eis vivendi cohabitandi et communiter observandi, ut prefertur, ac vota predicta emittendi, nec non unum ex fratribus dicti ordinis de illius visitatoris consilio in earum monasterium, pro ipsarum libito eligendi, concesserant prout in eorum vicariorum de super confectis litteris pleniter continetur. Quare pro parte magistre et sororum pre dictarum nobis fuit humiliter supplicatum ut concessionis ac contentis in

litteris hujus modi pro earum subsistencia firmiori robur apostolice confirmacionis adjicere et alias eis providere de benignitate apostolica dignaremur, nos igitur qui regularem observanciam nostris in temporibus, adaugeri studiis querimus indefessis, ipsarum magistre et sororum in hac parte supplicacionibus inclinati concessionem et contenta hujus modi rata et grata habentes, illa et quidquid eorum obtentu factum est auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus supplentes omnes deffecciones si qui forsan incucurrint in eisdem ; et nichilominus magistre et sororibus predictis et aliis que deinceps in perpetuum in eadem seu alia illius domo dicti ordinis fuerunt sororibus quod minister ac eis volentibus seu ex quacumque ea non valentibus magistra pro tempore existens domus hujusmodi a sororibus illam ingredi volentibus regularem possessionem juxta morem profitencium solemniter recipere et admittere eisque habitum regularem cum scapulari et corda dare, ac ipsas velare. Necnon magistra dicte domus pro tempore existens quarumlibet pro tempore degencium sororum excessus cum consilio tamen visitatoris seu ministri hujusmodi usque ad carceres inclusive corrigere et punire, ac eisdem visitatori et ministro, quod magistre et pro tempore degencium sororum hujusmodi quociens opportunum fuerit confessiones audire, ipsis que magistre et sororibus pro commissis salutarem penitenciam injungere, eucaristie insuper et quevis alia sacramenta et sacramentalia in capella ejusdem domus absque tamen juris alieni prejudicio ministrare libere et licite valeant eadem auctoritate concedimus per presentes : Ceterum si fortassis domum Sancte Catherine hujusmodi quadocumque et quacunque occasione demoliri seu vastari contigerit, nos magistre et sororibus domus pro tempore existentibus hujusmodi aliam cum capella et aliis necessariis in loco ad hoc congruo et honesto infra opidum predictum, ant extra illius muros domum que ac in ea degentes sorores omnibus et singulis privilegiis libertatibus exempcionibus concessionibus et indultis aliis quibus magistra et sorores ac do-

mus hujusmodi uti et gaudere possint, uti eciam et gaudere valeant de novo erigi et construi faciendi, ac illam, alieno jure salvo, inhabitandi eadem auctoritate licenciam elargimur, nonobstantibus felicis recordacionis Gregorii pape decimi predecessoris nostri et aliis constitucionibus apostolicis necnon statutis et consuetudinibus domus et ordinis predictorum juramento confirmacione apostolica vel quacumque firmitate alia roboratis ceterisque contrariis quibuscunque, nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre ratificacionis confirmacionis communitoris supplecionis et concessionis infrangere vel ei ausu temerario contraire, si quis autem hoc attemptare presumpserit indignacionem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Florencie anno incarnacionis dominice millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto kalendis januari, pontificatus nostri anno decimo. Sic signatum. Jo. Synodi.

De et super quibus promissis omnibus et singulis prescriptis, Philippus de Sussaintlégier nomine sepedictorum majorum et scabinorum ville Sancti Audomari necnon soror Johanna Mommymans magistra nomine sui et suarum sororum prenominatorum sibi et eorum cuilibet fieri petierunt publicum instrumentum unum vel plura per me notarium publicum infra scriptum subastante testimonio personarum. Acta fuerunt hec indomo habitacionis dictarum sororum sita extra portam altipontis sepescripte Sancti Audomari, sub anno indictione mense die et pontificatu predictis, presentibus ibidem prenominatis testibus, ad hoc specialiter vocatis et rogatis. Signatur, De Villers. Et erat sublus scriptum : et quia ego Jacobus De Viller presbiter Morinensis diocesis publicus apostolica auctoritate curie quondam (?) episcopalis Tornacensis juratus notarius predictis revocacioni et emissioni votorum ante et post possessionem necnon renunciacionem dictarum litterarum apostolicarum modo premisso et non alias per prenominatas magistram et sorores factis ceteris que premissis omnibus et singulis quemodmodum supra scribuntur agerent, dicerent et fierent

una cum prenominatis testibus presens interfui, eaque omnia et singula sic fieri vidi scivi et audivi ac in notam recepi ; idcirco hoc presens publicum instrumentum manu propria fideliter scriptum et in hanc publicam formam redactum confeci. Signo confecto (?) et nominis meis publicis et consuetis hic me eadam manu subscribens signavi requisitus in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum atque rogatus.

Archives municipales. Grand registre en parchemin, fol. XLVIII.

Pour copie conforme.

L. Deschamps de Pas.

Il y a une pièce orig. sur S. André aux B. au Ms. 872 de la Bibl. de S Omer. Elle est du 7 mars 1681

L'ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ-AUX-BOIS

Chroniques de cette maison. — Note biographique sur Antoine Boubert, son annaliste et 26e abbé. — Charte de donation des sires de Brimeu (6 février 1203).

Communication de M. Hri de Laplane.

L'Abbaye de Saint-André-aux-Bois, ordre de Prémontré, qui fait l'objet de cette libéralité de la part des sires de Brimeu, était située entre Hesdin et Montreuil, dans cette partie de territoire qui forme aujourd'hui le canton de Campagne, elle était du diocèse d'Amiens. Claude Sallé, né à Montreuil à la fin du XVIe siècle et mort au Prieuré de Valrestaut le 2 janvier 1760, a composé une chronique de cette Abbaye, livre imprimé à Paris et à Saint-Omer, en 1634 et en 1650, lequel se termine par une généalogie de la maison de Saint-Omer. Plus tard, Antoine Boubert, 26e abbé de cette maison, de 1731 à 1736, composa une chronique nouvelle de l'Abbaye de Saint-André, beaucoup plus ample que celle de l'abbé Sallé.

L'ouvrage de Boubert est resté inédit, nous espérons avoir bientôt l'occasion de le décrire plus longuement, mais nous croyons utile, en attendant, de consigner ici quelques lignes

biographiques sur ce prélat annaliste, qui appartient par sa naissance à la ville de Saint-Omer.

Ces lignes, que nous croyons inédites, sont extraites d'une addition faite à la chronique de l'Abbaye de Saint-André, par Dom Augustin Lagache, successeur immédiat d'Antoine Boubert au fauteuil abbatial.

Boubert, Antoine, 26e Abbé de Saint-André-au-Bois, ordre de Prémontré.

« La ville de Saint-Omer vit naître Boubert, en 1660 ; quand il eût terminé ses études sa vocation se prononça pour l'état religieux, et sa famille le présenta à l'abbé Ledé, qui le reçut en 1680. Ce prélat mourut peu de mois après. Boubert reçut de l'abbé Godart l'habit religieux le 4 mai de l'année suivante. Après la mort du dit abbé (1688) il fut deuxième dans l'élection, quoiqu'il n'eut que 28 ans ; il fut envoyé successivement dans plusieurs maisons de l'ordre pour y enseigner la théologie. Il s'acquitta de cette mission avec succès et se fit une grande réputation. André Thomas, l'abbé de Saint-André, se trouvant, en 1696, au chapitre provincial tenu à Paris, au collège de Prémontré, l'abbé de *Corma*, au pays de Bourgogne, lui demanda Dom Boubert pour rétablir dans son monastère l'esprit de l'institut de Saint Norbert dont il avait perdu les traditions. Il y passa cinq ans durant lesquels l'abbé de *Carneux* voulut plusieurs fois le faire son coadjuteur ; mais il résista à ses sollicitations, soit par humilité, soit qu'il savait combien sa propre abbaye avait besoin de sa présence. De retour à Saint-André il en fut nommé procureur, et en 1705 l'abbé de Prémontré le demanda avec un vif empressement pour l'instituer maître des novices. Comme il était digne des plus hauts em-

plois de l'ordre on l'appela de diverses parts pour les occuper, mais il les refusa pour rendre service à sa maison de profession. Les hommes les plus distingués de la province, et notamment Pierre Sabatier, évêque d'Amiens, avaient conçu pour lui une singulière vénération ; il fut procureur de Saint-André pendant plus de trente ans, composa des recueils sur des sujets de spiritualité, des notes sur l'histoire sacrée et profane et sur la théologie ; à l'exemple de Dom Salé et de l'abbé Ledé il fit une étude particulière des antiquités du monastère, et composa en français une chronique dans laquelle il résume tous les faits qui s'y sont passés, depuis la fondation de Saint-André jusqu'à son avènement en qualité d'abbé ; il était âgé alors (1731) de 72 ans ; presque tous les religieux lui donnèrent leur voix. Louis XV agréa sa nomination par lettre patente du 26 mai, sur la recommandation de l'évêque d'Amiens, et le 11 juillet suivant ce prélat vint le bénir dans l'église abbatiale, assisté des abbés de Dom Martin et d'Auchy-les-Moines. Il ne régna que quatre ans et quelques mois, et devint infirme pendant les deux dernières années de sa vie. Dom Boubert mourut le 25 janvier 1736, à l'âge de 77 ans, il avait pour armoiries un sacré cœur de Jésus entouré de couronne d'épines entrelacées ; sa devise était : AMOR NON AMATUR [1]. »

[1] Ces documents textuellement inscrit par Dom Augustin Lagache à la suite du manuscrit de Boubert, nous a paru utile à conserver ne fût-ce que pour garder la mémoire d'un écrivain, notre compatriote, dont le nom paraissait oublié.

H. DE LAPLANE.

Chirographe contenant une donation de Raoul et Enguerrand de Brimeu, en faveur de l'Abbaye de Saint-André-aux-Bois, d'après l'original déposé aux Archives départementales.

(6 FÉVRIER 1203).

Lambertus dei gratia morinum Episcopus, omnibus ad quos littere iste pervenerint in domin. Salutem, noverit universitas vestra, quod sicut continetur in scripto autentico nobili viri domini Eustachii de Balluel, de quo feodum de Brimeu Tenetur. Ecclesia Sancti Andréé de nemore, anno verbi incarnati M°. C°. Sexagesimo, carrucatam unam terre in territorio de Brimeu retento terragio et sex jugera terre, partim extra curiam de Burnempre partim intra, ab omni Redditu et exactione libera A Radulfo milite domino de Brimeu. Accepit in elemosinam perpetuam. Mortuo et predicto Radulfô, Aliam carruatam terre prefate carrucate contiguam dicta Ecclesia. Anno verbi incarnati M°. C°. Septuagesimo tertio recepit in Elemosinam perpetuam ab ingel ranno Milite domino de Brimeu filio predicti Radulfi et Elizabeth uxore sua prius quam liberos habuissent, retento sibi tantum terragio. Sex etiam jugera terre carrucate, sedente contigua ; pro illo Campo qui campus conversorum dicitur commutavit. Procedente vero tempore post susceptionem liberorum supra dictus ingelrannus ierosolimam volens peregre proficisci, tertiam terre carrucatam, et decem terre jugera, tertie carrucate contigua assensu filiorum suorum Eustachii Hugonis et petit in elemosinam perpetuam jam dicte ecclesiæ contulit salvo terragio suo processu, ut temporis, Eustachius miles de Brimeu filii predicti Ingelranni succedens in hereditatem nec uxorem nec filios habens. Nèque fratres ejus Hugo et Petrus totam predictam terram cum terragio et nemore Curie de Burnelpre propinquum pro quo pater ejus In-

gelrannus unum modium tam bladii quam aveue annuatim recipere solebat, et ius edificandi super sex predicta jugera terre ab omni redditu et exactione libera calomniatus est, et predictam ecclesiam frequenter super hoc molestavit. Unum prejudicium Curie nostre anathematis sententiam incurrit, tandem meliori usus Consilio totam predictam terram cum terragio, et nemus et modium annone, tam Bladii quam avene, et vis utique edificandi, et viginti duo jugere terre que sicut ultra tres predictas carrucatas, predictus Eustachius et fratris eius Hugo, et petrus et sorores Agnes Ida et enfencia Ecclesie Sancti Andréé in perpetuam elemosinam concesserunt, et super altare posuerunt, et interposito iuramento fideique sacramento facto hec omniaque super scripta sunt, se servaturas et contra omnes proposse suo defensuros et legitimam garandiam se portaturos. Bene et legitime pepigerunt tali pacto que singulis annis predictus Eustachius et heredes eius IX modios medictatem Bladii et medictatem avene de meliori Bladio domus de Burnelpre per sementem ad mensuram Monsteroli currentem tunc temporis fust a fust mensuratam in Curia de Burnelpre infra pascha debent recipere et propriis vehiculis suis ubi voluerit ducere, pro faucillagio autem dominus Eustachius et ejus heredes in assumptione Sancte Marie, singulis annis quator Solidos Currentis monete recipient, preterea concesserunt Eustachius tam ipse quam fratres eius et sorores et exposuerunt per totam terram suam extra Marescum suum cunctis animalibus ecclesie Sancti Andréé pascua fore Communia, et est sciendum quod nec ecclesia Sancti Andréé adversus Eustachium et heredes eius nec Eustachius nec heredes eius adversus ecclesiam predictam terram memorare deberent ; sed sicut ab ecclesia diù possessa et sic eternaliter possideatur. Tamen si forte Castellanum Sancti Audomari ut alium aliquem feodum suum a feodo de Brimeu per circum manentes separari contigerit, itaquod predicte ecclesie Sancti Andréé terra diminui videatur prima mensura qua prius mensurata fuit, iterato mensurabitur et si quid defuerit de tribus carrucatis et vigenti duobus jugeribus

terre Eustachius et eius heredes, terre defectum supplebunt. Alioquin ipsorum modiatio in tantum decrescet in quantum terram illam fuisse diminutam constabit et si terra supra tres carrucatas et viginti duo jugera habundaverit habundantia illa tantum, non ex parte Curie de Burnelpre : sed ex parte ville de Brimeu, hoc est in fine predicte terre. Eustachio et eius heredibus in pace Remanebit, et ex inde dominus Eustachius et eius heredes adversus ecclesiam Beati |Andréé nullam calumpuiam neque querelam movere poterit, postea sciendum est quod siquis super predicta elemosina ecclesiâ, Sancti Andréé molestare presumpserit dominus Eustachius et eius heredes. Ipsam elemosinam legitime guarandire debent et coutra omnes malefactores proposse suo defendere isti conventioni fratres domini Eustachii Hugo et Petrus in presentia nostra constituti assensum probaverit. Hos autem ab Eustachio et Hugone et petro fratribus ipsius rogati. Ratam elemosinam sicut prescripta est presentis scripti patrocinio et sigilli nostri appensione confirmavimus, ecclesie Beati Andréé sicut dictum est perpetuo possidendam et ad ipsorum preces et interventum. Tales inde plegii facti sumus que si prefatus Eustachius ut aliquis fratrum ut heredum suorum. Ecclesiam Beati Andréé super predicta elemosina molestare ut Còt. (sic). Prestitum ab eis juramentum inquietare presumpserit : nos ipsum Eustachium suosque heredes ex communicationis. Sententia innodamus actum apud Hesdinum in Ecclesia Beati Georgii anno domini millesimo ducentesimo tertio sexto Kl. februarii. Testes Gerardus prior Sancti Georgii. Balduinus eiusdem Ecclesie supprior, abbas Balanciarum, Hugo abbas de Longovillari, de secretaribus autem Johannes archidiaconus Flandrenus, Johannes Capellanus, magister Remerkus, de Monsterolo canonici Morinus, Jacobus canonicus de Sancto Paulo et alii multi.

Certifie conforme,

Le chef du bureau des Archives,

J. B. FOURMAULT.

Déclaration de Charles VIII, Roi de France, au sujet de l'assiette de l'impôt en Artois (1489).

En parcourant de poudreuses archives une pièce manuscrite, intéressante pour notre histoire, nous est tombée sous la main, c'est une déclaration du Roi Charles VIII, en date du 31 octobre 1489.

Cette déclaration vulgairement désignée dans le temps sous le nom de *Caroline*, règle la manière de cotiser par rapport à l'assiette de l'ancienne composition de l'Artois, les laboureurs, censiers ou fermiers, demeurants dans d'autres villages que ceux où les terres qu'ils exploitent sont situées.

Cette pièce concernant spécialement notre province ne se trouve point indiquée, que nous sachions, dans la table chronologique contenant le recueil des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes de nos Rois, depuis 1115 jusqu'en 1687 [1].

A ce double titre elle nous a paru digne d'être reproduite dans notre Bulletin historique.

En comparant le mode et l'assiette de l'impôt, tels qu'ils reçoivent leur application de nos jours avec les notions émises dans les déclarations de 1489, on peut se faire une idée de la différence qui existe entre eux, ainsi que des efforts incessants des

[1] Voir un volume in-4° de 631 pag., imprimé à Paris chez Martin de Sercy, en 1685, pag. 42 et 622.

On voit dans ce précieux livre, 1° l'indication du testament de Louis VIII pour l'apanage de ses enfants, portant que le second de ses fils aura le pays d'Artois, ainsi que les villes de Saint-Omer, Aire et Hesdin. (Juin 1225, Sainte-Marthe, liv. XII, chap. X). — 2° Lettres patentes de Philippe IV, portant érection du Comté d'Artois en Pairie, en faveur de Robert, second du nom, Comte d'Artois. (Paris, 18 février 1293, pag. 6). — 3° Un édit de Louis XIV, en faveur des habitants du Comté d'Artois. pour leurs biens aliénés. (Fontainebleau, août 1681, 9 septembre 1662, pag. 511).

divers gouvernements qui, l'un après l'autre, se sont succédés depuis plus de trois siècles, mettant à profit les leçons de l'expérience acquise, pour arriver à une juste péréquation des charges publiques, telle que nous l'avons aujourd'hui.

Cette comparaison, toute simple qu'elle est, ne manquera pas d'enseignements. Hri DE LAPLANE.

« CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France, aux efleus sur le fait de nos aides, ès pays et comtés d'Artois, Boullenoie, St Pol, ressorts et leurs enclavements, salut : Comme les deniers qui se lèvent chacun an tant pour nos tailles et aides ordinaires et extraordinaires, à mettes de votre élection, se soient accoutumés de lever et cœuiller selon l'assiette faite de tel temps que n'est mémoire du contraint, de la composition d'Artois montant par an à quatorze mille livres tournois, selon laquelle chacun village, paroisse ou hameau sait combien il doit contribuer et payer en nosd. tailles et aides, sans ce que aucun changement sy soit !ait ou puisse faire que ce ne soit en recoltant, ou renouvellant l'assiettes de toutes villes, et villages dud. pays et comtés d'Artois, Boullenois et St Pol, qui seroit de longue traitte, de grands frais et dépens, en faisant laquelle assiette ancienne l'on euist regard de asseoir chacun village, paroisse et hameau à l'advenunt des feux et charuës de terre qui estoient lors esdits villages, et pour ce que aucuns desd villages, estoient de divers baillages ou chatellenies, l'on leur bailla double assiette separément selon et à l'advenunt du terroir qu'ils avoient en chacun desd. baillages, comme par exemple un village qui était partie de nôtre comté d'Artois et aucune autre partie de Boullenoie, St Pol, ressorts, ou des enclavemens, fut faitte assiette que ce qui estait d'Artois aiant non seulement regard aux maisons et demeures ; mais au terroir labourable, payeroit telle somme, et l'autre portion de Boullenois ou St Pol aiant pareil regard, payeroit tant, qui estoit chose fort juste et égale ; mais croissant la malice et subtilité des hommes, est advenu et advient chaque jour que les laboureurs, censiers et fermiers qui tiennent les principaux marchez, censes, fermes et métairies, trouvent moyen d'avoir maisons, demeures et granges hors des villages et paroisses où sont situées les terres à labœur qui sont de lenodits marchez et sous ombre qu'ils payent tailles ès lieux où ils ont leur dite demeure moindre qu'ils ne payeroient ès lieux desd. censes et marchez, ils refusent de payer taille pour le quest, gaignage et profit qu'ils peuvent avoir esdites censes, fermes, et marchez ès lieux où les terres à labœur de leursd. marchez sont scitués, au moien de quoi est déjà venu que plusieurs des-

dits villages et paroisses qui sont de grand terroir et extenduë, se trouvent abandonnés de gens de labœur qui avoient accoutumé de contribuer ausd. tailles pour les fermes, censes et autres marchez qu'ils tenoient, et tombe la chose en tel inconvenient que nôtre receveur ès mettes de votre élection rend partie desd. villages en non valoir ou qu'il les contraigne à payer beaucoup plus que ceux des villages voisins, et si pourveu n'y est, grande partie desd. villages seroient et demeureroient par laps et traict de temps du tout inhabité et désolé à nôtre très grand intérest, prejudice et dommage ; pourquoy pour le bien de nous et soulagement de nôtre d. pays soit besoin d'y mettre et donner provision, sçavoir vous faisons que ces choses considérées, désirant de tout nôtre pouvoir, équité être gardée entre nos sujets, et que les uns ne soient plus foullés et travaillés que les autres, et en ensuivant l'avis et délibération de bons et autres nos gens de conseil aud. pays d'Artois ; avons voulu, déclaré et ordonné, declarons et ordonnons par ces présentes que tous laboureurs, censiers ou fermiers qui tiendront aucunes censes à ferme de terre à labœur ès mettes et confins de vôtre dite élection, seront tenus de payer et contribuer à nosd. aides et tailles ordinaires et extraordinaires, ès paroisses, villages et hameaux où lesd. terres à labœur qu'ils tiennent à cense, ferme et dixmage ou terrage scituées et assizes, et ce pour et à l'advenant du quest, gaignage, et prouffit qu'ils peuvent avoir desd. censes et fermes, ainsi et pareillement que ceux qui par-cy-devant les ont tenu dans lesd. paroisses et villages avoient accoutumé de y contribuer pour les mêmes censes et fermes, et que ès lieux où lesd. censiers ou fermiers sont demeurants et ont leur ménage, ils payeront seulement lesd. tailles et y seront assis pour et à l'avenant de leurs autres biens et vaillant, sans toucher ny avoir regard auxd. censes et fermes pour lesquelles ils contriburont esd. villages et paroisses dont sont contribuables lesd. terres et marchez qu'ils tiennent à ferme. Sy vous mandons et commettons par ces présentes que nôtre présente ord[ce] et déclaration vous gardiez, observiez et entreteniez, et faites garder, observer et entretenir inviolablement sans l'enfreindre ne venir au contraire en aucune manière, et à ce faire et souffrir, contraingniez tous qu'ils appartiendra par toutes voies et manières, et ainsi qu'il est accoutumé de faire pour nos propres besognes et affaires, nonobstant oppositions ou appellations quelconques : car ainsi Nous plait il estre fait, donné au Plessis du Parcq, le dernier d'octobre l'an de grace mil quatre cent quatre-vingt-noeuf, et de nôtre règne le septiesme, escrit en bas par le Roy, le sieur de Bouchaige, de Lille de Connault, les gens des finances et autres présens. Ainsi signé Robinteau, et scellé en simple queue de cire jaune. »

TABLES DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE 4e VOLUME DU BULLETIN HISTORIQUE

(1867-1871)

61e ET 62e LIVRAISONS.

63e ET 64e LIVRAISONS.

Pages.

65e ET 66e LIVRAISONS.

67e ET 68e LIVRAISONS.

69e ET 70e LIVRAISONS.

Pages.

71e ET 72e LIVRAISONS.

73e ET 74e LIVRAISONS.

75e ET 76e LIVRAISONS.

77e ET 78e LIVRAISONS.

79e ET 80e LIVRAISONS.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

664.

SUPPLÉMENT A LA TABLE DU IVe VOLUME

81e ET 82e LIVRAISONS.

AVIS AU RELIEUR

NOTA BENE. — Les lecteurs du Bulletin savent que jusqu'à présent 20 livraisons de cette publication ont formé un volume quelque soit la pagination.

Il n'en sera pas de même pour le IVe volume qui doit en contenir exceptionnellement 22, afin de rendre moins sensible une erreur involontaire d'imprimerie. Il a paru plus simple et plus convenable de réunir les 81e et 82e livraisons aux précédentes que de commencer le Ve volume par la page 593.

La Société regrette beaucoup cette erreur qu'il ne lui a pas paru possible de rectifier autrement. — Elle a l'honneur d'adresser à cet effet à chaque membre souscripteur, un supplément de table pour le IVe volume.

Le Secrétaire-Général,

Hri DE LAPLANE.